ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

I

ANVERS

IMPRIMERIE J. PLASKY, 36, RUE ZIRK.

1890.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

BULLETIN

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

ANVERS

IMPRIMERIE J. PLASKY, 36, RUE ZIRK.

1890.

LISTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE AU 1er JANVIER 1890.

Membres titulaires.

1	Bormans, St.	Liège	élu le 22 mai	1864.
2	Scheler, Aug.	Bruxelles	22 mai	1864.
3	Schuermans, H.	Liège	22 mai	1864.
4	Vanderstraeten, E.	Audenaerde	22 mai	1864.
5	Wagener, Aug.	Gand	22 mai	1864.
6	Henrard, P. J. J.	Anvers	15 novembre	1864.
7	van Havre (chev. Gust.)	Anvers	24 décembre	1865.
8	Proost, J. J. E.	Bruxelles	11 août	1869.
9	Reusens, E.	Louvain	11 août	1869.
10	Thys, C. M. T.	Anvers	11 août	1869.
11	Wauters, Alph.	Bruxelles	11 août	1869.
12	Gife, E. L.	Anvers	18 décembre	1870.
13	Grandgaignage, E.	Anvers	27 décembre	1870.
14	Balat, A.	Bruxelles	28 octobre	1872.
15	Schadde, Jos.	Anvers	28 octobre	1872.
16	Varenbergh, E.	Gand	28 octobre	1872.
17	de Ceuleneer, A.	Gand	29 octobre	1876.
18	Wauwermans, H.	Anvers	13 juillet	1877.
19	Génard, P.	Anvers	27 octobre	1878.
20	Helbig, J.	Liège	2 octobre	1881.
21	Rooses, Max.	Anvers	2 octobre	1881.
22	Ruelens, Ch.	Bruxelles	2 octobre	1881.
23	Hymans, H.	Bruxelles	23 janvier	1883.
24	Van Raemdonck, J.	St.-Nicolas	23 janvier	1883.
25	Goovaerts, A.	Bruxelles	28 juin	1883.
26	Henne, Alex.	Bruxelles	7 décembre	1884.
27	Piot, Ch.	Bruxelles	7 décembre	1884.
28	Vander Haeghen, Ferd.	Gand	7 décembre	1884.
29	Bequet, Al.	Namur	7 février	1886.
30	Cogels, P.	Deurne	7 février	1886.
31	Kurth, God.	Liège	7 février	1886.
32	Baeckelmans, F.	Anvers	4 février	1888.
33	Soil, E.	Tournai	4 février	1888.
34	Van Cuyck, H.	Anvers	4 février	1888.
35	Blomme, A.	Termonde	2 juin	1889.
36	Goemaere, A.	Anvers	2 juin	1889.
37	Siret, H.	Anvers	2 juin	1889.
38	de Witte, Alph.	Bruxelles	2 juin	1889.
39	.....	.....	.....	
40	.....	.....	.....	

Membres correspondants régnicoles.

1	Devillers, Léop.	Mons	élu le 22 mai	1864.
2	Van Even, E.	Louvain	28 août	1864.
3	Daury, F.	Meux	11 avril	1867.
4	de Vlaminck, A.	Bruges	29 mars	1868.
5	Delvigne, A.	St.-Josse-ten-Noode	11 avril	1869.
6	Felsenhart, G.	Bruxelles	18 décembre	1870.
7	Hansen, C.-J.	Anvers	19 novembre	1871.
8	Dupont, E.	Bruxelles	28 octobre	1872.
9	Van Bastelaer, D.-A.	Bruxelles	27 juillet	1873.
10	De Clève, J.	Mons	27 juillet	1873.
11	Ertborn (baron O. van)	Anvers	29 novembre	1874.
12	Van den Branden, F. J.	Anvers	5 octobre	1875.
13	De Schodt, A.	Bruxelles	5 décembre	1875.
14	Van Hoorebeke, G.	Gand	29 octobre	1876.
15	Geerts, J.	St.-Nicolas (Waas)	15 juillet	1877.
16	Looz-Corswarem (comte G. de)	aux Avins	15 juillet	1877.
17	Poswick, E.	Liège	23 décembre	1877.
18	Rombouts, P.	Anvers	27 octobre	1878.
19	De Bruyn,	Bruxelles	2 octobre	1881.
20	Parmentier, E.	Bruxelles	2 octobre	1881.
21	Fredericq, P.	Gand	7 décembre	1884.
22	Jacques, V.	Bruxelles	7 décembre	1884.
23	Philippson, M.	Bruxelles	7 décembre	1884.
24	Van de Casteele,	Liège	7 décembre	1884.
25	De Bert,	Mons	7 février	1886.
26	Diegerick,	Gand	7 février	1886.
27	Frésart,	Liège	7 février	1886.
28	Matthieu, E.	Enghien	7 février	1886.
29	Van Overloop	Bruxelles	7 février	1886.
30	de Rodrigues-de Chennevière, H.	Namur	4 février	1888.
31	Errera, P.	Bruxelles	4 février	1888.
32	Crepin, H.	Namur	4 février	1888.
33	Van Caster, G.	Malines	4 février	1888.
34	Siret, L.	Anvers	4 février	1888.
35	Alexandre,	Liège	2 juin	1889.
36	Barbier, V.	Namur	2 juin	1889.
37	Cumont, G.	Bruxelles	2 juin	1889.
38	De Pauw, Nap.	Gand	2 juin	1889.
39	Destrée, Jos.	Bruxelles	2 juin	1889.
40	de Vinck de Winnezeele (Bon A.)	Anvers	2 juin	1889.
41	Geefs, Eug.	Anvers	2 juin	1889.
42	Theunissens, L.	Anvers	2 juin	1889.
43	Van Neuss, H.	Hasselt	2 juin	1889.
44	Van Speybrouck,	Bruges	2 juin	1889.
45 à 50				

Membres honoraires régnicoles.

van der Straten-Ponthoz (comte Fr.)	Bruxelles	élu le	1858.
Wellens, Franz	Bruxelles	24 juin	1866.
Borman (chev. Cam. de)	Schalkhoven	19 novembre	1868.
De Jardin, A.	Liège	19 novembre	1871.
Walle (comte de)	Bruges	19 novembre	1871.
de Maere,	Gand	19 novembre	1871.
Hagemans, G.	Bruxelles	7 décembre	1884.
Gevaert, A. F.	Bruxelles	29 novembre	1874.
Smekens, Th.	Anvers	29 novembre	1874.
de Wael, L.	Anvers	5 décembre	1875.
Werve et de Schilde (baron van de)	Anvers	15 juillet	1877.
Kervyn de Lettenhove (baron B.)	Bruges	2 octobre	1881.
Le Roy, Alph.	Liège	2 octobre	1881.
Thonissen, J.	Louvain	1 juin	1879.
Limbourg-Stirum (comte de)	Bruges	7 février	1886.
Sélys-Longchamps (baron Edm. de)	Liège	7 février	1886.
Del Marmol, E.	Namur	2 juin	1889.
Dubois, A.	Gand	2 juin	1889.
Fréson, J.	Liège	2 juin	1889.
Rousseau, J.	Bruxelles	2 juin	1889.
Somzée,	Bruxelles	2 juin	1889.
Osy de Zegwaart (baron)	Anvers	2 juin	1889.

Membres honoraires étrangers.

Abaete (vicomte d') A. P. L.	Rio-de-Janeiro	Brésil.
Antas (chevalier d')	Lisbonne	Portugal
Baudot, A.	Dijon	France
Bibra (baron de) E.	Nuremberg	Allemagne
Brive (de) A.	Le Puy	France
Bure, E. P. A.	Moulins	France
Campbell,	La Haye	Pays-Bas
Falke (von) J.	Vienne	Autriche
Fiorelli (chevalier)	Rome	Italie
Dr Hase, E. F.	Altenbourg	Saxe
Keller, F.	Zurich	Suisse
Dr Leemans, C.	Leyde	Pays-Bas
Lloubes, A.	Perpignan	France
Loeben (comte de)	Nieder-Rudelsdorf	Autriche
Maspero	Paris	France
Nadaillac (marquis de)	Paris	France

Rabut, F.	Dijon	France
Rossi (commandeur de) H.	Rome	Italie
Dr Schlieman,	Athènes	Grèce
Sourdeval (de) C.	Fontordine-St.-Gervais	France
Veliarainof-Zerno (de)	St.-Pétersbourg	Russie
Wittgestein (prince de) E.	Wiesbaden	Allemagne

Membres correspondants étrangers.

Angelucci (Angelo)	Turin	Italie
Amoral (José de)	Lisbonne	Portugal
Aymard, A.	Le Puy	France
Baeker (de) L.	Cassel	France
Beauvois, E.	Corberon	France
Bertolotti, A.	Mantoue	Italie
Borchgrave (E. de)	Constantinople	Turquie
Borstel, A.	Arras	France
Borel d'Hauterive,	Paris	France
Brassart, F.	Douai	France
Bruckner,	Meiningen	Allemagne
Caix de St.-Aymour,(vicomte de) A.	Paris	France
Cantu, C.	Milan	Italie
Castan, A.	Besançon	France
Corblet, J. (abbé)	Versailles	France
Croix (R. P. de la)	Poitiers	France
Eichhorn, E.	Stockholm	Suède
Dr Ettmuller,	Zurich	Suisse
Fiedeler, C. T.	Hanovre	Allemagne
Dr Forster, E.	Munich	Bavière
Franks, A. W.	Londres	Angleterre
Franquinet, G. D.	Maestricht	Pays-Bas
Gillman, A.	Edimbourg	Ecosse
Grothe, J.	Utrecht	Pays-Bas
Habets, Jos.	Maastricht	Pays-Bas
Hooft-van Iddenghe (chevalier)	La Haye	Pays-Bas
Hessels, J. H. M. A.	Cambridge	Angleterre
Holzer, C.	Trèves	Allemagne
Horner, J.	Zurich	Suisse
Juillac (vicomte de) G.	Toulouse	France
Koehne (baron de) F.	St.-Pétersbourg	Russie
La Grange (Am. de)	Tournai	Belgique
Marsy (comte de) A.	Compiègne	France
Maurin de Nahuys (comte)	Utrecht	Pays-Bas
Nouë (de) Arsène	Malmédy	Allemagne
Phillips, Jr, Henry	Philadelphie	États-Unis
Quatrefages de Bréan (de) A.	Paris	France

Schoutheete de Tervarent (chev. A. de)		France
Dr Schweinfurth, G.	Le Caire	Égypte
Steugel (baron de) G.	Augsbourg	Allemagne
Sarmiento (Martin)	Guimaroes	Portugal
Stuers (chevalier de) V.	La Haye	Pays-Bas
Taillard, E. F. J.	Douai	France
Vasconcellos (Joachim de)	Porto	Portugal
Veiga (Estacio da)	Lisbonne	Portugal
Visconti (baron de) P. H.	Rome	Italie
Vorsterman-van Oijen, A. A.	La Haye	Pays-Bas
Wal (de) J.	Leyde	Pays-Bas
Warsinck, J.	Amsterdam	Pays-Bas
Wilbert, A. N.	Cambrai	France
Dr Wittman,	Mayence	Allemagne

Conseillers.

1e Série. — *Sortant le 31 Décembre 1896.*

Génard, P.
Gife, E.
Ruelens, Ch.
Blomme
Chev. Gust. van Havre
Wagener.

2e Série. — *Sortant le 31 Décembre 1893.*

Cogels, P.
Reusens
Schadde, J.
Scheler
Rooses, Max.
Wauwermans.

3e Série. — *Sortant le 31 Décembre 1890*

de Ceuleneer
Goovaerts, A.
Henne, Alex.
Henrard, P.
Hymans, H.
Schuermans.

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 1890.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. Ch. Ruelens, président ; P. Cogels, vice-président ; P. Henrard, secrétaire ; E. Gife, trésorier ; Al. Henne, M. Rooses, J. Schadde, H. Hymans, membres titulaires ; Bon de Vrints, van Caster, Theunissens, membres correspondants ; Th. Smekens, membre honoraire.

Se sont excusés : MM. P. Génard, H. Siret, Alph. de Witte, Blomme, A. Goovaerts, membres titulaires ; G. Cumont et P. Errera, membres correspondants.

Le procès-verbal de la séance du 22 décembre 1889 est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance. — M. Goovaerts, membre titulaire, remarque que le procès-verbal de la dernière séance ne mentionne pas le *Livre de famille* de Philippe Vuesels, conseiller de Charles-Quint et receveur des domaines au quartier de Bruxelles, qu'il possède et dont il a parlé ; si l'Académie le désire, il le copiera à son intention.

Un membre exprime l'opinion qu'avant d'être copié pour l'impression dans nos *Bulletins*, il serait bon que le manuscrit autographe fût soumis à l'examen de l'Académie.

M. Blomme, en exprimant ses remercîments pour sa nomination de conseiller, informe l'Académie qu'il a reçu les fiches des livres de la bibliothèque et qu'il a esquissé un projet pour un catalogue méthodique approprié à la matière ; il le communiquera prochainement.

M. Alph. de Witte soumettra à ses confrères, en avril prochain, le moulage en plâtre d'une pièce mérovingienne, frappée à Anvers, appartenant au cabinet national de Paris ; bien qu'elle ait été publiée il y a une vingtaine d'années dans la *Revue numismatique*, il croit que les Anversois verront avec plaisir la reproduction de la plus ancienne monnaie connue frappée au nom de leur ville.

M. Alex. Henne et M. Max Rooses remercient la compagnie qui les a nommés respectivement vice-président et conseiller.

M. A. van Cauwenberghs, dont plusieurs notices ont été publiées dans le *Bulletin* de l'Académie, fait connaître qu'il compte lui présenter prochainement une étude assez étendue sur les *Peintres verriers*, établis à Anvers du XV^e^ au XVII^e^ siècle.

En réponse à la demande de renseignements sur Jean Caffart, adressée par M. H. Hymans à l'Académie, M. Henrard fait connaître les détails suivants qu'il a puisés dans les *Mémoires de Pontus Payen*, édités par notre collègue M. Alex. Henne, dans la collection de la Société d'histoire de Belgique.

Jean Caffart, receveur général du burgrave de Gand, avait « bon » crédit vers le prince d'Orange et tenait correspondance avec » Ste.-Aldegonde, Villers et autres, ses conseillers et ministres. » (26 Mars 1578). »

Élu d'un des XV d'Arras, sorte de tribuns populaires analogues aux XVIII de Bruxelles et de Gand, dont le mandat gratuit durait trois mois et devait être confirmé par l'archiduc Mathias, il occupait le premier rang parmi eux et fut envoyé à Anvers, alors résidence de l'archiduc et des États-Généraux, réclamer au nom des bourgeois d'Arras un autre gouverneur que M. de Cappres, et l'autorisation d'introduire dans cette ville l'exercice de la religion réformée. Il y était encore lorsque, le 16 octobre 1578, éclata une sédition populaire : de connivence avec la garnison, commandée par le capitaine Ambroise Leducq, anciennement au service du prince d'Orange, le peuple emprisonna les magistrats municipaux. A la nouvelle de ce coup de main qui mettait la ville au pouvoir des XV, Jean Caffart se hâta de regagner Arras ; mais il en était encore à environ deux lieues, quand il apprit que Leducq et son lieutenant, gagnés par les catholiques, avaient changé de parti et aidé les magistrats à sortir de prison ; les chefs des XV, arrêtés à leur tour, avaient subi le dernier supplice. Caffart retourna précipitamment à Anvers où, plus tard, il fit arrêter et condamner à mort Ambroise Leducq.

Lors de la capitulation (*appointement*) d'Anvers en 1585, Caffart

ne se jugeant pas en sûreté, quitta le pays et continua, à Aix et à Cologne, à se livrer à des opérations de banque.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de la Société d'archéologie de Bruxelles, demandant d'échanger ses publications avec celles de l'Académie. Il sera répondu favorablement.

M. le secrétaire dépose sur le bureau : 1° la notice biographique de feu le docteur Lambrechts, président honoraire, par M. Wauwermans. L'impression en est votée.

2° Les rapports de MM. S. Bormans et Smekens sur le mémoire de M. Paul de Nouë intitulé : *La législation de l'ancienne principauté de Stavelot-Malmedy*. Les rapporteurs concluent à l'insertion. — Ces conclusions sont adoptées, avec la restriction que l'auteur reverra avec soin sa rédaction et que son mémoire sera imprimé à la suite des travaux reçus.

3° Les rapports de MM. Wauwermans et Al. Goovaerts sur le mémoire du général Henrard intitulé : *Les fondeurs d'artillerie dans les Pays-Bas*. Les conclusions des commissaires, favorables à l'insertion aux *Annales*, sont votées.

4° Les publications adressées en hommage à l'Académie depuis sa dernière séance :

A. De M. le comte de Marsy, membre correspondant étranger, une brochure intitulée : *Les faux monnayeurs dans le Bas-Maine*. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1890).

B. De M. Alph. Wauters, membre titulaire, un volume intitulé : *L'architecture romane dans ses diverses transformations*. Conférence de la Société d'Archéologie de Bruxelles, n° 1.

Du même : une *Notice sur Jules van Praet*. (Extrait de l'*Annuaire* de l'Académie royale de Belgique.

C. De M. P. Henrard, une *Notice sur Théodore Juste*. (Id.)

D. De M. Georges Cumont, membre correspondant, une brochure intitulée : *Monnaies franques découvertes dans les cimetières francs d'Éprave*. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1890).

E. De M. H. Laspeyres, professeur à l'Université de Bonn : *Heinrich von Decken, ein Lebensbild*. Bonn, 1889.

M. le président communique une pièce manuscrite, illustrée d'un

dessin à la plume, renfermant une chanson française et une autre flamande composées à l'occasion des faux-monnayeurs établis à Anvers en 1724, et qui se livraient à l'imitation des louis-d'or français. Cette pièce curieuse sera insérée à la suite du procès-verbal.

M. le président remercie l'Académie de la bienveillance qu'elle lui a témoignée pendant la durée de son mandat et remet ses pouvoirs à M. Paul Cogels, président pour 1890.

M. Cogels, en prenant possession du fauteuil, s'exprime ainsi : (*Voir plus loin*).

M. Hymans fait observer que depuis plusieurs années déjà on a cessé d'attribuer à Albert Dürer le dessin représentant la cathédrale d'Anvers et qui montre sa tour inachevée. On sait maintenant que c'est en 1520 que l'artiste a visité notre ville ; le dessin est antérieur à cette date, mais on suppose que Dürer l'a emporté en Allemagne. Il partage l'avis de M. le président sur l'intérêt que présenterait un dictionnaire iconographique d'Anvers ; chaque ville devrait en posséder et le publier, même sans planches.

Le même membre informe l'Académie qu'il a reçu d'Edimbourg la représentation d'un tableau à trois personnages, un homme âgé et deux jeunes gens, ayant devant eux une sphère, des cartes de Mercator, des compas et des burins de graveurs. L'homme ne rappelle en rien les physionomies bien connues de Mercator ni d'Ortélius. Le tableau est sans date, mais les costumes sont du commencement du XVIIe siècle.

La séance est levée à 2 $^1/_2$ heures.

Deux chansons de 1724

sur les faux-monnayeurs,

par M. Ch. Ruelens.

Les chansons en question sont écrites sur une feuille de parchemin, illustrée d'un dessin représentant un démon secouant une torche enflammée sur la terre.

Elles ont été acquises par la Bibliothèque royale de Bruxelles, à la vente des livres de M. Chalon.

A quels faits se rapportent ces chansons? Évidemment on y fait allusion aux suites du système de Law (1718), à la banque du Mississipi, etc. On sait qu'à l'époque de ce phénoménal agiotage, l'or et l'argent disparurent de France et qu'il s'établit à l'étranger des fabriques de faux louis, qui se glissèrent dans la circulation avec d'autant plus de facilité que le gouvernement lui-même changeait à tout instant la valeur de la monnaie-métal ou de la monnaie-papier.

Peut-être aussi concernent-elles la rivalité des projets vander Borcht, Joris et van Kessel dont parle mon ami M. Génard, dans sa notice sur *l'Hôtel des Monnaies d'Anvers*, publiée en 1873 dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie*.

Suivant les projets des trois antagonistes, les monnaies auraient été inférieures aux exigences de l'aloi français; les avantages qu'ils promettaient ne pouvaient contrebalancer ceux que présentaient les offres faites, le 21 octobre 1724, par le même vander Borcht et certain Snyers.

Quoi qu'il en soit, nous croyons que les lignes qui suivent méritent d'être publiées.

NON DETINE CÆSARI QUÆ SUNT CÆSARIS, DEO QUÆ SUNT DEO
PRÆCIPIT VOBIS DEUS, NON FURTUM FACIES
Ó FALSI MONETARII VERO DEO FURES EXECRABILES.
IURA PRINCIPUM POPULIQUE LEDENTES
SOL IUSTITIÆ VOS VESTROSQUE SOLES CONDEMNABIT.

Chanson.

La France recherche à Anvers
Pour y trouver des pistolles, La la
Vit-on dans tout l'Univers
De semblables monopoles, La la
Plus de presses qu'à Paris
Y travaillent des Louis,
Lantoure, roure, etc.

Ce métier est excellent
Pour faire prompte fortune, La la
On amasse en peu de temps
Une somme non commune, La la
Car en gagnant cent pour cent
L'on devient fort opulent,
Lantoure, roure, etc.

De courtier l'on vient banquier
De valet on parvient maître, La la
Tel devient riche caissier
Que la poussière a vu naitre, La la
Le crédit est étably
Plus fort qu'en Mississipy,
Lantoure, roure, etc.

Ils sçavent tirer de l'or
Des quatre parties du monde, La la
Sans faire beaucoup d'effort
Chez eux ce métail abonde, La la
Bien mieux qu'en Mississipi
Ils trouvent le pied au nid.
Lantoure, roure, etc.

Ils ont différens fondeurs
Établis en cette ville, La la
Comme aussi des arondeurs
Personnages fort habiles, La la
Aiant ces gens à la main
Ils marchent toujours leur train,
Lantoure, roure, etc.

Adieu Messieurs les forgeurs
Continuez votre ouvrage, La la
Gardez vous que vos grandeurs
Par un funeste cordage, La la
Ne prend un jour triste fin;
Pour moi j'en lave les mains.
Lantoure, roure, roure, fa, la la la la.

CANTILENA.

Wel fortuyn wat ghy al gront
Hoe komt gy 't verstant te scherpen,
[La la
Veel maken de goude munt
Alhier in de stadt Antwerpen, La la
Dat eertyts niet leven con
Maeckt nu al de Goude Son,
Lantoere, roere, etc.

Heeft men oyt gesien alhier
Op de werelt grooter wonder, La la
Vele synder als bancquier
Die men corts mocht soecken onder,
[La la
D'aerde slyck schier geenen mensch
Die hebben nu Mydas wensch.
Lantoere, roere, etc.

Overal een groot geschreeuw
Van de sonnekens singht men 't lieken
[La la
Mannen van de Goude Leuw
Maken nu de nieuw fabriecquen, La la
Daer sy woonen soo ick peys
Maeckt de son haer een pallys,
Lantoere, roere, etc.

Sy die hooge gerespecteert
Syn seer ryck in cort en stonde, La la
Want den deesen die graveert
D'een die slaet, d'ander maeckt ronde,
[La la
En de son daer soo op schent
Dat sy winnen cent per cent,
Lantoere, roere, etc.

Schoon dat ieder daer van spreeckt
Gy siet haer in heerschap krielen,
[La la
Dat den predicant al preeckt
Het syn schelmen dieven fielen, La la
Daer en vragen sy niet naer
Want de son die schynt te claer,
Lantoere, roere, etc.

'T zyn als heeren van den tour
Want de son maeckt hun bragade,
[La la
Die hun verstaen den uytvoer
Doen soo menge fraey parrade, La la
Den comptoirgast is cassier
En den knecht is meester hier,
Lantoere, roere, etc.

Mannen die nu groot van macht
Zyn door nieuw fabrieck opkomen,
[La la
Ick en had het noyt gedacht
Dat ghy sout hebben genomen, La la
Door u sonne munts grooten treyn
Dat toe komt den Souvereyn,
Lantoere, roere, etc.

Soo de son eens rysen sal
Op u hoven en palysen, La la
Die sal u verwysen al
Dan moeten u sonnen rysen, La la
Want van u vervloekte daed
Balck en steen syn vuyl sieraed.
Lantoere, roere, etc.

Adieu Messieurs dan voort lest
Niemand en wilt u hier noemen, La la
Uw fabriecq dat is de pest
Die u selver sal verdoemen, La la
Gy, en pers en stempels hier
Sult gestraft worden doort vier, Lantoere, roere, etc.

FINIS.

RAPPORTS

sur le mémoire de M. le général HENRARD, *intitulé :*

LES FONDEURS D'ARTILLERIE.

En 1865 l'Académie d'archéologie a publié l'*Histoire de l'Artillerie en Belgique*, du capitaine Henrard, qui fut dans le monde militaire une véritable révélation. Liée aux grandes nations qui pendant des siècles l'ont absorbée, la Belgique en était arrivée à douter qu'elle eût une histoire des arts et de l'industrie qui lui fût propre, tant ses dominateurs avaient réussi à s'approprier tous les progrès dus à ses enfants. Au point de vue de l'art militaire surtout, la confusion était complète. On rendait justice à nos pères pour leur courage, on répétait, comme on répète encore de nos jours avec une visible satisfaction, le témoignage que leur avait donné César à ce sujet ; on racontait toujours avec un nouveau plaisir la *bataille des éperons d'or*, où l'infanterie flamande triompha de la cavalerie féodale, au sujet de laquelle cependant on sait bien peu de chose, mais nul ne s'imaginait que parmi nos communiers, il pût se rencontrer des savants, des artisans, des penseurs qui ont contribué, pour une bonne part, aux progrès mis à profit par les autres nations.

Dans le domaine de l'artillerie, on possédait quelques faits isolés relevés dans les archives par M. Lenz, le général Renard, M. Huytens, mais qu'il était impossible de relier entre eux dans un ensemble historique. Je me rappelle que, à ma sortie de l'école militaire, lisant les belles études sur l'*Histoire de l'Artillerie*, de Napoléon III, fruit des loisirs forcés de la captivité de Ham, dans mon enthousiasme militaire juvénil, je me dépitais de ne rien entrevoir de semblable pour mon pays. L'*Histoire de l'Artillerie* du capitaine Henrard a depuis comblé cette lacune, au point que le général Guillaume, votre rapporteur pour ce premier travail et qui lui aussi avait voué sa vie et ses études au rétablissement de la gloire militaire des Belges, en disait : « Le capitaine Henrard a si bien rempli la tâche laborieuse » qu'il s'est imposée, que je ne crois pas que personne après lui puisse

» trouver encore à dire quelque chose de neuf sur le même sujet. » L'auteur s'est chargé lui-même de démentir cette affirmation.

Dans son nouveau travail, le général Henrard ne modifie pas les conclusions de sa première étude, mais il la complète par une riche collection de notes sur les *Fondeurs de l'Artillerie*, recueillies au cours de ses recherches historiques, présentées avec une extrême concision. Ce sont de précieux documents à l'appui de son *histoire*, absolument inédits et d'une importance capitale. Il ne se borne plus, comme dans son premier travail, au règne d'Albert et d'Isabelle, mais, suivant le vœu émis autrefois par l'Académie par l'organe du général Guillaume, il le continue jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Il nous fait espérer même, dans un avenir prochain, la suite de ce travail, qui doit comprendre la fabrication de la poudre, la confection du matériel d'artillerie, etc.

Je ne dirai pas, comme le premier rapporteur, qu'après lui il n'y a plus à glaner sur ce terrain, mais je constaterai qu'il est peu probable qu'avant longtemps on y rencontre de nouveaux glaneurs aussi autorisés. Les circonstances sont peu favorables aux études militaires intelligentes, depuis que la publicité, seule récompense qu'ambitionnent les chercheurs, se trouve interdite à nos jeunes officiers.

A quoi bon, disait-on lorsque parurent les savantes études du prince Louis-Napoléon Bonaparte, ces trésors d'érudition consacrés à un art qui sans doute satisfait l'orgueil des nations, mais n'a rien d'aimable ? On oublie trop que les sacrifices des nations intelligentes aux besoins de leur défense ont toujours contribué à leurs progrès dans l'industrie. A l'origine de toute grande invention industrielle, il est rare de ne pas rencontrer quelque importante invention militaire. Sans remonter à l'antiquité, nos chemins de fer, nos télégraphes sont nés du *fardier à vapeur de Cugnot* essayé pour la première fois dans les rues de Bruxelles, du télégraphe de l'abbé Chappe, etc. De nos jours encore, c'est au progrès de l'artillerie que l'industrie de l'acier doit son important développement. *Les fondeurs de canons* du général Henrard furent les pères des fondeurs de cloches, qui, après avoir célébré la gloire des batailles au son de leur gros bourdon, savaient aussi égayer les kermesses de leur joyeux carillon !

Le travail du général Henrard est par lui-même une œuvre analytique qui ne comporte aucune analyse. C'est en la lisant qu'on peut apprécier son mérite. Il constitue sans aucun doute l'œuvre la plus éminemment archéologique que nos *Annales* aient été appelées à publier depuis bien des années. C'est avec empressement que j'en propose l'impression.

H. Wauwermans.

Lorsque, dans la séance précédente, notre savant confrère, M. le général Henrard présenta à l'Académie son mémoire intitulé : *Les Fondeurs d'Artillerie*, je me suis permis de dire que j'avais trouvé quelques documents concernant *Hans Poppenruyter*. C'est ce qui me valut l'honneur d'être désigné pour examiner le nouveau travail de notre excellent secrétaire.

Je suis absolument de l'avis de mon co-rapporteur, M. le général Wauwermans, « que le mémoire qui nous est soumis constitue sans » aucun doute l'œuvre la plus éminemment archéologique que nos » *Annales* aient été appelées à publier depuis bien des années. » Mais, moi non plus, je ne voudrais dire « qu'après le consciencieux travail » de notre confrère il n'y ait plus à glaner sur ce terrain. » Pourrait-on affirmer qu'un seul sujet archéologique puisse jamais être totalement épuisé ? Je ne le pense point et c'est ce qui m'enhardit à présenter ici mes glanures. Peut-être le général Henrard y trouvera-t-il quelques indications dignes d'être relevées dans son si intéressant mémoire.

Pour le XIVe siècle, je me permettrai de signaler que l'on voit dans Caffiaux [1] que « la ville de Valenciennes eut, de bonne heure, une » artillerie fort respectable et des équipages de guerre que, au dire » de nos chroniqueurs, ses souverains ne dédaignèrent pas de lui » emprunter à l'occasion. Ce qui semble positif, c'est qu'elle eut des » premières, si non la première, entre les villes du nord, une artil- » lerie de campagne, notamment dans l'expédition faite par ses bour-

[1] Nicole de Dury, p. 61 et 103.

» geois vers Enghien, en 1367, pour porter secours au duc Aubert » dans sa guerre avec le comte de Liches [1]. »

Le même auteur [2] dit que « le *Veau noir*, manuscrit nº 535 de la » bibliothèque de Valenciennes, contient une pièce qui établit, d'une » manière positive, à la date du 30 novembre 1382, l'organisation » d'une compagnie d'artilleurs proprement dits à Valenciennes (*Chartre* » *accordée as compaignons joueurs des trobus et des bombardes*) et » que les comptes de la ville prouvent qu'elle avait des canons et des » canonniers avant cette époque [3]. »

Il me semble intéressant de rappeler que Colard Joseph, le canonnier de Philippe-le-Hardi, dont M. Henrard parle au feuillet 3 de son mémoire, est le même fondeur qui jeta en fonte, en 1387, pour le maître-autel de l'église des Chartreux à Dijon, les colonnes surmontées d'anges et aussi l'aigle du grand pupitre [4].

Feu le chanoine Schœffer a donné des renseignements au sujet de pièces d'artillerie fondues à la même époque pour la ville de Malines et une notice sur l'arsenal de cette ville [5].

Dans un registre de la confrérie de St.-Jacques de Compostelle, à Bruxelles, commencé en 1357 et conservé aujourd'hui aux archives des Hospices civils de la capitale, figure un « Laureys, meester van » der donderbussen » [6]. Ce personnage semble avoir été inscrit dans la confrérie dans les premières années du XV^e^ siècle, vers 1418.

Pour le XVI^e^ siècle, mes annotations sont assez nombreuses.

Dans l'ordonnance de Philippe-le-Beau, du 1^r^ novembre 1501, pour la composition de la maison pendant son voyage d'Espagne, on lit : « Thirion Locquet, artilleur, à VI sols. — Thirion Locquet a, » par ordonnance, esté royé, parce que Monseigneur l'a retenu son » archier de corps, à charge de le servir oudit estat d'artillerie, à

[1] Gachard, *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas*, t. I, p. 582.
[2] *Abatis de maisons à Gomegnies, Crespin et St.-Saulne.*
[3] Gachard, *Ibid.*, t. I, p. 582.
[4] Pinchard, *Archives des Arts, Sciences et Lettres*, t. II, p. 54.
[5] *Historische aanteekeningen rakende de stad Mechelen*, t. III, p. 469.
[6] Pinchard, *Ibid.* t. II, p. 151.

» tout mesmes gaiges. — Anthoine Bernard, *contrerolleur de* » *l'artillerie*, conduisant les baghes par mer, à XII sols » [1].

Comme notre confrère a parlé de plusieurs maîtres et contrôleurs de l'artillerie, je me permets de lui signaler cet Antoine Bernard et de lui offrir le portrait assez curieux de Jean de Termonde, qui nous apparait dans le passage suivant.

Pendant son voyage en Espagne, en 1517, Charles-Quint se fit accompagner d'une suite nombreuse. Il prit la mer à Flessingue, sur un navire si chargé que « à tout compter, y compris pilotes, » *bombardiers* et les serviteurs du navire, il y pouvoit avoir largement » trois cents bouches. Duquel basteau Jennet de Taremonde, *maître* » *de l'artillerie*, en estoit le capitaine ordonnet de par le Roy, à cause » que c'estoit un gentil rustre et qui a beaucoup veu par mer et par » terre, lequel audict estat avoit par cy-devant servi le roy Philippe, » que Dieu pardoint, en son dernier voyage de Castille, par mer, » pour par ledict Taremonde avoir regard partout, comme au feu et » à plusieurs aultres choses où pouvoit avoir du dangier, tant de nuyct » que de jour » [2].

Par rapport au plus célèbre fondeur d'artillerie de Malines, j'ai une rectification à présenter. M. le général Henrard dit que Hans Poppenruyter avait épousé Hedwige *van den Nieuwenhuysen*. J'ai cependant trouvé dans les protocoles scabinaux de Malines cinq actes qui prouvent que l'épouse de ce fondeur s'appelait Hedwige *van Campfort*. Ainsi, quand le 7 novembre 1526, l'épouse Poppenruyter acheta une maison dans la rue de Bruxelles, au coin de la rue Neuve, près des remparts de la ville de Malines, l'acte de transport passé devant échevins de cette ville dit : « ..... vercocht Jouffrouwe » Heylwich *van Camfort*, tot haeren ende Meester Hans Poppen- » ruyter, haers mans, behoef..... » [3] et quand, peu de jours après, le 23 du même mois, les époux susdits acquirent encore une grande maison, avec une petite sise à côté, dans une ruelle près de leur

[1] Gachard, *Ibid.* t. I, p. 370.
[2] Gachard et Piot. *Ibid.* t. III, p. 47.
[3] Protocoles scabinaux de Malines, aux archives de cette ville, reg. 534, f° 134 v°.

autre propriété, nous lisons : « ..... vercocht Meesteren Hans » Poppenruyter ende Heylken *Campfoort*, zynen wyve..... » [1].

Le 5 juillet 1531, ils vendirent un de ces immeubles [2], mais, peu après, ils firent trois acquisitions de biens situés sous Heffen ; le 20 et le 21 du même mois, ils achetèrent des terres et, le 24 décembre de la même année, ils acquirent une ferme ; or, chaque fois l'acte dit : « .... vercocht Meesteren Hans Poppenruyter ende Jouffrouwen » Heylwygen *Campvoorts*, synen wive [3]. »

Un document bien intéressant que j'ai découvert dans les Protocoles scabinaux de Malines, c'est l'acte par lequel Hans Poppenruyter se sépara de Corneille van Uckele, son *factotum*. Dans cet acte, passé devant échevins de Malines, ce dernier se déclare totalement payé de tout ce que maître Poppenruyter lui devait pour avoir pendant plusieurs années dirigé son industrie, acheté et vendu ses pièces d'artillerie, le cuivre, le salpêtre, etc. ; au moment de son départ Poppenruyter donne à Corneille van Uckele une somme principale de 100 florins du Rhin, plus 18 florins pour quelques petites affaires et pour un manteau de drap. Voici cette pièce curieuse : « Cornelis van » Uckele heeft gekent dat Meester Hans Poppenruyter, busmeester » van der Keyserlycker Majesteyt, hem wel ende duegdelic vernueght, » volbetaelt ende te vreden gestelt heeft van alles dies hy van hem » soude mogen heysschen ter stuck van der handelinghe, administra- » tie ende diensten die hy den zelven Meester Hans int vervolghen » van zynen affairen, coopen ende vercoopen van zynen bussen, copere, » salpetere ende anderssins, van den beghinsele dat hy yerst by den » zelven Meester Hans in dienste gecomen es, totten daghe toe van » heden ; alzoo wel van alle dinghen die hy hem by gescrifte te reke- » ninghe gebracht heeft, als andere mondelinghe tusschen hen beyden » geschiet, niet vuytghesteken, in zulker wys dat hy hem nerghens » af en weet te heysschene aengaende der zelver zynder administratie, » hoewel eenighe ander letteren, obligatien oft quitancien hier naer

[1] Même registre, f° 142.
[2] Même collection, reg. 540, f° 201 verso.
[3] Même registre, f°s 52, 71 verso et 134 verso.

» bevonden mochten worden, aen welcke letteren, obligatien oft » quijtancien de selve Cornelis gheen recht, actie oft querele meer en » pretendeert ; ende indien naermaels eenighe bevonden werden, » bekende dat die den zelven Meester Hans toebehooren ende nie- » mende anders ; ende beloofde in goeder trouwe, indien hy eenighe » meer bevonde, dat hy die den selven Meester Hans geven ende » leveren sal, om die te casseren ende van onweerden te houdene, » alzoo zy in der waerheyt zyn ; belovende de zelve Cornelis van » Uckele den voirnoemden Meester Hans Poppenruyter ter saecke » voirscreven nemmermeer te heysschen oft te molesteren, met » ghenoeghe noch met rechte, in egheender maniere. Dies zoo beloofde » de selve Meester Hans den voernoemden Cornelis te gheven ende » te betalen, achtervolgende zekere appointemente by Meesteren » Pasquiere Vierling gedaen, de somme van hondert rijnsgulden eens, » ende noch voir zeker cleyn partien ende voir een tabbaert laken ach- » tien rijnsgulden eens. Die zoo soude den zelven Meester Hans in desen » afslach doen tgene dat hy den zelven Cornelis hier op betaelt hadde. » Alle dinghen sonder fraude [1]. » Cet acte est du 17 novembre 1526.

De son côté, Maître Hans Poppenruyter signa le même jour, devant échevins, une déclaration comme quoi Corneille van Uckele l'avait servi pendant plusieurs années et lui avait rendu fidèlement compte de la gestion de ses affaires : « Meester Hans Poppenruyter, bus- » meester van der Keyserlycker Majesteyt, heeft bekent dat Cornelis » van Uckele, die hem zeker jaeren gedient heeft in alle zynen » saecken ende affairen, in coopen ende vercoopen, in ontfanghen ende » in vuytgheven, hem van als goede duegdelicke rekeninghe, bewys » ende betalinghe gedaen heeft, zoo dat hy van alle zynder handelinghe » ende bewinde niets mer en soude weten te heysschene, scheldende » den zelven dairaff quyte, vry, los ende ledich, ende allen anderen » dies quytancien souden moghen behoeren geheelick ende all » [2].

Pour le rôle joué par l'artillerie dans les fêtes publiques, la note suivante est bien jolie : « Et ainsi se mirent en ordre pour retourner

[1] Même collection, reg. 534, fos 139-140.
[2] Même registre, fo 140.

» en la dicte ville, et eulx approchant la porte, furent tirez tant de » coups d'artillerie grosse et menue, *que l'on ne eust pas ouy Dieu* » *tonner pour l'assourdissement d'icelle* ». C'était en 1540, pendant le séjour de Charles-Quint à Valenciennes, que l'on fit tout ce bruit [1].

Au feuillet 11 du mémoire il est parlé d'un messire Lazarus Lucher.... C'est plus que probablement du chevalier Lazare Tucher, conseiller de Charles-Quint et de Philippe II, qu'il s'agit là.

Notre confrère cite plusieurs maîtres, généraux, receveurs et contrôleurs de l'artillerie ; il voudra bien me permettre de lui signaler Arnold Butkens, lieutenant-général de l'artillerie sous Charles-Quint, qui fut le grand'père du savant prieur de l'abbaye de Saint-Sauveur à Anvers, l'historien Christophe Butkens.

Il sera peut-être intéressant de dire qui était Vincent de Senff, le receveur et contrôleur de l'artillerie cité aux feuillets 13 et 14 du mémoire. Vincent de Senff était fils de messire Antoine de Senff, seigneur de Beyerland (au pays de Putte, en Hollande), chambellan de la reine Marie de Hongrie Son frère, messire François de Senff, échevin, trésorier et bourgmestre de Bruxelles, avait épousé Anne van Bomberghen d'Anvers, dont le père, François van Bomberghen, et l'oncle, Joachim van Bomberghen, possédaient, pendant le XVI^e^ siècle, plusieurs moulins à poudre situés sous la seigneurie de Merxem et Dambrugge près d'Anvers [2]. En 1560, Joachim van Bomberghen vendit des moulins à poudre à deux négociants allemands, Balthasar Marstaldere et Hans Volmar. En 1564, il se plaignit que, deux ans auparavant, il avait perdu une quantité de poudre représentant une valeur de quatre mille florins et qu'un anglais, nommé Philippe Jooris, l'avait fait condamner et emprisonner. En 1567, Joachim van Bomberghen fournissait encore de la poudre au roi Philippe II [3].

Qu'il me soit permis de signaler encore à l'attention de M. le général Henrard les annotations de M. Pinchart concernant des canons fondus aux XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siécles, à Lille, Malines, Tournai, Utrecht

[1] GACHARD, *Ibid.*, t. II, p. 582.
[2] GOOVAERTS, *Généalogie de la famille van Bomberghen* (en manuscrit).
[3] Même travail manuscrit.

et Valenciennes et trois inventaires de pièces d'artillerie, publiés par le même : un inventaire dressé en 1636, de onze pièces existant à Montmédy ; un second, dressé en 1686, à Termonde, comprenant vingt-six pièces ; le troisième, de septante-deux pièces, dressé à Ath, en 1716 [1].

Un mot sur Guillaume Witlockx, nommé en 1723 directeur de la fonderie à Malines. Guillaume Witlockx avait été d'abord fondeur de cloches à Anvers. Il était l'auteur d'un carillon de trois octaves, établi dans la rue St.-Jean à Anvers, et d'une partie du carillon de l'église St.-Nicolas à Bruxelles. Ses contemporains, carillonneurs et organistes, le disaient des plus habiles et le mettaient même au-dessus des Hémony, les célèbres fondeurs hollandais [2]. Il ne sera pas sans intérêt d'ajouter que Witlockx, étant fondeur de cloches à Anvers, s'était associé un anversois dont l'existence fut des plus accidentée, Jacques-André Cobbé, qui, simple avocat d'abord, était devenu, de greffier de la monnaie de Sa Majesté à Anvers, *lieutenant-général d'artillerie* au service de l'empereur Charles VI, gouverneur et commandant au nom l'empereur de l'établissement du Bengale, libre baron et comte de Burlack en Moldavie, noble sénateur romain, chevalier de plusieurs ordres. Cobbé mourut au Bengale, ayant ordonné par testament que les modèles et engins d'artillerie, qui étaient sa propriété et dont il avait seul le secret, seraient remis après sa mort au comte de Wrangel, gouverneur de Bruxelles [3].

Je termine en signalant, à propos d'Antoine Richier de Metz, fondeur à Luxembourg en 1445, cité par notre confrère, que dans les *Mémoires* et *Bulletins* de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, à Metz, on trouve plusieurs notices sur l'artillerie messine, sur les bombardes, les boulets en pierre et sur les bombardiers messins [4].

[1] *Archives des Arts, Sciences et Lettres*, t. II, p. 106 et t. III, p. 13.

[2] Van der Straeten, *La musique aux Pays-Bas*, t. V, p. 345.

[3] Goovaerts, *Généalogie de la famille Cobbé* (en manuscrit).

[4] *Mémoires*, t. III, p. 107 ; t. IX, p. 7; t. XV, p. 177. — *Bulletins*, t. V, p. 3; t. X, p. 53.

Inutile d'ajouter que, comme mon co-rapporteur, je propose avec empressement l'impression du mémoire de M. le général Henrard.

A. Goovaerts.

RAPPORTS

sur le mémoire de M. le Dr Paul de Nouë, *intitulé :*

La législation de l'ancien pays de Stavelot.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le mémoire de M. le Dr Paul de Nouë, intitulé : *La législation de l'ancien pays de Stavelot et de Malmedy.* C'est une œuvre consciencieuse, fondée sur les sources imprimées et surtout manuscrites rassemblées depuis longtemps, avec une patience infinie, par notre collègue, M. Arsène de Nouë. Elle est à la fois historique et juridique. Comme la seconde partie, la plus considérable, se rapporte uniquement aux coutumes de l'ancien pays de Stavelot, elle aurait pu figurer avec avantage dans les publications de la commission royale des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Mais celle-ci n'admet, paraît-il, que les travaux de ses membres.

J'estime que ce travail, très savant, figurera avec honneur, après quelques retouches de style, dans les *Annales* de l'Académie d'archéologie de Belgique.

S. Bormans.

Comme M. Bormans, je commence par constater que j'ai lu avec beaucoup d'intérêt le mémoire de M. Paul de Nouë dont vous avez bien voulu me confier l'examen. Ce travail traite de la principauté de Stavelot, mais on n'y trouve rien ou presque rien de ce qui est son histoire proprement dite ; — rien des antiques abbayes de Stavelot et de Malmédy, de leur développement, de leur destruction, des

œuvres d'art que l'on y a admirées. L'auteur se borne à parler de législation, de sorte qu'on se demande d'abord si ce n'est pas dans un recueil de sciences juridiques plutôt que dans les annales d'une société d'archéologie que son mémoire trouverait une place convenable. Mais ce n'est point principalement au point de vue du jurisconsulte qu'il est écrit. L'auteur explique, par les grandes lignes de l'histoire politique du pays et de ses habitants, comment il s'y est formé un ensemble de droit constitutionnel, civil et criminel, d'un caractère tout particulier. Il n'analyse pas seulement la coutume qui est le recueil général de ce droit, mais les dispositions diverses qui ont complété la coutume, et il la compare aux législations plus connues. Il fait ainsi saisir une foule de différences souvent remarquables, qui aideraient un historien de la principauté à bien caractériser la physionomie morale de la population, les bons et les mauvais côtés de son état social, aux diverses époques de son existence.

A ce titre, c'est un vrai travail d'archéologue que nous devons être heureux d'accueillir. Comme le dit M. Bormans, il témoigne de consciencieuses études et s'appuie de citations nombreuses empruntées à des sources originales ou peu connues. Mais il faudra revoir la rédaction. Je pense du reste que bon nombre de ses imperfections y ont été glissées par le copiste.

TH. SMEKENS.

LE DOCTEUR PIERRE-JOSEPH LAMBRECHTS,

PRÉSIDENT HONORAIRE

DE L'ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE,

par M. le Lt Général WAUWERMANS.

Il y a 30 ans, arrivé de Mons à Anvers depuis l'avant-veille, par une froide matinée du mois de février 1860, la terre étant gelée à pierre fendre, je me rendais à pied pour la première fois au village

d'Hoboken, guidé par une carte de vander Maelen, afin d'y reconnaître la position de deux perches plantées en terre, qui marquaient le futur fort N° 8 dont on m'avait fait l'honneur de me confier la construction. Capitaine de quelques mois à peine, (à cette époque les jeunes officiers du génie attendaient longtemps l'épaulette d'or !) et le plus jeune des treize chefs de service désignés pour les grands travaux d'Anvers, si je me réjouissais sincèrement de la mission de confiance qui m'était dévolue, ce n'était cependant pas sans une certaine mélancolie que, cheminant par ce temps de froidure, je songeais aux difficultés de la rude campagne que nous allions entreprendre et que nous savions devoir être longue et semée de nombreuses difficultés.

Nous étions informés que le gouvernement avait la générosité de nous offrir un logement sur les travaux, afin de nous obliger à y demeurer constamment pendant plusieurs années, loin de toute société policée ; mais, ce qui tempérait les avantages de ce logement économique, c'était l'obligation de le construire nous-mêmes et, par conséquent, la perspective de n'en pas jouir avant plus d'une année. En attendant, je me voyais condamné à faire tous les jours une étape de plus de cinq lieues pour aller et revenir de mon travail, car on m'avait prévenu que je ne trouverais pas même une grange pour m'abriter contre les intempéries, sur les terrains expropriés pour le fort. Nous avions espéré que le gouvernement, qui allait dépenser bien des millions à ces grands travaux, qui distribuait libéralement à beaucoup d'officiers les moyens d'avoir des chevaux dont ils n'avaient que faire et les faisaient *passer au bleu*, que le gouvernement nous accorderait au moins des rations de fourrage ; mais il nous avait été répondu que nous ne pouvions y songer, la dépense étant jugée trop considérable ! Cette sage et prudente économie dès le début, était bien faite pour nous amener à réfléchir sur la générosité avec laquelle nous devions être traités. C'était peu encourageant !

Après la visite du terrain où devait s'élever le fort, je me rendis au village, afin d'y trouver au moins une maison de paysan, un abri quelconque. J'avais pu constater que le fort était entouré de riches châteaux, appartenant à des propriétaires d'Anvers ; mais de ce côté, il n'y avait aucune bienveillance à espérer, car tous étaient inféodés

aux *meetings*, hostiles aux fortifications, et loin de pouvoir compter sur leur secours, nous les savions disposés à nous traiter comme des pestiférés dont il fallait se garder. Il est vrai que, depuis, ils ont racheté ce mauvais accueil par une extrême amabilité à notre égard.

Mes premières tentatives furent peu encouragées. Ne pouvant rencontrer le bourgmestre, médecin en tournée de visites de malades, je m'adressai au curé. Celui-ci plus préoccupé, sans doute, de garder ses ouailles que de conquérir de nouvelles âmes à Dieu, ne me cacha pas son vif déplaisir de voir arriver à ma suite, au village, une foule de jeunes soldats dont il craignait les ravages dans le troupeau féminin confié à sa garde. Ce que j'avais de mieux à faire, c'était d'habiter en ville..... Le secrétaire communal, un madré, tout confit en dévotion, m'offrit, il est vrai, d'acquérir une maison à un prix quadruple de ce qu'elle m'aurait coûté à Anvers même ; ma bourse assez légère m'obligea à décliner son offre si obligeante..... Il ne fut pas jusqu'au cabaretier qui, profitant de l'excellente aubaine de voir par exception un *étranger* au village, me fit payer un misérable croûton de pain et des œufs durs, le prix d'un excellent déjeûner chez Bertrand à Anvers. Le soir je rentrais en ville l'oreille basse et quelque peu déconfit.....

Heureusement j'avais rendez-vous le lendemain avec le bourgmestre, ma dernière espérance !.... Qu'était ce digne fonctionnaire communal ?.... Je fus agréablement surpris, en me présentant chez M. Lambrechts, de trouver un grand et beau vieillard, à l'aspect un peu rude, à la parole brusque, mais qui tout d'abord m'inspira un sentiment de profonde sympathie. Dès les premiers moments de notre entrevue, il m'apparut comme la personnification du *médecin de campagne* de Balzac, philosophe et bienfaisant. Instruit, éclairé, il se complaisait depuis de longues années à vivre au milieu des villageois, s'appliquant à améliorer leur bien-être, souvent contre leur gré même, créant des hôpitaux, des écoles, unissant l'expérience de l'administrateur au savoir du médecin, pour assainir un sol où régnait d'une manière permanente la fièvre des polders, qui souvent dégénérait en typhus. Plus éclairé que ses administrés, il ne me cacha pas sa joie de voir arriver dans sa commune des soldats et des ouvriers

qui allaient y répandre, sinon la richesse, du moins un bien-être nouveau et développer un trafic que ses habitants avaient ignoré jusqu'alors, et dont il espérait tirer un parti utile pour le bien-être de tous..... Lorsque je lui racontai mes déconvenues de la veille près de son brave curé, je le vis esquisser un bon sourire où je lus cette réponse : — Les coqs seront lâchés, que les poules se gardent ! — J'avais à faire à un médecin ayant acquis une longue expérience des humains.....

Grâce à ses conseils, je ne tardai pas à trouver une habitation où j'ai passé des années heureuses, à distance des travaux dont il me conseillait de me défier pour moi et pour les miens, dans ce pays de fièvre !

Telles furent mes premières relations avec M. Pierre-Joseph Lambrechts, dont l'Académie m'a prié de retracer la vie, relations qui, continuées d'abord sous forme d'excellents rapports de service officiel, devaient aboutir à une bonne et solide amitié, dont je me suis senti profondément honoré.

Né à Mortsel le 29 septembre 1795, M. Lambrechts était entré à l'âge de 16 ans dans le service de la marine impériale, en qualité d'officier de santé de 3e classe. Attaché à l'hôpital naval, il fut embarqué ensuite sur *Le Gaulois*. Il demeura dans le district maritime d'Anvers, où il vit s'écouler les dernières années du règne de Napoléon et assista au siège de 1814. A la chute de l'Empire, après le licenciement du personnel du grand établissement maritime créé par l'empereur, il fut attaché à l'hôpital Ste.-Élisabeth d'Anvers.

Lambrechts avait des aspirations plus hautes que celles de simple officier de santé, seul but de la carrière d'un grand nombre de praticiens de cette époque. En 1818, déjà riche d'expérience médicale, il se rendit à l'Université de Louvain où, en moins de deux années, il conquit le diplôme de docteur en médecine et accouchements. Rentré à Anvers, il se voua alors avec ardeur à sa profession de médecin. Dans son dévouement, il fut atteint en 1822 du typhus qui mit sa vie en péril. Se remettant difficilement, et sur les conseils du médecin en chef de l'hôpital, il se décida à s'établir à la campagne, où sa forte constitution, le grand air et le travail physique ne pouvaient tarder à exercer l'action la plus bienfaisante sur sa santé

compromise. Il fit choix comme résidence d'Hoboken, où il y avait bien des misères à soulager et dont il fut la Providence pendant plus de soixante ans. C'est là que j'ai trouvé le malade presque désespéré de 1822, devenu un robuste vieillard, fatiguant tous les jours trois chevaux pour aller visiter ses malades, et se reposant de ses travaux de médecin en se livrant avec ardeur aux soins multiples d'administrateur éclairé et intelligent, l'ami et le conseil de ses administrés.

Pendant sa longue carrière, M. Lambrechts a été, sans nul doute, un des hommes le plus généralement estimés de la province d'Anvers, tant par la loyauté de son caractère, la modération de son esprit, la fermeté de ses convictions que par ses profondes connaissances médicales. Il ne m'appartient pas de rappeler ici les titres scientifiques du médecin, qui pendant un demi-siècle présida la commission médicale provinciale, du membre d'honneur de la Société de médecine d'Anvers, associé à une foule de sociétés savantes, les académies de médecine de Madrid, de Cadix, etc.; du patricien dévoué qui, dans les terribles épidémies de typhus et de choléra de 1833, 1859 et 1866, conquit successivement des titres à l'obtention de la croix de chevalier et d'officier de l'ordre de Léopold, à la croix civique, etc.

Qu'il me soit seulement permis de rappeler la manière singulière dont il devint bourgmestre d'Hoboken. Elle se rattache à l'histoire de la révolution de 1830 à Anvers :

La citadelle était occupée par les Hollandais et le bourgmestre d'Hoboken de cette époque, soupçonné d'orangisme, avait été arraché de son domicile et conduit à la prison de St.-Bernard par les habitants du village. La commune, exposée aux sorties de l'ennemi, était plongée dans l'anarchie. La population émigrait vers l'intérieur; une ferme du *Leegen weg* était devenue la proie des flammes.

M. Rogier ayant été envoyé à Anvers comme délégué du gouvernement provisoire, apprit en Bourse la situation faite à Hoboken; il s'informa s'il n'y avait personne qui consentirait à assumer les fonctions de bourgmestre. — On lui signala comme homme énergique et sur le dévouement patriotique duquel on pouvait compter, le jeune médecin de la localité.

Sans plus d'informations, il prend son calpin, en déchire une feuille et y trace au crayon ces simples mots :

« Anvers, ce 29 octobre 1830.

« Nous, membre du Gouvernement provisoire, nommons bourg-» mestre de la commune d'Hoboque, le sieur, etc. ».

Ce brevet de nomination, que la famille Lambrechts conserve comme un titre d'honneur, ayant dû faire un détour par Contich, ne parvint à destination que le lendemain. Le nouveau titulaire accepta sans hésiter le périlleux mandat qui lui avait été conféré.

Le même jour, il forma un corps de volontaires qu'il arma à ses frais, afin d'être à même de parer à toute agression, et courut ensuite délivrer son prédécesseur.

Le corps électoral ratifia durant 48 ans, et presque toujours à l'unanimité des suffrages, cette nomination faite à portée du canon de l'ennemi d'alors.

Quoique résidant à la campagne, M. Lambrechts était associé à toutes les œuvres intelligentes créées à Anvers pour développer l'instruction publique. En 1842, lors de la fondation de notre Académie, il fut naturellement inscrit parmi ses membres fondateurs. Bien que ses goûts, ses études, sa vie active, le portassent peu vers les travaux d'archéologie historique, il demeura fidèle à notre compagnie jusqu'à sa mort. En 1884, étant président de l'Académie, j'ai eu la vive satisfaction de proclamer mon vieil ami *Président d'honneur*, à titre d'éclatant hommage que vous vouliez donner à cet homme distingué qui fut des nôtres pendant plus de quarante ans.

La fin de Lambrechts fut celle d'un sage. Entouré de l'affection de ses enfants, il vit venir la mort avec une résignation stoïque et la conviction d'avoir noblement accompli son devoir pendant une longue carrière de plus de 94 ans. « La veille de sa mort », dit un témoin oculaire, « alors qu'il disait ne plus avoir que quelques heures à » vivre, alors que devant un miroir, il constatait avec un calme » prodigieux les lents mais sûrs progrès du dépérissement, il s'in-» quiétait en termes touchants de la santé de plusieurs de ses amis ». Il rendit son âme à Dieu le 21 juin 1889, laissant l'exemple d'une noble et belle carrière, d'un honnête homme doué d'un grand cœur.

Tous les envois de lettres, de mémoires, de livres ou d'autres objets destinés à la Compagnie, doivent être adressés, francs de port, au Secrétariat, 23, Rue Gounod, à Anvers. — (Art. 23 des Statuts).

L'Abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an.** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

On s'abonne en s'adressant au trésorier, **Avenue des Arts, 78, Anvers.**

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

II

ANVERS

IMPRIMERIE J. PLASKY, 36, RUE ZIRK.

1890.

DISCOURS DE M. P. COGELS,

Président pour 1890.

Interprète des sentiments de l'Académie, mon premier devoir est de remercier l'honorable président sortant. En donnant à notre éminent confrère M. Ruelens ce faible témoignage de reconnaissance, je n'obéis pas seulement à un sentiment de convenance. Tous nous professons une très haute estime pour ses travaux, une profonde sympathie pour son caractère, et je suis heureux de pouvoir ici lui en renouveler l'assurance. Mais plus sont nombreux les titres de mon prédécesseur à notre gratitude, plus lourde est la charge qui m'incombe aujourd'hui.

Le souvenir des appréhensions que j'éprouvais, l'an dernier, en m'entendant proposer à vos suffrages pour la vice-présidence m'engage à vous rappeler, Messieurs, que c'est moins un archéologue qu'un géologue que vous avez appelé à l'honneur de présider l'Académie.

Vous m'avez autorisé ainsi, je pense, à vous entretenir quelque peu en naturaliste, c'est-à-dire en classificateur et aussi en collectionneur.

La question que je me propose de traiter devant vous est relative à Anvers ; mais, ne pouvant avoir la prétention, au point de vue où je me place, de m'occuper, même superficiellement, de tous les souvenirs intéressants de l'histoire locale, je me bornerai aujourd'hui à vous faire part de quelques réflexions que m'a suggérées la classification des gravures, des plans et des cartes.

Actuellement que la reproduction des estampes anciennes a pris, dans les grandes publications historiques, une place si importante, n'est-il pas étonnant de constater que la réunion des documents de ce genre et leur classification aient si peu attiré l'attention ?

Cependant, depuis une vingtaine d'années, des expositions, parmi lesquelles il suffit de rappeler celles des productions de la typographie anversoise, de notre ancien atelier monétaire et de l'œuvre de

Rubens, ont tour à tour permis de faire les études les plus utiles et les plus variées. Néanmoins on est frappé du peu de secours que procureraient ces réunions de documents souvent précieux, si intéressants d'ailleurs, à tant de points de vue, à celui qui voudrait étudier de près l'histoire de notre cité ; et cependant les matériaux de ce genre existent, comme chacun le sait, en quantité considérable.

Eh bien, Messieurs, chaque fois que les circonstances, telles que les ventes publiques notamment, font passer des collections sous les yeux des amateurs, ceux-ci sont généralement surpris du désordre dans lequel ces documents se trouvent rassemblés, et l'on se demande quelle a pu être la pensée maîtresse qui a présidé à leur réunion.

Le résultat que l'on pourrait espérer des collections de gravures, en vue de la vulgarisation de l'histoire d'Anvers, n'étant pas atteint, on est conduit à se demander quelle est la raison d'être de cet état de choses et ce qu'il faudrait faire pour y remédier.

Faut-il y voir une question de classification générale ? Ce n'est guère probable. Les grandes divisions ne sont pas difficiles à établir. Suivant le point de vue auquel on se place, les cartes, les plans et les gravures représentant des événements que l'on peut classer par ordre chronologique ou dans la série concernant les monuments près desquels ils s'accomplissent, constituent autant de divisions qui s'indiquent sans aucune recherche.

Au contraire, quand on aborde les questions de détails, les difficultés sont considérables. On ne saurait assez insister sur les obstacles de tout genre que rencontre le classement des gravures anversoises.

Prenons, par exemple, le monument qui attire le plus l'attention du visiteur, la cathédrale. Je ne pense pas m'avancer imprudemment en disant qu'il serait actuellement bien difficile de ranger dans l'ordre chronologique les estampes qui la représentent. Et peut-être les anciennes gravures sont-elles ici les plus faciles à classer. Ce n'est pas que d'intéressants problèmes ne surgissent de temps en temps à leur sujet, comme celui que soulève la date de 1514 inscrite sur un dessin représentant la construction de la tour. Ce dessin, bien connu par une reproduction photographique, est en effet, parfois encore,

attribué à Albert Dürer, qui ne dit nulle part avoir voyagé alors dans les Pays-Bas.

Pour les vues extraites des multiples éditions de la *Description des Pays-Bas*, par Guichardin, il ne faut que de la patience; mais il n'en est plus de même pour la plupart des dessins publiés dans le cours du siècle actuel. Une longue étude aboutirait tout au plus à un classement comme celui dont un paléontologiste doit se contenter, parce qu'il lui faut faire abstraction de toute idée de temps pour ne s'attacher qu'à l'idée de l'ancienneté relative, mais dont on ne peut se déclarer satisfait quand il s'agit de publications presque contemporaines.

Le monument lui-même n'ayant pas été modifié, c'est à l'examen des détails secondaires que l'on est obligé de recourir. D'après ce principe, il faut donc étudier les transformations subies par les constructions parasites du Marché-aux-Gants et de la rue de l'Aqueduc; le travail est long et d'autant plus ardu qu'il y a parfois lieu de compter avec la fantaisie du dessinateur.

Peut-on encore songer à rechercher en quelle année a été modifié le toit de la maisonnette jadis située devant le petit portail latéral gauche? Serait-il encore possible de retrouver la date de la transformation de la maison située à l'angle du Marché-aux-Gants et du passage Quentin Massys? Ce n'est guère probable, et cependant c'est d'après de telles indications, et seulement avec leur aide, que l'on parviendrait à classer rigoureusement de nombreuses pièces dont la date de publication est oubliée.

L'examen d'autres gravures du monument dont nous nous occupons demande une attention soutenue.

C'est ainsi qu'il existe deux grandes planches représentant la cathédrale, vue du Marché-aux-Gants, à peu près comme nous la donne la gravure de Hollar. L'une, signée J. Hunin, porte la date de 1813. On lit sur l'autre : « gravée et dessinée par Joseph Hunin de Malines. »

Au premier abord, ces deux pièces paraissent dissemblables. Sur l'une, on voit, bien éclairées, les constructions adossées à l'église, et les nombreux promeneurs circulant sur la place portent les costumes du temps du premier empire. L'autre nous présente une

scène toute différente, où les promeneurs sont habillés à la mode d'il y a trente ans. Ici, l'artiste, devançant le temps, reproduit le monument dégagé des constructions qui l'enserrent et se détachant sur un fond blanc. De plus, il ne reste aucune trace des maisons du Marché-aux-Gants, qui produisent un si fâcheux effet sur la gravure de 1813.

Le décor, s'il est permis de s'exprimer ainsi, est si complètement modifié que, sans l'indication du nom du graveur, on ne songerait peut-être pas à la planche primitive. Et pourtant, il ne peut subsister aucun doute quant à leur identité. Seulement, il faut savoir que le cuivre a été retravaillé à Paris, par Metzmacher, pour M. Tessaro, éditeur d'estampes à Anvers. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. Zazzarini, et nous en reconnaissons d'autant plus le prix que nous n'avons vu signaler nulle part le dernier état de cette gravure de l'artiste malinois. Les données que l'on possède sur son œuvre sont peu nombreuses et son nom ne figure même pas dans l'ouvrage de Hippert et Linnig : *Le Peintre graveur hollandais et belge au XIX*e *siècle.*

La cathédrale est un monument si connu qu'une estampe qui la reproduirait, même sans légende, serait généralement déterminée sans hésitation. Cependant il ne pourrait pas en être ainsi de certaines estampes historiques, rappelant d'une manière allégorique, ou simplement indicative, des événements qui s'y sont passés. Ainsi Hogenberg voulant représenter le pillage des iconoclastes, a dessiné une église sans façade, dans les trois nefs de laquelle la vue plonge sans obstacle.

Quand on connaît les événements du 20 août 1566, on comprend facilement l'idée de l'auteur, moins soucieux de placer la scène dans son cadre réel que d'insister sur les faits mêmes qu'il s'est proposé de rappeler.

Cette construction invraisemblable est bien cependant, pour nous, la cathédrale, et les gravures qui la représentent doivent prendre, dans la série des gravures anversoises, la place qui leur revient.

Dépourvue de légende, sans date, sans indications quelconques, cette même gravure devient indéterminable pour celui qui ne connaît pas à fond le recueil de Hogenberg. C'est ce qui est arrivé à deux numis-

mates hollandais, Jeronimo de Vries et Johannes Cornelis de Jonge, qui décrivirent des sujets relatifs aux troubles de 1560 à 1566, gravés sur un médaillon du cabinet hollandais des médailles, sans reconnaître l'origine de cette composition. Ils ne signalent pas la scène de pillage comme se passant à Anvers, et, de plus, ils se trompent en prenant pour une religieuse la femme qui figure au premier plan et qui emporte des objets volés.

Ajoutons ici que d'autres sujets du même médaillon, tels que les *Termes* et la *Duchesse de Parme pêchant au filet,* sont empruntés à une estampe satyrique que nous a renseignée notre savant et obligeant confrère M. Hymans.

Nous pourrions multiplier ces exemples, mais notre but est moins, ici, de signaler des pièces ayant échappé à l'attention, que d'examiner les moyens de faciliter la détermination et le classement de précieux souvenirs.

Serait-il impossible de réunir les matériaux qui mettraient l'amateur de nos estampes à même d'effectuer ce travail ?

Pour nous la réponse n'est pas douteuse.

Mais si l'on n'a rien tenté jusqu'à présent dans cette direction, ne peut-on croire que l'entreprise ne dépasse les moyens d'action d'un seul homme ?

Au contraire, ce but ne pourrait-il être plus facilement atteint par une réunion d'hommes dont les aptitudes et l'intelligence se sont sans doute exercées dans des directions différentes, mais qui, à un moment donné, convergeraient vers un même centre de recherches ?

Ce principe admis, que de renseignements inédits se produiraient au grand jour, que de communications oubliées viendraient retrouver leur valeur dans le recueil dont j'ose entrevoir la publication.

Enfin, et ceci est un point d'intérêt capital, la recherche de documents nécessiterait la rédaction de notices et de mémoires dont notre *Bulletin* et nos *Annales* profiteraient tous les premiers.

Je sais qu'une telle œuvre ne s'accomplit point en un jour ; mais ne pourrait-elle pas signaler le cinquantenaire de notre compagnie ?

Quel que soit l'avenir réservé à l'idée dont j'ai pris la liberté de vous entretenir, je crois, Messieurs, que sa réalisation comblerait une

lacune des plus regrettables. Œuvre de tous, elle resserrerait encore, s'il est possible, les liens qui nous unissent, et c'est ce qui m'engage à la recommander à votre examen, en ce jour où moi-même je reçois le témoignage le plus flatteur de votre bienveillance.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1890.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. P. Cogels, président ; Alex. Henne, vice-président ; P. Henrard, secrétaire ; A. Blomme, Alph. deWitte, P. Génard, H. Siret, J. Schadde, H. Wauwermans, membres titulaires ; L. Siret, B^on^ de Vinck, membres correspondants ; Th. Smekens, membre honoraire.

Se sont excusés : MM. Rooses, Ch. Ruelens, E. Gife, A. Goovaerts, H. Hymans, membres titulaires ; J. Destrée, membre correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 2 février 1890 est lu et approuvé [1].

Il est donné lecture de la correspondance. — M. Advielle, de Paris, envoie une brochure et fait valoir ses titres à une place de membre correspondant étranger. — La société française d'archéologie annonce qu'elle tiendra le 57^e^ congrès d'archéologie à Brive (Corrèze) le mardi 17 juin, et invite les membres de l'Académie à prendre part à ses travaux. Les bulletins d'adhésion devront être envoyée à M. J. B. Bosredon, rue de l'Hôtel-de-ville, à Brive. — M. de Raadt, dont la notice sur Berlaer a paru récemment, remercie l'Académie pour l'hospitalité qu'elle a bien voulu accorder à son travail dans ses *Annales*. — La veuve de M. Campbell, conservateur de la bibliothèque royale à La Haye et membre honoraire étranger, informe l'Académie de la mort de son mari, décédé le 2 avril dernier.

M. Génard, en quelques paroles émues, dit les regrets que les travailleurs et les bibliophiles éprouvent de la mort inattendue de

[1] Le nom d'un membre correspondant, M. le B^on^ de Vinck, a été néanmoins mal orthographié.

M. Campbell. Il rappelle les titres du défunt, qui compte parmi les bibliographes les plus distingués de notre époque. Nommé bibliothécaire en 1869, il se fit remarqner par sa participation aux *Monuments typographiques des Pays-Bas au XVI^e siècle,* dont son prédécesseur M. Holtrop avait commencé la publication en 1856. M. Campbell coopéra à plusieurs revues littéraires ; ce fut lui qui restitua au célèbre poète anversois Jean de Clerc son véritable nom de Jean van Boendale et permit ainsi de reconstituer la biographie d'un des plus grands écrivains du XIV^e siècle.

M. Campbell, né vers la fin de l'année 1819, n'avait par conséquent pas atteint sa 71^e année.

M. Génard donne également lecture de quelques passages d'une lettre de M. N. de Pauw, membre correspondant à Gand, qui promet pour la prochaine séance une communication relative aux quatre Teniers, d'après des documents inédits, et d'une note, à l'occasion de l'achat d'un tableau en majolique par la commission du *Steen*, datant de 1547, et qui paraît l'œuvre de Jacques Floris. (*Voir page 43*).

M. Alph. de Witte soumet à ses confrères un curieux objet en verre, d'origine gauloise, de forme globuleuse, vert de couleur et uniface, remontant sans doute aux premières années de la domination romaine et trouvé, en 1851, à Fresnicourt, village situé entre Arras et Béthune, en compagnie de deux pièces nerviennes au type du cheval et du foudre.

M. Dancoisne, en communiquant au congrès tenu à Arras en 1853 ce spécimen, resté unique, de l'industrie de nos ancêtres, le considère comme devant être une monnaie, d'accord en cela avec Lelewel, Duchalais, de Coster, Rigollot, Hermand et Rouyer.

Du temps de Pline, il existait, à Rome, des jetons à compter en verre. Il y a quelques années à peine, les monnaies de verre étaient très répandues en Asie, surtout dans l'Indo-Chine.

Croyant reconnaître dans la figuration du droit un cheval, M. Dan-

coisne donnait la pièce de Fresnicourt à l'ouest de la Gaule-Belgique, le numéraire, aussi de forme globuleuse, des peuples de cette contrée portant le plus souvent un cheval. M. Hermand, plus affirmatif encore, la classait aux Morins. Ces attributions doivent être abandonnées, car elles reposent sur une erreur. L'animal représenté n'est pas un cheval, mais un lion, de facture grossière, il est vrai, et ayant la plus grande analogie avec celui qui se voit au revers des bronzes rémois à la tête de Janus Bifrons. Si donc l'objet de verre est une monnaie, ce qui est loin d'être établi, il doit être donné au pays des Rèmes, c'est-à-dire au midi de la Gaule-Belgique.

M. de Witte fait encore circuler l'empreinte, en plâtre, d'un *triens* mérovingien de la bibliothèque nationale, à Paris, au nom du monétaire Chrodigisilus, frappé à Anderpus, Anvers.

Le poids de cette monnaie, trouvée vers 1850 dans les travaux d'endiguement entrepris aux environs du fort de Bath, sur l'Escaut, et publiée dans le tome IX de la *Revue belge de numismatique,* la bonne qualité relative du métal, la croix haussée du revers, tout indique qu'elle date du commencement du VII[e] siècle. La forme *Anderpus* se rapproche d'ailleurs beaucoup de la leçon *Andouerpis,* employée vers l'an 650.

D'après l'opinion générale, le monétaire mérovingien était un officier du fisc signant de son nom le numéraire fabriqué avec les produits des impôts recueillis par lui. Le nom du lieu, où ces impôts, ces tonlieux avaient été prélevés, s'indiquait aussi sur la monnaie.

L'existence du *triens Anderpus* vient donc confirmer l'opinion du général Wauwermans, qui voit dans la tradition du géant Antigon le symbole du droit de transit perçu sur les navigateurs par les premiers possesseurs du burg anversois. Remarquons encore, ajoute M. de Witte, que les ateliers monétaires de ce temps sont en Belgique situés près des fleuves ou des grandes voies internationales ; d'où l'on pourrait peut-être conclure que nos ancêtres, ayant pris part aux conquêtes des premiers mérovingiens, ne payaient, en récompense des services rendus à la guerre, que des droits de tonlieu et des taxes indirectes, échappant ainsi aux impôts fonciers et de capitation supportés par les autres habitants de la Gaule. Enfin M. de Witte

termine sa communication en donnant lecture d'une courte notice sur une couronne d'or du roi de France Louis XIII, portant parmi ses différents monétaires une main ouverte. (*Voir page 44*).

Cette lecture provoque quelques observations de la part de M. P. Génard, qui, dans son *Armorial des institutions communales d'Anvers*, a traité de laforme de la main dite d'Anvers et du poinçon de cette ville.

M. Blomme, qui avait bien voulu se charger de faire des propositions à l'occasion de l'impression du catalogue méthodique des livres de la bibliothèque de l'Académie, dit quelles sont les difficultés qu'il a rencontrées à cette occasion, les titres des livres n'ayant pas été transcrits suivant un type uniforme, et les fiches portant simultanément, et parfois au revers, des inscriptions appartenant au même auteur, mais à des sciences diverses. Il propose de classer les ouvrages, en tenant compte de la partie du Monde, puis de la contrée, enfin de la ville où ils ont été imprimés.

Le bibliothécaire de l'Académie ayant démissionné et sa charge restant vacante, l'assemblée ajourne la décision à prendre à une séance ultérieure.

M. le secrétaire présente quelques spécimens de programmes du théâtre d'Anvers appartenant au XVIII^e^ siècle et quelques numéros de la *Gazette d'Anvers* de la même époque.

Il fait ensuite connaître les titres des ouvrages reçus :

1° de M. Alfred Bequet, membre titulaire : *Les premiers monuments chrétiens au pays de Namur*. (Extrait du t. XVIII des *Annales de la Société archéologique de Namur*.

2° de M. le d^r^ Van Raemdonck, membre titulaire : (a) *La première réduction de la grande carte de Flandre de Mercator*. (Extrait du t. XI des *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas ;* — (b) *Découverte des deux premiers exemplaires connus de la grande carte d'Europe* (*1554*) *et de la carte des Iles Britanniques* (*1564*) *de Gérard Mercator*. (Extrait du t. XII, id.) ; — (c) *Gérard Mercator Rupelmondois et non Anversois*, (id., id.)

3° de M. Alph. de Witte, membre titulaire : *Recherches numismatiques*. (Extr. de la *Revue belge de numismatique*, année 1890).

4° de M. Ad. Dubois, membre honoraire : *Ph. Wielant et J. de Damhoudere.* (Extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique*, t. LXIII, année 1889).

5° de M. Jules Fréson, membre honoraire : *Histoire du chapitre Noble de Nivelles*, 1890.

6° de M. H. G. Van Elven : *Les Nutons, leur légende devant la science et l'histoire.* (Extrait du t. XVIII des *Annales de la Société archéologique de Namur*).

7° de M. J. Th. de Raadt : (a) *Niel en zijne Heeren.* (Extrait du *Dietsche Warande*); (b) *Berlaer et ses seigneurs.* (Extrait des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*); (c) *Quelques observations sur Nicolas Oudart et son jeton.* (Extrait du *Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines ;* (d) *Notice historique sur Broechem et ses seigneurs.* (id.).

8° de M. le Bon Alf. de Loë : *Rapport sur le congrès archéologique de France, 56e session 1889, Evreux.* (Extrait des *Annales de la Société archéologique de Bruxelles*).

9° de M. J. Hubert, architecte à Mons : *Les architectes de l'église collégiale de Ste-Waudru, à Mons.* (Extrait de l'*Émulation*, organe de la Société centrale d'Architecture de Belgique, XIVe vol.)

10° de M. Victor Alvielle : *Notice sur M. Malorey, doyen des bouquinistes français.*

Des remercîments seront adressés aux donateurs.

M. H. Siret lit ensuite une notice sur les *Rites funéraires du midi de l'Espagne.* M. le président remercie M. Siret et l'assemblée décide que ce travail sera imprimé dans les *Annales* de l'Académie.

Un travail de M. J. Destrée intitulé: *Les Heures du duc d'Alençon par Hans Bol*, sera soumis à l'appréciation de MM. Ruelens et Max Rooses.

M. le secrétaire donne lecture des noms des candidats aux places vacantes présentés par le bureau. Ces noms seront imprimés et distribués pour la séance prochaine. Les membres qui désirent présenter de nouveaux candidats sont priés de les faire parvenir avant la séance de juin. Les candidatures ouvertes sont au nombre de : deux pour membres titulaires ; six pour membres correspondants.

NOTE SUR UN TABLEAU EN MAJOLIQUE FAIT A ANVERS EN 1547,

par M. P. GÉNARD.

Lorsque, à la séance du 1er août 1886, je me permis d'appeler l'attention de l'Académie d'archéologie sur l'importante découverte, due à notre savant et regretté confrère M. le chevalier L. de Burbure, de l'atelier de Guido Andries de Savino, potier vénitien, habitant Anvers en 1513, découverte qui restituait toute une industrie artistique à notre vieille cité, je me hâtais d'ajouter : « Il importe toutefois de ne pas la confondre avec celle des majoliques, genre italien que Jaquemard, dans son livre sur la céramique, dit avoir existé à Anvers et que travaillaient les Floris et les de Wael, inscrits du reste dans la gilde de St.-Luc parce qu'ils employaient des couleurs. Il est à remarquer que Jean Floris, à la cour d'Espagne, fut nommé « potier du roi ».

Nous avons consacré, dans la *Biographie nationale* de Belgique, plusieurs notices aux membres de la famille Floris qui se sont fait un nom dans les arts. En parlant de Corneille II, né en 1518, nous avons dit que ce grand artiste, à la fois sculpteur et architecte, peut être regardé comme l'introducteur ou le vulgarisateur en Belgique du style de la Renaissance. Désigné en 1547 par le magistrat pour remplir les fonctions de doyen de la gilde de St.-Luc, il saisit cette occasion pour orner le registre ou *Liggere* de la confrérie d'une quantité de lettrines dont la variété prouve la richesse de son imagination et la facilité de son crayon.

La commission directrice du *Steen* vient d'acquérir de M. van Ryswyck-Bogaerts un tableau en majolique qui, sans le moindre doute, a été fait d'après les dessins ou sous l'inspiration de Corneille Floris II. Figures et ornements sont pareils à ceux du *Liggere*.

Le tableau date de 1547 et mesure en hauteur 95 centimètres sur 1m90 de largeur. Le sujet principal, en émaux de différentes couleurs, représente la conversion de St.-Paul. C'est une composition de maître à laquelle le frère de Corneille, François Floris, n'est peut-être pas

étranger. Quant à l'encadrement, entièrement de la main de Corneille, il est en camaïeu bleu, relevé de jaune. Qui sait si le tableau n'a pas été fabriqué dans les ateliers de Jacques Floris I, frère de Corneille, peintre sur verre et qui, par suite, avait un four pour la cuisson des verres et des porcelaines ?

L'œuvre, qui bientôt prendra place au Musée d'antiquités du *Steen*, est une de celles qui révèlent une nouvelle expression du goût artistique de nos ancêtres. Nous la croyons unique en son genre et sous tous les rapports digne de fixer l'attention des connaisseurs.

MARQUE MONÉTAIRE D'UNE MONNAIE FRANÇAISE

par M. Alphonse de Witte.

Dans les Pays-Bas, sous Charles-le-Téméraire, alors que le nom de l'atelier, écrit la plupart du temps sur les espèces circulantes, fit place à un signe conventionnel destiné à faire connaître le lieu d'émission du numéraire, une main ouverte fut prise comme marque distinctive de la forge anversoise[1]. Ce différent resta tel jusqu'à la fermeture de l'officine.

Néanmoins, durant le règne de Marie de Bourgogne, de 1478 à 1480, une petite tour se substitua à la main sur les monnaies sorties de l'hôtel monétaire d'Anvers, ce qui fit croire longtemps que ces pièces avaient été émises à Daelhem, ville qui portait pour armoiries : d'argent au château de gueules.

On a reconnu aujourd'hui l'inexactitude de cette classification. Le numéraire de Marie de Bourgogne au différent de la tour est d'origine anversoise, tout aussi bien que le sont les espèces marquées de la main. Il fut forgé sous la maîtrise d'Hans Gelucwys ; les comptes de l'époque en font foi.

A part cette courte interruption, nous le répétons toutes les monnaies brabançonnes à l'insigne de la main ont été frappées à Anvers.

[1] Cette main est indifféremment tantôt droite, tantôt gauche.

Les auteurs numismates ont profité de la constatation de ce fait pour classer à la capitale du marquisat du Saint-Empire non seulement les monnaies, mais encore, un peu au hasard, tous les jetons, tous les méreaux empreints de ce signe. Peut-être ont-ils été trop loin dans cette voie, car voici une couronne d'or, forgée à Rouen, sous Louis XIII, qui porte au revers, largement gravée, la plus belle, la plus ouverte des mains dites anversoises.

Décrivons tout d'abord cet intéressant petit monument métallique, qui repose dans les cartons de M. R. Dupriez, expert en médailles, à Bruxelles.

Écu couronné aux trois fleurs de lis. Au-dessus un petit soleil séparant les mots de la légende : LVDOVICVS.XIII.D.G. — FRAN.ET. NAVA.REX. Revers : † CHRISTVS. REGNAT. VINCIT. ET. IMP (une main ouverte) 1635. Dans le champ, une croix ornée à branches terminées chacune par une fleur de lis. Au centre de la croix la lettre B, marque de l'atelier de Rouen.

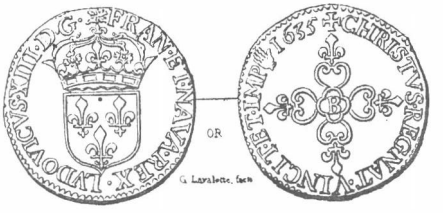

Nous savons par Boizard, Abot de Bazinghem, Sudre et bien d'autres, qu'en France, les espèces royales, sous l'ancienne monarchie et jusqu'en 1794, portaient le plus souvent, comme signe de reconnaissance : 1° la lettre monétaire, en vertu de l'ordonnance de François Ier du 14 janvier 1539 ; 2° le différent du directeur de la monnaie où la pièce avait été fabriquée et 3° celui du graveur particulier ou tailleur de fers attaché au dit établissement. Ce dernier différent, remarque Abot de Bazinghem, se mettait avant le millésime. C'est la place occupée par la main ouverte sur notre monnaie. Cette main est donc la marque particulière adoptée par le graveur de la monnaie de Rouen sous Louis XIII, en 1635.

Les vieilles argenteries, tout comme les monnaies, présentaient jadis diverses marques distinctives ou poinçons. A Paris, par exemple, chaque pièce, jusqu'en 1789, devait être revêtue du *poinçon de*

charge du fermier préposé à la perception des droits (ceci depuis 1672) ; du *poinçon de la maison commune*, bureau des orfèvres, destiné à garantir le titre de l'argent ; de la *marque du maître*, auteur de la pièce, poinçon insculpé sur une planche de cuivre déposée à la cour des monnaies ; enfin du *poinçon de décharge*.

On sait encore que bien souvent, pour ne pas dire presque toujours, les tailleurs de fers de la monnaie étaient choisis parmi les orfèvres les plus méritants de la ville. Il est plus que probable qu'il en a été ainsi dans le cas qui nous occupe. La prudence commande donc de se garder de donner à Anvers des œuvres d'orfèvrerie, alors que le faire s'éloigne quelque peu du style habituel aux artistes flamands, pour le seul motif qu'elles portent la marque de la main.

En effet, si la couronne d'or de Louis XIII est la première monnaie, étrangère au Brabant, venue à notre connaissance, sur laquelle se trouve, parmi les différents monétaires, une main ouverte, il n'en est pas de même pour l'argenterie ancienne.

Un aiguière, de travail allemand du commencement du XVI[e] siècle et appartenant au musée du Louvre, est poinçonnée d'une main surmontée d'une couronne. La main ouverte servait de poinçon de décharge à la communauté des orfèvres de Macon ; elle était employée, à Paris, avant 1791, pour marquer les lingots de tirage [1]. Cornelius Linck, maître-orfèvre à Strasbourg, en 1656, l'avait adoptée comme signature ; enfin elle était encore d'un usage fréquent à Hall, en Souabe[2].

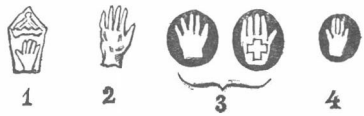

POINÇONS D'ARGENTERIE.

1° Poinçon allemand de l'aiguière du Louvre.
2° Poinçon de décharge des orfèvres de Macon.
3° Deux poinçons employés à Hall en Souabe.
4° Marque de l'orfèvre strasbourgeois Cornelius Linck.

[1] RIS-PAQUOT. *Dictionnaire des poinçons, symboles, marques, etc., des orfèvres français et étrangers.*

[2] Dr MARC ROSENBERG. *Der Goldschmiede Merkzeichen.*

A cette liste, déjà longue bien que certainement incomplète, l'on peut ajouter très vraisemblablement, nous venons de le voir, un graveur ciseleur rouennais de la première moitié du XVII^e siècle.

L'existence d'un poinçon au type de la main ouverte n'est donc qu'une présomption en faveur d'une origine anversoise ; elle n'en est nullement la preuve absolue, indiscutable.

Voilà ce que nous tenions à faire constater à nos confrères de l'Académie d'archéologie de Belgique, pour les mettre en garde contre des attributions parfois trop hâtives. C'est le seul but de cette courte communication, qui prouve, une fois de plus, l'utilité pour les curieux de posséder des connaissances numismatiques.

SÉANCE DU 1^er JUIN 1890.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. P. Cogels, président ; Alex. Henne, vice-président ; P. Henrard, secrétaire ; F. Baeckelmans, P. Génard, A. Goemaere, A. Goovaerts, H. Hymans, Max Rooses, J. Schadde, H. Wauwermans, membres titulaires ; L. Theunissens, B^on A. de Vinck, van Speybrouck, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. Blomme, Soil et Alph. de Witte, membres titulaires, et J. Destrée, membre correspondant.

En ouvrant la séance M. le président informe la compagnie de la perte douloureuse qu'elle a faite en la personne de son trésorier M. E. Gife, décédé inopinément le 19 mai dernier. Il a prononcé aux funérailles le discours d'usage ; une députation de membres de l'Académie était présente.

Le procès-verbal de la séance est lu et adopté.

Il est donné lecture de la correspondance. — M. Soil, en s'excusant de ne pouvoir assister à la séance, espère être plus heureux à la réunion d'août et racheter ses absences bien involontaires par le dépôt d'un travail. — M. J. Destrée attire l'attention de la compagnie sur

les travaux d'artistes flamands à l'étranger. Parmi les œuvres les plus remarquables qu'il lui a été donné de rencontrer dans un récent voyage, il met en première ligne le retable de la Vierge de la Marienkirche de Lübeck, provenant de l'école d'Anvers, comme il l'a déjà constaté. M. Destrée, en constatant que les sculptures n'en sont connues que par des reproductions appartenant à des publications allemandes, demande si la compagnie ne donnerait pas l'autorisation de reproduire dans ses publications une partie des hauts-reliefs et des peintures ; l'œuvre méritant d'être connue des érudits et des amateurs d'art.

M. Destrée signale également le retable de Bouvigne comme provenant également d'un atelier anversois. « Par leur caractère et leur » style, dit-il, les scènes se rattachent à la tradition gothique. Sculpture » énergique sommaire ; la dorure est exécutée d'après les anciens » procédés. Les encadrements sont conçus dans le goût de la renais- » sance ».

La discussion est ouverte au sujet de la demande de reproductions de retables faite par M. Destrée ; il en résulte que l'Académie peut bien admettre la dépense de gravures ou de phototypies dans ses publications comme illustrations de travaux de ses membres, mais que ses finances ne lui permettent pas d'en multiplier le nombre aux dépens du texte de ses *Annales*. Un vote spécial sur chaque cas particulier devra décider si la reproduction demandée sera autorisée aux frais de l'Académie.

MM. Glaesener frères, ingénieurs à Châtillon, Luxembourg belge, informent qu'une taque en fonte, de 455mm sur 740mm, représentant Adam et Ève mangeant la pomme et portant la date de 1566, a été trouvée dans les fondations d'une ancienne habitation dans cette localité.

M. Génard rappelle que la date de la séance, à deux jours près, est le 250e anniversaire de la mort de P. P. Rubens et que dans quelques mois Anvers pourra célébrer le 50e anniversaire de l'érection de la statue du grand peintre, la première élevée en cette ville à une illustration du pays. A cette occasion, il constate l'essor que l'esprit national

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

III

ANVERS

IMPRIMERIE J. PLASKY, 36, RUE ZIRK.

1890.

a pris depuis 1840 et rend hommage aux grands travaux consacrés à Rubens qui ont vu le jour à notre époque, et dont plusieurs et des plus remarquables ont été publiés par des membres de l'Académie d'archéologie : MM. Hymans, Rooses et Ruelens.

M. Génard revient ensuite sur le triste événement que notre président annonçait en ouvrant la séance ; il s'offre à faire la notice nécrologique de M. E. Gife et propose qu'une lettre de condoléance soit envoyée à la famille. (*Adhésion*). — M. Theunissens veut bien se charger provisoirement des fonctions de trésorier vacantes par la mort de M. Gife.

M. le secrétaire présente les publications suivantes :

1° Au nom de M. le Dr Ludwig Schmid, professeur à Tubinge et membre correspondant étranger, un livre intitulé : *Die Heimat der Hohenzollern.*

2° Au nom de M. le Dr J. Van Raemdonck, membre titulaire, une brochure intitulée : *Geeraard Mercator*, door Lodewijk Scheltjens ; et une autre dont il est l'auteur, intitulée : *Gérard Mercator Rupelmondois et non Anversois.* (Extrait des *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas,* t. XXII, 4e liv.)

3° *L'enseignement à Braine-le-Comte avant 1794*, par Ernest Matthieu, membre correspondant ; brochure de 64 pages in-8°.

4° *L'archéologie préhistorique gauloise, gallo-romaine et franque à l'Exposition universelle de Paris*, par M. le Bon Alfred de Loë. (Extrait du *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*).

5° De M. F. Pouy, membre de la Société des Antiquaires de Picardie à Amiens, une brochure intitulée : *Mémoire du Bon Hogguer, financier-diplomate*, concernant la France et la Suède (1700-1767).

M. Alex. Henne, vice-président, fait don aux membres de l'Académie d'un certain nombre d'exemplaires de son dernier rapport prononcé le 8 décembre 1889 à la distribution des prix des élèves de l'Académie royale des Beaux-Arts et de l'École des Arts décoratifs de Bruxelles, dont il a été le secrétaire-administrateur pendant 44 ans, et offre pour la bibliothèque une brochure intitulée : *L'Espagne*

arabe. Architecture, par le Dr Henri Schoenfeld. (Extrait de la *Revue de Belgique*).

Remercîments.

M. Max Rooses appelle l'attention de ses confrères sur la conférence du livre qui se tiendra dans le courant du mois d'août à Anvers, à l'occasion du trois-centième anniversaire de Chr. Plantin, et qui est due en partie à l'initiative de l'Académie. Déjà la conférence compte 200 adhésions, non compris les 60 membres du comité ; le gouvernement lui accorde 3000 frs. de subside ; la ville d'Anvers tout autant. Il prie le bureau de bien vouloir la recommander par une circulaire à tous nos membres, en insistant sur son utilité pratique. *(Adhésion).*

Il est donné lecture des rapports de MM. Ruelens et Max Rooses sur le travail de M. J. Destrée intitulé : *Les heures du duc d'Alençon*, par Hans Bol. Les observations des deux commissaires seront envoyées à l'auteur pour qu'il revoie son travail.

M. H. Hymans appelle l'attention de l'Académie sur un sujet qu'il n'aborde toutefois qu'avec la plus extrême réserve. Il s'agit du puits de Quentin Massys, placé en face du grand portail de la cathédrale, et dont l'œuvre forgée repose sur une base en maçonnerie d'un goût plus que douteux ; il importerait, pour la renommée artistique d'Anvers, de le restaurer sur un socle conforme aux données architectoniques de l'époque de sa construction. Il propose de mettre au concours cette restitution.

Plusieurs membres prennent part à la discussion soulevée par cette proposition. Tous reconnaissent le bien fondé des observations qui la provoquent, mais pensent qu'elle doit venir de l'initiative de la ville plutôt que de celle de la compagnie.

M. Génard fait connaître que, dans une démolition récente, on a découvert un carreau et d'autres fragments, appartenant au pavement dont notre confrère M. Blomme a donné un spécimen dans sa notice intitulée : *Un carreau vernissé*, imprimée dans le nº XI du *Bulletin*, 4e série, p. 243, et qui ont permis de compléter le vers dont nous ne possédions qu'un hémistiche. (Voir la note p. 51).

Ces carreaux ont été déposés au Musée du *Steen*.

M. P. Génard lit une notice sur les anciens orfèvres d'Anvers.

M. le président remercie notre érudit confrère et il est décidé que sa notice sera imprimée dans les *Annales*.

La séance ordinaire est levée à 2 1/2 heures. Dans la séance extraordinaire des membres titulaires, les listes des candidats aux places vacantes sont définitivement arrêtées et l'on passe à la discussion des candidatures afin de hâter les élections, qui sont fixées à la séance prochaine.

La séance extraordinaire est levée à 3 heures.

NOTE SUR UN CARREAU VERNISSÉ DU XV^e SIÈCLE.

par M. P. GÉNARD, *membre titulaire.*

Dans la séance du 5 décembre 1886, un de nos savants collègues, M. Blomme, président du tribunal de 1^re^ instance à Termonde, présenta une notice sur un carreau vernissé trouvé sur l'emplacement du couvent des sœurs noires à Termonde et qui, d'après l'auteur, devait remonter à la fin du XV^e^ ou au commencement du XVI siècle [1].

La notice, ainsi que le dessin fac-simile du carreau, parut au *Bulletin de l'Académie,* (4^e^ série, 1^re^ partie, p. 243).

Cette brique formait un fragment d'une rosace dessinée sur quatre carreaux. L'inscription lisible était : *Die doet is snel... soe doe di wel.*

Depuis lors, des carreaux au même dessin ont été découvert dans la maison appartenant à M. Cl. Ommeganck, rue aux Laines, n° 25 à Anvers ; ces pièces réunies permettent de compléter en partie l'inscription manquante. La sentence, à laquelle manque encore le premier vers, doit se lire :

. . . . . .

Die doet is snel
Wacht u van (sonden),
Soe doe di wel.

[1] Voir *Bulletin,* 4^e^ série, 1^e^ partie, p. 200.

La maison de M. Ommeganck est une des plus anciennes du quartier et fut rebâtie avant l'année 1680. Il est probable que les briques proviennent d'un édifice construit vers la fin du XV^e^ siècle.

M. Ommeganck a bien voulu faire don de quelques-uns de ces carreaux au Musée d'Antiquités d'Anvers, où se trouve déjà une collection très intéressante de pièces du même genre. Nous lui en adressons nos sincères remercîments.

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 1890.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. P. Cogels, président ; Alex. Henne, vice-président ; P. Henrard, secrétaire ; P. Génard, Blomme, Baeckelmans, H. Hymans, E. Soil, Alph. de Witte, Alph. Goovaerts, J. Schadde, H. Wauwermans, membres titulaires ; B^on^ de Vinck, Theunissens, J. Destrée, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. Gust. van Havre, Goemaere, membres titulaires, Jos. Cumont et Nap. de Pauw, membres correspondants.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 1^er^ juin qui est adopté.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Colley Grattan, informant l'Académie du décès de son père sir Edmond A. Grattan, membre honoraire. M. Génard veut bien se charger d'écrire la notice biographique du défunt.

M. Paul Bergmans, secrétaire-adjoint de la *Biographie nationale*, a envoyé un mémoire intitulé : *Variétés musicologiques.*

M. Goovaerts, premier commissaire, qui l'a examiné, conclut à l'impression dans les *Annales ;* M. Henrard, second commissaire, se rallie à ce jugement. — Après lecture de quelques passages de ce mémoire, les conclusions des deux rapporteurs sont votées.

Un mémoire intitulé : *Les peintres verriers à Anvers*, par M. Cl.

van Cauwenberghs, est soumis à l'Académie; MM. Blomme et Baeckelmans, commissaires.

M. le président informe l'assemblée qu'à la suite de l'*Exposition du Livre*, au Palais de l'Industrie, au mois d'août dernier, une médaille d'or a été décernée à l'Académie d'archéologie d'Anvers pour l'ensemble de ses publications.

A l'occasion de cette exposition, M. Génard a réuni des notes sur les relieurs d'Anvers des derniers siècles ; il les mettra à la disposition de l'Académie pour ses *Bulletins. (Remercîments).*

Un discours de notre confrère M. Ruelens sur l'histoire de l'imprimerie à Anvers, prononcé à la *Conférence du Livre*, est présenté par M. le président, pour être également inséré dans le *Bulletin.*

M. Génard communique une notice sur deux vitraux et le tombeau du comte de Lalaing à Hoogstraeten. Elle prendra place au *Bulletin.*

M. le secrétaire ayant quitté Anvers et habitant actuellement Bruxelles, ne peut plus, aux termes de l'art. 17 des Statuts, conserver son mandat. Après une longue discussion, l'Académie décide que M. Henrard, en sa qualité d'officier de l'armée belge, se trouve dans des conditions particulières qui ne l'excluent pas nécessairement des fonctions de secrétaire. Avec son consentement, un membre habitant Anvers lui sera adjoint pour le remplacer dans les divers cas où la présence du secrétaire serait nécessaire. M. le b^on^ de Vinck de Winnezeele consent à remplir les fonctions de secrétaire-adjoint.

M. Henne lit des fragments d'une notice biographique de notre illustre confrère Louis Gallait, membre honoraire de l'Académie. Il est décidé qu'elle sera imprimée dans les *Annales.*

M. J. Destrée prend date pour un travail sur des œuvres importantes exécutées par des orfèvres anversois. Il établit que la main surmontée d'une couronne a été, depuis le XVI^e^ jusqu'au XVIII^e^ siècle, la marque dont les orfèvres étaient tenus de poinçonner leurs travaux. Il se réserve la publication d'une série de poinçons à l'appui de son affirmation.

M. Génard fait connaître que dans une vente récente la Bibliothèque royale de Bruxelles s'est rendue acquéreur du plan original du couronnement de la tour de Notre-Dame d'Anvers tel que l'avaient

conçu les deux architectes Dominique de Waghemakere et Rombaut Keldermans.

Les livres et brochures reçus depuis la dernière séance sont les suivants :

L'autobiographie de Juste Lipse, publiée par P. Bergmans.

Un imprimeur belge du XVe siècle. Antonius Mathias, par P. Bergmans.

Sur un historien de la maison de Ligne, par P. Bergmans.

Une lettre du précepteur de Philippe II, par Ch. Ruelens.

Un nouvel atelier monétaire artésien, par Alph. de Witte.

Les dernières années du bourgmestre de Liège Guillaume Beeckman, par Jules Fréson.

Kroniek van Vlaenderen van Jehan Froissart, door Gerrit Putter van der Loo, door Nap. de Pauw.

Dernières découvertes concernant le docteur solennel Henri de Gand, par N. de Pauw.

Dans la séance extraordinaire des membres titulaires il a été procédé aux élections. Les nominations suivantes ont été faites :

Membres titulaires. — L. Theunissens et Bon A. de Vinck de Winnezeele.

Membres correspondants. — Dr Bamps, Bon Alf. de Loë, Ch. Duvivier, Ed. Geudens, Léon La Haye, J. B. Van Wint.

Membres correspondants étrangers. — Henri Stein, Henry Wallis, P. de Nouë.

La séance est levée à 4 heures.

RAPPORT

sur un mémoire de M. P. BERGMANS *intitulé :*

VARIÉTÉS MUSICOLOGIQUES.

J'ai examiné le travail de M. Paul Bergmans et je propose à l'Académie d'en voter l'impression.

Certes, tout n'est pas également intéressant dans les notes qui nous sont soumises, mais, à côté de choses moins importantes, il y en a qui le sont réellement. Ainsi, là où M. Bergmans décrit bibliographiquement une publication musicale restée inconnue aux bibliographes, l'intérêt de sa communication est incontestable. Il en est de même pour les détails biographiques nouveaux qu'il donne sur certains artistes. Mais, je me permets de trouver très mince l'intérêt que pourrait présenter, pour l'histoire de la musique, une lettre écrite par le duc de Marlborough au magistrat de Gand, pour lui recommander un danseur italien, surtout que nous ne savons pas si ce danseur a bien dansé et même s'il a dansé, car il ne paraît pas qu'il ait profité de la recommandation de son puissant protecteur.

Je trouve tout aussi peu intéressante l'histoire de l'enlèvement d'une femme mariée par un chanteur. S'il s'agissait ici d'un artiste de premier ordre, nous pourrions peut-être avoir intérêt à connaître jusqu'à sa vie privée ; mais je ne pense pas que Dominique Depineda intéressera jamais beaucoup les historiens de la musique.

Est-ce à dire que je proposerais de demander à M. Bergmans de faire des coupures dans le travail qu'il nous présente ? Non. Je suis de l'avis de notre savant collègue M. Ruelens : « qu'en fait de matériaux, il n'en est pas qui soient à rebuter. »

Je propose donc à l'Académie de voter l'impression des *Variétés Musicologiques* de M. Bergmans, mais je demande en même temps que l'Académie ne se mette pas en frais pour la reproduction des deux pages musicales jointes à ce travail. A mon avis, l'intérêt en est absolument nul.

A. GOOVAERTS.

LES PHASES HISTORIQUES DE L'IMPRIMERIE A ANVERS.

Conférence

par M. Ch. Ruelens, *membre titulaire.*

A la fin du mois de mars 1859 — je n'ai pu retrouver la date exacte du jour — j'eus l'honneur de donner au Cercle artistique et littéraire de cette ville, une conférence sur l'*Histoire de l'imprimerie à Anvers.* Elle fut reproduite dans le feuilleton du *Précurseur*, du 31 mars et j'en ai conservé un numéro.

Il y a donc 31 ans et 5 mois de cela ; je doute que parmi mes auditeurs d'aujourd'hui, il s'en trouve un autre qui y ait assisté et qui s'en souvienne que mon ami P. Génard. Hélas ! les années se précipitent, les paroles s'évaporent, les écrits eux-mêmes, surtout ceux qui apparaissent dans le journal, cette parole peut-être plus éphémère que celle qui sort de la bouche des hommes, les écrits s'enfouissent les uns les autres, et c'est parfois à grand' peine que l'on parvient à retirer quelque chose de dessous la montagne de papier et d'oubli qui les couvre.

Ma conférence, quoique succincte, était cependant, je crois, le premier résumé historique d'une *Histoire de l'imprimerie à Anvers.*

Un de nos concitoyens, un infatigable travailleur, J. F. Mols, avait bien recueilli des notes et esquissé quelques points de ce vaste sujet, mais ce qu'il en a laissé en nombreux manuscrits ne forme pas un tableau d'ensemble. Plusieurs années après ma conférence, un de mes anciens camarades d'université, un littérateur de mérite, M. Eug. Gens, écrivit une histoire d'Anvers, que vous connaissez bien. Voulant y introduire un chapitre relatif à l'imprimerie, il me demanda quelque secours, je lui indiquai ma conférence, à laquelle je joignis quelques notes. Malheureusement, il ne me donna point les épreuves à corriger et vous trouverez dans ce chapitre des noms d'imprimeurs assez fortement estropiés, tels qu'ils l'avaient été auparavant d'une manière fort excusable, dans la rapide reproduction de mon speech dans le journal.

Si je rappelle cette conférence, couverte par une prescription de trente ans, c'est pour dire qu'il y a longtemps que l'histoire de la typographie anversoise a été l'objet de mes études. J'en ai depuis ébauché des parties dans un essai d'*Annales Plantiniennes*, dans l'article *Histoire du Livre* de la *Patria Belgica*, dans de nombreux articles de revues spéciales, et dernièrement encore, dans une dissertation sur un précieux document imprimé ici, document dont je parlerai tout à l'heure.

Cette histoire de votre imprimerie, ou, pour dire mieux, du rôle d'Anvers dans les annales du Livre, offre en effet d'immenses attraits ; elle serait digne de tenter les efforts d'un érudit. Un très important épisode en a été traité, vous le savez tous, dans cette magistrale histoire de Plantin de Max Rooses ; des fragments bibliographiques sur les Nutius, les Steelsius, sur les marques des imprimeurs en ont apparu çà et là ; la *Bibliotheca Belgica* de Ferd. vander Haeghen décrira tout ce que la presse a produit ici ; mais l'histoire d'ensemble, concrète et abstraite, physique et morale, si je puis m'exprimer ainsi, ou plutôt nomenclature et influence, cette histoire est encore à faire et elle est digne d'être entreprise, car la ville d'Anvers a été la grande officine intellectuelle des Pays-Bas pendant trois siècles. D'autres cités, Louvain, Gand et Bruges entre autres, ont sans doute à produire à leur actif d'utiles services rendus, mais à côté de ceux que l'on doit à la ville d'Anvers, ils pâlissent absolument. Ce n'est pas de leur faute : ce n'étaient pas des centres de richesses et de rayonnement, comme la cité de l'Escaut. L'activité commerciale a dû, nécessairement, exercer son action sur les produits typographiques, sur le livre, comme sur toute autre matière échangeable du travail humain ; mais cette activité, par le mouvement d'idées qu'engendrent les relations internationales, a marqué ici d'un caractère particulier les productions de la presse, celui de l'extrême variété ou d'une utilité plus larges. Tandis que des ateliers d'autres villes se cantonnent les uns dans la théologie, ou le droit, ou les humanités classiques, ceux d'Anvers, comme ceux de Venise, agrandissent de beaucoup le cercle de leur horizon et touchent à tout l'ensemble des connaissances. Je n'en veux citer pour preuves,

en passant, que ces grands ouvrages de géographie, de description du pays, ces splendides publications artistiques qui sont les perles de votre couronne typographique et qui n'auraient pu voir le jour que dans ce milieu privilégié. Je dois y ajouter encore cette quantité considérable de brochures, de pamphlets, expressions vivantes et animées de nos luttes politiques et religieuses, au XVI^e^ siècle surtout : œuvres fugitives longtemps oubliées, étudiées aujourd'hui, mais dans lesquelles se réflètent toute l'effervescence des esprits, comme toute l'énergie et les souffrances de nos pères en cette époque mémorable.

C'est en se mettant au point de vue de l'influence exercée soit sur la science, soit sur le régime social par la typographie anversoise, que l'historien trouvera un ample et magnifique sujet d'études. Le travail sera long et difficile ; car comment retrouver aujourd'hui, malgré les recherches les plus obstinées, l'action exercée il y a plusieurs siècles par tel ou tel livre dans le milieu où il a apparu ?

Quand il s'agit de l'effet qu'un livre a produit dans la science par les connaissances nouvelles qu'il y apportées, il n'est pas impossible, il est aisé quelquefois d'en faire l'appréciation ; mais en ce qui concerne le mouvement opéré sur les esprits, le poids dont il a pesé sur l'opinion, la recherche en est autrement ardue. Et pourtant, quand on voit éclore certains livres dans une grande ville, on se demande le comment et le pourquoi de cette apparition, car on ne doit pas supposer en général que la publication soit due à une simple fantaisie d'imprimeur, on doit y chercher plutôt une motif plus sérieux, tout au moins une corrélation entre le livre et le milieu où il vient à surgir.

Permettez-moi de vous en citer un exemple, pris dans la carrière du plus ancien des typographes d'Anvers, bien entendu du plus ancien des typographes authentiques; car vous n'ignorez pas qu'il existe, à propos d'Anvers, comme à propos de Harlem, de Bruges, de Murano et d'autres lieux encore, une légende qui donne à l'imprimerie un berceau dans notre ville bien antérieur à son berceau vraiment historique de Mayence. Dans ma conférence d'il y a 30 ans, j'en ai déroulé toute l'histoire aussi curieuse que joyeuse, bien qu'elle ait été discutée entre académiciens très murs. Je ne la referai pas : on peut la lire

dans le *Précurseur* du 31 mai 1859, dont il doit exister sans doute encore quelques collections.

La vérité historique probable est que le premier livre imprimé à Anvers date de l'an 1476, de l'année même où apparut le premier livre imprimé à Bruxelles et le premier livre imprimé à Bruges. L'introducteur de la typographie à Anvers, est l'illustre Thierry Martens, d'Alost, qui avait lancé le premier produit de son art dans sa ville natale en 1473.

Je n'ignore point que la question de priorité de Thierry Martens est fort contestée. Le savant bibliothécaire de La Haye M. Holtrop, qui a fait une campagne en règle contre notre prototypographe alostois, rejette la date des ouvrages portant la firme d'Anvers, et ce serait, par conséquent, en 1482 seulement que Matthias vander Goes aurait introduit l'imprimerie à Anvers. Toutefois, malgré la force des arguments produits contre la date de 1476, — arguments que, pour ma part, j'ai d'abord acceptés comme décisifs dans mon article de la *Patria Belgica*, — je dois dire qu'après avoir de nouveau étudié la question, j'en arrive à croire tout simplement qu'*adhuc sub judice lis est*, et qu'il y a lieu de se pourvoir en appel et en cassation contre les arrêts du bibliographe hollandais. J'ai eu l'occasion de le trouver en défaut ailleurs et, par conséquent, sauf meilleur avis, je continue encore provisoirement à qualifier Thierry Martens de premier imprimeur à Anvers, comme il l'a été à Alost et à Louvain.

Quoi qu'il en soit, il était certainement établi ici en 1493 comme successeur de Gérard Leeu, dont, selon moi, il était l'associé ou plutôt le commanditaire.

C'est en cette année que Christophe Colomb fit connaître à l'Europe la découverte du nouveau monde qu'il avait faite l'année précédente: il le fit par une lettre datée du 25 février 1493, lettre qui fut publiée en traduction latine, à Rome, en trois éditions, à Paris, en deux autres, à Bâle et à Turin, et enfin, à Anvers.

Toutes ces éditions sont devenues extraordinairement rares; il en est dont on ne connaît plus qu'un seul exemplaire et parmi ces dernières, celle d'Anvers, dont l'unique témoin est conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Je l'ai publiée en fac-simile, en l'ac-

compagnant d'une dissertation pour prouver son origine contre les négations de M. Holtrop, qui, je ne sais pour quel motif, avait, comme on dit, une dent contre Thierry Martens. Je suis parvenu à démontrer, je crois, mathématiquement, que ce précieux document de quatre feuillets a bien été imprimé à Anvers, chez Thierry Martens, en 1493, et j'ai eu l'avantage d'avoir vu ma démonstration admise par feu le regretté M. Campbell, le beau-frère et le collaborateur de M. Holtrop pour son éminent ouvrage : *Les Annales de la Typographie des Pays-Bas au XV^e^ siècle.*

J'ai dit, tout à l'heure, le *précieux* document : je le répète à bon droit, car — pour le prouver entre parenthèses, par un argument qui a sa force dans une ville où l'on est habitué à évaluer les choses de ce monde en monnaie cursive, — je vous dirai que des exemplaires de la lettre de Colomb, imprimées à Rome ou à Paris, ont été payés 8, 12 mille francs et davantage peut-être et que, tout récemment, le catalogue du libraire Maisonneuve, de Paris, cotait un exemplaire d'une édition espagnole, découverte il y a quelque temps, à la somme très accentuée de 65,000 francs. Or, l'*Epistola* de Thierry Martens, aussi unique que celle-ci et probablement antérieure, doit valoir au moins le même prix.

Outre cette valeur vénale qui est de date tout à fait moderne, depuis que les Américains prodiguent les dollars pour collectionner les documents concernant le Nouveau-Monde, ces vénérables feuillets anversois acquièrent une importance d'une toute autre nature. Il me semble qu'ils jettent un rayon de lumière sur l'esprit de votre ville à cette époque si loin de nous. L'imprimeur, naturellement, en éditant cette lettre, s'adressait à ses concitoyens en premier lieu, il réimprimait pour eux une plaquette qu'il avait reçue de Rome où elle avait paru un peu auparavant, il savait donc qu'elle offrait un intérêt aux riverains de l'Escaut. Était-ce simplement pour contenter leur curiosité éveillée par la rumeur déjà répandue de la grande découverte? Était-ce pour exciter leur émulation, les engager, en quelque sorte, à profiter de l'heureux événement en faveur de leur commerce? Enfin, quelle action appréciable le petit livret de Thierry Martens a-t-il exercé ?

Ce sont là des questions auxquelles, pour le moment, on ne peut répondre que par des conjectures. Toujours est-il que, connaissant le caractère éminemment progressiste, — comme nous dirions aujourd'hui — de l'imprimeur, nous devons admettre que le milieu où il éditait ses livres était tout à fait favorable à leur réception. Et je terminais ainsi ma dissertation sur la lettre de Colomb : « Je serais heureux d'avoir fourni la preuve de l'intérêt que les Pays-Bas, — et surtout la noble cité de l'Escaut — ont pris à l'annonce de la découverte du Nouveau Monde. Il y a eu des Flamands parmi les compagnons de Christophe Colomb : il était digne d'un Flamand de répandre la glorieuse nouvelle parmi ses compatriotes. C'est un fleuron de plus à la couronne de ce Flamand qui déjà, le premier, avait fait connaître à son pays les bienfaits d'une autre découverte plus grande encore, de celle que nous devons au génie de Gutenberg. »

Vous le voyez, Messieurs, voilà une pièce de 4 feuillets qui peut ouvrir une large carrière à nos réflexions et peut-être trouvera-t-on un jour le souvenir de quelque fait local se rattachant à l'effet que ces 4 feuillets ont produit. Peu d'années après, vous le savez, l'Espagne et les Pays-Bas furent réunis sous le sceptre d'un prince flamand. Nos compatriotes eurent alors toutes les facilités de connaître les terres nouvelles décrites dans la lettre de Colomb. Qui sait si celle-ci n'a pas impressionné quelqu'un de vos ancêtres au point de les y conduire ?

En tout cas, cette lettre de Colomb est le plus ancien document géographique publié dans cette ville où verront le jour plus tard les magnifiques atlas d'Ortelius, les cartes de de Jode, l'*Itinéraire romain* de Peutinger, les routiers maritimes de Waghenaer et tant d'autres monuments toujours célèbres, toujours recherchés, parce qu'ils sont des jalons dans l'histoire du monde et qu'ils ont imprimé un énergique mouvement à la science. Sans doute, ce mouvement a été arrêté par les deux siècles de marasme dans lequel le pays a été plongé sous la domination étrangère, mais la tradition en est restée : c'est elle qui a permis de lui donner le beau réveil du Congrès de géographie de 1871, lequel, à son tour, a donné à l'étude de la Terre une impulsion dont les effets se poursuivent et s'enregistrent sans interruption.

Dans la période primitive de la typographie anversoise, il y a une autre firme dont les productions vraiment remarquables seraient dignes d'être étudiées, non pas au seul point de vue bibliographique, car la description en a été soigneusement faite par M. Campbell, mais comme des témoins, encore une fois, de l'état des esprits, ou, si vous le voulez, de la civilisation à la fin du XV^e^ siècle. C'est la firme Gérard Leeu. Je l'appelle ainsi, parce que, selon la théorie que j'ai émise sur la carrière de Thierry Martens, ce Gérard Leeu n'a été ici que l'associé ou plutôt le commandité de l'entrepreneur alostois. Que voyons-nous, en effet ? Gérard Leeu était un imprimeur exerçant son art à Gouda, en Hollande, depuis 1477. Il imprime dans cette petite ville environ 60 ouvrages, jusqu'en 1484, pour la plupart ouvrages de théologie, de morale ou de piété. En cette même année 1484, on le voit tout à coup venir s'établir à Anvers, non pas avec son matériel de Gouda, mais avec un matériel tout autre, fourni par Thierry Martens. Puis, changeant de système autant que de types, il y fait rouler ses presses avec une étonnante activité et, en neuf ans, il publie plus de 130 ouvrages d'une toute autre importance que ceux de Gouda. Après sa mort accidentelle, en 1493, qu'advient-il de son imprimerie ? Elle est reprise et continuée par Thierry Martens, absolument comme celui-ci, en 1496, reprit à Louvain le fonds et l'officine de Jean de Westphalie, fondés par lui en 1474. Je le répète : dans les productions de Gérard Leeu, on reconnaît non seulement les types usités par Thierry Martens, mais son influence morale, sa préoccupation intelligente des besoins du milieu où il se trouve, le reflet de son savoir, car il était l'ami des esprits les plus avancés de son époque, et pour n'en citer qu'un seul, l'ami d'Érasme. Or, parmi les ouvrages édités par Gérard Leeu à Anvers, on trouvera, par exemple, les voyages — vrais ou faux — de Mandeville, ceux de Marco Paulo, ceux de Ludolphe de Suchen, des romans de chevalerie en français, Jason, Paris et la belle Vienne, les histoires de Troye, dont il donne aussi des éditions en flamand et même en anglais, le *Reinaert de Vos*, des pièces de circonstance, tels que : *die Electie, coronatie ende salvinghe des roemschen conincs Maximilianus*, le *Correptorium Flamingorum*, une *Epistola ad Status Brabantiæ et*

Flandriæ eos ad pacem exhortans, deux vigoureux écrits contre l'emprisonnement de l'archiduc Maximilien à Bruges et un grand nombre d'autres livres, que j'appellerai des livres laïques, en opposition avec le caractère de la plupart des ouvrages sortis d'autres presses du temps, et particulièrement de celles de Matthieu van der Goes, qui a travaillé à Anvers de 1482 à 1491, et y occupait une officine laquelle peut compter pour la troisième en importance entre celles du XV^e^ siècle.

D'un coup-d'œil philosophique jeté sur les productions des ateliers d'Anvers, en leur âge primitif, on embrasserait, si je puis m'exprimer ainsi, l'horizon social de la grande cité. On y verrait ce qui devait être la lecture favorite des habitants, romans de la bibliothèque bleue, poèmes et livres moraux en langue flamande; on y verrait les besoins et même la hauteur de l'instruction, par les dictionnaires et les traités classiques ; on supputerait l'importance de ses relations internationales ou celle de la colonie étrangère, par les ouvrages en français et en anglais sortis de vos premières presses.

Ce n'est pas aux seules productions de ces trois imprimeurs qu'il faudrait borner cette étude. Pendant le dernier quart du XV^e^ siècle, on compte à Anvers à peu près une quinzaine d'ateliers ayant donné le jour à 270 ouvrages environ. Il y a, parmi ceux dont je n'ai point parlé, celui de Godefried Bac, qui a édité près de 60 ouvrages, au nombre desquels plusieurs romans ou livres populaires en flamand, très rares, très recherchés ; il y a Adrien van Liesveldt, le successeur de Thierry Martens, qui s'est borné à peu près aux livres pieux ; il y a Roland van den Dorp, l'éditeur de nos premières chroniques nationales ; il y a Henrick de Lettersnider qui, le premier, a imprimé des poèmes de Maerlant; enfin, il y en a plusieurs autres de moindre importance.

Ce n'est pas tout à fait par le nombre d'ouvrages que la typographie anversoise l'emporte au XV^e^ siècle, — car Richard Pafroct, de Deventer, en a exécuté à lui seul plus que tous ses confrères d'Anvers ; mais on ne peut, je crois, contester à ceux-ci la palme de la variété. Ils ressemblent, sous ce rapport, aux typographes de Venise dont ils ont

adopté primitivement les types, dont ils ont imité aussi l'allure plus commerciale, plus exportative de leurs produits.

Quelle curieuse bibliothèque à contempler que la réunion des livres imprimés ici de 1476 à l'an 1500, et quels enseignements elle nous donnerait pour l'étude de la technique typographique, de l'histoire de l'art par les illustrations qui ornent plusieurs de ces livres, et surtout, comme je le disais tout à l'heure, pour l'intelligence du milieu où ils ont surgi. Malheureusement il faut désespérer de la voir jamais dans son ensemble, ils sont dispersés au loin; un grand nombre sont uniques ou prodigieusement rares; il faudrait des circonstances exceptionnelles, des hasards invraisemblables pour se procurer certains d'entre eux. Je vous ai dit ce que l'on peut estimer un seul de ces joyaux, je pourrais en citer d'autres que l'on ne se procurerait pas au triple de leur pesant d'or. Certainement, nos dépôts publics, les bibliothèques de Bruxelles et de Gand, le Musée Plantin en possèdent une bonne partie, mais le pays a manqué, il y a quelques années, une occasion unique d'augmenter son écrin d'incunables, en refusant d'acquérir la collection de M. Vergauwen. Les bibliophiles en éprouveront un éternel regret.

Toutefois, nous en avons encore assez pour mener loin l'étude philosophique dont je vous ai entretenu, et les voyages ne sont plus difficiles pour aller voir, dans les dépôts où ils se trouvent, ceux de ces livres qui ne sont plus au pays qui fut leur berceau.

Je dois me borner ici à ces quelques considérations sur une minime période de l'histoire du Livre à Anvers. Mais quel tableau saisissant on ferait en la poursuivant pendant l'époque suivante, où l'activité typographique ne se démentit pas au milieu des effroyables désastres dont la ville fut victime. Décimée, ruinée par toutes les furies qui se déchaînèrent sur elle : furie iconoclaste, furie espagnole, furie française, Anvers lançait encore dans le monde des intelligences d'innombrables travaux de savants régnicoles ou étrangers, elle comptait, jusqu'à la fin des troubles, environ trente-cinq ateliers, parmi lesquels, en dehors de celui de Plantin qui les domine tous, il en est quelques-uns dont le contingent scientifique est très respectable. Je citerai comme dignes d'être particulièrement étudiés celui des Hillenius

ou van Hoochstraeten, les continuateurs des traditions de Thierry Martens; celui de Jacques van Liesvelt, l'éditeur d'Anna Byns, celui de Martin Nuyts, lequel continua pendant un siècle, ne le cédant qu'à Plantin et produisant une foule d'ouvrages, dont il en est qui passent encore pour de hautes raretés de bibliophilie et se paient dans les prix de 500 et 600 francs; celui de Gilles Coppens, de Diest, une officine dont les œuvres ne sont pas suffisamment appréciées et d'où sont sorties les premières éditions du *Theatrum* d'Ortelius, le premier volume des œuvres numismatiques d'Hubert Goltzius, la *Triomphante entrée du prince Philippe à Anvers, en 1549*, etc., etc.; celui de G. Silvius, l'éditeur de la *Description des Pays-Bas*, de Guicciardin; ceux de Jean Steels, de Martin Lempereur, de Daniël Bomberg, de Tilman Susato, de Jean van Loe, etc., etc. Je ne puis les citer tous.

Il vint un moment, sans doute, où cette prospérité s'éteignit. La monstrueuse rigueur des édits, « plus écrits de sang que d'encre, » comme disait Jacques van Wesembeke, arrêta le libre mouvement de la science; la fermeture de l'Escaut, les menaces presque continuelles de l'ennemi à nos frontières, empêchèrent l'expansion de notre commerce et nous isolèrent longtemps des peuples voisins. Dans cette funeste situation, l'imprimerie ne pouvait que déchoir de plus en plus. Elle ne se releva qu'avec notre indépendance et notre régime de liberté.

Mais Anvers, dira-t-on, n'a point vu renaître ses puissants ateliers d'autrefois, l'art de la typographie n'y a plus son ancienne supériorité. Ici il faut s'entendre. Que la production du Livre y soit considérablement réduite, c'est un fait certain, qui s'explique par les grands changements opérés dans l'état social et surtout par le déplacement des centres vers lesquels convergent les forces vives des nations. Ce sont ces capitales, dont les habitants se chiffrent aujourd'hui par millions, c'est Londres, Paris, New-York, Vienne, Berlin; ce sont celles même qui n'atteignent qu'un pauvre demi-million, comme Bruxelles, qui sont devenues les usines et les marchés du travail de l'intelligence condensé dans le Livre. Ce qui ne veut pas dire que

ces produits-là soient toujours la crème de l'esprit dans un pays : l'esprit travaille partout et il n'y a pas de foyers privilégiés de lumière intellectuelle, ce qui ne veut même pas dire que le Livre — en tant que condensation matérielle — y apparaisse plus parfait, d'une exécution plus esthétique et même enveloppé de plus de magnificence.

Encore une fois, ces grands centres n'ont pas le monopole de la perfection industrielle ; un beau livre, modèle de goût, d'irréprochable construction, de noble somptuosité même, peut se créer partout. Le magnifique *Plantin* de Max Rooses ne peut-il pas se comparer à ce qui est sorti de plus beau des officines typographiques de Paris ou de Londres ? Et ne pourrait-on citer, ici en Belgique, plusieurs localités où l'on travaille le Livre avec le plus remarquable succès ? Je me souviens qu'en 1888, au Grand Concours, où je présidais le jury de la section Librairie, mes collègues, les jurés de l'étranger, représentants de puissantes maisons éditrices, rendaient hautement hommage aux beaux produits typographiques sortis d'ateliers de nos provinces, ateliers dont nous-mêmes, nationaux, nous ne soupçonnions pas la brillante activité.

Les suprématies politiques, industrielles, artistiques, commerciales d'un pays ou d'une ville sont comme des météores qui traversent le ciel. On les voit apparaître dans la suite des temps avec plus ou moins d'éclat et de rapidité ; mais, à la différence des météores célestes, ils ne passent point sans laisser la trace de leur traversée lumineuse. Cette trace, c'est le glorieux souvenir dont ils enrichissent l'histoire, c'est le légitime orgueil qu'ils lèguent à la postérité.

Anvers a été, jadis, pour le Livre, dans le Nord de l'Europe, ce que Venise a été dans le Midi. Les circonstances ne lui ont point permis, pas plus qu'à Venise, de maintenir sa prééminence. Mais le souvenir en reste, les témoins en existent, la tradition en est vivace et de beaux livres y apparaissent toujours. A ces titres, Anvers avait encore le droit de s'occuper des intérêts de l'art illustré par sa noble pléiade de typographes et de convoquer dans ses murs la première Conférence du Livre.

Puisque j'ai la parole, permettez-moi de la garder encore un instant : je voudrais vous dire quelques mots du *Congrès du Livre*.

Il a tenu ses séances, vous y avez assisté, ou du moins vous savez ce qui y a été fait. Mais quelles seront les suites de ce petit parlement, de cette entrevue libre, de ces entretiens presque familiers sur des sujets dont on n'entrevoit pas d'abord l'importance, voire l'utilité ?

Dans un article que publiait, il y a six semaines, la *Revue de Belgique,* l'un des esprits les plus élevés et les plus encyclopédiques de notre époque, M. Emile de Laveleye, répond à la question. Il a résumé l'historique d'un autre congrès, fondé en Belgique en 1885, lors de la célébration du 50e anniversaire du premier chemin de fer belge ; le congrès qu'il appelle d'un mot, le congrès de la *Locomotive,* comme nous avons dit la conférence du *Livre.*

Pris d'une certaine défiance d'abord à l'endroit du congrès de la *Locomotive,* peut-être même à l'endroit de tous les congrès, M. de Laveleye est devenu, à celui de la Locomotive, à Paris, en 1889, le plus enthousiaste de ses défenseurs. Tout ce qu'il en a dit peut s'appliquer au congrès que nous avons tenu ici.

« Quand on songe, dit-il, à la prodigieuse transformation opérée par la locomotive et dont le monde entier est le théâtre, on demeure confondu et on se demande où ce mouvement vertigineux du progrès nous mène. Rien ne peut donc offrir un plus grand intérêt qu'un congrès ayant pour but de rechercher tout ce qui peut augmenter l'efficacité et la puissance de cet instrument de civilisation. »

Ne peut-on pas dire cela, plus hautement même peut-être, du Livre ? Si la locomotive est le prodigieux véhicule qui permet aux hommes de se voir, de se serrer la main d'un bout du monde à l'autre, le livre n'est-il pas le véhicule qui leur permet de conserver et de se transmettre leurs idées, leurs conceptions, les conquêtes de leur intelligence ? Et la transformation qu'a subie la société humaine depuis que le Livre est apparu dans le monde, n'est-elle pas autrement considérable que celle opérée par les chemins de fer ?

Ces deux agents du progrès ont donc droit à la même sollicitude ; ils peuvent tous deux avoir leurs assises, leurs parlements pour veiller à leurs intérêts.

Le congrès de la locomotive a tenu sa première session en 1885 ; dix-sept gouvernements et 136 compagnies y envoyèrent 377 délé-

gués : il avait donc une allure semi-officielle, bien qu'il ne pût prendre que des résolutions théoriques. Il obtint un plein succès ; il devint une fondation. Tous les deux ans, il tient une session nouvelle. Après Bruxelles, le congrès s'est réuni à Milan en 1887, à Paris en 1889 ; la prochaine session aura lieu à St.-Pétersbourg.

Nous avons décrété aussi que le Livre aurait des assises périodiques et le succès des premières nous permet d'espérer que les suivantes seront utiles et fructueuses. Cette première session s'est terminée sans péripétie d'aucun genre, on y est venu en toute liberté, en bon nombre et, sans qu'elle eût la moindre attache officielle, elle a eu pour président d'honneur un ministre qui a même pris part à nos débats. Tout cela nous fait augurer favorablement de l'avenir. Nous n'avons pas, en ces quelques séances, résolu de nombreux problèmes, mais nous avons exprimé des vœux qui ne seront pas stériles ; nous avons élaboré un premier programme de questions qui seront débattues une autre fois et auxquelles on en ajoutera d'autres. Mais surtout la conférence d'Anvers a dissipé des suspicions et des terreurs.

La locomotive n'inspirait aucune défiance, c'est un agent qui n'a point d'opinion, bien qu'elle transporte des hommes et avec eux leur parole et leur pensée ; le livre, en revanche, est un récipient d'idées et, comme tel, il est une crainte pour ceux qui ne partagent pas les idées qu'il sème ou pourrait semer. Un congrès s'occupant du Livre pouvait donc s'attendre à quelque opposition ouverte ou cachée de la part d'esprits prévenus ou timorés ; même malgré notre programme qui bornait les débats aux questions relatives à la condition matérielle du Livre, par conséquent abstraction faite de toutes les opinions qui peuvent y être exprimées. Cette réserve a été comprise ; tous les adhérents ont été en quelque sorte imbus de ce principe qu'il y a, dans l'ordre moral, une loi de sélection semblable à celle qui existe dans l'ordre physique ; c'est-à-dire que, dans le cours de la société humaine, le bon finit par l'emporter sur le mauvais, qu'il s'agisse de livre ou de toute autre manifestation de notre activité, car s'il n'en était pas ainsi, il y a longtemps que le monde serait anéanti.

En travaillant au perfectionnement du Livre, comme le congrès de Bruxelles de 1885 en travaillant au perfectionnement de la locomotive,

le congrès d'Anvers de 1890 a rendu un égal service au progrès. Dans ce que transporte la locomotive, hommes ou choses, bon ou mauvais, il doit exister la même proportion que dans ce qui est transporté par le livre ; nous pouvons donc avoir foi dans le résultat final en vertu de la loi de sélection, et nous pouvons dire, en somme, que la Belgique doit être fière d'avoir fondé les assises qui s'occupent des intérêts de ces deux puissants agents de la civilisation.

NOTICE

SUR

QUELQUES ŒUVRES D'ART DE L'ANCIENNE ÉGLISE COLLÉGIALE DE HOOGSTRATEN.

par M. P. GÉNARD, *membre titulaire.*

En 1516, Élisabeth ou Isabeau de Culenbourg, dame de Culenbourg, Hoogstraten, Borsele, Eeckeren, Zuylen etc., veuve de Jean de Luxembourg, seigneur de Ville, convola en secondes noces avec Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, d'Estrées, etc. C'était, il faut le croire, un mariage de convenances, car la noble dame comptait environ quinze ans de plus que son mari, qui la laissa sans postérité.

Antoine de Lalaing était un des favoris de la cour. En 1510, il avait accompagné, en qualité de chambellan, l'archiduc Philippe le Beau lorsque ce prince était allé prendre possession de son royaume d'Espagne ; de retour dans sa patrie, il était devenu chef d'une compagnie d'armes, conseiller et chambellan de l'archiduc Charles, qui plus tard ceignit la couronne impériale et le nomma successivement chef des finances, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, commis à créer les lois en Flandre, gouverneur et lieutenant-général en Hollande, Zélande et Utrecht.

Disposant des immenses biens de sa femme, Antoine de Lalaing fit choix de la seigneurie de Hoogstraten pour obtenir de son souve-

ARMES D'ANTOINE DE LALAING.

ARMES DE GUILLAUME VAN DEN WERVE,
ECOUTÈTE D'ANVERS, MARGRAVE DU PAYS DE RUYEN.

rain un titre qui devait l'élever au rang des premiers seigneurs de l'époque. « En l'an 1516, » dit Maurice dans son *Histoire de la Toison d'or* [1], le 25 novembre, jour de Ste.-Catherine, il fut publiquement couronné comte d'Hochstrate en l'église de Ste.-Gudule à Bruxelles, où estant vestu de velours cramoisi, fourré d'hermine, fut amené entre les comtes de Hornes et de Meghen vers l'archiduc Ferdinand, frère de l'empereur Charles V, par les mains duquel il reçut la couronne comtale sur sa tête et puis disna à la table de son altèze, le dit archiduc estant vestu de ses ornements. »

Ces lignes contiennent pour ainsi dire l'explication de la conduite d'Antoine de Lalaing par rapport à son nouveau comté. S'imposant la noble tâche d'élever Hoogstraten au rang d'une ville, ce seigneur ne recula devant aucun sacrifice pour mettre son projet à exécution ; n'oublions cependant pas de dire que ses administrés secondèrent admirablement ses efforts. D'un trait de plume, il ordonna la construction d'un château, d'un hôtel de ville et d'une vaste église pouvant servir de collégiale et à laquelle il attacha un chapitre de chanoines.

Pour l'exécution de ces travaux, de Lalaing fit appel au talent de maître Henri Lambrechts, qui, assisté d'Antoine Keldermans, soumit ses plans à l'éminent architecte de Charles V, Rombout Keldermans de Malines. Nous ne ferons pas la description de l'église de Hoogstraten ; nous laissons ce soin à deux enfants de la commune qui n'épargnent aucuns soins pour réunir dans un ouvrage spécial l'histoire complète de leur lieu natal [2].

Examinons seulement l'ornementation intérieure du temple, particulièrement au point de vue de la restauration qu'ont subie ou doivent subir plusieurs œuvres d'art dont l'état de détérioration réclame les plus grands égards.

En souvenir de son couronnement, qui avait eu lieu le 25 novembre, de Lalaing fit dédier à Ste.-Catherine l'église collégiale à construire. L'édifice élevé en style ogival tertiaire, avec chœur, nef, transept et

[1] P. 155.

[2] MM. Édouard Adriaensen, secrétaire communal de Hoogstraten, et Gustave Segers, professeur à l'école normale de Lierre.

Sceau d'Arnould van den Werve, amman d'Anvers en 1533.

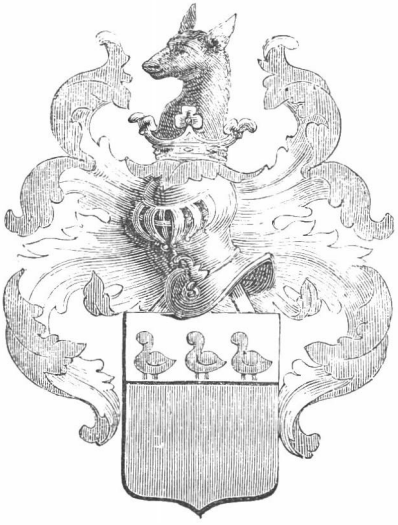

armes de Lancelot van Ursel,
bourgmestre forain d'Anvers en 1533.

bas-côtés, était pourvu d'un grand nombre de baies destinées à être ornées de vitraux peints représentant des faits en rapport avec la vie du nouveau comte.

Au chœur, dans les trois fenêtres de l'abside, il fit représenter l'archiduc Charles qui lui avait octroyé le titre de comte, l'archiduc Ferdinand qui lui avait mis la couronne sur la tête, et Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas et femme du duc Philibert de Savoie. Plus loin Antoine de Lalaing lui-même et sa femme Élisabeth de Culembourg, représentés comme comte et comtesse de Hoogstraten, et en face le cardinal Guillaume van Enckevoort, à cette époque prince-évêque d'Utrecht et l'ami particulier de son compatriote le pape Adrien VI.

Dans la grande fenêtre au nord du transept, les comtes de Hollande, pays où de Lalaing remplissait les fonctions de lieutenant-général de l'empereur et, au sud, le vitrail aux armes d'Anvers, ville qui par le chapitre de N.-D., exerçait depuis l'année 1286 le patronat sur l'église de Hoogstraten. Nous considérons cette dernière verrière comme étant incontestablement un don du magistrat d'Anvers et nous sommes d'avis que les armes de Lalaing et de sa femme, peints dans la partie inférieure, y ont été ajoutées à une époque peu ancienne.

Que cet acte de générosité ne nous étonne pas. Au XVI[e] siècle, les villes étaient habituées à ces marques de courtoisie, et l'église de Hoogstraten nous en fournira encore deux autres exemples ; en effet, ses archives prouvent qu'en 1544-45, la ville de Lierre lui offrit un vitrail peint [1], et les fragments existants démontrent qu'en 1533 la ville d'Anvers fit don d'une deuxième verrière dont nous sommes heureux de pouvoir reconstituer la composition.

Suivant une inscription qui se lit dans le réseau, cette dernière œuvre d'art fut érigée le 15 août 1533, c'est-à-dire le jour même de la fête patronale d'Anvers : l'*Assomption*, qui de tout temps fut suivie, le dimanche suivant, de la kermesse de la ville et de l'ouverture de la grande foire.

A la tête du magistrat de cette époque se trouvait Messire Guillaume

[1] Communiqué par M. E. Adriaensen.

Armes de Guillaume Draeck, Bourgmestre du dedans, en 1533.

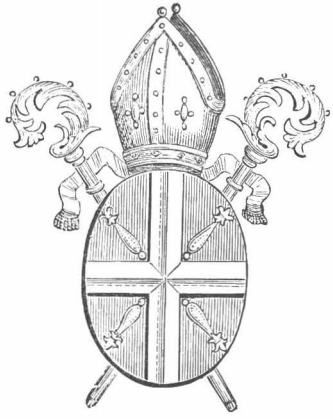

BI MATEN — MODERATE

Armes de l'abbaye de St.-Michel a Anvers.

van den Werve, écoutète-margrave du pays de Rhyen, Arnould van den Werve, amman, conjointement avec Lancelot van Ursel et Guillaume Draeck, bourgmestres [1]. Il est plus que probable que les portraits de ces magistrats ont orné la partie inférieure de la composition. Le réseau de la verrière contient les armes du marquisat du St.-Empire et de la ville d'Anvers, ainsi que celles de l'empire romain et du duché de Brabant.

Quel fut le motif de ce don généreux ? Nous le trouvons dans les bons rapports qui existèrent constamment entre nos édiles et le comte de Hoogstraten, seigneur qui bien des fois fut chargé par le souverain de l'importante mission de renouveler le magistrat, cérémonie à laquelle, nous ignorons à quel titre, prenait souvent part le drossart de la même localité.

Fait digne de remarque, ce fut ce dernier qui, en 1533, assista les commissaires dans leurs graves occupations.

Antoine de Lalaing mourut à Gand le 2 avril 1540, à l'âge de 60 ans. Sa femme, qui avait hérité de ses goûts de luxe, continua les travaux entrepris par son mari et les compléta par la construction d'une tombe monumentale entièrement en marbre et sur laquelle elle se fit représenter, ainsi que son mari, dans deux statues couchées d'albâtre.

La tombe était ornée en outre de blasons et, nous n'en doutons pas, des quartiers tant du mari que de la femme [2]. Ces derniers, probablement en cuivre émaillé, disparurent pendant les troubles religieux du XVI[e] siècle. Suivant le goût de cette époque, la tombe était dorée et dans un cartouche on lisait l'inscription suivante :

[1] Guillaume van den Werve portait pour armes : écartelé aux 1 et 4 d'or au sanglier de sable ; aux 2 et 3 de sable à trois chevrons d'argent.

Arnould van den Werve portait : écartelé aux 1 et 4 d'or à trois sangliers de sable ; aux 2 et 3 de sable à trois chevrons d'argent. Sur le tout d'argent au chevron de gueules accompagné de trois étoiles d'azur.

Lancelot van Ursel portait : de gueules au chef d'argent chargé de trois merlettes du même.

Guillaume Draeck portait ; d'azur au dragon ailé d'or.

[2] Le tableau ci-joint p. 76, indique ces quartiers.

Quartiers d'Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraten et de sa femme Isabeau de Culembourg.

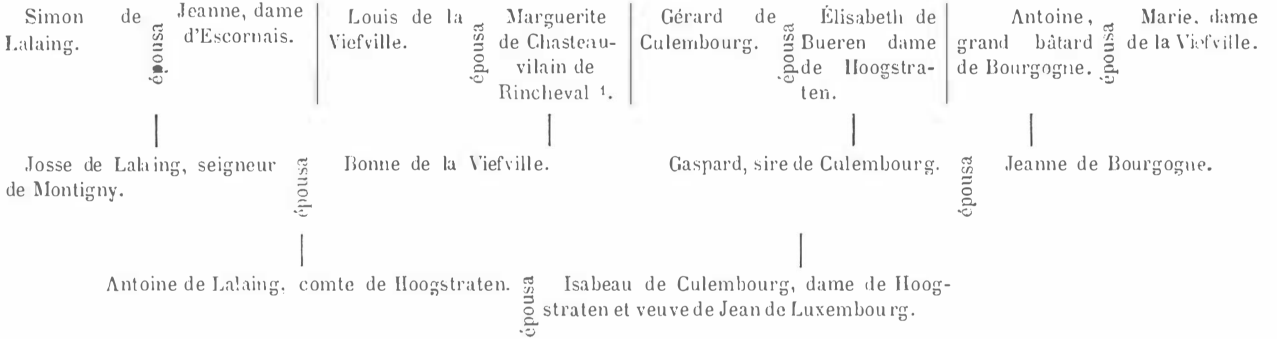

[1] Maurice, dans son ouvrage sur la *Toison d'or*, p. 155, remplace ce quartier par celui de la famille de Bonneval ; cependant il donne les armoiries de la famille de Chasteauvilain : de gueules semé de billettes d'or, au lion du même brochant sur le tout.

« Cy gist noble et puissant Sr Mess. Antoine de Lalaing en son vivant premier Comte de ceste terre et Seigneurie de Hoochstrate, Sr de Montiny, Chevalier de l'ordre, Conseillier et Chamblan de l'Empereur nostre Se, chef de ses finances, Lieutenant Général de sa Ma. en ses pays de Hollande et de Utrecht qui trespassa en la ville de Gand le .II. jour d'Avril l'an M.CCCCC.XL. Aussi y gist noble et vertueuse Dame Ysabeau de Culemb. Comtesse et héritière du dit Hoochstrate Dame de Culemb. de Borssele et femme légitime du dit Sr Comte : qui auparavant avoit encoire eu a mary noble et puissant Sr Mess. Iehan de Luxembourg en son vivant aussi Chevalier de l'ordre Sr de Ville, laquelle trespassa.... »

La tombe qui, sans le moindre doute, est l'œuvre d'un sculpteur de premier ordre, pourrait être attribuée à Guillaume Boydens, dont malheureusement nous possédons peu d'œuvres dans le pays [1] ; elle a été reproduite en gravure par le baron Le Roy dans son *Marchionatus Sacri Romani Imperii*, p. 343, et mérite certainement que, donnant suite aux vœux maintefois exprimés par le Comité des Monuments d'Anvers, on procède dans le délai le plus rapproché à son entière restauration. Des parties essentielles se détachent et il serait regrettable de les voir se perdre faute de soins intelligents.

En poursuivant l'œuvre de son mari, Élisabeth de Culembourg se vit encouragée dans ses offerts par plusieurs amateurs des arts.

En 1546-48, la collégiale de Ste.-Catherine reçut un nouveau don fait, cette fois, au témoignage des archives de Hoogstraten, par le prélat de l'abbaye de St.-Michel à Anvers [2]. Nous venons de retrouver les fragments de cette intéressante verrière qui porte encore au centre les armes de l'antique couvent avec la devise : Bi maten (Moderate) à gauche, faisant pendant à des armes qui ont disparu, les armes d'un

[1] Voyez sur ce grand sculpteur la notice pleine d'intérêt publiée dans les *Annales de l'Académie d'archéologie*, par MM. H. Odelberg et E. Eichhorn, 2e série, t. VIII, p. 94.

[2] Voici ce qu'on lit dans les comptes de la seigneurie de Hoogstraten 1546-48 ; « Peeter Nauts van tgelas van Antwerpen te brengen dat de prelaet van Sinte-Michiels gegeven heeft, 20 s. » Note communiquée par M. E. Adriaensen.

prélat : d'azur à la fleur de lys d'or au chef d'or à deux roses de gueules, boutonnées d'or.

Certes ces armes ne sont pas celles de l'abbé Grégoire de Hagis, qui en 1546-48 régissait la célèbre abbaye anversoise. Elles ne peuvent se rapporter qu'à l'un de ses prédécesseurs. Or, en examinant le catalogue des abbés de St.-Michel, nous en trouvons deux qui avaient vu le jour à Hoogstraten ; le premier André van Aechtenryt, 26e abbé dans l'ordre de succession et 2e abbé mitré, élu en 1476 et décédé en 1478, le second Étienne van Thienen, qui obtint la crosse abbatiale en 1514 et mourut en 1518. C'était un prélat aux grandes manières qui se lia d'amitié avec Antoine de Lalaing et voulut, dit-on, lutter de faste avec son ancien seigneur. On prétend que l'empereur infligea à l'abbaye une amende de trente-deux mille florins à payer annuellement à l'évêque de Liège, parce que van Thienen, en sa qualité de seigneur de plusieurs localités, avait paru à la cour portant des épérons d'or. En examinant les restes du vitrail, nous croyons pouvoir hardiment émettre l'avis que cette peinture représentait les deux abbés nés à Hoogstraten ; de cette manière les armes de van Thienen prenaient place immédiatement au-dessus de la tête de ce prélat ; de même que celles de van Aechtenryt, se montraient au-dessus de la tête de ce dernier. La part de l'abbé Grégoire de Hagis se serait donc bornée à exécuter peut-être une clause des testaments de ses prédécesseurs [1].

[1] Nous avons inséré dans le t. IV du *Recueil des inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, les écussons d'un grand nombre d'abbés de St.-Michel. Depuis l'année 1859, époque de cette publication, nous avons découvert encore les armoiries suivantes appartenant en partie à des abbés dont le nom n'a pas été encore retrouvé :

1° D'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 étoiles de 6 rais du même. Devise : *Spiritu et veritate.*

2° De gueules à la losange d'or accompagnée de 3 roses d'argent, boutonnées d'or, 2 en chef et 1 en pointe. Devise : *Patientia... perfectum.*

3° D'azur à deux épées posées en sautoir, accompagnées en chef et en pointe d'une étoile de 6 rais d'or ; brochant sur le tout, une fasce d'or à 3 feuilles de trèfle de sinople. Devise : *Abstine a malo.*

Ces armoiries sont probablement celles de Denis Feyten dont la devise flamande était : *Schoudt quade feyten*, en latin : *Abstine a malo.*

4° D'azur au chef d'argent accompagné de 3 arbres de sinople, M. le chev. Gust.

Élisabeth de Culembourg mourut le 10 décembre 1555, à l'âge de 89 ans et 9 mois, laissant ses biens au neveu de son mari Philippe de Lalaing qui, de cette manière, devint le deuxième comte de Hoogstraeten. Ce seigneur avait épousé en 1532 la nièce d'Élisabeth, Anne, comtesse de Rennenberg, fille de Cornélie de Culembourg et de Guillaume comte de Rennenberg. Une sœur de cette Anne, Élisabeth de Rennenberg, prit pour mari, en 1538, Jean, sire de Reifferscheit, comte de Salm en Ardenne, et c'est de cette alliance que descendent les princes de Salm qui, au XVIII^e^ siècle, recueillirent l'héritage des de Lalaing et devinrent ducs de Hoogstraten. On se rappelle qu'en 1830 un des descendants de cette illustre maison se mit sur les rangs pour briguer la couronne de Belgique.

van Havre possède le cachet de cet abbé datant de l'année 1552. Il porte pour inscriptions, de face : *Dns Greg. d'Hegis ab. Sti Michaelis* et au revers : *Bi maten. — Excussum anni Domini 1552.*

5° Ecartelé au 1 de gueules semé de fleurs de lys d'argent, au 2 d'or au tronc d'arbre de gueules, au 3 d'or à l'anille à l'antique de gueules, et au 4 de sable au croissant figuré d'argent. Devise : *Facere et docere.*

6° D'azur au chevron d'or, chargé de trois roses de gueules, boutonnées d'or, accompagné de trois roses d'argent, boutonnées d'or, 2 en chef et 1 en pointe. Devise : *Ne quid nimis candide lucrum.*

7° D'azur à la colombe éployée d'argent posée en bande.

8° D'or à la face bretessée et contrebretessée de sable accompagnée de trois quintefeuilles, deux en chef et une en pointe.

9° D'azur à la fleur de lys d'or, au chef d'or à 2 roses de gueules boutonnées d'or. Devise : *Omnia vanitas.*

Ces armoiries sont attribuées à l'abbé de Greve.

10° Les mêmes armoiries que les précédentes écartelées avec celles de l'abbaye de St.-Michel, savoir : de gueules à la croix d'argent accompagnée de quatre sceptres d'or posés en sautoir.

NOTICE

SUR

Sir Edmund-Arnout Grattan, *membre honoraire de l'Académie d'archéologie de Belgique*,

par M. P. Génard, *membre titulaire*.

L'Académie d'archéologie vient de perdre un de ses membres honoraires les plus distingués, sir Edmund Arnout Grattan, consul honoraire de S. M. Britannique.

Nous aimons à consacrer quelques mots à la mémoire de cet homme sympathique, dont le souvenir ne s'effacera jamais du cœur de ses nombreux amis.

Edmund-Arnout Grattan était un proche parent du célèbre orateur anglais Henry Grattan, l'énergique défenseur au Parlement britannique de l'émancipation des catholiques d'Irlande. Il naquit à Bordeaux, le 11 juin 1818, de Thomas Colley Grattan et d'Élisabeth O'Donnell. Son père, gentilhomme de la Chambre de S. M., était un romancier distingué qui s'était fait un nom dans la littérature anglaise et le jeune Edmund reçut une éducation soignée qui, un jour, devait le mettre à même d'entrer dans la carrière diplomatique.

Ayant contracté mariage avec une de ses compatriotes, Miss Mary Cawthorne Hunter, il en eut un garçon et une fille. Après un séjour de dix ans en Amérique comme consul d'Angleterre pour l'État de Massachusetts (U. S.), il fut, en 1858, nommé aux mêmes fonctions à Anvers en remplacement de M. Godschal Johnson, décédé.

Doué d'un esprit fin, aimant le travail, Grattan se distingua bientôt dans la tâche honorable mais difficile qui lui était confiée ; ses relations étaient des plus agréables ; bienveillant envers tout le monde, il sut se faire aimer de tous. Quant à ses travaux administratifs, il les exécuta avec une scrupuleuse exactitude ; ses rapports consulaires furent hautement appréciés par son gouvernement.

Grattan était un grand amateur des sciences et des arts. Son amour pour l'archéologie le fit entrer en 1865 dans la commission organisatrice du Congrès d'archéologie, le premier tenu en Europe. Trois ans

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

IV

ANVERS

IMPRIMERIE J. PLASKY, 36, RUE ZIRK.

1891.

plus tard, il fit partie de la commission organisatrice du premier Congrès de géographie, également tenu à Anvers, et s'y fit remarquer par son zèle et ses aptitudes. Ce fut à cette occasion qu'il reçut chez lui l'amiral Ommanney, qui depuis ce jour devint un de ses plus fidèles amis.

L'organisation en 1871 du Congrès de géographie donna à l'illustre de Caumont les moyens de rétablir les congrès de l'Institut des provinces de France, interrompus par la guerre franco-allemande. La première séance eut lieu à Anvers, dans les locaux de l'Académie royale des beaux-arts, et nous nous rappelons que l'éminent archéologue français se félicita d'y avoir pu établir des relations avec l'excellent consul britannique, dont les connaissances scientifiques étaient des plus variées.

Le 29 novembre 1874, l'Académie d'archéologie décerna à M. Grattan le titre de membre honoraire. Depuis cette époque, il ne cessa d'assister aux séances solennelles de cette assemblée.

En 1875, après l'organisation du deuxième congrès de géographie tenu à Paris, M. Grattan contribua pour une large part à la fondation de la société de géographie d'Anvers, qui fut officiellement installée à l'hôtel de ville, le 1er octobre 1876. Élu, à l'unanimité des voix, 2e vice-président, M. Grattan rendit de grands services à cette société dont les progrès lui tenaient particulièrement à cœur.

Dans les *Bulletins* de la société de géographie, M. Grattan publia plusieurs de ses travaux, savoir : en 1877, *Les nouvelles explorations de l'île de Madagascar ;* en 1882, son rapport sur le commerce d'Anvers et sa notice sur *The land of the White Elephant,* by Frank Vincent Jr M. A.; enfin, en 1883, son rapport sur le mémoire du Rév. M. Potts : *From Jaffa to Jerusalem.*

Cependant un grand malheur vint frapper M. Grattan dans ses plus vives affections. En 1881, sa fille Violet Henriette mourut inopinément, à peine âgée de 14 ans. Cette perte porta à notre collègue un coup dont il ne se releva pas.

Grattan n'était pas seulement une intelligence ; c'était un cœur d'or. Depuis des années, des personnes soucieuses du sort des marins à

Anvers, avaient exprimé le désir de voir ériger en cette ville un hospice, connu sous le nom de *Zeemanshuis* ou *Sailors home*. En 1873, les conseillers communaux MM. Gittens et van Peborgh et, en 1880, le consul général de Suède et de Norwège, M. Olaf de Bergh, en avaient écrit aux autorités, mais l'affaire était restée en suspens.

En 1883, M. le consul général de Suède et de Norwège, Christophersen, successeur de M. de Bergh, assisté de son ami M. Grattan, reprit l'initiative et cette fois, grâce à la générosité d'un noble bienfaiteur d'Anvers, M. Félix Grisar, l'entreprise réussit au-delà de toute prévision. Comme suite au rapport présenté au conseil communal le 11 novembre 1889, on vit construire pour les marins un vaste hôtel répondant aux besoins d'un premier port de commerce.

Nous avons dit que les travaux consciencieux de M. Grattan furent hautement appréciés par son gouvernement. Il fut le premier consul anglais à Anvers qui reçut le titre de consul général ; nous nous rappelons la douce satisfaction que cette distinction causa à notre excellent et modeste collègue.

Lors de l'organisation de l'exposition universelle de 1885, M. Grattan fut chargé de la direction de la section anglaise. Comme toujours, il s'occupa d'une manière consciencieuse de la mission délicate qui lui était confiée. Pendant le congrès du droit commercial, tenu à l'occasion de cette exposition, Grattan eut l'honneur de recevoir à sa table plusieurs délégués officiels anglais, qui aujourd'hui siègent dans le conseil de la couronne britannique.

Le 28 juin 1887, la colonie anglaise fêta le 25e anniversaire du règne de S. M. Victoria I. La population anversoise s'était jointe aux sujets britanniques pour rendre un hommage respectueux à la fidèle alliée de notre souverain. En termes émus, M. le consul Grattan remercia publiquement nos concitoyens pour la grande part qu'ils avaient prise à la manifestation.

Peu de temps après, S. M. Léopold II décerna à M. Grattan la croix de commandeur de son ordre. A son tour, S. M. Britannique lui octroya le titre de *sir*. Certes, c'étaient les plus hautes marques d'approbation que notre collègue pût ambitionner.

Enfin en 1889 sonna l'heure de la retraite. Lorsque la démission de

M. Grattan fut connue à Anvers, il n'y eut qu'un regret universel et les membres de la colonie anglaise, sous le haut patronage de S. E. lord Vivian, ministre plénipotentiaire de S. M. Britannique, de M. le baron Édouard Osy, gouverneur de la province, et de M. Léopold de Wael, bourgmestre d'Anvers, s'entendirent pour donner à l'éminent fonctionnaire une marque de leur estime et de leur reconnaissance.

Dans un splendide banquet de plus de deux cents couverts, tenu le 28 février et auquel, en dehors du monde officiel, assistèrent les chefs des principales maisons commerciales d'Anvers, lord Vivian fit l'éloge de M. Grattan dans des termes qui impressionnèrent vivement le savant et modeste fonctionnaire ; un magnifique vase en argent, témoignage de gratitude et d'amitié, lui fut offert par la colonie anglaise ; on y lisait l'inscription suivante :

« *Presented to Edmund Arnout Grattan Esq. by his friends in Belgium, in token of their high esteem and regard on the occasion of his retirement after 30 years residence in Antwerp as Her Britannic Majesty's Consul-General.*

« *February 28th 1889.* »

A leur tour, les membres de la société royale de géographie voulurent reconnaître les éminents services rendus par M. Grattan à leur compagnie. Par acclamation, il fut nommé président honoraire et une médaille commémorative de ce fait fut frappée en son honneur.

Des motifs de santé engagèrent M. Grattan à faire un séjour en Allemagne. Le 5 septembre 1889, nous reçûmes de lui une lettre datée de Ripoldsau, dans laquelle il se fit un plaisir de rappeler toutes les attaches qu'il avait à Anvers. « Je viens vous prier « disait-il, » de me donner quelques nouvelles d'Anvers et plus particulièrement du *Congrès d'Histoire et d'Archéologie*, qui, d'après l'*Indépendance* (seul journal belge que je vois ici), s'est rassemblé samedi passé sous la présidence du général Wauwermans à notre hôtel de ville. J'espère pouvoir conclure du compte rendu de la séance que M. de Wael est complètement rétabli — ce qui me cause un vif plaisir — et je serais charmé si je pouvais avoir quelques renseignements au sujet du Congrès et surtout des nouvelles de nos collègues de la *Société royale*

de géographie, qui se trouvent actuellement engagés dans l'exploration du voisinage de Middelbourg et des bouches de l'Escaut.

« Je connais, » ajoutait-il, « vos nombreuses occupations ; tâchez cependant, mon cher ami, de trouver un petit moment pour me faire parvenir quelques lignes, ainsi que l'assurance que *tout va bien à Anvers !* »

Sir E.-A. Grattan parlait ensuite des travaux du Congrès de géographie de Paris, auquel son ami le général Wauwermans venait d'assister en qualité de délégué de la société anversoise, et d'un *projet d'exploration des régions antarctiques*, dont l'amiral Ommanney désirait voir saisir la savante assemblée. En terminant, il nous écrivit avec émotion : « Retenu encore pour un certain temps dans ces magnifiques contrées, j'espère bientôt cependant revoir mes chères connaissances d'Anvers. » Après un séjour de plus de trente ans, l'excellent homme pouvait bien se considérer comme étant des nôtres.

Cependant le dernier vœu du consul honoraire britannique ne fut pas rempli. Dans une excursion que sir E.-A. Grattan fit à Ostende, il mourut inopinément dans cette ville balnéaire le 23 août 1890 [1]. Le deuil que causa son décès auprès de ses amis est sincère et profond ; nous nous y associons de plein cœur.

SÉANCE DU 7 DÉCEMBRE 1890.

La séance est ouverte à 1 1/4 heure.

Sont présents : MM. le baron de Vinck, secrétaire-adjoint, P. Génard, H. Hymans, J. Schadde, F. Baeckelmans, A. Goemaere, L. Theunissens, Max Rooses, H. Siret, A. Blomme, H. Wauwermans, membres titulaires ; J. B. van Wint, membre correspondant.

Se sont excusés : MM. P. Cogels, président, P. Henrard, secrétaire, A. Goovaerts, C. Ruelens et le comte vander Straten-Ponthoz, membres titulaires.

[1] Les restes mortels furent déposés au cimetière de Kensal Green.

En l'absence du président et du vice-président, M. Génard, ancien président, est invité à s'asseoir au fauteuil présidentiel.

M. Hymans donne lecture d'un mémoire de M. Amaury de la Grange, intitulé : *Pierre de Hauteville et ses testaments.* Il est décidé que ce mémoire sera imprimé aux *Annales* de l'Académie.

M. Génard dépose, au nom de M. A. Goovaerts, un mémoire intitulé : *Construction de l'église St.-Jacques à Anvers. Difficultés financières levées trois fois par l'intervention de Charles-Quint, 1518-1535.*

L'impression aux *Annales* en est également décidée.

A ce sujet, M. Génard soulève la question de la valeur relative attribuée à l'argent monnayé aux différentes époques de notre histoire.

M. Rooses lui attribue au XVI^e^ siècle une valeur trois et demie fois plus grande qu'aux monnaies actuelles.

M. Génard trouve cette appréciation en dessous de la vérité.

Après une discussion à ce sujet, M. Hymans propose de mettre cette question au concours. Cette motion étant approuvée, l'assemblée prendra une décision à l'époque de la fixation des concours.

Des propositions ayant été faites à l'Académie de la part de quelques éditeurs pour la publication d'annonces et de prospectus dans le *Bulletin*, la question sera étudiée par MM. Goemaere et Hymans.

Les ouvrages reçus par l'Académie depuis la dernière séance sont les suivants :

E. Geudens, *L'hôpital St.-Julien et les asiles de nuit à Anvers depuis le XIV^e^ siècle jusqu'à nos jours.*

Id. *Musée des hospices civils d'Anvers. Notice historique.*

Id. *Jeronymus Bosch alias van Aken. (Inventaris Wyntgis).*

Id. *Van Schoonbeke en het Maagdenhuis.*

Id. *Eene zoending.*

L. Lahaye, *Étude sur l'abbaye de Waulsort de l'ordre de St.-Benoît, 944-1795.*

C. Piot, *Inventaire des chartes des comtes de Namur, anciennement déposées au château de cette ville.*

J. Proost, *Inventaire des noms de personnes contenus dans les registres aux gages et pensions des chambres des comptes.*

(Ces deux derniers volumes font partie de l'*Inventaire des archives générales du Royaume*).

La première partie de la séance est levée à 2 heures.

Dans la séance extraordinaire réservée aux membres titulaires, M. le général Wauwermans est nommé vice-président pour l'année 1891.

Passant ensuite à la nomination d'un secrétaire, d'un secrétaire-adjoint, d'un trésorier et d'un bibliothécaire, l'assemblée nomme respectivement à ces fonctions MM. le général Henrard, le baron de Vinck, L. Theunissens et H. Siret.

L'indemnité annuelle de l'aide-secrétaire n'étant plus en rapport avec les services rendus, l'assemblée décide de la porter à 400 frs.

La séance est levée à 2 1/2 heures.

LISTE DES OUVRAGES PÉRIODIQUES

reçus du 1er Janvier au 31 Décembre 1890.

Abbeville. *Société d'Émulation : Bulletin*, 1888-89. — *Mémoires*, t. XVII, 1re partie, 1889.

Agram. *Viestnik Hrvatskoga archeologickoga drutzva*, Godina XII, Br. 1, 2, 3, 4 *Popis arkeologickoga odjela nar. zem. muzeja u Zagrebu. Uredio*, Prof. Sine Ljubic. Odsjek I, II.

Aix. *Mémoires de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres*, t. XIV, 1889.

Séance publique du 23 juin 1888.
» » » 1 juin 1889.

Amiens. *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XII. — *Bulletin*, 1890, n° 1.

Amsterdam. *Koninklijke Academie van wetenschappen. Verslagen en mededeelingen.* Afdeeling letterkunde, 3e reeks, zesde deel, 1889.

Koninklijke Academie van wetenschappen. — Jaarboek voor 1889.

Amor. Carmen elegiacum Rudolphi van Oppenraaij Bemmela-Gelri in certamine Hoeufftiano praemio aureo ornatum, 1890.

ANGERS. *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. I, n° 2; t. XXXVII et XXXVIII. — *La France préhistorique*, par M. Cartailhac; analyse par M. Ed. Piette. — Séance solennelle de rentrée du 22 novembre 1888.

— *Académie des sciences et belles-lettres* : *Statuts* 1881.

Souvenir de la séance solennelle du deuxième centenaire de la fondation de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers, célébré le 1r juillet 1886, sous la présidence de M. Armand Parrot.

ANVERS. *Bulletin de la Société royale de géographie d'Anvers*, 1889, t. XIV, 1er et 2e fasc.; 1890, t. XV, 1er fasc.

ARRAS. *Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais* : *Bulletin*, t. I, 1re livraison. — *Mémoires*, t. I, 1re livraison.

— *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. XX, 1889.

AUGSBURG. *Zeitschrift des Historischen Vereins für Schwaben und Neuburg.*— 1889.

BATAVIA. *Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde, uitgegeven door het Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen*, onder redactie van Dr J. Brandts en Mr J. H. Abendanon. Deel VII, aflevering 4-6; Deel IX, aflevering 2-3; Deel XX, aflevering 1; Deel XXIV, aflevering 4, 5, 6; Deel XXV, aflevering 1, 3, 4, 5. 6; Deel XXVII, aflevering 1-3; Deel XXIX, aflevering 2-6; Deel XXX; Deel XXXI; Deel XXXII, aflevering 1-4; Deel XXXIII, aflevering 1, 3, 4, 5, 6; Deel XXXIV, aflevering 1, 2.

Notulen van de algemeene en bestuurvergaderingen van het Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen. Deel XV, aflevering 2-4; Deel XVI, aflevering 1-2; Deel XIX, aflevering 1-2; Deel XXI, aflevering 3-4; Deel XXII-XXV; Deel XXVI, aflevering 1-2; Deel XXVII, 1889, aflevering 1, 3; Deel XXVIII, aflevering 1, 2.

Verhandelingen. Deel XXXIX, 2e stuk; Deel XL; Deel XLI; 1e, 2e en 3e stukken; Deel XLII, 1e en 2e stukken.

Dagh-Register gehouden int Casteel Batavia vant passerende daer ter plaetse als over geheel Nederlandts-India. Anno 1661, van J. A. van der Chys. — Batavia, Landsdrukkerij; 's Hage, M. Nijhoff, 1880.

Nederlandsch-Indisch Plakaatboek, 1602-1811, door Mr J. A. van der Chijs. VIe deel, 1750-1754; VIIe deel, 1755-64.

Realia. Register op de generale resolutiën van het Kasteel Batavia, 1632-1805. Deel I.

BEAUNE. *Mémoire de la Société d'histoire d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune*, année 1888, t. XIII.

BESANÇON. *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 6e série, 3e vol., 1888.

BÉZIERS. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault)*. 2e série, t. XIII, 2e livraison.

Bois-le-Duc. *Werken van het provinciaal genootschap van kunsten en wetenschappen in Noord-Brabant. Nieuwe reeks.* N° 4.

De protocollen der Helmondsche notarissen (1595-1798) door Aug. Sassen. *Catalogus der boekerij*, 1890.

Bonn. *Jahrbücher des Vereins von Altherthumsfreunden im Rheinlande.* Heft. 88-89. Bonn, 1889, in-8°.

Bordeaux. *Société archéologique*, t. XIII, 3e fascicule.

Boston. *Proceedings of the american academy of arts and sciences.* New series. Vol. XV. XVI. Whole series. Vol. XXIII. XXIV. Part. II. *Selected from the records.* — *University press* : J. Wilson and son, 1888.

Bruges. *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.* 5e série, t. I, 38e volume de la collection, 3-4 ; année 1888, t. II, 39e volume de la collection, 1-2.

Bruxelles. *Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. Coutumes du duché de Limbourg et du pays d'Outre-Meuse*, par Constant Casier et Louis Crahay, 1889.

— *Société royale belge de géographie. Bulletin*, 13e année, 1889, n° 6 ; 14e année, 1890, nos 2, 3, 4, 5 et 6.

— *Académie royale de Belgique. Bulletin.* 60e année, 3e série, t. XIX, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6 ; t. XX, nos 7, 8, 9, 10, 11.

Mémoires couronnés, in-4°, t. L, 1890. *Numismatique de la Principauté de Liège et de ses dépendances* (*Bouillon et Looz*) par le Baron J. de Chestret de Haneffe.

Catalogue des listes de la Bibliothèque de l'Académie, 2e partie. — *Annuaire de l'Académie royale*, 1890-1891, in-12°. — *Mémoires couronnés* in-8°, t. XLIII, 1889.

— *Biographie nationale*, t. X, 3e fascicule, 1889 ; t. XI, 1r fascicule 1890.

— *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique.* IVe série, t. IV, nos 1, 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12. — *Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie de Médecine de Belgique*, in-8°, t. IX, 1889, 3e fasc. ; t. X. 1890, 2e et 3e fasc.

— *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, 28e année, 1890, nos 9 et 10. — 29e année, 1890, Nos 1, 2, 3 et 4.

— *Précis historiques. Mélanges religieux, littéraires et scientifiques.* t. XXXIX (19e de la 2e série). nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 12 ; t. XL, n° 1.

— *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. I, 1887-1888 ; t. II, 1888-1889 ; t. III, 1889, t. IV 1890, livr. 1, 2, 3 et 4. — *Id. Annuaire*, 1890, t. I. ; In-8°. Lyon Claesen éditeur, Bruxelles. — Conférences. — *L'architecture romaine dans ses diverses transformations*, par Alph. Wauters. — *Essai d'une carte préhistorique et protohistorique des environs de Mons*, par le baron de Loë et Em. de Munck, 1890.

Caen. *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.* 1889.

— *Congrès archéologique de France, LIVe session ; séances générales tenues à Soissons et à Laon en 1887, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments.* Paris-Caen, 1888.

CAMBRAI. *Mémoires de la Société d'émulation*, t. XLIV.

CHAMBÉRY. *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXV et XXXVIII.

Table des 24 premiers volumes.

COMPIÈGNE. *Pièces rares relatives à l'histoire de Compiègne publiées par la Société historique de Compiègne*, 1890.

COPENHAGUE. *Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie, udgivne af det kongelige Nordiske oldskrift-selskab ;* 1889, II rœkke, 4 Bind, 4 hefte ; 1890, II rœkke, 5 Bind, hefte 1, 2, 3.

Mémoires de la Société royale des antiquités du Nord, nouvelle série, 1889.

Nordiske fortidsminder, udgivne af dit kgl. Nordviske oldskriftselskab, I hefte.

DIJON. *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon,* 4e série, t. I, 1888-89.

GAND. *Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique* ; 1889, 4e livraison. 1890, livr. 1, 2, 3.

— *Maatschappij der Vlaamsche bibliophilen. Oude Nederlandsche Liederen : Melodieën uit de souterliedekens*, etc. door Fl. van Duyse, 2e Deel, 1889.

Dit is tbesouch van dien dat Pieter Boe ende Leuz sijn broeder ontcracht waren den here van Sinte Verrilden kerke te Ghent, door M. Jhr. N. de Pauw, 4e reeks, nr 9.

GIESSEN. *Die politische Stellung der Deutschen Städte von 1421-1431.*— Dissertion inaugurale de Fritz Dietz, 1889.

De particularum ὅτι et ὡς apud Demosthenem usu. — Dissertation inaugurale de Emil. Reeb, 1890.

— *De mutatis centuriis servianis.* — Dissertation inaugurale de Ferd. Schmidt, 1890.

GORLITZ. *Neues Lausikisches Magazin.*—65er Band, 1er und 2er Heft, (en double, 1889).

GRATZ. *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark*, Heft XXXVIII, 1890.

GRENOBLE. *Bulletin de l'Académie delphinale*, 4e série, t. III, 1889.

Table méthodique et alphabéthique des matières publiées par l'Académie Delphinale depuis sa fondation, 1787-1886, par A. Piollet, 1889.

HANNOVRE. *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*, 1890.

HERMANNSTADT. *Verhandlungen und Mittheilungen des Liebenbürgischen Vereins für Naturwissenschaften in Hermannstadt*, XXXIXe année, 1889, en double.

HIPPONE. *Académie d'Hippone* : *Bulletin* no 23, fasc. 1 à 4.

Comptes rendus des réunions : Bulletin no 24, 1889.

HUY. *Cercle hutois des sciences et des beaux-arts* : *Annales*, t. VIII, 3e liv. Huy, 1890.

JENA. *Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Alterthumskunde.* Neue Folge, 7er B., II. 1 und 2, 1890.

La Haye ('s Gravenhage). *Maandblad van het genealogisch-heraldiek genootschap* « De Nederlandsche Leeuw », 1883-1890, nr 1.

— *Algemeen Nederlandsch Familieblad*, onder leiding van A. A. Vorsterman van Oijen en J. D. G. van Epen, 1890, nos 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10.

Le Havre. *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 53e année, 1886. *Concours scientifique et littéraire de 1887 ;* 54-55e année, 1887-88; 56e année, 1889, 1er trim. 2e, 3e et 4e livr.

Leiden. *Handelingen en mededeelingen van de maatschappij der Nederlandsche letterkunde over het jaar* 1888-89.

Levensberichten der afgestorvene medeleden.

Leipzig. *Die Indo-germanischen Verwandtschaftsnamen, ein Beitrag zur vergleichenden Alterthumskunde*, von Berthold Delbrück. Des XI Bandes der Abhandlungen der philologisch-historischen Classe der Konigl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften N° V, in-4°. Leipzig, 1887.

Die technische Produktion und die bezüglichen Erwerbtitel, von Horitz Vogt. Des XI Bandes der Abhandlungen etc. N° VI, in-4°, 1890.

Umrisse zur Naturlehre der Demokratie, von Wilhelm Roscher. Des XI Bandes der Abhandlungen der philologisch-historischen Classe der Königl. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften N° VII, 1890.

Causa Nicolai Winter, ein Bagatellproces bei der Universitat Leipzig, von Friedrich Zarncke. Des XII Bandes der Abhandlungen der philologisch-historische Classe N° I, 1890.

Berichte iiberdie Verhandlungen der Königlich Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philologisch-Historische Classe. 1889, II, III, IV; 1890, I.

— *Jahresbericht der Fürstlich Jablowski'schen Gesellschaft,* März 1890.

Liège. *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXI, 3e livraison 1890.

— *Mémoires de la Société libre d'Émulation de Liège. Procès-verbal de la séance publique du 4 Mai 1889. — Rapport et pièces couronnées, nouvelle série*, t. VIII, 1889, in-8°.

Limoges. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, 2e série, t. XV, 1890.

Louvain. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.* 2e série, t. VI, 1e et 2e livraison.

Lund. *Lunds Universitets Ars-skrift. — Philosophi, Sprakvetenskap och Historia, Mathematik och Naturvetenskap. Theologi. Medicin*, t. XXV, 1888-89.

Maastricht. *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, nouvelle série, t. VI, 1889.

Metz. *Mémoires de l'Académie de Metz*, LVIe et LVIIe années, 1874-1875, 1875-1876; LXVIIIe année, 1886-87.

— *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterthumskunde,* zweiter Jahrgang, 1890.

Middelbourg. *Zeeuwsch genootschap der Wetenschappen. — Levensberichten van Zeeuwen*, zijnde een vervolg op P. de la Rue, *Geletterd, staatkundig en*

heldhaftig Zeeland, voor het Zeeuwsch genootschap uitgegeven door F. Nagtglas, 2e aflevering, 1889.

Het aandeel van Jacharias Janse in de uitvinding der verrekijkers, door D. H. Japikse.

MINNEAPOLIS. *Bulletin of the Minnesota Academy of natural sciences*, vol. III, n° 1.

MONS. *Annales du Cercle archéologique*, t. XXII, Mons, Dacquin, libraire, 1890; Bruxelles, Ramlot libraire, 1890.

MOSCOU. *Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou*, 1889, 2, 3, 4, in-8°.

Nouveaux mémoires de la Société impériale des naturalistes de Moscou, t. XV, 6e livraison, in-4°.

MUNICH. *Oberbayerisches Archiv für vaterlandische Geschichte*, 46er Band, Heft 1, 1889; Heft 2, 1890.

50 & 51e Jahres-Bericht des historischen Vereines von Oberbayern fur 1887 und 1888. — 1889, en double.

NAMUR. *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. XVIII, 3e et 4e livr.

Bibliographie namuroise, t. II, 1re livraison. — Namur. 1890.

Rapport sur la situation de la Société en 1889.

NANCY. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain*, 3e série, t. XVII, 1889.

— *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 139e année, 5e série, t. VI; 140e année, t. VII.

— *Bulletin de la Société des sciences*, 2e série, t. X, fasc. 23.

NAPLES. *Societa reale di Napoli. Atti della reale Accademia di archeologia, lettere e belle arti*, vol. XIV, 1889-90. — *Rendiconti delle tornate e dei lavori dell' Accademia di archeologia, lettere e belle arti*, nuova serie, anno II, 1888; anno III, 1889.

NIMES. *Mémoires de l'Académie du Gard*, Nov. 1863-Août 1864. — Nov. 1864-Août 1865. — Nov. 1865-Août 1866. — Nov. 1866-Août 1867. — Nov. 1867-Août 1868. — Nov. 1868-Août 1869. — Nov. 1869-Août 1870, tables décennales. — 7e série, t. X-XI, 1888-89.

NIVELLES. *Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.* t. III, 5e livr. 1890.

NURNBERG. *Jahresbericht der Naturhistorischen Gesellschaft*, 1889. Abhandlungen, VIII B., Bog. 8-13.

ORLÉANS. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1889, t. IX, nos 138, 139, 140, 141.

PADOUE. *Atti e memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti in Padova.* Anno CCXC. (1888-89). — Nuova serie. Vol. Vo. Padova, 1889.

PARIS. *Mémoires de la Société académique indo-chinoise de France*, publiés sous la direction de M. le marquis de Croizier, t. I, années 1877-78.

— *Bulletin de la Société d'ethnographie*, 2e série, nos 8-10, Août-Sept. 1887.

— *Annales du Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions.* 1889, 10e année, t. XX, nos 1 à 3; 1890, 11e année, t. XXI, nos 1, 2, 3; t. XXII, n° 1.

— *Annales du Musée Guimet*, t. XV : *La Siao Hio ou Morale de la jeunesse, avec le commentaire de Tchen-Siuen*, traduite du chinois par C. de Harlez ; t. XVI : *Les hypogées royaux de Thèbes*, par M. E. Lefébure ; t. XVII : *Monuments pour servir à l'histoire de l'Égypte chrétienne au IV^e siècle. Histoire de Saint Pakhôme et de ses communautés, documents coptes et arabes inédits*, publiés et traduits par E. Amélineau.

— *Revue internationale de Bibliographie médicale*, dirigée par le Dr Jules Rouvier, vol. I, n° 2.

— *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1889, n^os 1, 2, 3, 4.

— *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1889, N° 2 et 3 ; 1890, N° 1.

— *Polybiblion*, 1890, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12.

— *Bulletin et mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 5^e série, t. IX, 1888.

PARIS-AMIENS. *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1889, n^os 2, 3, 4. — 1887, n^os 2, 3.

PERIGUEUX. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVI, 1889, 6^e livr.; t. XVII, 1890, 1^e, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e et 6^e livr.

POITIERS. *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 1889, 4^e trimestre ; 1890, 1^er, 2^e et 3^e trimestre. — *Mémoires*, 2^e série, 1888, t. XI ; 1889, t. XII.

RIO DE JANEIRO. *Revista trimensal do Instituto historico e geographico Brazileiro, fundado no Rio de Janeiro*, t. LIII, parte I, 1° e 2° trim.

ROME. *Atti della reale Accademia dei Lincei*, 1890, serie quarta. Rendiconti publicati per cura dei segretari, Anno CCLXXXVI, vol. V, 1889, fasc. 6 à 13; Anno CCLXXXVII, vol. VI, 1890, fasc. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 9.

Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emmanuele di Roma, Bollettino delle opere moderne straniere acquistate dalle biblioteche pubbliche governative del Regno d'Italia, vol. IV, 1889, n^os 4, 5, 6 ; vol. V, 1890, n^os 3, 4.

RIGA. *Der Immobiliensteuer in Riga und die Gebäudesteuer in Oesterreich*, von Gustav Sodoffsky.

SAINTES. *Revue de Saintonge et d'Aunis.* — *Bulletin de la Société des archives historiques*, IX^e vol., 5^e livr. X^e vol. 8^e livr. Saintes, M^on Z. Martreuil, 1890.

SAINT-NICOLAS. *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas*, t. XII, 1890, livr. 3 et 4.

SAINT-OMER. *Société des antiquaires de la Morinie : Bulletin historique*, 29^e année, nouvelle série, 1889, 151^e livr. ; 1890, livr. 152, 153, 154. — *Mémoires*, t. XXI (1888-89). — *Les Chartes de Saint-Bertin*, publiés par M. l'abbé Daniel Haigneré, t. II, 2^e fasc., 1889, in-4°.

STOCKHOLM. *Sveriges offentliga bibliotek*. Stockholm, Upsala, Lund, Göteborg. Accessions-Katalog. 4, 1889.

Kongl. Vitterhets Historie och antiquitets Akademiens Monadsblad. Sjuttonde argangen, 1888 ; Adertonde argangen, 1889.

Antiqvarisk Tidskrift fôr Sverige, genom Hans Hildebrand. Elfte delen.

STRASBOURG. *Sociétédes sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace*, 1889, t. XXIII, fasc. 10 ; 1890, t. XXIV, fasc. 1, 2, 3, 5, 6, 7, 9, 10.

— *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 11e série, 14e volume. — Strasbourg, 1889.

TOKIO. *Imperial University of Japon (Teikoku Daigaku).* — *The calendar for the year 1889-90.*

TOULOUSE. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 9e serie, t. I, 1889.

— *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, 1890, série in-8°, n° 4. — *Mémoires* in-4°, t. XIV, 3e livraison, 1889.

TOURNAI. *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXII et XXIII, in-8°, 1889-90.

TORONTO (Canada). *Proceedings of the Canadian Institute, Toronto, being a continuation of the "Canadian Journal" of science, literature and history*, 3e série, vol. VI. fasc. n° 2, in-8°. Toronto, 1889.

UTRECHT. *Werken van het historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*, nieuwe serie.

— N° 55. *Documents concernant les relations entre le Duc d'Anjou et les Pays-Bas* (1576-1583) publiés par P. L. Muller et Alph. Diegerick, t. II, 1890.

— N° 56. *Brieven aan R. M. van Goens en onuitgegeven stukken hem betreffende.* IIIe deel, 1890.

Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap gevestigd te Utrecht, twaalfde deel, 1889.

VIENNE (Autriche). *Mittheilungen der Kais. Königl. Geographischen Gesellschaft in Wien*, in-8°. — Wien 1889.

WASHINGTON. *Smithsonian institution. Bureau of ethnology.*

— *The Problem of the Ohio mounds*, by Cyrus Thomas.

— *Textile fabrics of ancient Peru*, by Will. H. Holmes.

— *Bibliography of the iroqudian languages*, by James Constantine Pilling.

— » *of the muskhageau languages*, by » » »

— *The circular, square, and octagonal Earthwards of Ohio*, by Cyrus Thomas.

— *Fifth annual Report of the Bureau of Ethnology to the Secretary of the Smithsonian institution*, 1880-84, by S. W. Powell, Director. 1887.

— *Sixth annual Report etc.*

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution for the year ending June 30, 1886. Part. II, 1889.

— *Idem for the year ending June* 30, 1887, Part. II.

WIESBADEN. *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung*, 1890.

SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1891.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. P. Cogels, président; Alex. Henne, vice-président ; P. Henrard, secrétaire ; L. Theunissens, trésorier ; H. Wauwermans, Jos. Schadde, Max Rooses, Alph. Goovaerts, P. Génard, A. Blomme, J. Baeckelmans, membres titulaires, G. van Caster, E. Geudens, J.-B. van Wint, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. H. Hymans, H. Siret, bibliothécaire, le chev. G. van Havre, membres titulaires, Ch. Duvivier et J. Destrée, membres correspondants. Ce dernier regrette d'autant plus de ne pouvoir assister à la séance, qu'il comptait y donner lecture d'une note sur l'aiguière du Louvre, dans laquelle il reconnaît l'œuvre d'un artiste flamand et la marque d'un orfèvre d'Anvers. Il en fera l'objet d'un prochain travail.

La lecture du procès-verbal de la séance du 7 décembre 1890 est lu et adopté.

M. le président prend la parole pour informer l'Académie des pertes douloureuses qu'elle a faites par la mort de MM. Auguste Scheler, bibliothécaire du roi et du comte de Flandre, membre titulaire, décédé à Ixelles le 16 novembre dernier; Charles Ruelens, conservateur de la bibliothèque royale, ancien président de l'Académie, décédé à Bruxelles le 8 décembre 1890, et du docteur Schlieman, membre honoraire étranger, décédé à Naples en décembre 1890.

M. Génard veut bien se charger de la biographie de M. Ruelens.

M. le secrétaire propose à la compagnie d'adresser à S. M. le Roi son protecteur, une lettre de condoléance à l'occasion de la mort de S. A. R. le prince Baudouin. L'Académie décide de l'envoyer sans tarder. Elle est ainsi conçue :

« Sire,

« L'Académie d'archéologie de Belgique a pris la plus grande part au deuil qui a frappé si inopinément la famille royale ; elle a pleuré avec la Belgique entière ce jeune prince qui avait, partout où il a paru, éveillé tant d'espérances et qui a laissé tant de regrets.

» Puisse Votre Majesté trouver une consolation à sa douleur dans les témoignages unanimes de sympathie et d'affection de tout un peuple qui, dans ces tristes circonstances, a montré une fois de plus combien il est profondément attaché à sa dynastie.

» Nous avons l'honneur d'être, de Votre Majesté, les serviteurs dévoués et respectueux. »

M. Blomme donne lecture de son rapport et de celui de M. Baeckelmans sur le mémoire de M. van Cauwenberghs intitulé : *Notice historique sur les peintres verriers d'Anvers du XV^e^ au XIX^e^ siècle.*

Conformément aux conclusions des rapporteurs, le mémoire est renvoyé à correction à son auteur. (Voir le rapport aux annexes).

M. le président cède le fauteuil à M. Alex. Henne, après avoir remercié la compagnie.

M. A. Henne donne lecture de son discours d'inauguration. (Voir aux annexes).

Cette lecture provoque des réflexions de MM. P. Génard et Max Rooses, d'où il résulte que si la ville d'Anvers ne subsidiait pas d'Académie des Beaux-Arts au siècle dernier, elle en possédait une néanmoins, fondée par Philippe IV, et dont les dépenses étaient payées par le produit de la vente de certains privilèges. De même, Anvers fut une des premières villes qui eut un théâtre, mais il avait été élevé par l'administration des hospices qui en avait la direction et l'exploitation. Quant à Bruxelles, si les dépenses pour le théâtre n'apparaissent pas dans les comptes de la ville, c'est qu'elles étaient supportées par le gouverneur général des Pays-Bas.

M. Blomme signale à ses confrères l'existence d'un dessin à la plume d'Albert Dürer, représentant l'église de St.-Michel d'Anvers, ayant fait partie des collections du B^on^ Vivant-Denoe et mentionné, sous le n° 619 dans le catalogue publié à Paris en 1826, par A. N. Pérignon. Sur le verso de ce dessin existe un portrait se détachant ser un fond de ville (Anvers ?) Il recherchera quant à lui quel peut avoir été le sort de ce dessin, si important pour l'histoire iconographique d'Anvers.

M. Wauwermans demande que l'on porte à l'ordre du jour de la séance d'avril prochain la nomination d'une commission chargée de

préparer les solennités que l'Académie se propose de célébrer en 1892, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation. Adhésion.

M. Blomme demande qu'à l'occasion de ce cinquantenaire, il soit dressé une table analytique des publications de l'Académie pendant ce demi-siècle. La discussion de ce projet est également renvoyée à la séance d'avril.

M. Geudens, membre correspondant, donne lecture d'une notice sur une œuvre du peintre Abraham Godyn ; l'impression au *Bulletin* en est autorisée.

La séance est levée à 3 heures.

RAPPORT

SUR LE

Mémoire de M. Cl. van Cauwenberghs *intitulé* :

Notice historique sur les peintres verriers d'Anvers du XV^e^ au XIX^e^ siècle.

Le mémoire, dont la compagnie a bien voulu me confier l'examen, comprend, outre une introduction, trois chapitres consacrés à l'histoire des peintres verriers d'Anvers pendant les XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Contrairement à l'énoncé de son étude, l'auteur ne nous donne aucun renseignement sur les artistes du XVIII^e^ et du XIX^e^ siècle ; il se borne à constater que, dès les premières années du XVIII^e^ siècle, la peinture translucide est en pleine décadence.

Il semble que la peinture sur verre ne se développa à Anvers qu'au commencement du XV^e^ siècle, avec l'abandon des procédés industriels que l'usage des verres teints dans la masse, ou doublés, mettait à la disposition des anciens mosaïstes. Le verre incolore devenant, comme la toile ou le bois, la matière subjective de la peinture, permit aux artistes de produire des œuvres originales, de dégrader habilement les émaux et d'allier la perfection du dessin à la magie du coloris.

La révolution dans l'art de la peinture sur verre fut dès lors radicale et, par une heureuse coïncidence, cet art transformé put se mettre au service du style nouveau que la Renaissance venait de créer.

La longue nomenclature des nombreux peintres verriers d'Anvers, que fournit le travail de M. van Cauwenberghs, paraît très complète ; elle est due à de patientes recherches, au dépouillement consciencieux de tout ce qui a été écrit sur la matière. Des investigations dans divers dépôts d'archives ont fait découvrir à l'auteur quelques détails généalogiques inédits, qui seront accueillis avec faveur. S'appuyant sur un acte de notoriété de 1577, signalé déjà par M. vanden Branden, et sur un acte de vente du 29 décembre 1541, M. van Cauwenberghs croit pouvoir affirmer que Jacques de Vriendt, dit Floris, naquit en 1524. Il s'autorise de cette date pour redresser certaines erreurs que contient, d'après lui, la notice que la *Biographie nationale* consacre à ce maître, et pour contester l'attribution traditionnelle à Jacques Floris du magnifique vitrail représentant le *Jugement dernier*, chef-d'œuvre que nous conserve la collégiale de Ste-Gudule à Bruxelles. Pour les mêmes motifs, et pour d'autres que des considérations esthétiques lui suggèrent, il estime que : ni l'*Adoration des bergers* de 1471, ornant la cathédrale d'Anvers ; ni un *Jugement dernier*, verrière de l'abbaye de Solesmes ; ni enfin une série de vitraux anciens de la cathédrale de Tournai, ne peuvent être attribués à l'éminent artiste dont il reconnaît, du reste, tous les mérites.

M. van Cauwenberghs constate également que la date du décès du peintre verrier Deodat van der Mont (1644) ne permet pas de maintenir l'opinion qui attribue à cet ami de Rubens l'exécution d'un vitrail représentant, à l'église des Alexiens à Anvers, l'*Adoration des Mages*.

A côté de renseignements précis sur la carrière des artistes et leur état-civil, à l'occasion de l'énumération de leurs œuvres le mémoire, que nous analysons, nous offre la description de plusieurs verrières. Toutes les particularités de la composition sont relevées avec soin. Sous ce rapport les diverses notices sont fort intéressantes ; mais, en s'abstenant, presque toujours, de citer ses sources, l'auteur répond

rarement aux exigences de la critique. Il enlève ainsi à son étude l'autorité que donnerait la possibilité si précieuse de contrôler l'exactitude de ses nombreuses assertions. Par exemple, ne conviendrait-il pas de rappeler, en parlant du vitrail de la cathédrale d'Anvers représentant *la Cène*, que c'est aux laborieuses recherches du regretté chevalier L. de Burbure que l'histoire de l'art doit l'attribution incontestable de cette belle œuvre au peintre verrier Nicolas Rombouts ? Ne faudrait-il pas du moins mentionner l'article, que notre érudit confrère M. P. Génard publiait dès 1855 [1], réfutant victorieusement les suppositions de M. N. Cornelissen et du Bon de Reiffenberg, et démontrant que cette peinture historique fut donnée en 1503 par Engelbert II, comte de Nassau, et non par Guillaume Ier, prince d'Orange, ou par Henri de Breda ?

Le mémoire de M. van Cauwenberghs n'est certes pas sans mérites intrinsèques. Les renseignements recueillis, tant sur les artistes que sur leurs travaux, sont nombreux et intéressants. Votre rapporteur n'hésiterait pas à vous proposer l'insertion, dans les *Annales* de l'Académie, de l'étude soumise à son examen si, à son grand regret, il ne lui restait une tâche délicate à remplir. Au point de vue du style, l'œuvre n'a point les qualités que la compagnie a le devoir d'exiger, quelle que soit son indulgence. Même le respect pour la grammaire et l'orthographe est insuffisant. Dans tous les cas, avant de décider l'impression, le mémoire devrait subir une révision rigoureuse. Il est indispensable de faire disparaître les graves négligences qui le déparent et qui doivent, dans son état actuel, empêcher son admission.

A. Blomme.

Je me rallie entièrement aux conclusions de mon honorable collègue M. Blomme.

F. Baeckelmans.

---

[1] *De Vlaemsche School*, I, pp. 130-134.

DISCOURS DE M. A. HENNE.

Un chapitre de l'histoire des finances communales.

Messieurs,

L'honneur de vous présider, je l'attribue à votre bienveillance, non à mon mérite, et j'ai lieu d'en être tout à la fois heureux et fier. C'est grâce au double titre de notre Académie qu'un historien se voit appelé à succéder au savant géologue qui a occupé le fauteuil présidentiel avec autant de tact que de talent. Cet hommage rendu au caractère et aux connaissances de notre cher confrère Paul Cogels, rencontrera, j'en suis certain, une approbation unanime (*Applaudissements*).

Profitant de ma position spéciale, je me hasarderai à vous entretenir d'un sujet dont un critique saisira peut-être le côté plaisant, pour lui donner le titre d'archéologie financière.

Comparer la situation économique de quelques-unes de nos villes à un siècle de distance, m'a paru une étude digne d'être offerte à l'attention des hommes éclairés que je me félicite d'avoir pour auditeurs.

Là où le produit des impôts n'est pas dissipé par les ruineuses prodigalités d'un despote ; n'est pas consacré aux intérêts d'une caste quelconque ou livré aux dilapidations d'une administration sans probité, sans honneur ; alors que les impôts sont établis pour des services publics dans un but d'utilité générale, d'améliorations, de progrès, alors qu'ils pèsent indistinctement sur toutes les classes de la société, dans leur accroissement même on trouve occasion de juger de l'augmentation de la fortune publique, ainsi que de la bonne organisation d'une société et de l'état de sa civilisation.

Si, en comparant les comptes des villes à la fin du siècle dernier avec leurs budgets actuels, on constate, non sans étonnement, les énormes besoins comme les grandes ressources qu'ont créées des situations nouvelles, on n'est pas moins frappé des changements

survenus dans le caractère moral, dans l'esprit des populations, dans la génération des idées.

L'accroissement des dépenses et des recettes s'explique trop naturellement pour qu'il ne suffise pas de l'indiquer à simple titre de curiosité, sans perdre de vue toutefois l'abaissement de la puissance d'achat de la monnaie [1].

Les dépenses s'élèvent de la fin du XVIII[e] siècle à la fin du XIX[e] : à Bruxelles de 1,100,000 francs [2] à plus de 20,000,000 [3] ;

[1] Pour que l'accumulation de chiffres ne rende point mon travail trop fatigant pour les lecteurs et surtout pour mes auditeurs, j'ai réduit en francs et, en négligeant les fractions, les sommes mentionnées en monnaies différentes dans les comptes du siècle dernier. Elles seront indiquées dans des notes spéciales.

A Liège comme à Bruxelles, les comptes sont en florins de Brabant, le florin divisé en 20 sous et le sou en 12 deniers ; à Anvers et à Gand, en livres de gros de Brabant, la livre divisée en 20 escalins et l'escalin en 12 gros.

Le florin de Brabant valait 1 franc 81 centimes 41 centièmes ; la livre de gros 10 francs 88 centimes 44 centièmes.

Les documents dont nous avons emprunté les chiffres, sont :

Rapport fait au duc Charles de Lorraine, le 20 juin 1770, sur les charges et revenus de la ville de Bruxelles. *Archives de Bruxelles.*

Rekeninge van den rentmeester Jacobus Josephus de Moor voor de eerste reyse by de leden der zelve gecommitteert van allen het gene des ter saecken van syne administratie ende ontfanck van de casse van Domeijnen der voorschreve stadt verschenen ende ingekomen is ende den uytgeef van de betaelde partyen ende lasten.... sedert den eersten february 1700 seventich tot den laesten january 1700 eenenseventig... *Archives de la ville d'Anvers* (Je dois ce document à l'obligeance de mon savant confrère et ami Génard).

Bordereel Groote Stads rekeninge van den jaere ingegaen 1 maye 1777 ende geespireert lesten april 1778 (série 403). *Archives de la ville de Gand* (Je n'ai malheureusement pu, malgré diverses tentatives, me procurer les articles de ce compte ou bordereau).

Récapitulations générales ou balances présentées l'une le 12 janvier 1778, l'autre le 18 janvier 1779, aux nobles et honorés les bourgmestres et magistrats régens par Nicolas Weyns, substitué-rentier de la cité ... Liège, chez la veuve S. Bourguignon, imprimeur de S. A. et de sa cité (J'ai dû la communication de ces documents, tirés des Archives de la ville de Liège, à l'obligeance de M. Gérard, échevin des finances, et de mon excellent ami Jamme, membre de la chambre des représentants.

Pour les budgets actuels, nous nous en sommes rapportés aux bulletins communaux officiels.

[2] Compte de 1767-1768 : 666,426 florins (1,095,231 francs).

[3] 20,450,132 francs 56 centimes.

à Anvers d'un million et demi [1] à plus de 16,000,000 [2] ;

à Gand d'environ 460,000 francs [3] à près de cinq millions [4] ;

à Liège de 550,000 francs [5] à plus de 6 millions et demi [6],

et les recettes :

à Bruxelles d'environ 1,100,000 francs [7] à plus de 20 millions et demi ;

à Anvers de 1,400,000 francs [8] à plus de 16 millions ;

à Gand de 450,000 francs [9] à environ cinq millions ;

à Liège d'environ 510,000 francs [10] à plus de 6,000,000.

L'examen des divers articles de ces comptes et de ces budgets prouve que si certaines dépenses sont, par un effet naturel de leur objet même, reproduites dans toutes les villes, ils varient parfois d'importance, comme dans chacune d'elles on trouve des dépenses particulières se rattachant soit aux besoins de la localité, soit au caractère de la population, soit à la situation politique. Ainsi, l'honneur de loger le souverain ou son représentant coûtait à Bruxelles 25,000 florins par an [11].

L'accroissement de la population a nécessité partout une augmentation de frais d'administration, de nouveaux besoins ayant exigé de nouveaux services et donné plus d'importance aux services existants. Aussi, lorsque les budgets de 1890 présentent pour les dépenses de l'administration communale : à Bruxelles une somme d'environ un million (993,500 francs) ; à Anvers une somme de 650,000 francs

[1] Compte de 1770-1771 : 139,924 livres de gros, 16 escalins, 2 gros (1,522,988 francs).

[2] 16,339,062.76 francs.

[3] Compte de 1777-1778 : 40,298 livres de gros, 12 escalins, 4 gros, 7 deniers (435,805 francs 45 c[es]).

[4] Bulletin communal : 4,904,821 francs.

[5] Compte de 1776-1777 : 312,163 florins (565,015 francs). Compte de 1777-1778 : 287,486 florins (520,349 francs).

[6] 6,582,729 fr. 13 c[es]. Plus 10,290,493 fr. 51 c[es] de dépenses extraordinaires.

[7] 596,486 florins (1,079,693 francs).

[8] 128,610 livres de gros (1,399,842 francs).

[9] 41,945 livres de gros, 3 escalins, 11 gros, 9 deniers (453,612 fr. 13 c[es])

[10] En 1776-1777, 283,360 florins (512,881 francs) ; en 1777-1778, 282,267 florins (510,903 francs). Comptes et bulletins communaux précités.

[11] *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 618.

(640,995 50); à Liège une somme de plus de 425,000 francs (425,650); vers la fin du siècle dernier, ces dépenses ne s'élevaient qu'à environ 250,000 francs à Bruxelles [1]; 415,000 à Anvers [2]; 56,000 à Liège [3].

[1] Aux doyens des métiers assemblés en corps de nations . .	1,232		
Gages des magistrats, des capitaines et d'autres employés de la ville	41,810	6	3
Vacation des comptes des métiers	86	8	»
Dépenses ordinaires et périodiques de police, rétributions féodales, etc	14,832	3	3
Subventions à l'administration du canal de Willebroeck . .	34,000	»	»
Frais de régie aux collecteurs, commis et autres employés chargés du recouvrement des impôts et autres revenus de la ville	45,247	3	3
Frais d'audition des comptes de la ville	1,152		
	137,750		9

Le premier bourgmestre recevait 1500 florins; les trois premiers échevins 800; les quatre autres 650; chacun des deux trésoriers et des deux receveurs, 2000; le sur-intendant du rivage, 2400; le bourgmestre des nations, 800; les six conseillers des nations 460 (GACHARD, *Documents concernant l'histoire de la Belgique*, t. III, p. 67). Le premier bourgmestre, député des États, recevait de la province des émoluments s'élevant de 3,000 à 4,000 florins.

[2] Traitements des bourgmestre et échevins	11,561		
Trésorerie et chambre des receveurs	2,480		
Pensionnaires, greffiers, secrétaires et autres employés du collége	3,990		
Collecteurs des droits d'entrée et d'accises	2,506	12	
Avocats, procureurs, médecins, chirurgiens	837	2	
Expédition d'actes émanant du collège.	840	19	6
Pour voyages hors ville	1,112	4	
Pour voyages en ville	991	11	6
Pour différentes affaires de comptes hebdomadaires. . . .	4,924	5	9
Pour différentes besognes et écritures.	3,068	8	6
Pour différentes affaires arrivant journellement.	313	6	
Pour des affaires extraordinaires	2,968	16	7
Pour récompenses de services	913		
Pour transcriptions et écritures des comptes.	1,371	14	
Habillement des administrateurs des biens de l'église et d'aumôniers.	278	»	»
Pour la *sainte messe* (qui précédait l'ouverture de la foire) .	198	»	»
	38,355		3

	livres	gros
[3] A chaque bourgmestre fl. 4,000	8,000	»
A chaque conseiller régent fl. 200.	4,000	»
A chaque ex-bourgmestre fl. 120	240	»
A chaque membre du vieux conseil fl. 60	1,200	»

Il en est de même pour d'autres catégories de dépenses. A Bruxelles, l'entretien des propriétés communales et des promenades coûte plus de 360,000 francs (360,834) et celui du domaine privé 345,000; à Anvers, cette dépense monte à 70,000 et, à Liège, à 17,200

Aux 22 commissaires à fl. 166.10	3,663	»
Au maitre et greffier.	57	10
A l'huissier des dits	105	15
Au grand greffier rentier	2,400	»
Au conseiller perpétuel	61	5
Aux deux députés à l'État	200	»
Au mambour	519	5
Au syndic de la cité	619	5
» des arènes.	19	5
» de l'officialité.	259	5
Aux deux sous-greffiers.	300	»
A l'architecte de la ville.	140	»
Au baumeister	400	»
A l'aumônier	160	»
Au greffier au criminel	15	»
Au cloche porte	24	5
A l'huissier de la ville	287	10
Au jaugeur.	169	5
Aux fontainiers	83	10
Aux portiers de la ville et des rivages.	1,320	10
Au bibliothécaire.	300	»
Aux dix secrétaires fl. 468 chacun.	4,684	»
Au maitre des hautes œuvres	23	10
Flambeaux employés à la rénovation magistrale	6	
Droits aux électeurs	640	
Couronnes, bouquets, carillonnement.	33	
24 sceaux aux bourgmestres, peintures d'iceux etc.	219	
Peintures de leurs armoiries, écritures des titres et bâtons magistrals.	26	
Aux bourgmestres pour flambeaux et bougies	231	10
Au grand greffier et rentier id.	76	»
Louages de carrosses.	181	18
Bougies aux contrôleurs.	18	8
Débours des secrétaires	33	1
» des sous-greffiers	25	12
Livrées et peines domestiques à chacun des bourgmestres 119-5	238	10
Aux mêmes pour tableau magistral	200	»
	30,816	14

francs seulement. Au siècle dernier, elle ne s'élevait qu'à 2,712 francs (495 florins) à Bruxelles, et à 2,176 (1200 florins) à Liège. A Anvers, elle ne figure pas dans les comptes.

Les travaux publics, dont les dépenses considérables varient trop souvent aujourd'hui pour qu'il soit permis de les citer comme point de comparaison, figurent dans les comptes du siècle dernier : à Bruxelles pour plus de 125,000 francs [1] ; à Anvers pour environ 220,000 [2], et à Liège pour environ 92,000 [3].

Cette dernière ville avait un architecte au traitement de 140 florins

[1] Journées et fournitures du charpentier des moulins de la ville	1,495	»	3d.
» » du charpentier et du menuisier de la ville	12,645	»	»
» » du maçon et du plafonneur (plâtrier)	16,049	2	3
» » du tailleur de pierres	6,230	»	»
» » du couvreur de tuiles	357	5	9
» » du couvreur d'ardoises	1,474	»	»
» » du paveur.	8,034	9	»
Journées des ouvriers de la ville.	9,385	11	»
Journées et fournitures du vitrier	1,360	»	»
» » du serrurier	2,520	»	»
» » des horlogers.	5,617	»	»
» » de l'étainier et du ferblantier	3,945	»	»
	69,112	11	12
[2] A différents ouvriers.	76	15	6
Achat de sapins, de planches	3,509	10	»
» de briques, de pierres de taille, etc.	1,213	17	6
» d'ardoises etc.	726	7	3
A des forgerons, plombiers etc.	14,866	7	6
	20,392 liv.	17 esc.	9 gr.
[3] Visite des comptoirs	200	»	»
» du pont des arches	34	»	»
Pour verge des pavés du bourgmestre	120	»	»
Au directeur des Maxhais *	50	»	»

* Maxhais ou mahai, conduit souterrain servant à l'écoulement des eaux des mines. Tous les conduits des houillières des environs de Liège formaient une véritable canalisation sous la direction d'un fonctionnaire désigné sous le nom de directeur des maxbais. Louvrex nous a laissé le plan de cette canalisation dans son *Recueil des édits et règlements du pays de Liège.*

par an. Ailleurs, c'étaient des hommes de métier attitrés qui étaient chargés de l'exécution des travaux publics. Le système des adjudications n'était pas admis à cette époque. Or, quand on voit les garanties qui étaient exigées alors de ces hommes de métier [1]; quand on compare les travaux qu'ils ont exécutés, à la plupart de ceux qu'on exécute aujourd'hui, on est porté à se demander si nos pères n'étaient pas plus sages que nous.

Les anciens comptes de Liège mentionnent une dépense d'environ 40,000 francs [2], pour frais d'éclairage ; il n'en est pas question dans ceux d'autres villes. Le soin d'éclairer les rues, de fournir les lanternes, les réverbères, l'huile et les mèches était imposé aux habitants [3]. Aujourdhui, le service du gaz est, pour Bruxelles, une source de revenus ; à Anvers, l'éclairage coûte 220,000 francs ; à Liège 290,000 [4].

Le service de la sûreté publique, qui exige aujourd'hui plus de 1,400,000 francs à Bruxelles ; plus de 2 millions, y compris la salubrité publique, à Anvers ; environ 120,000 francs à Liège, ne

Pour adviliger (surveillance) au grand canal.	30	»	»
Nettoyage des fontaines, y compris 15 fl. pour ouvrir la barrière du quai (74)	91	»	»
Entretien de la voirie.	5,295	8	3
Réparation des Maxhais	823	»	»
Entretien des chaussées	12,728	15	»
Réparations ordinaires des bâtiments et des rues de la cité .	26,293	14	2
Réparations extraordinaires aux quais.	4,864	3	2
	50,530	16	7

[1] Voir *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. II, pp. 590 et 591.

[2] Éclairage de la ville, des faubourgs et du palais (réverbères, lanternes, chandelles), 21,748 florins 7 sous. Compte de 1776-1777.

19,758 florins, 12 sous, 2 deniers. Compte de 1777-1778.

[3] A Bruxelles, en 1772, on avait établi une taxe pour l'éclairage de la ville. Elle faisait l'objet d'un compte particulier. (*Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 619).

[4] Pour le chauffage de l'hôtel de ville et du local du conseil de Brabant, Bruxelles dépensait par an 5,569 francs (3070 florins) ; Anvers pour l'hôtel de ville et quelques autres bâtiments 69,504 francs (6,426 livres de gros, 19 escalins); Liège, pour le chauffage de l'hôtel de ville et de divers bureaux, 754 francs (416 florins).

Cette dernière ville était chargée en outre du chauffage des corps de garde et des casernes.

demandait que 37,000 francs à Bruxelles [1], qu'environ 95,000 francs à Anvers [2], qu'une vingtaine de mille francs à Liège [3].

En ce qui concerne les incendies, si ce n'est la mention de quelques « hommes de feux » à Liège, dans les chapitres de dépenses de nos aïeux on n'aperçoit pas de traces d'un service bien organisé.

La charité publique à laquelle pourvoient en grande partie les administrations des hospices et des fondations diverses, figure dans

[1] Habillement des cinq serments, y compris 40 florins de gages au maitre d'escrime . . . . . fl. 3,011 10
Charges de la garde bourgeoise 1,560 7
Gages et fournitures pour les nouveaux sergents de ville . 1,850 17
Manutention de la police, environ . . . . . 14,000 »
20,451 fl. 14 sous.

Le maintien de l'ordre public, confié dans le principe aux sergents de l'amman, ressortit aux attributions du magistrat depuis le commencement du XVIII[e] siècle, lorsque ces sergents reçurent un uniforme aux armes de la ville, et qu'elle leur paya des gages (63 florins) *Hist. de Bruxelles*, t. II, p. 600.

[2] Habillement des *hallebardiers* . . . . . 175 livres 11 escalins 9 gros.
A différentes affaires concernant le maniement des armes 1437 livres 4 escalins.

[3] A l'adjudant 200
Aux 4 maitres des hommes de feux, 36 florins chacun. 144
Au varlet 24
Aux hommes de feux pour incendies 518
Aux tambours 150
Aux trompettes 280
Au port spadon 6
Aux archers et leur officier 1,440
Au major Bekers. 540
Draps écarlate, pour les Suisses, les archers et leur officier. 1,911 5 2
Galons d'or, chapeaux, boutons, bas, toiles de crin pour matelats des gardes Suisses et archers. 832 6 1
Pour façons, fournitures et serges 162 3 2
Pour souliers. 18
Pour deux peaux de timballes. 8
Pour réparation des armes des archers 3 7
Pour dorure du ceinturon de l'officier des archers . . 6
Pour fourreau de cuivre et banderolle de l'officier des archers 15 5
Chauffage des corps de garde et entretien des casernes. 5.529 7 3
Aux hommes de feu. » 518
11,788 fl. 3 sols. 8 den.

les budgets communaux d'aujourd'hui : à Bruxelles pour plus de 450,000 francs ; à Anvers pour plus de 900,000 ; à Liège pour environ 8,000, et dans les anciens comptes pour plus de 80,000 francs à Bruxelles [1] ; pour environ 25,000 à Anvers [2] ; pour 4,500 à Liège [3].

Les frais des services de l'hygiène publique, des inhumations, du nettoyage de la voirie, si considérables aujourd'hui, ne sont mentionnés dans les anciens comptes que pour des sommes si insignifiantes qu'il n'y a pas lieu de les citer. Aussi ne s'étonnera-t-on pas des ravages que tant d'épidémies firent dans nos villes, en apprenant que lorsque, de nos jours, Bruxelles construisit ses beaux égoûts à grandes sections, on rencontra des rues où il n'y avait jamais eu d'égoûts.

En regard de cette absence de soins pour la santé du corps, il faut

[1] Entretien des enfants trouvés	44,267	13	9
Aumônes	2,032	8	»
	46,300	15	9

Dans le compte de 1764, publié par M. Gachard, l. c. cette dépense ne figure que pour environ 23,000 florins. Le nombre d'enfants s'élevait à plus de 650.

[2] Aux maisons de correction et écoles des pauvres . . .	2,408	7	3
A la chambre de l'orphelinat	722	10	»
	2,130 liv.	17 esc.	3 gr.

[3] Aux pauvres prisonniers en charité	100	»	»
A un pauvre ouvrier blessé en travaillant pour la cité . .	25	»	»
Pour faciliter l'entrée d'une femme au couvent des Célestines	100	»	»
A l'hôpital Ste-Barbe	2,025	»	»
Aux repenties pour une pension	75	»	»
Pensions annuelles	180	»	»
Aux bourgmestres pour être distribués en aumônes . . .	200	»	»
	2,795 florins		

On pourrait y ajouter :			
Aux confréries St-Hubert (50), Hal (10), St-Roch (15) . .	75	»	»
Pour viande de carême : aux récollets (100), aux capucins du grand couvent (60), de Ste-Marguerite (40), aux pauvres clarisses (100)	300	»	»
Pour la portion du culte aux récollets (80), aux capucins du grand couvent (50), de Ste-Marguerite (30)	160	»	»
Aux capucins de Ste-Marguerite, en charité	40	»	»
Aux capucins du grand couvent pour réparation d'un escalier	100	»	»

constater une insouciance non moins grave pour la santé de l'esprit. Alors qu'aujourd'hui Bruxelles[1], Anvers consacrent près de 2,000,000, Liège plus d'un million à l'instruction publique, aucun chapitre spécial à cet important objet ne figure dans les comptes du siècle dernier. Nos grandes communes ayant dû, à la fin du XVI[e] siècle, remettre au clergé les droits dont elles jouissaient dans le moyen âge[2], les preuves de l'intérêt qu'elles pouvaient avoir conservé pour l'instruction publique étaient devenues insignifiantes[3]. Il n'est fait

[1] La dépense portée au budget est de 2,456,100 francs, mais il faut en déduire 541,041 francs produits par les subsides de l'État et de la province, ainsi que par le minerval.

[2] *De l'instruction publique au moyen âge* (VIII[e] au XVI[e] siècle) par CHARLES STALLAERT et PHILIPPE VAN DER HAEGHEN. (Mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique, le 8 mai 1850).

[3] A Bruxelles, il n'en est pas question.

Les comptes d'Anvers portent :

Commissaires des écoles (figurent dans une dépense comprenant le sous-bailli et les experts)				892	» »
Intérêts de deniers capitaux servant au curage des *écoles* .				18	» »
Aux maisons de correction et *écoles des pauvres* . . .				2,408	7 3
				3,318 liv.	7 esc. 3 gr.
Ceux de Liège :					
Prix des étudiants du grand collège (*Jésuites*)				500	5 »
Pour gravure des armoiries de bourgmestre à imprimer sur les livres des étudiants, y compris la reliure				70	5 »
Vin livré au grand collège				27	» »
Pour la réception du premier de Louvain *.					
Au messager apportant la nouvelle . . .	fl.	50	» »		
Pour le banquet : vins		365	7 »		
Pour le cuisinier		13	2 »		
Pour livraisons		370	5 3		
Pour dessert		295	16 »		
Louage de chaises, de tapis, de lustres . .		20	7 2		
Pour bougies et chandelles.		52	11 »		
Pour décoration, peinture, etc.		80	» »		
Pour timbals, louage de voitures		62	10 »		
Pour louage de boîtes et de canon. . . .		40	» »	1,349	18 5
				1,947 fl.	8 5

* C'était un Liégeois nommé Fr. A. Defrance qui avait été proclamé premier au concours entre les quatre pédagogies de Louvain, succès qui lui valut de nombreux cadeaux. (*Recez de la ville de Liège*, 43 v°, 45 v°, 47 v°, 48, 55°, 64, 105).

d'exception que pour les primus de l'université de Louvain, qui dans toutes les villes étaient fêtés et gratifiés.

A la fin du siècle dernier, Liège, la seule ville qui possédât une bibliothèque [3], comptait dans son sein un assez grand nombre d'artistes. Elle pouvait citer avec fierté la fondation Darcis, antérieure à la création des concours pour les prix *de Rome* organisés par le gouvernement, et on voit, en 1777, le magistrat accorder une gratification de 200 florins au jeune Renson « pour prix remporté à l'Académie de dessin, à Rome [4]. »

Mais alors que la plupart de nos villes, grandes et petites, possèdent aujourd'hui des Académies ou des écoles de dessin, au siècle dernier les comptes n'en mentionnent qu'une qui avait été établie à Bruxelles, en 1711, à la demande des doyens des tapissiers, des peintres et des sculpteurs. Cette institution, à laquelle notre belle capitale consacre aujourd'hui plus de 160,000 francs par an et à laquelle elle a érigé un palais, ne lui coûtait annuellement que 510 florins et était installée dans une chambre de l'hôtel de ville. Quant aux modèles, on s'en rapportait à la générosité des protecteurs et des amateurs des beaux-arts.

Si Anvers, illustrée par Rubens et tant d'autres brillants artistes, ne produit dans ses anciens comptes aucune dépense de l'espèce, l'enseignement des arts n'y était pourtant pas négligé. L'organisation de la gilde de St.-Luc, les leçons données dans les ateliers des maîtres à des élèves qui s'engageaient à y travailler pendant quatre ans au moins, tinrent lieu d'Académie jusqu'au jour où David Teniers le jeune et ses collègues, les doyens de St.-Luc, obtinrent du roi Philippe IV l'autorisation d'organiser une Académie de peinture à

[3] Elle allouait au bibliothécaire un traitement de 300 florins.

[4] Renson remporta trois fois le premier prix de sculpture à l'Académie du Capitole à Rome. Chacun de ces prix lui valut une récompense pécuniaire. *Recez* ou décisions de la ville de Liège, (14-16, XXXII, 132, XXXIII, 31 v°), recueil que possède l'Université de Liège.

Je dois ce renseignement et celui qui concerne le *primus* de Louvain à l'obligeance de M. Demarteau, professeur à l'Université de Liège, et de mon excellent ami Jamme, membre de la chambre des représentants.

l'instar de celle de Paris, à l'effet de favoriser « les études du modèle vivant. »

Pour pourvoir aux dépenses de l'institution, où les fonctions étaient gratuites, le roi autorisa la vente de huit diplômes d'affranchissement de charges bourgeoises ordinaires, et plus tard des contributions volontaires pourvurent à l'insuffisance de cette ressource [1].

Autrefois, on ne songeait guère dans nos villes à former des disciples d'Euterpe. C'est à Liège, patrie de Grétry, que revient encore l'honneur d'avoir comblé cette lacune. Dans les premières années de notre siècle, quelques amateurs, qui avaient été étudier à Paris et parmi lesquels nous rencontrons le père de notre cher et éminent secrétaire, M. le général Henrard, se constituèrent en société de musique, et cette société, créée sous les plus modestes auspices, fut l'origine du Conservatoire de Liège.

Quant aux théâtres, si largement subsidiés aujourd'hui, ils étaient livrés à des entrepreneurs particuliers, et rapportaient même parfois de légers revenus [2]. A Anvers, dont l'*Opéra* est peut-être le plus ancien du pays, le théâtre se trouvait depuis 1709 sous la direction des aumôniers et des maîtres dits du St.-Esprit [3].

Les *fêtes et cérémonies* du siècle dernier n'ont aucun rapport avec celles de notre temps ; inutile donc de songer à établir la moindre comparaison entre les dépenses qu'elles occasionnaient et les larges subsides qui y sont affectés aujourd'hui [4]. Il est un chapitre pourtant où l'augmentation l'emporte dans les comptes anciens : c'est celui des banquets et festins. A Bruxelles, par exemple, les magistrats de cette ville, qui avait un cuisinier à ses gages, firent de telles dépenses

[1] Renseignements dus à l'obligeance de mon savant confrère et ami Génard.

[2] 633 florins, 15 sous. *Compte de Liège de* 1776-1777.
741 florins. *Compte de* 1777-1778.

[3] M. Génard.

[4] Frais de processions, de fournitures de cierges et d'autres exercices de dévotion 2,223 13 6

Dépenses pour feux d'artifice, achat de poudre à canon (cet article comprend des pompes à incendie) 2,937 6 9

Compte de Bruxelles. 5,161 » 3

Musiciens, trompettes (dans un compte comprenant le concierge de l'hôtel de ville, d'autres portiers et gardes ban-

culinaires et bachiques, qu'en 1704 il fallut qu'un règlement vint mettre un terme à leurs prodigalités [1].

On le voit, tout se ressent des habitudes et des idées d'époques différentes. Nos conseils communaux seraient étrangement surpris si, dans les projets de budget qui leur sont soumis, ils rencontraient des articles se rapportant à des dépenses pour « frais de processions, » de fournitures de flambeaux, de cierges, de chandelles, pour d'autres » cérémonies religieuses et exercices de dévotions, » pour « l'habille- » ment des administrateurs des biens de l'église et des aumôniers ; » « pour les frais d'une sainte messe, » pour « des offrandes à la journée » de la Fête-Dieu [2] ; » pour des gratifications accordées à des femmes laïques et à des religieuses « donnant le répit à ceux mordus par bêtes » enragées [3], » pour le traitement d'un bourreau [4].

nières)	4,442	18	»
Habillement des musiciens de la ville	53	8	»
A des frais de processions et cortèges	7	16	»
A des dîners et banquets.	383	»	»
A des vins d'honneur et dépenses analogues	341	18	»
Compte d'Anvers.	5,229	»	»
	liv.	esc.	
Flambeaux employés à la rénovation magistrale . . .	6	»	»
Boîtes tirées à l'occasion de l'entrée de l'évêque, y compris 45 florins payés aux pères minimes ayant prêté leur terrain et 5 florins pour la messe du St-Esprit	133	»	»
Pour deux peaux de timbales.	8	»	»
Vins d'honneur offerts en diverses cérémonies	672	»	»
» » » aux officiants le jour de la Fête-Dieu	120	»	»
Pour flambeaux aux processions, cierges et chandelles dans d'autres cérémonies religieuses.	1,310	»	»
Pour timbales aux processions	12	»	»
Compte de Liège.	2,261	»	»

[1] *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 561.

[2] *Comptes d'Anvers et de Liège.*

[3] *Comptes de Mons et de Tournai.* GACHARD, l. c., 116.

[4] Au maître des hautes-œuvres 23 florins 10 sous. *Comptes de Liège.*

A Bruxelles, le traitement de l'exécuteur des hautes-œuvres, qui depuis le moyen âge était payé par le duc et par la ville, cesse de figurer dans les comptes communaux de la fin du XVIII[e] siècle.

Des diverses prérogatives dont il jouissait, il ne conserva plus alors que le droit d'enlever des rues les chevaux morts pour en tirer profit. (*Hist. de Bruxelles*, t. II, p. 593).

Il en est de même de certaines recettes. Ainsi les magistrats de Liège seraient fort étonnés, si un messager de la ville de Nimègue venait leur apporter des gants remplis de poivre blanc [1].

Du reste, il n'y a guère de comparaison à établir entre les revenus communaux d'autrefois et ceux de notre époque. Ainsi, à Bruxelles et à Liège, on trouve des impositions sur le tabac et sur la houille. Bruxelles avait des impôts sur les draps, les étoffes de laine, de soie ou travaillées avec de l'or ou de l'argent, sur les cotons, sur les cuirs, sur les chapeaux étrangers [2], sur la cire, les huiles de lampe, les savons, les briques, les toiles, les ardoises, les carreaux, la chaux etc., sur le *chausséage* aux portes de la ville, sur le *charriage* par la ville, sur les blanchisseurs. Elle percevait des droits de bourgeoisie, des droits d'issue, de médianates, de lots et de ventes, des rétributions de personnes investies pour la première fois de fonctions communales, des compositions pour le service personnel des gardes bourgeoises [3].

[1] *Comptes de Liège.* Nimègue, Duren, Francfort, Nurenberg, Lubeck, entre autres villes, avaient été exemptées du droit de tonlieu dû à l'évêque de Liège pour toutes les marchandises qui entraient dans la ville. En mémoire de cet affranchissement, elles faisaient porter chaque année à Liège une paire de gants et d'autres objets menus et bizarres comme c'était la coutume au moyen âge. Nimègue continua d'envoyer jusqu'en 1785 « sa paire de gants blancs remplis de » poivre blanc. » (HÉNAUT, *Histoire du pays de Liège* (3e édon), p. 139). Les comptes ne parlent que d'un gant.

[2] Cet impôt fut établi en 1648 pour favoriser la fabrication des chapeaux à Bruxelles. Il s'élevait à 2 ½ sous pour les chapeaux valant au plus un écu ; — à 5 sous pour ceux de 3 florins ; — à 10 sous pour ceux de 8 à 20 florins et à nu florin pour ceux de 20 florins et plus.

En 1770 ce droit fut porté à un florin par chapeau et ce système américain tarit la source des recettes ; mais les fabricants bruxellois purent exporter la moitié de leurs produits. (*Histoire de Bruxelles,* t. II, p. 580, note 1).

[3] Imposition sur le tabac rapportant . . . . . 9,463 ft. 10
Sur la houille 25,602 13 6
Sur les draps, les étoffes de laine, de soie ou travaillées avec de l'or ou de l'argent 8,576 12
Sur les cotons. 3,643 17
Sur les chapeaux étrangers. . . . . » »
Sur les cuirs 1,486 4 3
Sur la cire 348 16
Sur les huiles de lampe . . . . . 770 »

A Anvers et à Liège, la variété des impositions était moins grande. On voit figurer dans les recettes à Anvers : des droits de

Sur le savon	423	»	
Sur les briques, les tuiles, les carreaux etc..	1,960	»	
Sur la chaux, les ardoises etc..	1,452	»	
Sur le *chausséage* aux portes de la ville	2,507	»	
Sur le *charriage* par la ville	27	»	»
Accise dite des blanchisseurs	627	5	
Droits de bourgeoisie pour la part revenant à la ville	7,852	»	»
Droit dit d'Oye consistant en une somme de 10 florins prélevée sur toute personne entrant pour la première fois au service de la ville	»	»	»
Droit d'issue	3,719	19	»
Lots et ventes	36,459	6	6
Medionates	»	»	»

Rapport du 20 juin 1770 précité.

« XLIII Compositions pour le service personnel des gardes bourgeoises.

» Nous conclurons cette liste par une autre espèce de contribution dont le » recouvrement n'entre pas dans la recette de nos comptes, mais dont les déficiens » donnent lieu à un article de nos dépenses, c'est la composition qui se paie en » rédemption du service personnel dans les gardes bourgeoises. De toute ancien- » neté les bourgeois et habitants ont été assujettis à l'obligation de faire la » garde à l'hôtel de ville, aux portes et sur les boulevards pour surveiller à la » sûreté de la place et à celle de leurs concitoiens.

» A cet effet ils sont distribués par deux corps différens, c'est-à-dire dans les » confréries connues sous le nom de *serment* ou dans les compagnies.

» Pour être assujetti à l'enrolement dans les sermens dont le nombre des sup- » pôts est fixé par les ordonnances, il faut être brabançon et marié pendant un » an ; pour être obligé de suivre les gardes par compagnies qui sont au nombre » de dix suivant le partage qu'on a fait de la ville en dix quartiers ou districts, il » suffit d'exercer pour son propre compte quelque métier, négoce ou trafic ; les » femmes mêmes sont obligées de se faire remplacer par quelqu'un pour rem- » plir ce service qu'elles ne peuvent rendre par elles-mêmes. Voilà la règle, et » tous ceux qui négligeoient de se rendre à leurs drapeaux ou à leur poste étoient » mulctés d'amende.

» Insensiblement plusieurs des bourgeois et habitans ont préféré de payer ces pe- » tites mulctés à la gêne de faire le service, et ces exemples se sont tellement mul- » tipliés qu'il en est résulté finalement un usage universel de se rédimer de la » garde au moyen d'une composition annuelle qui se règle en forme de capita- » tion selon les facultés de chaque père de famille à douze florins qui est la plus » haute taxe, à 10, 8, 6, 4, 2, et même à l'égard des moins aisés à trente sols.

» En sorte que les gardes bourgeoises ordinaires et journalières ne se font » plus dans les compagnies que par les volontaires dits *adelborsten*, qui sont au » nombre de 24 dans chaque compagnie et par les suppôts des sermens dans

demi-accises prélevés sur quelques villages voisins, des droits de la grande grue, de tonlieu, de bourgeoisie, de métiers, de charges

» lesquels corps les compositions sont bornées à celle de cinquante hommes » dans chaque serment.

» Ces compositions dans les compagnies constituent le fond de la dépense » nécessaire pour stipendier les capitaines, les lieutenans, les enseignes et » quelques employés subalternes, pour les ustensiles et autres nécessités des » corps de garde, et pour salarier les mercenaires qu'on ajoute à la garde ordi- » naire qui surveille aux portes.

» Ce fond rapporte sept à huit mille florins par an et lorsqu'il ne suffit pas » pour la dépense relative à cette direction, la ville y supplée de la caisse de ses » revenus. C'est l'article de dépense mentionné dans la première liste n° XXVIII.

» Quant aux exemptions, quelque légère que soit cette contribution, chacun » s'efforce d'en décliner le paiement, communément sous prétexte d'être attaché » au service du souverain, de la cour, ou de quelque administration publique, » soit en qualité d'officier ou employé, ou même de livrancier. Ces prétentions » nous ont jettés de tout temps dans plusieurs discussions, et ont donné lieu à » un grand nombre de décisions de la part du gouvernement et dans les tribu- » naux de justice, la plupart conformes au principe consigné dans le décret du » 21 février 1593 rendu par le comte de Mansfeld, lors gouverneur général du » pais, qui déclare que tous les bourgeois, manans et habitans de cette ville de » Bruxelles exerçant marchandises ou métier quelconque seront sujets aux » charges communes d'icelles, signamment quant au fait du guet ou garde, non- » obstant les franchises que quelques-uns pourroient prétendre au contraire, » soit sous prétexte qu'ils avoient été de la maison ou en service de sa dite » Excellence (le prince de Parme) ou autrement à quelque titre ou prétexte » que ce puisse être, toutes lesquelles franchises y sont déclarées nulles et de » nulle valeur. (Vol. 3 des édits de Brabant, fol. 352).

» Cette disposition puisée dans les principes de la justice distributive sembloit » devoir servir de règle invariable, sur l'objet de ce service. Cependant plusieurs » bourgeois ont trouvé moien à force d'importunité de s'en soustraire. Tels sont » les suppôts de la chambre de thonlieux, du mont de piété, de la monnoie, les » officiaux des conseils et des recettes générales, les hallebardiers et tous ceux » qui livrent quelques desniers ou marchandises pour le service de la cour, » lorsque ces derniers ne font aucun trafic à boutique ouverte ; il y a après cela » d'autres exempts par concession du magistrat, comme les tapissiers, teintu- » riers, fabricateurs de camelots, les fabricateurs de verre, les papetiers et quel- » ques autres manufacturiers intéressans dont les manufactures ont besoin » d'encouragement pour être soutenues.

» Il est impossible d'apprécier les déficiens qui résultent de cet affranchisse- » ment, tant à cause que nous ne savons pas au juste le nombre de ces exempts, » que parce que la taxe de rédemption varie suivant la capacité de ces contri- » buables, nous croions pourtant ne rien hazarder en portant ces non-valents à » la somme de 2000 florins. » *Rapport précité.*

diverses [1] ; à Liège, un soixantième de bois et osiers, des gabelles de fers, de draps; des droits sur les serges et *roselles*, et le produit de la salle de la comédie [2].

Ce qui domine dans les comptes du siècle dernier, ce sont les droits sur les objets de consommation. Ils rapportent : à Bruxelles plus de 850,000 francs [3] ; à Anvers [4] et à Liège [5] plus de 400,000.

Chose digne d'attention — et ici je m'expose à encourir les objur-

	liv. de gros.	escal.	gros.
[1] Droits de demi accises prélevés sur quelques villages voisins	13,681		
Droits de la grande grue	21,806	7	
Droits de tonlieu	11,084	19	3
Droits de bourgeoisie et de métier	1,997	13	3
Droits provenant de charges diverses et de métiers	16,610		
[2] Soixantième des bois et osiers		3,347 fl.	
Gabelle de houilles		{ 18,686 * / 16,900	
Droits sur le tabac		9,487	
Gabelle de fers		1,600	
Gabelle des draps		512	
Droits sur les serges et les rosettes		40	
Produit de la salle de la comédie		687	
[3] Impositions sur la bière	201,591	18	9
» sur le vin	37,789	10	9
» sur les eaux-de-vies tant internes qu'étrangères	74,288	12	6
Impositions sur la minque de poisson	28,056	18	6
» sur le poisson arrivant en tonnes	3,691	4	6
» sur le hareng	227	4	»
» sur les graines	24,050	»	»
Droits de mouture aux moulins banaux	14,117	19	»
Impositions sur l'hydromel et le verjus	585	10	3
Droits de mouture des braies destinées à la distillation des eaux-de-vie internes	8,810	19	
Impôt sur les farines	32,116	2	6
» sur le sel	2,033	»	»
» sur le bétail tué par ou pour le bouchers	30,000	»	»
Droit d'état pour les bouchers forains	154		
	457,512 fl.	119 sous	9 den.

Ont disparu avec ces impôts à Bruxelles le droit de pesage au poids de la ville. 13,182

* *Compte de* 1776-1777. — 169,000 florins. *Compte de* 1777-1778.

gations de savants amis, mais je dis franchement ce que beaucoup pensent comme moi sur ces graves questions, — depuis qu'ont disparu ces impôts qui, disait-on, pesaient si lourdement sur le peuple, depuis que ce Pactole a cessé de couler dans nos villes, à l'instant même, le prix des vivres a augmenté. Le fait est patent, indiscutable, et l'augmentation des salaires n'a pas amélioré la situation des travailleurs. Impossible de le nier, les calculs de la science économique et sociale, inspirés par des idées généreuses, se sont trouvés en défaut en présence des passions de l'homme.

Il en est de même des doctrines enfantées, les unes par d'aveugles partisans d'une liberté absolue, propre à ramener l'homme à l'état sauvage, qui ont supprimé des garanties données jadis aux consommateurs pour les livrer en proie à d'avides et souvent peu scrupuleux exploitants ; les autres par d'inconscients philanthropes qui, sans diminuer la criminalité, ont contribué peut-être, par un excès d'indulgence, à pervertir le sens moral des populations.

Que d'idées magnifiques en théorie aboutissant à des résultats analogues à ceux de ces congrès de la paix qui furent les précurseurs de terribles guerres ! O science humaine, si étonnantes que soient tes merveilleuses conquêtes, tu ne franchiras jamais certaines limites que la Providence a tracées !

Droit d'entrepôt au idem	481	15	9
Total. . .	471 fl.	15	6
[4] Impositions sur les bières . »	33,425 l. d. gr.	1 esc.	2 gros.
» » le froment.	1,176	9	5
» » les 3 moulins à eau de la ville.	2,390	»	»
» » le bétail	4,265	»	»
» » le vin	»	»	»
	41,256 l. d. gr.	10 esc.	7 gros.
[5] Accise sur la bière et l'eau-de-vie (*Braz* de brandevinage). .			129,117
Poids de la ville			46,081
Droits sur les vins.			14,818
» » les eaux de vie			22,518
» » le sel			1.190
Tiers des 24 patards sur le muids de braz.			12,040
Recette des hoegerde.			875
Recette des grains			877
			227,416 fl.

UN TABLEAU D'ABRAHAM GODYN,

par M. E. GEUDENS, *membre correspondant.*

Quoiqu'on pense généralement qu'il n'existe plus d'œuvres du peintre Abraham Godyn, je crois pouvoir signaler au corps savant dont j'ai l'honneur d'être membre correspondant, un tableau de ce maître, découvert dans les circonstances suivantes.

L'Administration des hospices, qui me prête son appui le plus large pour les publications basées sur des documents de ses riches archives, attend de moi une histoire du " Knechtjeshuis ", l'ancien orphelinat des garçons, d'Anvers. Ce travail formera pendant à mon *Histoire du " Maagdenhuis "*, parue en 1889.

En traçant le canevas historique de ma future étude, je me suis quelque peu arrêté à l'intéressante fondation du curé Bulteeuw. On sait généralement que ce prêtre (de son nom véritable Jacques Bulteau), avait été élevé au " Knechtjeshuis ", qu'il embrassa l'état ecclésiastique et devint curé de Bouchout. Il mourut le 15 novembre 1710, après plus de 50 années de fonctions pastorales.

Le 15 juin 1682, le curé Bulteau avait cédé, par donation entre vifs, tous ses biens aux administrateurs des pauvres, sous certaines conditions dont il est inutile de parler en ce moment. Entre autres, il avait fondé une messe journalière pour les orphelins, qu'il avait gardés en grande affection. Comme prêtre, il se préoccupa tout naturellement de leurs intérêts religieux.

Cette messe fut célébrée incontinent, c'est-à-dire au lendemain de la passation de l'acte, dans l'oratoire particulier du " Knechtjeshuis ", et dans la chapelle de Grâce aux jours où les orphelins y accomplissaient leurs devoirs religieux de précepte.

Après la mort du fondateur, cette messe devenait un bénéfice ecclésiastique exclusif de la chapelle de l'orphelinat. Bulteau avait affecté une très grande partie de son bien à l'érection de cette chapelle, qui devait être dédiée à la S^te^ Trinité. Marquons cette dernière particularité.

Le bienfaiteur, je viens de le dire, mourut en 1710. La Chambre

des Pauvres procéda sans tarder à la construction de la chapelle. Le choix d'un emplacement, l'adjudication des matériaux, les constructions, tout cela occupa nos Aumôniers pendant une couple d'années environ. Puis ils se mirent en frais pour le mobilier et l'ornementation du nouvel oratoire. Ils en soldèrent les comptes au début de l'année 1713. C'est ici que je m'arrête.

Il appert des textes que je produis [1], qu'après les comptes du tourneur en bois, du menuisier, du doreur, la Chambre solda un compte de fabrication d'un chassis (*raem*) avec cadre, et finalement 134 florins, 3 sous et un quart à Me Abraham Godyn, pour le tableau d'autel de la nouvelle chapelle.

Le libellé du livre de compte me semble avoir une autorité irréfragable. Il ne me manque que de pouvoir y ajouter la note acquittée de Godyn lui-même. Ah! si nos pères avaient mieux apprécié la nécessité de conserver leurs vieux documents avec plus de soin!

Surgit la question de savoir si nous avons bien devant nous le tableau qui fut peint en 1712 pour la chapelle du "Knechtjeshuis"?

Subsidiairement, si cette découverte peut être franchement enregistrée?

Oui, à mon humble avis, et j'essaie de le démontrer.

J'écarte au premier chef l'attribution d'auteur qu'on a donnée naguère au tableau qui m'occupe. Certains vieux inventaires de préposés (*vaders*) de la maison, qui certainement n'ont aucune autorité — ces braves gens maniaient et distinguaient mieux l'aiguille

[1] 14 ditto (Januari 1713) aen Peeter Van Overlaet over ciraten aen den autaer in het selven huys. . . . . g. 20.—

18 ditto, aen Peeter De Cleen, Mr schrynwercker over twee pilasters &a, verwerckt aen den authaer van de cappel van t'huys als p. r. en q. f. 11.—

27 februari aen d'huysvrouw van Gisbert Frerix over het marbelen ende vergulden van den authaer als p. r. en q. 29.8

22 Meert aen Jan Van Campen over het maecken ende vergulden van den lest met de raem tot de schilderye van den Authaer in de nieuwe Cappel als p. R. en q. . . . . f. 11.5.

7 April aen meester Abraham Godyn over het schilderen van een stuck voor den Autaer int de Cappelle . . . . . 134.3 ¼.

(Compte manuel, *ad annum*, des Aumôniers en exercice.)

que le pinceau — certains inventaires, dis-je, portent que *La Ste Trinité*, le tableau de l'autel, est d'Ykens ou Eykens le Vieux.

Or, ce maître, né en 1648, mourut en 1695, d'après les rédacteurs du catalogue des Hospices, d'accord, cette fois-ci, avec les historiens. Le curé Bulteau n'a pu confier à ce maître l'exécution d'un tableau dont les origines coïncident manifestement avec l'érection de la chapelle. Si, en prescrivant la dédicace de sa future chapelle, Bulteau avait eu l'intention de lui faire présent d'une toile rappelant la dédicace, il s'en serait expliqué; il aurait promis, garanti ou donné au moins une certaine somme pour cet objet. Sa *donatio inter vivos* est trop minutieusement rédigée, pour qu'un semblable détail ait pu y être oublié. Il ne l'a pas fait, et je ne trouve pas non plus que le tableau soit provenu de sa mortuaire.

C'est plutôt par une intelligente extension de la fondation pieuse, que les Aumôniers ont placé dans l'autel un tableau dont le sujet rappelait le vocable de cet oratoire.

Ykens, lui, passe pour avoir peint le grand tableau allégorique, donné le 13 mai 1689, où l'on voit *Bulteau en présence du Christ et "rendant compte de ses talents"*. Ici nous sommes mieux dans le vraisemblable, et nous nous expliquons la confusion d'attribution d'auteur.

Le catalogue du Musée des hospices attribue le tableau à Bronkaerts (n'est-ce pas Boeckhorst?) né en 1603, mort en 1668.

En cette dernière année le curé Bulteau comptait une quinzaine d'années de charge paroissiale. Il ne songeait guère probablement à l'usage qu'il ferait un jour de sa fortune. Celle-ci, d'ailleurs, était à peine en voie de formation; la modeste origine et la vie du fondateur nous édifieront suffisamment à cet égard. Je ne pense pas qu'il se soit trouvé davantage en relations avec Boeckhorst qu'avec Ykens, en ce qui concerne la *Ste.-Trinité.*

Reste l'hypothèse que le tableau peint pour la chapelle du "Knechtjeshuis", ait disparu, et ait été remplacé par une œuvre analogue, *la Ste.-Trinité* actuelle. Mais, en ce cas, il faudrait des vestiges d'une résolution sur cet objet, d'un achat, des preuves enfin, qui annulent le texte qui m'a inspiré cette note.

Au point où en sont mes actives recherches concernant le " Knechtjeshuis ", je n'ai pas découvert trace d'une substitution semblable.

Les agents de la république inquiétèrent la Chambre des pauvres au sujet de son portrait du bourgmestre Rockox. Le " Knechtjeshuis " ne fut pas molesté à propos de son tableau, mais pour son argenterie. L'opposition fut vive, j'espère le démontrer plus tard.

L'œuvre de Godyn ne fut pas enlevée.

Peut-être n'avait-elle pas assez de valeur apparente pour déterminer son envoi à Paris ou aux enchères publiques.

J'estime humblement que ceux qui ont cru trouver de loin la touche de Rubens dans ce tableau ne se sont guère trompés. La *manière* de Godyn n'a pas été spécifiée que je sache. Je convie donc de plus experts que moi à venir constater ce qui en est. Je préviens ces amateurs futurs, que la *Ste.-Trinité* du " Knechtjeshuis " a été restaurée, il y a quelque vingt ans, par notre concitoyen Van de Slycke, et je crois volontiers que ce travail a été assez consciencieusement exécuté pour laisser percer la touche originaire du maître.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

V

ANVERS

IMPRIMERIE J. PLASKY, 36, RUE ZIRK.

1891.

SÉANCE DU 5 AVRIL 1891.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. Alex. Henne, président ; H. Wauwermans, vice-président ; P. Henrard, secrétaire ; L. Theunissens, trésorier ; F. Baeckelmans, Blomme, H. Hymans, Max Rooses, membres titulaires ; J Destrée, Ed. Geudens, G. van Caster, membres correspondants ; comte Fr. van der Straten-Ponthoz, membre honoraire.

Se sont excusés : MM. A. de Witte, P. Génard, A. Goemaere, A. Goovaerts et baron de Vinck de Winnezeele, membres titulaires.

M. Ten Brinck, présenté par M. Max Rooses, assiste à la séance. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Toutefois, une réclamation de M. Goovaerts, envoyée par lettre, et consistant à rappeler qu'il a pris part à la réclamation de MM. Génard et Rooses soulevée à propos du discours de M. le président, relative à la fondation de l'Académie et du Théâtre d'Anvers, est prise en considération.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. van Cauwenberghs réclamant différentes suppressions au rapport dont son mémoire sur les *Peintres-verriers d'Anvers* a été l'objet ; cette demande ayant été faite dans des termes désobligeants pour un des rapporteurs, le mémoire en question a été rendu à son auteur. La réponse qu'y a faite M. le secrétaire est approuvée par l'assemblée.

L'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique se proposant d'offrir le 5 mai prochain une médaille d'or à M. Jean-Servais Stas à l'occasion de son cinquantième anniversaire comme membre titulaire de la Classe des Sciences, nous propose de nous associer à cette manifestation par l'envoi d'une adresse au jubilaire, ainsi que par des souscriptions pour l'exécution de la médaille. Bien que les travaux de M. Stas soient étrangers aux études archéologiques, considérant que le jubilaire est une des gloires les plus pures de la Belgique, la compagnie décide qu'une adresse de

félicitations sera envoyée à l'illustre jubilaire. Le bureau est chargé de la rédiger.

Des demandes d'échange de nos publications avec celles de deux sociétés d'archéologie de Metz et de Düsseldorf sont accordées.

Sur le rapport de M. Max Rooses, la demande qui nous a été adressée par M. Thieme de Nimègue de joindre des prospectus de sa maison à notre *Bulletin* est adoptée.

La discussion est ouverte au sujet de la création d'un comité des fêtes à instituer en 1892 à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de l'Académie. Sur la proposition de MM. Rooses et Wauwermans, il est décidé que les membres, en résidence à Anvers, seront convoqués par ce dernier, pour s'entendre au sujet d'un programme à soumettre à l'Académie dans une séance ultérieure.

M. H. Hymans propose de réunir, à l'occasion de ce cinquantenaire, une exposition iconographique des plans et vues d'Anvers, comme M. P. Cogels en avait exprimé le désir dans son discours d'inauguration ; il n'est pas douteux qu'en faisant appel aux collectionneurs, on ne réunisse un très grand nombre de plans, de tableaux, de gravures et de dessins des plus intéressants. La proposition est appuyée.

MM. Blomme et Hymans insistent sur l'utilité qu'il y aurait à la même occasion de publier des tables onomastiques, chronologiques etc. des matières contenues dans les publications de ces 50 années d'existence de la société. M. Blomme est chargé de proposer un plan méthodique relatif à ces tables.

M. J. Destrée lit une note au sujet du plateau et de l'aiguière du Louvre, dite de Charles-Quint, dont un fac-simile a été publié dans le *Trésor artistique de la France* par M. G. Lafenestre. Ces deux objets, dit-il, représentant la conquête de Tunis, ont été exécutés à Anvers entre les années 1554 et 1557 et, vraisemblablement, d'après les ordres de l'empereur Charles-Quint. L'orfèvre a été guidé par Jean Vermeyen, ou s'est inspiré des cartons des célèbres tapisseries rappelant les hauts faits du prince chrétien en Afrique et qui sont actuellement à Madrid.

M. Blomme soumet à la compagnie un des trois plombs trouvés récemment sous le pavement d'une maison en démolition à Ter-

monde ; ce plomb porte sur l'une de ses faces les armes de la ville de Malines et en exergue ces mots : MECHLINIA ANNO 1666. On ignore l'origine et la signification de ces plombs.

M. P. Henrard lit une notice intitulée : *Un soldat de fortune au XVII^e siècle :* JEAN-GASPAR DE MARCHIN. Elle sera insérée dans les *Annales* de l'Académie.

La séance est levée à 3 heures.

Ouvrages reçus depuis la dernière séance :

LUDOVIC GUIGNARD. *Artins et ses tombeaux.* Notes sur les abris sous roches.

EUG. SOIL. *Deux objets en verre des époques romaine et franque conservés au Musée archéologique de Tournai.*

ID. *Quelques sépultures romaines à Tournai (rue Beyaert).*

D^r J. VAN RAEMDONCK. *Éloge funèbre de M. C. Ruelens.*

AD. DE CEULENEER. *Type d'Indien du Nouveau Monde représenté sur un bronze antique du Louvre.*

ALPH. DE WITTE. *Manifestation du 7 Mai 1890. Médaille Nahuys.*

ID. *Médailles historiques de Belgique.*

C^te DE MARSY. *Discours prononcé à l'ouverture du Congrès archéologique de France à Brive le 17 Juin 1890.*

JUL. FRAIPONT. *Compte rendu des travaux du VI^e Congrès tenu à Liège les 3, 4, 5 et 6 Août 1890. T. VI, 1^er fasc.*

L. LA HAYE. *Étude sur l'abbaye de Waulsort de l'ordre de St.-Benoît* (944-1795).

A. KALCHER. *Die Wittelsbacher Fürsten-Urkunden des Stadt-Archives Landshut bis zum Erlöschen der Landshuter Regenten-Linie.*

ID. *Führer durch die Stadt Landshut und in die Umgegend.*

A. A. Vorsterman van Oijen. *Supplément au dictionnaire nobiliaire.*

Paul Saintenoy. *La conservation des monuments en Belgique.*

Georges Cumont. *Balances trouvées dans les tombes des cimetières francs d'Harmignies (Hainaut) de Belvaux, de Wancennes et d'Eprave (prov. de Namur).*

Des remerciements ont été adressés aux donateurs.

SÉANCE DU 7 JUIN 1891.

La séance s'ouvre à 1 ½ heure.

Sont présents : MM. le général Wauwermans, vice-président ; baron de Vinck, secrétaire-adjoint ; L. Theunissens, trésorier ; Jos. Schadde, L. Blomme, H. Hymans, P. Cogels, A. de Witte, membres titulaires ; Geefs, Ed. Geudens, G. van Caster, J. B. van Wint, membres correspondants. Se sont excusés : MM. Henne, président ; général Henrard, secrétaire ; Goemaere, comte van der Straeten-Ponthoz, Génard, Henry Wallis, de Londres.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le secrétaire-adjoint donne lecture d'une circulaire envoyée à l'Académie par le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie, envoyant le programme du congrès archéologique qui sera tenu dans les départements du Jura et du Doubs, du 16 au 26 juilet, et invitant l'Académie à y assister.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le général Wauwermans esquisse en quelques mots les projets de festivités qui ont été soumis aux membres anversois, dans une séance extraordinaire, le 8 mai dernier, à l'occasion de la célébration future du cinquantenaire de l'Académie.

Il dit qu'il a été question d'une promenade sur le haut Escaut, d'une visite au château de Cleydael, avec représentation d'une ancienne cour de justice, d'une excursion à Hoogstraeten, Tongerloo, etc. ;

d'une représentation de tableaux vivants, reproduisant des scènes de l'Anvers féodal, etc. etc. Les membres étrangers à Anvers, approuvant les projets de la commission, la chargent de l'étude et de l'organisation de ces festivités.

La présentation de candidats pour les élections prochaines est remise à la prochaine séance, fixée au 26 juillet.

MM. A. de Witte, Hymans et Wauwermans proposent que, si le projet mis à l'étude, au congrès de Liège, en 1890, de rendre les sessions du congrès bis-annuelles est adopté, l'Académie d'Archéologie de Belgique ayant son siège à Anvers prenne l'initiative d'un congrès extraordinaire, en 1892, à l'occasion de la célébration de son cinquantenaire.

Cette motion est approuvée à l'unanimité.

Ensuite, M. Ed. Geudens donne lecture d'un travail intitulé : « *Notice historique sur l'origine du tableau de Bernard van Orley : le Jugement dernier et les sept œuvres de miséricorde* ».

Ce travail, basé sur la découverte récente, faite par M. Geudens, d'un document relatant les divers épisodes de la souscription des aumôniers anversois tendant à commander le tableau à B. van Orley, ainsi que les noms des souscripteurs et le montant de la souscription, intéresse vivement les auditeurs, et après quelques échanges de vues entre l'auteur et M. Hymans, l'insertion au *Bulletin* est votée à l'unanimité.

M. Blomme voudrait voir l'Académie, à l'occasion de son cinquantenaire, publier la table des matières contenues dans les 50 volumes de ses publications. Il émet quelques considérations sur le plan de cet ouvrage, et offre de se charger de la première partie de ce travail. Des démarches seront faites pour obtenir la collaboration d'un spécialiste éclairé et entendu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 1/2 heures.

LE « JUGEMENT DERNIER ET LES SEPT ŒUVRES DE MISÉRICORDE »

PAR

Bernard van Orley

(1490—1541)

Notice historique sur l'origine de cette œuvre,

PAR

M. Ed. GEUDENS,

membre correspondant.

C'est un fait presque légendaire, mais cédé à l'histoire par la tradition constante, que ce célèbre triptyque a été peint pour l'autel des Aumôniers, à la cathédrale d'Anvers.

Établir l'authenticité de la chose, fixer l'âge approximatif du tableau et son prix ; évaluer de notre mieux l'importance de ce prix, tel est l'objet de cette étude.

Le retour de BERNARD VAN ORLEY d'Italie à Bruxelles, sa ville natale, avait pris les proportions d'un événement public. Jeune encore — quelque chose comme dix-huit ans, — VAN ORLEY avait partagé, et l'un des premiers, cet engouement qui entraînait nos peintres vers la Péninsule, où brillaient, au zénith de la gloire, RAPHAËL et MICHEL-ANGE.

Des pléiades d'artistes, arrivés de partout à Rome, y gravitaient autour de ces deux astres-soleils, rêvant que ces foyers de chaleur et de lumière pussent s'incarner dans des satellites. Il n'en fut rien ! Rendus à leur orbite propre, ces artistes sont devenus des pasticheurs superficiels, et ont donné bien vite le spectacle de la dégénérescence de leur art original.

Ces idées n'avaient point cours en 1518, lorsque VAN ORLEY fut accueilli par Marguerite d'Autriche avec force démonstrations de joie,

comblé d'hommages et nommé peintre de la Cour. On ne songeait guère, en ce temps, que tant d'honneurs, décernés au jeune artiste au mépris du vieil art flamand, fussent un brevet d'éclectisme. On ne semblait pas soucieux de l'influence néfaste que ces hauts encouragements devaient avoir sur les traditions nationales, sur l'originalité de notre école. Toutes les préoccupations se concentraient vers le rayonnement qui dardait de par delà les Alpes ! Voilà pourquoi il ne manqua à VAN ORLEY, l'un des pionniers de l'émigration, ni admirateurs aveugles, ni courtisans fallacieux, ni prosélytes aussi étourdis qu'ardents.

Les Aumôniers d'Anvers, un collège distingué s'il en fut, succombèrent, à leur tour, devant le charme des tendances artistiques à la mode.

Ils avaient déjà célébré le premier cinquantenaire de leur institution, et ne possédaient pas encore *leur* autel, selon l'usage, en ce temps, de toute corporation qui se respectait.

Il n'était pas reçu de faire de grandes dépenses sur la Caisse des Pauvres pour un objet de cette nature. Le budget reposait essentiellement sur la cassette personnelle des Administrateurs, — à titre d'avances, c'est entendu, — mais le système commandait la parcimonie, l'intégrité surtout. En suite de ces principes d'organisation, nos Aumôniers s'étaient, depuis quelques années, cotisés entre eux au profit de l'érection d'un autel.

A peine VAN ORLEY s'était-il fixé à Bruxelles, qu'ils donnèrent une impulsion décisive à ce projet. Décidément maître BERNARD « un très excellent et célèbre maître », devait peindre le tableau qui formerait le retable de l'autel en voie d'érection.

La Chambre des Pauvres avait 100 florins disponibles, somme anciennement souscrite par ses membres, mais tenue en réserve jusque là. Elle fut employée à ériger la tombe d'autel et à acquitter le prix d'un plan ou projet.

Quoique volontaires, les cotisations furent soumises alors à un petit réglement, qui vient d'être retrouvé dans le dépôt d'archives des Hospices civils d'Anvers. C'est un petit carré de papier, notablement

ébréché et dont la copie forme une annexe (N° 1) de cette étude. La disposition du texte, juxtaposé sur la petite feuille originale *in folio*, a été respectée. Cet important document n'est pas daté, mais il ne sera pas difficile d'en tirer l'état civil du triptyque et autre chose encore. Il convient, pour cela, d'étudier avec soin ce qui s'y trouve. Procédons à cet examen.

Après un « exposé des motifs », le manuscrit exprime l'objet et les conditions de la cotisation qui va être reprise; puis il donne la nomenclature des souscripteurs.

L'objet, on vient de l'apprendre, c'était de commander un retable à maître BERNARD de Bruxelles. Les conditions, elles visaient à fournir à la Chambre des Pauvres la somme de 600 florins, prix fixé par l'artiste, sans remise aucune. Les souscripteurs, ils peuvent être divisés en trois catégories : les défunts, les anciens Aumôniers avec les maîtres en exercice de fonctions, et les *frères* futurs dans l'Aumônerie.

Les défunts, au nombre de treize, figurent chacun pour une livre de gros de Flandre, qu'ils avaient donnée de leur vivant, un seul excepté, qui n'avait acquitté que 10 escalins, soit une demie livre. Il faut ajouter à cette liste l'un ou l'autre souscripteur à prendre parmi les survivants, compris dans la deuxième liste, si l'on tient à reconstituer le montant des versements primitifs, à savoir 100 florins. Cette opération, toutefois, n'est pas une étape historique.

La liste de la deuxième catégorie commence après le petit trait horizontal, que le rédacteur du document traça après le nom de Daniel de Muntere. Elle se compose de dix-neuf signataires. Les uns avaient déjà payé leurs cotisations, d'autres les apuraient en 1518, époque à laquelle la convention doit avoir été rédigée. Cette liste comprend encore, en effet, les élus de cet exercice (4 décembre 1517), Simon Bisscop et André van (der) Mast. Elle a reçu un appendice, où ces mêmes dix-neuf souscripteurs, tous, hormis Simon Bisscop, après avoir réglé le versement de leurs quote-parts respectives, s'inscrivent à nouveau pour une offrande de deux *couronnes* par an. Cet engagement est pris pour tout le temps, soit quatre à cinq

années, que le retable resterait en voie d'exécution et ce, en conformité du 2e paragraphe de la convention. L'absence de Simon Bisscop sur cette liste s'expliquerait, peut-être, par son décès au cours de l'année. Sa cotisation, de ce moment, tombait sous l'application de la disposition résolutoire du même article.

Pierre Pickaert, l'un des vétérans, clôture le relevé récapitulatif et ouvre avec un de ses aînés la liste des souscripteurs annuels. Il est donc permis de supposer (dans l'ordre des choses humaines), qu'il a été le rédacteur du document, le principal promoteur du projet, ainsi que du mode d'acquisition du retable. Suit la troisième liste, celle des « braves gens » *(goede mannen)*, qui viendraient à être appelés au poste d'Aumônier. Elle fut ouverte après le recolement général et s'applique à la période 1519-1525, à sept années par conséquent.

Elle devait comprendre successivement, et les comprend en effet pour la plupart, les nouveaux élus dans l'ordre de leur investiture. Ces Aumôniers-là devaient payer une livre de gros une fois donnée, puis, à leur tour, 2 *couronnes* par an.

Cette liste commence par Servais Stollaert et Hubert Vorselman, élus pour 1519, le 4 décembre 1518. Elle se continue ainsi avec la série des élus annuels et se termine à Jean de Jong et Henri Adriaenssen, élus le 4 décembre 1524, pour 1525. Tous se sont déclarés satisfaits *(content)* des conditions de l'adhésion, mais il s'en trouve, néanmoins, parmi le nombre, qui semblent avoir oublié de faire honneur à leur signature. Des élus de 1522-23, par exemple, on ne voit que Henri Scurman (Schuermans ?) peut-être le remplaçant de Michel Dermuyen, dont le décès est signalé. Les deux autres, Thierry Sculenborg (Schuylenburg ?) et Jean Ysenbout, officiant en 1523, se sont abstenus totalement. D'autres, Antoine Adriaenssen, Adrien Musch, Arnold Helleman, Jean van der Meeren et Henri Scurman susdit, ne paient pas leur livre de gros. Glissons sur ces détails.

Déduction faite des 100 florins *environ*, payés anticipativement, la liste, telle qu'on la voit composée, devait atteindre 551 florins, 10 sous, 6 den. (V. Annexe II). Cependant le montant des souscriptions individuelles avait été calculé de façon à pouvoir réaliser le prix convenu avec

VAN ORLEY, mais les apports annuels étaient réductibles en proportion des aumônes que la Chambre recevrait pour son retable. Il n'est pas impossible qu'elle n'ait reçu des dons extraordinaires à cette occasion. Ceci encore est d'un intérêt secondaire au point de vue de cette étude. Sans doute, il serait fort agréable de signaler ces bienfaiteurs ; de pouvoir lire, entre autres, soit les relations que nos Aumôniers avaient nouées avec VAN ORLEY ; soit les débats sur le choix du sujet à peindre, l'examen de l'esquisse ; soit encore, une réception du jeune artiste par nos Aumôniers, car, chez nos aïeux, un marché de ce genre se concluait d'habitude *inter pocula*, et nos Aumôniers s'entendaient parfaitement à ces pratiques en maintes autres circonstances.

Qu'il nous suffise, pour le moment, de pouvoir livrer au jour un document d'une valeur historique incontestable. Ne nous a-t-il pas appris que les Aumôniers doivent avoir commandé leur triptyque à VAN ORLEY en 1519, qu'ils en ont pris livraison en 1524/25, et qu'ils l'ont payé 600 florins ?

Cette somme nous représente, au moins, 9000 francs de notre monnaie.

Le florin, de 1519/20, au taux de 67 centimes pour le *sol*, représente fr. 13.40, si l'on prend les prix *forts* de 15 *sols* et de 10 francs respectivement, pour la valeur vénale de la rasière de blé en 1519 et d'aujourd'hui. Les 600 florins demandés par l'artiste s'exprimeront alors par fr. 8040. On pourrait objecter que son prix avait été stipulé en florins *du Rhin*. Ce florin-là est taxé habituellement, dans les anciens comptes, à 28 sous. Il n'y a pas lieu, cependant, à s'attacher à l'expression, car 600 florins *du Rhin* ne pouvaient être exprimés en livres de Flandre, par un nombre premier avec *cent* pour exposant. Or, cet exposant est conservé sur le document original, tandis que, malheureusement, son multiplicateur a péri ; mais on ne saurait même lui en donner d'autre — le produit étant connu — que le nombre romain UN. D'ailleurs, les Aumôniers réalisaient leur principale souscription en monnaie *de compte* dite : de Flandre. En toute éventualité, nous pouvons choisir une moyenne. Au cours

28, la valeur du florin de Brabant s'élèverait à fr. 18.76, et les 600 livres représenteraient fr. 11.256. La moyenne des deux évaluations serait alors de fr. 9048 !

C'était, en vérité, un prix en rapport avec la dignité, prétentieuse peut-être, d'un peintre de la Cour, homme entouré de prestige, mais artiste d'un talent reconnu, fêté par ses contemporains comme l'un des réformateurs de cette école du moyen âge qui nous avait laissé les MEMLINC, les VAN EYCK, les QUINTEN MASSYS ! Ces réformateurs, l'Art flamand ne s'en orgueillit guère, depuis qu'il a été si magistralement rendu à lui-même par PIERRE PAUL.

L'Œuvre de VAN ORLEY n'en est pas moins immortelle. Son triptyque « le Jugement dernier » compte parmi ses meilleures productions. La valeur de ce tableau est aujourd'hui inestimable, d'après les experts [1]. Pourquoi ? C'est que l'artiste, tout enthousiaste qu'il fût de RAPHAEL, son maître et son ami, ne se dépouilla jamais en entier de son sentiment flamand. Dans son triptyque, VAN ORLEY a fait preuve de discernement, de goût, d'une idée profonde, d'inspiration. Il s'y trouve des choses que le sentiment national rattache sans effort au beau passé primitif de notre école, et devant lesquelles il se sent à l'aise. Sans doute, ce peintre reste une des grandes figures, si ce n'est la principale, de cette période de la *transition*, qui, à ce titre, est marquée davantage dans l'histoire de l'art flamand, qu'à raison de la valeur intrinsèque générale des œuvres qu'elle a engendrées.

[1] En 1885, lors de la création du Musée des Hospices, le triptyque a été assuré pour 100.000 francs.

Annexe I.

Mijds .ien dat langhe .p hande̅ en̅ verde̅ is geweest dat me̅ bestede soude te maken de outaer tafele van gemeyne̅ broeders e̅n goede mannen de hier voertijts den armen huijsarmen gedient hebbe̅, nu diene̅ en̅ bij tijden diene̅ sullen, soe is alsoe verre inder saken gesproken bij advise en̅ bij wesene van viij oft x vand̅ ouders dat een genaempt meester Bernaert woenende tot Bruesele een seer excellent en̅ vmaert meester dese verseyde tafele maken sal Indient de goede manne̅ alsoe gelieft om de somme van .c L groete vlems van welke̅ prijse ghe.. deferetie en is en̅ dese .... scijde tafele soude hij levere̅ binnen iiij ja ... van Paessen co̅mende en̅ vasteborge setten te voldoene achter volgede de cont....

Item om dese vscr somme van vjc Rens guld. op te brenge̅ soe is te wete̅ datter nu liggen in de Camere in penninge̅ bet. dan jc guld. die welke comen syn van sommege broeders die hier vortyts gedient hebbe̅ den armen en̅ hier onder staen gescr. bij name en̅ toename̅ te wete̅ van elken 1 pont groet vlems, en̅ den back isser af betaelt en̅ het patro...

Om dan te vinde̅ de Reste soe is geordineert altyt onder corecktie va̅ eenen iegelycke̅, offter iement ware dier een beter ofte bequamer op wiste.

Inden irste̅ dat alle de bruerders die gedient hebbe̅ en̅ noch leve̅de syn en̅ die het pont gr. niet gegeve̅ en hebbe̅ met oeck die nu diene̅ en̅ dienen sullen dese naeste iiij oft v jaere̅ gheve̅ sulle, In dient hem geli... het pont groete ghelijck dese andere goede manne̅ ghedaen hebben.

Ten tweeden dat alle de gebroeders die nu leve̅ die gedient hebbe̅ nu dienen en̅ den v̅ scr. tijt van iiij oft v jare̅ diene̅ sullen noch geve̅ sulle̅ boven het verseyde pont-groete ij croene des jaers totter tijt toe dat de v̅ scr. onse tafele volmaeckt en̅ betaelt sal wes en̅ niet langere te̅ ware datter enege storve̅ eert de tafele v̅ seyt volmaeckl ware. In gevalle van dien en sullen de erfgename̅ vand̅ afflivige̅ niet gemollesteert worden » wel verstaende oeck ofte gebuerde dat binne̅ middele̅ tijde eenege testamente̅ ofte gracie vand̅ broeders en̅ goede manne̅ gelate̅ ofte gegeve̅ worde tot behoef vand̅ tafele̅ ofte outaer v̅ seyt dat salme̅ den gemeyne̅ broeders te kenne̅ geve̅ en̅ corten dan naer venant de jaerlixse payen van ij cr.

Item alle de broeders en̅ goede manne̅ die in dese verscr ordinancie consentere̅ en̅ accordere̅ vyt haeren vrijen wille die sullen onderteeken.. desen brief « biddende eenen iegelijcken dat sij̅ het beste hier in doen wille̅ want tes ter eere̅ Gods en̅ eere voer de gemey̅ brueders.

	.....amē vande goede	
	m.....een pont vlems	
	geg.....hebben	
	Jan van Dale	1 L. vls.
	Cornelis Struyve	1 L.
	Herman Hersbeke	1 L.
	Jan Bruggen	1 L.
	Claes Lambrechts	1 L.
	Jan Bollaert	1 L.
dooet	Willem de Vos	1 L.
	Jan Seghers	1 L.
	Kerstiaen vā Hesbeemde	1 L.
	Symon Bisscop	1 L.
	Dierick Peeterss	1 L.
	Heynderick Adriaenss. doude	1 L.
	Danneel de Muntere	X S.

Franke in dē Moriaen (a)	1 L.
Jan de Milde	1 L.
Jan van Ucukelem (b)	1 L.
Jan van Houte	1 L.
Lauwereys Goetens	1 L.
Peter van Hoboken	1 L.
Andries vand. Mast	1 L.
Magnus van Bulstrate	1 L.
Jacop Tuenis (c)	1 L.
Aert van Dale	1 L.
Jan van Yetegem	1 L.
Claes de Witte	1 L.
Jan Scoemaker	1 L.
Peter van Driele	1 L.
Jan de Wert	1 L.
Corlis Back	1 L.
Pauwels Corneliss.	1 L.
Jacop In Homborch (d)	1 L.
Peter Pickaert	1 L.
Claes de Clerck	1 L.
Jan van Eyde	1 L.
Heydrick Aeriaens de Joge	1 L.
Jan de Joghe	1 L.
Ghysbrech Lossaert	1 L.
Hubrecht Vorselmā	1 L.
Servaes Stollaert	1 L.
Michiel Dermoyen	1 L.

Dit syn de namē van de go.de mannen die het pont gr. vlems gegeven hebben en noch consent .... in de t.ee croene vorseyt

Vrancke in de Moriaē	content
Peter Pickaert	content
Jan van Ucukelem	content
Jan van Houte	cō tent
Claes de Witte	content
Jan Scoemakere	content
Jacob in Homborgē	content
Jan de Milde	cō t.
Peter van Drielē	content
Jan de Wert	content
Aert van Daele	cō tent
Peter van Hobokē	content
Jan van Yetegem	
Cornelis Back	
Lauwereys Goetens	
Magnus van Bulstrate	cō tent
Jacop Antuenis	
Andries vand. Mast	
Pauwels Corneliss	
Dit syn de namē van dē goedē mannē die niet gegeven en hebbē en die consenteren te geven het pont gr. cont, en de twee croene jarlijcks	
Servaes Stollaert	content
Huybrecht Vorselmā	
Ghysbrecht Lossaert	content
Antoenis Aeriaenss	
Ariaen Musch	
Aert Helleman	
+ Mechiel Dermoyen	
Jan vand Merre	
Heynderick Scurmā	
Jan van Eynde voor 8 s.	cō t.
Claes de Clerck	
Jan de Jonghe	content 8 s.
Heyndrick Aeriaenss	cōt. 8 s.

a) Koelkys ; b) Van Oeckelem ; c) Anthonis ; d) Cornelissens (?).

Annexe II.

TABLEAU DE RÉPARTITION.

1re LISTE (les défunts.)	:	12 × fl. 6 (1 ℔ de gros de Flandre) = fl. 72.—	
		2 × fl. 2.8 (1 Escalin d°) = fl. 2. 8	
			fl. 74. 8.—
2e LISTE (jusqu'à Pierre Pickaert inclus).	:	19 × fl. 6 . . . . . fl. 114.—	
		19 × fl. 2.6* × 8 (années) . . . fl. 307.16	
			fl. 421.16.—
3e LISTE (commence avec Nicolas de Clerck).	:	8 × fl. 6 . . . . . fl. 48.—	
		souscriptions extinctives. 2 × fl. 2. d. 6 × 7 (années) = fl. 28.7.-	
		2 × » 2. » 6 × 6 (») = » 24.6.-	
		2 × » 2. » 6 × 5 (») = » 20.5.-	
		2 × » 2. » 6 × 4 (») = » 16.4.-	
		1 × » 2. » 6 × 2 (») = » 6.1.6	
		2 × » 2. » 6 × 2 (») = » 8.2.-	
		2 × » 2. » 6 × 1 (») = » 4.1.-	
			fl. 107.6.6
			fl. 155. 6.6.
		Total	fl. 651.10.6.
		A bonifier l'encaisse de	fl. 100.—.-
		Reste	fl. 551.10.6.

* Le cours de 2 *couronnes* (de France) variait au XVIe siècle entre 1 florin 13 sous et 2 florins 8 sous, ce qui offre une moyenne de 2 florins 6 deniers.

SÉANCE DU 26 JUILLET 1891.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. Alex. Henne, président; H. Wauwermans, vice-président ; baron de Vinck, secrétaire-adjoint ; L. Theunissens, trésorier; Jos. Schadde, P. Cogels, membres titulaires; Ed. Geudens, membre correspondant.

Se sont excusés : MM. Alph. de Witte, P. Génard, A. Goovaerts, P. Henrard, A. Goemaere, membres titulaires ; P. Errera et G. van Caster, membres correspondants.

La parole est donnée à M. le secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière séance. — Adopté.

M. le secrétaire donne communication à l'assemblée d'une lettre de M. J. Salenne, directeur du congrès international de Paris de 1889, annonçant à l'Académie l'octroi d'un diplôme de participation à l'exposition universelle de 1889. Ce document est déposé à la bibliothèque de l'Académie.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. Mourlon, à propos d'une réforme à apporter au catalogue des bibliothèques scientifiques.

M. P. Cogels, ayant l'intention de faire la réfutation de cette proposition à la société de malacologie, donnera communication à l'Académie de sa réponse.

Il est déposé sur le bureau la liste des ouvrages non-périodiques envoyés à l'Académie.

Maria virgo. In monte Calvariæ. Sepulto Domino. Elegia ANDREÆ STERZ.E, Veronensis.

Rapport sur le congrès archéologique de France. 57e session, 1890. Corrèze-Brive (Hommage du Bon Alfred de Loë).

Manifestation en l'honneur de Jean-Servais Stas, à l'occasion du 50e anniversaire de sa nomination comme membre titulaire de la classe des sciences.

Catalogus der boekerij van het Provinciaal genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant.

A. Kalcher. *Geschichte der Stadt Düsseldorf.* Festschrift zum 600 jährigen Jubiläum.

Sveriges Offentliga Bibliotek. Stockholm, Upsala, Lund, Göteborg. — Accessions-Catalog. 5. 1890.

Festakt zür Feier des siebenzigjährigen Geburtstages zeiner Königlichen Hoheit des Prinz-Regenten Luitpold van Bayern als des erhabenen Protectors gehalten von dem historischen Vereine von Oberbayern.

Dr Sophus Bugge. *Etruskisch und Armenisch Sprachvergleichende Forschungen.*

Dr C. P. Caspari. *Briefe, Abhandlungen und Predigten.*

P. Saintenoy et Dr Victor Jacques. *Congrès archéologique et historique de Bruxelles, 1891. — Mémoires, documents, questionnaire,* 1e livraison.

Dr J. Van Raemdonck. *Une molaire du grand Mastodonte de l'Amérique du Nord.*

Id. *Le Pays de Waes à l'époque du Mammouth.*

Id. *Découverte d'un trésor à Beveren.*

Ed. Geudens. *Het Testament van Simon de Vos 1676.*

P. Cogels. *Rapport sur le mémoire de M. de Stefani intitulé :* Les terrains tertiaires supérieurs du bassin de la Méditerranée.

Arm. de Béhault et Bon Alf. de Loë. *Les Francs-Saliens dans la province de Brabant.*

P. Errera. *Les Masuirs. Recherches historiques et juridiques sur 991 vestiges des formes anciennes de la propriété en Belgique.* 2 vol.

Les Roumains hongrois et la nation hongroise. Réponse au mémoire des étudiants universitaires de Roumanie.

Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. P. Errera, en envoyant son ouvrage intitulé : *Les Masuirs. Recherches historiques et juridiques sur quelques vestiges des formes anciennes de la propriété en Belgique*, s'offre à faire, dans une séance ultérieure, une conférence sur cet ouvrage. Il est pris bonne note de cette promesse.

La parole est donnée ensuite à M. le général Wauwermans, vice-président, qui retrace en quelques mots le travail exécuté par la commission anversoise de la célébration du cinquantenaire de l'Académie. Différents projets ont été mis au jour pour cette célébration.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

VI

ANVERS

IMPRIMERIE J. PLASKY, 36, RUE ZIRK.

1891.

Il faudrait un congrès, auquel s'adjoindraient les festivités du cinquantenaire.

Il adresse un reproche au manque de zèle de MM. les membres anversois de l'Académie. Il veut bien se charger lui-même de la grosse besogne de l'historique des cinquante années de l'Académie, mais il ne peut tout faire, et le travail d'organisation d'un congrès et des festivités d'un cinquantenaire doit se partager entre tous les membres. Il fait encore un appel à la bonne volonté de chacun.

Dans tous les cas, il propose, de concert avec le secrétaire-adjoint, de se réunir avec quelques membres entreprenants et entendus, pour discuter la question d'opportunité.

Ensuite, l'assemblée forme la liste des candidatures aux places vacantes de l'Académie, pour l'élection d'octobre.

Il y a 3 membres titulaires à élire et 8 membres correspondants.

De plus, l'assemblée propose quelques noms comme membres honoraires étrangers.

M. le général Wauwermans fait ensuite à l'assemblée une communication très savante et très claire, avec pièces à l'appui, sur la restauration du château des comtes de Flandre à Gand.

Cette communication, qui est écoutée avec grand intérêt par l'assemblée, paraîtra dans un numéro ultérieur du *Bulletin*.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 1/2 heures.

SÉANCE DU 4 OCTOBRE 1891.

La séance est ouverte à 1 heure.

Sont présents : MM. Alex. Henne, président ; H. Wauwermans, vice-président ; P. Henrard, secrétaire ; baron de Vinck, secrétaire-adjoint ; L. Theunissens, trésorier ; J. Schadde, P. Cogels, H. Hymans, Blomme, M. Rooses, membres titulaires ; MM. G. Van Caster, E. Geudens, E. Geefs, membres correspondants ; M. Smekens, membre honoraire.

Se sont excusés : MM. Gust. van Havre, P. Génard, A. Goemaere, A. Goovaerts, membres titulaires ; M. Duvivier, membre correspondant.

Le procès-verbal de la séance du 26 juillet 1891 est lu et adopté.

M. le comte de Marsy, membre correspondant étranger, fait hommage à la compagnie de deux brochures intitulées :

1° *Le Forez pittoresque et monumental de M. Thiollier*, par M. le comte de Marsy.

2° *La Société historique de Compiègne en Belgique*, par le même.

La discussion est ouverte sur la célébration des fêtes du cinquantenaire de la compagnie en 1892. Plusieurs membres prennent la parole, particulièrement MM. Wauwermans, Rooses, Hymans, etc. Il est décidé que la commission des membres anversois se réunira le plus tôt possible dans une des salles du musée Plantin-Moretus, à 2 heures de l'après-midi, pour se constituer d'une manière définitive et délibérer sur la nature des fêtes, pour lesquelles on pourra demander le concours de diverses sociétés anversoises. La commission est composée des membres dont les noms suivent ; d'autres membres pourront éventuellement encore y être adjoints :

MM. Wauwermans, président ; baron de Vinck de Winnezeele, secrétaire ; Theunissens, trésorier ; P. Génard, Goemaere, Geefs, Geudens, Rooses, Smekens, Schadde, van Caster.

La commission choisira dans son sein le comité qui, en vertu de la délibération du 7 juin 1891, sera chargé de la préparation du programme du congrès ordinaire et extraordinaire, complément des fêtes du cinquantenaire.

Aucun travail n'étant parvenu au secrétaire avant le 31 janvier 1891 en réponse aux deux questions mises au concours en 1889, l'Académie décide de les maintenir sur le programme en fixant le terme fatal pour la remise des manuscrits au 31 janvier 1894.

M. Blomme qui, avec MM. Hymans et Goovaerts, avait insisté sur la publication des tables onomastiques, chronologiques, etc., des matières contenues dans les publications de l'Académie, en trace le plan méthodique et indique, comme modèle à suivre, les tables publiées par la *Société d'Émulation* de Bruges et la *Société archéologique* de Namur.

Après une discussion sur le plus ou moins de difficulté de cette compilation très longue, principalement à cause des nombreuses notices généalogiques que contiennent les vingt premiers volumes

et quelques travaux spéciaux de la 2me et de la 3me série, M. le baron de Vinck propose de se charger lui-même de ce travail. Cette proposition est acclamée par l'assemblée, qui lui vote des remerciements.

M. le secrétaire donne lecture de la notice biographique de feu M. L. de Burbure, par notre confrère M. A. Goovaerts, que les suites d'un accident retiennent à Bruxelles. L'impression dans le *Bulletin* en est votée.

Il en est de même pour la notice de feu l'abbé Kempeneers, par le même.

M. P. Cogels lit une note intitulée : François Pilsen, *peintre et graveur ; date de sa naissance.* L'impression au *Bulletin* en est également autorisée.

***

L'Académie se constitue en comité des membres titulaires pour l'élection des candidats présentés.

Sont nommés : Membres titulaires :

MM. J. Destrée, membre correspondant.
E. Geefs, id.
le chanoine G. van Caster, id.

Membres correspondants :

MM. le major Combaz,
le comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem ;
Th. de Raadt ;
Ferdinand Donnet ;
Paul Saintenoy ;
Aug. Thys ;
P. van der Ouderaa ;
F. van Kuyck.

Membres honoraires étrangers :

MM. le comte de Marsy ;
le comte M. de Nahuys.

Le séance est levée à 3 1/4 heures.

FRANÇOIS PILSEN, Peintre et Graveur.

DATE DE SA NAISSANCE

PAR

M. Paul COGELS.

Membre titulaire.

La date de la naissance de François Pilsen, peintre et graveur gantois, mort en 1786, a donné lieu à contestation [1]. Tandis que Bryan, Nagler, Brulliot et d'autres auteurs la rapportent à 1676, Immerzeel la place en 1700 [2]. Kramm [3] n'admet ni l'une ni l'autre de ces indications, par suite d'une erreur initiale relative à la date du décès de Robert van Audenaerde, dont Pilsen fut l'un des principaux élèves.

Robert van Audenaerde, né en 1663, mort en 1743, serait décédé en 1717 suivant Immerzeel.

Kramm, rejetant cette manière de voir dans son article sur van Audenaerde, mais l'acceptant dans son article sur Pilsen, conclut que ce dernier ne peut être né en 1700, parce qu'il aurait été trop jeune à l'époque de la mort du maître pour avoir été son élève. Il place sa naissance entre les années 1686 et 1690.

Son objection et ses conclusions tombent devant le rétablissement du décès de van Audenaerde à la date exacte et devant le témoignage de Pilsen lui-même.

Nos recherches sur les gravures qui ont rapport à l'histoire d'Anvers nous ont amené incidemment à découvrir cette particularité.

[1] Voir *Biographie nationale*.

[2] J. Immerzeel. *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders en beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters van het begin der vijftiende eeuw tot heden.* Amsterdam, 1842.

[3] Christiaan Kramm. *De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters van den vroegsten tot op onzen tijd.* Amsterdam, 1857.

Le portrait d'un Anversois, Govard Gérard van Eersel, 16e évêque de Gand, porte la mention :

F. Pilsen Pinx. — et Sculp. ætat. 72.

Ce prélat, né à Anvers, le 28 décembre 1713, mort à Gand le 24 mai 1778 [1], avait été nommé évêque de Gand par l'impératrice Marie-Thérèse le 14 décembre 1771, préconisé le 30 avril 1772, par le pape Clément XIV et sacré le 9 août de la même année par le comte de Frankenberg, archevêque de Malines [2].

La date de 1772 est à retenir. En effet l'indication de l'âge de 72 ans, atteint par Pilsen à l'époque de la publication du portrait que nous supposons gravé à l'occasion du sacre de Govard-Gérard van Eersel, cette indication, disons-nous, établit entre la date donnée par Immerzeel et la date de l'inauguration du prélat une concordance telle qu'il nous paraît impossible de douter de l'exactitude des éléments qui concourent à la déterminer.

Cette concordance ne peut s'établir que pour l'année 1772. Autrement il faudrait trouver entre les années 1772 et 1778 une occasion qui expliquât mieux que l'inauguration de l'évêque, l'hommage de son portrait et remonter alors à 72 ans en arrière pour obtenir la date de la naissance du graveur. Mais dans ce cas il y a lieu de faire remarquer d'une part que le portrait, n'étant pas compris dans une série, devrait contenir dans la dédicace [3] une allusion à l'événement qu'il aurait été destiné à rappeler, et d'autre part que la naissance du graveur viendrait alors se placer à une date indéterminée, non encore donnée par les biographes.

Nous ne pensons pas qu'avec les éléments exposés plus haut, des recherches soient encore nécessaires. En tout cas, la présence d'armoiries sur le portrait ne peut faire reculer sa publication jusqu'à l'année 1777 où la famille van Eersel fut anoblie.

L'usage d'armoiries était adopté par nombre de familles bourgeoises

[1] Suivant la *Biographie nationale* ; le 27 mai suivant l'*Annuaire de la noblesse.*

[2] Nommé cardinal le 6 juin 1778.

[3] La dédicace porte : *Offerebat humillimus Frans Pilsen Gand :*

et presque sans exception, croyons-nous, par les prélats d'un rang aussi élevé que les évêques.

Le portrait de Govard-Gérard van Eersel n'est pas cité par Le Blanc et il va de soi qu'il est resté inconnu à Kramm. Nous ne l'avons trouvé mentionné dans aucun des catalogues qui nous ont passé sous les yeux.

Cette pièce mesure 0m347 de hauteur sur 0m256 de largeur.

En résumé, nous considérons donc comme confirmée la date donnée par Immerzeel pour la naissance de F. Pilsen.

Le Chevalier Léon de BURBURE.

Notice biographique

PAR

M. Alphonse GOOVAERTS,

Membre titulaire.

C'est la troisième fois que nous sommes appelé à rendre hommage au chevalier Léon de Burbure.

Quand il y a vingt ans (c'était en 1870), Sa Majesté le roi Léopold II eut reconnu les services rendus par M. de Burbure aux sciences historiques et aux arts, en le nommant chevalier de son ordre, feu Désiré van Spilbeeck, alors directeur de la revue anversoise « *De Vlaamsche School* », s'adressa, pour retracer sa vie, énumérer ses travaux, rappeler ses succès, à nous qui comptions alors parmi les amis les plus jeunes du chevalier de Burbure, mais déjà aussi parmi ses meilleurs et ses plus dévoués. C'est avec empressement que nous saisîmes cette occasion d'être agréable à celui qui avait été si bien-

Le chevalier Léon de BURBURE de WESEMBEEK.

veillant pour nos débuts. La biographie que nous écrivîmes en 1871 fut publiée en une plaquette de vingt-huit pages [1].

Peu de jours après le décès de M. de Burbure, le directeur actuel de la même revue, M. Paul Buschmann, s'adressa encore à nous pour rappeler les titres que le savant s'était acquis à la reconnaissance des travailleurs, en mettant constamment à leur disposition ses innombrables notes inédites, le fruit de près d'un demi-siècle de patientes et persévérantes recherches [2].

Enfin, dans une des séances précédentes de l'Académie d'Archéologie de Belgique, nous fut confié l'honneur de rendre, dans les publications de la savante compagnie, un dernier hommage à ce confrère si distingué, si hautement estimé et si sincèrement aimé. C'est cette tâche que nous remplissons aujourd'hui.

*
* *

Léon-Philippe-Marie de Burbure-de Wesembeek naquit à Termonde le 16 août 1812. Il appartenait à une famille d'ancienne noblesse. Ses ancêtres avaient possédé la seigneurie de Burbure au pays d'Artois. Ils furent seigneurs de Wesembeek et d'Ophem, en Brabant, dès le dix-septième siècle. Son père, le chevalier Philippe-Édouard-Guillaume-Marie de Burbure-de Wesembeek, fut membre des États-Généraux, commissaire de district à Termonde, inspecteur de l'enseignement, chevalier de l'ordre du Lion Belgique. Sa mère, Hélène-Thérèse-Joséphine de Schoutheete-de Ter Varent et Ter Walle, appartenait à une très ancienne famille noble du pays de Waes.

Dès l'âge le plus tendre, le jeune Léon montra de si heureuses dispositions pour la musique, que son père le confia, quand il avait à peine sept ans, au maître de chapelle Troch qui dirigeait alors la

[1] *Levensschets van ridder Leo de Burbure, toonzetter en geschiedschrijver. Antwerpen, A. Fontaine, 1871,* publication ornée du portrait de M. de Burbure, du fac-simile de sa signature, de ses armoiries et d'une gravure représentant le superbe cadeau que lui fit, en 1858, l'administration de l'église Notre-Dame d'Anvers, en reconnaissance des très grands services rendus à cette administration par M. de Burbure, de 1847 à 1858, pour le classement des archives anciennes de Notre-Dame.

[2] *Leo de Burbure* (Voir *De Vlaamsche School. Nieuwe reeks, III,* p. 29).

maîtrise de Notre-Dame de Termonde. Ce musicien de mérite lui enseigna le solfège et lui donna des leçons de violoncelle.

Quant à ses humanités, c'est sous la direction d'un ancien religieux d'Afflighem, abbaye supprimée par les Français, qu'il les commença. Le Père de Vos, son précepteur, dirigeait alors le couvent des carmélites à Termonde. L'élève ne quitta son premier professeur, qu'il aimait beaucoup, que pour aller terminer ses humanités au collège royal de Gand. En 1828, âgé de seize ans, il entra à l'université de la même ville.

Mais, ni pendant ses humanités, ni pendant ses études universitaires, Léon de Burbure n'oublia jamais son art de prédilection : la musique.

Il continua l'étude du violoncelle sous la direction du célèbre professeur de Vigne, en même temps qu'il apprenait l'harmonie et qu'il fondait, avec quelques camarades de l'université, une société de symphonie qui fut nommée *La Lyre académique* et dont les membres exécutèrent en 1830, lors de la visite que le roi Guillaume I fit à l'université, un *divertissement* pour orchestre, le premier-né de Léon de Burbure.

La révolution éclata peu de temps après, dispersa les étudiants de l'université et mit fin à l'existence de *La Lyre académique*.

Rentré à Termonde, dans la maison paternelle, le jeune compositeur-amateur reprit ses études musicales, aidé des traités d'Albrechtsberger, Fétis et Reicha. Il fit de rapides progrès et commença à s'essayer dans tous les genres.

Après la révolution, les universités de l'État se rouvrirent et le jeune étudiant reprit le chemin de Gand pour aller terminer ses études. Il n'avait pas vingt ans, quand il obtint, le 8 août 1832, son diplôme de docteur en droit ; mais, tout en étudiant sérieusement, il avait encore trouvé le moyen de se créer quelques loisirs et de les charmer en composant, en 1831, un Chant des Bardes [1], chœur à quatre voix avec orchestre, et, en 1832, une ouverture de concert pour orchestre et un chant intitulé : *L'épée d'honneur offerte au général*

[1] *Bardenzang.*

Chassé, dont les paroles françaises étaient de son compatriote et ami intime Prudent van Duyse.

M. de Burbure nous a parlé souvent de la grande amitié qu'il avait inspirée à celui qui devait devenir un de nos meilleurs poètes flamands. On nommait les deux jeunes amis : les inséparables. Leurs entretiens, le plus souvent, avaient pour objet l'art et la littérature. Déjà alors, Prudent van Duyse s'était promis de ne jamais envisager sa journée comme terminée s'il n'avait rien écrit. Dans la belle allée qui longe la Dendre, les « inséparables » discutaient leurs idées littéraires et musicales. Souvent le compositeur traduisait en musique les inspirations du poète et souvent aussi le succès couronnait leurs efforts, comme lors de la composition de : *L'épée d'honneur offerte au général Chassé.*

A peine rentré à Termonde, le jeune musicien avait été placé à la tête de la *Société Philharmonique de Sainte-Cécile.* Son ardeur au travail s'en accrut. En 1833, il composa une seconde ouverture de concert pour orchestre et *Le chant des Pirates*, chœur à quatre voix avec orchestre. L'année suivante, il écrivit une ouverture de concert, intitulée : *Jacques van Artevelde ;* un motet « *Veni sponsa Christi* » ; un air varié pour harmonie, et un duo : *Le beau Jour,* publié à Gand. Pendant cette même année 1834, la société dramatique « *Kunstliefde* » offrit la présidence à Léon de Burbure.

A partir de l'année 1835, ses compositions musicales deviennent de plus en plus nombreuses. Pendant cette année il compose l'ouverture : *Charlemagne ;* un grand divertissement pour orchestre, et deux romances : *La jeune Indienne*, publiée à Bruxelles, et *Devine-moi*, publiée à Gand.

Ajoutons que de 1832 à 1835, il avait écrit, pour la *Société Philharmonique* qu'il dirigeait, trente-sept quatuor et quintettes pour instruments à cordes.

En 1836, il composa un chœur pour voix de femmes : *Miseremini mei ;* un *Ave Regina ;* l'ouverture de l'opéra « *la Serafina* » pour harmonie ; une fantaisie pour cor, avec orchestre ; un duo : *Attends encore ;* trois romances : *Le Corsaire*, *la Marguerite effeuillée* et *Gulielmo, souvenir de Venise.* Ces quatre dernières compositions

furent publiées à Bruxelles. Mais ce n'était pas tout. L'apparition, en 1836, des *Huguenots* de Meyerbeer avait été un véritable événement. Tous les jeunes musiciens s'étaient jetés avides sur cette belle partition. Léon de Burbure et son frère Gustave en furent enthousiastes et composèrent sur les principaux motifs des *Huguenots* une grande fantaisie pour orchestre qu'ils dédièrent à la Société royale d'Harmonie d'Anvers. Cette gracieuseté valut aux deux frères le diplôme de membre d'honneur de cette importante société.

En 1837, Léon de Burbure composa un *Te Deum* à grand orchestre ; un *Salve Regina ;* une ouverture symphonique ; l'opéra *La Serafina,* dont les deux premiers morceaux furent publiés à Bruxelles ; un divertissement de festival, pour harmonie ; une fantaisie pour harmonie sur *le Postillon de Longjumeau ;* un air de basse, intitulé : *le Marin ; le Retour,* duetto pour soprano et tenor, publié à Gand ; deux romances : *l'Absence*, pour soprano, et *Nenni,* qui vit le jour à Mayence.

A cette époque, Léon de Burbure travaillait et composait sans relâche. Tous les ans, il produisait une douzaine de partitions. Certes, toutes n'avaient pas la même valeur, mais toutes prouvaient une véritable abondance d'idées et une grande sûreté de main. Ses compositions devinrent si nombreuses qu'il nous serait impossible d'en introduire tous les titres dans le texte de cette notice et que nous croyons devoir renvoyer le lecteur à la liste que nous en donnerons plus loin. Qu'il nous suffise pour le moment de constater que ces œuvres appartiennent à tous les genres, depuis la musique d'église jusqu'à la simple romance, en passant par la musique symphonique, celle écrite pour harmonie, la musique de chambre, les cantates, les chœurs d'orphéon, les marches, les pas-redoublés, etc. Ajoutons que la vogue de beaucoup d'œuvres de M. de Burbure fut très grande. Ses psaumes *Exultate Deo* (1849), *Cœli enarrant gloriam Dei* (1851), *In exitu Israël* (1858), appartiennent encore au répertoire courant de beaucoup de jubés importants. Il en est de même de ses motets *Jesu dulcis memoria, Cantantibus organis*,

Levavi oculos, qui furent publiés en 1869 par la maison Schott. Citons encore parmi ses œuvres qui eurent le plus de succès la cantate : *De hoop van België*,[1] qu'il composa sur un poème de Conscience, en 1853, pour les fêtes organisées à Anvers par la société " *Voor Taal en Kunst* ", à l'occasion de la majorité du duc de Brabant, aujourd'hui Sa Majesté Léopold II ; son ouverture intitulée : *David Teniers of de Boeren-Kermis*,[2] qui date de l'année 1864 et fut composée à l'occasion de l'inauguration, à Anvers, de la statue du peintre par excellence des kermesses villageoises ; enfin, sa *Symphonie triomphale*, composée en 1853 et dont Benoit nous fit réentendre le gracieux *Andante* au grand festival anversois de 1876.

Déjà en 1838, année où nous nous sommes arrêté dans la nomenclature de ses nombreuses compositions, alors qu'il n'avait encore que vingt-six ans, le chevalier Léon de Burbure s'était acquis une très grande notoriété. En cette année, le Gouvernement le nomma membre du jury du grand concours de composition musicale et, depuis ce moment, il fit partie du jury de tous les concours dits " Prix de Rome ".

Le père Fétis l'appréciait fort. C'est à sa demande, appuyée par Voisin, que de Burbure transcrivit en 1838 l'œuvre contrepointique de Jean de Muris et le *Tractatus effectuum musices* de Carlier.

En 1839, il accepta la présidence de la société chorale *Les échos de la Dendre*, aux études de laquelle il imprima une impulsion nouvelle. Conduite par son jeune et vaillant président, cette société devint une des meilleures du pays et, de 1839 à 1842, remporta, dans les concours, victoire sur victoire à Audenarde, à Bruxelles, à Furnes, à Gand et à Mons, contre des sociétés de villes de premier rang. Il écrivit pour cette réunion lyrique plusieurs chœurs qui furent publiés à Gand et aussi à Bruxelles dans la collection de Costermans, intitulée : *Le Choriste*. Parmi les plus réussis, nous citerons : *Amis, rentrons*, chœur à cinq voix ; *Les mauvais Garçons*, à quatre voix, *Chant de Noël*, à quatre voix. Son *Flandre au Lion*, surtout, chœur à quatre voix, publié à Bruxelles en 1843, obtint un succès durable.

[1] *L'Espoir de la Belgique.*
[2] *David Teniers ou la Kermesse villageoise.*

En 1840, la *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, à Mons, ouvrit un concours pour la composition d'une ouverture pour harmonie. Léon de Burbure composa à cette occasion une ouverture intitulée : *Charles-Quint*, qui lui valut le premier prix consistant en une médaille d'or, remise au jeune compositeur après l'exécution de son œuvre. A son retour à Termonde, le lauréat fut reçu triomphalement et avec enthousiasme par ses concitoyens. Ceux-ci, non-seulement, l'estimaient et se montraient fiers de son talent, mais, unanimement, l'aimaient pour son affabilité et la noblesse de son caractère. Pendant son absence, on avait orné la maison paternelle, où on le conduisit en cortège. C'est là qu'il reçut les félicitations des autorités et de ses nombreux amis et qu'on lui lut une poésie de circonstance dont l'auteur était le poète Sacré, instituteur communal à Appels.

En 1842, Léon de Burbure fut nommé marguillier de l'église Notre-Dame à Termonde. Il n'eut pas plutôt remarqué le désordre qui régnait dans les archives de cette église, qu'il se promit d'y mettre fin. Il classa tous ces papiers et préluda ainsi à la vie de recherches historiques, artistiques et archéologiques qu'il mena pendant à peu près un demi-siècle.

En 1846, il eut la douleur de perdre sa mère. Ce triste événement amena un grand changement dans son existence. Avec son père, il quitta Termonde pour s'établir à Anvers, non sans tristesse, assurément, car il aimait sincèrement sa ville natale et ses concitoyens l'adoraient.

Quelques jours avant son départ, la société *Les Échos de la Dendre* organisa en l'honneur de son si regretté président un concert dont le programme était composé uniquement d'œuvres du jeune compositeur. Ce fut une belle festivité, pendant laquelle les sentiments d'affection et de reconnaissance des Termondois se donnèrent libre carrière. Léon de Burbure fut plus applaudi que jamais ; après le concert, on lui offrit une bague en or enrichie de pierreries. Son ami Prudent van Duyse, son " inséparable ", lut une poésie d'adieu. Puis, les chœurs entonnèrent un chant d'adieu, dont les paroles étaient signées : Derboven et la musique : Joseph Troch. Cette poésie reflète si bien les

sentiments de ses concitoyens que nous ne résistons pas au plaisir de la transcrire ici :

Adieux à Monsieur Léon de Burbure.

Depuis longtemps sur les bords de la Dendre
Vivait heureux, dans son riant séjour,
Un noble ami des muses, jeune et tendre,
Plein de douceur, digne de tout amour.
Un ouragan soudain vint troubler l'onde
Et la douleur vint chasser le plaisir.....
Il va quitter les rives de Termonde,
En y laissant un touchant souvenir.

Guide zélé des chanteurs de la Dendre,
Dont il était l'honneur et le soutien,
Naguère encor son cœur sensible et tendre
De jeunes voix sut faire un heureux lien.
Les indigents, dont notre ville abonde,
Furent ainsi préservés de souffrir :
Pour bien longtemps la cité de Termonde
En gardera le touchant souvenir.

Oui, noble ami ! les palmes immortelles
Vont couronner votre nom à jamais.
Ce nom connu dans Mons, Gand et Bruxelles
Sera gravé dans nos cœurs désormais.
Ces mêmes cœurs, que la tristesse inonde,
Osent encor exprimer un désir :
Tournez parfois le regard vers Termonde
Et n'en perdez jamais le souvenir !

*
* *

Peu de temps après l'arrivée de Léon de Burbure à Anvers, le conseil de fabrique de la cathédrale, informé de son beau travail de classement des archives de l'église Notre-Dame à Termonde, le nomma archiviste de Notre-Dame d'Anvers.

Depuis 1797, le plus grand désordre régnait dans les archives si importantes de cette église.

M. de Burbure en entreprit aussitôt le classement avec cette ardeur et cette ténacité qu'il mettait à tout ce qu'il entreprenait. Il ne lui fallut pas moins de onze années pour mener à fin le triage, le classement et le dépouillement de ce fonds considérable. Onze années ! Mais que de notes intéressantes pour l'art, du douzième siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime, ne rassembla-t-il pas pendant ce long travail ! Que de compositeurs des seizième et dix-septième siècles, dont on savait à peine les noms, ne fit-il pas revivre ! Ockeghem, Pevernage, Liberti, Pottier, Susato, Turnhout, Verdonck, Waelrant ! Et les architectes anversois ! C'est lui qui, le premier, donna des indications sûres concernant leurs vies et leurs travaux !

Le bureau des marguilliers de Notre-Dame tint à ce qu'il restât une marque durable de sa reconnaissance et offrit en 1858 au chevalier de Burbure un écritoire en argent ciselé, véritable œuvre d'art, exécutée par Lambert van Ryswyck, d'après le dessin de François Durlet. Puis, il pria M. de Burbure de faire partie de la commission artistique et archéologique de la cathédrale d'Anvers. L'administration de cette église n'oublia, du reste, jamais les services que lui rendit le chevalier de Burbure. Elle le prouva en faisant célébrer à Notre-Dame, un mois après le décès de M. de Burbure, le 14 janvier 1890, un service solennel pour le repos de son âme.

Le 25 septembre 1855, Léon de Burbure épousa, à Anvers, Mademoiselle Louise-Joséphine-Marie-Eugénie Rymenans, née à Dusseldorf, fille de Jean-Joseph-Eugène Rymenans et de Marie-Catherine-Guillaumine-Gertrude Reyland. Il trouva en elle une compagne aux goûts artistiques très prononcés. Grâce à M. de Burbure, nous pûmes un jour admirer un livre d'heures entièrement calligraphié, finement enluminé et orné de miniatures par Madame de Burbure. Il trouva encore en elle une âme aussi charitable que la sienne.

Nous avons vu dans les *Adieux* qu'on lui adressa au moment où il allait quitter Termonde que, souvent, il avait fait servir son art au soulagement des malheureux et que

> Les indigents, dont cette ville abonde,
> Furent ainsi préservés de souffrir.

A Anvers, le chevalier de Burbure se distingua aussi par des œuvres vraiment charitables. C'est ainsi qu'en 1847, à peine établi dans cette ville, il se mit à la tête de la « *Commission des subsistances* » et qu'en 1849, pendant l'épidémie de choléra qui fit tant de victimes à Anvers, il fut membre de la commission de la 3e section pour le soulagement des familles éprouvées. Il fut l'un des fondateurs d'une société fondée en 1853, ayant pour but de procurer aux pauvres de la soupe à bon marché. Pendant de longues années, il fut administrateur de l'hôpital Saint-Julien, où il fonctionna dès 1852 avec un de ses meilleurs amis, M. Goovaerts-van den Wouwer, notre bien-aimé père [1].

Mais pendant qu'il classait des fonds d'archives et qu'il s'occupait avec un grand zèle d'œuvres charitables, il ne négligeait pas la musique. C'est encore lui qui fonda, avec M. van Hal-van Regenmorter, M. de Neuf et notre père, la *Société de Symphonie*, qui eut pour président d'honneur le gouverneur de la province M. Teichmann, pour président M. de Burbure et pour chef d'orchestre M. Joseph Bessems. Cet orchestre d'amateurs se donna pour tâche d'initier le public anversois aux œuvres des grands maîtres et organisa de brillantes exécutions.

La musique ? Oh non, il ne la négligeait pas ! En 1850, le nombre de ses compositions gravées s'élevait à cinquante-quatre. C'est en cette année qu'on entendit pour la première fois, pendant le jubilé de la confrérie du Sacré-Cœur, à la cathédrale, l'*Exultate Deo*, un de ses plus beaux psaumes. C'est encore en 1850, à l'occasion du festival organisé par l'*Association Lyrique Anversoise*, qu'il écrivit une grande œuvre chorale avec accompagnement d'harmonie, intitulée : *De slag bij Doggersbank* [2], qui fut exécutée par quinze cents chanteurs. C'est toujours en 1850 qu'on admira l'*Ode Symphonique* écrite pour l'inauguration à Termonde du buste de David Lindanus, l'historien de cette ville. Ce jour-là, la musique de la garde-civique d'Anvers et une foule d'amateurs anversois partirent pour Termonde et prêtèrent leur concours à l'exécution de la nouvelle œuvre de

[1] Geudens. *L'Hôpital Saint-Julien et les asiles de nuit à Anvers, depuis le XIVe siècle jusqu'à nos jours.* Anvers, 1887, p. 162.

[2] *La bataille près de Doggersbank.*

M. de Burbure et à celle de sa messe solennelle à Notre-Dame de Termonde.

On le voit, tout en habitant Anvers, Léon de Burbure n'oubliait pas la dernière recommandation du poète des *Adieux* :

Tournez parfois le regard vers Termonde
Et n'en perdez jamais le souvenir !

Il fut le promoteur de l'idée d'ériger un monument à l'historien de Termonde. Nous venons de voir qu'il composa une *Ode Symphonique* pour l'inauguration de ce monument. Mais il ne s'en tint pas là et voulut être encore le biographe de David Lindanus.

C'est le moment de parler des travaux historiques de M. Léon de Burbure.

Déjà en 1835, il avait donné à un journal de Termonde, *Le Courrier de la Dendre* [1], un article sur *La Surprise de Termonde en 1484*. En 1841 et 1842, dans un autre journal de la même ville, *De Onpartijdige*, il avait écrit un essai biographique de David Lindanus [3]. C'est en 1850 qu'il commença à publier des écrits plus importants et présenta au public des *Lettres inédites d'Aubertus Miræus* qui virent le jour à Gand et furent bientôt suivies d'une nouvelle biographie de l'historiographe de Termonde, intitulée : *David Lindanus, sa famille, ses amis*, également publiée à Gand. Cet excellent opuscule se termine par un vœu : « Puissent les fêtes brillantes qui ont été données dans cette » ville, à l'occasion de l'inauguration du buste de Lindanus, exciter » les jeunes intelligences, qui ont tant coopéré à relever leur splen- » deur, à prendre, comme Lindanus, pour but principal de leur » ambition, l'honneur et la gloire de la commune patrie !..... » Ce vœu adressé à la jeunesse résumait ses propres aspirations. Lui aussi prit toujours pour but principal de son ambition l'honneur et la gloire de la commune patrie. Ce vœu explique encore les encouragements qu'il ne cessa de prodiguer à tous les jeunes qui se hasardaient à produire quelque chose, en art ou en littérature. Ce n'est

[1] N° 10 de 1835.
[2] Numéros du 30 mai 1841 et du 18 septembre 1842.
[3] *Levensschets van David Lindanus.*

pas le chevalier Léon de Burbure qui aurait jamais, par une trop grande sévérité, découragé un débutant. Nous parlons ici de science personnelle, au point de vue de nos compositions musicales et de nos écrits. Et puisque nous parlons d'une des grandes qualités de M. de Burbure, de cette exquise amabilité avec laquelle il a toujours accueilli même ceux qui n'avaient encore aucun titre à sa bienveillance, ajoutons qu'il en avait une autre qui n'est pas toujours la qualité dominante des artistes et des écrivains : Léon de Burbure ne connaissait pas la jalousie. Il savait applaudir ceux qui, sur les mêmes terrains qu'il défrichait avec tant de science, produisaient de bons travaux. D'un autre côté, nous ne l'avons jamais entendu critiquer ceux qui en faisaient de médiocres.

Une seule fois, il crut nécessaire de dévoiler un plagiat..... mais l'exception ne confirme-t-elle pas la règle ?..... Un musicologue de seconde main, qui ne recourait jamais aux sources inédites et donnait souvent pour du neuf ce qui n'était que du réchauffé, avait copié et publié, sous son nom, le fruit de recherches faites par Léon de Burbure ; le fait exaspéra ce dernier, qui fit imprimer en regard, dans les colonnes du *Journal d'Anvers*, son texte et celui de son plagiaire.

En 1854, de Burbure publia un écrit fort intéressant sur la situation des arts à Anvers quatre siècles auparavant, vers 1454 [1]. Peu après, on créa pour lui la place d'administrateur de l'Académie des Beaux-Arts et on le nomma président de la *Commission pour la publication du catalogue du Musée d'Anvers.* En cette dernière qualité, il collabora aux éditions de 1857, 1861 et 1874 de ce catalogue. En 1855, il fut nommé membre honoraire du *Corps académique.* Il devint aussi plus tard membre, puis vice-président du *Comité provincial anversois de la Commission royale des Monuments ;* membre, puis président du *Comité pour la publication des Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers ;* membre de la *Commission du Musée d'Antiquités* et de celle du *Musée Plantin-Moretus ;* enfin, président du comité de rédaction du *Codex Rubenianus.* Il fut aussi un

[1] *Toestand der beeldende kunsten in Antwerpen, omtrent 1454.*

des membres-fondateurs de la *Société des Bibliophiles Anversois*. Mais ce n'est pas dans les sociétés anversoises seulement que l'on tint à honneur de posséder le chevalier de Burbure. Celui-ci fut nommé membre d'honneur de la société gantoise « *van Duyse's Genootschap* »; de la Société « *Grétry* », à Bruxelles ; de la « *Société des Chœurs* » et de la *Société philharmonique*, à Bruges ; de la *Lyre Gantoise*, de la *Société des Mélomanes* et de celle *de Sainte-Cécile*, à Gand ; de l'*Académie de Sainte-Cécile*, à Rome ; de l'*Association archéologique de Compiègne* ; de l'*Union des Artistes*, à Liège. Il fut membre de la *Société des Bibliophiles de Belgique* et de l'*Académie de Florence ;* membre correspondant de la *Société des Beaux-Arts*, à Gand et de la *Société des Lettres, Sciences et Arts du Hainaut*, à Mons ; membre étranger de l'*Institut des provinces de France*. A Anvers, il fut encore nommé membre d'honneur de l'*Association Lyrique Anversoise*, de la société « *Voor Taal en Kunst* » et de la *Société Royale d'Harmonie*. Il collaborait aux revues : « *La Belgique Musicale* », « *Les Belges peints par eux-mêmes* », « *Le bon ménestrel* », « *La mosaïque musicale* », « *Le choriste* », « *Der Minnesänger* », « *Cecilia* », « *Le Journal de chant d'ensemble* », etc.

Mais reprenons l'énumération de ses publications. En 1856, Léon de Burbure publia à Anvers une notice sur le célèbre compositeur Jean van Ockeghem [1] (réimprimée à Termonde en 1868) et en 1859 une *Lettre à M. Alvin sur l'ancienneté de l'art typographique en Belgique*, insérée dans les bulletins de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, qui devait bientôt l'appeler à faire partie de sa classe des Beaux-Arts.

En 1860, il publia une notice sur *la Sainte-Cécile en Belgique*.

Élu membre de l'Académie le 9 janvier 1862, ses confrères de la classe des Beaux-Arts le nommèrent souvent commissaire pour des manuscrits présentés. C'est ainsi qu'il fit rapport sur les travaux suivants : *Éloge de Grétry* (1863) ; *Fabrication des tapisseries d'Audenarde*, par van der Meersch (1865) ; *Le diapason et la notation musicale simplifiée*, par Charles Meerens (1871) ; *Biographie d'Antoine van*

[1] *Jan van Ockeghem, zijne geboorteplaats en zijn verblijf in Antwerpen.*

Dyck (1873) ; *Histoire et bibliographie de la typographie musicale aux Pays-Bas* (1877) ; *Étude critique sur la vie et les œuvres de Grétry* (1881), etc.

Il fit paraître dans les bulletins de l'Académie, en 1862, un *Aperçu sur l'ancienne corporation des instrumentistes d'Anvers* et, en 1863, ses *Recherches sur les facteurs de clavecins et les luthiers d'Anvers, depuis le XVI^e siècle jusqu'au XIX^e*. Tous ces travaux étaient le fruit d'incessantes recherches faites par M. de Burbure dans les archives de la ville d'Anvers et dans celle de la cathédrale.

En 1864, on vit paraître de lui, à Lille, une *Notice sur les auteurs de l'ancien jubé de Bourbourg* et, à Bruxelles, des *Notes sur le graveur flamand Jean Schorkens*, pendant qu'il enrichissait de nombreuses notes l'édition des *Liggeren* de la gilde de Saint-Luc à Anvers, publiée par MM. Rombouts et van Lerius.

Ces divers travaux furent suivis, en 1865, de *Documents biographiques inédits sur les peintres Gossuin et Roger van der Weyden le jeune ;* en 1869, d'une *Notice nécrologique sur le graveur Michel Verswyvel* et d'un opuscule intitulé : *Robert Peril, graveur du seizième siècle ; sa vie et ses ouvrages ;* en 1871, de la liste chronologique des ammans d'Anvers [1], (publiée en collaboration avec feu Louis Torfs) et d'un *Discours prononcé aux funérailles de Ch. L. Hanssens,* l'excellent compositeur et chef d'orchestre ; en 1872, de la *Notice nécrologique sur Charles-Louis Hanssens* et d'un autre opuscule fait en collaboration avec Torfs : la liste des échevins d'Anvers avant le XV^e siècle [2] ; en 1876, d'une *Notice nécrologique sur Ch.-F.-M. Bosselet*, compositeur et professeur d'harmonie ; en 1878, d'un travail fort intéressant sur les processions et cavalcades à Anvers aux XIV^e et XV^e siècles [3], publié par la Société des Bibliophiles Anversois, ainsi que d'une note sur *Le nom de famille de Jean de Turnhout, compositeur de musique du XVI^e siècle ;* en 1879, d'un travail intitulé : *Familles du pays de Waes affranchies en 1243. Généalogies de leurs descen-*

[1] *Chronologische lijst der Ammans van Antwerpen.*
[2] *Oude Schependom van Antwerpen.*
[3] *De Antwerpsche Ommegangen in de XIV^de en XV^de eeuw, naar gelijktijdige handschriften.*

dants aux XIVe et XVe siècles, que publia le Cercle archéologique du pays de Waes.

Nommé en 1879 directeur de la classe des Beaux-Arts à l'Académie royale de Belgique, le chevalier de Burbure prononça à la séance publique de l'Académie, le 25 septembre de la même année, un discours qu'il publia en 1880 et intitula : *Deux virtuoses français à Anvers. Épisode des mœurs musicales au XVIe siècle.* C'était encore une fois dans les archives si riches de la ville d'Anvers que M. de Burbure avait découvert le document qui lui avait fourni le sujet de son discours. C'était une convention, ou plutôt un contrat de société, daté de 1541, par lequel deux musiciens français s'obligeaient à exercer en commun, à Anvers, leur profession de « minestreurs et joueurs d'instruments ».

Encore en 1880, M. de Burbure publia une autre plaquette fort intéressante, intitulée : *Charles Luython, compositeur de musique de la cour impériale (1550-1620), sa vie et ses ouvrages*, suivie, en 1882, d'un travail plus intéressant encore, son *Étude sur un manuscrit du XVIe siècle, contenant des chants à quatre et à trois voix ; suivie d'un post-scriptum sur le « Bellum musicale » de Claude Sebastiani.*

A notre avis, ces trois derniers opuscules peuvent être tenus pour les publications les plus importantes qu'ait faites le chevalier de Burbure. Tous ses amis, les musicologues surtout, espéraient qu'il en aurait encore publié plusieurs autres, quand, malheureusement, le savant chercheur fut affligé d'une maladie d'yeux à laquelle ses incessantes recherches dans les archives n'étaient pas étrangères. Nous nous souvenons de la tristesse avec laquelle M. de Burbure nous dit un jour que les hommes de l'art lui avaient défendu tout travail, même la lecture ! Sans cette affection des yeux, nous en sommes convaincu, Léon de Burbure aurait enrichi la littérature musicale belge, pendant les dix dernières années de sa vie, de quelques joyaux de plus.

*
* *

Il nous reste à parler de M. de Burbure comme archéologue et, surtout, comme membre de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

C'est en 1864 qu'il en fut élu membre titulaire. Conseiller depuis le 22 mai 1864, et membre de la commission des publications depuis le 26 juin de la même année, il fut élu vice-président le 17 février 1867. C'est en cette qualité qu'il eut la vice-présidence du comité central du premier Congrès international d'Archéologie, tenu à Anvers au mois d'août de cette année et organisé par l'Académie d'Archéologie. L'année suivante, le chevalier de Burbure occupa le fauteuil de la présidence. En 1869, il devint membre de la commission de la bibliothèque de l'Académie et en 1870 membre de la commission des finances.

Notre confrère se montra toujours tout dévoué aux intérêts de l'Académie.

Souvent nommé rapporteur, ses nombreux rapports sur des travaux présentés à l'Académie, insérés dans notre *Bulletin*, témoignent de sa science, de la conscience qu'il mettait à examiner les manuscrits présentés et, aussi, de cette grande bienveillance qui, nous l'avons déjà dit, le portait toujours à encourager les travailleurs, au lieu de les décourager par une trop grande sévérité. Citons quelques travaux sur lesquels il fit rapport : la notice de feu Louis Torfs, intitulée : *Koningsfeest van Hertog Jan IV* (1866) ; celles de M. Léopold Devillers concernant le *Château d'Havré* et *les églises des environs de Mons* (1866) ; celle de M. le chevalier Camille de Borman relative aux *anciennes enceintes de Tongres* (1866) ; *Quelques renseignements concernant la famille de P. P. Rubens et le décès de David Teniers*, par feu Galesloot (1867) ; *Documents relatifs à la formation et à la publication de l'ordonnance de Marie-Thérèse, du 20 mars 1773*, par le même (1867) ; *Vente de tableaux de David Teniers*, par le même (1868) ; *La fontaine de Quentin-Metsys, à Anvers*, par M. Schuermans (1868) ; *Vente de tableaux attribués à Antoine van Dyck*, par Galesloot (1868) ; le travail de M. Alphonse de Vlaminck, intitulé : *Warminia., domaine de l'abbaye de St.-Bavon-lez-Gand* (1868) ; *Miniature du XV^e siècle*, par M. Gielen (1870) ; *Histoire de l'atelier monétaire d'Anvers*, par M. Génard (1871) ; *Documents sur le saccagement d'Anvers en 1576*, par le même (1876) ; *Notice sur Jeanne-Marie van der Ghenst, mère de Marguerite de Parme*, par feu Félix van der Taelen (1877) ; *Études étymologiques*

et linguistiques sur les noms de lieux romans et bas-allemands de la Belgique, par feu Bernaerts (1880).

Pendant les dernières années de sa vie, surtout depuis que l'état de sa vue ne lui permettait plus guère d'écrire, Léon de Burbure ne s'occupa plus que d'archéologie. Par la loi du 17 avril 1874, le Gouvernement s'était engagé à faire reconstruire, sur un nouvel alignement, les quais d'Anvers. Pendant les travaux de démolition des maisons expropriées près du port, appartenant toutes au vieil Anvers, notre confrère eut comme un regain de jeunesse. Pendant la démolition de ce qui restait de l'antique Bourg, il ne quittait presque pas les travaux, attentif à la moindre découverte faite dans le sol. Aussi put-il faire entrer dans le Musée d'Antiquités une foule d'objets anciens de toute nature retrouvés pendant ces fouilles. Plus d'une fois, nous le vîmes arriver à nos séances avec un objet récemment découvert et le soumettre à l'avis de ses confrères. A cette époque, chaque fois que nous passions un jour à Anvers, M. de Burbure nous entraînait vers l'Escaut pour nous expliquer les découvertes qu'il pensait avoir faites au sujet de l'emplacement de l'ancien Bourg. C'était avec un véritable enthousiasme qu'il nous communiquait ses idées, sachant que nous préparions une histoire du Bourg, que nous regrettons vivement de n'avoir pu achever de son vivant.

Le 8 décembre 1889, notre confrère décéda après une assez longue maladie, âgé de plus de soixante et dix-sept ans. Sa mort, inutile de le dire, fut vivement sentie par tous ceux qui s'intéressent à l'art, à l'histoire, à l'archéologie. A la séance du 22 décembre, l'Académie d'archéologie ayant reçu de M. le comte Auguste Le Grelle-de Burbure, beau-frère du défunt, notification officielle du décès de son ancien président, notre confrère M. Henri Hymans, en s'associant aux sentiments exprimés dans la lettre de condoléance écrite à la famille par le bureau, au nom de l'Académie, crut devoir insister sur « l'obligeance » parfaite, sur la générosité, peut-on dire, que notre regretté confrère » a toujours témoignée envers tous les chercheurs, en mettant largement » à leur disposition ses trouvailles dans les archives qu'il avait » consultées. Combien d'entre nous, ajouta M. Hymans, n'ont pas » reçu de lui quelques notes curieuses ou caractéristiques, leur per-

» mettant d'enrichir la notice ou la monographie à laquelle ils tra-» vaillaient ? » Nous nous empressâmes d'appuyer la motion de notre excellent ami ; puis M. Paul Cogels et M. Smekens firent ressortir également « l'importance de la perte que les études historiques ve-« naient de faire, principalement au point de vue anversois ».

Désigné pour écrire la biographie de M. de Burbure, nous acceptâmes avec empressement cette tâche, parce qu'elle devait nous fournir l'occasion de prouver une fois de plus la reconnaissance que nous avions vouée à l'homme de bien qui venait de nous être enlevé.

A la séance du 9 janvier 1890 de la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, ce fut M. Gevaert qui se leva pour « rappeler les services rendus tant à l'archéologie qu'à l'art musical » par M. de Burbure.

***

Le chevalier Léon de Burbure fut inhumé dans le caveau de la famille, au cimetière de Wesembeek, village où il passait tous les ans une partie de l'été, à l'ancien château seigneurial qui lui appartenait. Il y a quelques années, il avait fait mettre sur ce caveau l'inscription suivante :

Ostium Monumenti
Nobilissimi Domini
Gasparis Joannis de Burbure
Toparchæ de Wesembeke, Ophem, Heytsfort,
Terbruggen etc.
ac posterorum.

Parrain, le 6 octobre 1887, de la nouvelle cloche de l'église de Wesembeek, tandis que madame de Burbure en était marraine, notre confrère composa et fit mettre sur la cloche l'inscription qui suit :

sUaVI VoCe pII fIDeLes qUotIDIe aD saCra VoCantUr. Patrini : Leo de Burbure de Wesembeek ejusque lectissima conjux Aloysia Rymenans.

En 1888, Monsieur et Madame de Burbure donnèrent à l'église de Wesembeek les deux verrières qui ornent le chœur L'inscription qu'ils y firent mettre dit : *In memoriam majorum suorum Toparcha-*

rum de Wezembeek, Ophem, Heytvoert et Terbruggen hujusque Ecclesiæ benefactorum has fenestras dono dederunt Leo, Philippus, Maria de Burbure de Wezembeek eques et ejus lectissima conjux Aloysia, Maria, Josepha, Eugenia Rymenans.

Dans l'église St.-Jacques d'Anvers, dont il était marguillier depuis de longues années et à laquelle il fit don, en 1858, à la mémoire de ses beaux-parents, d'une station du chemin de la croix, sculptée en marbre blanc par Joseph Geefs, Madame de Burbure vient d'élever un monument à notre confrère, dans la chapelle du St.-Sacrement. C'est une statue de marbre blanc de St.-Antoine de Padoue portant l'enfant Jésus, dû à l'habile sculpteur anversois Frans Deckers. Deux anges, également en marbre blanc, sont placés des deux côtés du socle, sur lequel on lit l'inscription suivante :

Leoni Phil. M. equiti de Burbure
de Wesembeek Ord. Leop. decurioni
Acadd. reg. Brux. Pont. S. Cæc. Flor. sod.
hujus ecclesiæ œdituo
de patria literis arteque bene merito
qui pie obiit in Xpo VI id. dec. MDCCCLXXXIX.
annos natus LXXVII
marito optimo mœsta
titulum posuit uxor
Aloys. M. Josepha Eug.
Rymenans.
Vivas in pace.

Suivant les désirs exprimés par le chevalier Léon de Burbure, sa veuve a disposé en faveur de la ville d'Anvers de toutes les notes manuscrites, des compositions musicales, des anciennes impressions de musique et des curiosités bibliographiques de son mari.

Voici ses dispositions à cet égard :

« Sont destinés

» *a*) Aux archives :

» 1° Dix volumes de notes manuscrites, presque toutes relatives à » l'histoire d'Anvers, et un volume de table alphabétique des noms » cités dans ces volumes.

» 2° Un volume de notes semblables sur la chantrerie de la » cathédrale d'Anvers.

» 3° Trois volumes de notes diverses prises dans les archives de » cette église.

» 4° Un volume de pièces diverses.

» *b*) A la bibliothèque communale :

» Toutes les partitions de musique, composées par M. de Burbure, » avec la charge qu'elles devront toujours être gratuitement mises à » la disposition de la Société royale d'Harmonie et des fabriques » d'église d'Anvers qui désireront les faire exécuter.

» *c*) Au Musée Plantin :

» Les anciennes impressions de musique et curiosités bibliogra- » phiques..... »

En reconnaissance de ce legs, l'administration communale d'Anvers a donné le nom du chevalier Léon de Burbure à une des rues avoisinant le nouveau Musée des Beaux-Arts.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR LE

CHEVALIER LÉON DE BURBURE.

---

1. La Surprise de Termonde en 1484. Termonde, 1835 (*Courrier de la Dendre,* N° 10 de cette année).

2. Levenschets van David Lindanus. Termonde, 1841-1842 *(De Onpartijdige,* Numéros du 30 mai 1841 et du 18 septembre 1842).

3. Lettres inédites d'Aubertus Miræus. Gand, 1850 (publié d'abord dans le *Messager des sciences historiques de Belgique,* Année 1849); 39 pp. in-8°.

4. David Lindanus, sa famille, ses amis. Gand, 1851 (Ibid. Année 1851); 23 pp. in-8°.

5. Toestand der beeldende kunsten in Antwerpen, omtrent 1454. Anvers, 1854 *(Album der Sint-Lukasgilde).*

Il existe de cet opuscule deux éditions de la même année, l'une in-4° et l'autre in-16°. Cette dernière compte 76 pp.

6. Jan van Ockeghem, zijne geboorteplaats en zijn verblijf in Antwerpen, Anvers, 1856.

Cette notice fut réimprimée à Termonde, en 1868.

7. (en collaboration) Catalogue du Musée d'Anvers. Anvers, 1857.
Ce catalogue fut réimprimé en 1861 et en 1874.

8. Lettre à M. Alvin sur l'ancienneté de l'art typographique en Belgique. Bruxelles, 1859 (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, T. VIII) ; 6 pp. in-8°.

9. Beschryvinge ende beginsel van 't clooster Waelwyck, gekend te Antwerpen onder den naam van *Spinsters*. Naer een handschrift der XVIIIe eeuw. Anvers, 1859 ; 20 pp. in-8°.

10. La Sainte-Cécile en Belgique. Bruxelles, 1860 (*Guide muscial*).

11. Aperçu sur l'ancienne corporation des musiciens instrumentistes d'Anvers, dite de Saint-Job et de Sainte-Marie-Madeleine. Bruxelles, 1862 (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, T. XIII) ; 15 pp. in-8°.

12. Recherches sur les facteurs de clavecins et les luthiers d'Anvers, depuis le XVIe siècle jusqu'au XIXe. Bruxelles, 1863 (Ibid. 2e série, T. XV) ; 32 pp. in-8°.

13. Notice sur les auteurs de l'ancien jubé de Bourbourg. Lille, 1864 (*Bulletins du Comité flamand de France*).

14. Notes sur les *Liggeren* de la Gilde de Saint-Luc à Anvers, dans les deux volumes publiés par MM. Rombouts et van Lerius. Anvers, 1864.

15. Documents biographiques inédits sur les peintres Gossuin et Roger van der Weyden le jeune. Bruxelles, 1865 (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, T. XIX) ; 35 pp. in-8°.

16. Robert Peril, graveur du XVIe siècle, sa vie et ses ouvrages. Bruxelles, 1869 (Ibid. 2e série, T. XXVII) ; 38 pp. in-8°. *avec portrait*.

17. Notice nécrologique sur le graveur Michel Verswyvel. Bruxelles, 1869 (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 35e année) ; 10 pp. in-18°.

18. (en collaboration avec L. Torfs) Chronologische lijst der Ammans van Antwerpen. Anvers, 1871 (*Bulletins de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 2e série, T. VII).

19. Discours prononcé aux funérailles de Ch.-L. Hanssens. Bruxelles, 1871 (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, T. XXXI) ; 4 pp. in-8°.

20. Notice nécrologique sur Charles-Louis Hanssens. Bruxelles, 1872 (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 38e année) ; 10 pp. in-18°, *avec portrait*.

21. (en collaboration avec L. Torfs) Oude Schependom van Antwerpen. Anvers, 1872 (*Bulletins de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 2e série, Tome V).

22. Notice nécrologique sur Ch.-H.-M. Bosselet. Bruxelles, 1876 (*Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 42e année) ; 11 pp. in-18°, *avec portrait*.

23. Le nom de famille du compositeur de musique Jean de Turnhout. Bruxelles, 1878 (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, T. XLVI) ; 4 pp. in-8°.

24. De antwerpsche Ommegangen in de XIVde en XVde eeuw, naar gelijktijdige handschriften. Anvers, 1878 (*Publications des Bibliophiles anversois*) ; XI-23 pp. in-8°.

25. Familles du pays de Waes affranchies en 1243. Généalogies de leurs descendants aux XIVe et XVe siècles. Saint-Nicolas, 1879 (*Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*. T. VII) ; 62 pp. in-8°.

26. Deux virtuoses français à Anvers. Episode des mœurs musicales au XVIe siècle. Discours prononcé, comme directeur, à la séance publique de la classe

des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, le 25 septembre 1879. Bruxelles, 1880 (*Bulletins de l'Académie royale de Belgique.* 2e série, T. XLVIII) ; 42 pp. in-12°.

27. Charles Luython, compositeur de musique de la cour impériale (1550-1620), sa vie et ses ouvrages ; avec une composition de Luython. Bruxelles, 1880 (Ibid. 2e série, T. XLIX) ; 30 pp. in-8°.

28. Les œuvres des anciens musiciens belges. Étude sur un manuscrit du XVIe siècle, contenant des chants à quatre et à trois voix ; suivie d'un post-scriptum sur le *Bellum musicale* de Claude Sebastiani ; avec six dessins en phototypie. Bruxelles, 1882 (*Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie royale de Belgique.* Collection in-8°, T. XXXIII) ; 44 pp. in-8°.

Dans les volumes de la *Biographie Nationale*, M. de Burbure fit paraître les notices suivantes : Abshoven, Abts, Ancot, Angelet, Luc Adriaens, van Aken dit Bosch, van Ameyden, Anselme de Flandre, Ansiaux, Laurent d'Anvers, d'Argentil, Artot, Arnould de Flandre, Antoine Barbé, Jean Barbé, Jean Appelmans, Pierre Appelmans, Noël Baldwin, Baston, Bonomius, Jacques Barbireau, Bassenge, Pierquin Beurse, Henri Bredeniers, van Baurscheit, Louis van Beethoven le vieil, Berckelaers, Bettigny, Beys, Blavier, le Cocq, Coex, Coddeman, Gilles Coignet, Jean Cordier, Séverin Cornet, Jean Cossiers, André de Cuypere, Isaac Delahele, de Vogel et Devrée.

LISTE DES COMPOSITIONS MUSICALES

du chevalier Léon de BURBURE.

1830. 1. Divertissement pour orchestre, en ut.
1831. 2. " *Bardenzang* ", chœur à quatre voix, avec orchestre.
1832. 3. Ouverture de concert pour orchestre, en mi bémol.
4. Chant intitulé : " *L'épée d'honneur offerte au général Chassé* ", paroles de Prudent van Duyse.
1833. 5. Seconde ouverture de concert pour orchestre, en sol.
6. " *Le Chant des Pirates* ", chœur à quatre voix d'hommes, avec orchestre.
1834. 7. " *Jacques van Artevelde* ", ouverture en ré, pour orchestre.
8. " *Veni Sponsa Christi* ", motet en fa.
9. Premier air varié, pour harmonie.
10. " *Le beau jour* ", duo publié à Gand.
1835. 11. " *Charlemagne* ", ouverture pour orchestre.
12. Grand divertissement pour orchestre.
13. " *La jeune Indienne* ", romance publiée à Bruxelles.
14. " *Devine-moi* ", romance publiée à Gand.
15-51. Trente-sept trios, quatuor et quintettes pour instruments à cordes, composés de 1832 à 1835.

1836. 52. " *Miseremini mei* ", chœur pour voix de femmes, en ré mineur.
53. " *Ave Regina cœlorum* ", motet en sol, publié en 1838.
54. Ouverture de l'opéra " *La Serafina* ", pour harmonie.
55. Deuxième air varié, pour harmonie.
56. Fantaisie pour cor, avec orchestre.
57. " *Attends encore* ", duo publié à Bruxelles.
58. " *Le Corsaire* ", romance publiée à Bruxelles.
59. " *La Marguerite effeuillée* ", romance publiée à Bruxelles.
60. " *Gulielmo, souvenir de Venise* ", romance publiée à Bruxelles. Il en parut une seconde édition à Gand, en 1857.
61. Grande fantaisie pour orchestre sur " *Les Huguenots* ", faite en collaboration avec son frère, M. Gustave de Burbure.

1837. 62. " *Te Deum laudamus* ", à grand orchestre.
63. " *Salve Regina* ", motet en fa, publié en 1841.
64. Ouverture symphonique en ré.
65. " *La Serafina* ", opéra, dont deux morceaux furent publiés à Bruxelles.
66. Divertissement de festival, pour harmonie.
67. Fantaisie pour harmonie sur le " *Postillon de Longjumeau.* ".
68. " *Le Marin* ", air de basse.
69. " *Le retour* ", duetto pour soprano et ténor, publié à Gand.
70. " *L'absence* ", romance pour soprano.
71. " *Nenni* ", romance publiée à Mayence.

1838. 72. " *Responsoria Passionis secundum Mattheum* ", en sol, à quatre voix sans accompagnement, publié à Gand.
73. " *Regina cœli lætare* ", motet en ré, publié à Gand en 1863.
74. " *Exaudi Deus* ", motet en ré, avec violoncelle concertant.
75. Fantaisie pour harmonie sur le " *Brasseur de Preston* ".
76. Fantaisie pour harmonie sur " *Guido et Ginevra* ".
77. Fantaisie concertante pour piano et violoncelle sur " *Zelmira* ".
78. " *La ronde des fées* ", chœur pour trois voix de femmes, publié à Gand en 1858.
79. " *Sur l'eau* ", chœur à trois voix d'hommes, publié à Gand.
80. " *Le château de Male* ", ballade pour contr'alto.
81. " *L'étoile amie* ", romance publiée à Bruxelles.
82. " *L'attente* ", romance publiée à Bruxelles.

1839. 83. " *Stabat mater dolorosa* ", solis et chœurs, en ut mineur.
84. " *Amalecite* ", oratorio, en ré.
85. " Troisième air varié, pour harmonie.
86. " *La mort de Charles Ier* ", air dramatique, publié à Gand en 1841.
87. " *Christophe Colomb* ", scène pour basse.
88. " *Tobie, ou le retour à la lumière* ", grande scène pour basse, publiée à Gand.
89. " *La mort du Juif* ", scène pour basse.
90. " *Le cri de guerre* ", grande scène dramatique pour ténor et basse, publié à Bruxelles, chez Lahou. Une deuxième édition en fut publiée à Bruxelles, chez Schott, en 1870.

1839. 91. " *Amis, rentrons* ", chœur à cinq voix sans accompagnement.
92. " *Je vais partir* ", romance publiée à Bruxelles.
93. " *Ne pleure pas* ", romance publiée à Bruxelles.
1840. 94. " *Alma Redemptoris mater* ", motet en si bémol, publié à Gand en 1858.
95. " *Ave maris stella* ", motet en mi bémol, publié en 1843.
96. " *Ecce panis angelorum* ", solo pour ténor et violoncelle.
97. " *Hymne à Sainte-Cécile* ", en sol, à sept voix sans accompagnement.
98. " *Flandre au Lion* ", chœur à quatre voix d'hommes, publié à Bruxelles en 1843.
99. " *Quinten Massys* ", ouverture pour harmonie.
100. " *Charles-Quint* ", ouverture pour harmonie. Œuvre couronnée au concours institué par la *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut*, à Mons.
101. Fantaisie sur " *les Martyrs* ", pour harmonie.
102. " *Martyre chrétienne* ", air dramatique pour soprano, publié en 1842.
103. " *Le proscrit* ", cantilène pour ténor, publiée à Gand.
104. " *Curieuse* ", romance publiée à Gand.
105. " *Tu ne le sauras pas* ", romance publiée à Gand.
106. Plusieurs fantaisies pour violon, clarinette et autres instruments solis, composées de 1834 à 1840.
1841. 107. " *Terra tremuit* ", motet à grand orchestre.
108. " *Godefroid de Bouillon* ", ouverture pour harmonie.
109. " *Reine des cieux* ", chœur à quatre voix.
110. " *Chant de Noël* ", chœur à quatre voix d'hommes.
111. " *Les mauvais garçons* ", chœur à quatre voix d'hommes.
112. " *Délire d'amour* ", scène pour basse, publiée à Bruxelles.
113. " *Grand'mère* ", romance publiée à Bruxelles.
114. " *L'exilé* ", romance publiée à Bruxelles.
1842. 115. " *Emitte spiritum tuum* ", motet en mi bémol.
116. " *Salve Creator* ", motet.
117. " *Ave Maria* ", solo de basse avec chœur, en mi bémol, publié à Gand.
118. " *Reviens, petit oiseau* ", romance publiée à Bruxelles.
119. " *Le souvenir* ", romance publiée à Bruxelles.
1843. 120. " *Amis, chantons* ", chœur à 3 voix d'hommes, publié à Bruxelles.
121. " *Souvenir de Boitsfort* ", valse à quatre voix d'hommes, publiée à Bruxelles.
122. " *Vive mon métier !* ", romance publiée à Bruxelles.
1846. 123. " *Missa solemnis* ", en ut, à grand orchestre.
124. " *L'orpheline* ", romance publiée à Bruxelles.
1847. 125. " *Jesu dulcis memoria* ", solo de ténor avec chœur, en la bémol, publié à Mayence et Bruxelles en 1869.
126. Quintette pour instruments à cordes.
1848. 127. " *Levavi oculos meos* ", motet en mi bémol, publié à Mayence et Bruxelles en 1869.

1848. 128. " *België* ", chœur à quatre voix d'hommes sans accompagnement, publié à Gand.

129. Chœur pour voixd'hommes, composé pour l'inauguration du monument du poète Willems au cimetière de Bouchout (Anvers).

1849. 130. " *Exultate Deo* ", psaume LXXX, en ré, à grand orchestre, dont la première exécution eut lieu l'année suivante, à la cathédrale d'Anvers, à l'occasion du jubilé de la confrérie du Sacré-Cœur.

131. " Litanies solennelles de la Vierge, en si bémol, à grand orchestre.

132. " *Vengeance!* ", chœur à quatre voix avec orchestre, publié à Gand.

1850. 133. " *Adjuva nos Deus* ", motet à quatre voix, en mi bémol, publié à Mayence et Bruxelles en 1869.

134. " *De slag bij Doggersbank* ", chœur à quatre voix d'hommes, avec orchestre militaire, exécuté pour la première fois par quinze cents chanteurs.

135. " *Lindanus* ", ode symphonique à quatre voix et orchestre militaire, composée pour l'inauguration du monument de Lindanus à Termonde et exécutée par des amateurs anversois et par la musique de la légion de la garde-civique d'Anvers.

1851. 136 " *Cœli enarrant gloriam Dei* ", psaume XVIII, en sol, à grand orchestre, publié à Gand en 1859.

137. " *Invocation à Mozart* ", chœur à quatre voix d'hommes sans accompagnement.

138. " *Art, patrie et Dieu* ", chœur à quatre voix, avec orchestre, sur un poëme de Boucquillon.

1852. 139. " *De Zangvrienden* ", chœur à quatre voix d'hommes sans accompagnement.

140. " *Lena* ", air de baryton, publié à Anvers.

1853. 141. Symphonie triomphale, en ré, à grand orchestre, publiée à Mayence en 1865.

142. " *De hoop van België* ", cantate à quatre voix, avec orchestre, sur un poème de Henri Conscience.

L'exécution en eut lieu à Anvers, pendant les fêtes organisées par la Société " *Voor Taal en Kunst* ", à l'occasion de la majorité du duc de Brabant, aujourd'hui Sa Majesté Léopold II.

143. " *Hymne de l'âme* ", cantate avec orchestre.

144. " *De prijsuitdeeling* ", chœur.

145. " *Storm en kalmte* ", chœur à quatre voix d'hommes sans accompagnement.

1854. 146. " *Hulde aan de Kunst* ", ode symphonique à quatre voix, avec orchestre, sur un poème de Prudent van Duyse.

147. " *Het antwerpsch meisje* " romance publiée à Anvers.

1855. 148. " *Aimez votre prochain* ", romance publiée à Bruxelles.

149. " *Vlaamsch schilderslied* ", scène pour baryton avec chœur, publiée à Gand.

1857. 150. " *Cantantibus organis* ", motet à grand orchestre, en sol, publié à Mayence et Bruxelles en 1869.

1857. 151. Litanies en sol, publiées à Gand en 1858.
1858. 152. " *In exitu Israël* ", psaume CXIII, en mi bémol, à grand orchestre.
153. Litanies en la, publiées à Gand.
1860. 154. " *Ave Maria* ", solo de ténor.
1861. 155. " *Wij groeten u* ", chœur avec accompagnement d'harmonie.
1864. 156. " *David Teniers of de Boeren-Kermis* ", ouverture en ut, à grand orchestre, composé pour l'inauguration de la statue de David Teniers, à Anvers.
1867. 157. " *Deus firmavit* ", offertoire de Noël, en ré.
158. " *Domine salvum fac Regem* ", motet en ré, à grand orchestre.
159. " *Ecce quam bonum* ", graduel en si bémol, publié à Mayence et Bruxelles en 1869.
1868. 160. " *Ave Maria* ", en ut.
1869. 161. Cinq " *Tantum Ergo* ", en fa, sol, mi bémol, si bémol et ut, publiés à Mayence et Bruxelles en 1869.
1872. 162. " *Ecce panis angelorum* ", en mi bémol, avec accompagnement d'instruments à vent.
1875. 163. " *Fiancée, épouse, mère* ", romance publiée à Bruxelles, chez Katto.
1879. 164. " *Te Joseph celebrent* ", motet en la, avec orchestre.
..... 165. Plusieurs marches pour harmonie militaire.
..... 166. Plusieurs valses pour harmonie militaire.
..... 167. Des pas-redoublés pour harmonie militaire.

L'abbé Dr Auguste KEMPENEERS.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

PAR

M. Alphonse GOOVAERTS

Membre titulaire.

« *Lauda post mortem !* » C'est par ces mots que notre vénérable et cher cousin Kempeneers répondit en 1875 à une lettre que nous lui avions écrite pour appuyer la demande de renseignements sur sa vie et ses ouvrages adressée au savant abbé par M. van den Branden, archiviste-adjoint de la ville d'Anvers, l'un des rédacteurs du *Biographisch Woordenboek der Noord- en Zuid- Nederlandsche Letter-*

kunde. « Une grande répugnance personnelle, ajouta-t-il, m'a empêché » jusqu'ici de faire droit à la demande si bienveillante de M. van den » Branden. Votre plaidoirie en dernière instance me porte, mon cher » cousin, à réformer, jusqu'à un certain point, mon premier jugement ».

L'Académie d'archéologie de Belgique nous ayant fait l'honneur de nous désigner pour rendre, dans ses publications, un dernier hommage à notre confrère Kempeneers, *laudemus ergo post mortem !*

***

Né à Montenaeken (Limbourg) le 13 novembre 1812, Auguste était le plus jeune des sept enfants de Jean-Pierre Kempeneers, qui avait épousé sa cousine Marie-Élisabeth Kempeneers. Son oncle, Léonard Kempeneers, était notaire à Gingelom, tandis que son grand-père, Gérard Kempeneers, fut échevin de Montenaeken, Bets et Weseren de 1765 à 1795 et descendait d'une famille établie à Rosoux dès le seizième siècle et alliée aux Corswarem.

Jean-François, l'aîné des frères d'Auguste Kempeneers, entra dans les ordres et le troisième, Lambert, fut receveur à Herck-la-ville. Lui-même montra dès son plus jeune âge un esprit très vif. Il fit de brillantes études. De 1825 à 1830, donc sous le gouvernement hollandais, il fit ses humanités au collège de Saint-Trond. De 1830 à 1835, il étudia au séminaire de Liége la philosophie et la théologie. Le 16 août 1835, il fut ordonné prêtre dans l'ancienne ville des princes-évêques.

Monseigneur van Bommel, alors évêque de Liége, avait de grandes vues sur le jeune mais déjà très savant théologien. Afin de lui faire étudier le droit canon, ce prélat l'envoya à la nouvelle université catholique fondée l'année précédente à Malines, sur sa proposition, et transférée récemment à Louvain.

L'abbé Kempeneers passa à l'université à peu près six années, de novembre 1835 à 1841. Son grand amour des livres et ses connaissances bibliographiques le firent nommer en 1838 sous-bibliothécaire de l'université ; il le resta pendant trois ans, jusqu'à son départ de Louvain. Déjà licencié en droit canon, il couronna des études excessivement brillantes par la défense solennelle de soixante-douze thèses pour l'obtention du doctorat en droit canonique.

Quelques jours avant cette solennité, Kempeneers avait publié sa *Dissertatio dogmatico-canonica de Romani Pontificis primatu ejusque attributis* [1]. Cet important travail fut accueilli avec une grande faveur. Les publications de l'époque en donnèrent des comptes rendus enthousiastes. Le *Journal historique et littéraire* lui consacra une étude fort élogieuse. Il le loue sans restrictions, en ajoutant « qu'en » examinant avec soin le grand nombre d'auteurs que M. Kempe- » neers a consultés et le choix judicieux qu'il en a fait, on comprend » aisément l'importance de son travail et l'on est étonné de la patience » qu'il lui a fallu pour lire et comparer des sources si nombreuses ; » sous ce rapport, le travail est des plus précieux, et dans aucun travail » sur cette matière, on ne trouvera, croyons-nous, tant de richesses » réunies en un si petit volume [2]. Le travail de M. Kempeneers donne » des renseignements précieux et d'autant plus importans que nous ne » connoissons aucun écrivain qui les ait fournis d'une manière si com- » plète [3]. » Kersten disait vrai. Dans une préface courte mais bien faite, le jeune canoniste avait rappelé les travaux écrits sur le sujet qu'il avait choisi pour ses thèses, par Latomius, Ruard Tapper, Driedo, Ravesteyn, Hessels, l'évêque de Ruremonde et de Gand Lindanus, Cunerus Petrus, l'évêque de Gand Jansenius, Molanus, l'évêque de Ruremonde Henri van Cuyck, Lensæus, Stapleton, Estius, l'évêque d'Anvers Malderus, Wiggers, Nicolas Dubois, d'Aubermont et Steyaert, Il avait donné aussi une liste bibliographique de toutes les sources qu'il avait consultées. Dans cette liste, qui est une véritable bibliographie de la matière, figurent tous les ouvrages publiés de 1614 à 1837, en Allemagne, en France, en Italie et en Belgique. La *Dissertatio* de Kempeneers est dédiée par l'auteur à l'évêque de Liége, Monseigneur van Bommel ; au recteur magnifique de l'*Alma Mater*, M. de Ram (qui alors n'avait pas encore le titre de Monseigneur) et à son professeur de droit canon, Marien Verhoeven.

C'est les 26, 27 et 28 juillet 1841, chaque fois pendant trois heures,

[1] *Lovanii, excudebant Vanlinthout et Vandenzande, Universitatis typographi.*

[2] La *dissertatio* est un volume in-8° de 267 pages.

[3] *Journal historique et littéraire,* t. VIII, p. 175.

que l'abbé Kempeneers soutint ses soixante-douze thèses et cela avec un succès extraordinaire. Son Éminence le cardinal archevêque de Malines, Monseigneur Sterckx, présida la première séance, tandis que la dernière fut honorée de la présence de Monseigneur Affre, l'archevêque de Paris qui devait mourir sept ans après sur les barricades. « L'auditoire, dit le *Journal historique et littéraire*, fut » constamment nombreux et choisi, la discussion chaleureuse et » intéressante. De bruyans applaudissemens terminèrent chaque » séance, et le dernier jour le jeune prêtre se retira au milieu d'ac- » clamations unanimes; en sorte que le jugement du public précéda » la décision de la faculté de théologie et ne laissa aucun doute sur » la promotion [1] ».

Celle-ci eut lieu le 2 août. Voici comment un journal de l'époque raconta dans tous leurs détails à ses lecteurs la cérémonie de la promotion et les fêtes organisées à cette occasion :

« Comme aux jours de grandes réjouissances, les rues de Namur » et de Saint-Michel, par lesquelles le cortège devait passer, étoient » ornées d'arbres verts; le collège du Saint-Esprit, où habitoit le » candidat, étoit orné de chronogrammes et d'inscriptions. Vers dix » heures, le corps des pompiers entra dans la cour du collège, tam- » bour battant; les professeurs de l'Université s'étoient réunis et » avoient pris leur costume solennel. Vers onze heures, le cortège » se mit en marche. A la tête, marchaient les deux appariteurs de » l'Université, en robe noire, avec de grands sceptres d'argent; ils » étoient précédés d'un double rang de gendarmes et d'une troupe » d'enfants, habillés en rouge, qui portoient des corbeilles et répan- » doient des fleurs, et suivis du candidat qui marchoit entre S. Em. le » cardinal archevêque de Malines et Mgr l'évêque de Namur [2]. A la » droite du cardinal se trouvoit M. le recteur et à la gauche de Mgr de » Namur, le doyen de la faculté de théologie [3]. Ensuite venoit le vice-

[1] Tome VIII, p. 246.

[2] Monseigneur Nicolas-Joseph Dehesselle.

[3] Henri-Guillaume Wouters, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, professeur ordinaire.

» recteur [1] entre le secrétaire de l'Université M. Baguet [2] et le secrétaire » de la faculté de théologie M. Verhoeven [3]. Ces trois messieurs étoient » suivis du conseil municipal en grand costume de gala ; venoient » ensuite la faculté de théologie, celles de droit, de médecine, de » philosophie et de sciences ; les élèves en théologie et les étudiants » des autres facultés fermoient le cortège, qui se rendit entre une » double haie de pompiers jusqu'au grand auditoire, qui peut con- » tenir une grande foule. A l'arrivée du cortège, cette salle étoit déjà » envahie par de nombreux ecclésiastiques, les personnes les plus » distinguées de la ville et des étrangers accourus de cinq, dix et » quinze lieues à la ronde. Les professeurs de la faculté de théologie » furent placés des deux côtés de la chaire qui se trouve au fond de » la salle et fait face à l'amphithéâtre. Pendant que les évêques et le » corps académique prenoient place au fond de la salle, une musique » militaire exécutoit des fanfares et préludoit aux cérémonies. Bientôt » M. de Ram, recteur de l'Université, monta en chaire ; il fit un » discours sur les cérémonies du doctorat et les devoirs d'un vrai » docteur catholique. Il insista beaucoup sur le devoir du docteur de » puiser sa doctrine à des sources pures, de professer un grand » respect pour les traditions de notre foi sainte, un sincère attache- » ment à la chaire de Saint-Pierre, aux sentiments de l'Église, de » fuir les nouveautés dangereuses contre lesquelles l'apôtre Saint- » Paul nous a tous prévenus. Il rappela le danger de se fier à sa » propre raison, séduite par l'orgueil et la confiance en soi-même. » L'exemple de Tertullien fut très bien développé. M. le recteur » rangea aussi parmi les devoirs du docteur la vigilance et la con- » stance : la vigilance pour découvrir les erreurs qui cherchent à » s'insinuer sous toutes les formes, la constance pour ne point se » décourager dans la lutte. Le discours fut terminé par une chaleu-

[1] Nicolas-Joseph de Cock, docteur en théologie, ancien membre suppléant du Congrès national, chanoine honoraire de la métropole de Malines, professeur ordinaire. Il devint curé-doyen à Wavre.

[2] François-Nicolas-Joseph-Ghislain Baguet, docteur en philosophie et lettres, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur ordinaire.

[3] Marien Verhoeven, docteur ès droits, protonotaire apostolique, professeur extraordinaire.

» reuse invocation à la Sainte Vierge, patronne de l'Université, sous » les auspices de laquelle le docteur avoit entrepris la défense de ses » thèses. Les applaudissements furent unanimes lorsque M. le recteur » quitta la tribune et permit à l'orchestre d'exécuter une symphonie. » Un instant après, M. le recteur remonta à la tribune, ayant à sa » droite M. Wouters, doyen de la faculté, à sa gauche M. Baguet, » secrétaire de l'Université et devant lui, sur une chaise un peu plus » basse, le candidat. Les professeurs de la faculté de théologie étant » levés, M. le doyen de la même faculté déclara à haute voix que » M. Auguste Kempeneers, ayant été jugé digne par les suffrages de » la faculté de monter au grade de docteur en droit canon, pourroit » être promu à cet honneur quand M. le recteur le jugeroit à propos. » M. le recteur, le bonnet en tête, ordonna au candidat de faire » publiquement et à haute voix sa profession de foi ; M. Kempeneers » récita selon l'usage le symbole de la foi et la formule de Pie IV ; » il déclara en même temps qu'il adhéroit d'âme et de cœur à toutes » les bulles et décrets du Saint-Siége dans les matières de la grâce et » promit de défendre toujours le culte et les honneurs de la Sainte » Vierge, patronne de l'Université, et du Saint-Siége apostolique, » pierre fondamentale de l'Église.

» Cette cérémonie fut terminée par la prestation du serment : alors » M. le recteur procéda à la promotion, il déclara M. Auguste » Kempeneers docteur en droit canon et lui remit successivement le » livre, en lui disant que ce volume lui étoit ouvert afin qu'il apprît » que toute doctrine ne vient point de notre esprit, mais que nous » devons nous instruire par la lecture, l'étude et l'expérience des » autres ; l'anneau, en lui disant que cette bague signifioit qu'il » contractoit une véritable alliance avec les bonnes et saines doc- » trines. Ensuite M. le recteur plaça le bonnet doctoral sur la tête » du docteur et lui donna le pouvoir d'enseigner. Il ajouta ensuite » le baiser de paix, que le candidat reçut ensuite des professeurs de » la faculté de théologie.

» La musique interrompit un instant la cérémonie. Le candidat » fut conduit à la chaire supérieure par un des appariteurs et il fit » un discours de remercîments très convenable et très touchant. Il

» rappela les bontés de Mgr l'évêque de Liége à son égard ; il » parla avec beaucoup de délicatesse de l'épiscopat belge qui a fondé » l'Université ; il remercia M. le recteur de l'Université et les profes- » seurs de la faculté de théologie de leur bienveillance, de leur » appui, des conseils, des leçons et de la direction qu'ils lui avoient » donnés [1]. Tout ce que j'ai pu faire, disoit-il, je le dois, après Dieu, à » l'Université catholique, qui a guidé mes pas incertains.

» Après la promotion de quatre bacheliers en théologie et droit » canon, le secrétaire de l'Université lut un décret de M. le recteur, » qui ordonnoit de délivrer aux cinq candidats promus le diplôme qui » constatât leurs droits et leur dignité, et engagea tout le monde à » les traiter désormais comme l'exigeoit leur grade.

» Le cortège se réforma, sortit de la salle et se rendit à l'église de » Saint-Pierre. La population entière étoit sur pied ; toutes les » fenêtres étoient garnies de curieux ; la rue par laquelle passoit le » cortège et toutes celles qui y débouchoient étoient obstruées ; » jamais, disoit-on, on n'avoit vu un concours aussi extraordinaire » de monde. La police avoit beaucoup de peine à comprimer la foule, » tant étoit grande la curiosité de tous. Arrivé dans la nef de l'église, » le cortège s'arrêta et M. le pléban [2], en rochet, entouré de son » clergé, adressa à nos seigneurs les évêques, à M. le recteur et au » candidat un discours, dans lequel il remercioit les premiers d'avoir » rétabli les anciens usages et honoré l'église de Saint-Pierre de » l'importance qu'elle avoit jadis sous l'ancienne Université ; il fit

[1] La faculté de théologie était alors composée comme suit : Pierre-François-Xavier de Ram, recteur de l'université, chanoine honoraire de la métropole de Malines, docteur en théologie et en droit canon, membre de l'Académie royale de Belgique et de la Commission royale d'histoire, professeur ordinaire ; Henri-Guillaume Wouters, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, professeur ordinaire ; J.-D. d'Hollander, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Gand, professeur ordinaire ; Jean-Théodore Beelen, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, professeur ordinaire ; Marien Verhoeven, docteur ès droits, protonotaire apostolique, profes- seur extraordinaire ; Jean-Baptiste Malou, docteur en théologie, bibliothécaire de l'université, professeur extraordinaire (plus tard évêque de Bruges) ; Arnold-Pierre Tits, docteur en théologie, chanoine honoraire de la cathédrale de Liége, professeur extraordinaire.

[2] L'abbé Crassaerts.

» les vœux les plus ardents pour le succès du nouveau docteur ;
» après ce discours, le cortège continua sa marche jusqu'à l'autel de
» la Sainte Vierge, au son des instruments. Le candidat pria quel-
» ques instants au pied de l'autel de la mère de Dieu, ayant M. le
» pléban à ses côtés ; puis il baisa la relique qui lui fut présentée et
» déposa son offrande sur l'autel, et se mit à la tête du cortège, qui
» rentra au collège du Saint-Esprit au milieu d'une foule toujours
» croissante.

» A deux heures, il y eut dîner chez M. le recteur. A la fin du
» repas, M. le recteur porta un toast au nouveau docteur, qui fut
» applaudi, et aussitôt quelques convives entonnèrent une chanson
» faite pour la circonstance, sur un air fort connu de nos bons aïeux,
» qui excita parfois l'hilarité de l'assemblée. Ensuite S. Em. porta
» un toast à Sa Sainteté Grégoire XVI ; Mgr l'évêque de Namur à
» Mgr l'évêque de Liége, absent, et M. le recteur au bourgmestre et
» au conseil municipal ; le bourgmestre [1], à la prospérité de l'Uni-
» versité ; plusieurs convives portèrent ensuite des toasts à M. le
» recteur, à la faculté de théologie, à M. le pléban de Saint-Pierre,
» à la mère et à la famille du nouveau docteur, à M. le vice-recteur,
» à Mgr Corselis [2] et à M. van der Linden [3], qui avoient connu l'an-
» cienne université dans sa splendeur et assistoient aux premiers
» succès de la nouvelle. Le soir à dix heures et demie les étudiants
» laïques donnèrent une belle sérénade au nouveau docteur dans la
» cour du collège du Saint-Esprit et ensuite à M. le recteur. » [4].

A ce compte rendu très détaillé nous ajouterons que les étudiants laïques de l'université acclamèrent frénétiquement le jeune docteur et que l'un d'entre eux, François Schollaert, qui fut plus tard membre de la Chambre des Représentants, dans un élan d'enthousiasme,

[1] L'avocat Guillaume van Bockel, notaire, conseiller provincial du Brabant, vice-président de la commission administrative de la maison d'arrêt.

[2] Archidiacre de Bruges, prélat domestique de Sa Sainteté.

[3] Vice-doyen à Louvain, examinateur synodal, ancien membre du Congrès national, vicaire-général honoraire de l'archevêché de Malines. Né à Hoeilaert en 1766, l'abbé van der Linden avait alors soixante-quinze ans.

[4] Journal *l'Ami de l'Ordre*, N° 185 de l'année 1841.

s'écria : *Semper Augustus erit!* cri bientôt répété par tous ses camarades. Nous ajouterons encore un autre détail, parce qu'il peint, dans le savant, l'homme simple, bon et modeste : pendant qu'il étudiait le droit canon, l'abbé Kempeneers dirigeait à Louvain un couvent de religieuses ; eh bien, le jour de sa promotion, il n'oublia pas ce couvent et trouva le moyen d'y remplir ses fonctions comme d'habitude, entre les cérémonies et les réceptions organisées en son honneur.

Le 10 août, ce fut à ses concitoyens, aux habitants de Montenaeken, à fêter le nouveau docteur. Là aussi, les autorités civiles et religieuses rivalisèrent de zèle pour le recevoir dignement [1]. Peu de temps après, il fut invité à aller à Anvers, où habitaient plusieurs membres de sa famille. Il s'y rendit le dernier dimanche de septembre. A la demande du doyen, le révérend M. Beeckmans, l'abbé Kempeneers chanta ce jour-là la messe solennelle à la cathédrale et officia dans la procession annuelle, intitulée : procession de la suette.

Si nous nous sommes arrêté un instant aux cérémonies de la promotion de l'abbé Kempeneers, c'est que rarement l'université de Louvain organisa des fêtes aussi pompeuses pour la réception d'un nouveau docteur. Il est vrai que notre confrère fut le tout premier docteur promu depuis la fondation de la nouvelle université.

Quelques jours après, parut à Louvain un opuscule intitulé : *Carmina dicata eximio viro Augusto Kempeneers, ex Montenaeken, diœcesis Leodiensis presbytero, quum die II mensis augusti MDCCCXLI Sacrorum Canonum Doctor in Alma Academica Catholica Lovaniensi solemni ritu renuntiaretur* [2]. C'est un recueil de poésies flamandes, françaises, latines, grecques et hébraïques, dédiées à Kempeneers à l'occasion de sa promotion. Ces vers ne sont pas signés. Nous avons voulu en connaître les auteurs et avons appris que la pièce hébraïque (dont une traduction latine suit) est de Monseigneur Beelen, docteur en théologie, chanoine honoraire de Liége,

[1] *Journal historique et littéraire,* tome VIII, p. 249.

[2] *Lovanii, excudebant Vanlinthout et Vandenzande, Universitatis Catholicœ typographi.* 1841 (22 pages in-8°).

professeur à l'université de Louvain ; que l'épigramme grecque a pour auteur Monseigneur de Ram, recteur magnifique de l'université ; que la poésie latine est due à Monseigneur Claessens, camérier secret de Sa Sainteté, chanoine titulaire de l'église métropolitaine de Malines ; que la pièce flamande est du révérend M. Bogaerts, vicaire-général du diocèse de Liége ; tandis que la poésie française a pour auteur l'abbé Hallard, professeur de littérature française à l'université catholique.

Dans le rapport présenté le 24 décembre 1841, par le collège échevinal de Louvain au conseil communal, nous lisons : « Vers la » fin de Juillet M. Kempeneers a subi avec la plus grande distinction » les épreuves si difficiles du Doctorat en Droit canon. Sa promotion » a été une solemnité à laquelle toute la Belgique a pris part, et qui » a fait revivre tous les anciens souvenirs de l'*Alma Mater* [1] ».

* *
*

Deux mois après sa promotion, à la rentrée des cours, nous trouvons le jeune docteur installé au grand séminaire de Liége, dans la chaire de droit canon et d'histoire ecclésiastique, que lui avait confiée Monseigneur van Bommel. Aussi brillantes qu'avaient été ses études et la défense de ses thèses, aussi brillant fut son enseignement ; aussi, conquit-il immédiatement ses élèves.

Encore la même année, ses anciens amis de l'université le rappelèrent à Louvain, pour donner une conférence à la société littéraire *Met Tijd en Vlijt*, dont il était membre. Kempeneers se rendit à cette invitation et traita la question du pouvoir temporel des Papes pendant le moyen âge, à trois points de vue : 1° le pouvoir temporel des Papes au moyen âge était-il fondé en droit ? — 2° a-t-il été favorable ou défavorable à l'Église et à l'État ? — 3° était-il donc justifié ou non ? Sa dissertation, très serrée d'argumentation, eut un grand succès et fut publiée dans la revue littéraire « *De Middelaer* », sous ce titre : *De tydelyke magt der Pauzen in de middeleeuwen* [2].

[1] *Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Louvain, fait au conseil communal, le 24 décembre 1841, par le collége des Bourgmestres et Échevins*, p. 24.

[2] 1re année. 1840-41, p. 569.

L'année suivante déjà, le jeune professeur s'occupa de la manière dont on enseignait la théologie dans les séminaires et des moyens à employer pour améliorer cet enseignement. Il publia à ce sujet un petit travail fort intéressant, intitulé : *Ad Illustrissimum ac Reverendissimum Præsulem Leodiensem de optima in seminariis Theologiam Sacram tradendi ratione ac methodo disquisitio* [1]. Comme le titre l'indique, il l'avait dédié à l'évêque de Liége, qui partageait complètement les vues de Kempeneers. Cet opuscule fut fort apprécié. A sa demande expresse, l'auteur en offrit un exemplaire au nonce apostolique à Bruxelles, Monseigneur Pecci, aujourd'hui Sa Sainteté Léon XIII. Il reçut du futur Pape la belle lettre qui suit :

« Bruxellis, 26 octobris 1844.

» Illustrissime Domine,

» Accepi humanissimas tuas litteras, sub die 21 labentis octobris » exaratas, unaque cum cœteris a te in lucem editis jampridem » opusculis, dissertationem illam *super meliori methodo tradendæ* » *in seminariis historiæ ecclesiasticæ*, cujus exemplar, cum Mech- » liniis moraremur, a te instanter expostulaveram. Cum tempus » supererit maxima cum animi voluptate eadem percurram, nec » dubito, quin dissertatio illa tua prout apprehensa auribus, ita » oculis subjecta fidelibus maxime sit mihi arrisura. Superest ut » gratias pro merito agam quamplurimas, tibique auctor sim, ut » quandoquidem ingenio et doctrina plurimum vales, hæc Dei dona » in ejus servitium atque in Ecclesiæ utilitatem unice convertas. » Cum debita animi observantia subscribor

» Addictissimus famulus

» † J. Archiepiscopus Damiatensis

» Nuntius apostolicus.

» Domino Kempeneers, Sacrorum Canonum Professori in Semi- » nario Leodiensi [2] ».

[1] *Leodii, e typographia Petri Kersten,* 1842 (39 pages).

[2] C'est à notre cher cousin, M. Isidore Kempeneers, juge de paix à Landen, neveu de l'abbé Kempeneers, que nous devons d'avoir connu cette lettre inédite. Qu'il en reçoive ici tous nos remerciments.

Peu après, Monseigneur van Bommel nomma l'abbé Kempeneers bibliothécaire du grand séminaire et, en 1845, membre du conseil épiscopal et examinateur synodal. Pendant la même année, le jeune professeur organisa au séminaire un cours d'archéologie chrétienne.

Ces différentes fonctions et occupations, ainsi que sa chaire au grand séminaire, ne permirent pas à notre confrère de continuer en ce moment ses publications ; aussi, ne publia-t-il rien de 1842 à 1851. Mais, en cette année, il fit paraître, à Liége, une nouvelle édition du beau livre de Balmès, intitulé : *Art d'arriver au vrai. Philosophie pratique,* à laquelle il ajouta une *Notice sur la vie et les travaux du Docteur Don Jacques Balmès* [1].

En 1852, il publia, à Amsterdam, une dissertation sur les causes principales des troubles du seizième siècle aux Pays-Bas, intitulée : *De hoofdoorzaken van de beroerten der Nederlanden in de XVI^e eeuw* [2].

Pendant la même année, venaient de paraître, en France, les *Observations de S. E. Mgr. le Card. Gousset, archevêque de Reims, sur un mémoire adressé à l'Épiscopat, sous le titre : Sur la situation présente de l'église gallicane, relativement au droit coutumier.* Kempeneers en fit aussitôt une *édition belge, enrichie de bulles et pièces justificatives, ainsi que de la condamnation de ce mémoire gallican, par Mgr. Doney, évêque de Montauban* [3].

On le voit, notre docteur belge ne restait pas inactif. Rien ne le laissait indifférent : ni les travaux des philosophes étrangers ; ni les publications concernant les troubles de nos provinces au XVI^e siècle ; ni l'agitation gallicane du moment.

Mais, sur ces entrefaites, le professeur venait de faire une perte immense. Monseigneur van Bommel mourut en 1852. Nous avons déjà dit combien il aimait l'abbé Kempeneers, que c'était lui qui l'avait encouragé dans ses hautes études, qui l'avait nommé professeur, membre de son conseil, examinateur synodal et qui semblait lui

[1] Liége, J. G. Lardinois, 1851.

[2] Dans le *Volks-Almanak voor Nederlandsche Katholieken* (publication très littéraire, dirigée par Alberdingk-Thijm), année 1852, p. 187.

[3] Liége, J. G. Lardinois, 1853 (120 pages).

réserver de plus hautes destinées !.... La mort de cet « inoubliable évêque de Liége », comme le qualifia récemment le R. P. van Tricht [1], fut comme le signal d'attaques dirigées contre l'enseignement du jeune professeur, qui, traditionaliste en philosophie, comme ses maîtres de l'université, inclinait, en politique, vers l'école fondée en France par les Bonald, les Buchez, les Châteaubriand, les Genoude, les Gérando, les Lacordaire, les Montalembert et les Dupanloup. Comme Montalembert l'écrivait en 1845 à Pierre de Decker : « la » presse religieuse était alors et resta plusieurs années après entre » les mains de gens inexpérimentés et souvent indociles » [2].....

Kempeneers, sans être enthousiaste des principes qui avaient donné naissance à nos institutions, à notre pacte constitutionnel, les défendait dans son enseignement. D'accord avec son illustre ami, Monseigneur de Ram, il enseignait qu'on pouvait aimer la Constitution belge et rester parfaitement catholique. Avec le recteur magnifique de l'université de Louvain, il disait : « Rien dans la doctrine » de l'Église ne nous empêche d'accepter franchement et loyalement » les institutions issues du mouvement national de septembre. [3] »

Il aurait souscrit de grand cœur à ce que de Decker écrivait en 1846 à Montalembert : « Le monde moral a été profondément troublé. » La réforme et la révolution ont fait incliner les nations vers » l'abîme. Il s'agit de restaurer, non plus des dynasties, telles ou » telles formes politiques, mais cet antique ordre social, détenteur » des grandes vérités catholiques. Il s'agit de rendre à l'Église, non » plus par le privilège, mais par la liberté, la direction de ces sociétés » qu'elle a engendrées dans son sein et nourries de sa plus pure » substance. Les catholiques qui veillent loyalement à la conservation » de nos institutions constitutionnelles forment l'immense majorité » de notre parti. Bien souvent ils se désespèrent en voyant des » organes d'ailleurs si respectables et si dévoués aux intérêts de la

[1] *Cinquantenaire du Collège Notre-Dame* (à Anvers), p. 58.

[2] Piot. *Notice biographique sur Pierre de Decker*, p. 29.

[3] Thonissen. *Notice sur la vie et les travaux de Monseigneur Pierre-François-Xavier de Ram* (Annuaire de l'Académie royale de Belgique, 1866, 32e année, p. 133).

» religion, venir s'aventurer jusque sur le terrain de nos institutions, » affichant des tendances que repoussent nos convictions..... » [1]

Sur le terrain de la politique belge, Kempeneers était avec de Decker, avec Thonissen, dont il fut et resta toujours l'ami intime. Il était avec Dechamps, Dumortier et de Theux, avec les abbés de Haerne et de Foere, avec tous les catholiques modérés, contre certains collaborateurs du *Journal historique et littéraire*. Kempeneers était au diapason du pays, car disait à la Chambre des Représentants Pierre de Decker, chef de cabinet : « Dans le pays, l'esprit » public incline vers les opinions modérées et dans les Chambres » les mêmes tendances se manifestent. [2] »

Est-ce à dire que les catholiques non modérés avaient désarmé ? Point. Kempeneers le sentit bientôt. Attaqué dans le *Journal* de Kersten dès 1851, peu de temps avant la mort de Monseigneur van Bommel, Kempeneers se défendit dans la *Revue des Revues*. Sa réponse est intitulée : *Consultation adressée à M. le Rédacteur du Journal historique* [3]. Il avait en effet adressé sa *Consultation* à Kersten, mais celui-ci avait refusé de l'insérer dans son *Journal*. C'est alors que Kempeneers en demanda l'insertion dans la *Revue des Revues*.

Mais, ses adversaires l'emportèrent et le docteur en droit canon dut donner sa démission de professeur, de membre du conseil épiscopal, d'examinateur synodal. C'était en 1854, année où, comme il nous l'écrivait en 1875, « commence la vie privée ». Il supporta avec beaucoup de dignité sa disgrâce, qui a dû, cependant, lui être très pénible ; sa retraite fut également très digne. Nommé curé de Bocholt le 29 juillet 1854, il refusa cette cure et se retira à Montenaeken, près de sa respectable mère âgée de quatre-vingt trois ans et veuve depuis 1839.

Contrairement à d'autres catholiques, même à certains ecclésiastiques de cette époque, dont les sentiments furent froissés par des polémiques trop acerbes, Kempeneers resta toujours soumis à ses

[1] Piot. Notice citée.
[2] Séance du 24 avril 1855.
[3] *Revue des Revues*. Louvain, Fonteyn, 1853. Tome II, p. 93.

autorités supérieures, ne songea pas même à quitter le diocèse où il avait été frappé et resta toujours un prêtre exemplaire.

En 1856, il fut porté candidat à la Chambre des Représentants par les électeurs catholiques de l'arrondissement de Hasselt, mais déclina toute candidature.

Dans la retraite, il préparait un livre qui parut en 1858, fut enlevé rapidement et eut une seconde édition pendant la même année. Il était intitulé : *Somme politique du Journal historique et littéraire de Liége. Observations pacifiques touchant l'origine, les formes, le respect et l'indépendance du pouvoir ; le principe et les libertés de la Constitution belge ; l'encyclique de Grégoire XVI ; S. Thomas; et le récent décret de la Congrégation de l'Index* [1].

Écrit « *sine ira ac studio* », ce livre contient, dans sa seconde édition, un avertissement qui explique, en peu de mots et mieux que nous ne pourrions le faire, l'objet du débat : « Nous sommes lu, » dit le docteur Kempeneers, c'est que nous croyons avoir nette- » ment posé la question : *Peut-on aimer la Constitution belge avec* » *son principe et rester avec le Pape parfaitement catholique ?* » Nous avons répondu affirmativement et notre démonstration nous » paraît aussi solide que catégorique. Tel est également l'avis de » plusieurs catholiques aussi recommandables par leur savoir que » par leur piété ; les félicitations qu'ils nous ont adressées à ce sujet » nous ont vivement touché. Plusieurs lecteurs nous ont fait par- » venir l'expression de leur regret de ne pas voir figurer notre nom » en tête de la *Somme politique*. Ce vœu, nous l'avons trouvé légi- » time et nous y faisons droit. Notre intention, du reste, n'a jamais » été de nous cacher derrière l'anonyme et l'eussions-nous voulu, » tout nous prouve que nous n'aurions pas réussi. N'eussions-nous » réussi qu'à jeter un peu de lumière sur ces graves questions, qui » généralement sont si peu étudiées et si peu comprises à notre » époque d'agitation, nous croirions avoir abondamment rempli » notre devoir de prêtre et de citoyen. Nous n'ambitionnons pas » davantage. »

[1] Liége, J. G. Lardinois. 1858 (198 pages).

La *Somme politique* s'appuie sur Bellarmin, Suarez, Balmès et Monseigneur Parisis, mais surtout et tout particulièrement sur Saint-Thomas, le grand docteur remis en honneur par le Pape actuel. Il ne fut pas répondu à la *Somme politique*.

La thèse défendue alors par Kempeneers l'a été depuis, avec infiniment de talent, par le R. P. Victor de Buck, le savant bollandiste [1], et même par la *Civilta Cattolica* [2]. Il n'y a pas longtemps, elle a été hautement approuvée par Sa Sainteté Léon XIII [3].

* * *

Après la publication de la *Somme politique*, l'abbé Kempeneers ne revint plus jamais sur les événements qui avaient causé sa disgrâce. Il se plongea dans les études historiques et archéologiques et, dès l'année suivante (1859), publia, dans les Mémoires de l'Académie royale de Belgique [4], un travail sur *l'ancienne franchise et l'illustre famille des vicomtes de Montenaeken*, orné d'un tableau généalogique et enrichi du texte de dix-neuf chartes, dont la plus ancienne remonte à l'année 1214.

En 1860, il publia en feuilleton dans le journal « *De Hoop* » de Saint-Trond, enrichi de notes, un récit du voyage et de la situation des prêtres bannis dans l'île de Rhé en 1798 et 1799, écrit, pendant son exil, par Guillaume Happaers, doyen de Landen [5]. Cette publication fut suivie de plusieurs petites études historiques sur Sainte-Gertrude de Landen [6]; sur la joyeuse-entrée des seigneurs de Saint-

[1] *Les principes catholiques et la Constitution belge (Précis historiques*, année 1869, pp. 102-117), travail publié à part en brochure.

[2] Livraison du 2 octobre 1863, p. 145.

[3] A lire aussi : *Un commentaire parlementaire du Syllabus, approuvé par Pie IX*. Paris, Plon. 1878.

[4] Tome XII des *Mémoires couronnés et autres mémoires*, collection in-8°.

[5] *Reisverhael en toestand der gebannene geestelyken van het eiland Rhé in de jaren 1798 en 1799, aldaer gedurende zyne ballingschap beschreven door den zeer eerweerdigen heer Guilielmus Happaers, weleer hoofdpastoor te Landen.*

[6] « *Sinte Geertruid van Landen of half meert* » (Numéro du 17 mars 1860 du journal « *De Hoop* »).

Trond et des drossards de Montenaeken [1] ; sur l'enseignement et la littérature [2], etc.

En 1861, parut le premier volume de son grand travail sur Montenaeken, dont le second vit le jour en 1862. Dans ces deux volumes (mille et cinquante-six pages), Kempeneers fournit une monographie très complète de la localité qui l'avait vu naître et des villages environnant Montenaeken. Il l'enrichit de planches et de documents [3].

Cette importante publication fut suivie en 1865 d'une notice sur *la maison des Bogards à Zepperen et la chapelle de Natenbampt sous Brusthem*, qui parut dans les publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg [4], ainsi que son *Étude sur les anciens séminaires du diocèse de Liége depuis le Concile de Trente*, qui vit le jour en 1866 [5] et sa notice sur *l'église collégiale et le chapitre de Notre-Dame à Saint-Trond*, qu'il publia en 1868 [6] et dans laquelle il reproduisit, entre autres documents, les lettres d'érection de cette église en collégiale, de l'année 1399.

C'est le 11 avril 1869 que l'abbé Kempeneers fut nommé membre correspondant de l'*Académie d'archéologie de Belgique* et le 29 novembre 1870 qu'il fut élu membre titulaire. Nous avons déjà dit qu'il était membre de la société littéraire « *Met Tijd en Vlijt* » de Louvain ; ajoutons qu'il fut aussi nommé membre de la *Société scientifique et littéraire du Limbourg*, à Tongres ; de la *Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, à Maestricht ; de l'*Institut archéologique liégeois*, à Liége. Le 8 avril 1872, le Gouvernement le nomma membre correspondant de la *Commission royale des Monuments dans la province de Limbourg*.

[1] « *Blyde inkomst der Heeren van St.-Truiden en der landdrossaerden van Montenaeken* » (Numéro du 27 juin 1860).

[2] « *Onderwys of letterkunde* » (Numéro du 5 mai 1860).

[3] « *De oude vryheid Montenaken of historisch en werkelijk afbeeldsel eener vrye gemeente in Haspengouw, vooral sedert de XVI^e eeuw tot het einde der XVIII^e, zoo in 't geestelyke als in 't wereldlyke opzicht.*

[4] Tome II, p. 105.

[5] Tome III, p. 86.

[6] Tome V, p. 97.

En 1869, peu après sa nomination de membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, l'abbé Kempeneers présenta à ses confrères un mémoire intitulé : *De l'orientation symbolique des églises chrétiennes.* En séance du 12 septembre, feu l'abbé Kuyl et M. Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles, commissaires nommés par l'Académie, firent rapport sur cet important travail. L'abbé Kuyl, un spécialiste en la matière [1], dit dans son rapport : « L'auteur a traité ce sujet sous son véritable point de vue. En effet, » ce n'est pas l'archéologie seule qui suffit à résoudre la question du » symbolisme chrétien, mais ce sont la Sainte Bible, les écrits des » docteurs de l'Église et des écrivains ecclésiastiques qui peuvent » en fournir les preuves les plus péremptoires. C'est par des argu- » ments puisés à ces sources pures et inépuisables que notre hono- » rable collègue nous montre l'ancienneté du symbolisme de l'orien- » tation et qu'il combat à l'évidence les auteurs qui ont tâché de » donner une autre signification à ce point capital de la liturgie..... » Aujourd'hui la question de l'orientation a été traitée par des savants » de différents pays, mais nous ne croyons pas qu'elle l'ait été d'une » manière aussi spéciale que l'a fait M. Kempeneers. L'Académie » d'archéologie de Belgique rendra donc un service signalé aux » archéologues en publiant le travail dont il s'agit dans ses anna- » les. [2] » L'impression en ayant été votée, le travail plein d'érudiction de l'abbé Kempeneers fut publié dans les Annales de l'Académie d'archéologie [3]. L'orientation y est étudié avec une égale compétence chez les païens, chez les Hébreux et chez les chrétiens.

Déjà en 1862, notre confrère avait fait, avec M. Schuermans, des fouilles dans les Trois-Tombes de Fresin ; les objets retrouvés là sont exposées au Musée d'antiquités du Parc du Cinquantenaire, à Bruxelles. En 1863, il avait exploré les tombes de Montenaeken et d'Avernas-le-Bauduin, ainsi que le cimetière frank de ce dernier

[1] En 1863, l'abbé Kuyl avait publié : *De Kerksymboliek of christelijke uitlegging van al de deelen eener christene kerk.*

[2] Académie d'archéologie de Belgique. Bulletin, t. I, p. 305.

[3] Tome 25 (2e série, tome V), p. 555.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

VII

ANVERS

IMPRIMERIE J. PLASKY, 36, RUE ZIRK.

1891.

endroit, dit *Tombaux*. En 1872, il explora la villa romaine de Bertrée. En 1874, il publia le résultat de cette exploration dans le bulletin de l'Institut archéologique liégeois [1] ; ce travail est intitulé : *Exploration des substructions de la villa romaine de Bertrée.* Pendant cette même année 1874, il entreprit des fouilles dans la tombe de Blehen ; il en publia le résultat, dans le même bulletin, en 1877 et intitula son travail : *La tombe de Blehen. Fouilles faites en février-mars 1874* [2].

Mais depuis longtemps notre confrère travaillait à un ouvrage important concernant les basiliques. Cet ouvrage parut en 1881. Il est intitulé : *Le type des églises bâties par et depuis l'empereur Constantin, ou analogies des anciennes basiliques chrétiennes avec le temple de Salomon et leurs différences avec les basiliques profanes* [3]. Le savant abbé y étudie « la forme et les parties de la basi-» lique profane ; la forme et les parties du temple de Salomon ; les » différences de la basilique chrétienne d'avec la basilique profane ; » si et comment l'Église chrétienne a possédé des édifices sacrés, » même avec des cimetières en plein air, pendant les trois premiers » siècles de persécution ; de quelle forme étaient ces édifices ou » basiliques en plein air ; les analogies des anciennes basiliques » chrétiennes avec le temple de Salomon ; enfin, l'enseignement » traditionnel touchant le prototype des basiliques chrétiennes ».

Le dernier ouvrage de l'abbé Kempeneers parut en 1887. C'est l'*Histoire de Notre Dame de Steps et de sa statue miraculeuse à Montenaeken. Deux pages mémorables des annales du pays de Liége* [4]. Comme son livre de l'orientation symbolique des églises chrétiennes, comme son ouvrage concernant les basiliques, celui-ci est un travail de grande érudition.

[1] Tome 12, p. 1.
[2] Tome 13, p. 122.
[3] Liége, Grandmont-Donders. 1881.
[4] Braine-le-Comte, Zech et fils.

*
* *

L'abbé Kempeneers, après sa disgrâce, n'avait perdu ni l'estime ni l'affection d'aucun de ses nombreux amis. Quoiqu'il n'eût aucun poste officiel dans le diocèse et qu'il vécût d'une vie très retirée, il avait conservé, dans sa studieuse retraite, un grand ascendant sur tous ceux qui l'avaient connu avant sa disgrâce. On recourait souvent aux lumières du « *Docteur*, » comme on avait conservé l'habitude de le qualifier. Surtout, dans les affaires difficiles et épineuses, prêtres et laïques savaient où demander conseil. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'en 1882, à l'occasion du soixante-dizième anniversaire de sa naissance, ses amis et ses anciens élèves du séminaire (qu'il avait quitté depuis vingt-huit ans !) voulurent rendre hommage à sa science et à son caractère. Le 11 octobre 1882, on lui offrit son portrait, grande et belle lithographie de Florimond van Loo, à Gand, dont l'inscription porte :

A Monsieur l'abbé
Auguste Kempeneers,
Docteur en droit canon de l'université catholique de Louvain ;
ancien Professeur au Séminaire de Liége ; ancien membre du Conseil épis-
[copal;
ancien Examinateur synodal ; membre correspondant de la Commission
royale des monuments ; de l'Institut archéologique liégeois ; de la Société
d'Archéologie du duché de Limbourg ; membre titulaire de l'Académie
d'Archéologie de Belgique ; membre effectif de la Société Scientifique
et littéraire du Limbourg, etc. etc. né à Petit-Fresin, Commune
et paroisse de Montenaeken, le 23 Novembre 1812 ;
Hommage
de ses nombreux amis et anciens élèves
le 11 Octobre 1882.

Quant notre confrère eut célébré son cinquantenaire sacerdotal, ses anciens élèves et ses amis crurent que le moment était venu de lui prouver encore une fois leur reconnaissance, leur respect et leur affection. Ils lui offrirent alors un superbe exemplaire, richement relié, de la splendide édition de 1884, de la maison Desclée à

Tournai, du *Breviarium Romanum*. Ce souvenir porte l'inscription suivante :

Liber Memorialis.
Cinquantenaire Sacerdotal de Monsieur
le Docteur Auguste Kempeneers,
de Petit-Fresin, Montenaeken,
15 Août 1835 — 10 Novembre 1886.
Souvenir
du profond respect, de l'inaltérable affection
et de l'éternelle reconnaissance de ses
amis et anciens élèves.

Le pieux abbé Kempeneers mourut à Petit-Fresin, sous Montenaeken, le 10 Juillet 1889, âgé de soixante-dix-sept ans, et fut inhumé à Montenaeken le 13 du même mois. Il avait légué sa bibliothèque et ses manuscrits à son neveu, M. Isidore Kempeneers, juge de paix à Landen.

LISTE BIBLIOGRAPHIQUE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR

L'ABBÉ Dr AUGUSTE KEMPENEERS.

1. Dissertatio dogmatico-canonica de Romani Pontificis primatu ejusque attributis, quam cum subjectis thesibus, annuente summo numine et auspice Beatissima Virgine Maria, ex auctoritate Rectoris Magnifici Petri Franc. Xax. de Ram, eccl. metrop. Mechl. can. hon., S. Theol. et SS. Can. doct., Ord. Leop. eq., Acad. Rel. Cath. Rom. et Reg. Brux. sodalis, et consensu Facultatis Theologicæ, pro gradu Doctoris SS. Canonum in Universitate Catholica in oppido Lovaniensi rite et legitime consequendo, publice propugnabit Augustus Kempeneers, ex Montenaeken, SS. Can. Lic., Presb, diœc. Leod., Bibl. Acad. Vice-Præfectus. Diebus XXVI, XXVII et XXVIII mensis Julii,

ab hora IV vespertina ad VII, an. MDCCCXLI. Lovanii excudebant Vanlinthout et Vandenzande, Universitatis typographi ; 267 pp. in-8°, plus XIV pp. pour la préface.

2. De tydelyke magt der Pauzen in de middeleeuwen (*De Middelaar,* 1ste jaergang, 1840-1841, pp. 569-586) ; 18 pp. in-8°.

3. Ad Illustrissimum ac Reverendissimum Præsulum Leodiensem de optima in seminariis Theologiam Sacram tradendi ratione ac methodo disquisitio. Leodii, e typographia Petri Kersten, 1842 ; 39 pp. in-8°.

4. Art d'arriver au vrai. Philosophie pratique, par J. Balmès. Nouvelle édition, précédée d'une notice sur la vie et les travaux du Docteur Don Jacques Balmès. Liége, J.-G. Lardinois, 1851, in-8°.

5. De hoofdoorzaken van de beroerten der Nederlanden in de XVIe eeuw (*Volks-Almanak voor Nederlandsche Katholieken, door Alberdingk Thijm*, Amsterdam, 1852, p. 187), in-12°.

6. Observations de S. E. Mgr. le Card. Gousset, archevêque de Reims, sur un mémoire adressé à l'Épiscopat, sous le titre : Sur la situation présente de l'église gallicane, relativement au droit coutumier. Édition belge, enrichie de bulles et pièces justificatives, ainsi que de la condamnation de ce mémoire gallican, par Mgr Doney, évêque de Montauban. Liége, J.-G. Lardinois, 1853 ; 120 pp. in-8°.

7. Consultation adressée à M. le Rédacteur du Journal historique (*Revue des Revues*, Louvain, Fonteyn, 1853, T. II, 1er volume, pp. 93-104). 12 pp. in-8°.

8. Somme politique du Journal historique et littéraire de Liége. Observations pacifiques touchant l'origine, les formes, le respect et l'indépendance du pouvoir ; le principe et les libertés de la Constitution belge ; l'encyclique de Grégoire XVI ; S. Thomas ; et le récent décret de la Congrégation de l'Index, etc. Liége, J.-G. Lardinois, 1858 ; 198 pp. in-8°, plus IV pp. pour la préface.

Cette première édition ne porte pas le nom de l'auteur, mais pendant la même année celui-ci en publia une autre qui porte : « Par l'abbé » A. Kempeneers, Docteur en droit canon, Examinateur synodal et » ancien Professeur du Grand-Séminaire de Liége. Seconde édition ».

Également publiée à Liége, chez J.-G. Lardinois, en 1858, elle a 198 pp. in-8°, plus VIII p. pour l'avertissement de cette seconde édition et la préface de la première.

9. L'ancienne franchise et l'illustre famille des vicomtes de Montenaken. Mémoire présenté à l'Académie royale de Belgique, le 16 décembre 1859 (*Mémoires couronnés et autres mémoires de l'Académie*, 1859, T. XII, pp. 1-79); 79 pp. in-8°, *avec un tableau généalique.*

10. Reisverhael en toestand der gebannene geestelyken van het eiland Rhé in de jaren 1798 en 1799, aldaer gedurende zyne ballingschap beschreven door den zeer eerweerdigen heer Guilielmus Happaers, weleer hoofdpastoor tot Landen (Publié en feuilleton, avec des notes, dans le journal « *De Hoop* » de Saint-Trond, année 1860).

11. Sinte Geertruid van Landen of half meert (« *De Hoop* », numéro du 17 mars 1860).

12. Onderwys of letterkunde (« *De Hoop* », numéro du 5 mai 1860).

13. Blyde inkomst der Heeren van Sint-Truiden en der landdrossaerden van Montenaeken (« *De Hoop* », numéro du 27 Juin 1860).

14. De oude vryheid Montenaken of historisch en werkelyk afbeeldsel eener vrye gemeente in Haspengouw, vooral sedert de XVI^e^ eeuw tot het einde der XVIII^e^, zoo in 't geestelyke als in 't wereldlyke opzigt. Met Platen en Oorkonden. Leuven, Fonteyn, 1861-1862. 2 vol. in-8° : T. I, 494 pp., plus XIV pp. pour la préface ; T. II, 562 pp. *Avec planches et tableaux généalogiques.*

15. La maison des Bogards à Zepperen et la chapelle de Natembampt sous Brusthem (*Publications de la Société d'archéologie dans le duché de Limboug*, Maestricht, 1865, T. II, pp. 105-125); 21 pp. in-8°.

16. Étude sur les anciens séminaires du diocèse de Liége depuis le Concile de Trente (Ibid., 1866, T. III, pp. 86-175); 90 pp. in-8°.

17. L'église collégiale et le chapitre de Notre-Dame à St.-Trond (Ibid., 1868, T. V, pp. 97-131); 37 pp. in-8°.

18. De l'orientation symbolique des églises chrétiennes (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, Anvers, 1869, T. XXV, 2^e^ série, T. V, pp. 555-667); 113 pp. in-8°.

19. Exploration des substructions de la villa romaine de Bertrée (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* Liége, 1874, T. XII, pp. 1-26) ; 26 pp. in-8°, *avec planches.*

20. La tombe de Blehen. Fouilles faites en février-mars 1874 (Ibid., 1877, T. XIII, pp. 122-194) ; 73 pp. in-8°, *avec planches.*

21. Le type des églises bâties par et depuis l'empereur Constantin ou analogies des anciennes basiliques chrétiennes avec le temple de Salomon et leurs différences avec les basiliques profanes. Liége, Grandmont-Donders, 1881 ; 243 pp. in-8°, *avec une grande planche.*

22. Histoire de Notre-Dame de Steps et de sa statue miraculeuse à Montenaken. Deux pages mémorables des annales du pays de Liége, avec nombre d'indications topographiques de l'endroit. Braine-le-Comte, Zech et fils (1887) ; 281 pp. in-8°, *avec une grande planche phototypique.*

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1891.

Sont présents : MM. A. Henne, président ; le général P. Henrard, secrétaire ; le baron de Vinck, secrétaire adjoint ; P. Cogels, F. Donnet, P. Génard, A. Goemaere, A. Goovaerts, Jos. Schadde, H. Siret, Eug. Soil, L. Theunissens, membres titulaires ; P. Errera, E. Geudens, P. Saintenoy, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. Alph. de Witte, le chev. Gust. van Havre, le général Wauwermans, membres titulaires ; Th. de Raadt, membre correspondant.

La séance s'ouvre à 1 1/4 heure par la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté après une légère modification quant à une phrase pas suffisamment explicite. Ensuite on entend le rapport de M. le secrétaire, sur les travaux de l'Académie pendant l'exercice écoulé.

M. le secrétaire constate l'esprit de zèle et de travail qui a animé les membres de l'Académie, ainsi que les bons rapports existants avec les divers corps savants avec lesquels l'Académie a des relations.

Puis, l'honorable secrétaire fait part à l'Académie de son désir d'abandonner ses fonctions. Sa nomination comme général commandant l'artillerie à Bruxelles, et les nombreux déplacements qui en sont la conséquence, le mettent dans l'impossibilité de remplir comme il le voudrait ses devoirs de secrétaire.

Le rapport du secrétaire sera inséré à la suite du procès-verbal de la séance.

L'assemblée exprime au général Henrard toute sa reconnaissance pour les services qu'il a rendus à l'Académie, depuis le jour qu'il a été nommé aux fonctions de secrétaire, lui présente l'expression de ses regrets de le voir quitter une place qu'il remplissait si bien, accepte sa démission et ne dissimule pas l'espoir qu'elle a de le voir bientôt occuper une place plus brillante à la tête de l'Académie.

M. Theunissens, trésorier, présente alors son rapport, qui clôture par un boni. Il croit pouvoir faire remarquer à l'assemblée que l'abonnement aux *Annales* diminue, et que les ressources de l'Académie diminuent en conséquence. Il espère que MM. les membres se feront un devoir de faire un peu de propagande.

Des remercîments sont votés à l'honorable trésorier, pour l'intégrité et les soins dont il a fait preuve dans la gestion des fonds de l'Académie.

M. Siret, bibliothécaire pendant l'année écoulée, n'ayant pas eu l'occasion, vu le mauvais état du local où sont déposés les livres de l'Académie, d'exercer ses fonctions, ne peut déposer de rapport que sur les renseignements donnés par le secrétaire adjoint faisant fonction de bibliothécaire. Il résulte de ces renseignements que le nombre des ouvrages offerts ou échangés s'accroît tous les jours et que les *Annales* sont de plus en plus demandées par voie d'échange.

M. Siret, retenu la plupart du temps loin d'Anvers, par ses fonctions d'ingénieur des chemins de fer vicinaux, dépose sur le bureau sa démission de bibliothécaire.

L'assemblée lui exprime les regrets et est certaine que, l'occasion s'en présentant, M. Siret aurait été, par son intelligence, son zèle et sa bonne volonté, à la hauteur des exigences de sa fonction.

La parole est alors donnée à M. P. Errera, pour sa conférence sur *les Masuirs.*

Cette causerie, pleine d'esprit et d'humour, a, malgré l'aridité du sujet, tenu l'assemblée sous le charme pendant une grande heure, et c'est au milieu des applaudissements et des remercîments, que l'orateur a bien voulu promettre un compte rendu rapide de sa causerie, pour être insérée au *Bulletin.* Elle est jointe au procès-verbal.

Sur l'annonce faite par M. P. Saintenoy, que la réunion des délégués des sociétés fédérées de Belgique devant décider de la révision des statuts de la fédération aurait lieu le 10 janvier, l'assemblée nomme MM. Wauwermans et Henrard délégués de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Il est déposé sur le bureau un travail de M. Schuermans sur *la Belgique antérieure au moyen âge.*

Ce travail ayant été examiné antérieurement est approuvé, et son impression aux *Annales* décidée.

Il est procédé ensuite dans la séance extraordinaire des membres titulaires aux élections de :

1° Un vice-président pour l'année 1892.

M. le général Henrard est nommé vice-président de l'Académie d'archéologie pour l'année 1892.

2° Un secrétaire, en remplacement de M. le général Henrard, démissionnaire.

M. le baron de Vinck est nommé secrétaire de l'Académie d'archéologie.

3° Un bibliothécaire.

M. Fernand Donnet est nommé bibliothécaire de l'Académie.

Ces messieurs remercient l'Assemblée de la confiance qu'elle a en eux. Ils feront tous leurs efforts pour la justifier et s'en montrer dignes.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 3 heures.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

MESSIEURS,

Pendant l'année 1891, le nombre de nos séances a été de 6, comme le prescrit le règlement. Elles ont généralement présenté de l'intérêt, tant par la nature des questions qui y ont été traitées, que par les travaux dont différents membres ont donné lecture. Je rappellerai en premier lieu le discours d'entrée en fonctions de notre honorable président : *Un chapitre de l'histoire des finances communales ;* puis une notice de M. Geudens, intitulée : *Un tableau d'Abraham Godyn ;* une autre du même : *Notice historique sur l'origine du tableau de Bernard van Orley : Le Jugement dernier et les sept œuvres de miséricorde ;* la *Biographie de Jean Gaspar de Marchin,* par le général Henrard ; une note de M. J. Destrée sur *Le plateau et l'aiguière du Louvre, dits de Charles-Quint,* dont l'orfèvre s'est inspiré de Jean Vermeyen, l'auteur des cartons des célèbres tapisseries reproduisant la conquête de Tunis ; enfin, par M. Goovaerts, les *biographies de M. L. de Burbure et de M. l'abbé Kempeneers,* membres titulaires défunts.

Les *Annales* ont publié un travail intitulé : *Construction de l'église St.-Jacques à Anvers, difficultés levées trois fois par l'intervention de Charles-Quint,* par M. Goovaerts ; *La législation de l'ancienne principauté de Stavelot-Malmedy,* par M. Paul de Noüe, docteur en droit, l'un de nos correspondants étrangers, travail qui, bien que sortant quelque peu du cercle ordinaire de nos publications, n'a pas laissé d'intéresser le lecteur toujours curieux de connaître des mœurs que les anciennes législations dépeignent quelquefois avec plus de vérité qu'aucune histoire. Enfin, M. le capitaine Dujardin y termine son deuxième *Supplément aux cartes de la ville et de la province d'Anvers,* travail aride et de patience, mais intéressant à plus d'un titre et qui est de ceux que les sociétés d'archéologie ont surtout mission de publier.

Parmi les questions qui ont été soulevées, je rappellerai celle

relative au congrès de 1892 et du cinquantenaire de l'Académie. Une commission a été nommée à cet effet.

L'année sociale s'est ouverte sous de tristes auspices par la mort de notre regretté prince royal, dont la perte inopinée a été si sensible au pays. Votre bureau s'est associé en votre nom à la douleur de la patrie et de la famille royale. Dans le cours de l'année qui va finir, nous avons également eu à déplorer la mort de trois de nos membres honoraires : M. Thonissen, professeur, historien, jurisconsulte et homme politique éminent ; M. le baron Kervyn de Lettenhove, l'éditeur de Froissart et de Chatelain, l'historien de la Flandre, de la révolution du XVIe siècle et des derniers moments de Marie Stuart ; M. Jean Rousseau, directeur des sciences, des lettres et des beaux-arts et secrétaire de la commission des monuments, etc.

Avant de terminer ce rapport, le dernier que j'aurai l'honneur de vous adresser comme secrétaire, permettez-moi de jeter un regard rapide sur le passé.

C'est le 1er février 1885 que, trésorier de la société depuis plus de 10 ans, je fus chargé de remplir provisoirement les fonctions de secrétaire par suite de la non acceptation de M. Goovaerts, appelé à un emploi aux archives du royaume à Bruxelles quelques jours après sa nomination. En ce moment nos publications étaient en retard de trois ans et depuis deux ans nous n'avions plus reçu notre subside annuel du gouvernement.

A l'heure qu'il est, nos publications sont à jour, *Annales* et *Bulletins* ; toutefois nous avons dû abandonner la publication d'un volume, le gouvernement refusant de nous donner la somme qu'il nous accorde annuellement, sous prétexte que la société n'a plus droit au subside quand l'année s'est passée sans qu'elle ait rempli ses engagements, et l'Académie ayant déjà publié un volume sans avoir rien reçu.

L'an passé, lorsque je dus quitter Anvers, j'ai voulu me retirer ; votre bienveillance ne me l'a pas permis. Aujourd'hui, j'insiste de nouveau. Deux fois en un an j'ai été obligé de manquer à vos séances, et je prévois que mes fonctions à Bruxelles me laisseront moins de loisirs que jamais pour remplir celles de secrétaire avec le

zèle qui s'impose à celui qui veut s'en acquitter loyalement. Je vous prie donc, Messieurs, de bien vouloir m'en relever et d'accueillir avec la même bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves la candidature de M. le baron de Vinck, qui depuis un an s'est acquitté avec honneur des fonctions de secrétaire adjoint et qui accepte de me succéder.

P. HENRARD.

CAUSERIE SUR LES MASUIRS

PAR

M. P. ERRERA,

Membre correspondant.

MESSIEURS,

J'ai des excuses à vous faire. Depuis plus d'un an, vous avez pu croire que j'abandonnais l'archéologie et que j'oubliais l'Académie; il n'en est rien pourtant, et je tiens à vous montrer le contraire, en résumant très rapidement devant vous les recherches auxquelles je me suis livré et les résultats auxquels elles m'ont conduit. J'ai eu l'honneur de remettre, pour notre bibliothèque, un exemplaire de mon ouvrage sur les Masuirs[1]; j'ai consigné dans ces volumes tous les renseignements que j'ai pu recueillir depuis que ce sujet m'occupe.

Si dans d'autres milieux mes recherches ont pu prêter à la plaisanterie et me valoir même les honneurs de la satire ou de la chanson, ce n'est pas devant vous, Messieurs, que je dois me justifier d'avoir étudié avec minutie une institution qui tend à disparaître et dont les origines remontent à un passé lointain, une institution dont les vestiges nombreux sont répandus dans la partie flamande aussi bien que dans la partie wallonne du pays, aussi bien aux portes de quelques-unes de nos grandes villes que dans les communes les plus éloignées.

Les longs débats administratifs auxquels donna lieu le défriche-

[1] — *Les Masuirs, recherches historiques et juridiques sur quelques vestiges des formes anciennes de la propriété en Belgique*; 2 volumes, dont un de Preuves. Bruxelles, 1891.

ment du bois des Masuirs de Châtelineau, puis sa vente projetée et enfin son partage, approuvé par l'arrêté royal du 18 janvier 1886, me servirent de point de départ. L'illégalité de la mesure prise par le pouvoir exécutif a été signalée par Tielemans, qui fut le premier à me parler des masuirs, il y a bientôt neuf ans. Je compris, grâce à lui, tout l'intérêt archéologique qui s'attachait à ce point obscur du droit administratif, et l'avantage qu'il y aurait pour le jurisconsulte à s'éclairer des lumières de l'histoire.

La caractéristique de l'institution, c'est la propriété ou tout au moins la jouissance d'un bien par les habitants de la région qui le borde ou l'entoure ; les habitants, eux-mêmes, propriétaires et chefs de ménage, s'appellent *les masuirs*, et leur propriété, *le masuage ;* quant au bien collectif, il consiste le plus souvent en un bois. Dans le pays flamand, les intéressés s'appellent *de amborgers*, l'étendue dans laquelle doivent résider les intéressés, *het vrydom ;* et le bien collectif — presque toujours un pâturage — *het veld.* La variété des formes qui enveloppent ces grandes lignes, n'empêche pas de retrouver un type constant, signe certain d'une commune origine.

Où pouvons-nous la trouver ? dans la constitution du domaine franc, je pense. A côté du manse dominical, habité par le maître, cultivé pour lui par des serfs, et à côté des manses tributaires, habités et cultivés par des colons, une troisième partie du sol échappait encore à l'appropriation individuelle : c'est la forêt, la bruyère, la *wastine.* Ce n'est pas qu'elle fût sans utilité : au contraire, tout le monde y prenait le bois de chauffage et de construction, la nourriture pour le bétail ; mais c'était là l'exercice d'un droit naturel, nullement un attribut ou une concession de la propriété. Ce serait une erreur de croire qu'il ne peut y avoir d'usage, de jouissance que sur la chose d'autrui, c'est-à-dire dont un autre est propriétaire. Telle est la vérité juridique en droit romain et en droit actuel, mais rien ne permet de reporter ces théories à une époque où les institutions civiles étaient toutes rudimentaires. L'affirmation se retrouve cependant dans bien des documents de notre jurisprudence ! Dans les limites des usages dont nous parlions, la forêt, la bruyère, le pâturage étaient à tout le monde ; en dehors de ces limites, ils n'étaient à personne. Et quand

la suprématie des chefs, des nobles, se fera sentir sur cette partie du territoire, ce sera pour la considérer, pour la chasse, comme lieu de plaisir, ou pour la guerre, comme champ de bataille. Les premiers liens réels, les seuls pour longtemps, qui unissent plus étroitement les puissants à ces terres, sont donc des lieux de domination politique, indépendants de l'usage et n'impliquant nullement un octroi de ces usages aux uns par les autres.

Les habitants d'une région, unis par ces communs usages et déjà voisins par leurs demeures et leurs champs, deviendront les masuirs quand les règles de jouissance auront pris un caractère plus précis. Car, à l'origine, on pouvait dire que tous étaient masuirs et, si aucune condition nouvelle, si aucune limitation n'était venue restreindre leur nombre et leurs droits, l'organisation paroissiale aurait absorbé celle des masuirs et ils n'auraient jamais eu une existence distincte. La cause de ces restrictions peut se rattacher aux conditions générales de l'époque, au XIII[e] siècle. Les seigneurs, souvent obérés après les croisades, cherchent à augmenter les corvées, les cens, les redevances de toute espèce, qui frappent les manants. D'autre part, la population plus dense et déjà industrieuse, trouvait un intérêt croissant à s'assurer les produits forestiers et autres, faisant eux-mêmes objet de commerce et valant le transport. Les seigneurs passent alors avec les communautés d'habitants des contrats, qui souvent sont la suite d'un conflit violent, mais qui, presque toujours, revêtent la forme d'une transaction ou d'une sentence arbitrale. Les seigneurs semblent y octroyer des usages qu'en réalité ils reconnaissent et restreignent ; des rentes sont stipulées en leur faveur ; certaines règles de police forestière ou rurale viennent s'établir pour préserver la forêt ou le pâturage des abus d'une jouissance désordonnée. En revanche, les manants obtiennent la sécurité de leur droit, et parfois l'exclusion des étrangers, qui n'existait pas primitivement ; l'établissement de forestiers, de messiers, de justices foncières locales, auprès desquelles un recours leur est assuré, devient normal à cette époque.

Un exemple frappant d'actes de ce genre m'a été fourni par la communauté des masuirs de Châtelineau ; j'ai pu, grâce à feu M. Pirmez, (il était masuir) les rechercher dans le vieux *ferme* en bois

de cette communauté. Là se trouvaient les chartes sur parchemin du XIII^e^ siècle, avec leurs belles écritures régulières ; les sentences du XV^e^, beaucoup moins agréables à déchiffrer ; puis les liasses des derniers siècles, encore telles qu'elles étaient revenues des greffes, telles que les avaient restituées les procureurs ; enfin, le petit règlement imprimé, de 1853, œuvre de M. Pirmez, qui a tâché d'y concilier les dispositions traditionnelles avec les exigences du droit actuel. Ce règlement, dont je vous lirai quelques dispositions, me semble, dans son étrange archaïsme, une curiosité archéologique bien plus intéressante que tous les documents anciens qu'il rappelle. L'intérêt réside surtout en ceci : que les masuirs ont pu survivre à l'action des lois modernes, destructives de toutes les institutions similaires.

Ce qui caractérise les masuirs à la fin du moyen âge, c'est un double rapport de subordination vis à-vis du seigneur, du trefoncier, et d'égalité entre eux. Le premier permet au tréfoncier de stipuler souvent au nom de ses masuirs, de traiter pour eux, vis-à-vis de tiers ; le second va faire naître, parmi les masuirs eux-mêmes, le désir de diminuer le plus possible le nombre des ayants droits ; c'est alors que vont apparaître les conditions plus précises « pour être masuir », l'exclusion de ceux qui ne possèdent pas une habitation distincte et une certaine mesure de terre en propre, qui ne résident pas depuis un certain temps dans un ressort déterminé, etc. De là une distinction d'intérêt, de plus en plus marquée, entre la généralité de la paroisse et les masuirs, qui sont en quelque sorte l'aristocratie ou du moins les plus aisés de la communauté rurale.

Ce groupe manifeste son existence propre dans une foule d'actes, vis-à-vis du seigneur ; il défend ses intérêts même contre ce dernier et souvent nomme à cette fin des mandataires. Il prend ainsi une position plus forte et plus d'une fois les tréfonciers, laïcs ou abbés, doivent compter avec lui. Des conflits d'intérêt, des tentatives infructueuses d'établir une police efficace, les règles de la délivrance, surtout, amenèrent les seigneurs à chercher un moyen de séparer leur cause de celle des masuirs ; ils le trouvèrent dans le cantonnement. Châtelineau nous en fournit un exemple datant de 1479, où les dispositions sont trop précises pour qu'il soit possible de

l'interpréter autrement. Nous n'écouterons pas les arguments de ceux qui prétendent qu'un acte du XV^e^ siècle ne peut constituer un cantonnement, parce que cette institution n'a été créée que plus tard. Cette pétition de principe doit son origine à une affirmation de Henrion de Pansey, reprise par Merlin ; elle a entraîné notre jurisprudence dans une voie erronée, à propos de plus d'un procès important. Ce n'est pas dans une assemblée d'historiens qu'il faut en signaler le vice ; examinons les actes en eux-mêmes, interprétons-les à la lumière de l'analyse philologique et juridique, puis déterminons-en la nature ; mais ne prétendons pas écarter les résultats de l'analyse par un principe affirmé *a priori*, et d'ailleurs controuvé par les faits.

Après ces cantonnements, et j'ai pu en citer toute une série, la vie autonome des masuirs devient d'autant plus intense que le seigneur est plus désintéressé dans leurs biens. Mais par la force de la tradition, le seigneur garde sa part comme masuir, de même que le curé a la sienne. L'un et l'autre sont « habitants nécessaires » , suivant les idées du temps et quand même le bois ou le pâquis aura été cantonné, ils y conserveront leur part au même titre que les simples masuirs. Enfin, par un étrange retour à la situation originaire, on accorde aux non-masuirs certains usages de valeur infime, afin de n'écarter entièrement personne de la jouissance d'un bien, dont la nature commune n'était pas alors et n'est pas encore aujourd'hui complètement oubliée.

L'institution des masuirs nous a donné un rare exemple de vitalité là où elle s'est maintenue dans ses anciens errements jusqu'en plein XIX^e^ siècle. C'est le cas, notamment à Châtelineau. Je vais vous lire quelques articles des statuts de 1853, approuvés par le conseil communal et la députation permanente [1]. Ils sont curieux surtout parce qu'ils datent de notre époque. Dans les chartes anciennes, ils ne nous frapperaient guère, mais comme règlement d'administration belge, pris en vertu de notre loi communale, ils me paraissent dignes d'occuper un instant l'attention d'une académie d'archéologie.

[1] Statuts des Masuirs de Châtelineau, du 25 juillet 1853. N° XIX des Preuves, formant le second volume de mes *Masuirs*.

L'article 1er énumère les propriétés de la communauté des masuirs : une pièce de terre de 67 hectares environ, nommée bois des Masuirs ; la moitié indivise des regains des prés des masuirs dont l'autre moitié appartient à la maison d'Arenberg, etc. L'art. 2 détermine les conditions requises pour être masuir ; il faut : « 1° Avoir son domicile et sa résidence à Châtelineau, c'est-à-dire être manant et habitant, selon l'expression ancienne ; 2° avoir une habitation distincte et séparée par un mur s'élevant jusqu'au faîte, de celle de tout autre masuir ; n'avoir point avec un autre masuir un ménage commun ; avoir une porte extérieure donnant sur une place, une rue, un chemin ou un passage public, ou sur une cour, un jardin ou autre dépendance de la maison ayant accès sur un passage public ; 3° posséder en pleine propriété, sous l'ancienne juridiction de la cour de St.-Barthélemy, en une ou plusieurs parcelles de même nature, au moins une mesure (23 ares 18 centiares) de pré, ou un journal (30 ares 90 centiares) de terre ; 4° être inscrit sur la liste des masuirs. » Vous retrouvez ici le souvenir de la cour foncière que les chanoines de St.-Barthélemy de Liège avaient à Châtelineau et dont l'ancienne circonscription a été rappelée par quelques bornes placées au commencement de ce siècle.

Les articles suivants déterminent plus exactement ce que sont les terrains masuages. L'art. 10 réserve à l'époux survivant le droit aux revenus, lors même que le terrain masuage fût propre à l'époux précédé ; c'est le maintien de l'ancienne règle qui veut que ce droit reste attaché à l'habitation. Personne ne peut avoir deux parts de masuage (art. 13), sauf le curé de Châtelineau, qui est en outre dispensé de la condition de propriété (art. 16). La maison d'Arenberg jouit d'une seule part, mais elle est relevée de l'obligation de résidence (art. 15). Ces deux exceptions se rattachent à la tradition fort ancienne que j'ai rappelée déjà, de considérer dans toute communauté le seigneur et le curé comme habitants nécessaires. Une disposition qui paraît moins conforme au droit coutumier qu'à la loi électorale moderne est celle qui défend à la femme masuir de prendre part à l'assemblée annuelle des intéressés (art 25, § 3). Nous savons que jadis les femmes assistaient, nombreuses, aux réunions de ce genre et prenaient une part

Tous les envois de lettres, de mémoires, de livres ou d'autres objets destinés à la Compagnie, doivent être adressés, francs de port, à M. le baron de Vinck de Winnezeele, Secrétaire-adjoint, Avenue des Arts, 139, à Anvers. — (Art. 23 des Statuts).

L'Abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an.** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

On s'abonne en s'adressant au trésorier, **Courte rue de l'Hôpital, 14, à Anvers.**

Concours de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

1e Question.

Faire la monographie d'un château du moyen âge dont les vestiges subsistent encore en Belgique, ainsi que sa restitution, en se basant sur les indications fournies par ces vestiges.

N.-B. Les dessins que l'auteur jugerait devoir joindre à son travail doivent être exécutés d'après la méthode adoptée par Violet-Le-Duc.

Prix 600 Frs. et une médaille en vermeil.

Terme pour la remise du manuscrit : 31 janvier 1893.

2e Question.

Faire l'histoire de l'orfèvrerie dans une des neuf provinces de Belgique. L'émaillerie est comprise dans l'orfèvrerie.

N.-B. L'attention des concurrents est appelée sur les notes recueillies par M. Pinchart et qu'a acquises la Bibliothèque de Bruxelles.

3e Question.

Faire l'histoire de l'origine et du développement de la gravure à Anvers jusqu'à Rubens, en y comprenant la gravure des cartes géographiques.

Prix 300 Frs. et une médaille en vermeil pour chacune des 2e et 3e questions.

Terme pour la remise des manuscrits : 31 janvier 1894.

Secrétaire : M. le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, Avenue des Arts, 139, à Anvers.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

VIII

ANVERS

IMPRIMERIE J. PLASKY, 36, RUE ZIRK.

1892.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte : La Feuille de 16 pages : [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage : de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

active aux délibérations ; mais le rédacteur des statuts a cru devoir respecter certains principes de notre droit civil et administratif, afin de légaliser dans la mesure du possible l'institution des masuirs.

Ce serait, Messieurs, passer à l'étude juridique de la question que d'aborder l'examen des lois de la Révolution et de leurs effets sur l'institution des masuirs : ce n'est pas ici le lieu de nous en occuper. Je préfère, en terminant, faire une très brève incursion dans le domaine économique et vous dire qu'à mon avis, l'existence de collectivités foncières peut encore avoir son utilité, non pas pour la culture des champs — car il semble acquis que le régime individualiste est ici préférable — mais autour de la forêt, afin d'en maintenir par une sorte de chaîne d'intérêts, l'unité et l'intégrité. Cette unité seule empêche les trop nombreux défrîchements, résultat habituel des partages. Dans son étendue actuelle, notre sol forestier est à peine suffisant : il est d'utilité nationale de le maintenir et même de l'augmenter si possible. A ce titre, les masuirs, ou quelque autre institution analogue associant aux produits forestiers tous les habitants de la région, auraient leur avantage.

COMPOSITION DU BUREAU DE L'ACADÉMIE DEPUIS SA FONDATION (1843-1892.)

	Président.	Vice-président.	Secrétaire.	Trésorier.	Bibliothéc.	Secr.-adjoint.
1843	Vicomte de Kerkhove dit Kirchhoff van der Varent	Du Mont	Bogaerts	Van Hasselt	Mertens	Matthyssens
1844	»	»	»	»	»	»
1845	»	»	»	»	»	»
1846	»	»	»	De Keyser	Broeckx	»
1847	»	»	»	Van den Wyngaert	»	»
1848	»	»	»	»	»	»
1849	»	»	»	»	»	»
1850	»	»	»	»	»	»
1851	»	De Keyser	» Geus	»	»	»
1852	»	»	»	»	»	Colins

	Président.	Vice-président.	Secrétaire.	Trésorier.	Bibliothéc.	Secr.-adjoint
1853	Kirchhoff van der Varent	De Keyser	Bogaerts	Vand enWyngaert	Broeckx	Matthyssens
1854	»	»	Colins	»	»	»
1855	»	»	»	»	»	van der Heyden
1856	»	»	van der Heyden	»	»	»
1857	»	»	»	»	»	»
1858	»	»	»	De Cuyper	»	Van den Berghe
1859	»	De Keyser Diegerick	»	»	»	»
1860	»	»	»	»	»	»
1861	»	»	»	»	»	»
1862	»	»	»	»	»	»
1863	»	Van de Velde	Le Grand de Reulandt	»	»	»
1864	Van de Velde	Hagemans	»	»	»	»
1865	»	»	»	Casterman	»	Henrard
1866	»	»	»	»	»	»
1867	Hagemans	de Burbure	»	»	»	»
1868	de Burbure	Wagener	»	»	»	»
1869	Wagener	Bon de Witte	»	»	»	»
1870	Bon de Witte	Hagemans	»	»	»	Thys
1871	Hagemans	De Keyser	»	»	Delgeur	»
1872	De Keyser	Bon de Witte	»	»	»	»
1873	Bon de Witte	Chalon	»	»	»	»
1874	Chalon	Gal. Meyers	»	»	»	»
1875	Gal. Meyers	Hagemans	»	»	»	»
1876	Hagemans	Bon de Witte	»	»	»	»
1877	Bon de Witte	de Schoutheetede Tervarent	»	Henrard	»	Delgeur
1878	de Schoutheete de Tervarent	Chalon	»	»	»	»
1879	Chalon	Wauwermans	Delgeur	Henrard	Génard	Max Rooses
1880	Cl Wauwermans	Reusens	»	»	(adj) Van der Taelen	»
1881	Reusens	Schadde	»	»	»	»
1882	Schadde	Alvin	»	»	—	—
1883	Alvin	Wauwermans	»	»	—	—
1884	Wauwermans	Reusens	»	»	(adj.) Oomen	Goovaerts
1885	Reusens	Delgeur	(Hon) Henrard	»	»	—
1886	Delgeur	Hymans	»	»	»	—
1887	Hymans	Génard	»	»	(adj)Van Cuyck	—
1888	Génard	Ruelens	Henrard	Gife	»	—
1889	Ruelens	Cogels	»	»	»	—
1890	Cogels	Henne	»	»	»	Bon de Vinck de Winuezeele.
1891	Henne	Gl Wauwermans	»	Theunissens	Siret	»
1892	Wauwermans	Henrard	Bon de Vinck de Winnezeele	»	Fern. Donnet adj.	—

LISTE DES OUVRAGES PÉRIODIQUES

reçus du 1er Janvier au 31 Décembre 1891.

AGRAM (Zagreb). *Viestnik Hrvatskoga arkeologickoga druztva, Godina* XIII, 1891.

ALTENBURG. *Mittheilungen der Geschichts und Alterthumsforschenden Gesellschaft des Osterlandes zu Altenburg,* 1er Band, 1891.

AMIENS. *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. — Histoire de l'abbaye de St.-Acheul-lez-Amiens,* t. XII, 1890.

— *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie,* 1890.

AMSTERDAM. *Verslagen en mededeelingen der koninklijke Akademie van wetenschappen,* 6e deel, 1889 ; 7e deel, 1891.

— *Verhandelingen der koninklijke Akademie van wetenschappen,* 19e deel, 1890.

ANVERS. *Bulletin de la Soc. Royale de géographie d'Anvers,* 14e année, t. XV, fasc. 2, 3 et 4.

ARRAS. *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras,* 2e série, t. XXI, 1890.

—*Bulletin de la commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, t. I, 2e livr., 1890.

ATHÈNES. *Τά αἰτία τοῦ ἀρχαίου καὶ τοῦ νεώτερου ἑλληνικοῦ πολιτισμοῦ,* 1891.

— *Κατάλογος τῶν βιβλίων τῆς ἔτνικῆς βιβλιοτηκῆς τῆς Ἑλλάδος,* 1891.

AUGSBURG. *Zeitschrift des Historischen Vereins für Schwaben und Neuburg,* 1890.

BATAVIA. *Notulen van de algemeene en bestuursvergaderingen van het Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.* Deel XXIX, 1e afl. ; Deel XXVIII, afl. 1, 2, 3 en 4.

— *Verhandelingen.* Deel XLV, 3e en 4e stuk ; Deel XLVI, 1891.

— *Nederlandsch-Indisch Plakaatboek,* door Mr J. A. van der Chys, 7e deel (1755-64) 1890 ; 8e deel (1765-75) 1891 ; 9e deel, (1602-1811).

BEAUNE. *Mémoires de la Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de l'arrondissement de Beaune.* — Année 1889, t. XIII.

BESANÇON. *Mémoires de la Société d'émulation de Doubs,* 6e série, 4e vol., 1889.

Béziers. *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers*, 2e série, t. XIII, 1886.

Bonn. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, *Heft* LXXXX, 1890-91.

Bordeaux. *Société archéologique*, t. XIII, 1888 ; t. XIV, 1889.

Boston. *Proceedings of the American Academy of arts and sciences*, années 1889-1890, 2 vol.

Bruges. *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre*, 5e série, t. IV, 41e vol. de la collection, livr. 1, 2.

Bruxelles. *Annales de la Société d'Archéologie de Bruxelles*, t. V, livr. 1, 2, 3 et 4.

— *Bulletin de l'Académie royale de Médecine de Belgique*, 4e sér., t. V, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10.

— *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 61e année, 3e série, t. XXI ; nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ; 61e année, 3e série, t. XXII, nos 7, 8, 9, 10 et 11.

— *Biographie nationale*, t. XI, 1890-91.

— *Mémoires couronnés*, t. XLIV, 1891.

— *Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 15e année, 1891, nos 1, 2, 4, 5 et 6.

— *Précis historiques*, t. XL (20e de la 2e série), nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

— *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 30e année, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8.

— *Mémoires archéologiques* par D. A. van Bastelaer, tome V, 1891.

Caen. *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1889 et 1890, 2 vol.

Cambrai. *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai*, t. XLV, 1890.

Cambridge (Map.) *Archeological and ethnological papers of the Peabody Museum*, 1891.

Chambéry. *Mémoires et documents publiés par la société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXIX, 2e sér., t. IV et t. XXV, table, 1890.

Charleroi. *Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi*, t. XVII, t. XVIII. 1891.

— *Compte-rendu des travaux du congrès* tenu à Charleroi, sous la direction de la société paléantologique et archéologique de Charleroi, 1889.

CHRISTIANIA. *Etruskisch und Armenisch Sprachvergleichende Forschungen*, 1890.

COPENHAGUE. *Mémoires de la Société royale des antiquaires du Nord*, 1890.

— *Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie*, 1891. 1, 2, 3, 4.

DUNKERQUE. *Mémoires de la Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts*, 25e vol., 1890.

DÜSSELDORF. *Historische Wanderung durch die alte Stadt Düsseldorf*, *Liefer.* I, II, 1890.

— *Beiträge zur Geschichte des Niederrheins. — Jahrbuch des Düsseldorfer Geschichtsvereins*, B. 4 und 5, 1889-1890.

ENGHIEN. *Annales du Cercle archéologique d'Enghien*, t. III, 1888-90.

EVREUX. *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, 4e série, t. VII, 1890.

FLEURUS. *Bulletin de la Société historique, scientifique et littéraire de Gosselies*, 1891.

GAND. *Messager des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique ;* 1891, livr. 1, 2, 3.

GÖRLITZ. *Neues Lausikisches Magazin*, I et II, 1890.

GRATZ. *Beitrage zur Kunde Steiermarkischer Geschichtsquellen herausgegeben vom historischen Vereine für Steiermark.* Jahrgang 23, 1891.

— *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark.* Hefte XXXVIII, XXXIX, 1891.

GRENOBLE. *Bulletin de l'Académie delphinale.* 4e série, t. III, 1890 ; table 1889.

HANOVRE. *Zeitschrift der Historischen Vereins für Niedersachsen*, 1890.

HERMANNSTADT. *Verhandlungen und Mittheilungen des Liebenbürgischen Vereins für Naturwissenschaften in Hermannstadt*, 11er Jahrgang, 1890.

HUY. *Cercle hutois des sciences et beaux-arts : Annales*, t. VIII et IX, 1891.

JENA. *Zeitschrift des Vereins für Thuringische Geschichte und Altertumskunde.* Neue Folge, 7er Band, Heft 3 und 4, 1891.

LA HAYE ('s GRAVENHAGE). *Algemeen Nederlandsch Familieblad* onder leiding van A. A. Vorsterman van Oijen en J.-D.-G. van Epen, VIIe jaargang, 1890, 11 et 12 ; VIIIe jaargang, 1891.

— *Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde*, onder redactie van Brandes en Abendanon, deel XXIII, 1, 2, 3, 4, 5. 1891.

LEIPZIG. *Berichte über die Verhandlungen der Königlich Sachsischen Gesellschaft der Wissenschaften.* 1890, I ; 1891, I, II, III.

LEYDE. *Handelingen en mededeelingen van de Maatschappij der Nederlandsche letterkunde te Leiden,* 1889-1890.

— *Levensberichten der afgestorven medeleden,* 1889-1890.

LIÈGE. *Compte-rendu des travaux du VI^e congrès tenu à Liège les 3, 4, 5 et 6 août 1890,* t. VI, fascic. I, II, III.

— *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* t. XIX, 1890.

LIMOGES. *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin,* t. XVI, 2^e série, 1890.

LOUVAIN. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* 2^e série, t. VI, 3^e, 4^e et 6^e livr.

LUND. *Acta universitatis Lundensis,* t. XXVI, 1889-90, 2 vol.

LUXEMBOURG. *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal,* vol. XLI, (1890) ; vol. XLII (1891), 1^er fasc.

— *Id. Cartulaire du prieuré de Marienthal,* par le D^r N. VAN WERVEKE, vol. II, (1317-1783).

METZ. *Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Alterthumskunde,* 2^er Jahrgang, 1890.

— *Metzer Akademie. Litteratur, Wissenschaft, Kunst und Landwirthschaft,* 2^e période, 68^e année, 3^e série, 16^e année, 1890.

MONS. *Annales du Cercle archéologique,* 1891, tables.

— *Bulletin des séances,* 1890.

— *Mémoires et publications de la Société des sciences, arts et des lettres du Hainaut,* 1890-91, 2 vol.

MOSCOU. *Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou,* années 1890-1891.

MILAN. *Reale Instituto lombardo di scienze e lettere. Rendiconti.* 1888, série II, vol. XXI.

MINNEAPOLIS. *Bulletin of the Minnesota Academy of naturel sciences,* vol. III, 1889.

MUNICH. *Denkmäler des Baierischen Landesrechts,* zweiter Band, erste Lieferung, 1891.

NAMUR. *Annales de la Société archéologique de Namur,* t. XIX, 1^re livr.

NANCY. *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain,* 3^e série, t. XVIII, 1890.

— *Mémoires de l'Académie de Stanislas.* 140e année, 5e série, t. VII, 1890.

— *Bulletin de la Société des sciences*, 2e série, t. X, 23e année, 1891.

NAPLES. *Societa reale di Napoli. Rendiconto delle tornate e dei lavori dell' Accademia di archeologia, lettere et belle arti*, nuova serie, anno IV, 1890.

— *Societa reale di Napoli. Atti della reale Accademia di archeologia, lettere e belle arti*, vol. XV, 1890.

ORLÉANS. *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. IX, 1889-90.

PADOUE. *Atti e memorie della R. Accademia di scienze, lettere ed arti in Padova.* Anno CCXCI (1889-90). — Nuova serie, vol. VI.

PARIS. *Bulletin du comité des travaux historiques et scientifiques*, section des sciences économiques et sociales, années 1889-1890.

— *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1889, 3 et 4 ; 1890, 1, 2, 3 et 4.

— *Polybiblion.* Revue bibliographique universelle, 2e série, t. XVII, 1891 ; t. XVIII, 1892.

— *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1889, 3 ; 1890, 1, 2. 3.

— *Annales du Musée Guimet. Revue de l'histoire des religions*, publiée sous la direction de M. Jean Réville. 1890, nos 21 et 22 ; 1891, t. XXIII.

— *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1888.

— *Congrès archéologique de France.* 54e session. Séances générales tenues à Soissons et à Laon, 1888.

PÉRIGUEUX. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XVII, 1890 ; t. XVIII, 1891.

PHILADELPHIE. *Annual report of the curator of the museum of American archeology*, vol. I, 1890.

POITIERS. *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. XII, 1889 ; t. XIII, 1890 ; t. XIV, 1891.

RATISBONNE (REGENSBURG). *Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg*, 1890-1891.

ROME. *Bolletino delle opere moderne stranieri acquistate dalle biblioteche publiche governative dell' regno d'Italia*, vol. V, nos 3 et 4 ; vol. VI, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11.

— *Atti della reale Accademia dei Lincei*, année 1892, série 4, vol. VI, fasc. 5. 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

— *Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei*, 1891, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9.

— *Atti della R. Accademia dei Lincei*, anno CCLXXXV, 1888, série 4, vol. IV, V, VI, VII et VIII.

ROUEN. *Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*, 1890.

St.-NICOLAS. *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waas*, t. XIII, 1891.

St.-OMER. *Société des antiquaires de la Morinie. — Bulletin historique*, t. VIII, 1890.

STOCKHOLM. *Antiqvarisk Tidskrift fôr Sverige*, nos 1, 2 et 3.

— *Sveriges offentliga bibliothek. Accessions Katalog*, 1890.

STRASBOURG. *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 2e série, t. XV, livr. 1, 1890.

— *Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. — Bulletin mensuel*, t. XXV, 1891, t. XXIV, 1890.

STUTTGART. *Die historischen Handschriften der königlichen offentlichen Bibliothek zu Stuttgart*, 1891, vol. II.

TOULOUSE. *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France*, série in-8o, nos 5, 6, 1890.

—*Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 9e série, t. II, 1890.

TOURNAI. *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXIII, 1890.

UTRECHT. *Werken van het historisch Genootschap gevestigd te Utrecht*, nieuwe serie, no 54. 1891.

VIENNE (AUTRICHE). *Oesterreichische Geschichtsquellen*, 1890.

— *Archiv für Oesterreichische geschichte*, 1889.

—*Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften*, 1889, 1890, 3 vol.

WASHINGTON. *Annual report of the board of requets of the Smithsonian institution*, 1890, 3 vol.

WIESBADEN. *Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung*, 1890-1891.

LISTE ALPHABÉTIQUE

par noms d'auteurs et par pays.

DES ENVOIS D'OUVRAGES FAITS PENDANT L'ANNÉE 1891.

BELGIQUE.

BÉHAULT DE DORNON (ARM. DE) et LOË (baron ALF. DE). — *La toponymie nous donne-t-elle des indications sur les établissements des Francs dans le Brabant.* — Bruxelles, Goemaere, 1891.

ID. *Les Ruines de l'Abbaye de Villers.* — Bruxelles, Vromant.

CAUWENBERGHS (CLÉMENT VAN). — *Notice historique sur les peintres-verriers d'Anvers, du XV^e^ au XVIII^e^ siècle.* — Anvers, Kennes, 1891. — (Envoi du Ministère de l'Intérieur.

CEULENEER (ADOLF DE). — *De la signification des mots* : " *Negotiator Citriarius* ". — Bruxelles, Hayez, 1891.

COMBAZ (major P.) et BÉHAULT (ARM. DE). — *Les premiers remparts de Louvain.* — Bruxelles, Vromant, 1891.

CUMONT (GEORGES). — *Un jeton d'or inédit de Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat.* — Bruxelles, Goemaere, 1891.

ID. *Pièces du commencement du monnayage mérovingien, trouvées en Belgique.* — Bruxelles, Goemaere, 1891.

ID. *La Pierre tombale de Nicolas Grudius, fils de Nicolas Everard, président du grand conseil de Malines.* — Bruxelles, Vromant, 1891.

ED. GEUDENS. — *Le jugement dernier et les sept œuvres de miséricorde par Bernard van Orley (1490-1541).* — Anvers, Plasky, 1891.

ID. *Het hoofdambacht der Meerseniers (Godsdienst en kunstzin).* — Antwerpen, De la Montagne, 1891.

C^te^ GOBLET D'ALVIELLA. — *Les antécédents figurés du Peron.* — Bruxelles, Hayez. 1891.

GOSSET (ALP.), LUCAS (CHARLES), SAINTENOY (PAUL). *La conservation des monuments en France, en Angleterre et en Belgique. Les coupoles d'Orient et d'Occident.* — Bruxelles, Lyon, Claesen.

LOË (baron ALF. DE). — *Quelques renseignements sur un cimetière belgo-romain découvert à Archennes (Brabant) en 1883.* — Bruxelles. Vromant.

ID. *Le tumulus belgo-romain de Lennick-St.-Quentin.* — Bruxelles, Vromant.

ID. *Les tombelles des environs de Wavre et de Court St.-Etienne.* — Bruxelles, Vromant.

ID. *Le Préhistorique de la Colombie.* — Bruxelles. Vromant.

ID. *Quelles sont les découvertes relatives à l'âge du bronze, et au 1^er^ âge du fer qui ont été faites jusqu'ici en Belgique, et quelles sont les conséquences à en tirer?* — Bruxelles, Goemaere, 1891.

MATTHIEU (ERNEST). *La pairie de Silly et ses fiefs.* — Louvain, Lefever, 1891.

MAURIN DE NAHUYS (Graaf). *Isaac Newton en zijn muntverslag. (Dietsche Warande).* — Gent, Siffer.

ID. *Zegels van het Dietsche Begijnenhof. (Dietsche Warande).* — Gent. Siffer.

ID. *Notice historique sur l'hôtel de la seigneurie de Ravenstein.* — Bruxelles, Vromant.

ID. *Bahut trouvé en Suède, avec blason rappelant celui de Busleyden.* — Bruxelles, Vromant.

ID. *L'Écriture musicale ancienne.* — Bruxelles. Vromant.

ID. *Encore un mot à propos d'un médaillon artistique du XVI^e siècle, symbolisant la chasteté dans le christianisme et l'impudicité dans le paganisme.* — Bruxelles, Vromant.

RAADT (F. Th. DE). *La maison des douze apôtres, à Bruxelles.* — Bruxelles. Vromant, 1891.

ID. *Armorial brabançon. Recueil d'armoiries inédites.* — Bruxelles Vromant, 1890.

ID. *De Heerlijkheden van het land van Mechelen, Duffel, Gheel en hunne heeren.* — Turnhout, Splichal. 1890.

ID. *Het testament van een aanzienlijken Brusselaer der XIV^e eeuw. (Dietsche Warande).* — Gent, Siffer, 1891.

ID. *Épisodes inédits de la chronique bruxelloise.* — Gand, Vanderhaegen, 1891.

ID. *Le triptyque de la famille Micault.* — Bruxelles, Vromant, 1890.

ID. *Jacques Le Roy, baron de Broechem et du St.-Empire, historien brabançon et sa famille.* — Nimègue, Thieme, 1891.

ID. *Les Armoiries des Berthout et de Malines.* — Malines, Dessain.

RAEMDONCK (D^r J. VAN). *Le Pays de Waas à l'époque du mammouth.*

SAINTENOY (PAUL). *La pierre tombale de Laurent le Blanc, grand oncle de Louise-Françoise de la Baume-le Blanc, duchesse de la Vallière, à Nieuport.* — Bruxelles, Vromant.

ID. *La Polychromie des édifices du culte, et des caveaux funéraires au moyen âge. Conférence de M. l'abbé van den Gheyn, compte rendu.* — Bruxelles, Vromant. 1889.

ID. *Le congrès international pour la protection des œuvres d'art et des monuments tenu à Paris.* — Bruxelles, Vromant, 1890.

ID. *Les ruines du château de Beersel.* — Bruxelles, Vromant.

ID. *L'hôtel de ville de Bruxelles et l'hôtel de Ravenstein.* — Bruxelles, Vromant, 1889.

ALLEMAGNE.

BOETTICHER (ERNEST). *Hissarlik wie es ist.* — Berlin, 1890.

SCHNEIDER (LAURENTIUS). *De Sevirum Augustalium et condicione publica.* — Gissæ, 1891.

NESSLING (CONRADUS). *De Seviris augustalibus.* — Gissæ, 1891.

NOACK (FERDINANDUS). *Iluipersis de Euripedis et Polygnoti quæ ad Troiæ excedium spectant fabulis.* — Gissæ, Keller, 1890.

ZILCH (GEORG.). *Der Gebrauch des französischen Pronomens in der 2 Halfte des XVI Jahrunderts.* — Heppenheim, 1891.

SCHNELLBACHER (KARL). — *Uber den syntactischen Gebrauch des Conjunctius in den "Chansons de Gette".* — Darmstadt, 1891.

GREIN (FRIEDRICH). — *Die Entwickelung der Zustände in Kirche und Schule zu Friedberg.* — Darmstadt, 1890.

FRANCE.

MARSY (Comte de). *La société historique de Compiègne en Belgique.* — Compiègne, 1891.

ID. *Le Forez pittoresque et monumental de M. Thiollier.* — Caen, Delesques, 1889.

HONGRIE.

ETUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ ROY. HONGROISE DE BUDAPEST. *Les Roumains hongrois et la nation hongroise.* — Budapest. 1891.

PAYS-BAS.

VERBEECK (Dr R. M.) — *Oudheidkundige kaart van Java.*

SÉANCE DU 7 FÉVRIER 1892.

Sont présents : MM. A. Henne, président; le général Henrard, vice-président; le baron de Vinck, secrétaire; L. Theunissens, trésorier; F. Donnet, bibliothécaire; F. Baeckelmans, A. Blomme, P. Cogels, Eug. Geefs, P. Génard, A. Goemaere, A. Goovaerts, Max Rooses et le général Wauwermans, membres titulaires; le comte F. van der Straten-Ponthoz, membre honoraire; J. Destrée, P. Saintenoy, P. van der Ouderaa, J.-B. van Wint, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. Alph. de Witte, E. Soil et le chanoine van Caster, membres titulaires.

La séance s'ouvre à 1 $^1/_2$ heure par la lecture du procès-verbal de la séance du 6 décembre qui est adopté.

M. Henne, président sortant, prend la parole et remercie chaleureusement l'Académie de l'honneur qu'elle lui a fait, l'année dernière, de le porter au fauteuil présidentiel pour l'exercice 1891. Il a travaillé à la gloire de la savante compagnie, et il espère que ses efforts dans ce but auront été de quelque utilité.

Il se dit heureux de pouvoir installer le général Wauwermans comme président et le général Henrard comme vice-président pour l'année 1892.

Ces messieurs auront fort à faire, l'année en cours étant celle du cinquantenaire de l'Académie, mais ce surcroit de travail n'est pas fait pour effrayer leur courage. Leur présence au bureau ne pourra que faire briller l'Académie d'un nouvel éclat.

Ces messieurs témoignent à l'Académie toute leur reconnaissance pour la confiance qu'elle a en eux, et pour l'honneur qu'elle leur accorde. Ils sont fiers de leur nouvelle dignité, et feront tous leurs efforts pour justifier le choix de l'Académie.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de remercîments de M. le chevalier Albert van Havre, en réponse à la lettre de condoléances que lui avait adressée l'Académie, à l'occasion du décès de son père, le chevalier G. van Havre, membre titulaire et conseiller de l'Académie.

M. le président charge M. Génard de faire la notice nécrologique du défunt.

M. Rooses fait connaître que M. Albert van Havre met à la disposition des membres de l'Académie des exemplaires du portrait gravé de son regretté père. Cette communication est reçue avec reconnaissance.

M. J.-B. Vervliet, auteur de la revue périodique *Ons volksleven, tijdschrift voor taal-, volks- en oudheidkunde*, sollicite l'échange de sa revue avec les publications de l'Académie.

Sa proposition est agréée, en ce sens qu'il lui sera délivré autant d'années d'*Annales* qu'il enverra d'années de son ouvrage.

Ensuite, M. le général Wauwermans, président, prend la parole pour la lecture de son discours d'inauguration ayant pour titre : *l'Hérésie de Tanchelin* (voir aux *Annales*).

M. le général Henrard propose d'insérer le discours du président, aux *Annales* de la compagnie et M. Goemaere insiste pour qu'il y soit ajouté les compléments que l'orateur a élagués pour ne pas fatiguer l'assemblée. MM. Theunissens, Donnet et Génard font des réserves au sujet des idées développées dans ce travail.

M. Theunissens notamment rappelle le mémoire couronné de M. Janssen, publié dans les *Annales* de l'Académie, t. III, 2e série, et M. Génard un travail qu'il a publié sur le même sujet, dans les *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, t. IV.

M. le président répond que ces réserves ne l'étonnent pas; elles devaient se produire sur un sujet aussi peu résolu, et dont la solution a été aussi contestée.

Il a tenu compte dans son travail du mémoire de M. Janssen, et c'est précisément à cause de son imperfection signalée dans le rapport des trois commissaires : MM. Torfs, Raepsaet et Kervyn de Lettenhoven, qu'il est entré dans la voie tracée par ceux-ci.

Il ne connaît pas le travail de M. Génard, et le remercie de le lui avoir indiqué : il en prendra communication et signalera dans les notes, lors de l'impression de son travail, les faits nouveaux qu'il y rencontrera.

Son but étant uniquement la recherche de la vérité historique, il signalera de même les observations qui pourraient lui être indiquées par d'autres membres, en les appréciant, soit qu'elles aillent à l'encontre de ses idées, soit qu'elles tendent à les corroborer.

L'incident est clos.

M. Génard fait une communication au sujet des notes que feu M. le chevalier de Burbure avait réunies sur l'histoire nationale, et en particulier sur celle d'Anvers.

Ces volumes de notes sont données à la ville et déposées aux Archives, à l'inspection des intéressés.

Remercîments.

Ensuite M. le président esquisse à grands traits les travaux du comité anversois de l'Académie, par rapport à la célébration du cinquantenaire ; le congrès est décidé et le cortège du *Landjuweel* en bonne voie.

L'Académie et l'administration communale marcheront d'accord, en ce sens que, si l'Académie a la responsabilité morale et artistique de la fête, la ville se met entièrement à sa disposition, par l'attribution de subsides, autorisations diverses, etc. Répondant à une lettre

de M. Possemiers, l'Académie décide trois jours de sortie de la cavalcade.

Pour le congrès il y aura 2 1/2 jours de séance, 1 1/2 jour d'excursion et enfin un jour consacré à une séance solennelle et plénière. Les projets de médaille ou de jeton commémoratif du cinquantenaire sont soumis aux membres de l'Académie.

M. le président nommera une commission, à l'effet d'arrêter le modèle [1].

M. Goovaerts offre deux brochures dont il est l'auteur. (*Remercîments*).

La séance ordinaire est levée à 3 heures.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES.

Sont présents : MM. le général Wauwermans, président ; le général Henrard, vice-président ; le baron de Vinck, secrétaire ; A. Henne, Hymans, Jos. Schadde, F. Baeckelmans, A. Blomme, P. Cogels, Eug. Geefs, P. Génard, A. Goemaere, A. Goovaerts, Max Rooses, L. Theunissens, Destrée, membres titulaires.

M. le président dit qu'il lui paraît nécessaire, pour la régularisation de la liste des membres de l'Académie, de procéder à l'élection de deux membres honoraires et de deux membres titulaires. De cette manière, la liste des membres figurera complète au tableau du cinquantenaire.

L'assemblée approuvant ce projet, les candidatures suivantes sont adoptées :

1° Pour les deux nominations de *membre honoraire* :

MM. VAN EVEN, archiviste à Louvain, membre correspondant régnicole, élu le 28 août 1864.

le chanoine DELVIGNE, curé de St.-Josse-ten-Noode, membre correspondant régnicole, élu le 11 avril 1869.

[1] Cette commission formée de MM. Schadde, P. Cogels et Alph. de Witte, a commencé ses travaux.

2° Pour les deux places de *membre titulaire.*

MM. Fern. Donnet, bibliothécaire-adjoint de l'Académie.
Ed. Geudens.
F. van Kuyck, artiste-peintre.
J.-B. van Wint, artiste-sculpteur.
P. Errera, avocat à la cour d'appel de Bruxelles.

La discussion de ces candidatures aura lieu dans la séance d'avril.

Il est procédé ensuite à la nomination de quatre membres conseillers, en remplacement de MM. Scheler, Ruelens, Gife, et Ch^s G. van Havre, décédés.

Sont nommés : Pour la série sortant en 1893 :

M. F. Baeckelmans.

Pour la série sortant en 1896 :

MM. L. Theunissens.
A. Goemaere.
le baron de Vinck.

La série sortant en 1891 est replacée pour sortir en 1899.

TABLEAU DES CONSEILLERS

ARRÊTÉ AU 7 FÉVRIER 1892.

1^e série : sortant le 31 décembre 1893 :

MM. P. Cogels.
le chanoine Reusens.
J. Schadde.
F. Baeckelmans.
Max Rooses.
G^al Wauwermans.

2e série : sortant le 31 décembre 1896 :

MM. P. Génard.
A. Blomme.
Aug. Wagener.
L. Theunissens.
A. Goemaere.
le baron de Vinck.

3e série : sortant le 31 décembre 1899 :

MM. A. de Ceuleneer.
A. Goovaerts.
A. Henne.
le général Henrard.
H. Hymans.
H. Schuermans.

La séance est levée à 4 heures.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1892.

La séance s'ouvre à 1 heure.

Sont présents : MM. le général Wauwermans, président ; le baron de Vinck, secrétaire ; L. Theunissens, trésorier ; F. Donnet, bibliothécaire ; H. Hymans, le chanoine G. van Caster, H. Siret, A. Goovaerts, Eug. Geefs, Max Rooses, Arthur Goemaere, F. Baeckelmans, Th. Smekens, P. Cogels, membres titulaires ; P. van der Ouderaa et J.-B. van Wint, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. le baron Osy de Zegwaart, gouverneur de la province ; le général Henrard, vice-président ; Alph. de Witte, Alex. Henne et Jos. Schadde, membres titulaires ; le comte van der Straten-Ponthoz, membre honoraire, et Th. de Raadt, membre correspondant.

La lecture du procès-verbal de la séance du 7 février n'ayant pas soulevé d'objections, celui-ci est adopté.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

IX

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK.

1892.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte. La Feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

M. le secrétaire donne connaissance à l'Académie d'une circulaire de l'Académie de Stanislas, à Nancy, rappelant qu'en 1893 est à décerner, sous le nom de *Prix Herpin*, une somme de mille francs pour récompenser l'ouvrage qu'elle jugera le meilleur, imprimé ou manuscrit, sur des questions scientifiques, agricoles, économiques, statistiques ou historiques se rapportant particulièrement à la Lorraine ou à l'ancienne province des trois évêchés.

Le prospectus en est déposé sur le bureau de l'Académie.

Une circulaire de la Société d'anthropologie de Bruxelles, à l'occasion du congrès qu'elle organise à Bruxelles au mois d'août 1892, demandant une adhésion et une délégation de l'Académie d'archéologie de Belgique, ne peut être prise en considération, à cause de la coïncidence de ce congrès avec celui de la VIII[e] session organisé par l'Académie à la même époque.

M. Fernand Donnet, bibliothécaire de l'Académie, offre à la compagnie un exemplaire de sa *Notice historique sur la chapelle du T. S. Sacrement en l'église cathédrale d'Anvers*, et un de sa *Notice historique et statistique sur le raffinage et les raffineurs de sucre (XV[e]-XIX[e] siècle)*.

Des remercîments lui sont votés.

M. le général Wauwermans, président, prend la parole pour rappeler aux membres qu'ils ne doivent pas négliger d'envoyer des travaux pour les *Annales*. Il annonce qu'il a recueilli quelques notes sur le marquis de Verboom, officier du génie au service de l'Espagne, Belge d'origine et Anversois de naissance. Cet officier, entre autres faits d'armes, assista à la bataille d'Eeckeren.

Cette communication est reçue avec reconnaissance. MM. Henrard et Goovaerts sont nommés commissaires.

L'Académie aborde ensuite la question de la médaille commémorative de son cinquantenaire. Le projet B, qui a pour auteur M. Eug. Geefs, membre de l'Académie, recueille l'unanimité des suffrages. L'auteur du projet et M. P. Cogels, qui lui est adjoint comme commissaire, sont chargés de s'enquérir d'un graveur et de faire exécuter, pour le soumettre à l'Académie, le modèle en plâtre de la médaille ou du jeton.

M. le président retrace en quelques mots l'historique du projet du *Landjuweel* de 1892. Il fait part de l'attribution des subsides de l'État et de la commune. Celui de la province nous est certainement acquis, mais le vote ne peut avoir lieu qu'ultérieurement.

Le comité des finances est en plein travail ; les listes particulières se couvrent de signatures. L'Académie a souscrit pour 2000 frs., la société *Anvers en avant* nous a généreusement offert mille francs, etc., etc.

En résumé l'affaire est en bonne voie, et tout fait espérer un brillant résultat.

Le *Landjuweel*, œuvre grandiose et toute nationale, est destiné à jeter un nouvel éclat sur l'Académie d'archéologie de Belgique qui l'a inspiré.

Le 2e point que touche le président a trait à la célébration du cinquantenaire de l'Académie.

Le comité d'organisation, composé de MM. les président, vice président, secrétaire, trésorier et bibliothécaire de l'Académie, a arrêté le projet suivant :

Mercredi 10 aout. 1° Séance solennelle et plénière de l'Académie. Discours-rapport du président, sur l'ensemble des travaux pendant le demi-siècle écoulé.

2° Excursion en bateau à vapeur sur le Haut-Escaut. Lunch à bord.

Excursion au château de Cleydael ; réception par le propriétaire M. le baron H. van Havre.

3° Banquet.

Jeudi 11 aout. Ouverture de la VIIIe session de la Fédération archéologique et historique de Belgique.

Réunion des sections et assemblée générale.

Vendredi 12 aout. Excursion à Bois-le-Duc et au château de Heeswyck.

Samedi 13 aout. Réunion des sections et assemblée générale. — Clôture du Congrès.

Pendant toute la durée du Congrès, les membres auront accès aux différents musées de la ville et dans les locaux des cercles et sociétés d'agrément, sur la présentation de leur carte d'identité.

Le discours-rapport de M. le président est déposé sur le bureau. MM. Henrard, Blomme et Génard sont nommés commissaires pour l'examiner.

L'Académie décide en outre de publier ce discours en tête du compte rendu du Congrès et sous forme de brochure, pour être distribué aux membres assistant à la séance solennelle du cinquantenaire.

Concours.

M. le président propose de mettre au concours la question suivante:

Histoire des sociétés de rhétorique et de leur influence politique et littéraire en Belgique. — Adopté.

En conséquence un prix de 500 frs. est à décerner en 1894, pour récompenser l'ouvrage que l'Académie jugera le meilleur, imprimé ou manuscrit, sur la question posée ci-dessus.

Le dernier délai pour la remise des travaux est fixé au 31 décembre 1893.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 3 heures.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES.

—

Discussion des candidatures proposées pour les deux places de membre titulaire.

Le bureau fait la proposition de nommer membre honoraire M. le baron Henri van Havre, qui, lors du cinquantenaire, recevra chez lui, au château de Cleydael, les membres du Congrès, et qui peut rendre de grands services à l'Académie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 1/2 heures.

SÉANCE DU 12 JUIN 1892.

Sont présents : MM. le général Wauwermans, président; le général Henrard, vice-président; le baron de Vinck, secrétaire; L. Theunissens, trésorier; F. Donnet, bibliothécaire; F. Baeckelmans, A. Blomme, P. Cogels, J. Destrée, Alph. de Witte, Eug. Geefs, P. Génard, Edm. Geudens, A. Goovaerts, A. Henne, membres titulaires; le comte A. de Ghellynck d'Elseghem, J.-B. van Wint, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. C. Piot, membre titulaire ; G. Cumont, Th. de Raadt et P. Errera, membres correspondants.

M. le président ouvre la séance et donne la parole au secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la séance du 3 avril. Celui-ci est adopté sans observations.

L'assemblée aborde ensuite la discussion du projet de jeton du cinquantenaire.

M. Geefs expose son plan et fait circuler les empreintes des deux faces du jeton.

Comme le temps presse et que l'ouvrage, commandé à M. Baetes, graveur à Anvers, est sur le chantier, l'assemblée, après quelques observations de M. A. de Witte sur la difficulté du travail, adopte les conclusions de l'auteur.

M. le président donne lecture de son travail sur *le château de Cleydael*. Il soumet à l'Académie les plans, coupes, etc. du manoir, ainsi que des dessins des veuglaires, fauconneaux et autres pièces d'artillerie qui ont dû servir, aux XV^{e} et XVI^{e} siècles, à la défense du château.

M. Génard fait observer que dans le mémoire de M. le président il est fait mention d'Antoine de Bourgogne, bâtard de Brabant, et que plusieurs auteurs ont confondu ce personnage avec Antoine, le bâtard de Bourgogne ; le premier était fils de Philippe de St.-Pol, duc de Brabant et de Limbourg, le second de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. La filiation du bâtard enterré à l'église de Hemixem est clairement indiquée par l'inscription funéraire ; il était fils de Philippe de St.-Pol.

La lecture de M. le président est accueillie par les applaudissements de l'assemblée.

M. le secrétaire donne ensuite connaissance d'une lettre de M. H. Siret, annonçant que son frère, M. Louis Siret, membre correspondant de l'Académie, vient d'être honoré d'un prix de 5,000 frs. au concours Martorell à Barcelone, à l'occasion de la publication de son savant ouvrage : *Les premiers âges du métal en Espagne, continuation des études et des recherches de 1881 à 1887, par Louis et Henri Siret.*

L'Académie applaudit à la distinction si justement méritée par son savant collaborateur.

M. Jos. Destrée communique à l'assemblée des photographies de feuilles de manuscrits, et donne des détails sur l'histoire des ateliers des enlumineurs flamands. Parmi ceux-ci, se distingue tout particulièrement l'atelier de Simon Bénigne, qui excellait dans le paysage.

M. Destrée se propose d'exposer ses planches au Congrès du cinquantenaire.

L'Académie remercie l'auteur de son intéressante communication et prend acte de son offre obligeante.

M. le comte de Ghellynck d'Elseghem donne connaissance à l'assemblée d'un petit volume d'impression anversoise de 1628. — C'est une liste de marques d'honneur antérieure de 10 ans à la première liste connue.

Cette communication est reçue avec reconnaissance.

MM. le général Henrard et Alph. Goovaerts donnent lecture de leurs rapports sur le mémoire du général Wauwermans intitulé : *Le marquis de Verboom, ingénieur militaire flamand au service de l'Espagne au XVII^e^ siècle.* Les deux rapporteurs, après quelques observations de détail, concluent à l'adoption.

Le mémoire sera imprimé dans les *Annales*. M. Goovaerts se propose de faire, aux archives de la secrétairerie d'État et de Guerre, quelques recherches supplémentaires.

M. le président donne quelques indications sur le *Landjuweel*, le Congrès et les excursions projetées.

M. A. Goovaerts communique la musique de deux chœurs qui ont été

chantés lors du *Landjuweel* de 1561. Ces chœurs, retrouvés par lui à la bibliothèque Royale, seront exécutés au *Landjuweel* de 1892.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 3 1/4 heures.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES.

—

Élection de deux membres titulaires.

MM. Fern. Donnet et Edm. Geudens, membres correspondants, sont nommés membres titulaires par 13 voix sur 13 votants.

—

M. le baron H. van Havre est nommé membre honoraire par 12 voix et 1 abstention.

La séance est levée à 3 3/4 heures.

RAPPORTS

sur le mémoire du lieutenant-général Wauwermans intitulé : *Le marquis de Verboom.*

Il n'y a pas eu que les artistes, peintres, sculpteurs et musiciens, qui aient glorifié à l'étranger le nom de la patrie belge. Nous avons dû à la destinée, qui nous fit appartenir tour à tour à l'Espagne, à l'Autriche et à la France, d'avoir donné à chacun de ces États des hommes de guerre renommés. Sans sortir du XVII^e^ siècle, n'avons-nous pas eu de Tilly, Aldringer, Beck, Bucquoy ? En voici un encore que nous révèle le général Wauwermans, le marquis de Verboom, ingénieur militaire, qui commença sa carrière aux Pays-Bas pour l'achever en Espagne. Georges-Prosper Verboom était né à Anvers en 1665, d'un père ingénieur militaire, qui lui fit donner une éducation en rapport avec le genre de vie qu'il voulait lui voir adopter, à l'Académie royale militaire, fondée par les archiducs, en 1600, sous le nom d'*école des pages* et transportée ensuite de Bruxelles à Anvers. Il prit part en qualité d'ingénieur à la campagne de 1691 ;

il assiste ensuite au siège de Namur, restaure les fortifications d'Anvers comme ingénieur-major et, en 1702, est nommé ingénieur général des Pays-Bas.

Plus tard il doit à l'influence du marquis de Bedmar, qui l'avait vu à l'œuvre, sa nomination au grade d'ingénieur général et de quartier-maître général des armées espagnoles (19 janvier 1710).

Dès lors il réside en Espagne, y réorganise le corps du génie sur des bases solides; il est blessé à la bataille d'Alménara et conduit prisonnier à Barcelone jusqu'à la paix de 1712. En 1722, il assiste au siège de cette ville et fait adopter par le duc de Berwick, général de l'armée française, le projet d'attaque qu'il avait présenté sans succès à Camtelmo, duc de Pepoli. La place ayant été prise d'assaut en 1715, il en est nommé gouverneur et chargé d'y construire une citadelle.

En 1727, il est créé marquis par Philippe V; dix ans plus tard nommé capitaine général. Il meurt en 1744.

Le mémoire du général Wauwermans n'abonde pas en détails circonstanciés sur le rôle que joua Verboom dans les opérations militaires où il se signala, et que l'auteur rappelle d'une façon sommaire; il a pour nous le précieux avantage de tirer de l'oubli un nom qui nous fait honneur et que la liste alphabétique dressée en 1866 par la commission de la bibliographie nationale n'avait pas même signalé. Nous concluons à son insertion dans les *Annales* de l'Académie.

P. Henrard.

—

Messieurs,

Je me rallie bien volontiers aux conclusions du rapport de votre premier commissaire. Comme lui, j'estime que le travail de M. Wauwermans est très précieux, parce qu'il appelle l'attention des chercheurs sur un Belge à peu près complètement inconnu en Belgique; c'est assez vous dire que je propose à l'Académie de voter l'impression du mémoire de notre honorable président.

Avec M. Henrard, je le trouve assez incomplet au point de vue de la biographie du marquis de Verboom; mais j'espère qu'il sera le point de départ de nouvelles recherches concernant un personnage aussi remarquable.

A la séance précédente, j'avais promis à M. Wauwermans de compulser les archives de la commune brabançonne de Nieuwrode, parce que les Verboom semblent avoir été originaires de cette localité. J'ai le regret de devoir avouer que ma recherche est restée sans résultat. Sous l'ancien régime, Nieuwrode (appelée alors Nieuwrodenberg) n'était qu'un hameau dépendant d'Aerschot; de là, sans doute, que, quand j'ai inspecté ce village, je n'y ai trouvé que fort peu de papiers.

Cependant, Messieurs, je ne pense pas qu'il soit impossible d'élucider complètement la biographie de Verboom. Je me propose de voir à cet effet les archives si considérables et si riches de la secrétairerie d'État et de Guerre, que nous conservons à Bruxelles. Si mes efforts sont couronnés de succès, j'aurai l'honneur de présenter le fruit de mes recherches à l'Académie d'archéologie.

Permettez-moi de présenter une seule observation: M. Wauwermans pense que le futur marquis de Verboom aurait reçu son éducation militaire à l'école des pages fondée par les archiducs. Je ne crois pas que cela soit possible. Cette institution, fondée par Albert et Isabelle, n'était qu'une école de pages, où ceux-ci, enfants de familles aristocratiques, ne recevaient qu'une éducation de pages et nullement l'instruction militaire. Ils y apprenaient l'étiquette et les usages de la cour de Bruxelles. Ce n'est que sous Maximilien-Emmanuel de Bavière, que l'école des pages devint une espèce d'école militaire. Ce gouverneur général des Pays-Bas, qui nous gouverna sous le règne de Charles II d'Espagne, transforma complètement l'école des pages et y fit enseigner l'art de la fortification.

A. Goovaerts.

SÉANCE PUBLIQUE DU 10 AOUT 1892.

Après avoir reçu les pouvoirs du bureau du Congrès de Bruxelles de 1891, pour diriger le *VIII^e^ Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique*, l'Académie se constitue en séance publique, conformément à l'art. 44 de ses statuts, pour célébrer son *cinquantenaire*.

Au bureau prennent place: MM. Beernaert, ministre des finances; de Burlet, ministre de l'intérieur; le lieutenant-général Wauwermans, président; le baron de Vinck de Winnezeele, secrétaire; Theunissens, trésorier; Donnet, bibliothécaire.

Dans la salle sont réunis un grand nombre de membres du Congrès.

M. le président ouvre la séance académique en ces termes:

» Mesdames et Messieurs,

» La VIII^e^ session du *Congrès de la Fédération archéologique de Belgique* a pour nous une importance exceptionnelle, car elle coïncide avec l'anniversaire cinquantenaire de notre compagnie que nous vous avons conviés à célébrer avec nous.

» Je ne puis mieux faire pour fêter cet heureux événement que de vous rappeler les circonstances qui donnèrent naissance, il y a cinquante ans, à la création de la première société d'archéologie de Belgique qui prit le nom d'*Académie d'archéologie* et fixa son siège à Anvers ».

Après cet exorde, il fait un court résumé de son travail sur le cinquantenaire de l'Académie. (Voir *Annales* t. VII, 4^e^ série, pages 67-129). Le restant de la séance est consacré à des indications relatives à l'organisation du Congrès.

Après la séance, les ministres et les membres du Congrès vont s'embarquer sur le bateau à vapeur l'*Émeraude* dans le but de faire une excursion dans le Haut-Escaut, offerte aux membres du Congrès par l'Académie. A bord, un élégant buffet leur permet de se réconforter tout en admirant le paysage qui se développe devant eux par un temps magnifique.

Parti d'Anvers à midi, l'*Émeraude* remonte jusqu'à Tamise, puis virant le bord, vient débarquer ses passagers au *Mozegat*, où des voitures les attendent pour les conduire au manoir de Cleydael, dont le propriétaire, M. le baron Henri van Havre, membre honoraire de l'Académie, entouré de sa famille, leur fait les honneurs.

Après la visite du château récemment restauré avec un goût parfait et la conscience d'un archéologue, et la visite du parc d'une

végétation luxuriante, un *lunch* attend les excursionnistes dans une tente élégante dressée dans les jardins.

Les voitures ramènent les membres du Congrès au bateau et ils viennent débarquer à quai à Anvers.

A 8 heures, un banquet de 200 couverts, honoré de la présence de M. le ministre de l'intérieur, vient clôturer cette journée du cinquantenaire de l'Académie.

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 1892.

Sont présents : MM. le général Wauwermans, président; le baron de Vinck, secrétaire; L. Theunissens, trésorier; F. Donnet, bibliothécaire; F. Baeckelmans, A. de Ceuleneer, J. Destrée, Eug. Geefs, Edm. Geudens, Alph. Goovaerts, H. Hymans, Jos. Schadde, membres titulaires; le baron H. van Havre, membre honoraire; P. van der Ouderaa, J.-B. van Wint, membres correspondants.

Se sont excusés : MM. le comte van der Straten-Ponthoz, membre honoraire; A. Goemaere, membre titulaire; le comte Amaury de Ghellynck d'Elseghem, membre correspondant.

M. le président ouvre la séance et donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal des séances des 12 juin et 10 août. Ceux-ci sont adoptés sans observation.

M. le président fait savoir à l'assemblée que le photographe de Bois-le-Duc, qui avait pris des vues d'ensemble des membres du Congrès en excursion au château de Heeswijck, a commencé ses envois à MM. les membres souscripteurs. Pris pour notification.

La parole est donnée ensuite à M. H. Hymans, pour la lecture de son rapport en qualité de président du jury du cortège du *Landjuweel*.

Avant de commencer sa lecture, M. Hymans fait les déclarations suivantes :

« Le jury a conscience d'avoir rempli son devoir. Il regrette les quelques difficultés qui se sont produites lors de la proclamation

des prix, et il espère que, le temps et la réflexion aidant, la lecture du rapport dissipera ces légers nuages.

» Le rapport était prêt et devait être déposé lors de la remise des récompenses aux sociétés participant au *Landjuweel*, mais une erreur de la poste a été cause de la non-exécution de ce plan. »

M. Hymans donne lecture de son travail. Ce rapport, si impartial et si détaillé, soulève les applaudissements de l'assemblée ; il sera publié dans le compte rendu du congrès.

M. le général Wauwermans, président, adresse ensuite quelques paroles de bienvenue à M. le baron Henri van Havre, membre honoraire de l'Académie, et l'invite à s'asseoir au bureau.

M. le baron van Havre répond que le vote de l'Académie, l'appelant à siéger dans son sein, a comblé un de ses plus vifs désirs, et qu'il fera tous ses efforts pour justifier cette haute faveur. A la prochaine séance il se propose de faire une communication relative à un tableau attribué à Albert Dürer, tableau qui orne le maître-autel de l'église de Maria-ter-Heide, à Brasschaet.

Le troisième point à l'ordre du jour est la reddition des comptes du Congrès et du *Landjuweel*.

M. le trésorier fait, au nom du bureau, l'exposé de la situation financière qui résulte, pour l'Académie, des fêtes et du Congrès du mois d'août dernier, pour la célébration du cinquantenaire de sa fondation.

Il établit l'état des recettes et dépenses liquidées à la date du 16 octobre. Celui-ci permet de prévoir le résultat d'ensemble, dont la liquidation ne pourra être définitivement achevée que par la suite, et probablement pas avant la fin de l'année 1893 ; car, d'une part, si l'Académie peut encore compter sur quelques recettes, telles que le subside de la province d'Anvers qui ne lui sera délivré qu'en 1893, et le produit de la vente d'objets conservés en magasin, tels que : armes et instruments de musique ; d'autre part il faut attendre l'achèvement de la publication du compte rendu du Congrès, pour être fixé sur l'importance des frais d'impression et d'expédition de ce compte rendu aux souscripteurs, frais qui seront très considérables.

L'Académie, en célébrant ces fêtes, n'a jamais eu en vue d'en

retirer un bénéfice quelconque ; elle était résolue d'y consacrer une part de ses très modestes économies, mais, ainsi qu'on l'a dit, elle ne pouvait se suicider pour célébrer sa joie de vivre.

C'est en partant de ces idées, que certains membres de la commission organisatrice, avec des espérances quelque peu optimistes sur le résultat final de l'entreprise, eurent la généreuse pensée, à laquelle, d'ailleurs, tous leurs collègues ne pouvaient qu'applaudir, de distribuer des subsides complémentaires aux sociétés qui ont concouru à donner de l'éclat à ces solennités et ont été entraînées, de ce chef, à de très sérieuses dépenses.

La plus rigoureuse économie a été apportée dans toutes les dépenses pour réaliser ce résultat si louable.

Il eût été très simple, à cet effet, de pouvoir établir deux comptes distincts : l'*un*, des dépenses du Congrès, qui ne pourront être appréciées qu'après un délai assez prolongé, (à cause du travail considérable qu'exige la publication du compte rendu) ; l'*autre*, des dépenses spéciales relatives aux solennités du *Landjuweel*.

Malheureusement la séparation absolue de ces deux comptes a été jugée impossible, car si, d'une part, il est des subsides qui *doivent* être particulièrement attribués au *Congrès*, tels que : le crédit annuel porté au budget de l'État pour l'encouragement des travaux de la *Fédération archéologique de Belgique*, le crédit spécial alloué par la ville d'Anvers etc. et d'autres spécialement obtenus pour le *Landjuweel*, tels que le crédit imputé par l'Administration communale sur la dépense annuelle des fêtes de la ville, la souscription publique, les souscriptions des habitants des rues par où devait passer le cortège, etc., il en était encore d'un caractère mixte, alloués pour la célébration du cinquantenaire de l'Académie, et par conséquent à la fois au Congrès et aux fêtes, tels que les subsides de l'État, de la Province, de l'Académie, etc. et dont le partage ne pouvait être que très arbitraire.

Néanmoins la commission organisatrice, afin de répondre au dessein généreux de ses membres, a établi deux comptes distincts, en attribuant aux fêtes *la plus grande part de subside possible*, c'est-à-dire y comprenant la totalité des subsides mixtes, mais avec

la condition expresse de se réserver cependant de pouvoir disposer du boni de l'un de ces comptes pour couvrir le déficit possible de l'autre.

Les deux comptes devraient se prêter un appui réciproque, de même que leur encaisse l'avait fait pendant toute la durée du cinquantenaire.

Le compte rendu spécial du Congrès se liquide à ce jour, 16 octobre 1892, par : Recettes. . . . . fr. 9653.50
Dépenses . . . . . » 6757.68

Soit un boni en caisse de fr. 2895.82

somme à peine suffisante pour couvrir les frais d'impression en cours d'exécution, qui ne peuvent être liquidés qu'à la fin de l'année et seront nécessairement majorés des frais d'expédition du compte rendu aux souscripteurs.

Le compte spécial du *Landjuweel* se liquide à ce jour, 16 octobre 1892 :

En recettes, par	fr.	60,835.43
En dépenses, par	»	57,229.82
Soit un boni en caisse de	fr.	3,605.61
Auquel il sera possible, en 1893, d'ajouter le subside de la Province.	»	5,000.00
Et le produit de la vente d'armes, d'instruments de musique, ce poste estimé approximativement à	»	2,000.—
Soit en total	fr.	10,605.61
mais sur lesquels il reste à payer divers comptes non apurés et des dépenses probables estimées à environ	»	7,097.00
Reste	fr.	3,508.61

Ce résultat est relativement favorable pour l'Académie, puisqu'il lui laisse l'espoir de clôturer les comptes du cinquantenaire *sans déficit*, malgré la menace d'un procès encore en suspens.

Mais il ne permet pas de donner, pour le moment, suite au projet

d'allouer aux sociétés un subside supplémentaire, car sur cette somme de fr. 3508,61, il restera encore à imputer:

1° la dépense d'un livre d'or, que la Commission s'est engagée, vis-à-vis des souscripteurs, à faire et déposer à l'hôtel de ville (programme officiel du *Landjuweel*, p. 57).

2° la publication qu'il serait équitable de faire, d'un album de musique, afin de conserver le souvenir de l'œuvre des artistes musiciens dans le *Landjuweel* de 1892: de même que celle des artistes-peintres et décorateurs a été conservée dans l'album publié à la demande de l'Académie, par M. Maes.

3° Enfin, il reste nécessaire de prévoir un certain déficit sur les publications du Congrès, ainsi que nous l'avons indiqué.

La plus sévère économie sera apportée dans la liquidation des comptes qui restent à apurer, mais il est prudent d'ajourner toute dépense nouvelle, comme celle du livre d'or et de l'album de musique et de réserver *tout* le boni disponible, jusqu'au moment où les comptes pourront être définitivement clôturés.

L'Académie prend acte de ce rapport.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du Collège communal, remerciant l'Académie et la félicitant de l'éclat qu'elle a jeté sur les fêtes communales par la célébration de son cinquantenaire et l'organisation du *Landjuweel (Remerciments)*.

M. le président fait ensuite une communication au sujet d'une découverte faite aux environs de Rochefort; il ne s'agirait de rien moins que de la découverte de la villa de Valentinien. Il offre de faire une notice pour le *Bulletin* de l'Académie, notice qui sera mise sous les yeux de M. le ministre de l'intérieur et de l'instruction publique, dont le zèle pour la conservation des vestiges et monuments historiques n'est pas à démontrer.

Puis il donne la parole à M. Jos. Destrée pour exposer à la compagnie le résultat de son voyage dans l'Allemagne du Nord et en Scandinavie, au point de vue de la recherche des œuvres des artistes imagiers flamands. Malheureusement, le temps étant mesuré, M. Destrée, après quelques instants de conférence, est forcé de s'interrompre. Il promet de continuer à la prochaine séance.

Sur la proposition de M. Eug. Geefs, il est décidé que le secrétaire écrira une lettre à M. Kreglinger, pour le remercier et le féliciter, au nom de l'Académie, au sujet de la restauration aussi artistique qu'intelligente, exécutée à ses frais et par ses ordres, à la façade de l'ancienne maison de la gilde des Arbalétriers ou de St.-Georges, située Grand'Place à Anvers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 heures.

Les ruines de la villa romaine de Jemelle.

La Société d'archéologie de Namur, qui poursuit, avec une persévérance à laquelle on ne peut assez rendre hommage, l'étude des anciens établissements romains et francs dans nos contrées, a récemment mis à découvert près de Jemelle et à peu de distance de Rochefort, une importante *villa* qui paraît avoir été construite et même occupée vers l'an 357, par l'empereur Valentinien. Ce prince était un soldat peu lettré, mais il avait cependant le tempérament d'un artiste; s'il fut souvent un tyran et un justicier féroce, il proclama aussi le principe de la liberté de conscience qui contribua au développement du christianisme. Ce fut peut-être dans cette *villa* de Jemelle que furent préparées diverses institutions politiques nouvelles, illustration de son règne dont on retrouve encore des traces dans notre droit public.

Me trouvant le mois dernier en villégiature dans ma famille à Jemelle, j'eus la curiosité d'aller visiter ces restes vénérables qui se trouvent sur le sommet d'une montagne aride d'où l'on embrasse un horizon très étendu.

En quittant Rochefort, on y atteint par un sentier à peine tracé, dans une ascension d'ailleurs facile de trois kilomètres. Au milieu d'une butte assez vaste je ne tardai pas à rencontrer les traces des fouilles, sous forme de substructions murales d'un bel appareil encore bien conservées, quoique subissant déjà l'action d'une destruction lente toute récente. Le champ des fouilles est fort limité et la butte

elle-même renferme peut-être une petite Pompéi belge encore ignorée dont je constatai l'origine romaine indiscutable, attestée par divers fragments de poteries mêlés aux déblais des terres extraites des fondations.

Cette visite m'inspira des idées assez mélancoliques. Depuis les fouilles entreprises par la société de Namur, une partie des murailles mises à nu a été déjà fortement dégradée par les jeux des jeunes paysans qui seuls fréquentent ces régions, conduisant au pâturage leur bestiaux, ou peut-être par quelques voyageurs, désireux d'en emporter un *souvenir*. On m'apprit que le propriétaire du terrain venait de vendre les ruines, pour la somme modique de 150 francs, à un paysan qui comptait utiliser ces pierres à se construire une petite habitation au milieu des champs. La *villa* de l'illustre empereur est donc menacée de se transformer en carrière de *pierres ouvrées*... *Sic transit gloria mundi*..... En quittant ces lieux, je constatais une fois de plus que, dans l'état actuel de notre législation sur la conservation des monuments, tous les travaux des sociétés d'archéologie pour reconstituer notre histoire ancienne, au moyen des traces conservées dans notre sol, n'aboutissent en dernière analyse qu'à contribuer à les effacer plus complètement encore qu'une longue période d'indifférence. Toute la propriété, m'assurait-on, ne valait pas 1500 francs, la *villa* comprise. N'y a-t-il rien à faire pour la sauver et la conserver aux méditations de nos successeurs ?.....

Rochefort est une petite ville, qui dans ces dernières années a pris de l'importance et tend à devenir l'une des principales stations estivales de notre petite Suisse belge. Chaque été le chemin de fer y amène de nombreux voyageurs attirés par la salubrité du climat, le bon marché exceptionnel d'un séjour de villégiature, ses magnifiques grottes, le voisinage de celles plus célèbres encore de Han, de charmantes promenades dans un site agreste et pittoresque. De beaux hôtels assurent déjà aux voyageurs tout le confortable désirable. Chaque année la municipalité dépense des sommes notables pour améliorer les routes et les promenades, attirer la clientèle par une réclame répandue dans toute la Belgique et l'étranger, pour subsidier des sociétés d'harmonie chargées de distraire ses

hôtes passagers. Nul doute que si l'on se trouvait dans la *classique* Allemagne, quelque effort eût été tenté pour conserver les restes de ce curieux *Alte Schloss*, que bien des villes pourraient envier à Rochefort, et le transformer en un intéressant but de promenade, et que le gouvernement et la province se seraient empressés d'y concourir pour la modique dépense que cette conservation pourrait entraîner. J'eus l'occasion d'en causer avec des personnes en rapport avec l'administration et j'appris que tel était le mépris des habitants pour ces *vieilleries* qu'on n'aurait aucune chance d'obtenir d'eux à cet effet la somme la plus minime. Oh! s'il s'agissait de concours de vélocipèdes, de pinsons ou de quelque autre chose de semblable, ce serait bien différent... Mais des ruines romaines! Fi donc... C'est bon pour un maître d'école.

On parle beaucoup dans notre pays du *surmenage scolaire* et l'on a raison. L'instruction que l'on développe chez l'enfant à grands renforts de *devoirs* et de *thèmes* ne s'acquiert souvent qu'aux dépens du développement physique. On recommande l'*enseignement intuitif* et les petits modèles offerts à l'écolier contribuent même, par leurs formes imparfaites, leurs dimensions réduites, à fausser ses idées. Dans mon enfance j'étais disposé à comparer la *voie triomphale* qui conduisait les vainqueurs du monde au Capitole, à quelque rue splendide comme l'*avenue de la Grande Armée* de Paris; ce n'est qu'en la voyant à Rome dans les déblais du forum sous forme de rue étroite, bordée d'édifices dont les ruines attestent la splendeur, que j'ai commencé à comprendre la vie des Romains. — Imaginons un écolier conduit à Rochefort pendant ses vacances et visitant les ruines de la *villa de Valentinien*, qu'on lui expliquera à l'aide d'un bon dessin; il s'ingéniera à les comprendre tout en jouant, résoudra lui-même une foule de problèmes que leur imperfection lui suggérera et le maître trouvera plus tard un terrain tout préparé pour suivre la leçon d'histoire sans efforts.

Plein de ces idées, j'écrivis au retour de mon petit voyage, à notre collègue M. Bequet qui avait dirigé les fouilles de la *villa de Valentinien* avec la compétence que chacun lui reconnaît, pour lui demander ce qu'il y aurait à faire pour la conserver. Il eut l'obligeance de me

répondre par une longue et intéressante lettre qu'il me pardonnera de vous communiquer :

« Namur, 1 octobre 1892.

» Mon cher Général,

» La conservation des restes de la villa romaine de Jemelle, près de Rochefort, que vous proposez, me paraît assez difficile ; permettez-moi de vous en exposer les raisons :

» L'expérience m'a appris que ces ruines se détériorent avec une extrême rapidité lorsqu'elles subissent l'influence des saisons ; ce que vous avez vu des restes de la villa n'est plus que l'ombre de ce qu'ils étaient au moment des fouilles.

» Pour les préserver des intempéries et du vandalisme, il faudrait une dépense considérable et permanente, comme acheter le terrain, couvrir les ruines d'un hangar, établir des clôtures, un gardien, etc. Depuis longtemps mes regrets se sont heurtés à ces difficultés.

» Ce qui me console et doit aussi un peu vous consoler, c'est qu'il a été fait des villas explorées par nous un plan complet, coté avec la plus grande exactitude par un homme fort capable appartenant au corps du génie.

» Nous possédons ainsi les plans exacts de trois villas fouillées dans la province de Namur par les soins de notre société ; deux ont été publiés dans nos annales, le troisième, qui est celui de la villa que vous avez vue près de Rochefort, ne l'a pas été jusqu'à présent. Au printemps dernier nous avons encore exploré une partie des dépendances situées à 200 mètres de la villa du maître, nous avons reconnu des magasins, des habitations d'esclaves domestiques, la forge, un travail pour ferrer les chevaux, etc. Il reste encore à fouiller dans cette partie.

» Je me permets de vous faire observer à cette occasion, mon cher général, que la société archéologique de Namur est la seule en Belgique, jusqu'à ce jour, qui ait terminé l'exploration complète de villas romaines ; on se borne généralement à en fouiller une petite partie. C'est que ces travaux sont longs, très coûteux et ne rapportent absolument rien aux collections des musées. L'impression en couleur

des plans est aussi une dépense considérable ; aussi les sociétés renoncent à entreprendre ces travaux qui seraient la ruine de leur maigre budget. Si à Namur nous avons pu le faire, c'est à force d'économie et grâce à un personnel et à de modestes collaborateurs dont l'intelligence n'a d'égal que le dévouement.

» L'étude de ces villas offre un intérêt capital au point de vue de l'organisation de la société dans nos campagnes sous la domination romaine. Jusque ces derniers temps d'éminents historiens prétendaient que les contrées situées au sud de la Sambre et de la Meuse étaient, aux trois premiers siècles, couvertes de forêts et de terres incultes habitées par des peuplades à demi sauvages. Aujourd'hui les villas et les cimetières découverts dans cette contrée, leur distribution sur le sol, montrent le domaine foncier organisé à peu près tel que nous le connaissons de nos jours ; le grand progrès des temps modernes est d'avoir émancipé les populations rurales et amené le développement de la petite propriété.

» Ces fouilles nous font voir aussi que les Belges possédant quelque fortune avaient abandonné, peu de temps après la conquête, la cabane de leurs pères pour se construire de solides et confortables demeures dont plusieurs n'avaient rien à envier pour le luxe aux maisons de campagne du midi de la Gaule.

» Pour me résumer dans cette lettre déjà trop longue, je pense que la comparaison d'un certain nombre de plans de villas romaines, levés avec soin, serait du plus grand intérêt pour la connaissance de l'état de la société en Belgique pendant la domination romaine. Mais quant à songer à la conservation de leurs restes, je crois la chose difficilement réalisable.

» Veuillez recevoir, mon cher général, l'assurance de mes sentiments très dévoués.

» Alf. Bequet. »

La lettre si pessimiste de notre collègue ne m'a pas étonné. Dans notre pays ce n'est généralement qu'après que le mal a été accompli qu'on cherche à y porter remède. Témoin les *ruines de Villers*. Sans doute la société de Namur, en faisant relever soigneusement les dessins des ruines de la *villa de Valentinien*, a rendu un incontestable

service, mais ce n'est pas tout ce qu'on peut attendre de ces fouilles. Combien de ces plans n'ont-ils pas été perdus ; combien d'autres sont difficiles à rétablir sur les lieux, après la transformation du sol ? Ce qu'il importe avant toute chose, c'est de conserver l'indication positive de leur emplacement, afin de ne pas clore d'une manière définitive l'ère des recherches pour nos successeurs. Il me paraît difficile d'admettre qu'un établissement aussi considérable en plein pays barbare, n'ait pas été gardé par quelque force militaire. Je ne sache pas qu'on ait retrouvé dans ces ruines aucune indication d'un système de défense ; c'est donc au loin qu'il faut rechercher l'emplacement de petits postes défensifs. Peut-être au *camp du Fayt*, où l'on retrouve encore les restes bien conservés d'un camp romain ou d'un *oppidum franc* ; peut-être à Rochefort même, où un château moyen âge, aujourd'hui presque détruit, s'y est substitué ; peut-être en d'autres lieux où on les retrouvera par la suite... Ce n'est qu'avec l'indication bien positive de l'établissement principal qu'on peut guider ces recherches et se rendre compte de l'état de la contrée, qu'avec M. Bequet je crois avoir été habitée autrefois, autant que de nos jours, ainsi que l'attestent de nombreux vestiges romains et francs, cimetières, etc.

Malgré mon inexpérience en cette matière, on me permettra donc une conclusion un peu plus optimiste.

Une simple palissade de clôture en bois, dans un pays où ces matériaux se trouvent à bon marché, protégerait non d'une manière absolue mais d'une manière satisfaisante déjà, la *villa de Valentinien*. Un sentier un peu plus accessible, une modeste cantine en planches pour un gardien, y attirerait les étrangers et couvrirait probablement par son exploitation les frais d'entretien, avec la vente de petites brochures historiques et de photographies dont les étrangers se montrent avides comme souvenirs de leur voyage. L'attention des gens du pays serait éveillée sur ces ruines qu'ils dédaignent aujourd'hui, et les amènerait probablement à faire quelques frais pour en activer les déblais dans la morte-saison, lorsque la main-d'œuvre est peu coûteuse.

Général WAUWERMANS.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

X

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK.

1893.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte : La Feuille de 16 pages : [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage : de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée

RAPPORT

du Comité des finances de l'Académie sur les comptes du Congrès et du Landjuweel, qui ont été soumis à l'Académie dans la séance du 18 décembre 1892.

MESSIEURS,

Ayant pris connaissance :

1° Du rapport présenté par le bureau au comité d'organisation des fêtes du cinquantenaire sur la situation financière (Annexe A) et du double compte du trésorier du Congrès et du *Landjuweel* (Annexe B) ;

2° Du procès-verbal de la séance du comité d'organisation du *Landjuweel* du 12 décembre dernier (Annexe C) et des conclusions du même comité (Annexe D) ;

Attendu que la lettre de M. le ministre de l'intérieur spécifie que le subside de fr. 6000 est accordé pour les dépenses des fêtes du cinquantenaire, sans distinction de Congrès ou de *Landjuweel.* (Annexe E) ;

Le comité des finances de l'Académie, en sa séance du 27 décembre 1892, se rallie tout entier aux propositions énoncées dans le rapport annexe A.

Étaient présents: MM. Jos. SCHADDE, ARTH. GOEMAERE, H. SIRET, EDM. GEUDENS, baron DE VINCK.

S'était excusé : M. ALPH. GOOVAERTS.

Ne s'était pas excusé : M. PAUL COGELS.

Le secrétaire général,
Baron DE VINCK.

ANNEXE A.

Rapport présenté par le bureau au comité d'organisation des fêtes du cinquantenaire de l'Académie d'archéologie sur la situation financière.

L'*Académie d'archéologie* ayant résolu de célébrer en 1892 l'*Anniversaire cinquantenaire* de l'institution de l'Académie, par la convocation d'un *Congrès de la Fédération archéologique de Belgique* qui devait être accompagné de fêtes pour en conserver le souvenir, nomma, dans sa séance du 5 août 1891, une commission composée de son vice-président (appelé par les Statuts de l'Académie à la présider en 1892) et des membres résidant à Anvers pour en étudier le projet. A la suite de cette étude préalable fut instituée, dans la séance du 4 novembre 1891, une *commission d'organisation des fêtes et du Congrès* composée du *bureau en fonction en 1892* et des membres de l'Académie en résidence à Anvers au nombre de *onze*, la majorité des membres de l'Académie habitant d'autres villes se trouvant empêchée d'assister aux séances régulières et fréquentes que devait exiger l'organisation de ces fêtes.

Cette commission d'organisation reçut de l'Académie pleins pouvoirs pour solliciter en son nom tous les subsides et fonds nécessaires à la réalisation du projet, les recueillir et en disposer dans l'intérêt de l'œuvre. En outre, elle fut autorisée à s'adjoindre un certain nombre de membres étrangers à l'Académie, dont elle jugerait le concours utile et qui voudraient bien l'aider de leurs conseils et de leur influence pour donner de l'éclat aux fêtes projetées. Ce fut ainsi que le Comité d'organisation fut successivement augmenté jusqu'à l'effectif de 28 membres.

Les fêtes du cinquantenaire sont terminées avec un succès auquel on est unanime à rendre hommage. La tâche du comité d'organisation est donc achevée et il ne lui reste plus qu'à rendre compte de ses opérations à l'Académie dont il a été la délégation, ainsi que des pouvoirs dont il a été investi.

La séance de ce jour doit être la dernière du *comité d'organisation*, car dans le courant du mois de décembre prochain il est virtnellement

dissous par l'achèvement du mandat d'une partie des membres du bureas soumis à réélection en vertu des statuts de l'Académie; le président même dépose définitivement son mandat, n'étant pas rééligible.

L'exposé des travaux du comité ne doit pas comprendre le détail des fêtes et des solennités auxquelles tous les membres de l'Académie ont assisté et qui, suivant l'usage de la *Fédération*, est présenté dans le *Compte rendu du Congrès*, actuellement sous presse, dont la rédaction est confiée au bureau du Congrès et qui est présenté dans la première assemblée du Congrès prochain.

Mais notre comité doit à l'Académie un exposé complet de la situation financière qu'il a gérée en son nom, dont seule l'Académie est responsable et que seule elle doit approuver en dernier ressort.

Afin de faciliter la tâche du Comité d'organisation, le bureau a dressé un résumé des recettes et dépenses liquidées à la date de ce jour. Ce compte est malheureusement encore incomplet et ne pourra être achevé qu'après un délai prolongé, probablement vers le mois de juillet ou d'août prochain. Pour y suppléer, le bureau a joint aux comptes liquidés un exposé budgétaire établi aussi exactement que possible par évaluation et indiquant :

1° Les dépenses ordonnées par le comité d'organisation mais dont le montant n'a pu encore être définitivement soldé pour des motifs divers.

2° Les dépenses qui doivent encore être ordonnées pour satisfaire à des obligations contractées vis-à-vis de tiers.

A l'aide de ces éléments il est possible de se rendre compte d'une manière assez rigoureuse du résultat final des opérations du comité et du reliquat qui peut en résulter. Il est aussi possible d'arrêter les projets sur l'emploi final qui doit être fait de ce reliquat.

Une observation est indispensable pour comprendre la division du compte en deux parties distinctes, opérée par le bureau :

L'Académie, en sollicitant le concours des administrations et du public, a cherché à fêter son cinquantenaire sans compromettre la très modeste fortune, unique ressource dont, à défaut de cotisation de ses membres, elle dispose pour continuer ses travaux; fortune qui

d'ailleurs est le fruit de cinquante ans d'efforts, de persévérance et d'économie. A l'inverse de ce qui s'est passé dans tous les autres congrès de la Fédération, où les sociétés organisatrices ont toujours bénéficié des économies réalisées, l'Académie n'a voulu que se réserver le *bénéfice moral* qui pouvait résulter d'une sorte de consécration de ses efforts pour attirer l'attention sur l'importance de ses travaux, pour lesquels malheureusement l'opinion publique s'est montrée jusqu'ici trop indifférente.

Inspirés par ces sentiments, des membres du Comité, très optimistes sur le résultat financier de ses opérations, ont proposé de distribuer aux sociétés privées qui avaient contribué à l'éclat des fêtes instituées par l'Académie, une part du *boni* qu'ils supposaient devoir résulter de nos efforts, afin d'indemniser celles-ci, au moins en partie, des dépenses considérables qu'elles avaient faites. Cette proposition généreuse ne pouvait avoir que l'assentiment général ; elle fut admise *en principe*, sans être cependant l'objet d'aucun vote définitif, car son exécution était nécessairement subordonnée au résultat de la liquidation définitive des dépenses, et devait rencontrer d'assez sérieuses difficultés. Néanmoins le bureau s'occupa aussitôt de préparer tous les éléments d'une solution pratique, prompte et de nature à satisfaire toutes les parties en cause.

L'Académie, en acquittant envers les sociétés les subsides du concours, a évidemment accompli tous les engagements qu'elle a contractés vis-à-vis de celles-ci. Il ne peut être question de les admettre à un *partage* des bénéfices, mais seulement de leur attribuer, par esprit de justice, des subsides volontaires, dont l'Académie reste libre de fixer la quotité. Admettre un autre principe serait aussi admettre les sociétés à un droit de contrôle sur les opérations de l'Académie, contrôle que celle-ci s'est absolument interdit sur les opérations des sociétés; ce serait aliéner la liberté de l'Académie au profit des sociétés. D'autre part il ne peut être non plus question d'altérer en rien l'œuvre scientifique et artistique de l'Académie, dont elle reste responsable vis-à-vis des souscripteurs au Congrès.

Afin d'atteindre le but poursuivi par les membres du *comité d'organisation*, le bureau a établi *deux comptes* distincts; — l'un relatif

au *Congrès*, tel qu'il se serait produit sans le *Landjuweel*, sur lequel il n'y a rien à prélever en faveur des sociétés qui n'y ont eu aucune part; — l'autre du *Landjuweel*, sur le bénéfice duquel il est seul équitable de prélever le subside accordé aux sociétés.

Au *compte du Congrès* appartiennent évidemment tous les subsides attribués à ces assises scientifiques; cotisations des souscripteurs, subside annuel inscrit au budget de l'État en faveur des *Congrès de la Fédération*, souscription spéciale de la ville, etc. — Au *compte du Landjuweel* appartiennent en propre les subsides recueillis en faveur de cette fête publique, tels que le subside prélevé par la ville sur le budget des fêtes communales dont le *Landjuweel* devait rehausser l'éclat, souscriptions publiques et souscriptions dans les rues où le cortège devait défiler, subsides d'*Anvers en avant*, subside du Jardin zoologique, etc. — Mais comment partager les subsides mixtes alloués d'une manière générale au profit de la célébration de *cinquantenaire* comprenant *fêtes et Congrès*, tels que les subsides de l'État, de la Province, de l'Académie d'archéologie, etc. — Le bureau n'a pas hésité à porter à l'actif du *Landjuweel* (et par conséquent à admettre au bénéfice des sociétés) la *totalité des subsides mixtes*, mais avec cette réserve cependant, que le déficit éventuel au compte du Congrès serait couvert par une partie des sommes abandonnées au *Landjuweel*.

Afin de procéder avec ordre à l'établissement de ces comptes et de leurs annexes, le bureau propose au comité d'en faire l'examen article par article en commençant par le compte du Congrès. Un procès-verbal détaillé indiquera les modifications que le Comité juge devoir apporter au projet du bureau, ainsi que les observations que vous jugerez devoir y présenter, et après cette étude le compte provisoire ainsi que le procès-verbal des modifications proposées seront soumis à l'Académie.

Après cet examen des comptes il sera possible de fixer le reliquat final probable et d'établir des propositions définitives pour son emploi, tels que les subsides proposés pour les sociétés et les autres questions restées en suspens sur lesquelles le bureau appellera successivement vos avis.

Ce compte provisoire du bureau avec vos avis et propositions

sera remis à l'Académie pour servir de reddition des comptes et pouvoir du comité d'organisation.

Il doit être bien entendu que les votes auxquels auront pris part les membres de l'Académie dans le comité d'organisation ne peuvent entraver en rien leur liberté dans les discussions qui se produiraient au sein de l'Académie.

ANNEXE B.

I. *Compte du Congrès.*

RECETTES.

Subsides de la ville d'Anvers. . .	fr.	1 000,—	
du gouvernement . . .	»	1 500,—	
		fr.	2,500.—
Cotisation des membres du Congrès	»		3,007.45
Souscription pour l'excursion de Cleydael . . .	»		358.—
» » » » Bruxelles . . .	»		123.05
» » » » Bois-le-Duc . .	»		2,400.—
» » » » Gand	»		238.—
» » le banquet	»		1,040.—
Total . .	fr.		9,666.50
A déduire les dépenses . .	»		6,757.68
Reste . .	fr.		2,908.82

DÉPENSES.

Excursion à Cleydael. Lunch à bord .	fr.	821,25	
Omnibus . .	»	200,—	
A l'équipage de l'*Émeraude*.	»	100,—	
		fr.	1,121.25
A reporter	fr.		1,121.25

Report	fr.	1,121.25
Excursion à Bruxelles (chemin de fer)	»	133.75
» » Bois-le-Duc (Parmentier)	»	2,449.80
» » Gand (chemin de fer).	»	349.50
Banquet au *Grand Hôtel*	»	1,412.—
Local des séances. Location du mobilier fr. 125,—		
Aux portiers du palais de justice » 100,—		
	fr.	225.—
Sténographie	»	600.—
Impression clichés Malvaux	»	250.03
Frais de bureau	»	131.30
Frais d'encaissement.	»	85.05
Total . .	fr.	6,757.68

Reste a liquider *(évalution approximative)*.

Sténographie	fr.	300.—
Impression du compte rendu . . .	»	3,000.—
Port d'envoi	»	400.—
Frais imprévus	»	208.82
Total . .	fr.	3,908.82
A déduire l'encaisse . ,	»	2,908.82
Déficit probable . .	fr.	1,000.—

II. *Compte du Landjuweel.*

Recettes.

Subsides de l'État. Cinquantenaire .	fr.	6,000.—
» la Ville. *Landjuweel* .	»	15,000.—
A reporter	fr.	21,000.—

Report fr.	21,000.—	
Subside de l'Académie. Cinquantenaire. . . . . »	2,000.—	
» *Anvers en avant. Landjuweel* . . . . . »	1,000.—	
» Zoologie. *Landjuweel* . »	1,000.—	
	fr.	25,000.—
Produit des listes de souscriptions *Landjuweel* . .	»	8,750.—
» » » des rues *Landjuweel.*	»	9,776.05
» de la concession des estrades.	»	12,371.50
» » vente des brochures.	»	721.80
» » » programmes officiels . . .	»	3,035.70
» » » de drapeaux, armes et instruments de musique.	»	2,361.38
Total.	fr.	62,016.43
A déduire les dépenses	»	61,346.32
Reste	fr.	670.11

Reste à réaliser :

Subside de la Province . . . . . fr.	5,000.—	
Produit de la vente d'armes et divers objets (évaluation) . . . . . »	1,000.—	
A ajouter	fr.	6,000.—
Total.	fr.	6,670.11
A déduire les dépenses probables	»	1,500.—
Boni probable.	fr.	5,170.11

DÉPENSES.

Subsides et prix aux sociétés	fr.	43,050.—
Cortège spécial des *Violieren*	»	1,699.87
A reporter	fr.	44,747.87

	Report fr.	44,749.87
Achat d'instruments de musique, armes et divers objets	»	6,887.96
Fête à la Bourse	»	1,515.—
Fête de la proclamation des prix	»	223.52
Dépenses diverses dans l'intérêt des sociétés	»	3,870.59
Frais d'impressions	»	1,815.08
Anvers en avant pour affiches	»	250.—
Frais de bureau, télégrammes, voitures	»	1,567.95
Bouquets et brassards	»	222.50
Frais de procès	»	243.80
	Total. fr.	61,346 32

Reste à liquider :

Livre d'or (évaluation)	fr.	500.—
Déficit du Congrès	»	1,000.—
	Total fr.	1,500.—

ANNEXE C.

Procès-verbal de la séance du comité d'organisation du Landjuweel tenue le 12 décembre 1892.

La séance est ouverte à 3 heures chez M. le lieutenant-général Wauwermans, président.

Sont présents: MM. le lieutenant-général Wauwermans, président ; le baron de Vinck, secrétaire; L. Theunissens, trésorier; Fern. Donnet, bibliothécaire; F. Baeckelmans, P. Cogels, Jos. Dero, Eug. Geefs, Edm. Geudens, Jos. Maes, A. Possemiers, Max Rooses, Emm. Rosseels, Jos. Schadde, G. Tiberghien, Fr. van Kuyck.

Se sont excusés: MM. J. B. van Wint, P. Génard, Th. Smekens et Albr. de Vriendt.

M. le président ouvre la séance en donnant lecture du *Rapport du bureau au comité d'organisation du* Landjuweel *(Voir annexe* A).

M. Max Rooses fait quelques observations au sujet de l'attribution *projetée* d'une minime partie du boni du *Landjuweel* pour couvrir le déficit que le Congrès a produit dans la caisse de l'Académie. Il fait des réserves au point de vue de la légitimité du projet de faire clôturer les comptes du *Landjuweel*, par l'Académie, en dernier ressort.

M. le président se retranche derrière sa qualité exclusive de président de l'Académie. C'est comme tel, et uniquement à ce titre, qu'il a pris la direction du comité du *Landjuweel* et le bureau tout entier n'a été appelé à ces fonctions que par celles qu'il occupait à l'Académie. C'est en cette qualité qu'il a demandé et obtenu le subside de 6000 fr. du ministre de l'intérieur.

Le secrétaire donne lecture de la lettre ministérielle.

MM. Rooses et Possemiers font des réserves au sujet de l'interprétation que lui donne le bureau.

M. le président présente le compte du Congrès, se soldant par un déficit approximatif de 1000 fr.

Il dépose ensuite le compte du *Landjuweel*, se soldant par un boni approximatif de fr. 5,570.00.

Parmi les dépenses prévues, se trouve une somme de 500 fr. à attribuer à l'établissement d'un livre d'or du *Landjuweel*. L'assemblée, partant du principe que toutes les sommes recueillies *pour* le *Landjuweel* doivent lui être attribuées, ne vote, pour ce livre d'or, qu'une somme de 100 fr.

Partant du même principe, et vu le vote par l'Académie, pour le *Landjuweel*, d'une somme de 2000 fr. (somme qui a été inscrite en tête de toutes les listes du Comité des finances), l'assemblée décide qu'il n'y a pas lieu, pour l'Académie, de couvrir le déficit du Congrès au moyen d'une somme à prendre sur le boni du *Landjuweel* (17 voix contre 3).

La proposition et le résultat du vote seront portés à la séance de l'Académie du 18 décembre 1892.

MM. Tiberghien, van Kuyck, P. Cogels et Possemiers soutiennent chaudement l'opinion de M. Rooses. Les sociétés souffrent, elles peuvent mourir de privations. L'Académie n'est pas malade, et ce

n'est pas un déficit de 1000 fr. à couvrir qui pourra la mener à sa perte. *En résumé*, le boni du compte *Landjuweel*, mais dont une grosse partie ne pourra être liquidée qu'au printemps prochain (subside de la Province 5000 fr.), s'élève à la somme de 6500 fr., qui reste acquise aux sociétés ayant participé au cortège.

L'assemblée émet le vœu que la somme restant à distribuer soit réalisée le plus tôt possible par une avance à faire sur la créance de la Province, et la vente des armes.

Dans le cas d'un partage entre les différentes sociétés, M. Possemiers propose la répartition suivante :

Sur le total sera prélevée une somme de 500 fr. à distribuer aux cinq sociétés ayant obtenu du jury la mention « la plus grande distinction », à raison de 100 fr. par société. Les sommes restantes seront partagées au prorata des primes et prix touchés par les sociétés.

Cette proposition est adoptée.

L'assemblée décide que le bureau restera en fonctions jusqu'à ce que toutes les difficultés avec l'entrepreneur Kieken et les sociétés soient aplanies.

Le secrétaire tiendra le Comité au courant des nouvelles.

Le secrétaire général,
Baron DE VINCK.

ANNEXE D.

Conclusions du comité d'organisation du Landjuweel déposées à la séance de l'Académie d'archéologie le 18 décembre 1892.

Le Comité général et spécial d'organisation du *Landjuweel*, dans sa séance du 12 décembre 1892, après avoir entendu le rapport du bureau de l'Académie et pris connaissance des comptes qui y sont joints, faisant toute réserve au sujet des droits respectifs attribués par

le bureau de l'Académie pour la décision finale à intervenir, est d'avis :

1° Que le crédit de fr. 500 réservé, dans le compte du *Landjuweel*, pour l'exécution d'un *Livre d'or*, peut être réduit à fr. 100.

2° Que nonobstant les droits que le Congrès peut faire valoir à une part des subsides alloués d'une manière générale pour les fêtes du cinquantenaire, la somme de fr. 1000 réservée pour couvrir le déficit éventuel des comptes du Congrès doit être rayée des comptes du *Landjuweel* et le déficit couvert, au besoin, par les fonds de l'Académie.

3° Que le boni probable des comptes du *Landjuweel*, fixé après les réductions à fr. 6,570.11, doit être attribué aux sociétés qui ont pris part au cortège, dans la proportion suivante fixée sur l'initiative de M. Possemiers.

a) 100 francs à chacune des sociétés ayant obtenu au concours un prix avec la mention « la plus grande distinction », c'est-à-dire les n^os^ 13, 14, 9, 7, 4, soit fr. 500 ;

b) le montant du boni, soit fr. 6070,11, distribué au prorata de la somme allouée dans le concours à chacune des sociétés, soit :

N° 13	fr. 4200	soit	84/861	fr.	592.20 + 100
N° 14	» 4200	—	84/861	»	592.20 + 100
N° 9	» 3800	—	76/861	»	535.80 + 100
N° 11	» 3600	—	72/861	»	507.60
N° 10	» 3500	—	70/861	»	493.50
N° 8	» 3400	—	68/861	»	479.40
N° 12	» 3300	—	66/861	»	465.30
N° 7	» 2800	—	56/861	»	394.80 + 100
N° 4	» 2600	—	52/861	»	366.60 + 100
N° 2	» 2500	—	50/861	»	352.50
N° 5	» 2400	—	48/861	»	338.40
N° 1	» 2300	—	46/861	»	324.30
N° 6	» 2250	—	45/861	»	317.25
N° 3	» 2200	—	44/861	»	310.20
				fr.	6,070.05

4° Qu'il est désirable, pour que ces subsides supplémentaires puissent être payés sans délai, de chercher à obtenir une avance de fr. 6000 à valoir sur le subside de la Province, et la vente des armes et instruments de musique.

5° Enfin que toute décision sur ces questions soit réservée jusqu'à ce qu'on connaisse l'issue du procès intenté par M. Kieken.

ANNEXE E.

Bruxelles, le 12 avril 1992.

A l'Académie d'archéologie de Belgique,
Avenue des Arts, 139, Anvers.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous faire connaître en réponse à vos lettres des 31 janvier et 23 mars derniers, que mon département interviendra pour une somme de six mille francs dans les dépenses des fêtes du cinquantenaire de la fondation de votre Académie. Deux mandats de l'import de 3000 fr. vous parviendront ultérieurement par l'intermédiaire de M. le gouverneur de la province d'Anvers.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre,
F. DE BURLET.

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 1892.

La séance s'ouvre à 1 heure.

Sont présents: MM. le lieutenant-général Wauwermans, président; baron de Vinck, secrétaire; Fern. Donnet, bibliothécaire; L. Theunissens, trésorier; A. Blomme, P. Cogels, Ad. de Ceuleneer, Jos. Destrée, Edm. Geudens, Arth. Goemaere, Alph. Goovaerts, Jos. Schadde, H. Siret, membres titulaires; Th. Smekens, baron H. van Havre, membres honoraires; P. van der Ouderaa, Fr. van Kuyck, J.-B. van Wint, membres correspondants.

Se sont excusés: MM. le comte van der Straten-Ponthoz, Alph. de Witte, E. Soil, H. Hymans, C. Piot, P. Errera et le comte A. de Ghellynck.

A la demande de quelques membres étrangers à la ville, l'ordre du jour étant très chargé, l'ordre de la séance est interverti, et elle commencera par l'assemblée extraordinaire des membres titulaires.

MM. les membres honoraires et correspondants quittent la salle.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES.

Le premier point à l'ordre du jour est l'élection d'un vice-président pour l'exercice 1893.

Il y a 12 votants.

M. A. Blomme, président du tribunal de Termonde, obient 11 voix.

M. Jos. Schadde, 1 voix.

En conséquence, M. A. Blomme est proclamé vice-président.

Il remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait, et n'épargnera aucune peine pour augmenter l'éclat de la savante compagnie. *(Applaudissements)*.

Le deuxième point est l'élection d'un secrétaire (art. 17).

M. le baron de Vinck, secrétaire en fonctions, obtient 11 voix.

M. Fern. Donnet, 1 voix.

Le baron de Vinck est proclamé secrétaire pour un terme de 3 ans.

Il remercie l'honorable assemblée de cette marque de confiance, et il fera tous ses efforts pour la justifier.

Le troisième point est la discussion des candidatures pour l'élection aux quatre places de membres correspondants.

Toutes les candidatures sont admises après discussion et l'élection des quatre membres aura lieu à la séance de février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée à 1 1/2 heures.

SÉANCE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES, HONORAIRES ET CORRESPONDANTS.

M. le président donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la séance du 16 octobre. Celui-ci est adopté sans observations.

M. le secrétaire donne lecture de son rapport sur les travaux de l'année 1892 *(Voir plus loin)*. Ce rapport est approuvé.

M. le secrétaire dépose sur le bureau de l'Académie :

1° Un mémoire de M. Ch.-J. Comhaire, ayant pour titre : *L'âge du bronze et le premier âge du fer en Belgique.*

2° Une notice du comte Oscar le Grelle, sur *une pierre tombale placée dans l'église d'Oostmalle.*

Cette communication est reçue avec reconnaissance.

En vertu de l'art. 50, sont nommés commissaires pour faire rapport sur le travail de M. Ch.-J. Comhaire : MM. H. Siret et A. de Ceuleneer ; sur la notice du comte O. le Grelle : MM. P. Génard et Th. Smekens.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport du trésorier. *(Voir plus loin).*

La lecture de ce rapport soulève certaines objections de la part de M. F. van Kuyck.

Le comité des finances sera saisi de la question, examinera l'affaire et déposera son rapport dans la séance de février.

Pour le reste, le rapport est approuvé et il sera donné suite, par le dépôt d'un projet de modifications statutaires, aux plaintes énoncées par l'honorable trésorier.

M. le secrétaire dépose sur le bureau le procès-verbal de la séance de clôture de la commission organisatrice du *Landjuweel* et les conclusions votées alors par l'assemblée.

M. le président demande si l'assemblée veut discuter la question aujourd'hui. La réponse est négative.

Vient ensuite le rapport du bibliothécaire.

M. Fern. Donnet, dans un style choisi, met l'Académie au courant des vices de constitution de la bibliothèque. Il préconise certains

remèdes, dont l'assemblée admet l'application : Circulaires à envoyer aux sociétés alliées ; modification à l'art. 25 du règlement etc. *(Voir plus loin)*. Les conclusions de l'honorable bibliothécaire, mises aux voix, sont adoptées.

M. le président fera une démarche auprès des autorités, pour aboutir à l'octroi d'un local convenable.

Des remerciments sont votés au dévoué bibliothécaire pour le zèle et l'ordre qu'il met dans l'accomplissement de la tâche qu'il a assumée.

M. de Ceuleneer émet la proposition de faire un inventaire du stock restant des publications de l'Académie. On fixerait la valeur des volumes, et beaucoup de bibliothèques auraient ainsi la faculté de compléter leurs collections *(Approuvé)*.

Les affaires administratives étant terminées, le président donne la parole à M. le baron H. van Havre, pour la discussion qu'il a bien voulu accepter sur l'attribution d'un tableau ornant le maitre-autel de l'église de Maria-ter-Heide, à Brasschaet.

L'orateur expose d'une manière aussi imagée qu'intéressante les raisons qui lui font adopter Gossuin van der Weyden comme auteur du tableau, à l'encontre de la tradition qui attribue cette peinture à Albert Dürer.

Le baron de Vinck dépose sur le bureau une brochure de M. Delgeur, soutenant cette opinion. Il donne lecture de quelques extraits *(Voir l'*Annexe, *p. 253)*.

Le baron van Havre annonce que pour la séance prochaine il rédigera un mémoire sur la question.

M. Destrée continue l'intéressante communication qu'il avait commencée au mois d'octobre, sur son voyage dans l'Allemagne du Nord. Il promet à l'assemblée de lui faire parvenir pour les publications de l'Académie, un mémoire écrit sur le résultat de ses pérégrinations artistiques *(Remercîments)*.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le séance est levée à 4 heures.

ANNEXE.

Un chef-d'œuvre d'Albert Dürer

par M. le Dr Louis Delgeur.

Ce serait répéter une vérité reconnue de tous, un véritable lieu commun que de dire, après tant d'autres, que c'est aux soins incessants des ordres religieux que nous devons la conservation des trésors littéraires de l'antiquité. Les plus grands détracteurs des moines sont forcés d'en convenir. Ils ne peuvent pas nier non plus que ce sont les moines qui ont défriché et mis en culture la meilleure partie de l'Europe occidentale, dévastée par les invasions des barbares. Dans toutes les chartes de fondation de monastères, dans tous les actes authentiques des premiers temps du moyen âge, il n'est question que d'épaisses forêts, de terres incultes, abandonnées et désertes, que les grands et les souverains cédaient aux religieux et que ces derniers mirent en culture et parvinrent à rendre fertiles. C'est à la sueur de leur front et par un travail incessant qu'ils étaient parvenus à acquérir ces richesses qui devaient causer leur ruine en excitant la convoitise des révolutionnaires. Et pourtant ces trésors ne restaient pas improductifs entre les mains des moines.

Un auteur du dix-huitième siècle, l'anglican Shaw, qui n'est guère favorable aux ordres religieux, est forcé d'avouer que les ressources dont disposaient les ordres monastiques étaient surtout employées à exercer l'hospitalité, à encourager les beaux-arts, à construire les édifices qui ornent le pays. (*Essai sur les Pays-Bas autrichiens*, p. 121).

Les abbés de Tongerloo, qui, après la suppression des jésuites, entreprirent de continuer à leurs frais le colossal ouvrage des Bollandistes, se sont toujours distingués parmi les protecteurs des lettres et des arts. Leur monastère était un véritable musée.

Nous ne parlerons pas ici de l'élégante tour Renaissance de leur couvent, bâtie par L. van Elen, ni du beau buffet d'orgue exécuté

par Jean de Lierre et Henri Cools de Herenthals, mais nous ne pouvons nous empêcher de dire un mot du magnifique tabernacle, dont Martène et Durand parlent avec le plus grand éloge. Il avait coûté douze années de travail et était orné de plus de cinq cents statuettes et bas-reliefs sculptés par les plus célèbres artistes du XVI^e^ siècle. Tous ces chefs-d'œuvre ont disparu sous le marteau des révolutionnaires de la fin du XVIII^e^ siècle.

La plupart des tableaux ont également été dispersés. On voyait à Tongerloo des Gossuin van der Weyden, des Albert Dürer, des Léonard de Vinci, des Otto Vœnius, des Rubens, des van Dyck, des Jordaens, des Teniers, des Daniel Seghers, etc., etc., en un mot des chefs-d'œuvre de tous les maîtres. Quelques-uns, il est vrai, ont pu être sauvés du naufrage, mais le plus grand nombre ont disparu sans laisser de trace.

Nous nommerons parmi ces derniers le fameux tableau que le célèbre Gossuin van der Weyden peignit, à l'âge de soixante-dix ans, pour le maître-autel de l'église abbatiale. Ce tableau représentait la mort, l'assomption et le couronnement de la Sainte-Vierge. Sur les volets se trouvaient, à l'intérieur, l'Annonciation et la Naissance du Christ, et à l'extérieur, la dernière Cène et le Crucifiement.

L'artiste avait peint, sur l'un des volets, son propre portrait et celui de son grand-père, le célèbre Roger van der Weyden. Au-dessus des deux il avait mis l'inscription suivante : « *Opera R. P. D. Arnoldi Streyterii, hujus ecclesiæ abbatis, hanc depinxit, posteritatis monumentum, tabulam Goswinus van der Weyden, septuagenarius, sua canitie artem sui avi Rogeri, nomen Apellis suo ævo sortiti imitatus, redempti orbis anno 1535.* »

Comme nous venons de le dire, on ne sait ce que ce tableau est devenu. On avait cru longtemps qu'il se trouvait au musée de Bruxelles, mais M. Fétis, dans son catalogue raisonné, pages 180-184, prouve à l'évidence que le tableau y désigné n'est pas le même. Nous avons un peu insisté sur l'œuvre de Gossuin van der Weyden, dans l'espoir que la description, que nous en avons donnée, pourra peut-être contribuer à faire retrouver ce tableau.

Le chanoine Heylen, ancien archiviste de Tongerloo, écrivain très

consciencieux, affirme, de même que d'autres auteurs, qu'Albert Dürer a travaillé pour l'abbaye de Tongerloo; mais jusqu'ici on ignorait quelles ont été les destinées de son tableau. Nous sommes heureux de pouvoir dire que ce tableau existe encore, qu'il est tout à fait digne du maître et appartient à l'église de N.-D. de la Bruyère sous Brasschaet, dont il orne le maître-autel.

Voici en peu de mots son histoire :

Personne n'ignore qu'aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles les tableaux de l'ancienne école étaient peu estimés.

A cette époque les religieux de Tongerloo, qui jusqu'alors avaient précieusement conservé dans leur église le joyau du maître allemand, le reléguèrent à la chapelle du *Greef* sous Calmpthout, qui leur appartenait et où résidait un proviseur de l'abbaye.

Quand, au commencement de ce siècle, cette chapelle tomba en ruines, le curé du village prit le tableau dans sa maison et l'y conserva soigneusement.

A diverses reprises, M. van Ertborn, grand amateur, comme on sait, de l'école antique, se rendit au presbytère, fit l'impossible pour acquérir ce tableau et en orner sa collection; mais le vieux prêtre rejeta constamment les offres les plus brillantes. Croyant que ce qui vient de l'église doit y retourner, il ne voulut à aucun prix céder son tableau ni pour un musée public, ni pour une collection particulière. Il refusa de le vendre à n'importe quel prix et ne consentit à s'en défaire qu'à la condition formelle que son tableau deviendrait la propriété d'une église. C'est ainsi qu'avec l'aide d'un subside du gouvernement, la paroisse de N.-D. de la Bruyère entra en possession de ce chef-d'œuvre du grand maître de l'école allemande.

L'année passée l'église ayant été agrandie, la fabrique profita de l'occasion pour faire nettoyer et restaurer le tableau qui avait énormément souffert. Elle a confié ce travail délicat à un artiste de notre ville, M. Cornet, qui a parfaitement réussi dans cette opération difficile.

Parmi les connaisseurs qui avaient vu le tableau, tant à Brasschaet qu'à Anvers, on était généralement d'accord pour l'attribuer à l'école allemande, quelques-uns même croyaient y reconnaître la touche

d'Albert Dürer, mais vu l'état du tableau, personne n'avait osé se prononcer, lorsque, il y a quelques jours, nous y avons découvert le monogramme de l'artiste dans le coin d'une tapisserie qui avait été longtemps recouverte d'une couche de crasse.

Ainsi il n'y avait plus à en douter, nous avions devant nous le tableau dont parlent les historiens de Tongerloo.

Le tableau est peint sur panneau et est destiné à célébrer la gloire de Marie, patronne de Tongerloo. Il représente la Sainte-Vierge entourée de tous les membres de sa famille, connus par la Bible et par la légende.

Couronnée par les anges, assise sur un trône de nuages, le croissant sous ses pieds, elle donne le sein à son divin enfant et domine toute la scène.

Immédiatement sous elle on voit dans le lointain l'abbaye de Tongerloo, telle qu'elle était en 1520, avant la reconstruction de l'église et les grands travaux des abbés 'sGrooten et Streyters. L'abbé 'sGrooten, qui a commandé le tableau, se trouve en adoration sur l'un des volets; sa mître est à côté de lui et dans sa crosse on remarque les armoiries de Tongerloo : d'or à trois chevrons de gueules.

Des deux côtés de la Vierge se tiennent Isaïe et Moïse portant des banderoles où sont inscrites leurs prophéties concernant la mère de Dieu. Vers le milieu sont le père et la mère de la Sainte-Vierge, Saint-Joachim et Sainte-Anne, accompagnés de leurs parents respectifs. Plus bas, on voit d'un côté Alphée et Marie Cléophas avec leurs quatre enfants, Jacques le mineur, Joseph le juste, Simon et Jude, cousins de Jésus-Christ, et que l'Évangile nomme les frères du Seigneur. De l'autre côté Zébédée et son épouse Salomé, avec leurs enfants Saint-Jean l'Évangéliste et Jacques le majeur, complètent le panneau du milieu.

Sur le volet de droite (à gauche de la Vierge) sont assis Effra et sa femme Ismeria. Ces noms ne se trouvent pas dans la Bible, mais la légende les donne au beau-frère et à la sœur de Sainte-Anne, et en fait les grands parents de Sainte-Élisabeth qui, d'après l'Évangile, était la cousine de Marie. Sainte-Élisabeth, portant en main la couronne, sans doute en souvenir de son homonyme, la reine de Hongrie, se trouve

au haut du volet avec Saint-Jean-Baptiste, son fils. A côté d'eux, on remarque Saint-Servais, premier évêque de Maestricht, qu'une vieille légende apocryphe place également parmi les parents du Sauveur.

L'autre volet contient, outre l'abbé dont nous avons déjà parlé, Jessé endormi. A côté de lui naît et s'élève l'arbre qui porte tous les rois de Juda, ancêtres de la Sainte-Vierge. C'est dans un coin du tapis sur lequel est assis Jessé que se trouve le monogramme de l'artiste. A l'extérieur des volets sont peints, par groupes de trois, les douze apôtres, vêtus de blanc; ils sont entourés d'une banderole sur laquelle est inscrit le symbole qui porte leur nom.

Le tout est peint avec la plus grande vigueur, le coloris est admirable, le dessin est achevé et le modelé parfait. Les plis des étoffes sont, comme toujours chez ce maître, un peu raides et un peu trop nombreux. Par contre les types des figures sont nobles et l'expression en est variée; on dirait des portraits. Chacun des nombreux personnages qui ornent le tableau a un caractère différent. Nous n'hésitons pas à dire que c'est une des plus belles pages du maître. Si en Allemagne son génie ne put le détacher complètement des défauts de son entourage, on voit que le séjour d'Albert Dürer parmi les artistes flamands a exercé la plus grande influence sur sa manière et l'a considérablement améliorée.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE 1892.

MESSIEURS,

Permettez-moi de réclamer toute votre indulgence. Pour le premier rapport que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, j'ai à vous dire les grandes choses faites par elle, pendant l'année écoulée.

Je n'ai, hélas! pas la science universelle et aimable de mon cher prédécesseur, je n'ai pas sa grande expérience administrative, et cependant, Messieurs, vous m'avez chargé de remplir la même tâche que lui, et le tableau que j'ai à vous dessiner est le plus important et le plus grandiose de toute l'histoire de l'Académie.

Aussi, Messieurs, n'est-ce pas sans raison, qu'à ce double titre, je réclame votre très indulgent accueil.

Je dirai d'abord une parole d'affectueux souvenir à l'intelligent et dévoué secrétaire dont j'ai hérité les fonctions, à l'aimable savant, le général Henrard, que l'implacable maladie a tenu éloigné de son siège de vice-président. C'est avec regret que nous avons vu sa place vide, c'est avec le ferme espoir que nous le verrons l'occuper bientôt, que je lui présente mes très sincères souhaits de guérison.

Messieurs, pendant l'année écoulée, l'Académie n'a pas été inactive. Elle a eu l'insigne honneur de célébrer son cinquantenaire et de le fêter brillamment.

Le magnifique rapport sur le demi-siècle de son existence, que vous a tracé, de main de maitre, notre honorable et infatigable président, vous a montré quel amoncellement de travaux, quelle somme d'érudition a produit l'union et l'activité de ses membres.

Je n'ai rien à ajouter à ce travail.

Je n'ai qu'un vœu à émettre : « Que nos collègues suivent l'exemple de leurs anciens, et fassent briller, pendant la nouvelle période qui s'ouvre devant eux, la belle et fière devise de notre patrie, la maxime qui enfante les grandes choses : *l'Union fait la force.*

Pendant l'exercice 1892, le nombre de nos séances a été de six, comme le prescrit le règlement.

Les questions les plus diverses ont été traitées pendant ces douze mois. Elles ont montré la vitalité de l'Académie et fait honneur au zèle et à l'activité de ceux qui la composent.

Des opinions hardies ont été émises, des points de vue nouveaux ont été ouverts.

L'Académie a montré son large esprit de tolérance, et si quelques-uns des avis émis en séance n'ont pas obtenu l'approbation unanime, je tiens à déclarer qu'ils n'ont pas soulevé de protestations violentes. Elles auraient été insérées dans nos publications, et vous avez tous pu constater qu'il n'en a pas été ainsi.

Nous avons à remercier tout particulièrement ceux de nos collègues qui sont venus nous donner lecture de leurs travaux.

C'est M. Paul Errera, avec son travail si intéressant et si bien

présenté, sur une vieille institution nationale qui tend à disparaître : *les Masuirs*. C'est M. le lieutenant-général Wauwermans avec son discours sur l'hérésie de Tanchelin, qui ouvre sur cette question des horizons tout nouveaux.

L'honorable général, dont l'activité est en voie de devenir proverbiale, nous initie plus tard à l'histoire archéologique et anecdotique du château de Cleydael. Cette lecture donne lieu à une discussion approfondie sur l'existence des bâtards de Bourgogne, ducs de Brabant. M. P. Génard, avec sa compétence habituelle, fixe les points douteux de cette histoire.

La notice sur Cleydael a d'ailleurs été utilement complétée par une notice historique due à M. J.-B. Stockmans, qui après avoir été approuvée par l'Académie, a été insérée aux *Annales*.

M. le président nous donne encore la vie du marquis de Verboom, officier belge et anversois au service de l'Espagne, qui se distingua au siège de Namur, restaura les fortifications de notre ville et fut nommé, en 1702, ingénieur général des Pays-Bas.

C'est M. Joseph Destrée, le savant conservateur adjoint des musées royaux des arts décoratifs et industriels, qui fait revivre à nos yeux les ateliers des enlumineurs et imagiers flamands.

Vient ensuite, Messieurs, la célébration du cinquantenaire de l'Académie, le clou, si je puis m'exprimer ainsi, de l'année 1892, et l'ouverture du Congrès archéologique et historique, VIII^e^ session, dont l'Académie n'a pas craint d'assumer la lourde tâche.

Je n'entrerai pas, Messieurs, dans les détails circonstanciés de cet événement. Le compte rendu officiel que vous avez reçu en partie, et dont le complément vous parviendra prochainement, comblera cette lacune.

Qu'il me soit permis seulement de vous dire que, grâce à la réputation de votre compagnie, l'affluence des savants a été grande à vos assises et que, par la qualité comme par la quantité des adhérents, le Congrès archéologique et historique d'Anvers n'a rien à envier à ses devanciers.

L'Académie a voulu faire grandement les choses. Montrant que notre bel Anvers reste toujours à la tête du mouvement artistique

du pays, que si des nuages obscurcissent momentanément son horizon, son soleil n'en resplendit que mieux après la tourmente, l'Académie a voulu faire revivre la splendeur des chambres de rhétorique des Pays-Bas au XVI^e^ siècle; elle a créé le *Landjuweel.*

Cette résurrection du passé, si somptueuse et si vraie, a produit un effet considérable dans le pays, et j'ose le dire, dans l'Europe entière. Cette manifestation populaire si grandiose a arraché les plus flatteuses acclamations aux lèvres de notre bien-aimé Souverain et à celles de toute la Famille Royale.

Elle a porté très haut la renommée de l'Académie et celle-ci espère, à juste titre, en recueillir des fruits abondants.

Personnellement, Messieurs, je désire vous dire que je me suis efforcé de suivre pas à pas les traces de mon honorable prédécesseur, en m'appliquant à faire paraître en temps voulu les divers ouvrages que vous m'avez confiés pour les publications de l'Académie.

Les *Annales* et le *Bulletin* sont à jour, la bibliothèque, comme vous le montrera notre zélé bibliothécaire, est presque en ordre, et les nombreuses publications étrangères, qui nous parviennent par voie d'échange, nous sont une preuve palpable de l'importance qu'attachent les sociétés fédérées à nos publications.

Permettez-moi, Messieurs, un mot pour finir ce rapport déjà long :

Il y a beaucoup de nos membres qui possèdent des gemmes, des pierres précieuses dans leurs portefeuilles. Je prie instamment ces détenteurs de trésors d'ouvrir leurs cachettes et de donner connaissance à l'Académie des secrets historiques et archéologiques qu'ils ont surpris, de faire scintiller certaines lumières qu'ils gardent d'une façon jalouse, en un mot, de consentir à laisser enchâsser leurs joyaux dans l'écrin qui s'appelle : les *Annales* de l'Académie d'archéologie de Belgique.

Il me reste à vous remercier, Messieurs et chers collègues, de l'honneur que vous m'avez fait, l'an passé, en me nommant votre secrétaire. Succédant à tant d'hommes éminents, ma tâche n'était pas facile; j'ai essayé, par ma bonne volonté et mon zèle, de suppléer aux talents qu'ils prodiguaient.

Grâce à votre bienveillant concours, à vos savants avis et au

grand dévouement que vous avez toujours montré à l'œuvre de l'Académie, je crois pouvoir dire que l'année 1892 portera des fruits de science et de travail, et qu'elle sera digne de ses ainées.

RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LA SITUATION FINANCIÈRE EN 1892.

La gestion financière de l'Académie d'archéologie pendant l'année 1892 s'est élargie considérablement par suite des fêtes jubilaires célébrées à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation de la société. Cette gestion comprend d'abord le compte ordinaire et annuel de l'Académie, ensuite le compte du cinquantenaire qui se divise: 1° en compte du congrès et 2° en compte des fêtes du *Landjuweel*.

Voyons en premier lieu le compte du Congrès. Il se compose en recettes d'une somme de fr. 2,500 reçue comme subsides de la ville et de l'État, puis de la somme très marquante de fr. 3,007.45 reçue comme cotisation de 488 adhérents au Congrès, enfin de diverses sommes versées par les membres pour leur participation aux excursions inscrites au programme du Congrès et au banquet, soit un total de recettes de fr. 9,666.50.

Les dépenses à ce jour s'élèvent à fr. 6,757.68, auxquelles il convient d'ajouter les frais que nécessiteront l'impression du compte rendu, son envoi aux adhérents du Congrès, le payement d'un sténographe et quelques imprévus, le tout évalué ensemble à une somme de fr. 3,908.82, de manière qu'en résumé on prévoit que le compte du Congrès laissera un découvert probable de fr. 1,000.

Vient ensuite le second compte du cinquantenaire : celui des fêtes du *Landjuweel*. Les recettes à ce jour se montent à fr. 62,016.43, comprenant fr. 25,000 de subsides, fr. 8,750, produit des souscriptions particulières, fr. 9,776.05 des souscriptions des rues, fr. 12,371.50 de l'adjudication des estrades et fr. 2,361.38 de la vente d'instruments de musique, armes et divers objets.

Le total des dépenses à la date d'aujourd'hui est de fr. 61,346.32, dont une somme de fr. 43,050 a été payée aux sociétés concurrentes en primes et prix; par contre le chiffre des recettes sera

augmenté de la somme de fr. 5,000, subside alloué par la Province, mais qui ne pourra être encaissé que dans le courant de l'année prochaine, et du produit de la vente de plusieurs instruments de musique et armes qui ont servi dans le cortège et n'ont pas encore pu être vendus jusqu'à présent. On estime de ce chef pouvoir encaisser encore un millier de francs, de sorte qu'il y a lieu d'évaluer que ce compte clôturera avec un boni de fr. 6,670.11. Mais il ne faut pas se le dissimuler, il y a les réclamations de M. Kieken, l'adjudicataire des estrades, qui se sont traduites déjà par l'envoi d'une citation en justice aux membres du bureau ; il faudra se défendre, de là des frais et des dépenses qu'il est impossible de déterminer.

Le compte de l'Académie s'élève à cette date à la somme de fr. 3,591.65 dans laquelle le produit des abonnements aux *Annales* ne figure que pour fr. 799.65. Les dépenses de l'Académie se montent à ce jour à la somme de fr. 3,375.50. Dans ce total est compris l'allocation de fr. 2,000 accordée aux fêtes du *Landjuweel*, de sorte que ce compte se clôture en ce moment avec un boni de fr. 126.15, auquel on espère pouvoir ajouter le subside attribué annuellement par le gouvernement à l'Académie, mais il faudra déduire également les dépenses encore à régler du chef d'impression des derniers fascicules des *Annales*, le traitement du commis et le prix de fr. 500 pour le concours inscrit par l'Académie, de manière qu'il est bien à craindre que ce compte ne présentera à sa clôture un certain déficit.

Comme vous venez de l'entendre, Messieurs, le bilan financier de l'Académie pour l'année 1892 n'est pas très beau, car deux comptes se clôtureront avec un déficit ; déficit que l'Académie devra combler de ses économies.

Certes les fêtes jubilaires de l'Académie ont été célébrées avec éclat et elle peut être fière à juste titre de leur brillant succès, mais le trésorier doit avouer humblement qu'il n'en désire pas la répétition fréquente pour le bien-être de la caisse. S'il osait exprimer ici un vœu qu'il croit non seulement utile mais nécessaire, ce serait de tâcher d'augmenter le nombre des abonnements aux *Annales*. Car il est à remarquer que ce poste des recettes diminue d'année en année ; ainsi en 1867 les encaissements de ce chef s'élevaient à la somme de

fr. 1330, ce qui donne, à raison de fr. 10 par cotisation, 133 abonnés; en 1889 je n'ai compté plus que 93, en 1890 86, en 1891 82 et en 1892 77 ; chaque année la mort nous ravit plusieurs abonnés et les vides se comblent difficilement.

ACADÉMIE. — *Recettes.*

Reliquat du compte de 1891	fr.	1.622.30
Subside de la province.	»	400.—
Intérêts des fonds publics	»	679.70
Produit des abonnements	»	799.65
Total .	fr.	3,501.65

Dépenses.

A Ve De Backer pour impressions . .	fr.	656.80	
A Plasky, pour impressions	»	260.25	
A l'aide-secrétaire	»	300.—	
Au secrétariat pour débours	»	108.80	
A Vermeiren, graveur.	»	10.—	
Au bibliothécaire pour débours . . .	»	28.—	
Pour frais de recouvrement	»	11.65	
Pour subside du *Landjuweel*. . . .	»	2,000.—	
Total			fr. 3,375 50
Reste			fr. 126.15

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE POUR L'ANNÉE 1892.

MESSIEURS,

Il y a un an vous me fites l'honneur de me nommer bibliothécaire de l'Académie, en me chargeant de dresser par ordre alphabétique le catalogue de tous les ouvrages appartenant à la compagnie. Je me suis mis immédiatement à l'œuvre et j'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer que la tâche que vous m'aviez confiée est actuellement

achevée. Une grande quantité d'ouvrages de toute nature, arrivés dans les derniers temps, s'étaient accumulés dans la bibliothèque. Ils ont été classés et catalogués. Vous en avez partiellement trouvé la liste dans le *Bulletin* de l'Académie. Pour la partie déjà classée antérieurement, j'ai pu utiliser le catalogue dressé par un de mes prédécesseurs, M. van Cuyck. Je l'ai toutefois remanié et corrigé.

Le catalogue définitif se composera de deux grandes parties : 1° les périodiques, comprenant les *Bulletins*, *Annales*, *Mémoires*, — qui forment les publications régulières des sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relations d'échanges ; 2° les ouvrages offerts par les membres de l'Académie ou les savants étrangers. Dans cette dernière catégorie, j'ai cru bien faire de ranger tous les tirés à part, ou les ouvrages qui, quoique publiés sous les auspices de l'une ou l'autre société, forment un tout complet, indépendant des *Annales* de ces sociétés.

Cette partie de ma tâche est donc remplie, et l'impression du catalogue sera faite dès que l'Académie jugera bon de l'ordonner. Toutefois, permettez-moi de revenir un peu plus en détail sur les deux grandes divisions de notre catalogue, et de vous exposer brièvement quelques-uns de nos désidérata.

1° *Périodiques.*

Je viens de vous indiquer quels sont les ouvrages rangés dans cette catégorie. Le service des échanges est assez important. De nombreuses sociétés belges et étrangères nous envoient leurs publications en échange des nôtres. Toutefois, je dois le constater à regret, presque toutes ces collections, si pas toutes, sont incomplètes, et de plus leur nombre a sensiblement diminué. Il y a surtout un arrêt notable que je ne m'explique pas et qui date de la fin de l'année 1889. Pour vous convaincre de la chose, j'ouvre notre catalogue et parcourant la première page, lettre A, je trouve que les *Bulletins* et *Mémoires* des sociétés d'Abbeville, d'Agram, d'Aix ne nous sont plus parvenus depuis la fin de 1889. Altenburg a cessé ses envois fin 1888. Le *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Picardie est complet jusqu'en 1889; depuis lors nous possédons 3 livraisons de 1889 et une

livraison de chacune des années 1890 et 1891. L'Académie royale d'Amsterdam nous a servi régulièrement ses publications jusqu'en 1889 pour certaines branches et 1890 pour d'autres. La bibliothèque possède la collection complète depuis son origine en 1864, de l'importante publication intitulée : *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*. Toutefois, à partir de 1889, la collection est dépareillée. Nous ne possédons de 1890 que les 1e et 2e livraisons et de 1891, les 3e et 4e livraisons. Plus loin se trouve l'importante *Revue de l'histoire des Religions* complète jusqu'à la première livraison de 1890 et les *Annales du Musée Guimet* qui s'arrêtent avec l'année 1889. Les dernières années du *Bulletin de la Société de géographie d'Anvers* nous manquent également, ainsi que toutes les publications, *Annales* et *Mémoires*, des Académies de médecine et des lettres et sciences de Belgique.

J'arrête ici cette nomenclature que je pourrais allonger à l'infini, en ajoutant encore qu'un certain nombre d'ouvrages renseignés au catalogue primitif ne se retrouvent pas. Toutefois, permettez-moi de vous signaler encore un véritable comble : Parmi tant de revues intéressantes, une seule fait défaut à votre bibliothèque, c'est celle des *Bulletins* et des *Annales* de l'Académie d'archéologie de Belgique ! Cette absence incompréhensible n'est guère excusable, me semble-t-il, et devrait être corrigée sans retard pour l'honneur de la compagnie. Car il me souvient, que lors du récent congrès, le président de la Société d'archéologie de Bruxelles s'adressa à notre bibliothécaire afin de consulter les *Annales* de l'Académie, et que celui-ci dut avouer, la honte au front, qu'on possédait des publications de tout genre, mais que les nôtres seules nous manquaient.

Comme conclusion, j'émets ici un premier vœu : Que l'Académie autorise son bibliothécaire à entrer en relations avec toutes les sociétés savantes qui ont été en relations d'échanges avec nous, pour obtenir, si possible, de compléter nos collections, soit en obtenant les livraisons qui nous manquent, soit en sollicitant la continuation des envois arrêtés dans les derniers temps.

Je viens de parler des *Annales* de l'Académie. Il vous intéressera sans doute de savoir qu'on les publie à 350 exemplaires. C'est assez

vous dire que le plus grand nombre ne reçoit pas de destination et va augmenter le stock improductif de nos publications. Ce dépôt se trouve consigné dans les combles de l'hôtel de ville où il est géré par le greffier de l'Académie. Il y aurait peut-être lieu d'inventorier le dépôt et de voir s'il n'existe pas quelque moyen de le rendre plus ou moins productif. Il y aurait également lieu d'examiner si le nombre de nos *Annales* et *Bulletins* ne devrait pas être réduit à des proportions plus en rapport avec nos besoins réels.

2° Non-périodiques.

Cette partie de notre bibliothèque n'est pas fort riche. Les publications datant des dernières années surtout nous font défaut. Et ici encore une fois, Messieurs, nous devons faire un grand « mea culpa. » C'est notre propre faute : un article de nos Statuts dit que tous les membres titulaires et correspondants de l'Académie doivent lui offrir un exemplaire des écrits qu'ils publient. Or cet article est tout bonnement passé à l'état de lettre-morte. J'ajoute bien vite qu'il y a quelques honorables exceptions, mais elles sont trop rares. La plupart de nos membres font imprimer des choses excessivement intéressantes, mais oublient, lors de la distribution de leurs ouvrages, la bibliothèque de l'Académie.

Je formule donc un second vœu : C'est que le bureau de l'Académie adresse une circulaire pressante à tous les membres titulaires et correspondants pour les engager vivement à envoyer à la bibliothèque un exemplaire de tous les ouvrages qu'ils ont publiés autrefois, et d'observer fidèlement cette clause pour les publications futures.

Puisque je suis en veine de critiques, vous me permettrez bien, Messieurs, de m'attaquer à un article de nos Statuts. Il s'agit de l'art. 23. Voici comment il est libellé : « Tous les envois de lettres, de mémoires, de livres ou d'autres objets destinés à la compagnie doivent être adressés francs de port au secrétaire. »

Je vous proposerai de le scinder de la manière suivante :

1° tous les envois de lettres ou d'autres objets destinés à la compagnie doivent être adressés au secrétaire ;

2° les publications périodiques, livres ou autres communications relatives à la bibliothèque devront être adressés au bibliothécaire.

Je m'explique :

Toutes les publications, annales, livres, etc., arrivent actuellement chez le secrétaire. Ils s'y accumulent pendant deux, trois ou plusieurs mois. Quand la quantité est un peu grande, le bibliothécaire est mandé et dresse les listes qui paraissent au *Bulletin*. Peu après, tous ces écrits sont envoyés à la bibliothèque. Entre le moment où le catalogue est dressé et celui où les ouvrages sont transférés, d'autres publications sont venues s'y joindre et sont transportées avec les premières. Elles ne paraissent pas au *Bulletin*. Ces listes restent au secrétariat et il est difficile au bibliothécaire de les contrôler. Autre inconvénient, le transfert se faisant de loin en loin, il y a, à certain moment, une accumulation énorme de besogne, tandis qu'à d'autres époques le travail est nul. Ensuite, beaucoup de sociétés inserrent dans leurs envois un bulletin de réception qui y reste donc, n'est trouvé que longtemps après et n'est plus envoyé. Ainsi dans le dernier envoi fait tout récemment à la bibliothèque, j'ai trouvé encartés dans les publications seize bulletins de réception non renvoyés provenant entre autres du ministère de la justice, de l'Académie impériale de Vienne, du *Smithsonian Institution*, etc., etc. Certains de ces bulletins portent une note, disant qu'après deux envois dont on n'aura pas accusé réception toute expédition ultérieure sera arrêtée. Il y aurait lieu de faire imprimer des bulletins de réception qui seraient envoyés promptement et régulièrement aux expéditeurs. Le même système pourrait également être employé pour les envois faits par l'Académie.

Enfin, il arrive que des sociétés font des erreurs d'envois ; ils expédient deux fois la même livraison, tandis qu'une des suivantes nous manque. Même remarque pour certains ouvrages dont nous possédons deux fois le même volume et dont un autre volume ne nous est pas parvenu. Il est difficile de réclamer quand on s'aperçoit de l'erreur longtemps après. Ces multiples inconvénients seraient évités si tout ce qui a trait à la bibliothèque arrivait chez le bibliothécaire ; celui-ci pourrait aisément et en toute sûreté contrôler tous les envois, réclamer immédiatement pour toutes les erreurs, tenir le catalogue parfaite-

ment au courant, et faire sa besogne au jour le jour régulièrement et agréablement.

Je me hâte d'ajouter, Messieurs, que ces dernières critiques ne visent en aucune manière notre si dévoué secrétaire général. La besogne qui lui incombe et qu'il exécute avec un zèle au-dessus de tous éloges, est déjà assez lourde, pour lui permettre de se décharger d'une partie tout à fait distincte sur un collaborateur.

Je regrette, Messieurs, de devoir vous entretenir si longuement des petites misères de mon département, mais crois, pour finir, devoir encore vous signaler un point.

Vous avez voté la publication du catalogue. L'impression en sera probablement ordonnée. Cette publication va appeler l'attention des membres sur les richesses historiques et autres que nous possédons. On voudra naturellement consulter l'un ou l'autre ouvrage, l'une ou l'autre revue. Cela est-il possible dans les conditions où notre bibliothèque se trouve aujourd'hui ? Je crains que non.

En effet, vous n'ignorez pas, qu'en vertu d'une convention datant d'il y a quelques années, l'Académie a cédé la propriété de sa bibliothèque à la ville d'Anvers à condition que celle-ci l'entretienne et en permette l'accès aux membres. Or, il se fait que la bibliothèque est reléguée dans les combles de la bibliothèque communale. Pour y parvenir il faut gravir trois étages d'étroits escaliers en fer à jour. Je dois toutefois constater que le grenier qui sert d'asile à nos livres est vaste et bien emménagé. Je dois de plus ajouter que je n'ai eu qu'à me louer de la complaisance et de l'amabilité des employés de la bibliothèque communale. Néanmoins, si comme je le suppose, la publication du catalogue appellera l'attention des sociétaires sur notre bibliothèque, des demandes d'ouvrages seront faites. L'accès de la bibliothèque n'étant pas possible au public, les employés communaux devront satisfaire à ces demandes. Or tout le travail de classement et d'arrangement ayant été fait personnellement par votre bibliothécaire seul, il ne sera presque pas possible à un étranger des'y retrouver. De plus, les nombreuses publications périodiques que nous recevons renferment souvent des travaux du plus haut intérêt; de véritables richesses s'y trouvent accumulées, formant pour le cher-

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

XI

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK.

1893.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte : La Feuille de 16 pages : [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage : de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

cheur et l'érudit une source précieuse. Or comment pouvoir jouir de ces trésors ? C'est matériellement impossible. Il faudrait donc presque un employé spécial bien au courant de tout le classement de la bibliothèque, et qui soit à même de satisfaire de suite aux demandes qui seraient formulées par des membres. Il faudrait ensuite que les périodiques soient déposés pendant un certain temps après leur réception, un mois par exemple, dans un local quelconque où les membres pourraient venir régulièrement les consulter. Vous comprendrez, Messieurs, qu'ici je n'ose pas formuler des vœux. Je vous ai exposé franchement la situation. C'est à vous de voir si une solution prompte et pratique peut se trouver.

En terminant, je dois encore vous prier d'excuser les longues critiques que j'ai cru devoir émettre ; néanmoins j'espère que vous m'absoudrez, si vous voulez bien considérer qu'elles n'ont qu'un but : celui d'arriver à amener les richesses si importantes de notre bibliothèque à un état digne du corps savant auquel elles appartiennent.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1893, à 1 heure.

La séance s'ouvre à 1 heure 1/4.

Sont présents : MM. le Lieutenant-général Wauwermans, président ; le Baron de Vinck, secrétaire ; Fernand Donnet, bibliothécaire ; L. Theunissens, trésorier ; F. Baeckelmans, A. Blomme, P. Cogels, Alphonse de Witte, Eug. Geefs, Edm. Geudens, A. Goemaere, Alph. Goovaerts, Alex. Henne, Henri Hymans, Max Rooses, Jos. Schadde, Henri Siret, Chan. Van Caster, membres titulaires ; Th. Smekens, Comte van der Straten Ponthoz, Baron van Hâvre, membres honoraires ; Comte Am. de Ghellynck, P. Saintenoy, Fr. Van Kuyck, Abbé Van Speybrouck, J. B. Van Wint, membres correspondants.

S'est excusé : M. Jos. Destrée.

M. le président donne la parole au secrétaire pour la lecture du Procès-Verbal de la dernière séance (18 décembre 1892.)

Celui-ci est adopté sans observations.

Le secrétaire donne ensuite communication à l'assemblée, de la lettre suivante de M. Génard, membre titulaire:

Anvers, le 30 décembre 1892.

A Monsieur le Baron de Vinck de Winnezeele,
Secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique.
E/V.

Mon Cher Secrétaire,

Le congrès de géographie tenu à Anvers en 1871 avec un succès extraordinaire laissa après l'apurement des comptes, grâce à la publication du *compte rendu* dont je suis l'auteur, un boni assez considérable, qui, de l'assentiment de la Commission organisatrice, fut versé par M. Le Grand de Reulandt, trésorier général du Congrès, dans la caisse de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à la condition que cette association aurait employé cet argent à la fondation de plusieurs concours à ouvrir dans l'intérêt des sciences géographiques.

Ces conditions furent agréées par l'Académie, qui ouvrit le premier concours dans sa séance du 31 août 1873.

On fonda deux prix de fr. 500 chacun. Les sujets choisis se rapportaient: 1° A l'histoire et la vie d'Ortelius; 2° A l'histoire des relations commerciales de la Belgique avec l'Asie et l'Afrique.

Jusqu'à présent ces concours, renouvelés à plusieurs reprises, n'ont pas produit de résultat, et les intérêts des sommes versées s'étant accumulés pendant vingt ans, je prends la liberté de vous prier d'ouvrir le plustôt possible un nouveau concours sur chacun des sujets proposés. La grande quantité de documents découverts depuis quelques années donnera probablement cette fois le résultat désiré.

En vous priant, mon cher secrétaire, de m'accuser la réception de la présente, je vous réitère l'expression de mes meilleurs sentiments.

P. Génard,
ancien secrétaire-général délégué du Congrès international de Géographie d'Anvers.

M. le Président dit ne pas comprendre la portée de la lettre de M. Génard, qui semble demander une sorte de liquidation de compte à l'Académie, au nom du congrès de Géographie de 1871.

M. Génard a rempli, avec talent, les fonctions de secrétaire de ce congrès, mais après plus de 20 ans, peut-il encore invoquer ce titre, pour faire valoir les droits d'un bureau dont presque tous les membres sont morts?

En tous cas, M. le Président estime que l'Académie a loyalement rempli, jusqu'ici, ses obligations : chaque année des questions ont été mises au concours, en exécution des engagements pris.

D'abord très générales, elles n'ont rien produit, et l'on a cherché un meilleur résultat en posant des questions de détail.

Jamais M. Génard qui a assisté à tous les débats, qui eut pu, lui-même proposer des questions, n'a élevé aucune objection sur la marche suivie. En ce moment, une question est encore mise au concours, qui touche à ce sujet.

M. H. Hymans avait proposé un concours sur la gravure, en général, et le Président lui-même a proposé d'étendre cette question spéciale, à la *gravure des cartes*, qui eut une importance considérable sur les progrès de l'art en Belgique, où elle fut très pratiquée au XVI^e^ siècle.

La question mise au concours, actuellement, est la suivante :

Faire l'histoire de l'origine et du développement de la gravure à Anvers jusqu'à Rubens, en *y comprenant la gravure des cartes géographiques.*

Prix : 300 francs et une médaille en vermeil. Terme pour la remise des manuscrits, 31 janvier 1894. Voir verso du bulletin, 4^e^ série des Annales, 2^e^ partie. VII, VIII, IX, X.

M. Rooses trouve que la formule de la question au concours, ne se rapporte pas suffisamment aux intentions des fondateurs.

M. Hymans dit que, dans la formule du concours, qui est un peu son œuvre, il lui semble que la question n'est pas absolument placée au point de vue de M. Génard. Il soutient que la réclamation de M. Génard n'est pas sans fondement, au point de vue géographique.

M. le Président soutient que l'Académie à rempli son devoir.

Ortelius a été graveur de cartes, et graveur de talent. Sans doute, la gravure des cartes n'a été qu'un détail de l'art, mais un détail beaucoup plus important que M. Rooses ne paraît le croire; que l'on examine les encadrements d'Ortelius, à la manière de Vredeman de Vriese, ceux de Mercator sur sa carte d'Europe et sa carte marine, il semble que ce ne sont pas des œuvres à dédaigner.

La gravure des cartes était le gagne-pain quotidien des graveurs employés à des travaux de longue haleine, et le Président croit qu'elle a exercé une influence sensible sur l'art en général. C'est du reste, ce que le résultat du concours actuel peut élucider.

La question a, d'ailleurs, été posée dans une séance à laquelle assistait M. Génard, qui n'y a fait aucune objection.

M. le Président dit que, si l'on croit devoir proposer une question nouvelle, il est loin de s'y opposer, mais il est, dans les traditions de l'Académie, de régler, chaque année ses concours, dans une séance particulière, en les portant à l'ordre du jour; afin de mettre la dépense en rapport avec les ressources financières à cette observation, dit qu'il partage entièrement cet avis, et ajoute que M. Rooses sait que lui-même s'en est occupé, puisqu'il a eu l'obligeance de lui prêter des documents à ce sujet.

Il espère même arriver à terminer prochainement ce travail.

L'assemblée décide qu'il sera tenu compte de la réclamation de M. Génard, lorsqu'on s'occupera des concours, comme l'Académie l'a fait dans le passé.

Le Bibliothécaire fait connaître les noms des membres de l'Académie qui ont fait don d'ouvrages à la bibliothèque :

MM. Comte de Marsy, Compiègne; Paul Saintenoy, Bruxelles; Alphonse Govaerts, id.; Émile Varenbergh, Gand; Alphonse Diegerick, id.; Chamoine Barbier, Namur; Léon Lahaye, id.; H. de Radiguès, id.; François Rabut, Dijon; J. Destrée, Bruxelles; Edmond Van der Straeten, id.; Comte A. de Ghellynck, Audenaerde; Abbé Van den Gheyn.

L'honorable bibliothécaire expose, en quelques mots, les conditions défavorables dans lesquelles se trouve la bibliothèque de l'Académie.

Le local, d'une exéguité absolue, est presqu'inabordable, et M. le bibliothécaire de la Ville, émet la prétention de nous reprendre ses locaux à cause de l'extension que prend la bibliothèque de la ville.

Or, celle-ci, en acceptant la collection de l'Académie, en toute propriété, s'est engagée, à la loger, à la conserver et à en faciliter l'accès aux membres. Or, aucune de ces conditions n'est remplie.

M. Rooses, émet l'avis, que la ville devrait donner un autre local, à la bibliothèque populaire, qui n'a rien à faire dans l'immeuble de la bibliothèque communale.

M. le Président promet de faire une démarche auprès de M. le Bourgmestre, pour obtenir la régularisation des droits de l'Académie.

M. le Président procède ensuite à l'installation du bureau pour 1893.

Il se fait l'interprète de toute l'Académie, en déplorant le maladie qui retient, loin d'elle, son président élu pour 1893, l'honorable et sympathique Général Henrard.

Une maladie grave, l'arrache à ses travaux ; l'Académie était fière et heureuse de l'avoir à sa tête. Tout entière, elle forme les vœux les plus ardents pour son prompt et complet rétablissement. *(Applaudissements)*.

Quoique malade, le général Henrard, n'en est pas moins le Président de l'Académie. Il lui remet done ses pouvoirs, et prie M. le Vice-Président Blomme, de prendre sa place.

Celui-ci remplira dignement cette fonction. Magistrat éclairé, il a l'habitude de la Présidence. Nul doute que sa vice-Présidence soit féconde; le sort de l'Académie est en bonnes mains.

Il cède le fauteuil, à M. A. Blomme, Président du Tribunal de Termonde, élu Vice-Président pour l'année 1893.

En inaugurant ses fonctions, M. le Vice-Président Blomme, ff. de Président, prononce l'allucation suivante :

» Messieurs,

» Par vos suffrages bienveillants, dictés par une amicale indulgence, j'ai été appelé à remplir, pendant l'année 1893, les fonctions de vice-président de l'Académie. Je suis heureux et fier de la flatteuse distinction qui m'échoit; je ne saurais assez vous exprimer ma vive reconnaissance et ma profonde gratitude. Pour justifier votre choix, je m'efforcerai de suivre les traditions, d'imiter les exemples, que me laissent mes prédécesseurs. Grâce à votre concours, il n'y pas de tâche qu'on ne puisse remplir, il n'est pas de difficulté qu'on ne puisse vaincre.

» Aux termes de nos statuts, le vice-président de l'année devient président l'année suivant. Dans des circonstances normales, mes devoirs se borneraient donc à une simple suppléance; je ne devrais siéger à cette place qu'après une espèce de stage, m'initiant aux nouvelles obligations qui me sont imposées. A la séance d'aujourd'hui, l'honorable lieutenant-général Henrard, notre cher confrère, devait être installé comme président de l'Académie; malheureusement des motifs de santé le retiennent loin de nous. Je ne repondrais ni à votre attente, ni à mon sentiment personnel, si je n'exprimais les sincères regrets qu'éprouve notre compagnie de ce fâcheux contretemps. Nous gardons la mémoire des services éminents que, pendants sept années, notre président rendit à l'Académie comme secrétaire. Ses qualités maîtresses d'historien, la loyauté de son caractère, son exquise courtoisie, le désignaient à tous égards pour les hautes fonctions qui lui sont dévolues. Nos vœux le convient à venir occuper ce fauteuil et nous exprimons l'espoir, que dès la prochaine réunion il dirigera nos travaux

» Je suis certain aussi, Messieurs, d'être l'interprète de l'assemblée en vous proposant de voter des remercîments à l'honorable lieutenant-général Wauwermans, qui a présidé l'Académie pendant la mémorable année de notre cinquantenaire. Si nos fêtes jubilaires, si le congrès de la Fédération archéologique ont mérité les plus grands éloges, nous le devons à son activité et à ses talents. Son nom restera associé au souvenir de ces solennités fastueuses; son remarquable rapport

sur l'histoire et les travaux de l'Académie a fait revivre votre laborieux passé. Malgré ses nombreuses occupations, il a trouvé des loisirs: vous avez applaudi ses intéressants mémoires. Par une direction excellente, il a donné une seconde jeunesse à notre déjà vieille compagnie et l'a fait marcher dans la voie du progrès. Soyez persuadé qu'à mon tour tous mes efforts tendront à vous conduire à de nouveaux succès. »

Les paroles de l'honorable Président soulèvent des applaudissements unanimes, et l'Académie fait siennes, les louanges décernées à M. le lieutenant-général Wauwermans, son dévoué et zélé Président sortant.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture du rapport du comité des finances de l'Académie.

RAPPORT

du Comité des finances de l'Académie d'archéologie de Belgique, sur la proposition du règlement complémentaire des dispositions statutaires, déposées dans la séance du 28 décembre 1892.

Messieurs,

Le Comité des finances, réuni en assemblée le 28 décembre 1892, ayant examiné :

1° Les propositions du bureau de l'Académie, relatives à certaines dispositions complémentaires des Statuts, destinées à augmenter les fonds de l'Academie;

2° Les propositions émanant de la même source, relatives à l'exclusion pour cause de non-participation de certains membres aux travaux de l'Académie;

3° Celles tendant à l'établissement d'une classe d'associés libres;

Vu le bien-fondé de ces propositions et l'urgence de changer le règlement en ces divers points;

Propose à l'Académie l'adoption et la mise en vigueur, à partir du mois de février prochain, des articles complémentaires des Statuts, énumérés dans le rapport ci-annexé.

Revus les art. 61, 62, 63, 64, 65 et 66 des Statuts de l'Académie d'archéologie de Belgique, qui impose aux *membres titulaires et honoraires régnicoles* l'obligation de l'abonnement aux *Annales* de l'Académie, avec certaines exemptions de payement à titre de services rendus ou de présence aux séances ordinaires, et dispense de cette obligation les membres correspondants régnicoles.

Attendu que depuis plusieurs années certains membres *titulaires* ou *honoraires régnicoles* ont pu, nonobstant l'obligation de faire valoir annuellement leurs droits à cette faveur, par l'effet d'une longue tolérance se soustraire au payement de cette redevance, que s'il y a lieu de leur continuer cette faveur à titre de droit acquis, il importe de prévenir des abus qui menacent l'avenir financier de la compagnie.

Attendu que s'il y a lieu de respecter ces droits acquis des *membres correspondants régnicoles* actuels, il y a lieu de leur imposer au moins, à défaut d'abonnement aux *Annales*, certaines obligations de concours aux travaux de l'Académie par leur présence aux séances et même des charges nouvelles pour les membres correspondants nouveaux nommés à partir du 1ᵉʳ janvier 1893, afin d'augmenter les ressources de la compagnie.

Attendu que, dans l'intérêt du développement des études archéologiques, il est utile d'admettre à l'Académie, de même que dans les autres sociétés d'archéologie du pays, une classe d'*associés* libres, autorisée à assister aux séances ordinaires de l'Académie avec voix consultative.

L'Académie décide :

ART. 1. — Les *membres correspondants régnicoles* élus à partir du 1ᵉʳ janvier 1893 sont tenus de s'abonner aux *Annales* de l'Académie dans les mêmes conditions que les membres effectifs.

La lettre d'avis les informant de leur élection leur fera connaître

que leur inscription au tableau de la compagnie et leur diplôme ne sera délivré que sous condition de s'abonner aux *Annales* dans un délaide trois mois à partir de cette information.

ART. 2. — Les *membres correspondants régnicoles,* non abonnés aux *Annales*, qui n'avaient pas participé aux travaux de la compagnie en assistant au moins à deux séances ordinaires par an dans un délai de trois années, seront considérés comme démissionnaires.

ART. 3. — Il est institué une classe d'*associés* libres de la compagnie admis à assister aux séances ordinaires de l'Académie avec voix consultative. Ils seront mis sur la présentation de deux membres effectifs en séance ordinaire de l'Académie. Ils seront tenus à l'abonnement aux *Annales* de l'Académie.

ART. 4. — Chaque année la Commission des finances présentera à la compagnie dans la seconde séance ordinaire annuelle:

1° Des propositions de dégrèvement de la cotisation des *Annales* pour services rendus par les membres titulaires et honoraires régnicoles suivant les prescriptions des art, 62, 63, 64 et 65 de même que pour les membres correspondants régnicoles;

2° Un tableau des membres titulaires correspondants ou honoraires qui, faute d'avoir accompli leurs obligations envers la compagnie, devront être considérés comme démissionnaires.

Il sera statué sur ces propositions dans une séance extraordinaire des membres titulaires et l'avis des résolutions adoptées sera communiqué aux intéressés.

Le comité des finances:

Jos. Schadde, Art. Goemaere, Edm. Geudens, H. Siret, Baron de Vinck, Alph. Goovaerts, excusé, Paul Cogels, absent.

Le secrétaire général,
Baron DE VINCK.

M. le Président demandant quelques explications à ce sujet, M. le lieutenant-général Wauwermans, donne quelques uns des motifs qui ont déterminé le comité des finances à faire ces propositions.

L'Académie se composant de 40 membres titulaires, et de 50 mem-

bres correspondants regnicoles, il y a d'ordinaire peu de places vacantes, or les présentations de candidatures sont nombreuses.

En second lieu, les membres correspondants, à part quelques honorables exceptions, sont très avares, en présences aux séances et en envois de mémoires. N'est-il pas juste que, quand l'Académie fait, aux candidats, l'honneur de les admettre dans son sein, ils lui fassent en retour, l'honneur d'assister à ses séances?

Le zèle des membres correspondants se refroidit, ils ne s'abonnent plus aux annales, et conséquence nécessaire, le capital de l'Académie va en diminuant.

C'est pour parer à cet inconvénient majeur, que le bureau a fait les propositions qui, discutées par le comité des finances, vous sont soumises en ce moment.

M. Goemaere, membre du comité des finances dit que le comité a été unanime à faire siennes ces propositions.

Même sur le 2e point, présence des membres aux séances, il a été plus loin que le bureau.

Pour le 3e point, il a hésité devant l'innovation projetée, création d'une classe d'associés libres, mais après avoir pesé le pour et le contre, il s'est rallié à la proposition du bureau.

Il a donc l'honneur de vous proposer l'adoption du projet.

La discussion est ouverte.

M. le Président. L'obligation de l'abonnement aux annales devrait être admise par tous. Elle est de l'essence même du règlement. Comment les membres d'une société se tiendront-ils au courant de ses travaux, s'ils ne reçoivent pas ses publications.

Cela va de soi, mais, est-il opportun de soulever cette discussion maintenant?

Il propose de discuter d'abord le 3e point, la création d'une classe d'associés libres.

Art. 3. — Il est institué une classe d'*associés* libres de la compagnie admis à assister aux séances ordinaires de l'Académie avec voix délibérative. Ils seront admis sur la présentation de deux membres effectifs en séance ordinaire de l'Académie. Ils seront tenus à l'abonnement aux *Annales* de l'Académie.

M. P. Cogels demande, quelle différence il y aura entre les membres correspondants et les membres associés.

Le comte Vanderstraten-Ponthoz. L'Académie d'Archéologie après les preuves de vitalité qu'elle a données, peut faire la loi. Elle a le droit et le devoir de se montrer sévère.

M. H. Hymans, visant l'art. 1 est hostile à *tout* dégrèvement en faveur de qui que ce soit, tant pour les membres effectifs que correspondants. Les travaux qu'ils envoient sont la reconnaissance de l'honneur qu'ils ont reçu en étant élus.

La valeur du concours des membres ne doit pas être estimée à prix d'argent.

Pourquoi y aurait-il une différence entre les obligations des membres titulaires et celles des membres correspondants?

M. le Président. Proposez-vous l'abolition de la 3e ligne de art. 1 :

Art. 1. — Les *membres correspondants régnicoles* élus à partir du 1r janvier 1893 sont tenus de s'abonner aux *Annales* de l'Académie *dans les mêmes conditions que les membres effectifs.*

M. Hymans. *Oui.* Nous discuterons la suppression du degrèvement dans une séance ultérieure.

Le Baron van Hâvre, s'étonne de cette discussion. Les membres de l'Académie devraient considérer comme un devoir, de contribuer à l'augmentation des ressources de l'Académie.

M. Rooses propose de voter la proposition du Comité des finances. Il propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance, la révision des statuts, en ce qui concerne le dégrèvement applicable à certains membres.

M. le Président met la proposition aux voix.

Le vote sur l'art. 1 est réservé.

Art. 2. — Les *membres correspondants régnicoles*, non abonnés aux *Annales*, qui n'avaient pas participé aux travaux de la compagnie en assistant au moins à deux séances ordinaires par an dans un délai de trois années, seront considérés comme démissionnaires.

M Goemaere dit que le Comité des finances est d'avis, dans certains cas, qu'il soit admis que les membres correspondants régnicoles, ne pouvant assister à 2 séances par an, assistent au moins à 6 séances dans un délai de 3 années.

M. le Président fait observer que ceci étant une modification aux statuts, l'assemblée, n'étant pas convoquée à cet effet, cette proposition doit être remise à une séance ultérieure.

M. Smekens se rallie à ce renvoi.

Art. 3. — Il est institué une classe d'*associés* libres de la compagnie admis à assister aux séances ordinaires de l'Académie avec voix consultative. Ils seront admis sur la présentation de deux membres effectifs en séance ordinaire de l'Académie. Ils seront tenus à l'abonnement aux *Annales* de l'Académie.

M. A. de Witte demande si, à l'avenir les membres correspondants *devront* être choisi parmi les membres associés libres, en cas que l'assemblée vote cet article.

Non.

M. le lieutenant-général Wauwermans donne quelques explications au sujet de l'opportunité de la création d'une classe d'associés libres. L'Académie est trop fermée: beaucoup de personnes, amateurs d'histoire et d'archéologie, ignorent jusqu'à l'existence de l'Académie. Il est vrai que l'art. 44 des statuts autorise la tenue de séances publiques, mais, lors de la tenue de ces séances, des abus se sont produits qui les ont fait tomber en desuétude. C'est donc pour appeler à nous, toutes les bonnes volontés, pour donner un peu plus d'éclat et de vie à nos séances, que le bureau a pensé à vous proposer une classe d'associés libres.

M. Donnet n'appuira pas cette proposition. Ce qui fait la valeur des diplômes de l'Académie, c'est leur nombre limité.

M. Saintenoy, se basant sur le succès de la Société d'Archéologie de Bruxelles qui, fondée, il y a quelques années seulement, se compose de 40 membres titulaires et 50 membres correspondants, soutient

que l'Académie, ne pourrait que gagner, en ouvrant ses portes, tant sous le rapport financier que sous le rapport intellectuel. Il y a des archéologues qui se révèlent, des bonnes volontés qui se produisent, et qui faute d'une voie ouverte, se seraient tenus dans l'ombre.

M. Hymans affirme que, ce qui est bon pour une société en formation, peut être mauvais pour une Académie, en pleine vigueur, qui compte 50 années d'existence, et qui, sauf peut-être sous le point de vue financier, est loin d'être en décrépitude, et n'a pas besoin d'autre concours que de celui de ses membres, pour produire de grandes choses.

M. le Président répondant à M. Saintenoy, dit que s'il y a des archéologues qui se révèlent, ils peuvent envoyer leurs mémoires à l'Académie. Sous le contrôle de commissaires nommés ad-hoc, les *Annales* de la société, sont ouvertes à tous.

MM. A. de Witte et Comte van der Straten-Ponthoz, n'approuvent pas la création d'une classe d'associés libres.

Pour entrer à l'Académie, ils ne reconnaissent à personne, le droit d'être dispensé d'une présentation suivie de vote.

En conséquence, l'art. 3 n'est pas admis.

M. le Président fait observer qu'il n'y a pas lieu de voter sur l'art. 1.

Il suffira, à l'avenir d'oberver strictement le règlement statutaire, art. 59. 60, 61 et 62.

Pour l'art 2 c'est différent. La question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le Secrétaire donne lecture du Rapport du Comité des finances de l'Académie sur les comptes du Congrès et du Landjuweel. — (Voir bulletin, 4e série, 2e partie, fasc. X).

Ce rapport et ses conclusions sont adoptés

M. le Secrétaire donne, au sujet de l'organisation de la 9e session des Congrès de la Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie, connaissance des pourparlers qui ont eu lieu, lors de la réunion des délégués de la Fédération à Anvers, le 29 janvier 1893. Gand et Arlon, refusant pour elles, toute tenue de congrès, le bureau verra quelles mesures il doit prendre, pour sauvegarder l'avenir de l'institution.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Dr L. Van Raemdonck, donnant sa démission de membre de l'Académie, se croyant visé par les projets de modification proposés.

Dont acte.

St.-Nicolas (Waas), 31 janvier 1893.

A Monsieur le Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Monsieur le Président,

Les impitoyables devoirs du médecin-praticien rendent ses absences difficiles ou impossibles, ainsi que les soins d'une santé délicate et chétive enrayant ses voyages, m'ont empêché d'assister aux séances de l'Académie d'Archéologie de Belgique, dont j'avais l'honneur d'être membre depuis 1883. Fondateur et cheville-ouvrière du Cercle archéologique du Pays de Waas, qui est en échange de publications avec l'Académie, je ne m'en nourrissais pas moins des précieux enseignements de l'Académie, en lisant ses Annales et ses Bulletins, conservés dans la bibliothèque de notre Cercle, qui m'est ouverte; c'est là que je puisais les éléments des études archéologique que mes loisirs me permettaient de publier par le Cercle, auquel je les devais comme à mon rejeton et qui, privé d'un groupe de rédacteurs, en avait besoin pour alimenter ses volumes.

Cette position que j'ai dû prendre, bien malgré moi, vis-à-vis de

l'Académie, lui a déplu : c'est ce que m'apprend clairement l'imprimé reçu en même temps que l'ordre du jour de la séance prochaine du 5 février. Prévoyant que cette position ne pourra guère changer, à raison des causes qui l'ont créée et l'entretiennent, et voulant éviter à l'Académie le déplaisir de donner suite, quant à moi, au 2° de l'Art. 4 de ses décisions, j'ai pensé que le meilleur moyen sera de lui offrir ma démission de membre de l'Académie.

Je me hâte, Monsieur le Président, d'ajouter que cette décision a été prise avec le regret de devoir me séparer d'anciens collègues dont j'estime bien haut la science, et en déclarant que l'offre de mes futures publications lui sera continuée comme par le passé, me bornant à solliciter le retour à son auteur de mon mémoire lu au dernier Congrès archéologique d'Anvers, envoyé ensuite au Secrétaire-général de ce Congrès, et dont j'ai demandé un accusé de réception par mes lettres, restées sans réponse, du 21 août 1892 et du 15 janvier 1893.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Docteur J. Van Raemdonck.

Le manuscrit de son mémoire, au Congrès qu'il réclame, est sous presse, et devenu la propriété du Congrès, qui le garde.

M. Fernand Donnet donne communication à l'assemblée, d'une plaquette curieuse de 1583, intitulée: *een waerachtich verhael ofte wonderlycke gheschiedenisse vanden aenval des fransche soldaten aende Cibdorp poorte in Antwerpen den XVII*ten *van januarius MDLXXXIII ghedruckt intjaer ons heeren MDLXXXIII.*

Il la croit unique.

Remerciments et félicitations à l'heureux propriétaire, pour sa découverte.

Le Secrétaire dépose sur le bureau un mémoire intitulée: « Orchimont, son château et sa prévoté, » avec la devise : « Orchimont est ville fermée, et chasteal de grand nom. »

C'est une réponse à la question du concours :

« Faire la monographie d'un château du moyen âge dont les vestiges subsitent encore en Belgique, ainsi que sa restitution, en se basant sur les indications fournies par ces vestiges. »

N.-B. Les dessins que l'auteur jugerait devoir joindre à son travail doivent être exécutés d'après la méthode adoptée par Violet-le-Duc. Prix 600 frs. et une médaille en vermeil. Terme pour la remise du manuscrit : 31 janvier 1893.

Ce manuscrit étant parvenu au secrétariat, le 28 janvier 1893, son auteur est dans les délais prescrits, pour prendre part au concours.

MM. le lieutenant-général Wauwermans et Béquet sont nommés commissaires, pour examiner le travail.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 3 1/4.

Le Secrétaire,
Baron de Vinck.

Séance extraordinaire des membres titulaires.

Élection de 4 membres correspondants.

Il y a 15 membres présents.

MM.	A. de Béhault de Dornon	obtient	12 voix
	le Baron de Borrekens	»	13 »
	Albrecht De Vriendt.	»	12 »
	l'abbé Van den Gheyn..	»	11 »

En conséquence, MM. A. de Behault de Dornon, Baron de Borrekens, Albrecht De Vriendt et l'abbé Van den Gheyn sont proclamés, membres correspondants de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

M. le Secrétaire leur fera parvenir leur diplôme et un exemplaire des statuts.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
Baron de Vinck.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

XII

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK.

1893.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte : La Feuille de 16 pages : [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage : de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE DU 23 AVRIL 1893.

Sont présents: MM. A. Blomme, vice-président ; baron de Vinck, secrétaire; Theunissens, trésorier; Fernand Donnet, bibliothécaire; A. de Witte, Edmond Geudens, Geerts, Eugène Geefs, Schadde, membres titulaires; Th. Smekens, membre honoraire; abbé van Speybroock, baron de Borrekens, membres correspondants.

Se sont excusés: MM. baron van Hâvre, Alph. Goovaerts, Arm. de Béhault de Dornon, Th. de Raadt, Albrecht de Vriendt, P. Cogels.

La séance s'ouvre à 1 h. 1/2.

M. le vice-président donne la parole au secrétaire, pour la lecture du procès-verbal de la séance du 5 février.

Celui-ci est adopté avec deux rectifications : l'une de M. Saintenoy, au sujet d'une phrase prononcée par lui et conçue en ces termes: Au lieu de: « M. Saintenoy, se basant sur le succès de la société d'archéologie de Bruxelles qui, fondée il y a quelques années seulement, se compose de 40 membres titulaires, et 50 membres correspondants, soutient que l'Académie ne pourrait que gagner, en ouvrant ses portes, tant sous le rapport financier que sous le rapport intellectuel. Il y a des archéologues qui se révèlent, des bonnes volontés qui se produisent, et qui, faute d'une voie ouverte, se seraient tenus dans l'ombre. »

Il faut lire :

« M. Saintenoy se base sur le succès de la société d'archéologie de Bruxelles qui, fondée il y a 5 années seulement, se compose actuellement de 493 membres, pour soutenir que l'Académie ne pourrait que gagner à ouvrir largement ses portes à toutes les collaborations.

A Bruxelles, des archéologues de mérite se sont révélés, que l'académie a depuis, accueilli dans son sein ; des bonnes volontés se sont produites, qui, faute d'une voie ouverte, auraient été tenues dans l'ombre. »

M. Fernand Donnet demande que le procès-verbal de la dernière

réunion soit rectifié en ce sens qu'il n'a émis en séance, aucune critique ayant le moindre caractère personnel envers l'honorable bibliothécaire de la ville ou les employés communaux. Bien au contraire, il n'a qu'à se louer de leur complaisance et de leur dévouement.

Dont acte.

Sur une remarque de M. le président, et pour obvier à l'inconvénient qui fait le motif des corrections ci-dessus, l'Académie décide : que dorénavant le procès-verbal ne sera plus imprimé dans le bulletin, qu'après avoir été adopté en séance.

Le secrétaire procède ensuite au dépouillement de la correspondance. Lettre de M. Ch. J. Comhaire :

Monsieur le Secrétaire,

Est-il exact que le capitaine Ad. Dejardin, de Liège, recevait peu de temps avant sa mort, des épreuves du 4e supplément à ses : *Recherches sur les cartes d'Anvers ?*

Je n'ai rien trouvé de cela dans le MS et archives que m'a montré la famille ; par contre, il existe le dossier assez volumineux de ce 4e supplément, sans compter des exemplaires des tirés à part précédents, bourés de notes d'addenda, de correcta. Il y aurait peut-être intérêt à publier ces deux MS. Et si l'Académie se trouvait disposée à le faire, j'entreprendrais dans quelque temps ce travail de conservation.

Agréez, etc.

Ch. J. Comhaire.

L'assemblée charge le secrétaire d'examiner la question et d'y donner la réponse qu'elle comporte.

Vient ensuite une lettre de M. A. de Witte, au sujet de la publication d'une : *Histoire monétaire complète du Brabant.*

Monsieur le Secrétaire,

L'Académie d'archéologie de Belgique conçut, il y longtemps déjà, le projet de publier un recueil illustré des monnaies anver-

soises. Elle obtint même de la ville d'Anvers, pour mener à bonne fin cette publication, relativement dispendieuse en raison des nombreux dessins qu'elle comportait, un léger subside de 1000 francs. Les fonds, si je ne me trompe, sont depuis plusieurs années déjà entre les mains de notre trésorier. Le promoteur de l'idée de cette intéressante publication, M. le Chevalier van Hâvre s'étant trouvé, pour des motifs de santé, dans l'impossibilité de s'occuper de son application pratique, j'ai, dans la réunion du 7 octobre 1888, proposé de remplacer la description des monnaies d'Anvers, par une *Histoire monétaire complète du Brabant*, écrite d'après les documents d'archives, les trouvailles et les dernières données de la science numismatique.

C'est, en un mot, substituer à un simple catalogue, un ouvrage sérieux ayant le caractère scientifique que le public est en droit d'attendre d'une œuvre patronnée par l'Académie.

Afin que les finances de la compagnie n'eussent pas à souffrir de l'extension donnée ainsi au projet primitif, j'offris de prendre, *à ma charge*, la plus lourde dépense, celle de la gravure des monnaies, laissant seulement à l'Académie les frais de tirage des planches et ceux de l'impression du texte.

Ma proposition fut très favorablement accueillie.

Je la développai devant une commission composée de MM. Henrard, Génard et Cogels : et ces Messieurs furent unanimes à l'approuver.

Conformément à leur avis, l'assemblée du 2 décembre 1888 décida (je copie textuellement le procès-verbal), que... l'Académie publierait, sous... son patronage et avec son concours l'œuvre de M. de Witte, dans le format in-4°...

En exécution de cette décision et ayant, de mon côté, à faire honneur à un engagement formel, j'ai réuni à grands frais, plus de 1000 dessins de monnaies et près de 1200 documents monétaires, dont les originaux reposent dans les divers cabinets et dépôts d'archives du pays et de l'étranger.

Après cinq années d'études, me voici arrivé à un premier résultat. La partie la plus difficile, la moins élucidée jusqu'à présent, celle qui concerne le monnayage des comtes de Louvain, ducs de Brabant et

marquis du Saint-Empire Romain, depuis les premiers temps jusqu'à l'avènement de Philippe-le-Bon est terminée. Elle constitue la matière d'un volume de 250 pages environ et comporte une quainzaine de planches à peu près.

Comme suite à l'entretien que j'ai eu dernièrement avec vous à ce sujet, j'ai l'honneur M. le secrétaire, de porter à votre connaissance que je vous remettrai mon manuscrit à la prochaine séance d'avril, si bien entendu, M. le président et vous n'y voyez nul obstacle.

Je vous prie de bien vouloir, après l'avoir communiqué à M. Blomme, donner lecture de ma lettre en séance. Mes confrères seront, sans doute, heureux d'apprendre que l'Académie est dès à présent en état de satisfaire enfin à l'engagement pris par elle vis-à-vis la ville d'Anvers et j'ose espérer que vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires pour que la première partie de l'*Histoire monétaire des ducs de Brabant* puisse paraître sans de trop longs délais.

Veuillez agréer..., etc.

Alphonse de Witte,
Membre titulaire de l'Académie d'Archéologie.

L'Académie accepte les propositions de l'honorable écrivain et nomme deux commissaires : MM. P. Cogels et Alph. Goovaerts pour examiner le travail qui lui est soumis.

Le secrétaire donne lecture de la lettre par laquelle M. F. Van derhaegen donne sa démission de membre de l'Académie.

Dont acte.

MM. Arm. de Béhault de Dornon, Albrecht De Vriendt, baron de Borrekens et abbé van den Gheyn, remercient l'Académie de leur avoir fait l'honneur de les avoir admis dans son sein en les nommant membres correspondants. Il est donné lecture de leurs lettres.

M. A. de Witte présente à ses confrères une médaille à l'effigie du docteur-archéologue Samuel Quickelberg ou Quickelberg, né à Anvers en 1529. Ce savant fit ses études à Nuremberg et à Bâle. Il devint le premier conservateur du cabinet des médailles à Munich, créé par le duc de Bavière Albert V.

Mochsens, Imhoof, Rudolphi, Beirleim, Kluyskens, Broeckx, Durand, se sont occupés de la biographie de Quickelberg en puisant leurs renseignements dans les *Deutschen nation Heldenbuch,* Bâle 1570, et la *Prosographia heroum, atque illustrium virorum totius Germaniæ,* Bâle 1565, d'Henri Pantaléon, l'ancien professeur de Samuel à Bâle.

Cette similitude de sources fit que l'on resta incertain sur le lieu et la date de la mort du savant anversois, Pantaléon étant muet à ce sujet. Des recherches faites à Munich dans les archives de la chambre des comptes, permettent aujourd'hui de lever tous les doutes.

Quickelberg est mort à Munich en 1567, les frais de ses funérailles chantées s'élevèrent à la somme de 16 florins 2 bazen et 10 pfennings.

La médaille est probablement l'œuvre d'un artiste de l'école d'Augsbourg, du moins en a-t-elle tous les caractères extérieurs. Elle fut gravée alors que Samuel avait 33 ans : elle date donc de 1562.

M. de Witte fait ensuite circuler un curieux médaillon polychrômé au buste du roi de France Henri IV.

Il est assez difficile de déterminer la nature de cet objet; il est copié d'un médaillon de bronze, comme lui de forme ovale, lequel repose au cabinet de l'État à Bruxelles. Chose à noter, ce médaillon de bronze a lui-même les plus grands traits de ressemblance avec une médaille d'Henri IV, faite par Dupré et reproduite planche 111 numéro 2 dans le *Trésor de numismatique et de glyptique.*

Enfin M. de Witte exhibe une agrafe de manteau où se trouve représenté Charles-Quint, tel, à peu près, qu'on le voit sur les diverses monnaies du temps.

Cette intéressante communication est écoutée avec la plus grande attention par l'assemblée, qui remercie chaleureusement l'auteur.

M. Edmond Geudens obtient alors la parole, pour la lecture de son travail intitulé : *L'Hôpital Sainte Elisabeth. Recherches sur son origine et les objets d'art de son église.*

Ce mémoire, fruit de patientes et savantes recherches, est écouté avec grand intérêt. Des remerciments sont adressés à son auteur.

L'Académie nomme deux commissaires, MM. L. Theunissens et H. Hymans, pour examiner cette œuvre.

M. Fernand Donnet dépose, sur le bureau, un mémoire intitulé : *Les descendants de Pierre l'Hermite, et la famille Lhermite d'Anvers.* MM. le baron de Borrekens et Alphonse Goovaerts sont nommés rapporteurs.

M. Fernand Donnet, bibliothécaire, dit quelques mots au sujet du transfert éventuel de la bibliothèque de l'Académie dans un local plus approprié à sa destination, et d'un accès plus abordable : la ville a nommé une commission à l'effet d'examiner les mesures à prendre. L'assemblée charge le dévoué bibliothécaire de faire un rapport à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 3 heures.

Le secrétaire,
Baron DE VINCK.

BIBLIOTHÈQUE.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants :

1° Hommages d'auteurs.

LOUIS DE BACKER. *La propriété selon le droit féodal et le socialisme.*
Bⁿ DE LOE. *Exposition préhistorique de Bruxelles.* Notice catalogue.
Rapport sur la 58ᵉ session du congrès archéologique de France.
ADOLF SCHLIEBIN. *Das schwein in der Kulturgeschichte.*
Dʳ A. VERGA. *Il vero maffio trevigliese.*
Comte DE MARSY. *L'abbé Lebeuf et la Normandie.*
Dʳ FÉLIX HETTNER. *Die Römischen steindruckmäler zu Trier.*

2° Catalogues de libraires.

KARL HIERSEMANN. Leipzig, n° 113.
M. HOEPLI. Milan, n° 87.
ADOLF WEIZEL. Leipzig.

3° — Périodiques.

ANTWERPEN. *Ons Volksleven.* 4e jaarg., 4e en 5e afl.
BRUXELLES. *Bulletin de l'Académie royale de médecine.* T. VII, n° 3.
BRUXELLES. *Précis historiques*, n° 5, mai 1893, n° 6, juin.
Bulletin de la société royale de géographie d'Anvers. Tome XVII, 3e fasc.
PARIS. *Polybiblion*, 5e livr.
GAND. *Messager des sciences historiques*, 1893, 1e livr.
LEIPZIG. *Berichte über die verhandlungen der K. Sachsischen gesellschaft der wissenschaften*, III.
LEIPZIG. *Bandes des abhandlungen der philologisch historischen classe der K. Sach. gesell. der wiss.*, IV.
Bulletin de la société historique et archéologique du Perigord. Tome XX, 2e livr.
BRUXELLES. *Bulletin de la société royale belge de géographie.* 1893, n° 2.
AMSTERDAM. *Oud Holland*, IIe jaarg., 1e afl.
s'HERTOGENBOSCH. *Handelingen van het provinciaal genootschap van kunsten en wetensch. in Noord-Brabant.*
Catalogus der boekerij, du même.
Bulletin de la société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace, Strasbourg, 4 et 5.
Bulletin de l'institut arch. Liégeois. T. XXIII, 1e livr.
MOULINS. *Bulletin revue de la société d'émulation et des beaux-arts du Bourbonnois.*
Zeitschrift des historischen vereins fur Swaben und Neuburg, 1892.
Acta universitatis lundensis, XXVIII.
STOCKHOLM. *Sverigis offentliga bibliotek.* Accessions katalog.

WIESBADEN. *Annalen des vereins fur Nassauische alterturnkunde*, 1893.

ROMA. *Notizii degli scani di autichesci delte R. academio dei Lincei.*

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. T. 25, nº 4.

Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome 8, 1e livr.

RAPPORT DE COMMISSAIRES.

RAPPORT

de M. P. GÉNARD sur la notice intitulée : *Une pierre tombale placée dans l'église d'Oostmalle, par le comte* O. LE GRELLE.

La notice présentée par M. le comte Oscar Le Grelle, est très intéressante. Ayant il y a peu de temps, examiné les archives d'Oostmalle, qui en ce moment se trouvent en lieu sûr, j'ai été à même de constater le grand rôle qu'ont joué dans l'histoire les Seigneurs de la maison de Renesse. Le monument de l'un d'eux, Frédéric de Renesse décédé en 1610, est une pierre tombale très remarquable qui a été placée autrefois dans le chœur de l'église d'Oostmalle, mais qui, lors de l'agrandissement de l'église par feu notre collègue M. Gife, fut transférée dans le transept sud. C'est la première fois qu'elle est reproduite par la photographie ; on peut ainsi juger de la différence qu'il y a entre le monument véritable et la gravure donnée par Le Roy dans son *Marchionatus*.

Nous concluons à l'impression de la notice.

P. GÉNARD.

M. Th. Smekens, second commissaire se rallie aux conclusions du rapport de M. Génard.

Rapports sur le mémoire de M. Fernand Donnet : *Les descendants de Pierre l'Hermite et la famille Lhermite d'Anvers.*

—

RAPPORT

DE M. LE BARON de BORREKENS.

MESSIEURS,

Le mémoire dont M. Donnet demande l'insertion dans les *Annales* de l'Académie, et dont la compagnie a bien voulu me confier l'examen, est fort intéressant. Il a aussi son actualité depuis la publication du manuscrit de Jean Lhermite, gentilhomme de la chambre du roi Philippe II, dont il fait connaître la famille.

Le travail est divisé en deux parties, la première a rapport à Pierre l'Hermite et à la généalogie fantaisiste qui fait descendre tous Lhermite du héros de la première croisade. L'auteur conclut, d'accord avec M. Henri Hagenmeyer, que Pierre l'Hermite était né à Amiens ou aux environs, qu'il était moine et à l'invraisemblance des assertions de ceux qui prétendent le compter parmi leurs ascendants.

La seconde partie est le fruit des longues recherches de l'auteur. Il nous donne la filiation des deux branches de la famille Lhermite établies simultanément à Anvers, mais qui jusqu'ici n'ont pu être rattachées. Le dépouillement des archives du Nord de la France seul pourrait éclaircir ce point obscur. A une des branches, celle des Seigneurs de Bethissart appartenait Jean Lhermite, à l'autre le Président du Grand Conseil de Malines.

Cette généalogie est tirée des actes échevinaux de la ville d'Anvers et des minutes des notaires; elle doit donc être exacte, c'est un grand mérite, elle abonde en outre en faits curieux, qui nous permettent d'apprécier le gentilhomme de la chambre du Roi et la position de sa famille en notre ville. Mais ici je me permets une critique. Pourquoi ne pas indiquer les registres dont les pièces principales ont été extraites? Le lecteur aurait pu s'assurer, s'il le désirait, de l'exactitude des données et c'est, à mon avis, chose essentielle en matière de généalogie. Certaines coupures pourraient aussi être faites dans

l'analyse des lettres patentes concédées à Antoine et Jacques Lhermite, le travail y gagnerait en clarté. Il me semble aussi que dans nos archives on doit pouvoir retrouver le joint des deux rameaux de la seconde branche.

M. Donnet voudra bien me pardonner ces quelques observations qui n'enlèvent rien au mérite réel de son mémoire, dont je propose à l'Académie de voter l'impression.

Baron de Borrekens.

RAPPORT

de M. Alph. Goovaerts.

Messieurs,

J'ai, à mon tour, à me faire pardonner par notre excellent confrère M. Fernand Donnet, d'appuyer et même d'accentuer un peu les observations que vient de vous présenter votre premier rapporteur M. le baron de Borrekens.

Je suis tout à fait d'accord avec M. de Borrekens au sujet du mérite du travail de M. Donnet, intitulé : *Les descendants de Pierre l'Hermite et la famille Lhermite d'Anvers*; mais, moi aussi je regrette, très vivement même, que l'auteur de ce mémoire n'ait pas cru devoir indiquer partout, au bas des pages, les sources où il a puisé ses indications. A mon avis, il n'est plus possible aujourd'hui de publier un travail historique ou généalogique qui ne puisse être contrôlé dans toutes ses parties. Nos travaux ne peuvent avoir de valeur que si nous les appuyons de preuves, que si nous donnons au lecteur le moyen de contrôler nos dires.

Votre premier rapporteur dit que le travail de M. Donnet est basé sur les actes échevinaux et sur les minutes des notaires. Il ajoute « qu'il doit donc être exact. » J'ai, Messieurs, la foi la plus robuste en notre très consciencieux confrère M. Donnet. Je crois donc avec M. de Borrekens et avec vous tous, membres de l'Académie d'archéologie de Belgique, que son travail est exact; mais, nous ne

pouvons pas oublier ou négliger nos lecteurs du dehors, qui nous connaissent à peine ou ne nous connaissent peut-être pas du tout. Ceux-là ne sont pas obligés de nous croire sur parole. Ils sont en droit de demander les preuves, même toutes les preuves de ce que nous avançons. J'irai donc plus loin que M. le baron de Borrekens et, en même temps que j'appuie avec le plus grand plaisir la proposition d'impression du mémoire de M. Donnet, formulée par votre premier rapporteur, je vous propose de prier l'auteur d'ajouter à son manuscrit l'indication de toutes les sources. La chose doit être fort facile, M. Donnet ayant dû conserver ses notes à ce sujet.

Je partage également l'opinion de M. de Borrekens par rapport à certaines coupures qui ne pourraient que rendre le travail plus clair. Je me permettrai de demander à l'auteur s'il ne jugerait pas préférable, puisqu'il s'agit bien d'un travail généalogique, de donner dans le texte principal une généalogie pure et simple des Lhermite et de présenter le résumé des actes passés par les différents membres de cette famille dans des notes, au lieu d'en allonger parfois démesurément l'article consacré à telle ou telle personne ? Il est bien entendu que je ne parle pas ici des données historiques, qui sont parfaitement à leur place dans le texte principal, mais des renseignements concernant les immeubles et les rentes achetés ou vendus par les Lhermite. Tout en posant cette question à l'auteur, je la pose en même temps à votre premier rapporteur et je m'en rapporte entièrement, à ce sujet, à sa décision et à celle de l'Académie, mais j'estime et crois très sincèrement que le système que je préconise rendrait le travail de M. Donnet infiniment plus clair.

Une dernière observation, Messieurs. Le titre du mémoire porte : *Les descendants de Pierre l'Hermite*. Les derniers travaux concernant l'illustre prédicateur de la première croisade ont prouvé que celui-ci n'a pas eu de descendants. A la suite de Hagenmeyer, M. Donnet est du même avis. Je me demande dès lors s'il est bon d'annoncer, dans le titre du livre, que l'on va parler des descendants de Pierre l'Hermite ? Ne vaudrait-il pas mieux, puisque Pierre n'a jamais eu de descendants, d'adopter un autre titre, ou de dire, tout au moins : *les descendants supposés* ou *les faux descendants* de

Pierre l'Hermite ? Je laisse ce petit point, qui n'est pas sans importance, à l'appréciation de l'auteur et je suis convaincu que mon excellent ami, M. Donnet, trouvera un autre titre à un travail qui, je me plais à le répéter après M. le baron de Borrekens, est le fruit de longues et de laborieuses recherches.

A. Goovaerts.

NOTICE

SUR

une pierre tombale placée dans l'église d'Oostmalle

par le comte Oscar Le Grelle.

A 26 kilomètres d'Anvers sur cette belle et large voie, toute bordée de gros villages, qui relie la capitale de la Campine à la superbe reine de l'Escaut, le village d'Oostmalle est certes celui qui arrête le plus volontiers le touriste ou l'artiste, par le riant aspect de ses campagnes et la beauté si tranquille de ses sites champêtres.

Toute cette partie de la Campine anversoise fut bien longtemps ignorée du public, à cause du manque presque complet de moyens de communication. Seule une lourde et incommode diligence, faisant le service postal d'Anvers à Hoogstraeten, amenait dans ce joli coin du pays flamand quelques rares voyageurs.

Aujourd'hui le chemin de fer vicinal anime ce pays autrefois si délaissé et a su lui donner en peu de temps un regain de vie et de prospérité.

Plusieurs hôtels y ont déjà été construits pour abriter les nombreuses familles anversoises, qui y viennent chaque année durant la belle saison, respirer un air plus pur, et se reposer, durant les vacances, des fatigues et des labeurs de la grande ville.

Le dimanche surtout des centaines de promeneurs s'y attardent quelques heures, flânant dans ses prairies et folâtrant dans ses bois.

Dans une de mes excursions à Oostmalle, j'eus la curiosité de visiter la vieille église, et je fus fort étonné d'y trouver une pierre tombale

du plus grand intérêt, que je signale à l'attention des archéologues et à l'admiration des artistes.

Ce monument des plus remarquables autant par sa valeur artistique, que par son parfait état de conservation, fut élevé en 1610 à la mémoire du comte Frédéric de Renesse d'Elderen, et de son épouse Hélène de Turck. Il est un des rares beaux spécimens de la sculpture du XVI^e^ siècle, et il porte la marque de la plus grande simplicité, jointe à beaucoup de noblesse et de grandeur.

Il est en style Renaissance, bien qu'il ait conservé dans ses lignes, certaine réminiscence de l'art gothique.

Cette pierre tombale, a dû être exécutée par un artiste des plus habiles et des plus consciencieux. Elle représente deux personnages couchés, la tête appuyée sur un coussin.

Le chevalier revêtu de son armure, recouverte d'une riche cotte d'armes, qui porte en gravure les blasons de sa famille, a l'épée au côté; le casque et les gantelets, emblèmes de la chevalerie, sont déposés à ses pieds. Il a les mains jointes dans l'attitude de la prière.

La noble dame en grand costume d'apparat avec fraises, porte la coiffure à la Marie Stuart.

Elle tient également les mains jointes.

Ces figures sont surmontées des armoiries des maisons de Renesse et de Turck.

Pour les de Renesse: de gueules au lion léopardé d'or, lampassé d'azur, à l'orle de dix billettes d'or.

Pour les de Turck: d'argent à sept lozanges d'azur, posée 4 et 3, au chef de gueules.

Le tout est surmonté du cimier: une tête de bélier accornée d'or, et soutenu par deux lions d'or armés et lampassés de gueules.

Sur les côtés de la pierre on lit la légende suivante:

HIC IACENT ILLVSTRES AC GENEROSI. D D FREDERICVS DE RENESSE, COMES IN WARFUSE, BARO IN ELDEREN ET MASNY DW̄S IN ROUCOURT, MALLE, WASNES, HERN, SCALCHOVEN, VOSMAER, BEERSE, VOSSELAER, ETC. AC D. HELENA TORCK CONJUGES FIDELISSIMI OBYT ILLE 19 MAY 1610.

ILLA VERO....

Cette pierre qui est à présent enchassée dans le mur du transept, était primitivement placée dans le chœur à deux pieds, au-dessus du sol. Elle fut élevée à la mémoire du comte de Renesse, du vivant de son épouse, vu que la date de la mort de cette dernière est restée en blanc.

Frédéric de Renesse, comte de Warfusée, baron d'Elderen, seigneur de Masny, de Roucourt, d'Oostmalle, de Wasnes, de Schalkoun, de Vosmaer, de Vosselaer, épousa Hélène Torck, fille de Guillaume Torck, seigneur d'Hersbeen, et de Berthe Piek de Wolfsweert. Ils avaient leur principale résidence au château de Leighuis, à Beest en Gueldre. Frédéric de Renesse était le second fils de Jean de Renesse, seigneur d'Elderen, de Warfusée, de Masny, de Roucourt, de Wasnes et de Isabelle de Nassau, fille de Henri de Nassau, seigneur de Breda et sœur de Guillaume le Taciturne, prince d'Orange.

Le frère aîné de Frédéric de Renesse, Jean de Renesse, signa en 1566 le compromis des nobles avec trois membres de sa famille. Guerrit de Renesse, Jean de Renesse et Johan de Renesse.

Frédéric de Renesse eut de son union avec Hélène Torck cinq enfants.

La maison de Renesse est sans contredit l'une des plus anciennes et des plus illustres des Pays-Bas ; la plupart des historiens la font descendre des comtes de Hollande et de Zélande.

Le fils cadet de Henri VI, comte de Hollande et de Zélande, épousa en 1143 l'héritière des Renesse. Ils n'eurent de ce mariage qu'une fille, laquelle épousa en Allemagne le comte de Sayn. Ce dernier eut deux enfants, dont le second, Thierry, obtint dans la succession de sa mère, la seigneurie de Renesse, dont il transmit le nom à ses descendants.

Le nom de Renesse s'est écrit Ridenesse et Rienes.

La seigneurie d'Elderen, entra dans la famille par le mariage de Frédéric de Renesse de Wulsen, seigneur d'Oostmalle, né en 1470, Conseiller de l'empereur et Drossart de Breda, avec Anne de Hamal, héritière de son oncle Arnould de Hamal, tréfoncier de Liège, et de ce chef, Dame d'Elderen, de Masny, de Roucourt et de Warfusée. Ces

derniers furent les grands parents du comte Frédéric de Renesse dont j'ai décrit tantôt le monument.

La propriété d'Oostmalle resta fief de la famille de Renesse, depuis l'année 1470 jusqu'à nos jours; elle fut acquise, il y a une cinquantaine d'années, par le vicomte du Bus de Gisignies, père du propriétaire actuel.

La famille de Turck, dont le nom s'ortographiait Torck, Turck et Toerck, est une des plus anciennes et des plus illustres du Comté de la Marck.

La branche allemande est depuis fort longtemps déjà en possession du titre de Baron, de même que celle formée en Gueldre, et dont le dernier représentant mâle était Renand baron de Turck de Rozendael, chambellan du roi Guillaume II, et un des plus riches propriétaires des Pays-Bas.

La branche brabançonne, à laquelle appartenait Hélène Torck, la femme du comte Frédéric de Renesse, est issue de la branche de Gueldre.

Le nom de de Turck est cité avec honneur dans les fastes de la chevalerie dès l'année 1450, elle occupe encore aujourd'hui une situation des plus considérables.

La pierre sépulcrale d'Oostmalle fut publiée en gravure par le baron Le Roy dans son intéressant ouvrage *Marchionatus S. R. J.*, mais cette planche laisse beaucoup à désirer sous le rapport de l'exactitude et du cachet de l'œuvre, aussi j'ai cru faire chose utile, en reproduisant par les procédés photographiques un monument digne de fixer l'attention des archéologues et des amis de l'art.

Anvers, ce 20 novembre 1892.

Comte Oscar Le Grelle.

XXV^e^ anniversaire de la fondation de la Société historique de Compiègne.

RAPPORT

présenté dans la séance du 18 juin 1893 de l'Académie d'archéologie de Belgique par M. Fernand Donnet, *bibliothécaire.*

Messieurs,

Il y a quelques jours, la Société historique de Compiègne célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Le vice-président, le secrétaire et le bibliothécaire de l'Académie furent invités à prendre part à ces fêtes jubilaires. Le premier s'excusa étant retenu en Belgique, le second fut obligé par suite de circonstances douloureuses de décliner l'invitation, de sorte que seul je me rendis à Compiègne. Je ne vous aurais certes pas parlé de ma participation à ces assises archéologiques, si mon humble personne était seule en cause, mais l'accueil si extraordinairement sympathique qui m'a été fait s'adressait uniquement à ma qualité de membre du bureau de l'Académie et c'est à ce titre seulement que j'ai été choyé et fêté. C'est notre Compagnie qu'on voulait honorer.

Il me semble qu'il est donc de mon devoir de rendre à l'Académie ce qui revient à l'Académie, et de vous décrire brièvement les fêtes auxquelles j'ai participé. Les solemnités jubilaires furent ouvertes par une séance plénière dans la grande salle de la mairie de Compiègne. Le président, M. Sorel et le secrétaire, M. le comte de Marsy, deux des savants confrères que nous avons l'habitude de compter avec joie parmi les assidus des congrès Belges, avaient souhaité la bienvenue aux étrangers dans les termes les plus flatteurs, de telle sorte, que votre bibliothécaire, à qui avait été attribuée la place d'honneur au bureau, crût de son devoir de les remercier en votre nom et en celui des sociétés étrangères représentées aux fêtes. Les étrangers présents à la solennité étaient notamment notre sympathique collègue M. Paul Saintenoy, secrétaire de la *Société archéologique de Bruxelles,* le Doct. Valdemar Schmit, professeur à l'Université de

Copenhague et M. de Bernardt de Londres. M. le ministre de l'instruction publique s'était fait représenter par M. le comte de Lasteyrrie, membre de l'Institut, professeur à l'école des chartes. Après plusieurs discours aussi attrayants qu'éloquents, les membres de l'assemblée furent conviés à visiter les curiosités de la ville.

Il serait inutile de vous décrire Compiègne, beaucoup d'entre vous la connaissent ; située sur les rives de l'Oise, elle atteignit sous l'empire une prospérité des plus brillantes.

C'est sous ses murs que Jeanne d'Arc fut prise le 23 mai 1430 et livrée aux Anglais. L'héroïque pucelle qui a trouvé un historien des plus érudits dans l'aimable président de la Société historique de Compiègne, possède aujourd'hui sa statue sur la principale place de la ville.

La visite des monuments commença par l'hôtel de ville, datant des premières années du XVI^e^ siècle. Cette construction est des plus élégantes; un beffroi octogonal flanqué de tourelles la couronne tandis que, à hauteur du premier étage une vaste niche contient la statue équestre de Louis XII. C'est dans les salles de ce monument qu'il nous fut donné de parcourir les collections formant le musée Vivenel. Ces collections qu'on y admire sont nombreuses et importantes: tableaux, meubles, antiquités romaines et gauloises, mais surtout une réunion d'étrusques de toute beauté. C'est ensuite vers le palais que nos pas nous portèrent. De tous temps le rois de France eurent à Compiègne un château qui servait à les abriter pendant la période des chasses. Les mérovingiens déjà l'habitèrent. Le palais actuel fut bâti sur les ordres de Louis XV. Cette gigantesque demeure dont les batiments couvrent une superficie de terrains de plus de 2 1/2 hectares, renferme une longue succession de salons et de chambres offrant des types fort intéressants d'ameublements luxueux en styles Louis XVI et Empire. De magnifiques tapisseries garnissent les murs; il y a toutefois à regretter le vandalisme avec lequel certaines pièces ont été traitées. C'est dans la chapelle du palais de Compiègne que fut béni le mariage de Léopold I et de notre première reine. Un parc immense s'étend derrière le palais. La ville renferme quelques églises remarquables. C'est d'abord St.-Jacques. Le bâtiment assez vaste offre des vestiges de style gothique des

XII^e, XIII^e et XV^e siècles. La tour manque d'élégance; une calotte Renaissance la couronne. Des boiseries modernes déparent l'intérieur de cet édifice. L'église St.-Antoine nous révèle encore des traces de gothique de diverses époques; tandis que quelques parties datent du XII^e siècle. époque de la fondation de l'édifice, d'autres accusent le style du XV^e siècle. Il faut encore signaler l'hôtel Dieu et l'église St.-Corneille.

Le lendemain une excursion nous était offerte dans la forêt par la société de Compiègne. Dès le matin de bonne heure des breaks étaient mis à notre disposition et nous conduisaient rapidement sous bois. La forêt de Compiègne qui couvre près de 15 mille hectares de terrain est en général composée d'arbres de haute futaie d'essences diverses. Certaines parties très mouvementées offrent un coup d'œil magnifique et présentent au touriste ravi une succession de tableaux où le pittoresque le dispute au grandiose. Ces bois témoins de tous temps des exploits cynégétiques des rois de France, furent surtout animés par les chasses si brillantes du dernier empire.

Les chasses à courre de cette époque ont notamment laissé des souvenirs impérissables dans la mémoire des habitants de Compiègne. Nous fûmes conduits d'abord à Champlieu. C'est là qu'à la lisière de la forêt on a exhumé les restes imposants d'une station Romaine. C'est d'abord un théâtre, dans un état de conservation parfait, dont les gradins semi-circulaires font face à une scène avancée. Tout à côté un vaste établissement de bains, dont les divers compartiments: bassins, hypocaustes, réservoirs, sont encore parfaitement distincts. Enfin de l'autre côté de la route s'élèvent les ruines imposantes d'un temple, dont l'enceinte flanquée d'une entrée à gradins, est parfaitement dessinée. De nombreux bas-reliefs, débris de chapitaux sculptés et surtout des colonnes couvertes d'ornements délicats et variés attirait vivement l'attention. Nous remontons en voiture pour arriver par des routes escarpées au petit village de St.-Jean au Bois, situé dans la forêt. On y trouve une église gothique de la fin du XII^e siècle, restes d'un antique monastère dont l'enceinte extérieure et les portes crenelées existent encore. Il y a lieu de signaler dans le temple des vestiges de peinture antique et à l'extérieur une série de corbeaux

grimaçants du style le plus pur. En route de nouveaux pour Pierrefonds ! Tout à coup, à une coude de la route, le château apparait avec sa masse imposante perché sur une colline à pic. Le spectacle est grandiose et laisse un souvenir inoubliable à celui qui en a été témoin. Ce château fut bati sur les ruines d'une construction plus ancienne, au commencement du XV^e^ siècle par Louis d'Orléans, frère de Charles VI. Il serait superflu de décrire ici tous les évènements dont cette forteresse fut témoin ; il faut seulement rappeler qu'elle fut démantellée et détruite par ordre de Louis XIII. Les ruines subsistèrent longtemps imposantes et délaissées. Toutefois Napoléon III résolut de restaurer le château et confia cette tâche à Viollet le Duc. L'illustre architecte archéologue s'acquitta à merveille de sa tâche. Aujourd'hui on peut admirer les huit tours, la chapelle, les salles nombreuses, le donjon, qui rappellent fidèlement les splendeurs du château détruit. Au pied de la colline un lac s'étend limpide dans la vallée.

Signalons encore l'église de Pierrefonds, composée de deux nefs parallèles, à la construction desquelles divers styles ont concouru. L'édifice sacré renferme quelques pierres tombales curieuses et des restes de vitraux anciens. En quittant Pierrefonds on nous conduisit au mont Berny. C'est là, en pleine forêt, que l'on a découvert à proximité d'une ancienne voie romaine, les ruines d'une vaste ville romaine. On y voit les restes de nombreuses habitations, des lavoirs, des puits profonds, un établissement de bains, un temple, des rues latérales, encore garnies de trottoirs, et dont les dalles sont creusées d'ornières, etc. Pendant plus de 3 kilomètres ces ruines couvrent le sol.

Voilà, en quelques mots, l'indication brièvement de ce que la société de Compiègne a offert à l'admiration de ses hôtes. Je ne parle naturellement pas de la partie gastronomique de la fête, partie néanmoins si soignée ; ce serait faire de l'histoire rétrospective, bonne tout au plus à faire naître des regrets chez ceux qui n'y ont pas participé.

Je me résume donc, Messieurs, en vous priant de vous joindre à moi pour transmettre aux membres de la Société historique de Compiègne l'expression de nos plus vifs remercîments pour la manière

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

XIII

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1893.

TARIF DES TIRÉS À PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La Feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

si hospitalière, si franchement aimable dont ils ont reçu le délégué de l'Académie d'archéologie. Formulons le vœu de les voir à la première occasion parmi nous, afin de nous permettre de nous acquitter de la dette de reconnaissance que nous avons contractée envers eux.

SÉANCE DU 18 JUIN 1893.

La séance s'ouvre à 1 heure.

Sont présents : MM. Blomme, vice-président; Theunissens, trésorier; Donnet, bibliothécaire et secrétaire-adjoint; de Ceuleneer, Geudens, P. Cogels, Schadde, Goemaere, Geefs, membres titulaires; Th. Smekens, membre honoraire; baron de Borrekens et abbé Vanden Gheyn, membres correspondants.

Se font excuser : MM. le baron de Vinck, Henri Hymans, Alph. Goovaerts, Jules Helbig, Alph. de Witte.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion tenue le 23 avril 1893; il est adopté sans observations.

M. Goemaere fait connaître à l'assemblée qu'un amateur de la ville serait disposé à offrir à titre gracieux à l'Académie un certain nombre de photographies du tableau de Ste.-Marie ter Heyden. Noté avec reconnaissance.

M. le secrétaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages, envoyés en hommage à l'Académie et des périodiques reçus en échange depuis la dernière séance. (Voir plus haut.)

M. le secrétaire donne lecture :

1° du programme d'un concours scientifique ouvert par le Smithsonian Institution.

Pris pour notification.

2° d'une invitation émanant de savants Autrichiens et invitant les membres de l'Académie à assister à un congrès d'archéologie chrétienne qui tiendra ses assises en septembre à Spalato-Salona.

Communiqué aux membres.

3° du prospectus d'un grand plan archéologique de Rome publié sous les auspices de l'Académie royale des Lincei.

4° d'une lettre émanant de l'Université de New-York (University of the State of New-York) et demandant l'échange de ses publications contre celles de l'Académie.

Cette demande est accordée.

5° d'une lettre du *Bataviaansch Genootschap* van Kunsten en Wetenschappen de Batavia annonçant qu'à la demande de l'Académie, le service d'échanges sera continué.

6° de réclamations faites par l'Académie de Stockholm au sujet de l'envoi des annales.

Le bibliothécaire se chargera de contrôler la chose et d'y remédier s'il y a lieu.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture des rapports des commissaires chargés d'examiner les travaux soumis à l'Académie.

I. M. le professeur de Ceulencer fait rapport sur le travail de M. Comhaire, intitulé: « L'âge de bronze et l'âge de fer dans la Belgique et le Sud de la Hollande ». Il signale quelques erreurs de détail, mais fait en général l'éloge du travail et conclut à l'impression.

Le mémoire sera communiqué au second commissaire M. Siret avec prière de faire un prompt rapport.

II. M. Th. Smekens donne lecture du rapport de M. P. Génard sur un travail de M. le comte Oscar Le Grelle, intitulé: « Notice sur une pierre tombale placée dans l'église d'Oostmalle ».

Ce rapport conclut également à l'impression. (Voir plus haut.) M Smekens se rallie aux conclusions du premier rapporteur.

Sur la proposition de M. le président il est décidé que cette notice sera insérée dans le bulletin de l'Académie ainsi que la photographie qui l'accompagne.

III. M. Paul Cogels lit le rapport qu'il a fait sur le travail présenté par M. Alph. de Witte et formant le premier volume d'une « *Histoire monétaire complète du Brabant* ». Ce travail est accompagné de nombreuses planches M. Cogels fait un vif éloge du travail si important de M. de Witte, il en présente une analyse succinte. Il conclut à l'impression de cette importante étude.

L'Académie réserve sa décision jusqu'à ce que le second commissaire, M. Goovaerts, ait fait connaître son appréciation; le manuscrit lui sera envoyé avec prière de faire un prompt rapport.

IV. Rapport sur le travail de M. Geudens, intitulé: « *L'hôpital Ste.-Elisabeth.* Recherches sur son origine, et les objets d'art de son église ».

Le rapporteur M. Theunissens, n'ayant pas terminé son examen, toute décision est remise à la séance du mois d'août.

V. M. le baron de Borrekens, lit son rapport et celui de M. Alph. Goovaerts sur le travail présenté par M. Fernand Donnet, et intitulé: « *Les descendants de Pierre L'Hermite et la famille L'Hermite d'Anvers* », (voir plus haut). Les rapporteurs louent ce travail et en demandent l'impression; toutefois ils voudraient voir l'auteur désigner les sources où il a puisé.

M. Donnet promet de satisfaire au désir exprimé par les honorables rapporteurs.

Sur la proposition de M. le président, l'Académie ordonne l'impression du travail de M. Donnet dans les annales.

M. Bormans renvoie le travail qui avait été soumis à l'Académie en réponse à la première question des concours et intitulé: « *Orchimont, son château, et sa prévôté.* » Le manuscrit sera transmis au second commissaire, M. le lieutenant-général Wauwermans, aux fins de faire un prompt rapport.

M. Donnet donne lecture d'un court rapport sur les fêtes qui ont eu lieu à Compiègne à l'occasion du XXV^{e} anniversaire de la fondation de la Société Historique. Il y a représenté l'Académie, et à ce titre a été traité avec la plus grande amabilité. Il décrit brièvement Compiègne et ses monuments, la forêt, Champlieu, St.-Jean-au-Bois, Pierrefonds, le Mont Berny, etc. Il termine en priant les membres

de l'Académie, de se joindre à lui pour remercier la Société de Compiègne de l'accueil brillant qui a été fait au délégué de l'Académie.

Ces conclusions sont adoptées à l'unanimité. M. le président propose de faire insérer le rapport de M. Donnet dans le bulletin de l'Académie. Cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 1/2 heures.

Le bibliothécaire, secrétaire-adjoint,
FERNAND DONNET.

Depuis la dernière séance la Bibliothèque a reçu les envois suivants :

1° JOURNAUX.

Charleroi.	*L'Éducation populaire*, 15 juin — 29 juin.
Bruxelles.	*Le médecin*, nos 12, 13, 14, 15, 16.
»	*L'excursion.*
Paris.	*Paris-Bruxelles*, n° 29.

2° PÉRIODIQUES.

Huy.	*Annales du Cercle hutois des sciences et beaux-arts*, tome IX, 3e livr.
Anvers.	*Ons volksleven*, 6e en 7e afl.
Bruxelles.	*Bulletin de l'Académie royale de médecine*, tome VII, nos 5 et 6.
»	*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 31e année, nos 9 et 10.
Bruges.	*Annales de la Société d'Émulation*, tome X, 1e et 2e livraisons.
Bruxelles.	*Société royale Belge de géographie*, bulletins nos 2 et 3.
»	*Précis historiques*, nos 7 et 8.
Liège.	*Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois*, tome XXIII, 9e livr.

Bruxelles. *Bulletin de l'académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, tome 25, nº 5.

„ *Annales de la société d'archéologie*, tome VII, 3e livr.

Paris. *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1892, nº 1.

Id. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1892, nº 3.

Dijon. *Mémoires de l'académie des sciences, arts et belles lettres*, t. III.

Caen. *Mémoires de l'académie nationale des sciences, arts et belles lettres.*

Dunkerque. *Mémoires de la Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et beaux-arts*, 27e vol.

Nancy. *Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine*, tome XLII.

Evreux. *Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure*, IVe série, tome IX.

Perigueux. *Bulletin de la Société historique et archéologique du Perigord*, tome XX, 3e livre.

Paris. *Polybiblion*, 6e et 7e livr.

St.-Omer. *Bulletin historique de la société des antiquaires de la morinie*, t. IX, 4e fasc.

Lyon. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts.* Sciences et lettres. 3e série, t. I.

Id. *Id.* Classe des lettres. 27e et 28e vol.

Orléans. *Mémoires de la société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. 23.

Le Hâvre. *Recueil des publications de la société hâvraise d'études diverses.* 1, 2, 3 et 4e livr.

Amiens. *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie.* (Le clergé et l'église d'Amiens en 1780), t. XIII.

Paris. *Revue de l'histoire des religions*, t. XXVI, 2 et 3.

Paris. *Annales du musée Guimet*, t. 22 et 23.

Chambery. *Mémoires et documents publiés par la société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. XXXI.

Toulouse. *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres.* 9e série, tome IV.

Amsterdam. *Jaarboek van de Koninklijke Akademie van Wetenschappen.* 1892.

Id. *Verhandelingen.* D. I, nr 1.
(Van Bemmelen. Les notions fondamentales du droit civil).

Id. *Verhandelingen,* D. I, nr 2.
(J. J. M. De Groot. Le code du Mâhayâna en Chine).

Id. *Verslagen en mededeelingen.* 3e R, 9e D.

Id. *Quatuor Carmina Latina.*

Leipzig. *Abhandlungen der philologisch historischen classe der Wissenschaften.* B. XIII, no 7.

Id. *Berichte über die verhandlungen der Koniglich Sächsischengesellschaft der Wissenschaften.* 1893. I.

Copenhague. *Aarboger for Nordisk Oldkyndighed og historie.* 8 bind, 1 hefte.

Moscou. *Bulletin de la société impériale des naturalistes.* No 3 et 4.

Batavia. *Tijdschrift voor Indische taal, land en volkenkunde.* Deel XXXV, afl. 3, 5 en 6.

Id. *Notulen van de algemeene en bestuursvergaderingen van het bataviaansch genootschap van kunsten en wetenschappen.* IV. afl.

Utrecht. *Bijdragen en mededeelingen van het historisch genootschap.* XIV deel.

Id. *Werken van het historisch genootschap.* (Dagverhaal van Jan van Riebeek) no 59.

Rome. *Notizie degli scavi di antichita communicate alla R Academia dei Lincei.* Gennaio et febbraio 1893.

Oisterwijk. *Algemeen nederlandsch familieblad.* (Tijdschrift voor geschiedenis etc.). Xe jaarg., nos 3 en 4.

Bone. *Académie d'Hippone. Comptes rendus des réunions.*

Metz. *Mémoires de l'Académie de Metz,* XVIIIe année.

Strasbourg. *Bulletin de la société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, XVI.

Washington. Smitsonian institution. (*Bibliography of the Athopascan languages*).

Id. Id. *Annual report of the board of regents.* (National Museum).

Id. Id. *Seventh annual report of the bureau of ethnology.*

Id. *Contribution to north American ethnology*, vol. VII.

Milwankee. *30e annual report of the board of trustees of the public museum.*

3° HOMMAGES D'AUTEURS.

Jules Helbig. *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liège et sur les bords de la Meuse.*

Id. *Les reliques et les reliquaires*, donnés par St.-Louis, roi de France, au couvent des Dominicains de Liège.

Id. *La collection de tableaux*, appartenant à Henkart, Defrance et Fassin.

Id *L'ancienne collégiale de St.-Pierre à Liège.*

Id. *Les papiers de famille d'Englebert Fisen.*

Id. *Lud Fayd'herbe*, étudié dans les travaux ignorés de ses biographes.

Id. *Éloge académique du prince Velbruck.*

Id. *Rapport sur une découverte de monnaies*, faite au village de Grand Axhe en mars 1876.

Id. *Quelques travaux de Lambert Lombard.*

Dott. Andrea Verga. *Vita di Bartolomeo Rizzoni.* Memoria documentata.

Chanoine L. Dacheux. *Sainte Foy de Schlestadt*, son St.-Sépulcre et ses tombes.

Fernand Donnet. *Rapport sur le XXVe anniversaire de la fondation de la société historique de Compiègne.*

Arm. de Behault de Dornon. *Rapport sur les travaux du Congrès archéologique de Bruxelles 1891.*

Id. et baron de Loë. *En quel lieu faut-il placer le Dispargum séjour de Clodion.*

baron Alfred de Loë et Paul Saintenoy. *Le Sénica Berg de Borght lez Vilvorde.*

L. de Pauw. *Tablettes du fouilleur des cimetières Francs.*

J. H. de Raadt. *Bescheiden voor de geschiedenis van Ryckevorsel en Loenhout.*

Id. *Verzameling van grafschriften en wapens van Gornichem.*

Id. *Een zoenbrief van de XIV^e^ eeuw betreffende de familie van der Noot.*

Id. *Verzameling van grafschriften en wapens in verschillende Noordbrabantsche kerken.*

4° CATALOGUES.

Paris. Librairie Georges Rappilly, n° 4.

Histoire monétaire du comté de Louvain, duché de Brabant et du marquisat du Saint Empire,

par ALPHONSE DE WITTE.

Rapport par M. PAUL COGELS.

Le mémoire que l'Académie a soumis à notre examen est sans contredit l'un des plus importants qui lui aient été adressés. C'est en même temps l'un des plus difficiles que l'on puisse rencontrer pour en rendre compte autrement que par un éloge banal. Écrit sobrement, mais sans sécheresse, il ne se prête pas à l'analyse car on n'y trouve presque rien à abréger et si ce n'était son étendue qui n'est pas de moins de 195 pages nous aurions trouvé préférable, afin de mieux vous le faire apprécier, de vous en donner lecture.

Dans ces conditions le compte-rendu que nous vous présentons ne peut, comme c'est généralement le cas pour les travaux descriptifs, que donner une idée imparfaite de l'œuvre.

Après un court avant-propos dans lequel il expose l'état de la question l'auteur jette un rapide coup d'œil sur l'histoire du Brabant qu'il commence par Lambert dit le Barbu, premier comte dont l'existence soit certaine, qui mourut à la bataille de Floreffe en 1015 et il arrive rapidement à Henri II sous le règne duquel un incendie ayant détruit l'église de Ste.-Gudule, ce prince obtint de l'évêque de Cambrai, Lietbert, que l'église serait exemptée de certaines redevances moyennant le paiement d'un cens annuel *bruxellensis monetæ*. Telle est la première mention connue de la monnaie bruxelloise.

Étudiant alors les débuts du monnayage brabançon l'auteur expose toutes les particularités relatives aux deniers *Bruocsella* et *Niviella*

qui remontent à la première moitié du XI^e siècle. Disons ici une fois pour toutes que M. de Witte tient scrupuleusement compte des travaux de ses devanciers et qu'il cite avec grand soin les sources auxquelles il a puisé et les autorités auxquelles il se refère. Grâce à ce système la part qui revient à chacun est facile à établir.

Tandis que les deniers précités sont généralement attribués au chapitre de Ste.-Gudule et à l'abbaye de Nivelles, l'auteur s'appuyant sur le résultat de ses recherches personnelles exposées déjà au Congrès de numismatique de Bruxelles, et les développant, démontre que ces pièces sont le produit du monnayage usurpateur des comtes de Louvain qui, profitant de leur qualité d'avoués de l'abbaye de Nivelles laquelle possédait des droits régaliens, détenaient à leur profit la forge nivelloise et celle que l'abbaye possédait à Bruxelles.

Il cite à l'appui de son opinion les diplômes de l'empereur Henri III en date du 5 juin 1040 et du 3 juin 1041 par lesquels ce monarque restitua à l'abbesse, à l'église et au chapitre de Nivelles, le bourg ou la ville avec son marché, son tonlieu et *sa monnaie*, et il l'étaic encore par l'étude de l'orthographe des inscriptions des deniers, par le style de cette inscription, par l'ambiguité voulue des abréviations et par l'analyse des trésors contenant de ces monnaies.

Le premier chapitre était consacré aux comtes de Louvain jusqu'à leur élévation à la dignité de duc de Lothier. Le chapitre II l'est aux Godefroid (1096-1190). On y voit parmi les conséquences de l'élévation de Godefroid I^er à la dignité de duc de Lothier en 1106, la possession d'Anvers et du marquisat du St.-Empire.

M. de Witte rappelle qu'en 1847 on ne connaissait encore aucun échantillon de la monnaie de ces princes et il ajoute que comme il semble que les comtes de Louvain n'aient frappé en leur nom qu'après leur élévation au duché de Lothier, droit dont leurs prédécesseurs avaient largement usé, « il est dès lors tout naturel de supposer que les premières espèces émises par le nouveau Duc le furent à Anvers, capitale du marquisat du St.-Empire. Ce n'est probablement que plus tard qu'il ouvrit un atelier à Louvain, capitale de ses états héréditaires. » Notons en passant la rectification d'une erreur de M. R. Serrure qui rapporte à l'année 1124 la première

mention d'une monnaie anversoise tandis qu'elle remonte à l'année 1071 d'après des documents publiés par Warnkonig.

On trouve dans ce chapitre de curieux renseignements sur les églises figurées sur les monnaies et la constatation du progrès sensible effectué dans l'art de la gravure et de la frappe.

Quelques pages sont enfin consacrées à des monnaies de l'époque des Godefroid attribuées au Brabant, pour la détermination desquelles il faudra sans doute, dit M. De Witte, recourir à la sigillographie comme le fit jadis avec tant de soin M. Piot pour les mailles flamandes et brabançonnes.

Dans le ch. III consacré aux trois Henri (1190-1261) se trouve exposée la relation des difficultés du duc Henri III avec l'évêque de Liège au sujet de la monnaie de la ville de St.-Trond, dont les habitants voulaient que le duc, haut avoué de St.-Trond, s'emparât, alors que cette monnaie était un propre et libre alleu de l'église de Liège et de son évêque. A cette époque le module et le poids des deniers diminuent, l'aloi restant d'ailleurs le même. Comme conséquence M. de Witte fait voir la légende s'abrégeant et disparaissant même, mais pour reparaître bientôt. Vers cette époque encore, la monnaie se dédouble et à côté du monnayage ducal vient prendre place un monnayage local des plus abondants aux emblèmes variant avec le lieu d'émission.

M. de Witte expose l'origine de ce système qui aboutit à la mise en adjudication des ateliers monétaires aussi bien pour les monnaies locales que pour la monnaie ducale. Un de ses résultats fut aussi de faire disparaître l'usage de compter en livres et en marcs de Cologne et d'introduire les dénominations indigènes.

Passant en revue les monnaies frappées sous cette période M. de Witte les décrit avec soin en mentionnant les avis émis par les divers auteurs à leur sujet. Nous rencontrons même ici à l'occasion des deniers de Hannut une dissertation étendue adressée à l'auteur par M. Camille Picqué le savant conservateur du cabinet des médailles de l'État.

M. de Witte prévient toutefois qu'il est impossible actuellement du moins de partager entre Henri II et Henri III, les monnaies frappées

en Brabant du vivant de ces princes « tout-au-plus peut-on se risquer à dire, que le nom d'un monétaire apparut sur les espèces ducales déjà au temps de Henri II et que le nom du duc n'y prend place à nouveau que sous le règne de Henri III ».

Étudiant le monnayage local M. de Witte passe alors en revue le produit des ateliers monétaires d'Anvers, de Bruxelles, de Louvain, de Maestricht, de Tirlement et de Vilvorde ; les deniers au bateau qu'il a été le premier à faire connaître et enfin les deniers à l'aigle, d'aspect brabançon mais dont la localisation est encore à faire.

Le règne de Jean Ier de 1268 à 1294 (chap. IV) se signale au point de vue monétaire par l'apparition des monnaies fortes et la disparition du monnayage local.

Après avoir rappelé les réformes monétaires opérées en France et en Angleterre et montré leur influence sur le système monétaire du Brabant, M. de Witte donne de curieux détails sur la variation de valeur des monnaies, sur les receveurs des ducs et sur le serment des monnayeurs institué au mois de juillet 1291. La description des monnaies de Jean Ier est faite, sauf quelques rectifications, en suivant la classification de Van der Chijs, qui tenta le premier de résoudre ce difficile problème.

Poursuivant son étude M. de Witte donne dans le chap. V, consacré à Jean II (1294-1312), un résumé de l'histoire politique et tout ce qu'il est parvenu à découvrir sur l'histoire du Duché. Cette période se signale par l'institution d'un second corps de monnayeurs qui se fusionna probablement avec l'ancien et par l'alliance monétaire de la Flandre et du Brabant qui se prolongea jusqu'aux règnes de Jeanne et de Philippe le Hardi.

Avec Jean III (1312-1355) en qui s'éteint la descendance mâle de la maison de Louvain, apparaissent les monnaies d'or. M. de Witte étudie ensuite les monnaies de convention frappées par Jean III à la suite d'un accord fait avec Guillaume Ier comte de Hollande ; les gros frappés à Anvers par Edouard III d'Angleterre et la monnaie commune à la Flandre et au Brabant frappée en vertu d'un traité conclu avec Louis de Crécy.

Nous ne prolongerons pas cette analyse. Notre tache est moins en effet de présenter à l'Académie un compte-rendu analytique complet que de vous donner Messieurs, une idée de la manière dont l'auteur à traité son sujet. Vous avez pu voir combien sont nombreuses et intéressantes les questions traitées jusqu'au point où nous sommes arrivés.

Pour la suite du mémoire il nous suffira de dire que le ch. VII est consacré à Jeanne et Wenceslas; le ch. VIII, à Jeanne, veuve; le ch. IX à Antoine de Bourgogne; le ch. X à Jean IV et le ch. XI à Philippe de Saint Paul, qui mourut en 1430. Avec celui-ci finit le premier volume du mémoire.

Il nous reste à dire que les monnaies décrites par M. de Witte se répartissent de la manière suivante :

Premiers comtes nos 1-6; Godefroid Ier nos 7-9; Godefroid II et III, nos 10-16; Henri Ier nos 17-37; Henri II et III, monnayage ducal nos 38-76; monnayage local: Anvers nos 77-97; Bruxelles nos 98-132; deniers à la double aigle nos 133-139; Louvain nos 140-160; Maestricht 161; Tirlemont nos 162-163; Vilvorde nos 164-174; deniers au bateau nos 175-177; deniers à l'aigle 178-200; Jean Ier 201-274; Jean Ier et Arnould VIII, comte de Loos, nos 275-278; Jean II nos 279-329; Jean II et Jean I, comte de Namur, nos 330-331; Jean III, nos 332-376; Jean III et Edouard III, roi d'Angleterre, nos 377-378; monnaies aux noms de Jean III et de Philippe VI, roi de France, nos 379-380; monnaies frappées à Anvers par l'empereur Louis de Bavière nos 333-334; Jean III et Louis de Crécy nos 381-387; Jeanne et Wenceslas nos 388-412; Jeanne et Philippe le Hardi nos 413-416; Jeanne seule no 417; Antoine de Bourgogne, ruwaert no 429; Antoine de Bourgogne nos 430-439; Jean IV nos 440-450; Philippe de St.-Pol ruwaert et comte de Ligny nos 451-454; Philippe de St.-Pol nos 455-464.

Il y a en outre une vingtaine de figures dans le texte.

Le mémoire de M. de Witte constituera donc la monographie monétaire du Brabant, car d'après le plan suivi il comprend non seulement le résultat de ses recherches personnelles mais l'ensemble de ce que l'on connait de ce sujet.

Ajoutons que toutes les descriptions de monnaies sont accompagnées de figures pour une partie desquelles l'ouvrage de Van der Ghys et la revue numismatique ont été utilisés. Sans compter les matériaux de sa riche collection personnelle M. de Witte a pu disposer pour ses descriptions des matériaux du cabinet numismatique de l'État et de la magnifique collection du vicomte de Jonghe, président de la Société royale de numismatique de Belgique, ainsi que des raretés contenues dans quelques autres collections particulières.

Quant au texte, seuls ceux qui se sont livrés à des recherches similaires peuvent se rendre compte du temps qu'il a fallu pour en rassembler les matériaux.

En proposant à l'Académie l'impression du Tome I du mémoire de M. de Witte je vous demanderai de voter des remercîments à l'auteur et des félicitations pour la persévérance dont il a fait preuve dans ses recherches ainsi que pour la méthode avec laquelle il les a exposées.

Deurne, 17 juin 1893.

Rapport de M. Alphonse Goovaerts.

Autant il est parfois désagréable d'être nommé par l'Académie premier rapporteur d'un travail médiocre, autant il l'est, et plus encore, de n'être que second commissaire, lorsqu'il s'agit de rendre compte d'un mémoire de la valeur de celui de M. de Witte.

M. Cogels, votre premier rapporteur, vous l'a dit déjà: le mémoire de M. de Witte est un des plus importants qui aient été adressés jusqu'ici à l'Académie d'archéologie de Belgique.

Je m'associe absolument et de tout cœur aux éloges que M. Cogels lui a décernés, en regrettant que le rapport si étudié et si consciencieux de votre premier commissaire, que je ne voudrais ni refaire ni répéter, ne me laisse que le seul plaisir de souligner ces éloges si parfaitement mérités.

Ce serait, par exemple, refaire le travail de M. Cogels que de rentrer dans les détails historiques si clairement et si complètement

exposés par M. de Witte. Je ne le ferai pas, mais je tiens à louer l'auteur d'avoir scrupuleusement tenu compte des travaux de ses devanciers, d'avoir rendu à César ce qui appartient à César, d'avoir cité avec le plus grand soin toutes les sources auxquelles il a puisé et les autorités auquelles il se réfère. Je dirai avec M. Cogels, que, « grâce à ce système, la part qui revient à chacun est facile à établir » et j'ajouterai que cette part de chacun M. de Witte l'établit lui-même.

C'est ainsi que, dans le chapitre II de son mémoire, l'auteur loue le soin et le succès avec lequel M. Piot recourut à la sigillographie, afin de déterminer les mailles flamandes et brabançonnes.

C'est ainsi que, dans le chapitre suivant, il reproduit une dissertation de M. Picqué sur les deniers de Hannut.

C'est ainsi encore que M. de Witte rend hommage à notre savant confrère M. Génard, pour son excellente étude sur l'*Hôtel des Monnaies à Anvers.*

Mais, si M. de Witte rend justice aux bons travaux de ses devanciers, il ne manque pas de faire la critique de certaines allégations hasardées ou erronées et ce au moyen de documents authentiques.

Ceci m'amène à constater que partout M. de Witte a fait des documents d'archives, ou déjà connus ou découverts par lui, l'usage le plus judicieux. Ayant vu avec quel soin l'auteur a cherché et fait chercher tout ce qui pouvait jeter plus de lumière sur le sujet qu'il traitait, je n'hésite pas à dire qu'il est plus que probable, qu'après lui, on trouvera peu de documents nouveaux sur la matière.

Certes, tous les documents invoqués par M. de Witte n'étaient plus, ni inconnus, ni inédits. Ses devanciers en avaient déjà publié plusieurs ; mais il lui revient l'honneur d'en avoir découvert beaucoup d'autres et d'avoir extrait de tous, tout ce qu'ils pouvaient donner. Et ici je me permettrai d'exprimer le désir que l'auteur ajoute à son mémoire les documents les plus importants parmi ceux qui n'ont pas été publiés jusqu'ici. J'espère et je suis convaincu que l'Académie d'Archéologie, eu égard à l'importance et à l'excellence de son travail, ne voudra pas marchander à M. de Witte le moyen de publier quelques documents essentiels. Je suis certain que M. Cogels voudra bien appuyer cette demande.

Inutile de vous dire après cela, que je propose à l'Académie de voter l'impression du beau mémoire de M. de Witte et que, comme votre premier commissaire, je vous demande d'adresser au savant numismate des remercîments et des félicitations.

ALPH. GOOVAERTS.

Concours de 1893.

ORCHIMONT

ville fermée et château de grand nom.

Rapport de M. le Lt général WAUWERMANS.

La question mise au concours dont la clôture était fixée au 31 janvier 1893, était formulée en ces termes :

« Faire la monographie d'un château du moyen-âge, dont les » vestiges subsistent encore en Belgique, ainsi que sa restitution, en » se basant sur les indications fournies par ces vestiges. »

Le but que poursuivait l'Académie, et il nous paraît clairement exprimé par la question, était une œuvre artistique, la *restitution* d'un monument du moyen-âge en s'inspirant par ses vestiges et par son histoire, et non une œuvre purement historique. Ce qu'elle cherchait, et cela résulte clairement des discussions qui ont précédé le vote sur la position de la question, c'est d'amener les jeunes artistes à s'inspirer dans les *reconstructions*, avant toute chose, des vestiges qui nous sont restés du passé, plutôt que d'un art de convention qui ne tend que trop aisément à se produire dans la plupart des reconstructions modernes.

Un seul mémoire a été envoyé sur ce concours. Il a pour devise : « *Orchimont ville fermée et chasteal de grand nom.* »

Le choix du sujet était excellent et pouvait produire de beaux résultats. Malheureusement, l'auteur qui est un historien patient et chercheur, s'est borné à produire une monographie très étendue du

château d'Orchimont, mais en négligeant complètement le but artistique que poursuivait l'Académie. Comme il n'arrive que trop souvent, cette monographie est dépourvue de dessins et plans, ce qui lui enlève presque tout son intérêt. Il est sans doute très utile pour l'histoire, de connaître la succession des seigneurs qui ont régné sur une contrée; les fonctions qu'ils ont exercées dans le gouvernement du pays, les privilèges qu'ils ont possédés et je veux croire que cette tâche a été consciencieusement remplie par l'auteur du mémoire. Mais ce n'est là qu'un côté absolument accessoire de l'histoire, qui ne commence à devenir vivante, que si l'on parvient à la placer sur les lieux où elle s'est développée. Dans le passé on s'en contentait, parce que, pour lui donner ce caractère, il fallait joindre au savoir de l'historien, le talent plus rare du dessinateur. Je n'hésite pas à croire que le dédain dans lequel périssent de notre temps, une foule de monuments intéressants, provient essentiellement de ce procédé historique. De nos jours où l'on possède des procédés artificiels si économiques, si commodes pour reproduire la nature, il ne me paraît plus admissible.

En lisant le mémoire, je me suis senti plein de respect pour l'esprit de recherche de son auteur, mais, je dois avouer qu'il m'a complètement désintéressé du *Château d'Orchimont*, dont il ne nous produit pas même une simple photographie ni un plan, condition au moins indispensable pour une monographie de château.

En résumé, je suis d'avis que le mémoire envoyé au concours, ne répond pas à la question posée et qu'il n'y a pas lieu de lui attribuer le prix.

Lt-Général Wauwermans.

Rapport de M. Stan. Bormans.

J'ai examiné avec le plus grand plaisir le manuscrit intitulé: *Orchimont, son château, sa seigneurie et sa prévôté*, envoyé au concours de l'Académie d'archéologie de Belgique. Je ne puis qu'en faire

l'éloge. Il suffit de lire le commentaire qui accompagne l'acte de donation du manse Wandelaïc, fait dans les dernières années du VIII[e] siècle par Albéric, abbé de Stavelot, à ce monastère, pour s'apercevoir que l'on a à faire à un homme entendu, particulièrement au courant de l'onomastique si obscure des premiers temps du moyen-âge. Pour identifier au moyen de la science étymologique et de la connaissance parfaite de la géographie, les noms de localités devenus presque méconnaissables, il faut une grande sagacité et une critique sûre. L'auteur fait preuve de l'une et de l'autre, et il est évident qu'il n'en est pas à son coup d'essai. On pourrait dire que c'est une spécialité chez lui, si ses mérites d'historien ne se révélaient sous un autre jour à un même degré dans maintes parties de son mémoire.

Retracer les destinées de l'ancienne châtellerie d'Orchimont était une entreprise intéressante, à plus d'un titre, notamment à cause de cette circonstance particulière qu'elles présentent, pour ainsi dire, toutes les phases possibles par lesquelles peut passer une seigneurie. Orchimont a eu, en effet, pour possesseurs, des seigneurs particuliers, des souverains, des seigneurs gagistes et même des brigands. Son histoire se rattache par plus d'un côté à l'histoire générale de notre pays.

Aussi avait-elle déjà tenté, il y a quelques années, la plume d'un écrivain connu par sa *biographie luxembourgeoise*, le Dr Neyen. Mais en comparant son travail avec celui qui nous est présenté, on peut constater que le passé d'Orchimont avait été singulièrement maltraité, et qu'il était nécessaire de le tracer à nouveau en s'appuyant sur les sources et en promenant dans les obscurités de ses origines le flambeau de la critique.

Je n'ai malheureusement pas le temps d'analyser le mémoire en détail. Il me suffira de dire que l'ordonnance en est bonne, l'auteur a la vraie méthode scientifique, il est familier avec les vieux textes, il possède une érudition peu commune et sait la mettre en valeur, sans étalage. Il ne connait pas seulement les livres, mais aussi les archives de Belgique et de France, qu'il s'est donné la peine de fouiller. En somme, le travail qui nous est présenté est une œuvre sérieuse.

J'estime qu'elle est digne du prix et mérite d'être imprimée dans les *Annales* de l'Académie.

Il conviendrait, toutefois, avant de le livrer à l'impression, de satisfaire au désir exprimé par l'auteur, dans une note qui accompagne son mémoire, en lui remettant son manuscrit en vue d'y faire quelques retouches et de compléter certains passages, notamment le dernier chapitre qu'il n'a pas eu le temps de rédiger comme il l'aurait voulu.

S. Bormans.

Le manuscrit intitulé « Orchimont, son château, sa seigneurie et sa prévôté, » envoyé au Secrétariat de l'Académie d'archéologie de Belgique, le 28 janvier 1893, en réponse à la première des trois questions au concours a été, comme de coutume, examiné par deux commissaires.

Les deux honorables rapporteurs, n'ayant pas émis un avis conforme, l'Académie, dans sa séance du 6 août, a dû trancher la question.

Elle a décidé, que « le mémoire, fruit d'un grand travail et d'une profonde » érudition, ne répondait PAS à la question au concours. »

Elle a manifesté le désir que l'auteur se fît connaître, et l'autorisât, à faire insérer son mémoire dans les Annales de la Compagnie.

Communiqué par le Secrétaire.

L'âge du bronze et l'âge du fer en Belgique et dans le Sud de la Hollande.

Rapport de M. DE CEULENEER.

M. Comhaire cherche, dans le mémoire qu'il a adressé à l'Académie, à compléter les travaux de MM. Loë et Cloquet, sur l'époque du bronze en Belgique. Son but est de faire un relevé complet des trouvailles d'antiquités remontant aux époques du bronze et du fer, faites dans nos provinces, de préciser la place qu'occupe notre pays dans l'histoire de ces périodes préhistoriques, et d'arriver ainsi à rattacher, avec un certaine certitude, la civilisation des périodes du bronze et du fer de la Belgique, à une des grandes régions de l'âge du bronze de l'Europe Occidentale: les régions danubienne, franco-suisse, scandinave ou britannique.

Après une description des plus minutieuses des trouvailles isolées, M. Comhaire étudie les dépôts belges de l'âge du bronze et compare ensuite les divers monuments décrits dans les deux premiers chapitres. Cette comparaison amène l'auteur à cette conclusion. Les monuments isolés ne sont pas suffisants pour nous permettre de dire: il y a eu une période de bronze proprement dite en Belgique, ou bien le bronze y a été uniquement en usage concurremment avec le fer. Le résultat est donc négatif.

La partie la plus importante du mémoire de M. Comhaire, est celle dans laquelle il étudie les trouvailles faites dans les diverses nécropoles à incinération, qu'on a découvertes éparpillées un peu partout dans notre pays. Les monuments des nécropoles de la Campine rappellent

la civilisation du premier âge du fer, caractérisée par les découvertes de Hallstatt. La même analogie se présente pour les nécropoles du Condroz Namurois, de Wavre, de Flobecq... La trouvaille d'Eygenbilsen constitue un fait isolé, les petits tumuli ou *marchets* de la province de Namur, appartiennent à la période néolithique et la grotte de Sinsin remonte probablement à la dernière période de l'âge du bronze.

De tout ce qui précède, M. Comhaire conclut qu'il n'y a pas eu en Belgique d'âge de bronze proprement dit ; les monuments de bronze, découverts dans notre pays et dans la partie méridionale des Pays-Bas, doivent être datés de la première période de l'âge du fer et se rattachent par conséquent à la *civilisation de Hallstatt.*

La succession des diverses civilisations serait, d'après l'auteur, la suivante : époque néolithique, époque du fer ou de Hallstadt (Belges primitifs). Celle-ci se prolonge par suite des invasions des peuplades germaniques (Germano-belges) et précède directement les invasions des Romains. Je proposerais de commencer par la période palæolithique et de supprimer définitivement le mot de *période celtique* qui est peu précis et même inexact.

Ce résumé nous paraît suffire, pour indiquer à l'Académie toute l'étendue et toute la portée du travail de M. Comhaire. Sans entrer dans la discussion des détails, j'estime que, dans son ensemble, l'étude de M. Comhaire constitue une contribution des plus importante à l'histoire de la période du bronze en Belgique.

Je regrette que l'auteur n'ait pas indiqué les trouvailles faites de monuments de fer. Il se consente de nous renvoyer à un mémoire qu'il a publié sur ce sujet dans les Annales de la Société d'Anthropologie de Bruxelles (1891). Seulement comme M. Comhaire se proposait de faire un travail d'ensemble sur l'âge du bronze et sur l'âge du fer, je crois qu'il serait à souhaiter qu'il complétât son mémoire dans le sens que je viens d'indiquer. Il lui suffirait de résumer en deux ou trois pages ce qu'il a déjà écrit sur ce sujet. L'auteur a reconnu, du reste, que la rédaction de son mémoire n'était pas définitive. Il y aurait donc lieu de le soumettre à une révision

sérieuse. C'est ce qui m'autorise à communiquer à l'auteur quelques observations de détail.

Les trois premiers chapitres gagneraient à être quelque peu plus concis : on y rencontre certaines redites qui ne peuvent qu'égarer le lecteur.

Quant à la chronologie, il me parait que l'auteur a quelque peu exagéré la haute antiquité des Belges primitifs, qu'il fait remonter au VII[e] siècle avant J.-C. Comme leur civilisation est analogue à celle de Hallstatt, et comme celle-ci n'est guère antérieure au quatrième siècle, je serais disposé à dater aussi du quatrième siècle le séjour des Belges primitifs dans notre pays. Je ne veux cependant pas attacher une trop grande importance à ce détail. M'est avis que toute chronologie primitive est nécessairement hypothétique. Pour tous les pays du nord de l'Europe, il y a pour les périodes primitives, des civilisations successives, mais la chronologie véritable ne commence pour ces contrées qu'avec les invasions des Romains.

La carte jointe au mémoire de M. Comhaire, sera des plus utiles pour l'intelligence du texte. Il y aura lieu cependant de la compléter pour les monuments de fer et d'établir une légende plus détaillée.

Quant aux planches, je crois qu'il n'y aurait guère d'utilité à les publier séparément. Il serait préférable de réserver dans les tableaux annexés au mémoire, une case spéciale pour la reproduction des principaux monuments. Les tableaux seront ainsi plus clairs et la dépense sera moins grande. L'ouvrage de M. von Tröltsch pourrait être pris ici comme modèle du genre.

Le travail de M. Comhaire est suffisamment complet. Il y a cependant à constater quelques petites lacunes. Ainsi l'auteur ne connait pas les 13 haches de bronze du Musée archéologique de l'Université de Gand. L'une fut trouvée à Loochristy en 1829, une autre a été découverte non loin de Bruges. La provenance des autres monuments m'est inconnue.

On comprend aisément que dans un travail aussi étendu et d'une rédaction aussi compliquée, il se soit glissé un certain nombre d'inadvertances de détail, dont j'en signalerai quelques unes à l'auteur.

St.-Gilles n'est qu'un gros bourg de 5000 habitants qui n'a jamais

eu, que nous sachions, la prétention d'être considéré comme la capitale du pays de Waes; Tongerloo se trouve dans la province d'Anvers et non dans le Limbourg hollandais; Raevels est une commune de la province d'Anvers et non du Brabant hollandais (on dit: Brabant septentrional). La Dyle n'est pas un affluent du Demer, mais le Demer est un affluent de la Dyle. Cherscamp ou Serscamp, près de Lede, arrondissement de Termonde, n'a pas comme étymologie *Caesaris campus*, mais bien 's Heeren Kamp: champ du Seigneur. (de Smet. Etymologie des noms des villes et des communes des deux Flandres. Rec. de Mém. I, p. 218). L'abbé prémontré Heylen, n'écrivit pas son *Historische Verhandeling over de Kempen*, il y a un demi siècle, car ce savant moine vivait au siècle dernier. La première édition de son ouvrage est de 1790. Celle citée par M. Comhaire est de 1837. Il y aura lieu aussi de vérifier l'exactitude de quelques citations. Celles-ci sont si nombreuses que les inexactitudes s'expliquent aisément. Je signalerai à M. Comhaire, pour terminer, quelques ouvrages dont l'examen pourrait lui être utile lorsqu'il reverra son mémoire. Il ne connait les découvertes de MM. Siret que par le résumé que ces Messieurs en ont publié dans la *Revue des Questions scientifiques*; mais le grand ouvrage qui a obtenu le prix Martorell, lui est resté inconnu. Citons encore : Von Pulzky, *Die Kupferzeit in Ungarn*, Budapest 1884; Much, *Die Kupferzeit in Europa und ihr Verhältnis zur Kultur der Indogermanen*, 2 Ausg., Jena 1893; et surtout Martin, *Les antiquités de l'âge du bronze de la Sibérie* du Musée de Minousinsk. Stockholm 1892.

Sous la réserve des observations que j'ai cru devoir faire, j'ai l'honneur de proposer à l'Académie la publication, après révision par l'auteur, du mémoire de M. Comhaire dans ses Annales, de même que la carte. Pour les planches, je proposerais de les reproduire dans les tableaux statistiques. Vu l'importance et la valeur scientifique du travail de M. Comhaire, j'ai l'honneur aussi de proposer de voter des remercîments à l'auteur.

Adolf de Ceuleneer.

Rapport de M. SIRET.

Mon savant collègue M. de Ceuleneer, ayant présenté à l'Académie le résumé du travail de M. Comhaire, je pourrais me dispenser de le faire. J'ai cru préférable toutefois, d'entrer quelque peu dans la critique détaillée de cette étude et des opinions qu'elle renferme.

Il n'est pas douteux que ce mémoire, fruit de longues et minutieuses recherches rende de grands services, non seulement à ceux de nos compatriotes que passionne le problème des temps primitifs de notre pays, mais encore aux archéologues étrangers qui se livrent à des comparaisons de civilisations préhistoriques.

Les uns et les autres y trouveront le tableau complet, ou peu s'en faut, des trouvailles datant des premiers âges du métal, faites dans notre pays et dans les régions de son voisinage immédiat.

L'auteur ne se contente pas de la nomenclature descriptive des découvertes avec indication du gisement, des sources où il en est question et du musée ou collection où elles se trouvent; il les discute et les compare entre elles et avec d'autres, faites en Europe, et arrive à conclure qu'il n'y a pas à proprement parler, d'âge du bronze en Belgique.

L'impression qui m'est restée de la lecture de cette volumineuse étude, c'est que M. Comhaire n'est peut être pas absolument convaincu de cette non-existence en Belgique de la phase importante du progrès humain appelée *âge du bronze*.

Son titre seul pourrait le faire croire, car fallait-il pour cela choisir une phrase qui est une affirmation pour la démentir ensuite?

Les premières pages du reste, où sont étudiées les trouvailles isolées, sont conformes à ce titre et je ne puis que m'étonner qu'elles amènent M. Comhaire à sa conclusion, sous prétexte que des objets isolés ne disent rien.

Pareil scepticisme me paraît exagéré en l'espèce, et si on généralisait l'affirmation, il faudrait renoncer à classer chronologiquement un nombre énorme de découvertes.

L'auteur l'accompagne encore de cette phrase: que ces armes, ces

bijoux, ces instruments isolés peuvent appartenir aussi bien au premier âge du fer.

Je n'y contredis pas, mais avec des arguments de ce genre, on en arriverait à nier l'existence de l'époque néolithique, la pierre ayant été employée en même temps que le cuivre, le bronze et même le fer. D'ailleurs, quels sont ces objets isolés dont M. Comhaire se défie ?

Voyons d'abord les haches. L'auteur en signale en tout 132, sans compter les 13 spécimens mentionnées par M. de Ceuleneer comme n'étant pas à la connaissance de M. Comhaire ; celui ci range parmi les objets isolés le *dépôt* (sic) de Hoogstraeten, comprenant 7 haches. On en aurait trouvé 42 dans les Flandres, 20 en Campine, 41 dans la vallée de la Meuse, 19 dans le Condroz et l'Ardenne, 10 dans la région centrale belge; toujours sans y comprendre les 13 exemplaires ci-dessus.

En admettant un instant qu'en France, la distribution des trouvailles de haches soit en proportion avec l'étendue du territoire, comparé au nôtre, on en aurait dans ce pays à peu près 3000. Ceci seulement pour montrer que le total des haches en bronze belges cataloguées, n'est pas à négliger.

Comme le dit l'auteur : nous ne sommes pas si pauvres, et si on songe à l'énorme quantité d'objets jetés au creuset, on peut se faire une idée de l'époque du métal chez nous.

Du total en question, M. Comhaire dit que *plus* de 20 proviennent des dragages du lit de l'Escaut (le tableau dit plus de 20, et le texte plus d'une douzaine).

Tout le monde sait que le résultat archéologique de ces dragages a été bien mince pour nos musées et qu'une quantité d'objets de toute nature a été perdue pour nous.

Quelle a été la longueur draguée? Quelques kilomètres à peine. Ne peut-on pas affirmer qu'il existe encore dans l'Escaut ailleurs qu'en face d'Anvers, un nombre considérable de haches en bronze, pour ne parler que de ce genre d'arme ou d'outil ? Et si on draguait de même non loin de nos frontières, le Rhin et la Meuse?

Voilà pour la quantité. Disons un mot de la forme des celts.

Les types anciens sont rares, mais ils existent, et si on admet, ce

qu'aucune personne raisonnable ne contestera, qu'ils marquent le début de l'âge du bronze, on sera forcé de convenir que cette phase a existé dans nos contrées.

Nous avons montré la genèse du celt plat sans, ou avec faibles rebords, semblable aux formes de Flostoy, de Gand, Reckheim Betecom, en faisant la monographie de nos trouvailles d'Espagne, et nous avons reproduit entre cette forme et la hache de pierre néolithique, deux autres types intermédiaires qui la rattachent au celt de pierre et, sans aucun doute, en fait voir l'origine.

M. Comhaire rattache cette forme primitive à la province *britannique* de l'âge du bronze de M. Chautre. Il admettrait donc que certaines parties du pays ont eu un âge de bronze province britannique.

Ce celt plat, dit M. Comhaire avec raison, a été trouvé en France, en Irlande, dans le Finistère, le Doubs, le Jura, en Allemagne, en Hongrie, en Espagne.

J'attire son attention sur les cent exemplaires et sur les moules trouvés par nous au Sud-Est de la péninsule ibérique, sur ceux découverts dans l'Inde, à Gungeria ; je lui rappelle que Schliemann en trouva beaucoup à Ilios, et qu'il n'en déterra pas d'autres ; qu'il y a des spécimens en cuivre curieux de celts plats de Chypre au British Museum.

Dans ces conditions, est-il bien exact de dire, comme le fait l'auteur, que cette forme archaïque est presqu'exclusivement britannique et semble procéder d'une industrie occidentale ? Nous pensons qu'elle a été trouvée un peu partout et qu'elle doit être envisagée partout, comme le produit initial d'une industrie naissante, faisant tout d'abord des choses simples, faciles à couler, et imitant les armes et outils en pierre. L'auteur le fait remarquer lui même, à propos de la hache de Betecom.

A partir de cette forme première, M. Comhaire en décrit une série d'autres, qui font voir une véritable évolution bien compatible, il faut l'avouer, avec l'existence d'un âge du bronze dans nos contrées.

Après les haches, l'auteur traite des dépôts d'objets préhistoriques de cette époque. A raison de certains bijoux en bronze de forme compliquée trouvés dans le dépôt de Jemeppe sur Sambre, il attribue

ceux-ci à un âge de transition entre l'époque du bronze et celle du fer à la fin du Larnaudien de M. de Mortillet.

Il est très probable que l'homme de Jemeppe fondait le bronze ; il y aurait donc eu des métallurgistes indigènes.

Je ferai remarquer entre parenthèses, que les patines vertes ou bleues sont dues simplement à des degrés d'hydratation différents dans les carbonates de cuivre, formés par l'action lente du temps; par conséquent, cette patine et ses nuances ne sauraient avoir été recherchées intentionnellement par les fondeurs primitifs.

Je ne crois pas que des différences, toujours assez faibles dans les proportions d'étain, produiront des patines vertes ou bleues.

Le dépôt considérable de Veldt (Limbourg-Hollandais) où l'on trouva notamment dix haches, des fils de cuivre enroulés en spirale et des fibules à spirales, serait évidemment Halstattien, à cause de ces spirales.

Dans l'idée de M. Comhaire, sont-ce les spirales qui sont caractéristiques de l'âge du fer, ou bien sont-ce les fibules à spirale?

Dans le premier cas il se trompe, car nous avons trouvé des bijoux à 9 et 11 spirales au début de l'âge du bronze; dans le second cas, la caractéristique me parait peu probante, car cet ornement n'a aucun cachet artistique *sui generis*, il a pu venir à l'idée de n'importe quel artisan préhistorique de le façonner, sans que pour cela il soit contemporain de l'homme de Halstatt.

La trouvaille de Frasnes me paraît fort moderne, bien plutôt à raison du fer et des ornements à sujets compliqués et de facture avancée, qu'à cause de la présence de l'or.

Ce métal avec l'argent est le seul existant à l'état natif; il a dû être connu avant tous les autres.

Après avoir fait la description d'un certain nombre de ciseaux, gouges, faucilles, couteaux, poignards ou épées, pointes de lances, rasoirs, masse d'armes, torques, anneaux et bracelets en bronze, M. Comhaire raconte les trouvailles de 2 statuettes; l'une représentant un cheval, faite à Geer en Hesbaye, l'autre figurant un bélier, faite à Taviers.

Il parle de nombreuses découvertes de figurines de vaches ou

taureaux, faites un peu partout; il omet de citer celles d'Espagne, et notamment les petites vaches en terre cuite déterrées dans nos fouilles.

Il passe ensuite à la monographie des cimetières en commençant par ceux de la Campine. Je note en passant, la description suivante de la poterie des urnes cinéraires trouvées dans les nécropoles campiniennes: « la pate en est grossière, incrustée en quelque sorte de petits cailloux, façonnée à la main; elle est mal cuite au soleil ou au four. »

La « cuisson au soleil » devrait être définitivement reléguée parmi les impossibilités de fait. M. de Mortillet a écrit là dessus des plaisanteries que je ne saurais trouver déplacées. Cette céramique est très différente, dit M. Comhaire, de celle de l'époque néolithique; j'aurais voulu trouver ici l'exposé de ces différences.

J'y reviendrai plus loin.

Il s'agit ici d'un nombre énorme de découvertes, dont quelques unes fort bien étudiées, et de fouilles exécutées avec soin, pour ce qui regarde les grandes nécropoles.

La quantité d'objets trouvés est considérable, parce qu'on est en présence de sépultures couvertes habituellement de tertres et situées dans un pays pauvre, où l'absence de culture les avaient fort souvent préservées de la destruction. On y constate le respect des morts, un rite funéraire constant: *l'incinération*. Mais dans le mobilier, pas un objet en fer, car l'épingle à cheveux de St. Gilles-Waas inspire à M. Comhaire lui-même des doutes quant à son âge; le petit détritus en fer trouvé à Weert dans un vase, est au moins problématique.

Est-il possible que le fer ait disparu par oxydation? Je ne le crois pas; l'oxyde lui-même est bien plus volumineux que l'objet primitif en métal qui l'a produit, et comment expliquer sa disparation sans qu'il ait laissé de traces?

M. Comhaire affirme cependant que nous sommes en présence de cimetières de l'âge du fer, de l'époque de Halstatt.

Il base cette affirmation, d'après lui incontestable, sur l'analogie

de mobilier, résidant dans quelques ressemblances d'objets en bronze et de céramique.

Je ne suis nullement convaincu.

Ces analogies ne sont ni bien nombreuses, ni bien nettes.

Quant à la céramique, je pense qu'il faut se défier des airs de parenté entre des formes simples de vases en poterie, pour asseoir des conclusions aussi précises.

Il y a des formes nécessaires qu'on trouve partout et à toute époque, témoins certaines de nos poteries espagnoles, dont on retrouve le type actuellement; d'autres ont pu se perpétuer à des époques postérieures.

MM. Habets et Ubaghs, explorateurs de ces nécropoles, seraient d'après M. Comhaire, de son avis.

Mais alors, que veut dire la lettre de M. Habets à M. Van Bastelaer, reproduite à la page 228 du tome des mémoires du Congrès de Bruxelles de 1891?

Cette lettre débute comme suit..... « J'ai décrit l'année passée un cimetière de *l'âge du bronze*, trouvé à Weert... »

Cette même lettre établit une différence entre la nécropole de Weert et celle de Schaffen près de Diest, qui serait de l'âge du fer.

M. Ubaghs, dans la communication faite au même Congrès (voir compte rendu, page 253 et suivantes) dit, il est vrai, que la plupart des objets de Weert sont, d'après lui, de l'âge du fer; c'est fort bien pour la plupart, mais alors, de quand datent les autres?

Après les nécropoles de la Campine, M. Comhaire décrit celles de la Haute-Belgique. Celle de Court St.-Etienne est la principale. Il est impossible de nier qu'ici on soit en présence de l'âge du fer; notons toutefois une certaine incohérence dans l'explication de quelques trouvailles.

M. Cloquet, le principal historien de cette station, a trouvé et reconstitué un polissoir; il en conclut, que l'époque néolithique s'est continuée un certain temps après l'introduction du fer.

Sur les plateaux à tumulus du pays, on a trouvé beaucoup de silex taillés, des haches polies, des pointes de flèches; d'après cela, M. Cloquet dit que cet emplacement a été une riche station Robenhausienne,

nom donné par M. de Mortillet à une des phases de l'âge de la pierre polie.

M. Cloquet a parlé d'une pointe de flèche trapézoïdale, à base arrondie, trouvée au même endroit, comme caractérisant le début de l'âge du bronze.

Il y a là des obscurités et des confusions chronologiques.

Le cimetière de Thuillies est considéré par son explorateur, M. Van Bastelaer, comme appartenant à l'âge du bronze, et même du début de cette période.

Ce savant a publié dans le tome des mémoires du dernier congrès de Bruxelles, la description détaillée de cette nécropole et les dessins de quelques poteries.

Celles-ci sont épaisses, grossières, souvent remplies de gravier; et cependant M. Van Bastelaer affirme qu'elles différencient du genre de poterie néolithique.

M. Comhaire dit à ce propos : « Cette céramique très primitive, se distingue cependant d'une façon évidente de la poterie néolithique : elle est moins épaisse, grisâtre ou rougâtre, privée de gravier la plupart du temps. »

Dans la lettre de M. Habets à M. Van Bastelaer, que je citais plus haut, je trouve encore ce passage :

« Ces urnes de Weert sont faites d'une pâte grossière, dont on n'a pas même éloigné les petits cailloux. »

Comment faire concorder ces déclarations ? et n'est-il pas opportun de demander encore une fois quels sont, d'après M. Comhaire, les caractères de la poterie néolithique ?

Je l'engage, à ce propos, à examiner les belles fouilles de M. de Puydt dans les fonds des cabanes hesbisgnones, de l'époque néolithique. La planche photographique qui accompagne la communication de cet explorateur, faite dans la séance du 28 décembre 1891 de la Société d'anthropologie de Bruxelles, est vraiment suggestive.

Je la crois de nature à modifier quelque peu les idées que professe M. Comhaire à l'endroit des caractères de la céramique néolithique.

L'auteur nous conduit encore à Flobecq où le capitaine Delvaux a

fait une étude minutieuse d'une série de nécropoles à incinération, qu'il n'hésite pas un instant à attribuer à l'âge du bronze.

La description de la trouvaille d'Eygenbilsen vient ensuite, sans apporter d'ailleurs d'arguments au débat.

Les curieux *marchets* de l'Entre Sambre et Meuse nous apprennent un fait très important : c'est qu'à une époque datant tout au plus du premier âge du bronze, on enterrait les morts ; on constituait des cistes à l'aide de pierres plates fichées en terre, on y mettait les cadavres, et près d'eux un mobilier rudimentaire : fragment de hache en pierre, couteaux de silex, marteaux.

M. Comhaire décrit la céramique des marchets ; elle est certainement néolithique, dit-il, de par son épaisseur, sa nuance et les gros cailloux qu'elle contient.

Aucuns de ces signes caractérisques ne se retrouve sur les poteries de M. de Puydt, dont je viens de parler. Au point de vue de la forme, des vases des marchets rappellent des types gaulois, d'autres se retrouvent dans les villas belgo-romaines.

On le voit, dans les formes si simples de ces poteries primitives, il est dangereux d'établir des niveaux chronologiques basés sur des analogies. M. Comhaire en donne lui-même la preuve.

Il énumère avec soin les pièces de la belle trouvaille de Sinsin. Encore une fois l'inhumation, mais un mobilier funéraire rappelant les produits les plus avancés de l'âge du bronze.

Je me joins à mon co-rapporteur, pour regretter que M. Comhaire, arrivé à cet endroit de son étude, n'ait pas cru devoir consacrer quelques pages aux découvertes protohistoriques belges et surtout à cette industrie du fer anté-romaine.

C'est une lacune qui sera facilement comblée.

Quant aux analyses de bronze qui terminent la partie descriptive du mémoire, je les trouve en quantité bien peu suffisante ; un plus grand nombre de résultats aurait certes amené des comparaisons et des déductions intéressantes.

On a pu le voir d'après cette rapide analyse : les conclusions de l'auteur me paraissent tout au moins hasardeuses.

Les trouvailles d'objets isolés, d'après M. Comhaire, ne permettent

aucune déduction, quant à l'existence d'un âge du bronze chez nous; si on admet cette manière de voir, le doute s'impose, mais la négation n'est pas une conséquence logique.

Je préfère me ranger à l'opinion de M. Valdemar-Smidt exprimée au récent Congrès de Bruxelles.

Ce savant d'une incontestable compétence, estime qu'un âge du bronze a parfaitement pu exister chez nous; on ne peut tirer aucune conclusion contraire, dit-il, du petit nombre de découvertes se rapportant à cette époque. Ce sont là, à mon avis, de judicieuses paroles.

D'ailleurs, les objets décrits par M. Comhaire, forment un ensemble qui est relativement important si l'on songe aux causes multiples de destruction qui ont amené chez nous, plus qu'ailleurs, la perte de tant de précieux restes de ces âges lointains.

Tout le monde n'a pas la chance de faire d'amples moissons dans des tourbières ou des lacs, où les objets étaient conservés, qu'on me passe le mot, comme des pièces anatomiques dans un bol d'esprit de vin.

La préhistoire Belgique, à partir de l'âge néolithique pourrait, peut être, se résumer de la manière suivante:

A l'époque néolithique, la coutume de l'inhumation existait chez nous, témoins les marchets de l'Entre Sambre et Meuse; si on considère les trouvailles de Spy comme se rapportant à une sépulture, le même usage daterait même de l'âge paléolithique.

Le bronze est apporté de l'Est par un peuple envahisseur, qui incinère ses morts, réunit les cendres dans des urnes recouvertes de tertres; près des cendres, on dépose des bijoux, parfois des armes en métal.

Les nécropoles les plus anciennes belgo-hollandaises seraient de cette période,

Ce peuple a laissé par çi, par là des traces de sa présence, et c'est lui qui employait le celt, exclu des sépultures.

Il est métallurgiste, plusieurs découvertes l'ont prouvé; le fer lui est apporté par suite des relations conservées avec les pays traversés lors de ses migrations vers l'Occident; ou bien même ses connaissances métallurgiques l'ont amené à extraire le fer des minerais

trouvés dans nos contrées ; à cette époque remonteraient les cimetières de l'âge du fer trouvés dans notre pays et les traces d'une industrie de fer considérable, qui ont été relevées surtout dans l'Entre Sambre et Meuse.

L'apparition du métal a été signalée dans le Sud-Est de l'Espagne par des faits corrélatifs — l'homme de la pierre polie y ensevelissait ses défunts ; nos sépultures néolithiques rappellent parfaitement les *marchets* de Poudrame dans leur construction et leur mobilier.

Un étranger apporta sur les rives Ibériques le métal et l'art du fondeur, en même temps que l'incinération et l'usage de renfermer les cendres dans des urnes avec des bijoux de bronze. On le voit, ce parallélisme ne peut pas être méconnu.

En Espagne le peuple préexistant revient toutefois à ses premières coutumes funéraires et semble avoir repoussé l'envahisseur. La sépulture à inhumation de Sinsin achève la comparaison. D'autres découvertes de ce genre donneraient à ces analogies une singulière force.

Je regrette de ne pas voir le travail de M. Comhaire accompagné d'un plus grand nombre de dessins. Ils sont indispensables pour des monographies de ce genre : témoins les ouvrages de von Tröltsh, Evans, Chantre, de Mortillet, Cartailhac, etc. etc. Combien de pages de M. Comhaire auraient gagné par là en précision et combien il aurait pu écourter des descriptions d'une lecture parfois fatiguante.

Je conclus en manifestant de nouveau l'opinion, que l'Académie se trouve en présence d'une œuvre de réelle valeur, bien que certaines opinions que l'auteur expose soient très discutables.

J'en propose l'impression après que des révisions soigneuses y auront été introduites.

Ces révisions sont nécessaires, à des titres divers.

HENRI SIRET.

Juillet 1893.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

XIV

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1894.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte : La feuille de 16 pages : [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage : de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

CHARLES-QUINT

MUSICIEN,

par

Edmond Van der Straeten.

Transmission héréditaire. — Premières leçons. — Une vénérable figure. — Orgues et épinettes. — Chansons et psalmodies. — Au concert et au bal. — Ménestrels de palais. — Bandes instrumentales. — Trois chapelles souveraines. — Dissonance. — En retraite. — Chant du cygne.

I.

TRANSMISSION HÉRÉDITAIRE.

Cette transmission est incontestable. La nature a parfois son caprice de substitution. Des siècles s'écoulent avant que les traits physionomiques reparaissent. Ici, l'hérédité est presque immédiate.

Philippe le Bon, précédé en cela par Philippe le Hardi, voulut n'être point dépassé en somptuosités musicales par aucun prince de la chrétienté. Il s'attacha les artistes les plus renommés, de façon à mériter cet éloge d'un écrivain contemporain : « Sa chapelle est une des meilleures et des plus accordées que l'on sceut nulle part. »

Il confia à l'élite des miniaturistes la tâche d'enluminer et de calligraphier les œuvres musicales préférées, celles surtout qui devaient servir aux messes perpétuelles à chant et à déchant qu'il avait fondées, pour relever encore son institution de la Toison d'or.

Philippe, au surplus, était « un beau danseur, » et, comme l'art chorégraphique était soumis rigoureusement à des lois rhythmiques

et musicales, on peut en conclure que ces lois ne lui auront point été inconnues.

Son successeur, Charles le Téméraire, les savait *ad unguem*, et il aimait la musique, non seulement comme un luxe de prince, mais pour le charme extrême qu'il éprouvait à entendre les virtuoses à son service.

Sa chapelle particulière fut l'objet de ses soins les plus assidus. Chaque jour on y chantait des hymnes choisies parmi les plus belles qui existassent et accompagnées aux sons d'un orchestre de marque.

Son talent musical a été célébré par divers historiens, Olivier de la Marche notamment, qui va jusqu'à dire que le prince de Bourgogne avait l'art inné et qu'il en apprit les règles avec une réelle perfection.

Un fait authentique le prouve. En 1460, étant à Cambrai, il composa un motet qui fut chanté séance tenante dans la cathédrale de cette ville, par le maître de musique et les enfants de chœur. Cela est consigné dans les archives locales.

Morton lui enseigna, du reste, les premiers principes musicaux et Busnois l'initia aux mystères du contrepoint. Il chantait, au surplus, d'une façon exquise, doué qu'il était d'une voix claire et bien timbrée.

Quant aux instruments, il préférait la harpe, et, dès l'âge le plus tendre, il en pinçait avec ravissement, en se servant, comme de juste, d'une simple harpette sortie des meilleures fabriques des Pays-Bas.

Si sa fille, Marie de Bourgogne, n'hérita pas d'un goût passionné pour la musique, elle cultiva, du moins, l'art sympathiquement, en ses heures perdues. Ses aptitudes de mélomane se dessinent dans les exercices de clavicorde auxquels elle se livrait, en vue de se soustraire à des souvenirs obsédents.

Dans son enfance, elle reçut des leçons d'un maître distingué, Pierre Beurse, habile à la fois sur le clavicorde, la viole, la flûte et le luth.

Son union romanesque à Maximilien, prince, poëte et artiste, fut des plus heureuses, et les goûts des nobles époux se confondaient.

Quand l'archiduc était valide, il se faisait donner un concert à chaque repas. Souffrant, il y recourait comme à une panacée.

Lorsqu'il séjourna à Utrecht, à la suite d'une rude guerre contre les Français, son palais ne désemplissait point de virtuoses : chantres, flûtistes, organistes, harpistes, cornemuseux, sans compter le renfort des bouffons mélomanes.

On lui attribue, erronnément sans doute, la fondation en Allemagne de la première école de musique néerlandaise. Toujours est-il qu'il continua à propager, au delà du Rhin, les excellentes traditions qu'il y trouva implantées.

Comme assimilation généalogique, Marguerite d'Autriche ne saurait être omise.

Elle jouait du luth, et, selon toute apparence, de l'épinette. Son amour pour les arts était des plus vifs, et son élégante résidence à Malines était le rendez-vous habituel des virtuoses. On montre encore le joli pavillon de sa demeure princière où elle entendait, massés dans une cour spacieuse, les ménestrels de tout genre, et la salle splendide où elle recevait, à ses repas, les concertistes les plus habiles.

Ces nobles distractions ne lui suffirent point. Elle tint à « rimer et à musiquer, » et, pour cette double récréation, ses aptitudes étaient nombreuses.

Une de ses chansons notées offre, entr'autres, une complainte touchante, presque lugubre, où l'illustre princesse déclare, en termes incisifs, son désir extrême de se voir délivrée du poids d'une existence tourmentée.

Cette anxiété incurable fut son génie.

Plusieurs maîtres l'aidèrent dans l'adaptation des thèmes musicaux à ses poésies, et le fameux De Nève, dit *Nepotis*, l'initia surtout au mécanisme des accompagnements instrumentaux. C'était son notateur préféré, celui, en somme, qui lui rendit « des bons et agréables services journellement et de diverses manières. »

Grand amateur de musique, Philippe le Beau avait à son service, tant pour sa chapelle que pour sa phalange des ménestrels, les premiers artistes qui existassent. En vrai mécène, il leur prodiguait les encouragements les plus éclairés.

C'est lui qui institua *la Fleur de Baume*, à Gand, et qui consentit

à y admettre les « quinze joies de la Vierge, » à savoir autant de jeunes filles des plus belles et des plus rangées. *La Fleur de Baume* était une association littéraire masculine. Or, c'est la première mixture dont les annales théâtrales fassent mention. Les rôles féminins, partout ailleurs, étaient interprétés par des hommes.

Il attacha également son nom à la revision des ordonnances de la chapelle ducale promulguées par ses prédécesseurs, et, depuis, scrupuleusement observées par son fils.

Quant à Jeanne de Castille, sa femme, elle était extrêmement sensible aux accents d'une belle musique, et, dans ses heures de sombre désespoir, elle trouvait un adoucissement particulier à ses peines, en écoutant de tendres mélodies.

Une voix suave, un mélodieux instrument, l'orgue par dessus tout, suffisaient à calmer instantanément ses peines. Sa préférence marquée pour les virtuoses flamands est consignée dans l'histoire.

Doit-on tenir compte ici de l'alliance anglaise de deux ducs de Bourgogne, alliance qui a dû influer sur les talents musicaux de la reine Elisabeth, habile clavicordiste, et du roi Henri VIII, compositeur d'un vrai mérite?

Tels étaient, en tout cas, les ancêtres de Charles dans le domaine de la musique. Noblesse oblige. Charles se le tint pour dit.

II.

PREMIÈRES LEÇONS.

Quand naquit Charles, toutes les cloches de la populeuse cité de Gand furent mises en branle. Les fanfares de la commune et des gildes mêlèrent leur voix au vacarme.

Le gros bourdon du beffroi dominait le tout; on connait l'inscription qu'il porta : « Quand je sonne à toute volée : triomphe. Lorsque je tinte : orage. »

Terrible prophétie!

En 1539, Roland s'agita, et son vacarme tonitruant fut étouffé. Que dis-je? L'énorme instrument d'airain vola en pièces sous l'action du marteau. Le commencement de la fin!..

Gand fut donc en quelque sorte l'alpha et l'oméga de la carrière d'un grand monarque. Son étoile y luit et s'y assombrit.

Charles — soit dit en passant — fut le parrain de la grande cloche de la cathédrale d'Anvers, fondue en 1506. Elle existe encore.

L'enfance du monarque fut donc harmonieuse au possible. Dès ses premières années, un vrai tempérament d'artiste se dévoile.

Saisissons-le à la volée.

L'ambassadeur Contarini le dépeint à peu près ainsi, en 1525 :

« Tempérament nerveux, impressionnable ; caractère mélancolique porté à la rêverie. Maintien modeste, calme en apparence. Il garde la mémoire de l'injure faite. »

Viardot achève l'esquisse :

« Il avait le front haut et plein, l'œil pénétrant, le nez un peu aquilain et fermement dessiné, la lèvre inférieure fière et dédaigneuse, le menton large et court. »

Lèvres sensuelles plutôt, celles annonçant le gourmet; vivacité du regard, tout ne caractérise-t-il pas le vrai musicien? J'oubliais le buveur insatiable.

A sept ans, il ressemblait étonnamment à son oncle, dont le prénom lui a été donné.

Mozart, à peine né, interrogeait avidement le clavier pour en tirer des sons quelconques qui le jetaient dans un doux ravissement.

Dès les premières années du mémorable XVI^e^ siècle, on put contempler, dans les salons de l'archiduchesse Marguerite, à Malines, un intéressant bambin, aux allures impressionnables, faisant résonner au hasard les touches de l'épinette de sa tante.

Il dévorait des yeux ce clavier magique qui offrait déjà à son organe auditif un monde de sensations ineffables.

Anch' io son musico, se sera-t-il écrié plus d'une fois, jusqu'au jour où il fut de force à accuser nettement ses aptitudes et à classer ses émotions.

D'instinct, il aura recomposé sur l'instrument telle ou telle parcelle de mélodie qui l'avait fait frissonner d'aise. Premiers préludes qu'il a dû rappeler souvent à ses intimes.

Sa sœur Eléonore — qui devint plus tard une vraie artiste du

chant — s'amusait déjà, en 1506, à jouer de petites bagatelles sur une épinette qui sortit d'un atelier renommé : celui d'Antoine Mors.

Voilà l'émulation provoquée ! Charles avait six ans, Eléonore en comptait huit.

A cette époque, on décorait les instruments à clavier de la façon la plus gracieuse, et, comme on cherchait à répandre, autour des enfants princiers, la lumière et la gaieté, on peut croire que leurs objets de distraction étaient ornés de peintures *adhoc*, parsemées de scènes éminemment divertissantes. Ainsi, par exemple, pour leurs petites voitures d'amusement : elles offraient toutes des tableautins pleins d'une coquetterie exquise.

Bientôt Charles donna à ses goûts musicaux naissants, instrumentaux surtout, un essor de plus en plus prononcé. Les leçons littéraires finies, d'un bond il s'élançait vers son épinette et s'y amusait durant des heures. Il devint non seulement l'élève-amateur le plus docile et le plus attentif, mais le mieux doué pour devenir un virtuose éminent.

Forcé de s'installer à Lierre en 1508, pour échapper aux atteintes de la peste qui sévissait à Malines, on tint à lui procurer, par continuation, « déduict et passe-temps. » Son maître, un organiste du nom de Van Viven, guidait ses doigts sur le clavier du clavecin et peut-être de l'orgue.

Il joua, rapporte-t-on, d'un manicorde « monté et accoustré comme il appartient. » Cela veut dire, je crois, que l'instrument d'enfance fit place à un instrument plus sérieux et mieux outillé en toutes ses parties.

Il aura su déjà jouer des motifs de danse et de chant, s'il n'a pu être de taille encore pour tenir sa partie dans les petits concerts organisés par maître Bredemers. La bonhomie parfaite avec laquelle il exécutait ses petites sonatines, le rhythme et les nuances qu'il y apportait, auront provoqué l'admiration de son entourage.

A coup sûr, son professeur l'aura pris en parfaite affection et prédit les petits triomphes intimes qu'il aurait remporté bientôt dans les rangs d'artistes et d'amateurs sérieux.

Quand Bredemers entre en scène, on ne saurait le dire. On devine tout de suite, à travers les rapides progrès accomplis, l'intervention

d'une haute personnalité. La finesse de goût de Charles que vante tant Sandoval, perce à travers le débrouillement de l'enfance, et lui permet de marquer avec sûreté ses préférences, en fait de compositions musicales, et ce discernement si étonnamment précoce n'est jamais pris en défaut.

Douces heures qu'il dut regretter bien des fois dans la suite, au milieu des agitations de la politique et des fracas de la guerre!

Ses sœurs, en se bornant à l'étude seule du clavecin, en savaient assez, évidemment, pour charmer leurs loisirs et agrémenter leurs réceptions.

Charles, lui, en voulait davantage. Outre l'épinette et ses congénères, il tenait à scruter les arcanes de l'art musical même.

L'occasion s'offrait fréquemment d'entendre vibrer sous les voûtes de la cathédrale de Malines, non seulement l'orgue orné de ses jeux spéciaux, mais les chants harmonisés appelés alors *res facta*.

Quelle impression ineffable il aura ressenti, en entendant se dérouler, à l'aide de maîtres éprouvés, les motets de Deprès, Brumel, Van Weerbeeke, Agricola, Dela Rue, Obrecht, Isaac, Ducis, etc., répandus déjà, par les moyens de la typographie à notes mobiles, dans l'Europe entière.

Son oreille pénétrante aura facilement su discerner la structure savante de ces œuvres d'élite, sauf à en retirer, pour son instruction particulière, les éléments d'assimilation qui convenaient à son tempérament et à son génie.

Bredemers était là d'ailleurs, pour lui inculquer les principes de l'épinette non seulement, mais de la composition et de l'instrument princips, l'orgue, devenu naturellement le confident de ses intimes aspirations. Et la fréquentation des meilleurs praticiens de la chapelle royale?

Tout ce qu'il y avait de noble et de beau, concordait, chez lui, avec ce qu'il y avait d'utile et de nécessaire.

La riche bibliothèque de Philippe le Bon, qui servit à l'éducation de Charles le Téméraire et de Philippe le Beau, lui échut en partage, accrue encore par les livres particuliers que Marguerite d'York lui

laissa en héritage en 1503, et par ceux que lui destina Charles de Croy, prince de Chimay.

Admis à consulter la collection bibliographique de sa tante, Marguerite d'Autriche, il put y admirer les splendeurs de la calligraphie musicale flamande, et, mieux instruit, y apprécier dignement celles notamment qui émanaient de l'élite de nos compositeurs.

Les calligraphes musicaux qu'il mit plus tard en œuvre pour l'embellissement de sa bibliothèque particulière, sont la conséquence naturelle des observations multiples et des études assidues qu'il fit en compagnie de ces merveilles de l'art de la notation ornementée.

III.

UNE VÉNÉRABLE FIGURE.

Connaissez-vous la jolie composition de Carmontelle, faite à Paris, en 1763 ? Elle représente le jeune Mozart jouant du clavecin, Nannerl, sa sœur, chantant à ses côtés, et, derrière la chaise du bambin, le père de Mozart conduisant le petit concert, à l'aide de son violon.

Rien de plus gracieux que ce groupe instrumental.

Celui qui fut présenté, au début du XVI^e^ siècle, dans les salons de Marguerite d'Autriche, était tout aussi séduisant.

Charles, prince de Castille, le héros de cette esquisse et ses quatre sœurs :

Eléonore, devenue depuis une vraie artiste du chant et du clavier ;

Elisabeth, qui installa à la cour de Danemark nos meilleurs maîtres musiciens, et bonne virtuose elle-même ;

Marie, dite de Hongrie, une dilettante passionnée, qui transféra en Hongrie toute une chapelle d'élite, dont Willaert fit partie ;

Catherine, unie à Jean III de Portugal, une proselytiste artistique, musicale surtout, qui compléta, à Lisbonne, l'œuvre de sa vaillante sœur.

Au centre de ce groupe charmant, la vénérable, la sympathique et l'intelligente figure de maître Bredemers (1).

Collectivement et à part, il enseigna à ses intéressants élèves le jeu de divers instruments, tels que le luth, la flûte, la grande viole, le clavicorde et l'orgue. Le clavicorde échut surtout en partage à Charles et à son intelligente sœur Eléonore.

Vous le voyez d'ici prendre déjà, haut et ferme, le sceptre musical, en attendant qu'il s'empare du sceptre politique.

Mais, tenons-nous, pour le moment, à Bredemers, à cette noble et aimable existence, qui, par ses contours tout gothiques, eussent mérité d'exercer le talent d'un Albert Dürer.

Talent qui se pliait aux grandes comme aux petites choses, il fut la force impulsive de toutes ces expéditions des maîtres musiciens aux pays étrangers, expéditions qui répandirent rapidement la gloire de la Néerlande autour de l'Europe entière.

Il assista à la naissance de l'art de jouer de l'épinette, et en fut un des premiers virtuoses de marque. Maniant avec habileté le mécanisme de ce polyphone précurseur du piano, il parvint à en tirer des ressources nombreuses, quant au style, à l'expression et à l'harmonie.

Doué d'une méthode personnelle infiniment ingénieuse, il sut l'inculquer avec fruit à son noble élève, et l'étendre, par voie de transmission directe et indirecte, à ses dignes successeurs les Gillekin, les Pathie, les Bocquet, etc.

Il avait, de plus, cette douceur insinuante et cette persuasion sincère qui devaient rapidement lui créer une vogue durable.

On le croit natif de Lierre. Il serait plutôt originaire d'Anvers, où, de bonne heure, il remplit les fonctions d'organiste à la cathédrale, avant de passer au service de Philippe le Beau.

Appelé *Henri de Namur*, il ne dut vraisemblablement ce surnom qu'à un bénéfice namurois qu'il reçut de son souverain pour récompenser ses fidèles services.

(1) Sur un des jetons du prince de Castille, frappé en 1506, et devenu une haute rareté, on peut voir, très finiment exécutés, les portraits de « Charles, Ysabeau, Marie et Lyenor. »

Fort probablement aussi, il reçut son éducation de Jacques Barbiriau, à la maîtrise de Notre-Dame. Il ne tarda pas à succéder, dans les fonctions d'organiste, à Godefroid Népotis. Ce n'est qu'après avoir rempli le même poste à la chapelle archiducale, qu'il fut commis à l'éducation musicale des enfants de Philippe le Beau.

Il accompagna ce souverain dans toutes ses expéditions; celle d'Espagne fut la plus mémorable.

Admis à suivre Charles-Quint en Angleterre (1520) il donna, à ses frais, un banquet aux chantres de la chapelle d'Henri VIII, à Cantorbury. Il fut aussi du voyage de Mayence. Partout il sut maintenir, haut et fier, la gloire de l'école musicale néerlandaise.

Il construisit à Lierre une maison qui ne fut point dénuée d'une certaine élégance, et, pour ajouter encore à son embellissement, Charles lui fit don d'une verrière munie de ses armes.

Les autres libéralités du monarque ne se comptent pas. N'avait-il point la pleine confiance de son auguste maître? C'est lui qui présidait aux achats des épinettes et des orgues. Il fut même chargé parfois de missions délicates à l'étranger, comme celle de 1514 notamment, où il se rendit en Hollande pour une affaire demeurée secrète.

Admis enfin à la pension, il résigna, en 1522, sa prévôté de Namur en faveur du maître Hannoton. Ce fut le dernier acte de sa fructueuse carrière.

Par le rayonnement de son art, l'œuvre de sa vie entière, il forme une individualité marquante déjà burinée dans l'histoire.

Jusqu'à 1514, les registres de la comptabilité princière parlent d' « enseignement de la musique » ou d' « instruction en l'art de musique, à grand' peine et travail, » mentions, qui, détachées de celles relatives aux leçons instrumentales, annoncent tout un code inculqué à ses élèves, dont Charles aura certainement bénéficié le plus.

La perte de ses compositions de musique d'église est à regretter. Celle de ses pièces instrumentales est bien plus déplorable. Une chanson flamande pour tablature de manicordion destinée au jeune empereur ou à sa sœur Éléonore, quel régal d'archéologie organographique?

Ne désespérons point d'avoir, quelque jour, cette chance ineffable.

IV.

ORGUES ET ÉPINETTES.

La famille de Charles n'y allait pas de main morte pour le renouvellement de ses instruments à clavier.

En 1508, manicorde pour Charles : ateliers de Marc Mors d'Anvers.

En 1514, orgues pour la cour : ateliers d'Antoine Mors.

En 1515, orgues pour Charles: même provenance.

En 1516, clavicorde pour Eléonore et orgues po ur Charles: même provenance (1).

En 1517, nouvelles orgues pour Charles, destinées à son voyage en Espagne: Henri Mors.

En 1529, restauration des orgues de la chapelle de Marguerite d'Autriche: Antoine Mors.

En 1532, grand virginal et restauration d'un orgue pour Marie de Hongrie: Sigismond Vyer.

En 1539, grand et petit positif pour Charles: Etienne Lechmann.

Est-ce tout? Non, très probablement, car bien des archives intimes ont été englouties dans les désastres révolutionnaires.

Longtemps restés à l'état latent, pour ainsi dire, les polyphones à clavier reçurent, par la vive et permanente impulsion partie d'en haut, une activité de propagande surprenante. L'élite de la noblesse s'y associa vivement.

Charles attacha donc son nom aux premières épinettes perfectionnées sorties des ateliers flamands, anversois surtout. Il doit avoir connu et pratiqué l'épinette organisée, puisqu'en 1532, Rabelais en parle, ce qui annonce déjà un usage sensiblement vulgarisé.

Douze demoiselles jouèrent, en 1502, d'un clavicorde au *Westminster Hall*, à Londres.

(1) Il règne beaucoup de confusion dans la désignation des instruments à cordes et à clavier de la première moitié du XVI^e^ siècle. Je me suis efforcé ailleurs de les préciser autant que possible. Le lecteur saura que le clavicorde, à la date susdite, était bel et bien une épinette, et qu'aujourd'hui encore, au delà des Pyrenées, la même appellation s'est perpétuée.

L'organiste de Jacques de Luxembourg, seigneur de Fiennes, toucha une épinette, en 1526.

Peu avant, en 1521, on apporta, à la cour de Lorraine, une épinette double, sans compter l'archiquier musical acheté en 1511, et dont la détermination est encore à faire.

En la première moitié du XVI[e] siècle, toutes la série d'instruments à clavier inonda les salons européens. Et, ce n'était point seulement à titre de « déduict et passe-temps. »

L'appareil polyphonique, donnant une plénitude harmonieuse complète, y contribuait virtuellement. Luth à part, si Charles a dû s'essayer sur la flûte — un des instruments de son enfance — il l'aura bien vite condamnée à un abandon complet, comme n'offrant qu'une succession de notes simples et à découvert.

C'est pourtant aux sons d'un galoubet manié par Charles, que notre héros dut la vie. Une anecdote, très populaire encore en Flandre, raconte cela.

Charles avait entrepris une partie de chasse. Se trouvant incidemment trop éloigné de son escorte, il manœuvra si bien qu'il parvint à atteindre une auberge.

C'était, par malheur, un antre de brigands. Ce monde là, doué d'un flair particulier, comprit qu'un excelleut coup était à faire. D'un accord merveilleux — ils étaient quatre — on commença un jeu de pantomime dont on attendait un résultat surprenant.

On se mit à feindre un rêve.

Le premier des acteurs jugea qu'il fallait s'emparer du chapeau de l'étranger.

Le second opina de lui ôter son justaucorps.

Le troisième devait lui soustraire son précieux *Keulder*.

Enfin, aperçevant une chaine d'or, à laquelle était suspendue une flûte, on estima qu'il fallait délivrer l'inconnu de ce poids incommode.

Charles ne perdit point son sangfroid.

Avant de se séparer de sa chère flûte, il demanda qu'il lui fût permis d'initier le groupe de somnambules déguisés à son art de virtuose sur le dit instrument.

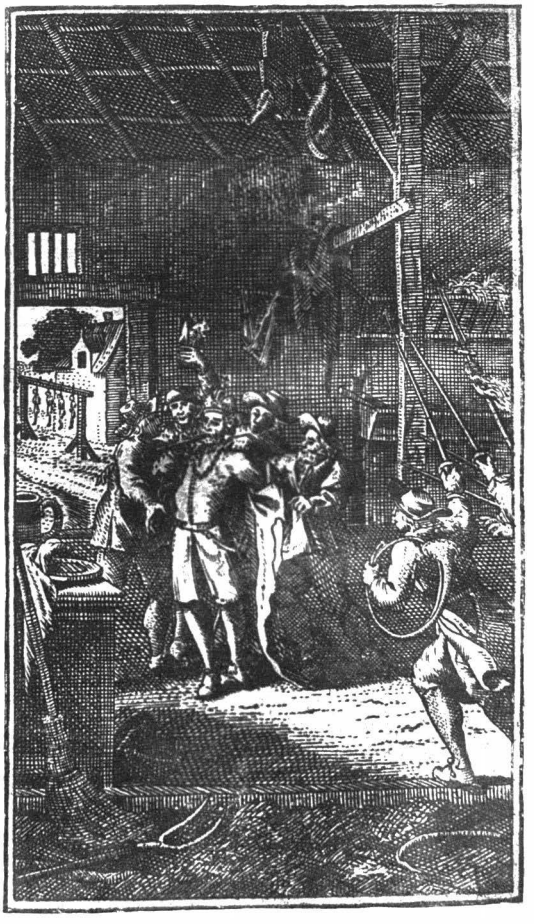

Aux sons perçants qui retentirent dans l'espace, les compagnons du monarque, occupés à chercher ses traces, firent irruption.

Ainsi entouré de sa garde de corps, Charles dit qu'à son tour il ferait un rêve. Il déclara donc — en songe — qu'il se croyait autorisé à faire pendre les quatre brigands.

Et, pour entrer immédiatement dans la voie de la réalité, il fit exécuter les malfaiteurs aux arbres qui entouraient la maison, et en présence d'autres mécréants accourus au signal du maître.

A Gand, on raconte l'anecdocte d'une autre manière. Je lui ai préféré la version transmise par les livres du temps.

La naïve gravure phototypée ci-contre représente la scène assez pittoresquement. On y voit, entr'autres, la pendaison des quatre bandits opérée à un poteau régulièrement construit !

L'original de l'estampe, dû au célèbre peintre van Orley, démontre ce que les copies successives ont amplifié et commenté (1).

On remarquera que l'expression : « montrer son art, » que je traduis ici littéralement du flamand, n'est point inventée purement et simplement pour les besoins du réçit. Elle rappelle les leçons de flûte que Charles reçut de Bredemers et les airs qu'il a dû exécuter de temps à autre, sur le monaule, bien qu'il lui préférât, comme je l'ai constaté, les polyphones à clavier, riches d'harmonie et variées.

Plus encore que le clavecin, dont les sons produits par la percussion ou la friction n'étaient que momentanés, l'orgue a dû être son maître-instrument, celui qui permettait des combinaisons et des enchevêtrements d'harmonies continues, et dont les sons ainsi croisés et alternés, se prêtaient à la rêverie idéale, à l'expression doucereuse de ses pensées intimes : un vrai confident, en un mot.

(1) Il se conserve à la Bibliothèque de l'Université de Gand, et fait partie d'une série de seize miniatures de la plus adorable finesse. Celle en question représente un vrai bouge, et rien de ce qui sent plutôt l'hôtellerie que le coupe-gorge. La scène a lieu à gauche d'un petit bâtiment qui se prolonge obliquement à droite. Vers ce côté, les quatre larrons pendus, devant une demeure à pignon. Rien de ce qui ressemble à une flûte n'est entre les mains de Charles. C'est ce qui m'a fait donner la préférence à la gravure, où l'Empereur est entrain de jouer d'une sorte de galoubet, pendant que les voleurs de dépouillent.

Aussi ce promoteur de l'harmonie, ce véhicule de la pensée secrète le suivit-il dans toutes ses excursions, ou belliqueuses ou pacifiques, comme un compagnon discret, comme un bréviaire sentimental.

Quand, à la suite d'ennuis diplomatiques insurmontables, il s'enfermait dans ses appartements, pour empoigner un luth ou pour s'emparer d'un clavier à cordes ou à tuyaux, on pouvait le comparer en quelque sorte à Orphée s'échappant du Tartare !

En 1515, il se trouvait à La Haye. Ce n'était là qu'une résidence momentanée, et pourtant la mélancolie le gagna au point qu'il dût chercher une distraction dans l'exercice continuel du plus beau des arts.

Il fit donc venir des ateliers anversois deux orgues, « pour servir à son très noble plaisir, en sa chapelle domestique. » Je suppose qu'il joua là, devant les autels, les cantiques les plus suaves et les plus calmants, et que, en d'autres circonstances, il fit transporter l'instrument dans ses salons.

Mais, comme il y en eut deux, il est plus vraisemblable que l'un était destiné à son appartement, et l'autre à son oratoire. Ce n'étaient, à tout prendre, que de simples orguettes, car le prix de leur acquisition ne s'éleva pas au delà de douze livres ; à moins que cette faible somme ne se soit rapportée au déplacement seul.

L'année auparavant, on l'a vu, il avait remplacé, à sa chapelle malinoise, un orgue devenu impropre au service.

Mais, il compte se rendre en Espagne. Vite une orguette pour l'y accompagner et l'y distraire.

Plus que jamais il en aura eu besoin, car le clavier politique est de ceux sur lesquels on ne joue point impunément des accords dissonants.

L'homophonie, surgie du plus noble des instruments, aura donc pu être provoquée utilement, et servir, dans le calme et la solitude, de lénitif à ses premières déceptions, les plus amères de toutes.

V.

CHANSONS ET PSALMODIES.

Notre musicien introduisit en Espagne les chansons appelées *flamencos*. Qu'est-ce à dire ?

Lors de son inauguration officielle *tra los montes*, le jeune souverain était, prétend-on, escorté de nombreux *gitanos*.

A partir de cette invasion, le nom de *flamencos* fut pris en mauvaise part et traduisit en quelque sorte la haine que les Espagnols vouèrent aux habitants de Flandre, pour leur ingérence néfaste dans les affaires publiques et leur prépondérance à la cour impériale de la péninsule.

On sait trop bien que ces chants, insaisissables en quelque sorte dans leur capricieux contours, et où prédominait une mélancolie sans cesse croissante par degrés successifs, sont, de tous les chants péninsulaires, ceux où se dessinent le mieux et se confondent le plus clairement les caractères de la race zitana et andalouse.

Pourquoi dès lors s'y arrêter ? Croyons-en là-dessus les ambassadeurs d'Italie à la cour d'Espagne, lesquels ne tarissent point en éloges relativement à la gaieté naturelle des Flamands et sur l'humeur joviale que respirent leurs chants. Guicchiardini n'a-t-il pas dit que les Flamands, hommes et femmes, chantaient naturellement du matin au soir?

On accordait jadis une énorme influence à la musique vocale, influence toute aimable, toute bienfaisante. Quel est donc cet écrivain qui veut que les miracles que la mythologie attribée à la musique prise en général, ne sont, en définitive que ceux du chant ?

Est-ce avec des fugues à quatre parties, dit-il, qu'Orphée adoucissait les tigres et les hommes qui étaient de vrais tigres à cette époque ? Est-ce à coups de subtilités du contrepoint qu'Amphion éleva les murs de Thèbes ? C'est en chantant bel et bien des bluettes qu'il leur faisait oublier les fatigues.

Quand Tyrtée stimula le courage des Lacédémoniens et leur fit remporter la victoire sur les soldats de Messine, avait-il emmené un orchestre qui empêchait son hymne patriotique d'être entendu ?

Enfin, Arion se servait-il des trombones de l'Opéra, pour séduire le dauphin qui devait lui sauver la vie? Pareille harmonie, au contraire, ne devait-elle faire fuir tous les poissons de l'océan ?

Fables, d'accord ; mais exemples frappants de l'estime qu'on eut, de toute antiquité, pour le chant, et de la puissance surnaturelle qu'on lui attribuait.

Au fait les maîtres néerlandais, en gouvernant durant plus d'un siècle, la chapelle souveraine de Madrid, n'ont point eu, comme objectif principal, l'enseignement de l'harmonie et du contrepoint, mais l'initiation aux principes, bien imparfaitement formulés ailleurs, du chant artistique.

Faut-il citer des célébrités de l'espèce, telles que De Fossâ, Dela Rue, Agricola, Bosquet, Brûlé, Buys, Reydumme, etc., tous admirés par les connaisseurs et choyés par leur souverain.

Au point qu'un de leurs enthousiastes lança, dans un de ses écrits, ce dicton buriné désormais dans l'histoire: *Belga canit,* le Belge chante !

Charles a dû manier la voix avec une méthode plus ou moins ingénieuse, puisque les moines de Yuste s'extasièrent en l'entendant, à travers d'un interstice de porte, fredonner quelque monodie pieuse.

Musicien né — on n'en saurait douter — il aura eu, à un point extrême, le don d'émouvoir le cœur et de charmer l'oreille. L'esprit d'appropriation aura suppléé à une méthode réelle dirigée persévéramment. Sa nature, aidée par une éducation morale distinguée et une éducation instrumentale puisée aux meilleures sources, aura fait vibrer une note particulière toute empreinte d'une poésie savoureuse.

Il me semble l'entendre entonner magistralement la chanson célèbre que les plus fameux contrepointistes se sont évertués à l'envi de tisser dans leurs messes et motets.

Il en est une particulièrement à laquelle il a attaché son nom: *Mille regrets.* En lisant ce timbre, on se demandera naturellement pourquoi un enfant de Gand, un adorateur du pays pittoresque et des habitants priviligiés de Flandre, se soit servi d'un idiome étranger, d'un idiome prédominant dans une contrée qui a dû lui rappeler tant de déboires.

Sachez que beaucoup de chansons de l'époque se formulaient en

français, mais se modulaient dans cette gamme et cette mesure. C'était d'ailleurs la langue dont se servait Marguerite, sa tante, inconsolable comme Rachel, tant dans les réceptions de cour que dans les recueils rimés où elle exhale ses complaintes. Ne lui a-t-il point transmis quelque chose également de son humeur sombre et soucieuse?

Que dis-je? Ne dansait-on pas, en ces temps bizarres, sur des motifs traînants et mélancoliques au possible? Quelqu'un qui n'avait jamais entendu mieux, ne devait-il point s'en accomoder logiquement?

Donc, chanson favorite de Charles à caractère morne et concentré, qui est bien celui du monarque. Le voilà subissant la loi fatale d'un refrain, lui qui en imposa tant d'un autre genre à ses sujets.

Blasé de tout, ne conservant plus d'illusion possible, poursuivi par les remords, traqué par le temps: marche, marche! Ne pouvant rebrousser chemin ; ayant eu des jours radieux, mais suivis de terribles revers....

Un vrai lamento, ces *Mille regrets*.

Comme *lied* pris en lui-même, une reminiscence, fatale aussi, de la mélodie typique qui a traversé des siècles, et d'où sont dérivés une foule innombrable d'autres motifs de chant. Cela va trainaillant, s'emboîtant à merveille comme successions consonantes, et se terminant sur une note *perdendosi*.

Où résiderait maintenant le spécimen le moins incomplet du chant, tant pour la musique que pour les paroles?

Il me semble que le motif qui a bercé l'enfance du prince, et qui a été traité par un vrai prince de la composition, est provisoirement à adopter. Qui sait, enfin, si Charles n'a pas tenu une partie, dans l'exécution de l'œuvre de Deprès, dirigée par Bredemers? Cela paraît même probable, pour le temps du moins que dura sa voix de soprano.

Personne ne s'est soucié jusqu'ici de cette curieuse chanson. Je dirai plutôt qu'elle est restée généralement inconnue. Et la sachant, ce dont je doute, qui s'est évertué à en publier le texte, à titre de souvenir d'un grand monarque, qui la considérait comme son refrain de prédilection?

Le fait est qu'elle s'est offerte d'abord dans une œuvre à quatre parties, dont elle forme le supérius, non point ici comme une tradition d'école et une gracieuseté pour un prince épris de ces groupes sonores : l'œuvre de Deprès, je le répète (1).

Y a-t-elle été littéralement conservée ? Car, on le sait, le contrepoint avait ses caprices et ses immunités, et il les faisait valoir à l'occasion.

Un contrôle était à exercer, et, grâce à ce mode d'examen comparatif, on a pu rapprocher du supérius tissé dans la composition à quatre voix, celui d'un morceau instrumental entièrement formé de la mélodie susdite.

Il est arrangé pour *vihuela da mano*, l'ancienne guitare, qu'un maître habile en cette spécialité a inséré dans un recueil d'une insigne rareté nommé : *El Delphin de musica*, et appelé *Cancion del Emperador*, *musica del Jusquin* (Deprès.)

Voici d'abord en regard la composition du dit maître, très inconnue également, et où les rares musicographes qui l'ont feuilleté, n'ont guère soupçonné la rencontre d'un thème cher à un monarque-mélomane distingué.

Toute l'harmonie des musiciens de ces temps là était renfermée dans les accords de tierce et de quinte, tierce et sixte, tierce et octave, et, à quatre parties, tierce, quinte et octave : harmonie modifiée de cinq façons diverses, qui, on le conçoit, étaient de nature à jeter la perturbation dans le déroulement intégral d'un thème adopté.

Et les maitres de l'instrumentation, laissant voguer leur imagination, se livraient aussi, de leur côté, à la détérioration irrespectueuse du motif fondamental traité par eux.

Pour comble, la plupart des textes musicaux sont inexactement reproduits, la partition qui établit l'équilibre d'un coup-d'œil n'existant pas.

Puisque, dans ces simples mesures de chanson, il y avait diverses

(1) Elle ne saurait avoir été créée en vue de la voix enfantine encore de Charles. La chronologie s'y oppose tout comme l'inspiration amoureso-mélancolique du sujet.

notes oubliées, on a été trés embarrassé naturellement, à cause de ces décevantes lacunes. Toutefois, elles ont été restituées consciencieusement comme elles eussent dû être imprimées originairement.

Autre embarras. Il y avait deux formes différentes pour le texte:

En bref mes jours finir,

et

Brief mes jours deffinir.

On a conservé, autant que possible, la forme irrégulière de l'imprimé, mais, vers la fin de la pièce, la disposition rhythmique des paroles a nécessité l'adoption exclusive de la première formule de vers.

Rien de plus simple maintenant que la mise en présence des deux versions: vocale et instrumentale. Or, l'épreuve a réussi au delà de toute attente, et on verra, ci-contre, le texte des paroles placé sous celui de l'instrumentation, l'un s'harmonisant avec l'autre de la façon la plus régulière.

El Delphin de musica, de Louis Narbaez, parut à Valladolid en 1538. La « Cancion del Emperador » a été probablement offerte à Charles, lors de son passage par cette ville, en la même année (1). C'est, en tout cas, un des plus vieux recueils de *vihuela da mano* que l'on connaisse.

Dommage que la version pour épinette soit introuvable. Que de fois l'impériale main aura formulé son chant favori, sur les touches de cet instrument en vogue dans les hautes sphères !

Lors de la cérémonie de son couronnement à Bologne, Charles fit résonner sa voix sous les voûtes de la cathédrale. D'un timbre doux et clair, il entonna, comme l'eût fait un chanteur vieilli dans la pratique du *canto plano*, le premier verset de l'évangile.

Il me semble que l'organe impérial a dû être un ténor. Ailleurs, on dit encore: voix haute et claire.

Qui sait maintenant, si, à l'aide de ce précieux renseignement, on ne pourrait point parvenir à savoir au juste laquelle des quatre parties de *Mille regrets* Charles a dû interprèter, plus tard, dans des

(1) Voir *la Musique aux Pays-Bas*, tome VIII, p. 452 et 453.

exécutions où le ténor vibrait sans lacunes et sans additions malencontreuses. La recherche est curieuse et importante; elle mérite qu'on se donne des peines pour arriver à un résultat positif.

Soit dit en passant, Gombert, qui dirigeait les exécutions à Bologne, a fait merveille avec ses compositions nouvelles, exécutées splendidement par sa chapelle. On y entendit, chose qui a dû plaire au jeune monarque, une messe chantée en antiphonie, c'est-à-dire à double chœur répété alternativement.

Avant de clore ce paragraphe, rendons grâce :

1° A l'illustre compositeur et musicographe Francesco Barbieri, pour avoir daigné transcrire de sa main — précieux autographe — les couplets favoris d'un rare recueil dont il possède un exemplaire, unique peut être : *El Delphin* précité;

2° A l'érudit confrère Gustave van Hoey, pour avoir bien voulu abréger ma tâche, en opérant la synthèse des quatre voix éparpillées de l'œuvre de Deprès : délicate mission, s'il en fut, principalement pour la concordance des paroles avec le texte musical. C'est à son intelligente combinaison, que la superposition du thème princier à pu s'opérer, travail aussi surprenant par sa science que merveilleux dans son résultat (1).

3° Enfin au complaisant ami et savant musicologue, Carl Krebs, dont le nom figure en tête de cette œuvrette, pour avoir transcrit, à la Bibliothèque publique de Berlin, les dites quatre parties.

D'autres compositeurs anciens, postérieurs à Deprès, se sont ingéniés à contrepointer *Mille regrets :* vraisemblablement, je l'ai fait pressentir, dans le sens de l'intervention de Charles, et où la chanson intercalée aura été alors confiée à la voix de ténor, pour y faire vibrer, d'un accent sonore, le motif préféré.

L'exemple fourni ici me suffira.

Une reprise du petit travail pourra être tentée, quelque jour, ailleurs.

(1) M. Van Hoey m'a fait remarquer particulièrement l'harmonie du 5 barré, employé directement sans préparation et par saut, dans l'accompagnement de Josquin Deprès. Etrange, en effet, cette harmonie.

Mille Regretz, Chanson favorite de Charles-Quint,

à quatre parties vocales par Josquin Deprès.

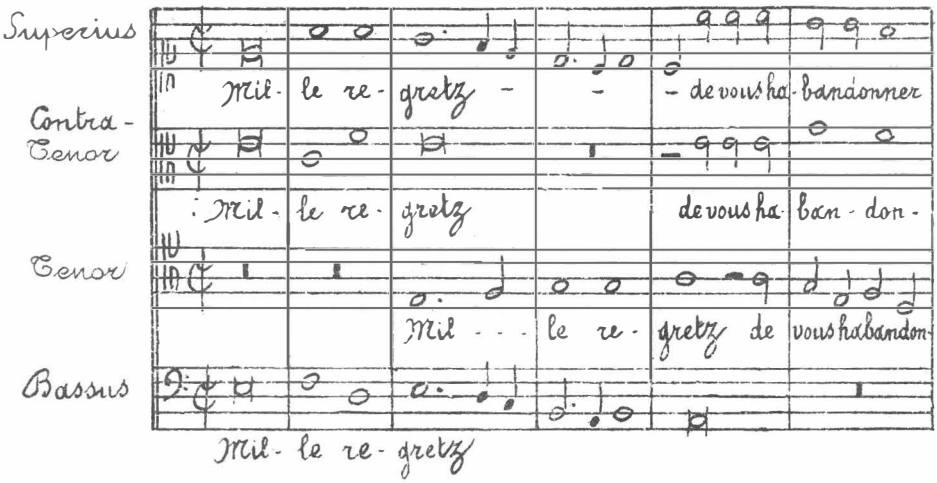

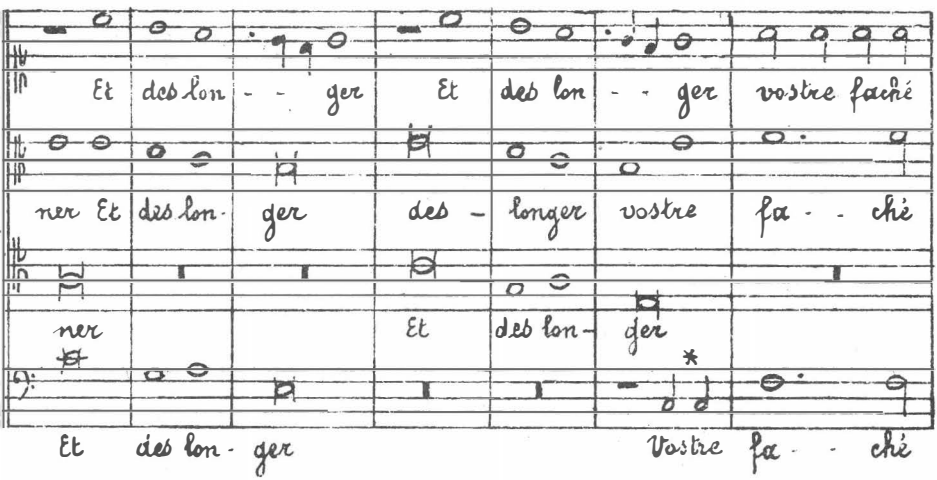

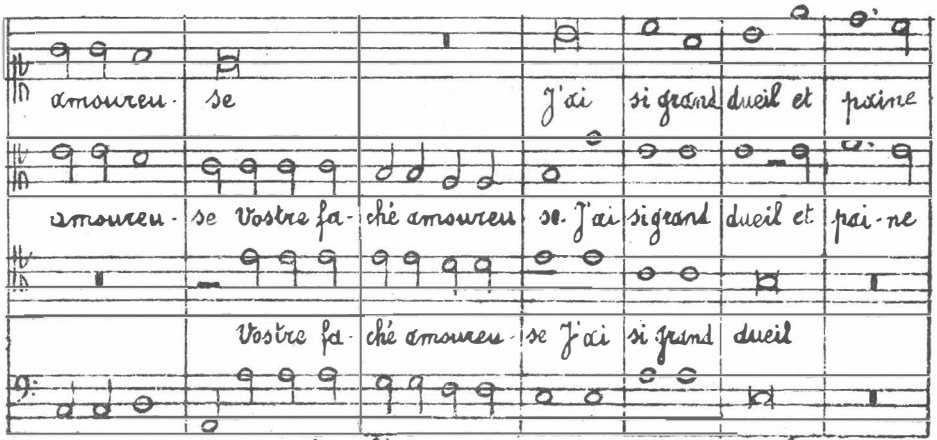

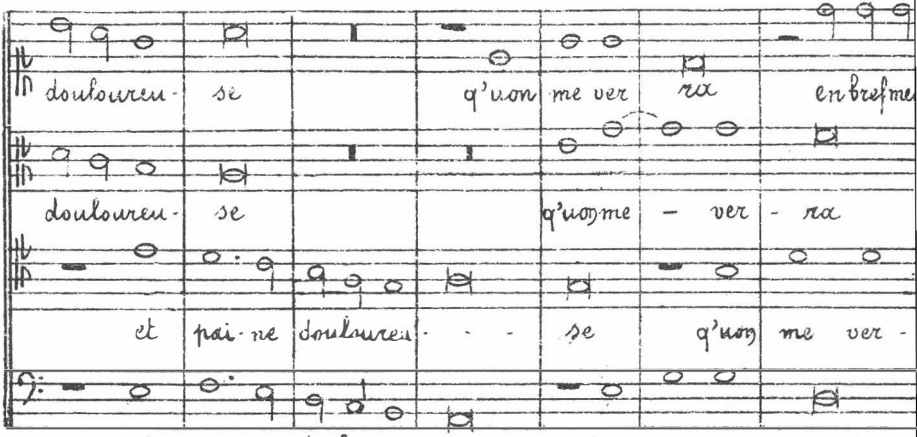
douloureu- se q'uon me ver ra en bref me
douloureu- se q'uon me - ver - ra
et pai- ne douloureu- - - se q'uon me ver -
et pai- ne douloureu- se q'uon me ver - ra

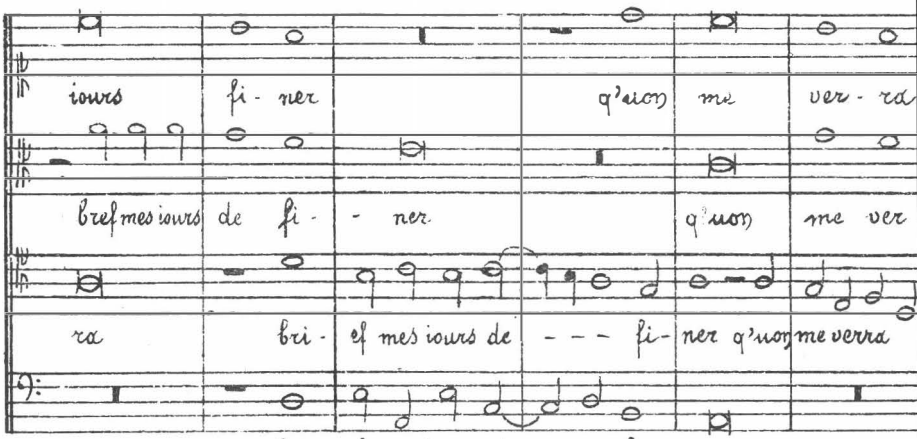
iours fi- ner q'uon me ver- ra
bref mes iours de fi- - ner q'uon me ver
ra bri- ef mes iours de - - - fi- ner q'uon me verra
bri- ef mes iours de - - fi- ner

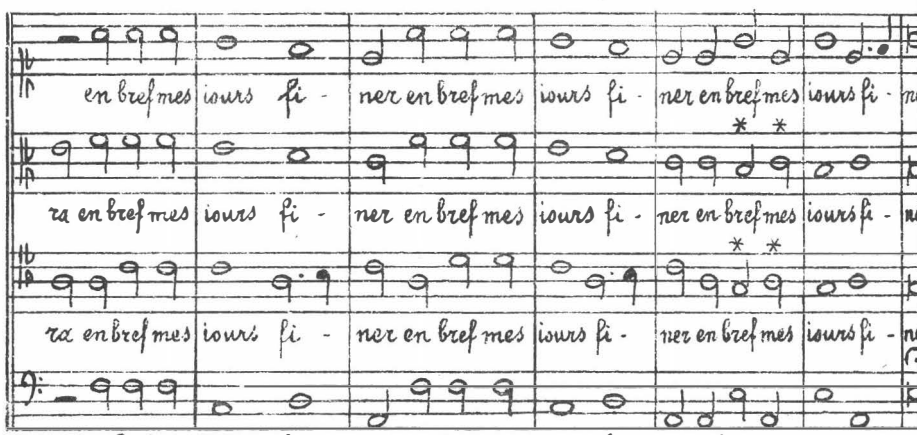
en bref mes iours fi- ner en bref mes iours fi- ner en bref mes iours fi-
ra en bref mes iours fi- ner en bref mes iours fi- ner en bref mes iours fi-
ra en bref mes iours fi- ner en bref mes iours fi- ner en bref mes iours fi-
en bref mes iours fi- ner en bref mes iours fi- ner en bref mes iours fi-

Mille Regretz,

Chanson favorite de Charles-Quint.

texte restitué avec accompagnement de Vihuela de mano, (1538).

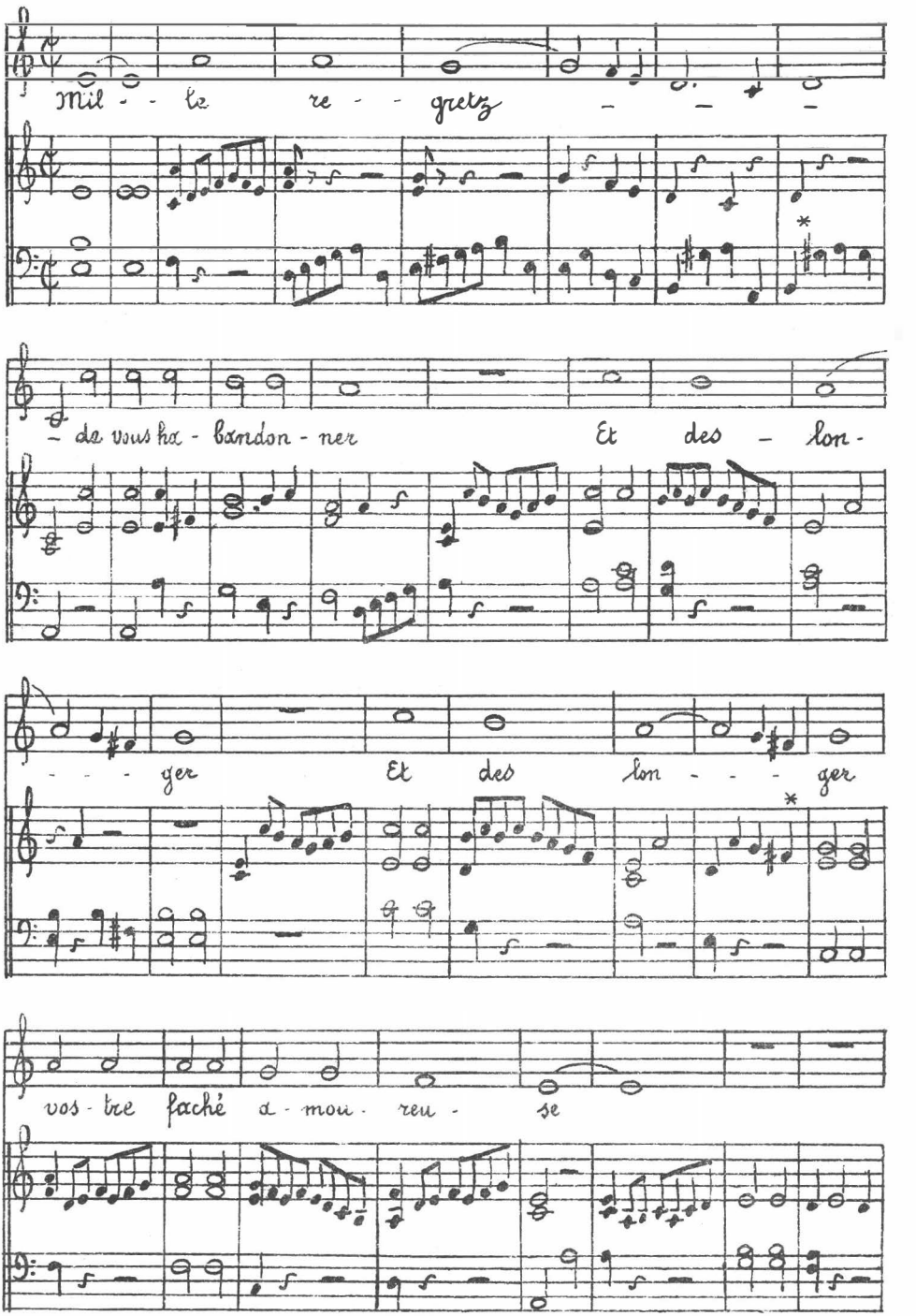

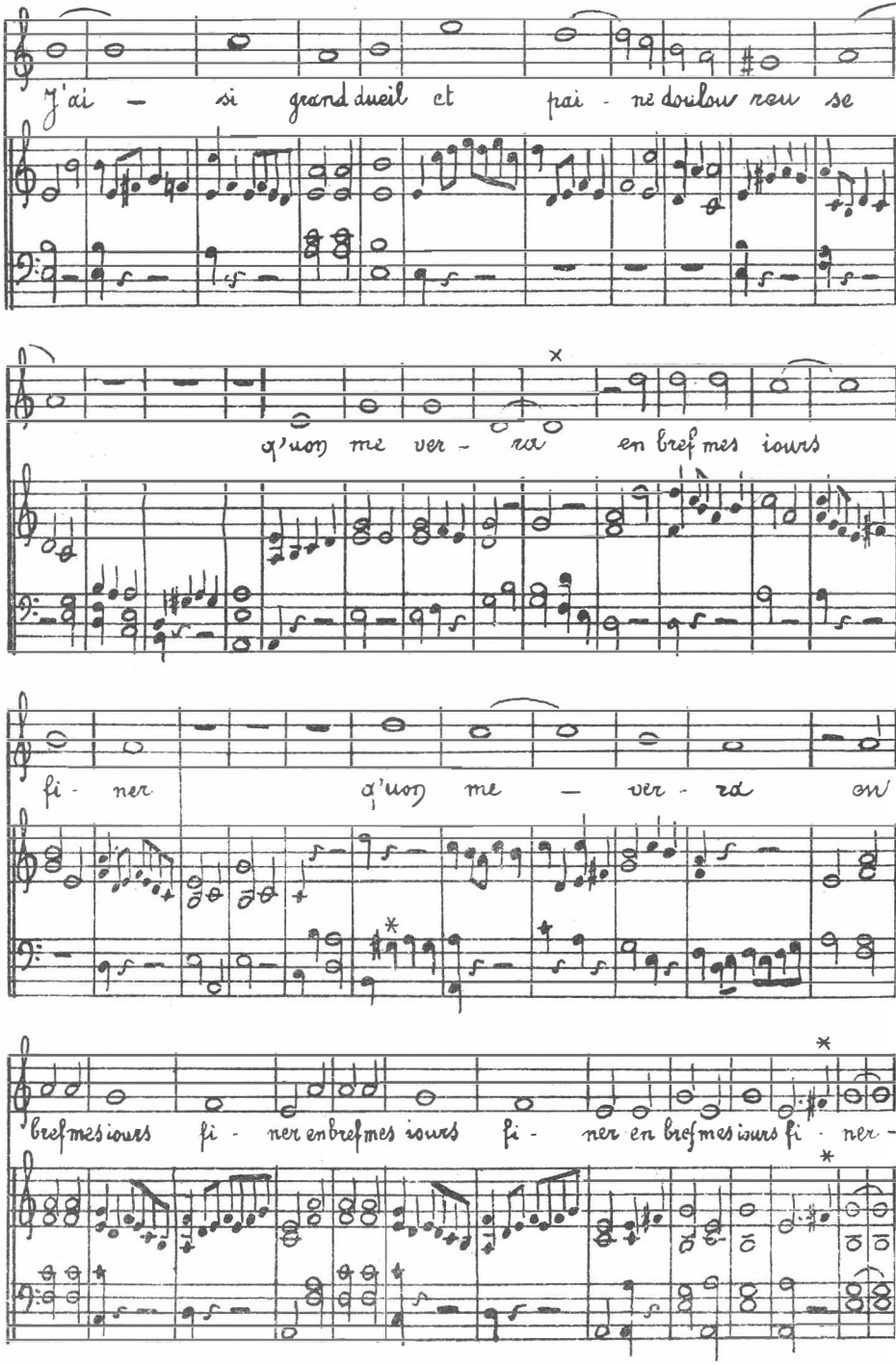
J'ai si grand dueil et pai ne doulour reu se
q'uon me ver ra en bref mes iours
fi ner q'uon me ver ra en
bref mes iours fi ner en bref mes iours fi ner en bref mes iours fi ner

VI.

AU CONCERT ET AU BAL.

Pendant le siège de Tournai, en 1521, Charles se tenait à Audenarde, distante du théâtre des opérations d'une journée de marche.

Il y arriva, le 3 novembre, accompagné de son frère Ferdinand ; de Marie, reine de Hongrie, sa sœur ; de l'évêque de Tournai ; du chancelier de Bourgogne ; du chef des finances, Antoine de Lalaing ; de plusieurs chevaliers de l'Ordre ; du Grand Conseil, etc., et d'une suite d'officiers de sa maison.

Il avait pris logement au château de Bourgogne, habité par le capitaine-gouverneur de la cité, Charles De Lalaing, baron de Montigny et d'Escornaix.

Quantité de dames de distinction étaient venues se joindre aux personnages de marque, et, pour la première fois peut être, Audenarde, alors à l'apogée de sa prospérité, offrait, grâce à ce concours inusité, une physionomie d'une splendeur rayonnante.

C'est alors que se découla un roman intime dont Charles fut le héros. A vingt ans ! Rien de plus naturel ni de plus humain. S'il a eu du retentissement, c'est moins par l'étrangeté du fait que par le prestige attaché à l'acteur principal.

Avec quelle félicité il a dû se soustraire, quand l'occasion s'en offrait, à la vigoureuse étiquette de cour, pour l'échanger contre les habitudes familières de la vie privée !

Les mœurs avaient alors plus de franchise que de nos jours. L'hypocrisie était inconnue dans les sphères galantes. Combien de preux chevaliers, combien de gentilshommes distingués, ne se firent pas scrupule de laisser inscrire, sur leur noble nom, le fruit de leur liaison avec une fille du peuple, et même de permettre d'y joindre l'appellation de celle-ci ?

La jeune beauté flamande que Charles aima — Jeanne Vander Gheynst, qui fut attachée au service de la noble dame du château — appartenait-elle décidément à la famille d'un brave manant des environs d'Audenarde ? Et, les suites de cette douce intimité ne tardant

point à être connues, la dame du logis, d'accord avec la reine-régente, Marguerite d'Autriche, a-t-elle pris sous sa protection spéciale l'objet de la passion de Charles?

Cela est vraisemblable, d'autant plus que le nom de *Marguerite*, donné à l'enfant, trahit en quelque sorte cette intervention occulte de la vertueuse tante de l'empereur. N'en devint-elle point plus tard la seconde mère?

Un document précieux, échappé comme par miracle à l'anéantissement, tend à le prouver, et même a amené divers historiens à opiner ouvertement en ce sens. Par contre, on incline, depuis quelque temps, à revenir au récit d'un écrivain officieux, de Strada, que commente M. Pichot, un peu à la légère ce me semble.

Prenons-en ce qui peut servir de cadre à l'objet de ce chapitre.

Charles aimait la Flandre, portée vers la fin de son règne, au *summum* de sa renommée. Il y séjournait volontiers, et s'empressait d'accepter, avec une grâce aimable, toutes les invitations qui lui étaient adressées par de hauts personnages, heureux de le distraire et le divertir.

C'est, dans une de ces fêtes, qu'il rencontra Marguerite, rencontre qui dut naturellement exercer sur son caractère une certaine influence. Il la distingua, parmi une groupe de jeunes filles de l'aristocratie, comme la plus belle et la plus avenante.

Son air naïf, sa fraîcheur de teint, ses manières gracieuses, le contentement peint sur sa physionomie, tout contribuait à enchanter le maître.

L'attraction fut réciproque: elle admirait le vainqueur de Tunis, sa vivacité charmante empreinte d'un doux sentimentalisme, son air intelligent et sympathique, ses vingt ans...

Charles ne tarda pas à trahir sa soudaine préférence autrement que par le regard. Il la faisait remarquer aux seigneurs qui l'entouraient, vanta sa physionomie attrayante, sa taille, sa grâce; tout ce qui le subjuguait (1).

Il apprit alors son origine, son éducation, son existence confinée

(1) Je reproduis presque littéralement ici le texte de M. Pichot.

dans la solitude du toit domestique, son aversion pour les plaisirs mondains, sa détermination à prendre le voile.

Exceptionnellement, elle avait cédé à la curiosité si naturelle de voir l'empereur, en se laissant conduire par la comtesse De Lalaing à cette fête.

Dieu, ou du moins le couvent, eut un rival dans son cœur ingénu, où l'amour d'une sujette dévouée au souverain dominait soi-disant tout.

L'admiration de celui-ci vola bientôt de bouche en bouche, et les courtisans, toujours habiles à exploiter ce qui pourrait augmenter leur crédit, imaginèrent une trame digne d'un roman ou plutôt d'un drame.

En définitive, Jeanne fut donnée, par l'un d'eux, pour maîtresse à Charles. La machination réussit, en trompant, d'une part, l'empereur, et en employant, de l'autre, contre l'innocence de la jeune fille, un de ces moyens dont les livres galants sont remplis.

On l'enleva la nuit, et on la conduisit tremblante au rendez-vous, après avoir troublé sa raison par un narcotique (1).

Jeanne devint mère. Charles reconnut l'enfant et la fit élever comme une princesse de sang impérial.

La part de la musique, dans cette équipée instrumentale, fut grande, selon toute apparence. En sa qualité de demoiselle noble, Jeanne a dû toucher le clavecin ou pincer du luth, voire même chanter. Les deux amoureux se seront évertués à se surpasser, et les allusions soulignées n'auront point fait défaut dans les cantilènes mutuelles.

Il y a concert. Au tour de Marie de Hongrie, qui déploie un talent souple de vraie musicienne. Elle dit certaines mélodies d'où s'exhale un parfum nordique très prononcé.

La comtesse de Fiennes, amateur passionnée de l'épinette, y exécute de ravissantes fantaisies. D'autres dames de marque auront sympathiquement contribué au succès de cette mémorable soirée.

(1) Ce rendez-vous fut Schoorisse (Escornaix) près d'Audenarde, où le comte Dela Laing avait un château dont les restes viennent d'être démolis.

Bref, il se passa là, comme cinq ans auparavant en Espagne, lors du séjour qu'y fit Charles, en compagnie de son père Ferdinand et de ses sœurs Eléonore et Catherine, cela à un banquet donné par le président du grand Conseil :

« Ce sembloit un paradis de délices que delà estre, pour l'armonye et douce résonnance, tant de divers instruments que de bonnes gorges et doulx accortz qui là se jouaient et chantaient, chascun à son tour. »

Le « déduict » de la musique ayant pris fin, la danse s'ouvre, naturellement après un copieux festin, où le vin et la franche gaieté circulent. On se figure aisément ces groupes mouvementés du sexe, aux toilettes brillantes, aux allures distinguées.

Ce qu'était, en définitive, un bal de la fashion, au commencement du XVI^e^ siècle, il est difficile de le dire : tant de descriptions diverses en existent. Pour la musique qui le guidait et l'animait, l'hésitation est plus grande encore.

Il y en avait, je le répète, dont le caractère se rapprochait des plus lugubres cérémonies. Une chanson de Rabelais frise le *De Profundis*. Or, Diane de Poitiers ne voulait point d'autre thème chorégraphique. Et François I^er^ qui aimait à danser sur un air emprunté à la liturgie !

Il convient pourtant de distinguer le funèbre du religieux : témoin la grave pavane, qui fut exécutée à une fête donnée, par le rival de Charles, aux ambassadeurs d'Henri VIII, et qui offre un caractère mélancolique dont la note sensément sombre est exclue.

Les instruments consistaient simplement en trois « trois buccines et flûtes de boys. » L'orchestre étant amincé à ce point, on s'imagine dès lors qu'il résonnait dans une salle peu vaste. Or, c'est en plein air que le divertissement eut lieu.

Les danses, sous Charles le Téméraire, étaient réglées par des hautbois, des bombardes et des cornets. Sous Philippe le Bon, son père, l'instrumentation chorégraphique présentait un double groupe : celui des trompettes et des trombones, et celui des flûtes, des harpes et des luths.

Vers la même époque, on organisait, à Louvain, des bals, aux sons d'une flûte, d'une harpe, d'une viole et d'une trompette.

Un intéressant manuscrit de Marguerite d'Autriche nous livre les

appellations de certaines danses, comme la *Basse dance du Roy*, celle de *la Beaulté de Castille*, de *la Marguerite*, etc.

C'est à cette dernière source que l'on aura puisé pour l'organisation la fête du comte De Lalaing. On peut envisager le concert qui s'y déroula, d'abord comme un tranquille *andante*, et, comme un *agitato vivace*, le bal qui le suivit, bal de haut ton, en somme, mais où une trame passionnée se noua étroitement, qui, pour la plupart des augustes participants, ne demeura point un mystère.

La soirée fut entremêlée, de plus, d'affaires guerrières. Chaque fois qu'un courrier de Tournai aura apporté une nouvelle de la ville assiégée, une joie délirante aura éclaté dans l'assemblée. Il eût fallu là un reporter ou mieux un poëte d'office : on aurait eu, dans la littérature nationale, un curieux *Impromptu sur la Prise de Tournai*.

La comtesse De Lalaing avait une chapelle musicale très distinguée. Au repas, cette chapelle aura fait les honneurs d'usage, comme fut probablement aussi, les musiciens de Sainte-Walburge, d'Audenarde et de Notre-Dame de Pamele.

Un carillon embryonnaire existait dans la tour du beffroi, où Adam et Eve, aidés par le serpent, battaient le clocher. Ce jeu d'automates aura bien vivement intéressé le jeune souverain, amateur de mécanismes oraires, comme on le verra.

Un « chapel de fleurs, » selon la mode traditionnelle, aura été offert à Marie de Hongrie, par une troupe de jeunes filles chantant.

VII.

MÉNESTRELS DE PALAIS.

Dès la plus haute antiquité, on voit les souverains charmer leurs loisirs aux sons d'instruments harmonieux.

Pour ne remonter qu'à l'époque romaine, on sait qu'à la cour d'Auguste était attaché « un collége d'instruments à cordes. »

Notre moderne César en eut toute une série, pour n'avoir rien à envier à ses prédécesseurs.

Les virtuoses furent, on le conçoit, à la hauteur de leurs confrères les chantres, en talent et en renommée.

Dès son jeune âge, Charles entendit sonner un joueur de musette Bertrand Brouart, que Philippe le Beau affectionnait particulièrement.

La harpe, aux sons cristalins, le séduisait au delà de toute expression. Dans toutes les excursions, et surtout dans les visites solennelles de nos cités, une harpe vibrait à ses côtés. Un certain David Vanden Hende, de la famille probablement des artistes appelés *a Fine*, était son harpiste préféré.

Il avait encore à sa suite, sans doute pour obéir à un usage impérieux, un groupe de *cytharedi* formant accord. Ce fut un violiste *da mano*, on le sait, qui servit d'intermédiaire pour dérober aux yeux du public la naissance de Don Juan (1).

Il y eut école attachée à l'apprentissage de cet instrument, sans compter l'école, excellemment organisée, pour les exercices chorégraphiques. Celle-ci pour échapper aux recrutements de hasard, toujours effectués au détriment de l'homogénéité de mécanisme et de style: vraie pépinière enfin, destinée à perpétuer les traditions consacrées.

Je doute s'il se plaisait à entendre la *viola d'arco*. Aucun exemple ne s'en offre. Par contre, on sait que l'instrument principal d'Espagne l'attirait invinciblement, et par l'institution qu'il en fonda, et par l'air caractéristique dont il raffolait, air, on vient de le voir, qui fut transcrit pour la guitare par un virtuose espagnol renommé.

Pour la flûte, qu'il pratiqua en même temps que le clavecin, trois joueurs de cet instrument — sans doute encore pour remémorer les *tibicenes* anciens — l'accompagnèrent partout où il y avait réception inaugurale.

Hors l'orgue, tout instrument quelconque était défendu sévèrement à l'église. C'est dire qu'en son oratoire particulier, Charles s'absorbait en entier dans le merveilleux interprète de la dévotion extatique.

Les pipeaux rustiques, seuls, furent tolérés le jour de Noël, pour

(1) Voir *la Musique aux Pays-Bas*, t. III, p. 174-177.

aider, le plus efficacement possible, à la pittoresque et touchante exhibition des bergers au pied de la crèche où reposait Jésus.

Sévère à rebours, Philippe prohiba cette realiste manifestation du grand mystère de la Nativité, par un décret du 11 juin 1596. Apparemment des abus avaient été signalés.

En effet, certains *villancicos* étaient plus que naïfs, et, si on les juge par ceux qui ont été transmis jusqu'à nous par voie de la presse, c'est *indécents* qu'il faudrait les nommer.

Or, si l'action a traduit *ex æquo* les paroles, un vrai scandale a dû s'en suivre.

On saisit encore ici sur le vif le caractère de deux peuples si peu faits pour être unis sous une loi commune. Ce sont par continuation nos ruraux d'ici, taxés outrageusement de *flamencos*, qui entretiennent dignement la vieille coutume de donner des sérénades aux demeures des gens aisés, lors des Trois Rois.

Ils sont costumés ridiculement, mais décemment. Ils ont pour soutenir la voix, divers instruments, parmi lesquels figure le pittoresque et légendaire *rommelpot*. La flûte s'associe avec un sistre, ou plutôt avec des cimbales triangulaires à anneaux vibrants, pour rompre l'uniformité placide des roucoulements (1).

Charles aura vu défiler, devant lui, lors de son séjour à Audenarde, en 1521, une série de ces paradeurs parfaitement inoffensifs et accoutrés, selon toute apparence, d'une façon plus traditionnelle et plus originale que ceux qui surgissent actuellement à la fête des Rois.

Bien plus. J'ai prétendu que ces vieilles coutumes chrétiennes ont été empruntées à d'autres pratiques remontant au culte d'Isis.

« Chose curieuse, dis-je ailleurs (2), l'instrument d'Isis existe encore dans les campagnes flamandes sous la forme d'un triangle garni d'annelets mobiles. Une figurine nous la représente, au XVII^e^

(1) J'ai fait, à ce sujet, dans mon livre : *les Billets des Rois en Flandre* (Gand, Vuylsteke, 1892), une étude spéciale basée sur de longues et patientes investigations.

(2) *Notes sur quelques instruments de musique en nature ou en figuration trouvés dans la Gaule Belgo-Romaine.* Extrait des procès-verbaux du Congrès archéologique et historique de Bruxelles. (Impr. Goemaere, 1891).

siècle, unie à la flûte. Un tambourin et une guitare en plus, et voilà une frappante réminiscence d'un orchestre hiératique d'Egypte, fonctionnant en pleine Flandre. Le tambourin, d'après toutes les mythologies, passe pour avoir été inventé par Cybèle.

» Au temps présent, un exemple caractéristique est à mentionner. Tous les ans, la veille de Noël et des Rois, des troubadours rustiques parcourent les environs de nos villes flamandes en chantant des couplets de circonstance, accompagnés par un triangle-sistre, une flûte, un *rommelpot* — tambourin à friction remplaçant les cymbales antiques — et un violon tenant lieu d'une lyre ou d'une guitare. L'identification est complète, en rapprochant, symboliquement s'entend, les mystères égyptiens et chrétiens.

» Autant de constatations de culte — par la voie des statues entr'autres — autant de concerts relatifs à ce culte. »

Si l'on compare maintenant la troupe de musiciens particuliers de François Ier à celle des musiciens spéciaux de Charles-Quint, l'infériorité de nombre est pour celui-ci. Une existence tourmentée ne s'accomodait guère avec un déploiement instrumental aussi considérable. Jamais, il ne put lui venir à l'idée de s'adjoindre, pour sa musique de cour, une phalange de vrais virtuoses de parade. Il recherchait, avant tout, la qualité.

Du côté de son adversaire, des efforts constants étaient déployés pour arriver à l'homogénité parfaite de ses éléments recrutés un peu partout. Il suffisait d'ailleurs à Charles, qui avait sous sa domination un pays où la nature avait créé en quelque sorte musicien chacun de ses habitants, comme le témoigne Guicciardini, d'appeler une troupe de renforts, pour que immédiatement le nombre et la qualité fussent obtenus.

Si Charles eût expédié, à la place de François Ier, ses meilleurs musiciens à Constantinople — traité avec Soliman, en 1543 — il n'eût point renvoyé chez eux le corps entier des virtuoses officiels, ni cassé avec rage leurs instruments de musique.

VIII.

BANDES INSTRUMENTALES.

Autre chose est le faste instrumental d'une cérémonie publique. Tout l'appareil y passait, depuis les engins sonores les plus doux jusqu'aux plus bruyants.

Il y a encore le déploiement indispensable de la musique militaire.

Le son des instruments influe puissamment sur le caractère et la disposition d'une armée. Le pas est stimulé au moyen d'un rhythme bien réglé. Le souvenir de la patrie est sans cesse rappellé par les hymnes nationaux. Enfin, l'armée entière s'élance aux sons stridents des trompettes, corroborées par les tambours et les cimbales. Symphonie grandiose!

La sonnerie des trompettes, en Néerlande, est vantée partout pour son exceptionnelle beauté. « Elles sonnoient bon art et mode, » lit-on dans une chronique rédigée par un témoin affidé. Ces simples mots annoncent une organisation fondée sur les principes rigoureux de la musique instrumentale et confiée à des maitres d'une science pratique excellente et sûre. Ils révèlent, de plus, toute une école où se façonnaient des élèves choisis avec discernement et destinés à développer et à perpétuer, dans le pays, un art délicat et difficile.

La vieille sonnerie flamande éveillait déjà, selon Froissart, l'admiration générale au XIV^e^ siècle. Un règlement relatif à son organisation, fut formulé par Charles le Téméraire. Il émanait de l'historien du règne de ce souverain: j'ai nommé Olivier de La Marche.

Après ces deux exemples, sera-t-il encore permis d'envisager la musique de ces temps là, comme de simples agglomérations stridentes, imposantes par le nombre, intéressantes par la diversité des organes?

La plupart des virtuoses allaient apprendre, à une école spécialement créée pour cela, les airs nationaux, pour les formuler ensuite, avec toute la netteté voulue, dans les ensembles. Signalons-en une notamment dès 1436. S'il y avait eu confusion, comment détacher de cet amas incolore, une ligne, un dessin, un accent? Le dessin c'est la mélodie, et un motif populaire dominait tout l'ensemble instrumental.

Leur habileté devint si grande, qu'ils parvinrent à jouer avec un charme émouvant le thème patriotique détaché de la masse; comme par exemple, en 1495, à Bruxelles, où les trompettes communales retentirent avec une telle netteté précise, Philippe le Beau présent, qu'il semblait qu'il n'y eût eu qu'une voix sonnante en ligne.

Les chroniques rapportent complaisamment des faits nombreux relatifs à ces chansons ainsi entonnées. Les fanfares du seigneur de Gruuthuuse, en traversant les Flandres, y eurent, en 1461, un succès retentissant.

Un premier exemple pris aux annales se rapportant au règne de Charles-Quint :

A la grosse joûte, organisée, en 1517, en l'honneur de Charles, les trompettes de ce monarque firent merveille, jointes, il est vrai, à celles de Castille, d'Aragon et de Naples, en tout au nombre de quarante instruments. L'air retentissait de si émotionnantes harmonies, que « l'on n'eult point oij Dieu tonner, » dit, à ce sujet, un chroniqueur sans cesse occupé à noter le tout, durant le voyage du jeune souverain.

Elles annonçaient d'abord l'entrée de chaque cavalier dans la lice ; elles vibraient ensuite, à chaque coup extraordinaire de lance ou d'épée. Enfin, le nom du vainqueur fut entonné à grands renforts de trompettes et de clairons.

Et la bataille de Pavie, si pittoresquement décrite par Jannequin ?

Si réellement cette composition vise ledit évènement, le maître aura dû recevoir de l'heureux triomphateur des faveurs signalées. Au contraire, si elle se rapporte à la journée de Marignan, on devine les anathèmes qui ont dû pleuvoir sur la tête du savant ordonnateur de cette ingénieuse trame descriptive.

Les avis restent fort partagés là-dessus, et il serait désirable que le mystère fut éclairci un jour.

Brillante aussi fut l'entrée officielle de Charles à Séville, en 1526. Sa fiancée Isabelle de Portugal l'accompagnait. Le nombre de timbres vibrants dut être considérable, à en juger par l'enthousiasme que provoquent les historiens *de auditu*.

Là où, je crois, elle atteignit à l'apogée, fut l'expédition de Tunis.

Nombreuses furent, on le conçoit, les trompettes ouvrant la marche. Harmonieuses et aguerries furent-elles aussi, comme, du reste, tous les instruments qui concoururent à l'effet voulu, avec un ensemble, une justesse et une *furia* qui ont été particulièrement remarqués par les témoins de cette merveilleuse campagne (1) :

« Se oyrent largement trompettes, clayrons, hautboix, tambourins et aultres instrumens, » constate l'un d'eux.

Le nombre des trompettes, porté d'abord au chiffre consacré de dix, fut doublé vers 1540.

On saura qu'il existait des subdivisions d'accords pour ces instruments, et que la partie aigüe était la plus estimée et la plus populaire. Il y avait encore, dans leur fusion, les clairons d'une sonorité plus mâle, et les saquebutes, servant de basses et de renforcement. Le titre de « mélodieux » leur est appliqué.

Les hautbois et leur famille s'ajoutaient à ces mixtures comme renforcement aigu.

Enfin, les tambourins accentuaient leur rôle de régler le pas, au moyen d'un rhythme brutal, mais utile et indispensable.

Grâce à l'intervention d'un souverain éclairé et soucieux de sa réputation musicale, et, de plus, attentif à tout ce qui pouvait contribuer à maintenir au premier rang la musique officielle, on n'eut point de peine à se mettre, en cela, hors de pair, et à proclamer le nom d'un vrai dilettante de génie.

Quand il vint à se séparer de ses vieux et fidèles ménestrels, non sans regrets, on le devine, il ne manqua pas de prendre à leur égard des dispositions toutes particulières. Citons simplement les noms de Dubois et de Macroix, qui reçurent une large pension de retraite.

Philippe II reprit à son service les autres, au nombre d'une quinzaine, sans les instruments concordants. On peut les voir, affublés de leur pittoresque costume, dans la gravure du *Cortège funèbre de Charles-Quint*, en 1559, dont une phototypie a été donnée au VIII^e^ volume de *la Musique aux Pays-Bas.*

(1) *Charles-Quint devant Tunis*, tel est le titre d'un opéra allemand en trois actes, musique de Charles Stœppler, représenté avec succès sur le théâtre de Brunswick, au mois de décembre 1817. Cette fois, c'est Charles qui est *musiqué*.

IX.

TROIS CHAPELLES SOUVERAINES.

Trois, et pas une de trop : une ou deux en moins peut-être.

C'est à Charles que ces établissements durent leur splendeur et leur réputation.

N'en avait-il pas le goût, l'esprit et les moyens d'entretien ? Un vrai potentat dont le sceptre était à Madrid, à Vienne et à Bruxelles.

La plus importante chapelle, celle qui porta le plus vivement l'empreinte du maître, s'organisa à Madrid. Il en rédigea les intéressantes constitutions, y porta ses soins incessants, et en devint le protagoniste par excellence.

Sans doute l'apogée de magnificence qu'avait atteint l'art musical aux Pays-Bas, secondait merveilleusement ces élans et ces appuis. Mais si les mêmes circonstances de prospérité pouvaient ailleurs être utilisées, l'on ne sut point, à un degré pareil, du moins, en profiter.

Sachez que cet auxiliaire prédestiné se présentait, à toute heure pour ainsi dire ; les registres officiels sont là pour l'attester.

La chapelle de Vienne, stagnante en quelque sorte auparavant, reprit, sous l'intervention de Charles, une nouvelle vie. Puis, il la passa, comme on sait, à son frère Ferdinand, non sans continuer à porter son attention particulière sur elle, quant au choix des maîtres à y placer.

Pour l'institution de Bruxelles, de moindre envergure, elle servit en quelque sorte de pépinière à leurs deux supérieures, sans compter naturellement les ressources innombrables de nos cathédrales, abbayes et églises de tout genre.

Avec la chapelle de La Haye et celle de Naples, on atteint quasi à la demi-douzaine.

On sait que Charles de Lannoy fut nommé, en 1521, vice-roi de Naples. Un certain Hellin De la Croix, chantre originaire de Lille, reçut la mission de recruter, aux Pays-Bas, divers musiciens pour le service du nouvel établissement.

Arrivé au point culminant de sa gloire, il eut l'insigne satisfaction de pouvoir se dire le souverain politique et musical de l'Europe.

A Bologne, eut lieu, en 1530, la rencontre de Léon X, de François Ier et de Charles-Quint, ce dernier entouré d'une magnificence qui fit pâlir les incroyables apprêts de ses collègues en pouvoir absolu.

On exécuta, à la cathédrale de Bologne, sous la direction du renommé maître Nicolas Gombert, les meilleures œuvres dues à son génie. L'effet en fut éblouissant. Ce n'était qu'un épisode de la fête dite *du Couronnement.*

Charles, le meilleur élève de Bredemers, y entonna, d'une voix exercée et vivement timbrée, l'évangile en plain-chant de saint Mathieu.

Puis, on déroula ailleurs — pour mêler le comique au grave — une pièce scénique : *Les deux monarques*, où le rôle de l'empereur était ingénieusement caractérisé. Séance mémorable !

1535. A Tunis. Une partie de la chapelle impériale y suivit le souverain et y éveilla l'admiration.

1538. A Nice. Nouvelle rencontre des rivaux couronnés, cette fois avec Paul III. Il n'en transpira que ce seul fait d'un musicien renommé opinant que la chapelle papale, jouissant pourtant d'une grande renommée, était mal cornposée. Évidemment les musiciens impériaux n'auront point dû baisser pavillon devant ceux que François Ier amena (1).

Même année. A Aigues-mortes. Lutte des deux chapelles impériale et royale, où la première l'emporta, dans le jugement des spécialistes qui en furent témoins.

1548. A Augsbourg. Un personnage, digne de foi, raconte qu'il « se trouva debout près de la table de l'empereur, et que sa chapelle, durant le festin organisé en son honneur, chanta avec un grand art.

La liste des maîtres réputés que Charles encouragea et utilisa est considérable.

(1) Les chapelles rivales étaient composées, en partie, d'artistes originaires de la Néerlande. Charles eut la chance de mieux choisir ou de dresser plus habilement ses sujets, lorsque, tout jeunes encore, ils annonçaient un sérieux talent. Voilà tout.

Une voix autorisée, celle de l'ambassadeur italien Marino Cavallo formule une appréciation qui ne saurait être omise ici :

« Les chantres de Charles-Quint sont au nombre de quarante. Ils forment une chapelle qui est la plus complète et la meilleure de la chrétienté. Elle a été recrutée aux Pays-Bas, devenus aujourd'hui la source de la musique. »

On peut s'en tenir rigoureusement à ce seul témoignage.

L'auguste dilettante porta ses soins à d'autres objets relatifs à son art favori. Il s'étudia notamment à utiliser, concurremment avec la transmission orale, la transmission écrite.

Il eut des calligraphes musicaux d'un ordre supérieur, et les combla de dons et de faveurs. Il fit ainsi transcrire et enluminer les plus remarquables compositions existantes, celles notamment qu'il préférait avant toutes autres. Citons simplement les œuvres de Pierre De la Rue, conservées précieusement à Bruxelles et à Malines.

Et quant l'impression à notes mobiles en vogue, il l'encouragea à tel point que l'Espagne et les Pays-Bas purent se mettre hardiment en ligne avec les contrées les plus avancées dans cet art.

On ne saurait enfin, déployer, en matière musicale, une plus grande somme d'intelligence et de dévouement.

X.

DISSONANCE.

Que de sourds à longues oreilles, qui ne savent ou ne veulent comprendre que tout art nouveau offusque ou effraie, et qui attendent, pour se rendre à l'évidence, que les gros bataillons aient parlé !

On sait, dit Castil-Blaze, qu'à l'entrée de Charles-Quint à Cambrai, cet empereur fut salué par les accords d'un orgue de chats. Les Gantois firent mieux encore : les touches de leur clavier *sui generis* pinçaient et piquaient vivement les queues de trente-neuf cochons diatoniques.

Où l'écrivain a-t-il pris cela? C'est, en définitive, Philippe II qui

eut la primeur de spectacle incroyable (1). Quant au second — une satire ou une drôlerie, — le bourgeois de Gand à l'oreille chatouilleuse n'aurait pu assister à une exhibition assez grossière, sans que sa colère n'eût éclaté séance tenante. Tous les historiens d'ailleurs en eussent parlé.

Mais, ici encore, le spirituel mais trop léger narrateur, se trompe d'adresse : c'est Louis XI, grand amateur de singularités puériles et grotesques à la fois, qui demanda, un jour, à l'abbé de Baignes, homme fertile en inventions et le chef de sa musique, un concert qui fût exécuté par des pourceaux. Il croyait, grâce cette drôlerie grotesque, mettre l'abbé à quia. Il l'entreprit cependant à l'entière satisfaction du souverain.

Voilà ce que Dreux du Radier raconte, dans ses *Tablettes anecdotiques*. Soit. Mais voici Opmeere qui prétend que l'orgue des pourceaux revient à l'imaginative de Louis X. Soit encore!

Serait-ce décidément dans ce fait, vivement contesté, que gît la dissonance ? La bibliothèque du Vatican renfermait, du temps de Saint-Grégoire, une riche série de missels, bréviaires, graduels, etc., devenus la proie des flammes, lors du sac de Rome par les soldats de Charles Quint, que commandait le duc de Bourbon ?

On attend encore aujourd'hui la preuve concluante de l'existence de ces précieux manuscrits... et de leur sauvage destruction.

Il ne manquait vraiment plus que d'accuser le mélomane distingué qui fait l'objet de cette notice, de s'être opposé à la réédification des Académies provençales, pour lesquelles Juan de Rapier fit vainement un appel à la nation entière, ce qui l'induisit, en 1537, à jeter les bases de son établissement, sorte de conservatoire destiné à être le berceau de la musique à Naples.

Rien encore de tout cela.

Notre musicien éclairé qui a dû connaitre et pratiquer ce vers :

Boese Menschen haben keine Lieder ;

qui jouait de cinq instruments ; qui a élevé les établissements les plus considérables à la musique ; qui composait ; qui puisait ses con-

(1) Il est raconté un peu partout, et le dessin en a été publié diverses fois

solations intimes dans cet art « Charles-Quint (Philippe-le-Beau d'abord) a gâté la musique espagnole. »

Faut-il réfuter ces imputations gratuites, pour ne pas dire impertinentes?

Aux arguments que Mariano Soriano Fuertes, auteur d'une faible *Histoire de la musique espagnole*, invoque pour donner une apparence de vérité à ses déclamations inqualifiables, il ajoute ces lignes imprégnées de tristesse: « Le patriotisme a, de nos jours, perdu en Espagne sa noble signification. »

Qu'est-ce à dire? Le meilleur patriotisme est celui qui ne dérobe point la vérité. Or, l'écrivain ne prouve absolument rien. Trois maigres lignes « historiques » consacrées à l'art flamand, puis c'est tout. Un peu de bon sens, s'il vous plait. Si nos braves Flamands ont édifié, dans l'Europe entière, des monuments de leur génie musical, comment ont-ils pu provoquer la ruine de l'art musical en Espagne? La vérité qu'il a voulu confisquer, dans un but de localisme étroit, luit partout maintenant. On n'a qu'à laisser parler les faits.

« En se coordonnant d'eux-mêmes dis-je ailleurs, il en résultera, ceci: la Néerlande s'est brillamment illustrée musicalement partout sur le sol ibérique. L'Espagne musicale, de son côté, a gardé concurremment une part assez belle, assez glorieuse, pour éveiller bien des envies. Il ne lui a pas fallu l'abaissement du génie flamand, pour relever le sien propre (1). »

Ici l'outrecuidance de Soriano Fuertes dépasse toute limite : « Les Flamands ont appris leur art des Espagnols ! »

Hélas! la belle musique espagnole date seulement de la seconde moitié du XVI^e^ siècle et la première moitié du siècle suivant. Or, les Flamands ont dominé musicalement, au delà des Pyrénées, à partir du voyage de Philippe-le-Beau et durant tout le règne de Charles-Quint.

De l'aveu même des Espagnols bien avisés, ces interventions furent pour eux une révélation. Un *summum* fut réalisé, lorsque les chapelles ibérique et néerlandaise coëxistèrent sans se nuire, toutes deux affirmant leur individualité.

(1) *Musique aux Pays-Bas*, t. VII, p. 191.

XI.

EN RETRAITE.

L'*Ultima ratio !*

A la naissance de Charles, les cloches gantoises sonnèrent à toute volée. Un futur empereur !

A son entrée à Yuste, un simple tintement, presque un glas funèbre retentit. Un futur moine ! *Dignus intrare.*

Que de fois il a dû mettre une sourdine à sa politique ! A quoi bon ce tempérament d'un jour, d'une heure?

Un général romain déposa le glaive pour prendre la charrue. Charles, subjugué par les charmes d'un doux mysticisme, renonça à son sceptre pour suivre autant que possible la vie monacale.

La Musique encore versera d'abondantes consolations sur les plaies morales non cicatrisées.

L'arrivée du prince fut marquée par une réorganisation de tout le personnel des chantres au chœur. Comme on le connait là!

Aux voix éraillées, par exemple, il en substitua d'autres, fraîches et disposes, venant des meilleurs couvents d'hiéronimytes de la péninsule.

Outre cela, il modifia le répertoire des exécutions officielles, en y introduisant des compositions écloses au pays natal, prises naturellement parmi les meilleures qu'il eût entendues là-bas.

Enfin, à un glacial plain-chant, on allait substituer, de temps en temps, une sorte de concert religieux en musique nombrée, organisé dans les conditions les plus favorables possible.

Jugez de son impatience à réentendre des motets dus à des maîtres flamands ! Continuellement des courriers s'entrecroisaient pour hâter la venue des musiques néerlandaises.

Après cet échange interminable, un trait de lumière apparaît : les cahiers convoités sont en route !

On eût dit que les éléments se mirent de la partie, pour retarder un envoi qui allait mettre sans dessus dessous tout le chœur stéréotypé de Yuste.

Une tempête, nouveau présage mystérieux, éclata sur le navire qui convoyait la caisse aux partitions.

Eureka! la voilà enfin à destination!

Vous devinez facilement la tyrannie qu'il exerça sur ces pauvres moines. Après les avoir fait répéter mordicus leur partie respective, le ci-devant aspirant à la domination universelle censurait leur intonation, leur accentuation, leur style. Il allait, on le sait, jusqu'à se placer sournoisement à une porte entrebaillée pour surprendre leurs lapsus.

Lui-même se démenait vivement et se complaisait à mêler sa voix à celles des chantres du chœur.

Que dis-je? Il finit par s'en prendre aux compositeurs eux-mêmes — ceux, j'entends, qui étaient étrangers à la Néerlande — et à signaler dans leurs œuvres, consacrées par des exécutions applaudis, des réminiscences nombreuses et signalées.

Ce que dit, à ce sujet Ambros, est de tous points judicieux :

« Comme, à cette époque, bien des phrases et des tournures constituaient une propriété commune, on aurait pu appliquer la même remarque à beaucoup d'autres compositions. Mais, il était naturel que les chantres de Yuste se fissent un devoir d'admirer la chasse impériale aux reminiscences et de l'envisager comme la marque d'une profonde pénétration (1). »

Le monarque aura-t-il fait naître l'occasion d'une entrevue avec Guerrero? Fray Andrez, chantre du chœur, était de la patrie du grand musicien. La conversation aura roulé plus d'une fois sur l'individualité la plus marquante du jour. Un désir aura été un ordre pour lui, qui, ne mesurant pas l'espace à parcourir, se sera mis en route « par monts et par vaux, » pour s'entretenir avec Charles-Quint.

Que se passa-t-il, au fond, entre le souverain règnant de la musique et le souverain abdiqué de la politique?

A Simancas, j'ai trouvé, à la date de 1561, la mention d'une gratification accordée à Guerrero, pour « certains services. » Est-ce une suite de l'entrevue de Yuste, demandé-je ailleurs? Le voyage du maître fut long et pénible; il avait fait don de ses œuvres. Puis —

(1) *Geschichte der Musik*, etc., t. III, p. 575.

on rencontrera le fait plus loin — il retoucha certains motets du monarque retraité.

Une gracieuseté pour un cadeau reçu n'implique, ce me semble aucun mystère. L'aveu d'un collaboration à ses essais de composition, est autre chose. *Certains* services ! Il y a de la marge pour les conjectures.

Grand amateur de mécaniques, Charles avait eu, durant les premières années de son règne, un horloger de Besançon, Jean Duchemin, avec lequel il s'était livré à des travaux automatiques.

Lorsqu'il renonça au monde, il emmena un horloger, Jean Valon, qui lui servit de domestique, et un mathématicien padouen, entrêmement habile, Gianello Toriano, qui prétendit ne point se séparer de son maitre.

Célèbre pour ses travaux de mécanique et d'hydraulique, cet artiste, livré à lui-même, apporta de notables perfectionnements à la construction des *titeros*, nom qu'on donnait en Espagne aux marionnettes.

Jugez du plaisir qu'il éprouva en la compagnie d'un tel esprit inventif, lui qui dut, plus d'une fois, souffrir *in petto*, de la monotonie de sa demi-sépulture !

Ce n'étaient point des horloges aux cent roues — plus aisément gouvernées que celles de la fortune, dit Strada — qu'il se plaisait, en définitive, à voir manœuvrer devant lui ; c'étaient bel et bien des figures minuscules de chevaux et d'hommes armés qui le charmaient, et pour lesquelles l'archimède de ces temps-là étala, aux yeux éblouis de son *padrone*, de vraies merveilles d'ingéniosité.

Parmi ces figurines, les unes battaient le tambour, d'autres sonnaient le clairon. Étranges réminiscenses ! Les moines, qui n'y voyaient que du feu, crièrent à la magie. Il y avait encore un groupe attrayant de jeunes filles, en costume du pays, qui exécutaient des danses, guidées par le tambourin.

Dans son enfance, Charles a dû voir, chez sa tante Marguerite, une horloge en fer, avec un mécanisme faisant vibrer l'heure par deux *vernetes*.

A-t-on, grâce au génie de Toriano, réellement du neuf ? Il me

souvient, par exemple, d'un arbre d'or, façonné sous l'empereur Théodore, et sur lequel quantité d'oiseaux du même métal formaient un concert délicieux.

Pendant son séjour à Audenaerde, en 1521, le jeune empereur, on se le rappelle, aura vu manœuvrer, dans la tour du vieux beffroi communal, trois automates : Adam et Eve, frappant l'heure, et le serpent descendant tortueusement del'Arbre mystique pour se joindre au concert de la sonnerie.

On sait que mon héros avait une orguette à sa disposition, partout où il se rendait. On prétend que celle qui l'accompagna en Tunisie le suivit à Yuste.

A en croire Gachard et Henne, Charles emmena en sa retraite divers instruments, par malheur, indénommés. Ce qui est indéniable, c'est qu'il fit expédier, pour sa chapelle particulière, plusieurs polycordes à clavier dont il se sera servi également à titre de délassement.

Un inventaire stipule notamment un clavicorde et une orguette. Le document est de 1502. Rien de plus. Il légua, d'autre part, dans son testament, un orgue garni de perles et d'autres matières précieuses qui servirent — à Yuste ? — à ses distractions intimes.

Bientôt, selon toute apparence, mû par un fanatisme austère, qui lui aura fait prendre en dégoût la moindre distraction, les a-t-il fait éloigner de ses regards, pour s'assujétir le plus étroitement possible à la vie rigoureuse du couvent.

Quant aux violes de tout genre et aux flûtes de toute dimension, dont il fit usage dans ses jeunes années, si elles n'ont pas été reléguées aux oubliettes bien avant son renoncement au monde, il les aura, à coup sûr, jugées trop mondaines, pour les oser introduire dans le sanctuaire de la paix.

La plupart de ces instruments servaient d'ailleurs aux chansons et aux danses.

XII.

CHANT DU CYGNE.

Lorsque la musique consistait simplement dans des prières,

des chants liturgiques, des chansons populaires, exécutés à l'unisson, à quoi attribuer les transformations que subit successivement l'art musical sinon à l'orgue, introduit, parmi nous, au VIII[e] siècle ?

C'est au clavier, à ce mécanisme ingénieux qui place sous la main d'un seul exécutant toutes les ressources des voix en chœur, et plus tard toutes les ressources des instruments en orchestre, c'est au clavier qu'on doit les premiers essais d'harmonie.

« L'organiste commença par accompagner le plain-chant à l'unisson, dit un musicologue autorisé ; puis, la possibilité de jouer à la fois deux notes sur le clavier donna lieu à des combinaisons, très simples et très défectueuses d'abord, mais peu à peu rectifiées, et qui n'étaient que les préludes timides de cette science si profonde qu'on appela plus tard le *contrepoint*.

» L'organiste se hasarda à *discanter*, c'est-à-dire à jouer à deux parties, puis à trois, puis à quatre ; delà tous les contrepoints à deux, à trois, à quatre parties et à double chœur. »

Le contrepoint *da mente* apporta aussi son tribut, notamment pour les accords artificiels du chant.

Durant trois siècles environ, ces subtilités alièrent leur train, le difficile devenant l'idéal des maîtres, et leur code se formulant en théories mathématiques.

L'impression à caractères mobiles simplifia la notation et popularisa les œuvres sérieuses. Cette notation ne tarda pas à se rapprocher de celle qui prévaut encore aujourd'hui, la forme losange ou carrée en différence.

A l'aide de ce procédé de vulgarisation, la musique de tout genre se répandit partout. Les spécialités de chaque pays se révélèrent promptement.

Sans nul doute, Charles aura commencé par formuler des accords d'instinct sur les touches d'une épinette ou d'un orgue ; puis, renseigné par son professeur, il aura réussi à régler des harmonies selon les traditions usitées.

Son commerce incessant avec les grandes individualités de sa chapelle particulière, aura élargi le cercle où il se mouvait. Puis, autant que le tracas des affaires le lui permettrait, il se sera appliqué

plus d'une fois à construire des motets et des chansons à plusieurs parties, jusqu'à ce qu'enfin la complication des choses politiques et administratives l'auront détaché de bon de ses chères distractions.

En définitive, avant son abdication solennelle, avait-il eu réellement l'occasion de s'adonner, avec toute l'attention soutenue que réclamait l'art sérieux, à la pratique de la composition?

Improviser, à toute venue, une ariette, au sortir de la table, sur un clavier quelconque, rien que de naturel; y ajouter même en l'improvisant, un accompagnement approprié, cela se conçoit sans peine.

Mais, s'atteler à une lourde tâche comme celle de faire mouvoir les quatre parties d'une œuvre classique d'alors, ce n'est point, au milieu des agitations morales et physiques qu'une tache en ce genre eût pu s'accomplir.

L'idée pourra lui être venue de coucher sur le papier des motifs, des souvenirs, des aspirations. Et puis, elles seront restées à l'état de projet pur et et simple.

L'œuvre dont il va être question, n'est peut-être qu'un croquis de son règne devenu un tableau de son abdication. Dans un asile de paix, comme celui de Yuste, loin du fracas du monde et des embarras d'une administration compliquée, sa nature rêveuse aura pris le dessus, favorisée par un silence obstiné, et l'éclosion sentimentale d'une hymne ou d'un motet se sera faite de la façon la plus aisée.

Et, comme alors que précédemment, il aura pu douter de lui-même, pour l'harmonisation normale de son œuvre, il se sera aidé de l'approbation d'un artiste de renom, pour l'exhiber aux moines du couvent, artistes eux aussi bien que humbles chantres de chœur.

Le nom de ce maître se dessine de lui-même: Guerrero. Il est acquis à l'histoire — on l'a déjà constaté — qu'il manda cet éminent compositeur à Yuste. Les archives révélatrices s'arrêtent à ce simple fait.

Une incise mystérieuse pourtant est grosse d'informations. Un article de compte, enregistrant ce voyage de Guerrero, ajoute: « pour certains services... »

On énumère, comme motifs de paiement, des cadeaux reçus, des tournées lointaines accomplies, etc. Mais, je le répète, on n'avoue point volontiers, comme c'est le cas vraisemblablement ici, des corrections

COMPOSITION

attribuée à CHARLES-QUINT.

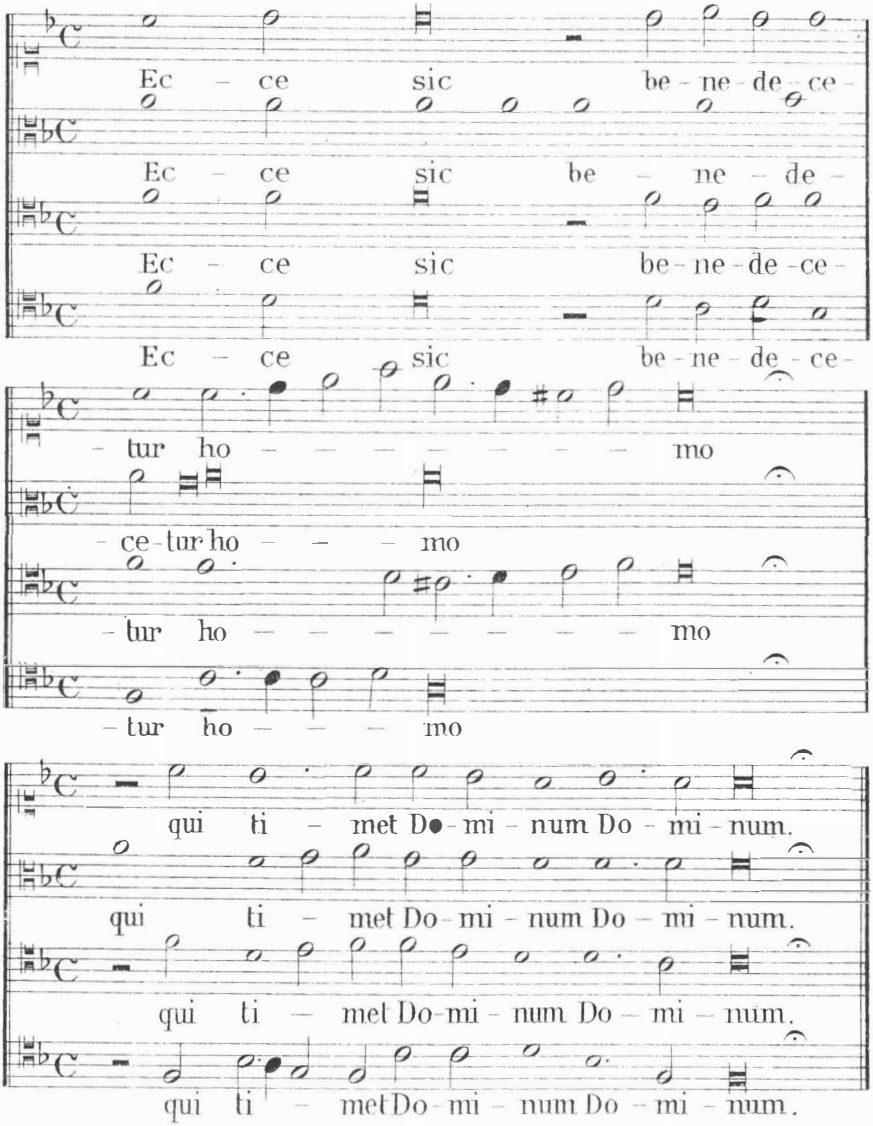

faites à une production musicale émanée d'un personnage qui passait volontiers pour un musicien accompli et qui le faisait sentir, à tout instant, aux pauvres moines de son ermitage.

Cela posé, il existe des traditions très incrustées dans la mémoire des espagnols, et qui veulent que le motet ci-après émane de celui qui dicta ses lois politiques au monde, et à qui les lois de l'harmonie musicale ne faisaient point défaut.

Dans un pays où la manie des reliques est poussée à l'extrême, le moindre objet relatif à un monarque tel que Charles-Quint, a dû être, on le conçoit, l'objet d'un vraie passion commémorative. Des preuves démonstratives on n'en possède pas; mais la tradition est respectable et s'impose en quelque sorte.

L'œuvrette, à titre de pure curiosité, mérite d'être mise sous les yeux du lecteur. Une composition de l'illustre enfant de Gand!

Elle appartint jadis à José Nebra, organiste de Louis I^er^, lequel n'hésita pas à l'attribuer à l'impériale main. A son tour, l'auteur de l'*Historia de la musica espagñola*, devenu le possesseur du fragment, le considéra comme tel, et en donna une reproduction dans son illisible compilation. Où existe-t-il maintenant?

Je n'attendrai pour les éléments d'une filiation héréditaire authentique, pour adhérer à l'idée de mes préopinants et pour déclarer que la piècette émane d'un musicien non dénué d'expérience et versé dans la connaissance sérieuse du contrepoint, se revèle très ostensiblement.

Le style, envisagé sous le rapport historique, offre le caractère d'une époque bien déterminée : le XVI^e^ siècle. On le dirait toutefois postérieur au règne du monarque (1).

Très curieux l'accord de 6/4, sur la fin de la deuxième accolade *hoMO*.

Puis, à la troisième accolade, sur la syllabe MI de *DoMInum*, marquée par une croix renversée, surgit un superbe accord de septième dominante ! Il y a là évidemment une faute d'impression, et ce SI de la partie supérieure doit être, sans le moindre doute, un UT.

(1) *Musique aux Pays-Bas*, t. VII, p. 376 et 377.

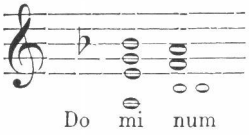

Corrigez ainsi :

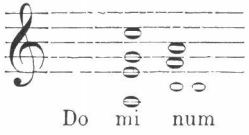

Il y a lieu ici — sans croire à l'infaillibilité impériale — de supposer une simple erreur de transmission, car Charles se sera, en tout cas, aidé d'un conseil qui n'aura laissé debout aucune irrégularité choquante.

Un musicographe facétieux, non dépourvu de bon sens ni de connaissances, caractérise, par d'ingénieux quolibets, les tâtonnements de l'art musical, en la première moitié du XVI^e^ siècle, et avant d'en arriver à cet ensemble imposant de voix et d'instruments qui

S'élance, tourbillonne,
Étend son vol, éclate et tonne.

« La musique, dit-il, n'était d'abord qu'un plain-chant déguisé. Elle se mit en route à pied. Le génie de l'impulsion mouvementée la plaça dans un coche. Elle fend aujourd'hui l'air sur un wagon ! »

Charles-le-Quint frédonnant *Mille regrets*, offre le juste milieu entre la stagnante psalmodie et la symphonie tourbillonnante. Dans cette longue et pénible élaboration, la musique résista longtemps avant d'échanger son calme olympique contre les agitations fiévreuses du drame.

La dissonance musicale surgit à la fin d'un règne fatal — celui de Philippe II — où les bouleversements foisonnent.

Le nom de son père se serait attaché à la période d'accalmie tonale qu'il vit naître, quand bien même il n'aurait pas donné une obole ni fourni une note aux mélodieux concerts qui retentirent alors. Il les protégea à l'ombre de sa puissance. Un bon point à faire valoir.

Ce que c'est que de naître à propos !

SÉANCE DU 6 AOUT 1893.

Sont présents: MM. A. Blomme, vice-président; Baron de Vinck, secrétaire; Fernand Donnet, bibliothécaire et secrétaire-adjoint; Theunissens, trésorier; le Lieutenant-Général Wauwermans; Schadde; A. de Witte; Edm. Geudens; P. Van der Ouderaa, membres titulaires; Albrecht De Vriendt; Baron de Borrekens, membres correspondants.

Se sont excusés: MM. P. Génard; P. Cogels: H. Siret; abbé Van den Gheyn; Th. de Raadt; P. Errera; Alph. Goovaerts; H. Hymans.

La séance s'ouvre à 1 heure.

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 1893 est lu par M. le secrétaire-adjoint et adopté.

Il est donné connaissance aux membres de l'Académie, qu'il y a une place de membre *titulaire* et trois places de membres *correspondants* ouvertes.

A la séance d'octobre devront être déposées sur le bureau les propositions de candidats faites par les membres. Pour chaque place de membre titulaire ou correspondant, 2 candidats *au moins* doivent être présentés. (Statuts. Art. 9.)

M. le secrétaire-adjoint dépose sur le bureau la liste des ouvrages reçus: dons d'auteurs et périodiques.

Des remercîments sont adressés aux auteurs.

M. le secrétaire-adjoint fait part à l'assemblée, qu'à partir du 1r septembre 1893, le dépôt des envois d'auteurs, périodiques, annales des sociétés alliées, sera établi au gouvernement provincial, où ils seront accessibles aux membres de l'Académie, tous les lundis de 2 à 4 heures.

A cet effet, une carte d'identité sera créée et envoyée à chaque membre. Elle sera rigoureusement exigée lors de chaque visite.

Il sera également loisible aux membres, moyennant un prix convenu, de se procurer des volumes des Annales et du Bulletin, en faisant une demande au Bibliothécaire de l'Académie.

Sur la proposition du bibliothécaire, l'Académie décide l'insertion dans le bulletin, à titre de documents, des lettres échangées avec les

administrations provinciale et communale, pour la remise et la reprise du stock des ouvrages de l'Académie. (Voir le rapport du Bibliothécaire).

Il est ensuite donné lecture du rapport de M. Alph. Goovaerts, sur le travail de M. Alph. De Witte. « Histoire monétaire du Brabant. »

Il conclut comme M. Cogels, 2e rapporteur, à l'adoption du mémoire et à sa publication dans les annales.

Ce remarquable travail destiné à faire époque dans l'histoire monétaire des Pays-Bas, sera publié dans un format spécial et formera le commencement d'une série in 4° des annales.

M. Edmond Van der Straeten a envoyé une belle étude sur Charles Quint, musicien. L'auteur, empêché par des circonstances imprévues de venir donner lui-même lecture de son mémoire, est remplacé par le secrétaire.

Lecture des principaux chapitres ayant été donnée, l'assemblée décide d'adresser des remercîments à l'auteur de la notice, et en ordonne l'impression au bulletin.

M. le secrétaire-adjoint communique à l'Académie les rapports de MM. le Lieutenant-Général Wauwermans et Stan. Bormans sur l'ouvrage: *Orchimont, son château et sa prévôté*, envoyé en réponse à la question au concours:

Faire la monographie d'un château du moyen-âge, dont les vestiges subsistent encore en Belgique, ainsi que sa restitution, en se basant sur les indications fournies par ces vestiges.

Ce mémoire ne répondant pas à la question, n'est pas admis *au point de vue du concours*, mais l'Académie sera heureuse de faire paraître ce travail aux annales. En conséquence, elle invite l'auteur à faire connaître ses intentions.

Il est donné lecture des rapports de MM. A. de Ceuleneer et H. Siret, sur le mémoire de M. Ch. J. Comhaire:

« Les premiers âges du fer et du bronze en Belgique ».

Ces rapports seront envoyés à l'auteur, pour avis.

L'Académie, considérant que M. Edm. Van der Straeten, ancien membre titulaire de l'Académie, qui avait dû renoncer à ce titre,

ayant perdu son domicile en Belgique, est en règle avec l'art. 4 des statuts, le réinstalle dans sa place de membre titulaire.

M. le Lieutenant-Général Wauwermans dépose sur le bureau un mémoire complémentaire à celui qui a paru aux annales, sur le Marquis de Verboom.

L'Académie vote des remercîments à l'auteur et décide l'impression de ce travail aux annales.

L'Académie demande à ses membres de faire connaître les questions qu'ils voudraient voir mettre au concours.

Ils voudront bien les libeller et les adresser au secrétaire avant le 6 octobre 1893.

M. le Lieutenant-Général Wauwermans propose dans cet ordre d'idées : « La rédaction d'un guide élémentaire pour la conservation des monuments, et les mesures à prendre en cas de découvertes. »

Ces questions seront *discutées* à la séance d'octobre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 2 heures 3/4.

Le Secrétaire,
Baron DE VINCK.

BIBLIOTHÈQUE.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants :

1° — Hommages.

LÉON LAHAYE. Cartulaire de la commune d'Andenne, tome I, 2e livraison.

Dr J. C. DE MAN. Twaalf schedels van Reimerswale en de bevolking van Zeeland.

JOH. THEOD. DE RAADT. Eenige aanteekeningen op Moll, Baelen en Desschel.

Comte DE MARSY. Le libre échange en matière scientifique.

J. Collin. Untersuchungen über Gœthes Faust in seiner ältesten gestalt, I et II.

Ed. David. Die wortbildung der mundart von Krofdorf.

G. Schaumkell. Der kultur der heiligen Anna am ausgange des mittelalters.

Dr A. Strack. Gœthes Leipziger Liederbuch.

Ad. Kraemer. Quid Cicero senserit de lingua Græca quaeritur.

Dr Adelbert. Matthœi Beitrage zur baugeschichte der Cistercienser Frankreichs und Deutschlands.

Clement Lyon. Notes historiques sur la cour de justice de Lodelinsart au XVIIIe siècle.

P. N. Panken. Noordbrabantsche Sagen.

J. Destrée. Ein altarschrein der Brusseler Schule.

Gilliodts van Severen. Coutumes des Pays et Comté de Flandre. Quartier de Bruges. Coutumes des petites villes et seigneuries enclavées.

Fernand Donnet. Pierre L'Hermite et la famille LHermite d'Anvers.

J. Th. de Raadt. Maria van Hoorn vrouw van Duffel en hare twee echtgenoten.

idem. Eine urkunde der niederlandischen Haller von Hallerstein und Tucher. Heraldische miscellaneen.

Alphonse de Witte. Poids de marchandises des anciennes provinces Belgiques.

id. Samuel Quicchelberg et sa médaille. 1529-1567.

Bn R de Bouglon. Les reclus de Toulouse sous la terreur.

Hillebrecht et Wesmer. Der Hofgarten zu Dusseldorf und der Schlosspark zu Beuroth.

Georges Cumont. Monnaies découvertes dans les cimetières Francs de Corbois et à Eprave.

id. Notions de numismatique Franque et Mérovingienne.

Alphonse de Witte. Les monnaies frappées à Malines pour la Gueldre, (1492-1494).

Dr A. Chr. Bang. Dokumenter og studier verdrorende den lutherske katekismus historie i nordens kirker.

N. Nicolaysen. Om Ruinerne paa Selje.

Bon Alfred de Loë. L'âge du bronze et le premier âge du fer en Belgique.

2. — Périodiques.

Bruxelles Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts en Belgique. 63e année, 3e série, tome 25, nos 6, 7 et 8.

Bruxelles. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 31e année, 11 et 12.

Anvers. Bulletin de la société royale de géographie d'Anvers, tome XVII, 4e fasc.

Gand. Messager des sciences historiques, 1893, 2e livr.

Bruxelles. Précis historiques, nos 9, 10 et 11.

Bruxelles. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts.

Mémoires de l'académie, tome XLIX.

Mémoires couronnés et autres, tome LII.

Anvers. Ons volksleven, 5e j., 8e, 9e en 10e afl.

Bruxelles. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, tome VII, nos 7 et 8.

Bruxelles. Académie royale de médecine. Mémoires couronnés et autres mémoires, t. XII. 1r et 2d fasc.

Bruxelles. Société royale belge de géographie, 17e année, no 4.

Bruxelles. Annales de la société d'archéologie de Bruxelles, tome VII, 4e livr.

Namur. Annales de la société archéologique. Table.

Louvain. Annalectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, tome XXIV, 2e et 3e livr.

Nivelles. Annales de la société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome IV, 4e livr.

Mons. Bulletin des séances du cercle archéologique de Mons, 5e série, 6e bulletin.

Soignies. Statuts du cercle archéologique du canton de Soignies.

Amsterdam. Oud Holland, XIe jaargang, 2e afl.

OISTERWYK. Algemeen nederlandsch familieblad. X^e jaargang, n^os 5, 6, 7 et 8.

MAASTRICHT. Publications de la société historique et archéologique dans le duché de Limbourg, tome XXIX.

MÜNICH. Monat-schrift des historischen Vereins von Oberbayern, oct. 92 à Juni 93, oct. 93.

DUSSELDORF. Beitrage zur geschichte des Niederrheinis jahrbuch des Dusseldorfer geschichts Vereins, silb. band.

NÜRNBERG. Abhandlungen der naturhistorischen gesellschaft, X^e band, I heft.

BONN. Jahrbücher des vereins von alterthumsfreunden im Rheinlande, T. LXXXXIV.

METZ. Mémoires de l'Académie de Metz, 3^e série, XIX^e année.

LEIPZIG. Abhandlungen der philologisch historischen classe der Königl. Sächsischen gesellschaft der wissenschaften, XIV^e band.

VIENNE. Sitzungsberichte der Kaiserlichen Akademie der wissenschaften, band 127 und 128.

HERMANNSTADT. Verhandlungen und mittheilungen des Siebenbürgischen Vereins fur naturwissenschaften, XLII^e Jahrgang.

ALTENBURG. Mittheilungen der geschichts und altherthumsforschenden gesellschaft des Osterlandes, zehnter band, 3 heft.

REGENSBURG. Verhandlungen des historischen vereines von Oberpfalz und Regensburg, XLI.

STRASBOURG. Bulletin mensuel de la société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace, tome XXVII, n° 7.

METZ. Jahrbuch der gesellschaft für lothringische geschichte und alterthumskunde, 3^e und 4^e jahrgang.

COPENHAGUE. Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie. II. Rekke. 8 bend. 2 hefte.

STOCKHOLM. Kongl. Vitterhets historie oct antiquitebs Akademiens. Monadsblad 1891.

ID. id. Antiquarisk tydskrift. Elfde delen, penche häftet.

KRISTIANIA. Fareningen til narske furtidsmindes merkers bevaring. 1891.

Rome. Notizie degli Scavi di antichita communicate alla R. Accademia del Lincei. Marzo, Aprile et Maggio, 1893.

Cambridge (Mass), Archœological and ethnological papers of the Peabody museum.

Poitiers. Bulletin de la Société des antiquaires de l'ouest, 1893. 1r trim.

Paris. Polybiblion, tome LXIX, 8e, 9e et 10e livraisons.

Perigueux. Bulletin de la Société historique et archéologique du Perigord, t. XX, 4e livr.

Paris. Polybiblion, tome LXIX, 9e livr.

3. — Journaux.

Bruxelles. Le médecin, n° 18.

Verviers. Le coin du feu, août 1893.

4. — Catalogues.

Leipzig. K. W. Hiersemann.

Id. id. n° 114, trachtenkunde.

Id. id. n° 123, archeologie.

Paris. Georges Rapilly, n° 5.

La Haye. Martinus Nyhoff.

Alost. Van Branteghem, n° 180.

Oisterwyk. Geslachtkundige werken van het genealogisch en heraldisch archief.

La polychromie funéraire en Belgique.

Lorsqu'il y a cinq ans, nous traitions au congrès archéologique de Charleroi la question des caveaux polychromés en Flandre, nous étions loin, et avec nous sans doute nos auditeurs — de soupçonner l'importance des récentes découvertes faites à Bruges. Il nous paraissait alors que nous venions de retrouver un usage purement local ; encore moins aurions-nous alors osé en déterminer la nature. Il est vrai que déjà nous avions dans un manuscrit de Ledoulx sur la vie des peintres Brugeois relevé cette phrase : « On allait jusqu'à polychromer l'intérieur des tombeaux » La tradition n'était donc pas entièrement perdue pour Bruges ; mais existait-elle ailleurs et pouvait-on comprendre les paroles de Ledoulx dans le sens d'un usage universellement admis dans nos provinces?

Depuis nous eûmes la bonne fortune de mettre la main sur un dessin conservé au musée archéologique de Middelbourg, représentant l'intérieur d'un caveau polychromé découvert en 1747 sur la grand' place de la ville, à l'emplacement de l'ancienne église de St.-Martin. (1)

Nous avons poussé nos recherches plus avant et nous avons pu constater qu'en Zélande aussi existait l'usage de peindre l'intérieur des tombeaux.

Dès lors nous exprimions l'espoir qu'un jour nous pourrions ajouter un chapitre nouveau à l'histoire de la polychromie : celui de la peinture funéraire.

Notre idée vient d'être confirmée par des découvertes toutes récentes, et voilà pourquoi nous n'hésiterons plus à affirmer que la Belgique au moyen-âge avait sa peinture funéraire, comme l'Égyte ancienne avait la sienne.

(1) Voir notre brochure : *Les tombeaux polychromés en Zélande.* 1890.

Ce n'est pas que nous songions à établir un rapprochement quelconque entre les arts si différents de ces deux époques, mais nous trouvons quelque intérêt à faire observer qu'en Égypte sous les Pharaons, comme au temps du moyen-âge le goût était à la polychromie et que le besoin d'user sans cesse de la peinture décorative a produit les mêmes résultats. Besoin bien impérieux, sans doute, et qui s'est révélé en toute chose, car en supposant qu'on n'aurait plus retrouvé dans notre pays ces vestiges si nombreux de peintures murales, le seul fait d'avoir orné de fresques cachés à tous les yeux l'intérieur des tombeaux, ne prouverait-il pas combien avait été puissante en Belgique l'influence de la polychromie ?

Avant d'entrer dans les détails des deux dernières découvertes archéologiques, l'une à Watervliet (Flandre Orientale), l'autre à Bruges, signalons quelques faits qui nous sont venus d'ailleurs.

A Tournai un obligeant confrère, M. A. de la Grange, a bien voulu nous faire part de ses recherches sur les anciens usages funéraires. Parmi les 15,000 testaments Tournaisiens il y en a un daté du 30 avril 1614 où il est fait mention de l'usage que nous relevions en Flandre.

Voici comment débute le testament d'Armand Estienne : « Je laisse mon corps à la terre dont il est issu pour estre enterré au cloistre de Nostre Dame, où je choisi ma sépulture... ordonnant que *la voussure de dessus la dite fosse sera peinte de quelque représentation pieuse* à la discrétion de mes exécuteurs. »

Dans ce même ordre d'idées citons l'extrait suivant des registres et minutes des notaires du comté de Dunois 1369-1676 :

1385, 4 avril. Quittance de 106 s. par Guillaume de St.-Romain, imagier et tailleur de pierres à Guillaume de Craon « pour la taille et peinture des sépulcres de lui et de Marguerite de Flandre, sa femme. »

Sommes-nous ici en présence de l'usage que nous recherchons ! C'est probable, à moins qu'il ne soit question de peintures exécutées dans les chapelles où se trouvaient les dites sépultures. Mais cette seconde hypothèse nous paraît moins probable, puisque dans les deux textes il est bien question des tombeaux et non pas des chapelles.

Pour en revenir à Tournai nous devons signaler un fait plus significatif encore.

Près de l'église St.-Piat existait autrefois un petit monument connu sous le nom de Croix de St.-Piat, construit dans l'ancien cimetière de cette paroisse. Il est difficile de spécifier exactement la nature de cette construction, mais on admet généralement que c'était une ancienne lanterne des morts.

En 1796 ce modeste monument fut démoli, et au-dessous on trouva, disent les manuscrits contemporains, un caveau dont les parois étaient peintes en rouge.

Y avait-il d'autres peintures? Les manuscrits ne le disent pas; mais rien d'étonnant qu'à cette époque où le goût n'était pas toujours à l'archéologie, on ne se soit guère préoccupé de cette découverte.

Le 23 juillet 1890 à l'église cathédrale de St-Bavon, à Gand, on mettait aussi à nu un caveau célèbre : celui de Viglius, prévôt mitré de St-Bavon.

Le monument de l'illustre prélat a son histoire. Mais ce n'est pas le moment de nous y arrêter. Qu'il nous suffise de dire que contrairement à ce qu'avait affirmé le chroniqueur P. B. De Jonghe, Viglius fut enterré à l'endroit où s'était trouvé jadis l'autel de St.-Jean-Baptiste, au côté sud du transept. C'est en enlevant les plaques de marbre de cette partie de l'église qu'on remarqua une entrée de caveau fermée au moyen de briques.

« C'était bien le lieu de sépulture du prévôt mitré, écrit M. Goetgebuer dans son livre tout récent sur l'église cathédrale de St.-Bavon. (1) En 1578 les gueux, après avoir assouvi leur rage de destruction et fait tomber sous le marteau et la hâche le monument funéraire, violèrent le tombeau et défoncèrent le cercueil dans l'intention évidente de s'emparer des richesses que leur rapacité comptait y trouver. »

Le cadavre était encore entier, et l'annulaire de la main droite portait l'anneau pastoral en or avec cabochon, mais la tête et la poitrine étaient écrasés sous les débris de marbres provenant du cénotaphe détruit.

(1) P. 74

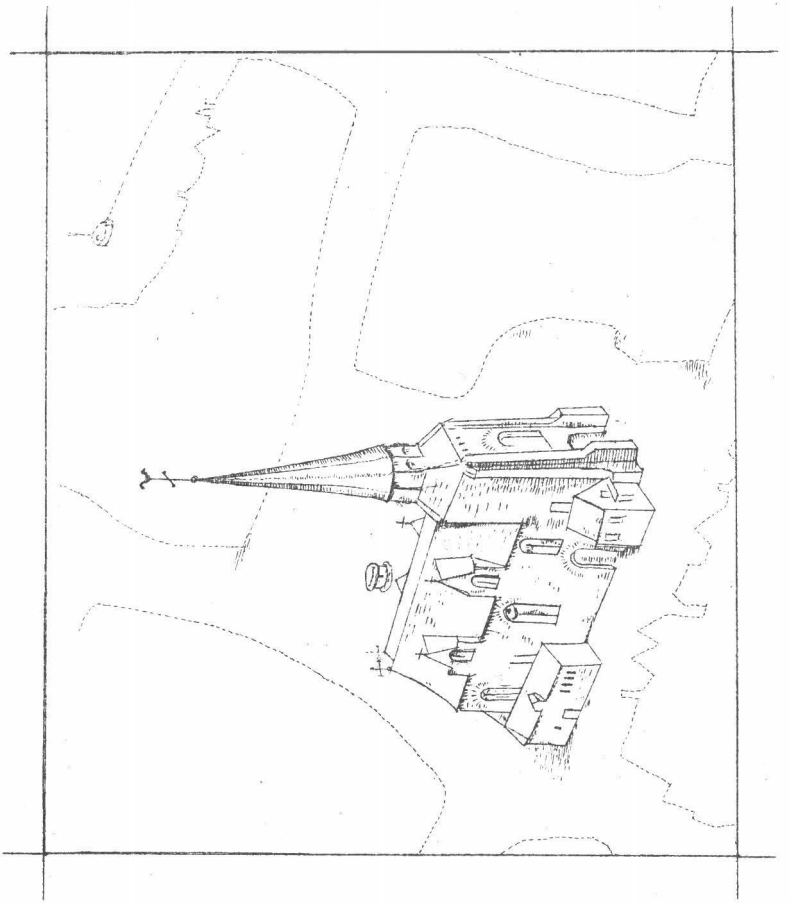

L'empressement déployé à refermer le caveau ne m'a permis de relever avec toute l'exactitude nécessaire la décoration intérieure du caveau.

Mais un fait certain c'est qu'on y a aperçu des traces de peintures. Les parois portaient les armoiries de l'illustre défunt ainsi que les insignes de sa dignité : le mitre et la crosse, de plus la devise de Viglius « Vita mortalium vigilia. »

On le voit, depuis que la question est ouverte et que l'attention des archéologues a été appelée sur ce point, il nous vient de partout des détails intéressants qui jadis auraient passé inaperçus.

L'église de Damme, près de Bruges, possède aussi des caveaux polychromés. Le sacristain — de qui nous le tenons — nous disait que lors du dallage de la nef centrale, il y de cela quelque vingt ans, il en avait compté une dizaine. Naturellement on ne fit aucune attention à ces tombes : elles furent toutes comblées et les peintures irrémédiablement perdues, avant même qu'on eût le temps de songer à les copier.

Sa mémoire assez fidèle me désigna l'endroit de ces anciennes sépultures, et nous les décrivit assez exactement pour nous faire supposer que le genre de polychromie employée dans cette église était le même que celui que nous avions relevé autrefois dans la chapelle de St.-Nicolas, à Bruges.

Mais venons-en à l'objet principal de cette étude, c'est à dire à la double découverte dont nous parlions en commençant.

La plus récente est celle qui a été faite à Bruges sur la place St.-Jean.

Jadis à cet endroit s'élevait une église dédiée à St.-Jean-Baptiste. Le plan de Marc Gérard (1562) nous a conservé le dessin de ce monument. A cette époque l'église avait 3 nefs et une tour assez élevée. Elle se trouvait sous l'obéissance du chapitre de St.-Donat. Plusieurs maisons de la place St.-Jean étaient occupées par des membres de ce chapitre. Un chapelain était attaché à l'église et y célébrait la messe tous les jours.

En 1570 les Jésuites venant s'établir à Bruges occupèrent une des maisons de la dite place. Le service religieux de l'église leur fut

confié, et l'église St.-Jean Baptiste se nomma dès ce moment l'église St.-Jean.

Huit ans plus tard l'édifice passa aux mains des réformés. A cette époque Jean Capito, le chef du consistoire, habitait la dite place St.-Jean. C'est lui, croit-on, qui engagea ses corréligionnaires à tenir leur réunion dans l'église St.-Jean.

Mais là ne s'arrête pas encore l'histoire de notre église. L'an 1600 peu de jours après Pâques vers midi (un autre manuscrit dit à 2 heures) l'église s'écroula, et en son lieu et place on construisit une chapelle. Ce fut le corps des chirurgiens qui y fit alors célébrer le service religieux.

En 1785 la dite chapelle fut démolie et remplacée par la pompe monumentale qui se dresse actuellement encore sur la place St.-Jean.

On savait que l'église St.-Jean avait servi de lieu de sépulture à plusieurs personnages illustres.

Je dois à l'obligeance de M. d'Haese, de Bruges, de publier une épitaphe qui se trouvait autrefois dans l'église en question et aujourd'hui la seule de cet oratoire conservée dans un manuscrit des épitaphes des églises de Bruges.

Il s'agit des tombes d'André de la Coste et de sa femme Agnès Adorne. Cette double épitaphe portait les écussons des deux familles.

Armoirie d'André de la Coste:

De gueule à une tour d'or ouverture d'azur s'élevant d'une mer d'argent; au chef du même, chargé d'un aigle issant de sable couronné d'or.

L'armoirie d'Agnès Adorne qui avait épousé André de la Coste en 2des noces se compose comme suit :

D'or à la bande échiqueté d'argent et de sable de trois tires.

Voici la double épitaphe conservée par les manuscrits :

Sepultura Andreæ de Costa Liguri Genua oriundi ex nobili Lavaniæ Prosapia, civis Brugensis qui obyt anno Dñi MCCCCC quadragesimo secundo, die XIIII Aprilis.

Sépulture de Damoiselle Agnès Adorne, fille de feu Messire Arnoul Adorne, femme d'André de la Coste, qui trépassa le XXV jour de Janvier l'an mil cinq cents XXVY.

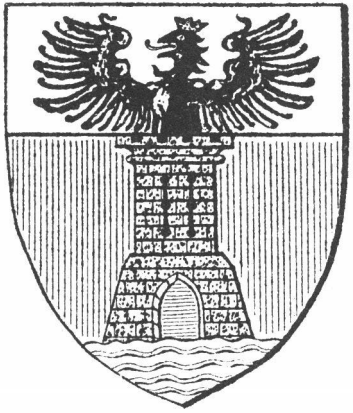

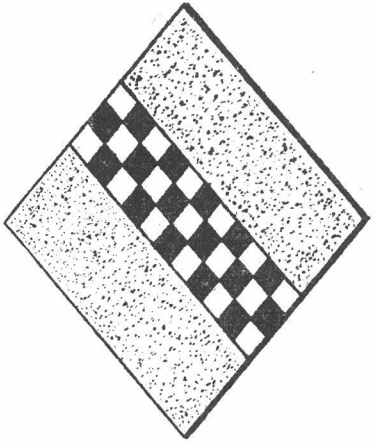

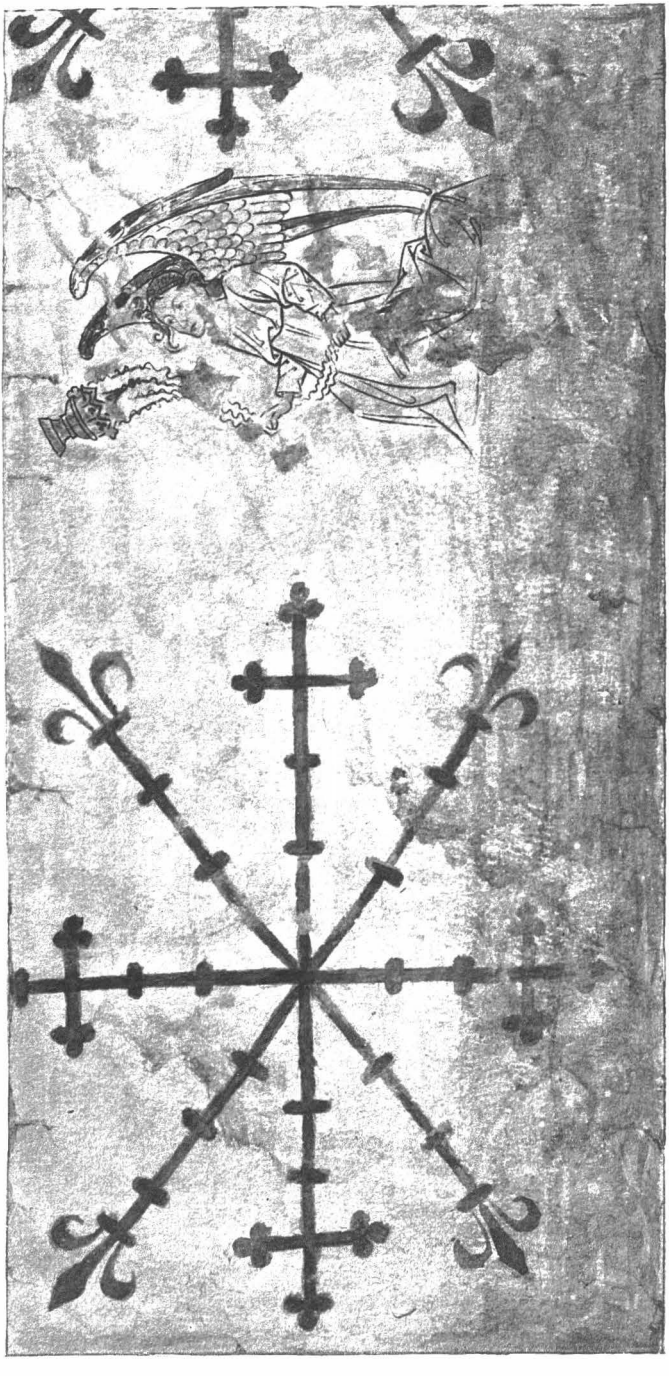

Sans prétendre que les caveaux polychromés découverts à l'endroit où s'érigeait jadis l'église de St.-Jean, eussent appartenu aux deux illustres personnages que nous venons de nommer, il nous a paru intéressant de rappeler cette ancienne épitaphe, d'autant plus que les caveaux découverts doivent se rapporter à cette époque. L'un, le plus important au point de vue de la valeur des peintures, n'est certainement pas antérieur à 1475.

Entrons dans les détails. La tête du caveau est perdue. Cette partie a été détruite par les fondements de la pompe érigée sur la place.

Le caveau avait comme longueur $2^{m}10$, comme largeur à la tête 50 c., aux pieds 48 c.; la profondeur était de 66 c.

Le dessin aux pieds représente la Vierge assise avec l'enfant Jésus. Le sujet est encadré de noir. Malheureusement cette peinture est assez mal conservée.

Il n'en est pas ainsi des sujets des parois latérales, décorées de la manière suivante : au milieu un ange et de part et d'autre une croix latine aux bras verticaux très allongés combinée avec la croix de St.-André. Chaque bras de la croix latine est terminé par une petite croix, tandis que les bras de la croix de St.-André sont fleurdelisés. Le ton est brun-noir.

Ce sont les anges du caveau qui méritent l'attention. Le peintre s'est contenté de dessiner son sujet aux traits noirs; seules les ailes portent quelques traces d'ocre rouge. Les anges vêtus de la tunique lancent l'encensoir des deux mains; ils sont agenouillés. La correction du dessin et la pureté des lignes rappellent l'école de Memling.

Ici se présente une nouvelle particularité : au lieu que les anges, comme ailleurs, soient tournés tous deux vers le sujet principal (généralement le Calvaire, figuré à la tête), dans le caveau qui nous occupe l'ange de droite encense la Vierge, tandis que l'ange de gauche encense le sujet placé à l'autre extrémité.

A notre avis, ce caveau au point de vue de la valeur artistique, est un des plus importants.

Les deux autres caveaux rappellent ceux que nous avons signalés dans la chapelle de Nicolas Paghant.

Les sujets représentés sont les mêmes qu'ailleurs : à la tête le Christ en croix avec la Vierge et St.-Jean, aux parois latérales un ange et une croix latine fleurdelisée enlacée d'une croix de St.-André dont les branches cette fois sont terminées par de petites croix. Les espaces laissés vides sont parsemés de croix. Le ton des croix est l'ocre rouge.

En comparant ces tombes avec celle que nous venons de décrire, nous les croyons antérieures d'une vingtaine d'années.

Mais nous ne croyons pas exagérer en disant que de tous les caveaux polychromés découverts jusqu'à ce jour, le plus important est celui que M. l'architecte Van Assche trouva le 19 juin 1893 dans le chœur de l'église de Watervliet.

C'est dans ce caveau que fut enterré le seigneur de Watervliet Jérôme Lauwereyn of Losing, qui fit construire l'église où il repose, en novembre 1503.

A la tête du caveau figure le calvaire : les draperies de la vierge sont en bleu, celles de St.-Jean en rouge. Ces peintures très expressives et dans un parfait état de conservation se rapprochent visiblement de la renaissance.

La vierge a les mains jointes et levées vers le Sauveur. St.-Jean retient d'une main les plis de sa robe, tandis que l'autre main il la porte à la figure.

Le voile dont le Christ est couvert offre une particularité à faire observer.

L'une des extrémités du linge descend sur le milieu du corps et passe sous la jambe gauche.

Le Christ seul n'a pas d'auréole.

Le fond du sujet est gris mêlé d'ocre rouge.

Le sujet faisant face au calvaire est très endommagé, il est en majeure partie perdu. Cependant ce qui en reste permet de reconstituer la scène avec un certaine probabilité.

Au fond se dresse un trône gothique. Les personnages au nombre de trois sont assis, à en juger par les draperies du bas du tableau : le personnage du milieu a la robe bleue, celui de droite jaune, celui de gauche rouge.

Au dessus du trône un arc en ciel.

Tous ces détails permettent de croire que cette scène représentait le couronnement de la Vierge, d'autant plus que l'église de Watervliet est dédiée à l'Assomption.

Les sujets des parois représentent St.-Jérôme et St.-Christophore.

St.-Jérôme est représenté avec ses habits de cardinal tenant d'une main la croix et de l'autre arrachant l'épine au lion qui se dresse à ses côtés. Cette peinture rappelle le Saint dû au pinceau de Memling.

St.-Christophe a les jambes plongées dans l'eau. Il porte une tunique bleue et un large manteau rouge, qui flotte. Il s'appuie sur un long baton. Les cheveux et la barbe sont gris.

L'enfant Jésus repose sur l'épaule droite du saint. Il est couvert d'une simple chemise de couleur grise, laissant à nue la jambe droite. Il a la main droite levée pour bénir et la main gauche tient le globe terrestre, surmonté d'une croix, à laquelle flotte la bannière blanche à croix rouge.

De part et d'autre du sujet se trouvent des croix fleurdelisées avec rayons au centre, et posées sur deux degrés.

Ces croix de couleurs carminées sont tracées avec soin.

Il suffit du premier coup d'œil jeté sur le caveau, pour en apprécier toute la valeur artistique. Cette décoration exécutée avec le plus grand soin, ce qui est rarement le cas, est magistralement traitée.

Quatre barres de fer soutenait le cercueil, muni aux extrêmités d'un anneau.

Avant de clore cet article, nous voudrions tirer une conclusion. A maintes reprises des circonstances très heureuses nous ont permis d'affirmer avec certitude, à qui avaient été réservées les tombes découvertes.

A Bruges c'est le caveau de Guillaume de Monbléru, qui dota magnifiquement la corporation des peintres. Il avait été enterré dans l'ancienne chapelle de la gilde. (1)

A l'hospice St.-Nicolas, c'est la tombe du fondateur, Nicolas Paghant.

(1) Voir notre brochure : *Les caveaux polychromés en Flandre 1889.*

L'église St.-Jean, nous le disions plus haut, servait de lieu de sépulture à d'illustres personnages.

A Watervliet c'est aussi le fondateur de l'église dont le tombeau est décoré de fresques admirables.

A St.-André le caveau polychromé appartient à le noble famille des Straeten ; à Comines, c'est celui du chevalier Jean de la Clyte et de Jeanne de Ghistelles ; à Harlebeke enfin c'est le tombeau d'Ida Van Steenhuyze, fille du Seigneur de Sweveghem.

Serait-il téméraire de conclure que l'usage de la polychromie funéraire se retrouve surtout chez les familles nobles, et qu'elle servait à honorer la dépouille du défunt dont le souvenir méritait d'être conservé à la reconnaissance des vivants.

Cette polychromie avait ses règles dûment tracées, et il est intéressant de voir comment elles sont restées partout les mêmes. Le choix des couleurs pour les parties accessoires de la décoration varie peu. Seules les parois latérales offrent de temps à autre des sujets différents, quoique le plus souvent ce sont les mêmes : des anges. Mais les deux sujets principaux ne changent pas : c'est la Vierge et le calvaire.

Tels sont les traits généraux qui distinguent la polychromie funéraire en Belgique.

Abbé G. Van den Gheyn.

Le Triptyque de Maria ter Heide.

Dans la séance du 18 Décembre 1892 de l'Académie d'archéologie de Belgique, M. le baron van Havre, membre honoraire, donna quelques explications au sujet d'un triptyque qui orne le maître-autel de l'église de Maria ter Heide, à Brasschaet. Il rejeta l'opinion de feu M. le Dr Louis Delgeur, qui croyait devoir attribuer pour auteur à cette œuvre d'art, Albrecht Dürer.

Procédant par comparaison, notre collègue crut pouvoir établir que le peintre en était Gossuin Van der Weyden. Les points du débat étant ainsi posés, M. van Havre promit pour la séance suivante un mémoire dans lequel il développerait son opinion et ferait valoir ses arguments. Toutefois, ne voulant pas bâtir des hypothèses quand une certitude pouvait s'établir, en consultant les archives des couvents de Prémontrés, l'honorable membre préféra s'abstenir de présenter son travail. C'est alors que notre collègue M. Schadde voulut bien s'adresser à l'abbaye de Bornhem. Les religieux, avec le plus aimable empressement communiquèrent les documents qu'ils possèdaient au sujet du tableau en question.

Avant de donner un résumé de ces pièces, examinons d'abord quels étaient les arguments que M. Delgeur faisait valoir en faveur de son opinion, pour attribuer le tableau à Albrecht Dürer. Nous les trouvons dans une notice qui se vend dans l'église de Brasschaet, et qui a été reproduite dans les Bulletins de l'Académie. (n° X).

D'après l'auteur, le tableau qui nous occupe avait appartenu à l'abbaye de Tongerloo. Au XVIIe siècle, les religieux le reléguèrent dans la chapelle du Greef, dépendant de leur abbaye et située sous Calmpthout. Au commencement de ce siècle, cette chapelle était dans un état de vétusté tel, que pour sauver le tableau, le curé le prit et

le garda dans sa demeure. Plus tard, il le céda à M. Alphonse della Faille, qui en fit immédiatement don à la paroisse de Maria ter Heide. Il fut alors restauré. Cette opération ayant rendu les détails du chef d'œuvre plus apparents, M. Delgeur crut découvrir dans le coin d'une tapisserie le monogramme de Dürer.

La restauration dont nous venons de parler fut faite en notre ville par le peintre Cornet. L'artiste désirant soumettre son ouvrage au public, l'exposa pendant huit jours, dans une salle de ventes, située rue St.-Paul, en avril 1873. C'est alors que le *Journal d'Anvers* publia en feuilleton le travail de M. Delgeur, le même qui dans la suite fut distribué dans la chapelle de ter Heide. La publicité donnée ainsi à l'opinion de M. Delgeur, provoqua immédiatement de l'opposition. Le *Vlaamsche School*, dans un article publié à cette époque, s'élève contre l'origine hasardée attribuée à ce tableau. L'auteur prétend qu'il est impossible d'attribuer cette œuvre d'art à Dürer et que la facture s'éloigne beaucoup trop de la manière habituelle de peindre du maître allemand.

Nous nous trouvons donc en présence d'une double tâche : d'abord prouver, que Dürer n'est pas l'auteur du triptyque, et ensuite indiquer de qui il est l'œuvre.

La réponse au premier point nous est fournie d'une manière péremptoire par le docte prémontré dom. Waltmann Van Spilbeeck, chanoine régulier de l'abbaye de Tongerloo. Dans son ouvrage intitulé : *De voormalige abdijkerk van Tongerloo en hare kunstschatten*, il passe en revue les œuvres d'art qui ornaient autrefois la célèbre abbaye norbertine. Voici d'abord la description succinte du sujet représenté dans le triptyque. Empruntons en le résumé à M. Delgeur : Ce tableau peint sur panneau, est destiné à célébrer la gloire de Marie, patronne de Tongerloo. Il représente la Ste.-Vierge entourée de tous les membres de sa famille, dont la parentée est renseignée soit par la Bible, soit par la légende. Couronnée par les anges, assise sur un trône de nuages, le croissant sous les pieds, elle donne le sein à son divin enfant et domine toute la scène. Immédiatement sous elle, on voit dans le lointain l'abbaye de Tongerloo telle qu'elle était en 1520. Sur un des volets se trouve le portrait de l'abbé Sgrooten, qui a

présidé à la restauration de l'abbaye. Autour de la Vierge, se tiennent Isaïe et Moïse, St. Joachim et Ste. Anne, Alphée et Marie Cléophas avec leurs enfants, Jacques le mineur et Jacques le juste, Simon et Jude, Zebedée et Salomé, St. Jean l'Evangéliste et Jacques le majeur. Sur le volet de droite, se trouvent représentés Effra et Isméria, Ste. Elisabeth et St. Jean Baptiste, ainsi que St. Servais. Le volet de gauche nous montre Jessé et l'arbre symbolique. Tous ces personnages sont désignés ou bien par la Bible ou bien par la légende, comme étant parents à un dégré quelconque de la mère de Dieu. La partie extérieure porte en grisailles la représentation des douze Apôtres.

Ce tableau se trouvait placé au XVI^e^ siècle sur l'autel dans une des chapelles absidiales de l'église.

C'est dans les archives de l'abbaye que le chanoine Van Spilbeeck a cherché les indications qui auraient pu faire connaître l'auteur du triptyque.

Dans les comptes, il relève sous la date de juin 1513, la mention suivante:

« It, pro tabula legende Ste Anne. Jo. pictori IX Ren. » C'est à dire « Voor een tafereel der legende van S. Anna aan Jo(annes) schilder, IX Rynsgulden. »

Il est évident que le titre de légende de Ste. Anne, peut s'appliquer parfaitement à la partie centrale du tableau. Du reste, c'est sous ce titre qu'il était autrefois connu. Ainsi un ancien guide de l'abbaye, décrivant le tableau qui décorait encore un des autels de l'église abbatiale, s'exprime ainsi : « Een autaer daer een geschilderde taefel op staet, met deuren open en toegaende, wesende een oude seer perfecte schilderye van den boom Jessé in de eene deure, ende in dander de generatie van Elisabeth ende Zacharias, int middentaefel de generatie van Joachim ende S. Anna, ons L. Vrouwe int midde. »

De plus, en 1513, l'abbé Tsgrooten, dont le portrait se trouve sur le tableau, était à la tête de l'abbaye.

Plus loin, en janvier 1515, se rencontre encore la mention suivante :

« It, Jo. pictori marito Marie Hoesackr III ren. VI. st. » C'est à

dire « Aan Joannes Schilder, echtgenoot van Maria Hoesacker, III Rynsgulden, VI Stuivers. »

Ces différentes mentions se rapportent indubitablement au tableau qui nous occupe. Ce ne peut donc être Albrecht Dürer, qui en est l'auteur. La signature de l'artiste, que M. Delgeur a cru déchiffrer dans un coin du volet, ne sera probablement qu'une marque quelconque, peut-être même un dessin de tapisserie, dont les contours bizarres ont l'apparence de lettres.

Il est donc prouvé que le tableau de Maria ter Heide, a eu pour auteur, un certain Joannes, époux d'une Maria Hoesacker. C'est un renseignement positif, qui, s'il venait à pouvoir être complèté, fournirait la réponse au problème qui nous occupe. Mais malheureusement, jusqu'ici nous n'avons pas réussi à découvrir le moindre renseignement complémentaire sur ces personnages.

Maintenant, ces données s'appliquent-elles à Gossuin Vander Weyden ? Il est vrai qu'à cette époque, il peignait pour l'abbaye. On trouve des indications qui prouvent qu'en 1509 et 1518, certaines sommes lui sont avancées par l'abbaye de Tongerloo. Pour se libérer, il donne deux tableaux peints de sa main. Les comptes spécifient quelles sont ces œuvres : « pictura imaginium ad vexell. ecclesie et pictura tabule donationis alodii de Calmphout. » Plus tard, d'après M. Van den Branden, l'érudit historien de l'école de peinture d'Anvers (Gesch. der Antw. schilderschool), il peignait encore pour le maître autel un tableau, représentant la mort et l'assomption de la Vierge. Il ne peut donc être question ici de notre triptyque. De plus, le prénom de Joannes, donné au peintre de la légende de Ste-Anne, ne peut davantage s'appliquer à Vander Weyden, dont, du reste, la femme s'appelait Beuninck (Vide de Burbure. Documents Biograph. sur Gossuin et Roger Vander Weyden). On peut donc conclure des indications que nous venons de développer, que le triptyque de Maria ter Heide n'a pour auteur ni Albrecht Dürer, ni Gossuin Vander Weyden, mais bien un certain Jean dont le nom de sa femme est connu. C'est une indication précieuse, qui permettra peut-être un jour de retrouver l'identité certaine de l'artiste et d'affirmer positive-

ment quel est l'auteur du triptyque qui fait l'objet de ce rapport. En attendant, on peut conclure que « adhuc sub judice lis est ».

Anvers, septembre 1893. FERNAND DONNET.

Liste des tirés-à-part en vente au greffe de l'Académie d'archéologie de Belgique. (S'adresser à M. le Bibliothécaire).

1. Compte-rendu des travaux du Congrès archéologique de 1885.
2. HENRARD. Histoire de l'artillerie en Belgique.
3. BROECKX. La chirurgie de maître Jehan Yperman.
4. DELGEUR. Le rituel funéraire des anciens Egyptiens.
5. FRESON. La justice au XVI^e^ siècle au comté de Namur.
6. GÉNARD. Les architectes anversois au XVI^e^ siècle.
7. LE GRAND. Fond baptismal de la collégiale de Dinant.
8. Id. Mémoire sur la ville de Ghistelle.
9. THYS. Monographie de l'église N.-D. de Tongres.
10. Id. Une feuille d'ivoire sculptée.
11. DE BORGRAVE. Coup d'œil sur les colonies Belges en Angleterre.
12. ODELBERG. Le retable de Straignes.
13. DAURY. De l'état actuel des études Egyptiennes.
14. VANDER ELST. Annotation sur les Etrusques.
15. SCHUERMANS. Histoire et archéologie. Lettres.
16. NAMUR. La basilique de St.-Willebrord, à Echternach.
17. RUELENS. Fabri de Peirex.
18. BUDING. De Schaar en de Schaarmannen.
19. J. DE CLEEF. Du serment et de sa formule.
20. HOLGER. Die bedenkung des namen Antverpo.
21. DOGNÉE. L'œuf, symbole antique.
22. GERARD. Étude sur les origines féodales.
23. GÉNARD. Notice sur Broeckx.
24. ARSÈNE DE NOE. La chasse de S. Remacle à Stavelot.
25. REUSENS. Les catacombes de Rome.

26. Zesterman. Die kreuzigung bei den alten.
27. Kempeneers. De l'orientation des églises chrétiennes.
28. Varenberg. Épisodes des relations intérieures du comté de Flandre.
29. De Ceuleneer. Le Portugal.
30. Génard. La confrérie de St.-Antoine.
31. Varenberg. Fouilles faites par M. Sarmentos.
32. Génard. Le tombeau de Christien III.
33. » Deux documents d'Olden Barneveld.
34. » Une exécution au XVI^e siècle.
35. Van Bastelaar. Les couvertes vernies.
36. Grangaignage. Histoire du péage de l'Escaut.
37. Philipsen. Un séjour du prince de Condé à Anvers.
38. Delgeur. Dernières découvertes en Egygte.
39. Diegerick. Notice sur Van den Peereboom.
40. Bernaerts. Etude sur les noms de lieux romains en Belgique.
41. Van Cuyck. Nicolas Rocox.
42. Table des matières de la 1^e série des Annales.

SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 1893.

Sont présents: MM. A. Blomme, vice-président, Baron de Vinck, secrétaire; L. Theunissens, trésorier; Fern. Donnet, bibliothécaire; P. Cogels, Edm. Geudens, A. Goovaerts, J. Schadde, H. Siret, J. B. Van Wint, Lieutenant-Général Wauwermans, membres titulaires; Comte A. de Ghellynck, P. Saintenoy, abbé Van den Gheyn, membres correspondants; Baron van Hâvre, membre honoraire.

Se sont excusés: MM. P. Errera, H. Hymans, E. Soil, le chanoine Van Caster, A. de Witte.

La séance s'ouvre à 1 1/4 heure, par la lecture du procès-verbal de la séance du 6 août, qui est adopté.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Edm. Vanderstraeten, qui remercie l'Académie de lui avoir appliqué l'art. 4 des statuts, en le rétablissant sur la liste des membres titulaires.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. l'avocat Donnet, annonçant que le procès, soutenu par l'Académie contre l'entrepreneur des estrades du *Landjuweel*, peut être considéré comme terminé, l'adversaire ayant manifesté l'intention de se désister de ses prétentions. (1)

— Pris pour notification.

M. le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

Il communique à l'assemblée l'inventaire des objets, antiquités et médailles, appartenant à l'Académie, et ayant primitivement dû faire le fond d'un musée, projet qui n'a pas eu de suite. Quel sera le sort de ces objets?

L'assemblée décide d'en faire don au musée d'antiquités du Steen.

Il reste un stock de 14 médailles de bronze frappées par l'Académie. Elle seront présentées aux membres, à la séance de décembre, ou elles pourront être cédées aux amateurs.

M. le bibliothécaire dépose une liste de tirés à part, restés en magasin, dans les archives de l'Académie. Une liste en sera imprimée,

(1) Depuis lors des nouvelles contraires nous sont parvenues.

et communiquée aux membres, qui pourront les acquérir moyennant un prix à débattre.

M. le Lieutenant-Général Wauwermans fait quelques critiques justifiées au sujet de questions d'ordre intérieur. Il sera tenu note de ces observations.

La parole est alors donnée à M. l'abbé Van den Gheyn pour la lecture de sa notice sur « les caveaux polychrômés ».

Cette savante dissertation est écoutée avec le plus vif intérêt par la Compagnie qui décide, sur la proposition de M. le Vice-Président, l'insertion de ce travail au bulletin.

M. Fernand Donnet fait connaître ensuite, dans une courte, mais très intéressante notice, le résultat des recherches, faites, à la demande de l'Académie, sur la personne du peintre à qui doit être attribué le triptyque ornant le maître-autel de l'église de Maria ter Heide, à Brasschaet.

M. le baron van Havre soulève quelques critiques au sujet des conclusions de l'orateur.

L'Académie déclare ne pas enterrer la question, et, après avoir, par l'organe de son Président, remercié l'orateur, elle décide la publication du mémoire au bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance ordinaire est levée à 3 heures.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES.

Par suite de démissions, deux places de membres titulaires sont à conférer.

Le bureau présente des candidats pour ces places.

Ces candidatures seront discutées dans une séance ultérieure.

Sur la proposition de M. P. Cogels, l'Académie décide que, dorénavant, en tête de chaque volume d'annales, figurera la liste complète de ses membres.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
Baron de Vinck.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

XV

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1894.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 1893.

Présidence de M. le Lieutenant-Général HENRARD.

Sont présents : MM. A. Blomme, vice-président ; baron de Vinck, secrétaire ; Theunissens, trésorier ; Fern. Donnet, bibliothécaire ; P. Baeckelmans, P. Cogels, A. de Witte, Eug. Geefs, Edm. Geudens, A. Goemaere, Henri Hymans, Jos. Schadde, le chanoine Van Caster, membres titulaires ; P. Van der Ouderaa, baron O. van Ertborn, membres correspondants ; Th. Smekens, membre honoraire.

Se sont excusés : MM. du Pont, de Vlaminck, Mathieu, comte A. de Ghellynck, Destrée, Paul Errera.

A la demande de quelques membres, devant quitter la ville, la séance ordinaire est postposée à la séance extraordinaire.

Celle-ci est ouverte à 1 h. 5, devant les seuls membres titulaires.

M. le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Edm. van der Straeten, d'Audenaerde, membre titulaire, qui, à la suite de quelques difficultés, à propos de l'impression de son mémoire « Charles-Quint, musicien », donne sa démission de membre de l'Académie.

M. le Président fait observer que M. van der Straeten interprète mal les intentions de l'Académie. Il a perdu de vue certains articles du règlement que M. le secrétaire est chargé de lui rappeler.

L'assemblée décide qu'il lui sera adressé une lettre pour lui faire remarquer son erreur. Elle ne doute pas que, mieux informé, notre savant collègue retirera sa démission. (*)

Passant à l'ordre du jour, l'assemblée discute les candidatures aux places vacantes de membres titulaires.

Il est décidé que les élections auront lieu à la séance de février.

Même décision pour ce qui concerne les candidatures à la place de membre correspondant.

Il est procédé à la nomination de trois membres correspondants étrangers.

(*) Ce résultat a en effet été obtenu.

MM. Evans (J.), Président de la société de numismatique de Londres,
Sorel (A.), Président du Tribunal civil de Compiègne. Président de la société historique de Compiègne,
Reade (Ch.), Directeur du British museum à Londres,
sont nommés à l'unanimité membres correspondants.

M. le secrétaire se chargera de leur envoyer l'avis de leur nomination et un diplôme.

Il sera procédé, à la séance de février, à la nomination d'un vice-président pour 1894, (art. 13 des statuts), et d'un trésorier, (art. 17 des statuts).

Dans cette même séance, le Conseil devra être complété.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire.
Baron DE VINCK.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 1893.

Présidence de M. le Lieutenant-Général HENRARD.

La séance est ouverte à 1 3/4 h.

Le procès-verbal de la séance précédente lu par le secrétaire n'ayant pas soulevé d'observations, est adopté.

M. le secrétaire lit son rapport sur les travaux de l'année. (Voir l'annexe, page 411).

M. le Président donne la parole à M. le bibliothécaire pour la lecture de son rapport. (Voir l'annexe page 416).

M. le trésorier expose ensuite à l'assemblée la situation financière de l'Académie. Celle-ci est bonne. (Voir l'annexe page 423).

Les comptes du congrès et du Landjuweel ne peuvent encore être clôturés, parsuite de la continuation du procès pendant: Kieken, entrepreneur des estrades du Landjuweel contre l'Académie.

Ces trois rapports sont adoptés et seront insérés au bulletin.

A une question relative au local de la bibliothèque, M. Albr. De Vriendt, directeur de l'Académie des Beaux-Arts, émet l'avis qu'on pourrait peut-être approprier une salle de l'ancien musée.

MM. Wauwermans, Donnet, Smekens et De Vriendt voudront bien s'entendre pour visiter l'ancien local et voir s'il y aurait moyen d'utiliser celui que propose M. le directeur.

L'Académie décide de faire l'échange de ses publications avec le Cercle archéologique et littéraire de Malines et avec le Cercle flamand de France.

A l'avenir, quand le bureau recevra une lettre de faire part, annonçant à l'Académie le décès d'un de ses membres, M. le secrétaire écrira une lettre de condoléances à la famille.

MM. A. Blomme, Cumont, Mathieu, Goovaerts, Behault de Dornon et Combaz, déposent sur le bureau des exemplaires de leurs derniers ouvrages. (Remerciments.)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 3 heures.

Le Secrétaire,
Baron de Vinck.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE.

Messieurs,

Un peu terne à côté de sa brillante devancière, l'année 1893 n'aura pas moins laissé, au point de vue de l'Académie d'archéologie de Belgique, des traces importantes de son passage.

Subissant les atteintes d'un mal à la mode, elle a montré les signes précurseurs de la contagion, elle a absorbé quelques microbes révisionnistes, et le bureau, fidèle interprète des projets, des aspirations de ses membres, a cru devoir vous proposer une révision partielle des statuts et règlement de notre compagnie.

Ce projet avait pour but d'entrebailler légèrement les portes de l'Académie, d'y laisser pénétrer un peu le profane, si je puis m'ex-

primer ainsi, afin qu'il put considérer les rouages de l'institution, en étudier l'organisme, et lui apporter, à l'occasion, le..... je ne sais quoi qui parait lui manquer.

Jalouse de sa renommée semi-séculaire, fière de son titre d'Académie, la majorité des membres a repoussé le projet qui lui était soumis, et a décidé, tant qu'il n'y avait pas péril en la demeure, (et sur ce point vous entendrez le rapport de votre dévoué trésorier), de continuer les anciens errements.

Messieurs, le bureau n'avait qu'à s'incliner.

Hélas, tout le monde ne comprit pas ses intentions louables, et son absolue impartialité.

Deux membres titulaires de l'Académie, ayant par leur collaboration savante et dévouée rendu de très grands services à la compagnie, deux membres qu'elle était fière de posséder, se sont cru atteints par quelques phrases du rapport révisionniste et, sans autre forme de procès, ont envoyé leur démission.

Je suis certain, Messieurs, d'être l'organe de toute l'Académie, en déplorant la résolution de nos anciens confrères.

A ce propos, Messieurs, permettez-moi une remarque :

Je voudrais qu'il fut bien admis par nos honorables collègues que : » quand le bureau propose une mesure qui n'a pas la chance de leur » plaire, ils veuillent bien considérer non pas seulement le moyen » employé, mais aussi et surtout le résultat à atteindre.

» Toutes les mesures proposées par le bureau, veuillez en prendre » acte, n'ont que ce seul but : la plus grande gloire de l'Académie et » la recherche des moyens pour l'augmenter. »

Si donc, Messieurs, les membres désapprouvent un projet, qu'ils votent, qu'ils intriguent contre, c'est leur droit, mais qu'ils veuillent bien ne pas se considérer comme personnellement atteints.

Jamais les intentions du bureau n'ont été de froisser quelqu'un. Il a voulu obtenir de Messieurs les Académiciens, un peu plus de zèle, un peu plus de travail, un peu plus d'assiduité aux séances.

Le but qu'il poursuivait excédait-il ses droits ?

Pendant l'exercice 1893, le nombre de nos séances a été de six, comme le prescrit le règlement.

L'Académie n'a pas eu l'honneur de voir à son fauteuil, son président en titre, l'honorable Lieutenant-Général Henrard.

La santé précaire de notre cher Président, ne lui a pas permis de prendre part à nos travaux.

Au nom du bureau, comme en celui de toute l'Académie, je lui envoie l'expression de tous nos regrets de le voir éloigné de nous et celle de tous nos vœux de le revoir bientôt à notre tête.

M. le vice-président Blomme, titulaire d'une fonction, qui, d'ordinaire n'est qu'une sinécure, a eu la lourde tâche de suppléer le regretté malade. Dussé-je blesser sa modestie, je déclare, au nom de tous mes collègues, qu'il a bien mérité de l'Académie.

Comme je le disais, au commencement de ce rapport, le travail intellectuel de l'Académie, en 1893, a été inférieur en *quantité*, à celui de 1892.

La discussion des points à reviser, celle des rapports des comités du Congrès, du Landjuweel et des finances, ont pris plusieurs séances, et n'ont guère laissé aux orateurs le temps de nous communiquer leurs travaux.

Parmi les points discutés, les mémoires ou notices présentés, citons par ordre de date :

La causerie aussi intéressante qu'humoristique, du baron van Havre, sur l'attribution plus ou moins fondée, du triptyque de l'église de Maria ter Heide, sous Brasschaet, à Albert Dürer ou à Gossuin van der Weyden.

M. Fernand Donnet s'étant chargé, avec le concours de plusieurs membres de l'Académie, d'élucider ce point douteux de l'histoire du grand peintre, a donné lecture d'une notice très étudiée et très académique, attribuant l'origine du tableau à un 3e larron, pardon, à un 3e peintre, renseigné comme s'appelant Johannes... et ayant épousé une certaine Marie Hoesaeker.

Espérons que prochainement : du choc des idées, jaillira la lumière.

Notre savant confrère M. Alph. de Witte, a ensuite déposé sur le bureau, le gigantesque travail intitulé : *Histoire monétaire complète du Brabant.*

Cet ouvrage, fruit de patientes et laborieuses recherches, œuvre

d'une érudition remarquable, qu'aucun numismate avant lui, n'était parvenu à mener à bonne fin, est un monument glorieux pour notre compagnie.

Sa publication, dans le format in-4° inaugurera une série de nos annales, et comprendra plusieurs volumes, avec planches.

M. Joseph Destrée, nous a fait dans une conférence pleine d'aperçus pittoresques et nouveaux, le récit d'un voyage artistique en Norvège et dans l'Allemagne du Nord.

Cette causerie devait être suivie d'un rapport ou mémoire écrit, mais les nombreuses occupations de notre savant collègue l'ont empêché jusqu'ici de donner suite à son projet.

M. Edmond Geudens nous a présenté un savant travail intitulé : « *L'hôpital Ste-Elisabeth, à Anvers,* recherches sur l'origine et les objets d'art de son église. »

MM. les commissaires, chargés d'examiner ce travail, tout en rendant hommage au talent que l'auteur y a déployé, et tout en le félicitant du succès de ses recherches, ont été d'avis qu'il remaniât son ouvrage, en le rendant plus concis.

Notre collègue, avec la franchise et la condescendance que nous nous plaisons à lui reconnaître, s'est spontanément incliné devant la décision des critiques, et s'est engagé à faire droit à leurs observations.

M. Fernand Donnet s'est présenté ensuite avec un travail de longue haleine. Son zèle de chercheur et d'historien lui a fait mettre au jour : *Les descendants de P. L'Hermite et la famille Lhermite d'Anvers.*

L'approbation unanime des commissaires, sur le choix du sujet, le style employé et les points d'histoire éclaircis, me dispenseront d'insister sur le succès remporté par l'auteur.

M. le Lieutenant-Général Wauwermans qui met en pratique un principe de Boileau, trop négligé de nos jours « Sans cesse polissez votre ouvrage », nous a apporté le complément de sa notice sur l'officier général Marquis de Verboom.

M. le 1er président Schuermans, nous a adressé un mémoire intitulé : *La Belgique antérieure au moyen-âge.*

Dans une séance ultérieure, M. l'abbé van den Gheyn nous a offert le régal d'une charmante causerie sur la polychromie funéraire en Belgique.

Encore une bonne perle pour notre écrin.

Voilà, Messieurs, notre bagage de l'année.

Les annales et le bulletin, hélas, ne sont pas au courant.

Ce retard, dû à des causes tout-à-fait particulières, ne peut être imputé au bureau de l'Académie. La lettre de l'imprimeur, que j'ai l'honneur de déposer sur le bureau et qui explique les causes du retard, la disculpera, je l'espère, de tout reproche.

En réponse aux nombreuses questions que nous mettons au concours, un seul mémoire nous est parvenu : « Orchimont, son château, sa seigneurie et sa prévôté. »

De l'avis de MM. les commissaires : le lieut'-général Wauwermans et Stanislas Bormans, le mémoire envoyé ne répond pas à la question posée.

Avis de cette décision a été communiqué, par la voie du bulletin, à l'auteur inconnu de la notice, et voici la réponse que j'ai reçue il y a quelques jours.

Balâtre (Mazy), le 28 novembre 1893.

Monsieur le Secrétaire,

Je viens de lire dans le *Bulletin* la décision de l'Académie concernant le manuscrit intitulé « Orchimont, son château, sa seigneurie et sa prévôté. »

Je suis l'auteur de ce mémoire et consens bien volontiers à son insertion dans les *Annales de l'Académie*. Seulement je dois le retoucher et le compléter. Je vous prie donc de vouloir bien me retourner mon manuscrit et me permettre de le conserver jusque vers mars ou avril, parce que pour le moment je suis occupé à la rédaction d'un article d'assez longue haleine, attendu pour la prochaine livraison des *Annales* de la *Société archéologique de Namur*.

J'admets parfaitement que ma monographie ne correspond pas à la question du concours. Il m'était impossible de m'y conformer. Il reste trop peu de vestiges pour pouvoir reconstituer l'ancien château d'Orchimont. J'ai la confiance cependant qu'au point de vue historique mon travail aura du moins le mérite d'être basé sur des sources abondantes et authentiques et de faire connaître le passé d'une petite principauté assez peu étudiée jusqu'ici.

Agréez, Monsieur le secrétaire, l'expression de mes sentiments respectueux.

CL. ROLAND, curé.

Messieurs, ma tâche est terminée. Vous l'avez vu, la comparaison de 1893 avec 1892, toute proportion gardée — car nous ne pouvons célébrer chaque année un cinquantenaire, — n'est pas trop à notre désavantage.

Au nom du bureau, je remercie les orateurs et les auteurs qui ont bien voulu nous donner la primeur de leurs travaux.

Que ceux de nos membres, que de nombreuses occupations ont tenu éloignés de notre tribune, s'engagent dans la voie qui leur est tracée et l'Académie restera à la hauteur de sa grande et scientifique mission.

Le Secrétaire,
BARON DE VINCK.

RAPPORT DU BIBLIOTHÉCAIRE POUR L'ANNÉE 1893.

MESSIEURS,

L'année passée, à pareille époque, j'avais l'honneur de vous présenter le compte-rendu du premier terme de ma gestion. Dans ce travail, je vous exposais quelques uns de mes desiderata; je formulais certains vœux. Il est nécessaire, de vous exposer brièvement la suite qui a été donnée à mes propositions.

A la suite de la décision que vous avez prise, une circulaire a été adressée à tous les membres et aux sociétés associés, leur demandant

l'envoi direct au bibliothécaire de tout ce qui avait trait à la bibliothèque. Les expéditeurs se sont conformés à nos désirs et aujourd'hui tous les ouvrages dès leur réception sont catalogués et régulièrement classés dans la bibliothèque. Nous avons également adopté une formule d'accusé de réception, envoyé aux expéditeurs dès que leurs dons ou échanges nous étaient parvenus. Ce système nous a offert divers avantages. Plusieurs sociétés voyant que leurs publications étaient appréciées nous ont écrit pour compléter leurs collections. Nous nous sommes aperçus que si beaucoup d'envois ne se faisaient plus, la faute en était pour beaucoup à nous-mêmes : nos annales et bulletins étaient expédiés de la manière la plus irrégulière. Grâce aux relations créées, nous avons réussi à compléter de nombreuses publications et nous avons pu en échange rendre le même service à plusieurs correspondants. Notre système d'accusé de réception a été adopté par plusieurs sociétés et il tend à se généraliser de plus en plus.

Nous nous sommes également adressé à tous les membres titulaires et correspondants pour leur rappeler l'obligation qu'ils avaient à remettre à la bibliothèque un exemplaire de tous les ouvrages qu'ils publiaient. Nos membres régnicoles et étrangers ont répondu avec le plus louable empressement à notre demande ; espérons que les membres anversois finiront par imiter cet exemple !

Vous avez pu remarquer par la liste des envois, régulièrement insérée dans chacun de nos bulletins, combien les hommages d'auteurs ont augmenté. Sous ce rapport, cette partie de notre bibliothèque s'est considérablement accrue.

Vous le savez, Messieurs, le dépôt de nos publications existait depuis de nombreuses années dans les combles de l'hôtel de ville. Cet état de choses offrant plusieurs inconvénients, nous avons négocié, d'une part avec le collège échevinal pour obtenir l'autorisation d'enlever notre dépôt, et d'autre part avec l'honorable Gouverneur de la province pour obtenir un local dans les bâtiments du Gouvernement provincial. Nous avons réussi dans cette double démarche.

Voici copie officielle des pièces relatives à cette négociation :

Académie d'archéologie
DE BELGIQUE.
—
Protecteur S. M. le Roi.
—
BIBLIOTHÈQUE.

Anvers, le 15 juillet 1893.

A Messieurs les Bourgmestre et Échevins de la ville d'Anvers.

MESSIEURS,

Pendant plusieurs années *l'Académie d'archéologie de Belgique* a obtenu la jouissance dans les combles de l'hôtel de ville près des archives, d'un local pour y déposer le solde de ses annales et bulletins. Aujourd'hui, par suite du décès de son greffier (feu M. Meulemans) et par suite de la décision prise de réaliser ce dépôt, l'Académie me charge de vous demander de bien vouloir donner les ordres nécessaires pour lui permettre d'enlever ce dépôt. A cette occasion elle vous prie d'agréer ses plus vifs remerciments pour l'obligeante hospitalité que vous avez bien voulu accorder pendant plusieurs années au dépôt de ses publications.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour l'Académie d'archéologie:
Le Bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

VILLE D'ANVERS.
—
ARCHIVES

OBJET :
Bulletins de l'Académie d'Archéologie
Dépôt. - Enlèvement.

Anvers, le 26 juillet 1893.

à Monsieur Fernand Donnet, bibliothécaire de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

MONSIEUR LE BIBLIOTHÉCAIRE,

En réponse à votre lettre du 15 de ce mois, nous avons l'honneur de vous informer qne nous vous accordons l'autorisation d'enlever le solde des annales et bulletins de l'Académie d'archéologie, déposés dans les combles de l'hôtel de ville.

Agréez, Monsieur le Bibliothécaire, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire,
DE BRAUWERE.

Le Bourgmestre,
J. VAN RIJSWIJCK.

Gouvernement provincial
D'ANVERS.
—
GREFFE.
—
Objet :
ARCHIVES.
—

Anvers, le 1 août 1893.

A l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

MESSIEURS,

Comme suite à l'entretien que deux de vos honorables membres : MM. le baron de Vinck de Winnezeele et Fernand Donnet ont eu avec M. le Gouverneur de la province dans le courant du mois de juin, j'ai l'honneur de vous informer que rien ne s'oppose à ce que les archives de l'Académie soient déposées dans le local où sont conservées les archives de la province.

Il est entendu, Messieurs, que ce dépôt est autorisé sans préjudice pour l'espace dont l'administration provinciale pourrait éventuellement avoir besoin dans la partie du local des archives mise à votre disposition et sans responsabilité pour l'administration et le fonctionnaire auquel, en vertu de la loi, la garde des archives provinciales est confiée.

J'ai chargé l'archiviste de l'administration provinciale, M. Jacobs, de vous délivrer une reconnaissance des documents que vous déposerez dans le local des archives provinciales.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour le Gouverneur en congé :
Le membre de la Députation permanente, délégué,
AUG. REYPENS.

Comme suite à cette correspondance, le déménagement a été effectué. Nos archives et le dépôt de nos annales et bulletins ont été placés à l'un des étages du bâtiment des archives provinciales.

Nous avons repris également possession d'un certain nombre d'antiquités et de médailles, et d'une quantité assez grande de tirés à part. Il a été décidé d'offrir les premières au musée du Steen. Quant aux tirés à part, ils seront offerts à bas prix aux membres de l'Académie ; la liste leur en a été adressée. Notre dépôt à l'hôtel de ville contenait également une collection complète et bien reliée de nos annales et bulletins. Elle est déposée aujourd'hui également dans notre nouveau local. Ainsi se trouve heureusement comblée une lacune importante que je vous signalais dans mon dernier rapport.

Enfin, grâce à l'obligeance des autorités provinciales, nous avons obtenu la jouissance d'une chambre dans laquelle sont régulièrement déposés pendant un mois après leur réception, tous les envois faits à l'Académie. Une circulaire a prévenu les membres de la faculté qui leur était accordée de venir consulter tous les lundis les diverses publications destinées à la bibliothèque. Malheureusement, cette mesure n'a pas eu grand succès jusqu'ici. C'est regrettable, car les nombreux ouvrages envoyés par leurs auteurs et toutes les revues reçues en échange, constituent une source précieuse où les membres pourraient puiser des renseignements importants et sans cesse renouvelés.

Il nous reste un dernier point à toucher, c'est celui du transfert et en quelque sorte de la propriété de la bibliothèque. Et ici, Messieurs, je regrette de devoir vous dire que la position n'a pas subi le moindre changement depuis un an. La ville d'Anvers a nommé une commission chargée d'étudier cette question ; les membres de cette commission ont examiné nos locaux et ont été d'accord pour déclarer qu'un changement s'imposait. De plus, les locaux de la bibliothèque communale deviennent insuffisants et nos collections devraient céder la place à celle de la ville. En attendant nos collections restaient empilées dans des rayons trop étroits, aucun arrangement n'est possible et tout travail d'amélioration est fatalement arrêté.

Il me semble que ce serait ici le moment de toucher un mot de la question de propriété.

Comme vous le savez, Messieurs, en 1883 notre compagnie a cédé à la ville la propriété de sa bibliothèque, à condition que celle-ci serait

logée dans un local spécial et mise à la disposition des membres. Or, deux solutions se présentent. D'abord réclamer de la ville un local mieux approprié et plus conforme aux conditions du contrat de cession. Ou bien, tâcher d'obtenir de l'administration communale, — comme l'ont fait d'autres sociétés, — l'annulation du contrat de cession. Il me semble que ce dernier point serait de loin le plus pratique et le plus avantageux. Mais c'est à l'Académie à discuter la chose, et c'est à ses membres que je me permets en terminant de soumettre la question.

Le bibliothécaire,
FERN. DONNET.

Depuis la dernière séance la bibliothèque a reçu les envois suivants :

I° HOMMAGES.

ALPH. GOOVAERTS. Les portraits de Jean Baptiste de Champagne.
Id. Un Ermitage dans le bois de Beumont, sous Wavre.
Id. Mirwaart. Son château, ses châtelains et ses archives.
ALF. BEQUET. Les grands domaines et les villas de l'Entre Sambre et Meuse sous l'empire romain.
Id. Une intaille carolingienne.
Id. Caverne sépulcrale du bel âge du bronze à Sinsin.
Id. Nos fouilles en 1885.
Id. Nos fouilles en 1886.
Id. Nos fouilles en 1888.
Bn ALFRED DE LOË. Rapport sur le congrès international d'anthropologie, etc. de Moscou.
CH. POTVIN. Homère. Choix de rhapsodies illustrées.

II.

F. MARTINS SARMENTO. Expediçao scientifica a Serra da Estrella Em 1891.
Id. Lusitanos, Ligures e Celtas.
LÉON NAVEAU. Numismatique du marquisat de Franchimont.

Léon Naveau. Une médaille Liégeoise inconnue de Van Loon.

Id. Cinq décorations inédites de la révolution Liégeoise.

Id. Le Perron Liégeois. Étude sur ses origines et ses transformations.

Arm. de Behault de Dornon. Le canon de Diest.

Arm. de Behault et major Combaz. Le château de Horst à Rhode St-Pierre.

Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Stockholm, 1874, 2 vol.

Dr Tornberg. Numi Cufici regii numophylacii Holmiensis omnes in terra sueciœ reperti.

Hildebrand. Minnespenningar öfver euskilda Svenska män och quinnar.

Id. Sveriges och svenska konungahusets Minnespenningar praktmynt och belönnigsmedaljer, 2 vol.

Id. Anglosachsiska mynt, svenska Kongliga myntkabinethet funna i sveriges jord.

Ernest Matthieu. Un artiste Brainois. André du Broecq, horloger.

Alph. Goovaerts. La ville et le district de Malines érigés en comté en 1490.

2° PÉRIODIQUES.

Bruxelles. Biographie nationale, tome XII 2e fasc.

Id. Mémoires couronnés et autres mémoires publiés par l'Académie royale, tome XLVII.

Gand. Maatschappij der vlaamsche bibliophilen (hier beghinnen de Sermonen oft uitlegghingen — uitgegeven door Dr Acquoy). 4e R. N° 10.

Bruxelles. Mémoires de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux arts de Belgique, tome II.

St-Nicolas. Annales du Cercle Archéologique du pays de Waes, tome XIV. 2e et 3e liv.

Bruxelles. Société Royale Belge de Géographie. Bulletin 17e année N° 5.

Bruxelles. Bulletin de l'Académie Royale de médecine de Belgique, tome VII, N° 9.

Gand. Messager des sciences historiques. Année 1893. 3e livr.

Bruxelles. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 32e année, 1 et 2.

Anvers. Bulletin de la Société Royale de Géographie d'Anvers, tome XVII, 5e fasc.

Bruxelles. Précis historique, tome XLII, N° 12.

Perigneux. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, tome XX, 5e livr.

Poitiers. Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trim. 1893.

Paris. Polybiblion, tome LXIX. 2e livr.

Rome. Notizie degli Scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei. Giugno.

Hannovre. Zeitschrift des historischen Vereins fur Niedersachsen. 1893.

Munich. Monatschrift des historischen Vereins von Oberbayern. November.

Landshut. Verhandlungen des historischen Vereines für Niederbayern. XXIX B.

Leipzig. Konigl. Sächsischen gesellschaft der Wissenschaften. Abhandlungen B XIV, nos 2, 3, 4.

3° CATALOGUES.

Utrecht. J. L. Beyers. n° 21.

RAPPORT DU TRÉSORIER.

Depuis la présentation du dernier rapport sur la situation financière de l'Académie, nous nous sommes efforcés de faire rentrer tous les arriérés en recettes et en dépenses, afin de pouvoir clôturer définitivement les divers comptes de l'année jubilaire.

Le compte particulier de l'Académie s'est accru en recettes du subside de l'Etat et de la vente de plusieurs volumes des publications, de manière que le total s'élève à fr. 4852,30. Au chiffre des dépenses cité dans le dernier rapport, il a fallu ajouter le coût de l'impression des dernières livraisons des annales, de manière que le total s'est élevé à fr. 4392,42, donnant conséquemment un boni de fr. 459,88.

Le compte du Congrès, par contre, après la rentrée du montant de toutes les dépenses, clôture par un déficit fort marquant. Les recettes produisirent la somme de fr. 8318,45, mais le coût de l'impression du compte-rendu, de son expédition aux souscripteurs et des circulaires absorba la somme de fr. 4180,31 ; le service de la sténographie coûta fr. 750, les gravures insérées dans le compte rendu fr. 413,07 ; ainsi le total des dépenses atteignit le chiffre très considérable de 11,427,78 fr. Toutefois il est à remarquer que parmi ces dépenses figure une somme de fr. 2806,— reçue pour le banquet et les diverses excursions faites à l'occasion du Congrès, mais il n'en est pas moins vrai qu'il reste un découvert de fr. 1708,28 que l'Académie devra tâcher de combler au moyen de ses économies.

Le trésorier,
L. Theunissens.

NOTES HISTORIQUES

RELATIVES AUX

Beaux-Arts au XV^e siècle

par M. FERNAND DONNET.

I.

LE PEINTRE TSERAERTS.

Note sur deux de ses œuvres.

En parcourant les actes scabinaux du XV^e siècle, notre attention a été attirée par deux documents dans lesquels il était fait mention d'un peintre inconnu jusqu'ici : Arnould tSeraerts. Comme ces pièces donnaient quelques détails sur deux des œuvres de cet artiste, et que, d'autre part, les documents artistiques que l'on possède relatifs à cette époque sont des plus clair-semés, nous avons cru bon de copier les actes en question et de faire quelques recherches à ce sujet.

Voici d'abord reproduction textuelle de ces pièces :

A.

(Scab. prot. 1460 I f° 121 V°).

« Wouter Eerdwyns ende Jannes vanden Hoeven als kerc-
» meesters inder kerken tsanthoven, debent etc. voer al vande
» selver kerken wegen Aerde tsheraerts schilder van Brussele aut
» latori XII ℔ XV s. g. vls. toecomende van een outaertafelen die

» zy ieghens hem ter voerscreven kerken behoef gecocht hebben,
» dandum een derdendeel daer af bynnen dese jegenwoerdiger bamis-
» merct, item dander derdendeel daer af te kerssmis proximo, ende
» tderde derdendeel te paesschen, deinde of tsingen ombegrepen vol
» betaelt te sine, unde obligaverunt alle der vorgenoemden kerken
» goede ende voerdere seipsos et sua propria elc voer al. »

XIIIJ Sept.

B.

(Scab. prot. 1464 II. f° 115 v°)

» Jacop Janss. alias Cooman Jacop, als kercmeester inder kerken
» van Heynkenssant bynnen Zeelant in Zuytbevelant gelegen, debet
» vande selver kerken wegen, Aerde tseraerts alias Moens, schilder
» van Bruessele aut latori IX ℔ gr. vls. toecomende vande reste van
» een outaer tafelen die hem de voirscreven Aert ter vooirscreven
» kerke behoef nu alhier vercocht en gelevert heeft, dandum IIJ ℔
» gr. vls. daer af inde sinxemerck van Anwerpen proximo, item
» noch IIJ ℔ gr. vls. inde sinxemerct van Antwerpen deinde, ende
» dander IIJ ℔ gr. inde sinxemerct van Antwerpen deinde, ende te
» leveren telken male tantwerpen aende vlasmerct inde IIJ Cronen
» tot Peters van Elsacker des scrynmakers huyse, ende altyt ten
» lanxsten des sondaechs na sheylichs sacraments dach betaelt te
» sine, ende waert dat de voirscreven Aert by gebreke vande beta-
» lingen, daer ome vervolgen moeste, ende eenigen cost last oft
» scade daer af hadde, dat geloefde de voirscreven Jacob oic geheelic
» en al opte leggene, ende te betalene met en gelyc den principalen
» voirgenoemd, unde obligavit alle der voirgenoemde kerken goede
» ende gebrec iet aender kerken goede voirgenoemde, dat geloefden
» de voirscreven Jacop Janss. ende met hem Peter van Elsaker
» voirscreven, et promiserunt satisfacere cum seipsis et suis, elc voer
» al, ende Jacop promisit Peteren indemneren releveren cum se et
» suis bonis predictis. »

XIX Sept.

Nous avons d'abord cherché à avoir quelques renseignements au sujet du peintre dont il est question dans les actes que nous venons de citer, mais nos recherches ont été vaines. Aucun recueil ne cite

son nom. Il devait pourtant jouir d'une certaine notoriété, puisque nous voyons ses œuvres orner des temples de la Campine et des îles Zélandaises.

Quant à la famille à laquelle il appartenait, nous ne pouvons faire également que des suppositions; toutefois il est plus que probable qu'il était issu de la maison patricienne des t'Seraerts, qui jouèrent un rôle important dans les fastes Bruxellois des siècles subséquents. Les données que l'on possède sur cette famille à l'époque qui nous occupe, sont des plus clair-semées. Parmi les membres de la confrérie de St-Barbe existant en l'église St-Gudule, à Bruxelles, (1) nous relevons de 1466 à 1497, les noms suivants : Damoiselle Catherine 't Seraerts, (vrouwe) dame dans l'hôpital de Ste-Gudule ; Everaert t'Seraerts, bourgeois (borghere).

Antérieurement divers membres de cette famille sont cités dans le testament de Michiel Scalien fils de « wilen Michiels geheeten Scalie » (2). Il avait épousé Ida t'Serarnts, sœur de Jan, prêtre, de Hieronymus, de Arnout et de Maria.

Dans une charte de 1396, un prêtre nommé Jan t'Serarnts, — probablement celui que nous venons de citer, — fait un don à la chapelle de la Ste-Trinité dans l'église St-Jean, à Bruxelles. Dans cette pièce, le donateur est appelé : « filius quandam Arnoldi dicti t'Serarnts. » Au testament de Michel Scalien, sont appendus plusieurs sceaux, entr'autres ceux de : Jan t'Serarnts, prêtre, portant un lion couronné, le champ semé de quintefeuilles, avec l'inscription « S. Johis dcti Serars psbiti » — de Barthelemy t'Serarnts (S. Bartholomei Serarnauds) et de Michel t'Serarnts. Pour ce dernier sceau, le lion n'est pas couronné. Plus tard, les armoiries furent complétées et la famille t'Seraerts porta : de gueules au lion couronné d'argent, le champ semé de quintefeuilles du même. Casque couronné. Cimier un lion issant couronné d'argent entre un vol de gueules chargé de quintefeuilles de l'écu. Bourrelet et lambrequins ; d'argent et de gueules (3).

(1) De Raadt. Le registre de la Confrérie de Ste-Barbe en l'église Ste-Gudule.
(2) De Raadt. Het testament van een aanzienlijken Brusselaar der XIV eeuw.
(3) De Raadt. Le Manoir de Bosschesteyn à Broechem.

Plusieurs membres de cette famille furent également reçus dans les lignages Bruxellois (1). Ainsi nous relevons les noms de Jan t'Serraerts et de maître Pierre t'Seraerts, ceux-ci affiliés au lignage de s'Leeuws tandis que Messire Antoine t'Seraerts était reçu en 1557 dans le lignage de Ser Huyghs. Au siècle suivant, le château de Bosschesteyn, à Broechem, devint la propriété du chevalier Maximilien t'Seraerts par suite de son mariage avec Marguerite vander Rijt. Les indications que nous avons retrouvées dans les actes du XV^e^ siècle, à Anvers, sont des plus rudimentaires.

Dans un acte de 1458 comparait Henricx Tseraerts, batelier (scipman) habitant Bruxelles. Puis en 1456, nous trouvons que la veuve et les héritiers de Jean Tseraerts, tailleur (cleermaker) habitaient rue de la Vigne en notre ville.

Nous avons tâché ensuite de recueillir quelques renseignements au sujet des deux retables dont il est question dans les actes que nous avons reproduits, ou tout au moins de tirer quelques indications de la description des monuments qui devaient abriter ces œuvres d'art. Malheureusement les documents existant relatifs à ces temps reculés sont très rares et si peu explicites que leur intérêt est presque nul pour l'histoire locale.

Le premier retable avait été livré à l'église de Santhoven. Le village de ce nom est situé à la frontière des landes campiniennes (2). En 1186 il est déjà parlé de cette localité dans une charte de Roedulphus, évêque de Liége. Dans une seconde de 1278 il est fait mention de la paroisse. Enfin, une reconnaissance de 1336 donnée par le duc Jean III, prouve que Santhoven avait une justice particulière et était régie par un écoutète spécial. Sur son territoire étaient situées deux Seigneuries; celle de Hovorst et de Liere. La première était au XV^e^ siècle en possession de la famille van den Werve. La seconde appartenait à cette époque aux van Liere et passa ensuite aux t'Seraerts, puis aux Halmal.

(1) Van der Meulen. Livre des personnes et des familles admises aux lignages de Bruxelles.

(2) J. Vermoelen. *Verhandeling over het dorp en de hoofdbank van Santhoven.*

N'y aurait-il pas lieu d'établir une certaine concordance entre le fait de voir une partie du territoire de Santhoven appartenant à la famille t'Seraerts et la vente faite à l'église d'un rétable peint par un artiste qui portait le même nom ?

Mais Santhoven était surtout renommé par ses privilèges de justice (1). Il possédait son propre tribunal auquel s'adressaient les habitants de plusieurs villages. Les ducs lors de leur inauguration juraient de respecter ses privilèges.

L'exécution des décrets criminels se faisait à une place spécialement désignée pour les exécutions.Ce fait est prouvé par un acte de 1455 (2) dans lequel il est fait mention d'une ferme située « tZanthoven aent gerechte. » Ce lieu d'exécution était situé à côté du bien de la famille vanden Werve « tusschen heer Claus vanden Werve ridders heyde geheeten tvoshole. »

A cette époque nous rencontrons comme écoutètes de Santhoven, c'est à dire, de 1438 à 1471 : Jan van Wesenbeke, fils de Jan et de Lysbeth van Duffele, Hendrik van Duffel, Leo vanden Forre, Antonius van Liere et Jan van Liere.

Sous le rapport spirituel, Santhoven dépendait du doyenné de Lierre (3). Le droit de nomination du curé appartenait autrefois au trésorier du chapitre métropolitain de Cambrai, puis devint l'apanage de ce même chapitre. L'église est dédiée à Sainte Amelberge. Ce temple semble avoir été construit au XV^e^ siècle (4) et ne renferme plus aucun objet digne d'attirer l'attention. « De kerk bevat niets in zich dat de aandacht op zich roept ; noch gedenkstukken, noch sieraden zyn in haar te vinden. » Il est regrettable que nulle trace ne soit restée de l'œuvre d'art due au pinceau d'Arnout t'Seraerts.

Nous avons vu que le second retable était destiné à l'église de Heynkensant en Zélande. Voyons ce que l'histoire nous apprend au sujet de cette localité. Ce village est situé à la pointe extrême de Zuydt Beveland, en face de l'île de Walcheren. Il en est déjà fait

(1) Gramaye. *Antiquitates Belgicæ.*
(2) Scab. prot., 1455, Unic. 148 v°.
(3) Foppens. *Historia Episcopatus Antverpiensis.*
(4) Vermoelen. Loc. cit.

mention dans une chartre datée de La Haye le 10 octobre 1395 (1). Dans cette pièce, Albrecht, rhyngrave, duc de Bavière, comte de Hainaut, Hollande, Zélande, etc., accorde à Nicolas van Borsselen et à divers autres les terres de Seraernautskercke, les polders de Coesaert, Scelnisse, etc., plus Heynkensant, Ovesant, etc. Tous ces polders seront affranchis de tous droits et redevances pendant l'espace de sept années, afin de permettre qu'ils soient endigués. En échange, les concessionnaires fourniront à leur suzerain 32 hommes d'armes. Cette localité, autrefois très habitée, vit sa population décroître dans la suite. Elle possède deux moulins et plusieurs châteaux, qui sont postérieurs à l'époque qui nous occupe. D'après les historiens, l'église était grande et belle et elle était surmontée d'une haute tour. Ce sont les seuls renseignements qu'ils nous fournissent sur ce monument. Pour le spirituel la paroisse dépendait, avant la réforme, du doyenné de Zuid-Beveland.

Il est regrettable que les actes de l'époque n'aient pas pu nous fournir des détails plus circonstanciés au sujet de l'artiste bruxellois, dont nous avons révélé le nom.

II.

LE PEINTRE VANDER CLEYEN.

Note sur quelques unes de ses œuvres.

Un peintre du XIV^e^ siècle, Aernout van Linthout ou vander Cleyen, a laissé peu de traces dans l'histoire artistique anversoise. Nous avons retrouvé l'indication de quelques unes des œuvres dues à son pinceau. Nous croyons que la reproduction des pièces qui ont trait à ces œuvres, ne serait pas dépourvue d'intérêt. Voici d'abord la copie textuelle de ces pièces :

(1) SMALLEGANGE. *Nieuwe cronyk van Zeeland.*

A.

(Scab. Prot. 1462 I 182 v°).

» Aerd vander Cleyen, beeldsnyer, poort tAntwerpen, geloefde » dat hy de outaertafele van Sinte Barbelen die hy tanderen tyden » aengenomen heeft te makene ende te levere der gulden van Sinte » Barbelen, inder kerken van Sinte Mertensdyck, na inhoud der » cedullen die daer af syn, dwelc sal staende opden outaer van Sinte » Barbelen inder kerken voerscreven, tusschen dit ende in goets tyts » vore Sinte Barbelen dach naetscomende sonder langer vertreck.

Comme cautions pour la bonne exécution de ses promesses, il donne la garantie de Henric vander Cleyen, son fils, également sculpteur, de Jan vander Haeghen, menuisier, bourgeois d'Anvers, ainsi que de Cleerbout van Wytevenne, peintre de Gand. L'acte est passé « opt derden dach in Januā int jaar MCCCC ende LXII. Na costhume shoefs van Cameycke, presentie Jan van Mechelen ende Gheerd vander Broecke, scepene tAntwerpen. »

B.

(1464 II 173).

» Aerd van Linthout alī vander Cleyden beeldsnyder debet Janne » van Cranenbroeck goudslager, aut latori IIIj ℔ XII s. gr. Brab. » toecomende van geslagen goude dwelc de voirscrevene Jan hem » gelevert heeft ende dwelc hy heeft doen besigen ende verwercken » aan een gesneden outaertafele vander legenden van Sinte Barbelen » die hy alnoch tsynen huyse staende heeft dandum tusscen dit en » vastelavond proximo unde obligavit ende sette den voirscreven » Janne ter stont in handen der voirscreven outaertafele met allen » haeren toebehoorten omme die in des selfs Jans handen te bliven » staende als zyn proper goed totter tyt dat de voirscreven scult be- » taelt sal wesen ende daertoe srip rēl sua bona.

ult Decembr.

C.

(Scab. prot. 1455. 39.)

« Alfonsse de Castille, coepman wt Spaengien bekende dat Jan » Thomaes ende Aerd vander Cleyen schilders, hem vollevert en al » voldaen hebben, alsulken werck van eenre taflen als zy hem geloeft » hadden te makene ende te leverene, alsoe dat hy hem dies werex » en der leveringen beloift content en wel gepaeyt houdt, ende schelt » daer of quite den voerscreven Janne en Aerde ende alle andere des » quitan behoeven, geloven voertdane geloifde de voirs. Alfonse » den voirs. Janne en Aerde te betalene ende huer gemoeye te » hebbene na inhouden huer vorwaerden alsoe schiere als zy tot » Brugge comen selen syn als vande somen van omtrent XL ℔ gr. » vleems die hy hem noch van reste vanden voerscreven wercke » sculdich is ter-goeder rekeningen.

» XX Juni. »

A consulter encore les actes scabinaux du 26 avril 1460 et du 21 mai 1465, ainsi que de 1457 (II 285 V°).

Aert Vercleyen ou van Cleyen ou vander Cleyen fut peintre et sculpteur. Il fut reçu bourgeois d'Anvers le 20 Mai 1435. Nous le trouvons inscrit en 1453 (1) parmi les membres de la Gilde de St Luc. Nous avons vu qu'il avait un fils, appelé Henricx vander Cleyen, qui fut également artiste sculpteur. Sa réputation devait être assez solidement établie pour qu'il ait eu à excécuter des commandes pour des localités si éloignées d'Anvers. C'est d'abord le tableau qui lui avait été commandé par un négociant Espagnol, établi à Bruges, Alphonse de Castille et qu'il livre en 1455 ; il avait parachevé cette œuvre d'art avec l'aide d'un autre artiste Jan Thomaes, également peintre. Vient ensuite le retable de Sinte Mertensdyck. Cette pièce sculptée, peinte et dorée représentait la légende de Ste-Barbe, et avait été commandée par la confrérie érigée sous le vocable de cette sainte dans l'église de Sinte Mertensdyck. Il ne nous a plus été possible de trouver trace de cette œuvre d'art qui semble avoir été conséquente. L'his-

(1) Rombaut en Van Lerius. De Liggeren.

toire de St-Mertensdyck n'offre rien de bien saillant. Cette petite ville est située dans l'île de Tholen, à l'extrémité Nord-Ouest, en face de Westkerke (1). Certains historiens prétendent qu'elle s'appelait autrefois Hacstrecht et que ce nom aurait donné naissance à ses armoiries qui sont de sinople à un lièvre passant d'argent (een loependen *haes*). Près de la ville s'élève un château, entouré de fossés, et plus loin un hospice, appelé het « capoenen huis, » servant de retraite à des veillards, et qui avait été fondé par Vranck van Borsselen, seigneur de Mertensdyck. Cette seigneurie resta dans cette famille jusqu'au XVI^e^ siècle. La famille van Borsselen qui porte de sable à la fasce d'argent, se prétend issue de Lippold duc de Souabe et d'Elisabeth de Hongrie, qui vivaient à la fin du VIII^e^ siècle. A l'époque qui nous occupe, la seigneurie de St.-Mertensdyck était possédée par Floris van Borsselen seigneur de Zuylen, qui avait épousé Ada van Bautershem et qui fût père de Vranck van Borsselen, époux de Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hollande et Zélande, morte en 1470. La seigneurie passa dans la suite aux van Bueren, puis aux princes d'Orange. St.-Mertensdyck dépendait au spirituel du doyenné de Zuid Beveland. Quant à son église, les historiens ne nous en donnent aucun détail. Les vues du XVI^e^ siècle nous la montrent dominant la ville de sa haute tour renaissance et ne paraissant offrir aucun vestige extérieur d'antiquité. L'œuvre de vander Cleyen aura sans doute été détruite pendant les troubles religieux du XVI^e^ siècle.

III.

L'argenterie de la gilde des Arbalétriers

DE TAMISE.

Un acte passé devant les échevins d'Anvers, en 1456, nous a

(1) SMALLEGANGE. *Nieuwe Cronijk van Zeeland.*

fourni un inventaire assez curieux des argenteries appartenant à la gilde des arbalétriers de Tamise. Ce document étant un indice intéressant du degré de prospérité de cette institution, et nous fournissant quelques détails sur certains donateurs, nous avons cru bon de le reproduire. Voici cette pièce :

(Scab. prot. 1456 II f° 123 V°).

« Jan Coppens alse scepene van Temseke ende Joes vander » Straten alse deken vander gulde vander scutterye vanden hant- » boghe te Temseke, bekenden dat zy inden name vander voerge- » noemde gulden ende ter selver gulden behoef ontfangen hebben » van Michiele Vraet verwer alle de juweelen die hy vander voerge- » noemde scutterye te bewaren gehadt heeft, te wetene, vive zilveren » scalen geteykent metter wapene jonckeren Anthonys van Rotselaer, » item een minder scale ongeteykent, item de broke vander scutterye » voerscreven, item een zilveren beelde geheeten Sinte Legier, item » een zilveren haeswinde, eene zilveren symme, een zilveren verken, » ende eene zilveren leliken, weghende alle de voerscreven parcheelen » tsamen styf drien dertich onssen, quitaverunt ende geloefden waert » dat den voerscreven Michiele hier ende boven omme de voer- » screven juweelen einige moeyennisse schade oft last aengedaen » worde vander voergenoemde scutterye wegen oft anders in eenige » manieren dat zy hem dat altyt wel ende volcomelic oprichten ende » voldoen zullen ende se ispsis s. suis en elc van hen voer al.

XVI d. Junij.

Le document que nous venons de reproduire constitue une quittance, une décharge complète que Jan Coppens, échevin de Tamise et Jean vander Straten, doyen de arbalétriers, donnent à un certain teinturier qui avait nom Michiele Vraet. Ce dernier, à la suite nous ne savons de quelles circonstances, avait reçu en dépôt les argenteries de la gilde. Il restitue ces pièces précieuses et l'acte nous en donne l'inventaire. C'est d'abord cinq plats d'argent ornés des armoiries de Antoine van Rotselaer, un plat plus petit sans armoiries, le collier de la gilde ; puis une statue en argent de St-Leger. Ce saint était-il à cette époque patron de la gilde ? Nous l'ignorons. L'inventaire constate ensuite la présence de diverses statuettes en argent, représentant un

lévrier, un singe, un cochon et une fleur de lys. Nous nous sommes vainement demandés à quel usage auraient pu servir ces figurines. S'agit-il d'objets destinés à être portés dans les cortèges de l'association, ou bien à orner les tables des festins des confrères ou leurs salles de réunion? L'acte est muet à ce sujet. Tous ces ornements pesaient ensemble 33 onces.

Les historiens ne nous donnent guère de détails sur cette confrérie. L'un d'entre eux (1) nous apprend qu'il existe à Tamise une société d'arquebusiers, sous le nom de Gilde St.-Sebastien et que l'on ignore absolument la date de fondation de cette institution. Dans tous les cas, elle existait positivement au commencement du XVI^e^ siècle, puisque un acte de 1500 en fait mention. Nous avons cherché ensuite à savoir quel était le seigneur dont les armoiries figuraient sur les plats d'argent.

Le donateur appartenait à l'ancienne famille des Rotselaer. Leurs armoiries étaient (2) : d'argent à trois fleurs de lis au pied coupé de gueules, accompagnées en chef d'un lambel d'azur. Cimier : une fleur de lis de l'écu entre un vol d'argent. Cri : Aerschot! D'après un recueil ancien (3) vivait vers 1120 en Brabant Arnold comte d'Aerschot. Celui-ci eut cinq fils. Le premier, prit les armes pleines de la famille : d'or à trois fleurs de lis de sable au pied coupé. Le cadet, Gérard, baron de Wesemael, adopta pour blason, de gueules à trois fleurs de lis d'argent. Le troisième, Godefroid, baron de Rotselaer, fit le contraire de son frère et prit pour armes : d'argent à trois fleurs de lis de gueules. Le quatrième Henri, seigneur de Rivière porta d'argent à 3 fleurs de lis gueules. Enfin, le cinquième Jean, seigneur de Schoonhove mit sur le fond de gueules de son blason les trois fleurs de lis d'or. De telles sorte que ces différentes branches conservèrent le blason paternel, mais se distinguèrent l'une de l'autre, par les émaux de leurs armoiries. Inutile de dire que l'historien sérieux

(1) DE POTTER et BROECKAERT. *Geschiedenis van de gemeenten der provintie Oost-Vlaanderen.*

(2) BOSMANS. *Armorial ancien et moderne de la Belgique.*

(3) Jurisprudentia heroica.

ne doit accepter cette histoire qu'entièrement sous bénéfice d'inventaire.

La branche de Rotselaer aurait encore donné naissance à la famille van Dieve, c'est du moins ce qu'affirme un manuscrit qui porte le titre suivant: Généalogie de la noble famille de van Dieve tirant son origine et ses armes des vieux comtes d'Aerschot et son nom des barons de Rotselaer, seigneurs de Dieve (1). La famille de Rotselaer joua un rôle important à la cour des ducs de Brabant. Elle possédait les charges héréditaires de Sénéchal de Brabant et d'avocat de la ville d'Utrecht. Cette famille s'éteignit en 1500 par suite du décès de Jean de Rotselaer, baron de Peruwez-Duffele, qui avait épousé Clementine de Bouchout. Ses biens passèrent aux Croy, puis aux Arenberg.

Butkens (2) donne un crayon généalogique de cette famille, qui nous permettra d'identifier le personnage d'Antoine de Rotselaer dont les armes ornaient l'argenterie de la gilde. Henry de Rotselaer, seigneur de Roest, gouverneur de Malines en 1423, épousa en premières noces Catherine de Wing dame de Staeden, fille de Wautier et de Marguerite Vilain, et en secondes noces Catherine Sersanders. Il eut du premier lit deux filles : Marie et Catherine, et un fils, Antoine de Rotselaer, seigneur de Roest, Staede, Wissekerke à Baesel, Borchbier, etc., avoué de Houtert. Il épousa Louise de Moerkerke, fille de Louis et de Marguerite d'Eyne.

C'est ce seigneur de Rotselaer qui fit don à la gilde de Tamise des cinq plats argentés. Les époux Rotselaer-de Moerkerke eurent quatre enfants, savoir: 1° Jeanne, dame de Roest, mariée avec Jean seigneur de Marbais, qui mourut avant 1496; 2° Jacqueline dame de Wissekerke à Basel, épouse en premières noces de Gui de Bourgogne seigneur de Kruybeke, en secondes noces de Frédéric de Mengersfruyt et en troisièmes noces de Giovani de Quieret; 3° Catherine, femme de Jean de Pallant seigneur de Wildenberg, Natberg, etc.; 4° Marie dite dame de Hugestraete.

(1) Dans notre collection.
(2) *Trophées de Brabant*, T. II. 185.

A quel titre Antoine de Rotselaer fit-il présent à la gilde de Tamise de cinq plats d'argent ? Aucun intérêt direct ne l'appelait dans cette localité. En effet, la seigneurie de Tamise appartenait en 1450 (1) à Alexandre Vilain, seigneur de St.-Jansteen. En 1458, Martin Vilain, la cède à l'abbaye de St.-Pierre. Mais nous trouvons que Adrien Vilain, chevalier, seigneur de St.-Jansteen, avoué de Tamise, mort le 29 mai 1449, avait épousé Judoca de Moerkercke, dame de Merckem Oostryve. Il est plus que probable que cette dame de Moerkercke était sœur ou tout au moins proche parente de Louise de Moerkercke, femme d'Antoine de Rotselaer. Ces biens de parenté expliqueraient les dons faits à la gilde de Tamise. La famille de Moerkerke portait d'or au sautoir de gueules chargé de 5 coquilles d'argent.

Dans une autre circonstance, nous avons encore rencontré Antoine de Rotselaer. Le 23 septembre 1456 (2) « Joncker Anthonys van Rotchelaer en Henric van Hove » prononcent un jugement de conciliation, « eene zoendingen » entre Jan Moens, fils de Godevaert Moens et de Dignè Peters, et les parents et héritiers de Janne vanden Hove, fils naturel de Jan vanden Hove, qui avait été assassiné.

Nous ne savons pas à quel titre Antoine de Rotselaer vient servir d'arbitre dans une cause à Anvers. Il ne remplissait dans notre cité ni les fonctions d'échevin, ni celles de « peysmeester ».

Dans l'acte que nous avons reproduit en tête de cette notice, figurait le nom de Michel Vraet. La pierre tumulaire de ce personnage se trouvait dans l'église Ste.-Amelberge à Tamise (3). Elle portait un blason chargé d'un lion et était flanquée aux quatre coins des symboles des quatre évangélistes. L'inscription suivante y était gravée :

Hier leit begraven Michel Vraet die steerft
int jaer ons heeren MCCCCLXXVII VI dagh in Junij.
Bide voor de ziele.

(1) VANDEN BOGAERDE. *Het district St.-Nikolaas.*
(2) Scab. prot. 1456 II f° 258.
(3) DE POTTER et BROECKAERT. loc. cit

En 1461 un certain Gerard Vraet était curé de Tamise.

Enfin nous avons vu qu'Antoine de Rotselaer était seigneur de Wissekerke à Baesel. Les histoires locales de cette seigneurie ne donnaient jusqu'ici la liste des seigneurs que depuis Frans van Pottelsberghe en 1521. On assure (1) que Wissekerke était autrefois un château fort dont l'origine est inconnue, mais qui existait déjà au X^e siècle. Le château, siège de la seigneurie, fut bâti sur l'emplacement de l'ancienne forteresse. La baronnie de Wissekerke possédait la haute et basse justice. Le château est actuellement la propriété de la famille Vilain XIIII.

IV.

L'ÉGLISE DE ST.-LÉONARD

PRÈS BRECHT.

Dans une notice publiée il y a quelques années dans le bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique, M. Génard, le savant archiviste d'Anvers, a fait connaître un document daté du 10 Juillet 1436 (2). C'est un contrat passé entre le curé de Brecht « her Henrich van der Beke, » prêtre, et les marguilliers de St-Léonard : Gielys van Alphen et Wauter Willem Wauterzone « als provisoeren ende kercmeesteren der capellen van Sinte Ledenaerts » d'une part et d'autre part deux architectes : meester Claus van Haseldonc et Jan Stampaert als van Lyere, qualifiés de « metsers ». Ces derniers s'engagent à construire la tour et le portail de l'église. Comme il est probable que le vaisseau du temple était déjà construit, c'est au commencement du XV^e siècle qu'il faudrait rechercher sa fondation. Les travaux d'édification, durent sans doute éprouver des retards,

(1) VANDEN BOGAERDE. loc. cit.
(2) Scab. pr. 1436. f° 33.

ou tout au moins le payement final fut-il en partie reculé faute de ressources ou pour d'autres motifs, car nous avons trouvé un document daté du 10 octobre 1457 et que nous reproduisons ci-dessous, par lequel les marguilliers de St.-Léonard : Wauter de Keysere et Peter Beers doivent donner en garantie leurs biens personnels situés à Brecht et Veerle pour le payement des travaux de maçonnerie et de menuiserie faits à l'église. Cette pièce nous apprend également qu'un simple vicaire dirigeait l'église de St.-Léonard et que ce temple n'était considéré que comme une chapelle. Voici copie de l'acte dont nous venons de parler (1) :

« Wauter de Keysere ende Peter Beers, capelle meesters van Ste » Lenaerts te Brechte bekend ende verliden dat zy by consente ende » verlove vande vice cureyt cappellanen schouthet ende scepene van » Brechte, Janne van Brechte ende meer andere notable van Brechte, » na inhout eens schepenen brieve bysegelt mette zegel van Brechte, » die wy zage ende hoirde leze omme eene somme van penningen die » zy voort bekeert ende beleyt hebbe aen de metselrie ende tymeringe » vande voirgenoemde capelle vercocht hebbe wel en wettelic Henrick » Hofstaets, jouffrouw Margriete van Voerdeele ejus exor ende Cor- » nelise Pets Bruyne zone erfelic elcx jaers II ℔ gr. op een stede met » huyse hove camer groese houdende omtrent VIJ buynderen, gestaen » ende gelegen bynnen Brechte by Sinte Lenaerts, tusschen sheeren » strate ex una ende Jan Luytens erfgenamen erve ex altera, toebe- » hoerende den voirscreven Wauter den Keyser. Item op een zijt Rogs » erflic als de selve Wouter jaerlicx heffen is of eene stede te Veerle » Item op een beemt geheeten den Weubeemt, toebehoerende den » voirscreven Peter Beers, houdende omtrent 1 buynder gelegen » bynnen Brechte, tusschen der kindere Michiels erve ex una, en » tgoet geheten verloren cost ex altera, ende op eene hoff oic des » selve Peter toebehoerende gelegen oic aldaer tusschen sheeren » straeten ende den Watlaet etc.

X oct.

D'après M. Génard (2) l'église de St-Léonard est construite en style

(1) Scab. prot. 1457 II f° 105 V°.
(2) Commission Royale des monuments, 1861.

ogival flamboyant. Elle se compose d'un chœur avec chevet à trois pans, de transepts, sur l'un desquels s'ouvre une chapelle à trois nefs et d'une forte tour terminée par une flèche peu élevée et précédant la nef.

Nous avons parlé de Brecht; un document de la même époque nous fournit quelques détails sur les impôts qui étaient perçus dans cette commune. Le bénéfice en appartenait au chapitre de l'église St.-Pierre à Louvain. C'est au nom de ce collège que le 26 mai 1456 « meest Jan van Gronsselt, doctor in den weerliken rechten ende meester Bauwene Henricx, docter inde gheestelike rechten, canonicken der nyeeuw erectien van Sinte Peter tot Leuven » afferment à Janne van Hautle, alias de Steenbacker, de Brechte, la dime de ce village. Cet impôt se divisait en diverses catégories, telles que « corentiende, lammertiende, smaeltiende, » etc.

V.

Jan uter Perssen et Gielys van Beeringen

PEINTRES BRUXELLOIS.

Un acte scabinal de 1463 nous fait connaître deux imagiers bruxellois : Janne uter Perssen et Gielise van Beeringen. Ces artistes bruxellois avaient peint un retable pour une église d'Anvers ou des environs. Malheureusement l'acte ne nous donne pas le moindre détail à ce sujet. Voici cette pièce : (1)

« Cornelis Horenaert, gareelmaker, ende Jan Bode, bontwerker, » debent Janne uter Perssen en le Gielise van Beeringen, beeldver-

(1) Scab. prot. 1463 II 24.

„ wers van Bruessel aut latori, IX ℔ X s. gr. vls. toecomende van
„ reste van eenre outaer tafelen die de voerscreven beeldverwers
„ gelevert hebben dandum bynnen den eerster vryhert vander bamis-
„ marct van Antwerpen, proximo ude obligaverunt seipsos et sua ».
XIII Junii.

VI.

Deux fondeurs de cloches Malinois.

Dans un article récemment paru (1), intitulé : « Le carillon et les carillonneurs de la tour de St.-Rombout, » le Dr. G. van Doorslaer, nous fait connaître que, par divers achats conclus depuis l'année 1512, le magistrat de Malines acheta différentes cloches, aux fondeurs malinois déjà nombreux à cette époque et jouissant d'une juste réputation. Des actes de 1460, 1462 et 1464, nous permettent de faire connaître le nom de deux de ces fondeurs, Jan Zeelstman et Henrieke Pauwels.

Voici une analyse succeinte de ces actes : Dans le premier(2), il est question de « meester Jan Zeelstman, clocghieter, wonende te Mechelen. » Dans le second (3) le même fondeur parait comme possesseur d'une rente hypothéquée sur les biens de l'église de Brechte. Il est probable qu'il avait fourni des cloches à ce temple.

Voici le troisième acte daté de 1460 (4) par lequel les marguilliers de l'église de Ranst se reconnaissent redevables à Henri Pauwels, d'une somme de 10 livres 15 shellings et 9 sous pour livraison de cloches :

(1) Bulletin du Cercle Archéologique de Malines 1893 p. 40.
(2) 1462 II 69 v°.
(3) 1464 II f° 140.
(4) Scob. prot. 1460, f° 104 v°.

» Henric Bervoet ende Jan vanden Braken als kercmeesteren
» van de kerken van Ranst, debent vande selver kerken wegen,
» Heinricke Pauwels van Mechelen aut latori, X pond XV sh. IX s.
» vls, toecomende van zeker clocsrisen die zij t' voirscreven kerken
» behoef jeghens hem gecocht hebben. »

XVII Sept.

FERNAND DONNET.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

XVI

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1894.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 1894.

A 1 HEURE.

Présidence de M. A. Blomme, président.

Sont présents: MM. A. Blomme, président, baron de Vinck, secrétaire, L. Theunissens, trésorier, Fernand Donnet, bibliothécaire, P. Cogels, Eug. Geefs, Edm. Geudens, Arth. Goemaere, Alb. Henne, H. Hymans, Jos. Schadde, Lieutenant-Général Wauwermans, A. de Witte, membres titulaires.

Se sont excusés: MM. P. Errera, E. Matthieu, P. Saintenoy.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la dernière séance, (3 décembre), qui est adopté.

L'Académie procède ensuite au complètement de son Conseil.

Il y a 13 votants.

MM. Baeckelmans, P. Cogels, le chanoine Reusens, Max Rooses, Jos. Schadde et le Lieutenant-Général Wauwermans sont élus conseillers de la série sortant en 1902.

M. A. de Witte est élu conseiller de la série sortant en 1899, en remplacement de M. le Lieutenant-Général Henrard, dont la démission, offerte pour motifs de santé, est acceptée.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un vice-président pour l'exercice 1894-95.

M. Arthur Goemaere est élu à l'unanimité moins une voix.

Ce résultat est accueilli par des applaudissements. Le nouveau vice-président remercie ses collègues de l'honneur qu'ils lui font; il emploiera tous ses efforts pour soutenir la brillante réputation de l'Académie.

M. le trésorier, dont le mandat est expiré, est réélu par acclamation.

La compagnie discute les candidatures aux deux places de membres titulaires. Il est décidé que l'élection aura lieu dans la séance d'avril.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection d'un membre correspondant régnicole.

M. Victor Tahon, ingénieur, secrétaire général du Congrès d'Archéologie de Charleroi, est élu. M. le secrétaire lui donnera avis de sa nomination et lui fera parvenir le diplôme.

La discussion des candidatures à deux places de membres correspondants, occupe ensuite la séance.

L'élection aura également lieu à la séance d'avril.

Il est présenté ensuite une liste de candidats en remplacement de M. Daury, membre correspondant décédé.

M. le Président Blomme propose la nomination au grade de membre correspondant étranger de M. Emile Travers, archiviste paléographe, membre du conseil et trésorier de la société française d'Archéologie, ancien président de l'Académie de Caen, etc., etc.

M. le Lieutenant-Général Wauwermans appuie chaleureusement cette candidature.

M. Travers, Charles-Emile, est nommé à l'unanimité.

Le secrétaire l'informera de cette nomination, et adressera son diplôme au nouveau membre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire est levée à 1 h. 3/4.

Le secrétaire,
BARON DE VINCK.

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 1894

A 2 HEURES.

Présidence de M. BLOMME, *président.*

Sont présents (outre le bureau et les membres titulaires prenant part à la séance extraordinaire du même jour) : MM. Smekens, comte van der Straeten-Ponthoz, baron van Havre, membres honoraires ; A. de Béhault de Dornon, membre correspondant.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 décembre dernier, dont la rédaction est approuvée.

Il fait ensuite le dépouillement de la correspondance :

1° Lettres de MM. John Evans, Alex. Sorel et Reade, remerciant l'Académie de leur nomination de membres correspondants étrangers.

2° Dépôt du travail de M. Ch. J. Comhaire : « les premiers âges du fer et du bronze en Belgique » revu et corrigé d'après les observations des commissaires.

Le président charge MM. de Ceuleneer et Siret, de faire un nouveau rapport sur cet ouvrage.

3° Lettre de l'administration communale d'Anvers, et réponse qui y a été faite, au sujet du reliquat des comptes du *Landjuweel*. (Voir les annexes A. et B.)

4° Communication relative à la tenue du 9e Congrès de la Fédération, à Mons, au mois d'août 1894. (Annexe C.).

M. le bibliothécaire dépose sur le bureau la liste des: 1° envois d'auteurs, 2° périodiques, 3° catalogues, 4° journaux, parvenus à l'Académie depuis la dernière séance. (Annexe D.).

M. le président procède à l'installation du bureau pour 1894-95.

Il prononce un magistral discours traitant de l'histoire de l'archéologie.

Cette œuvre de haute et profonde érudition, écrite dans un style correct et brillant, est écoutée dans un religieux silence, et soulève les applaudissements unanimes de l'assemblée, qui décide que ce discours sera inséré aux annales de l'Académie.

M. le Lieutenant-Général Wauwermans demande ensuite la parole pour une communication du plus haut intérêt, concernant « la fortification d'Anvers au XVIe siècle à l'exposition universelle de 1894 ».

L'érudit général présente à ses collègues une intéressante suite de cartes, plans et gravures appartenant aux archives de la ville et mis en ordre par ses soins.

L'heure étant très avancée, l'honorable orateur se borne à quelques explications brèves, concernant les divers dessins soumis à l'Académie. Celle-ci décide l'impression immédiate de ce travail, dans le prochain volume in 8° des annales. Elle décide aussi de tirer un nombre de 500 exemplaires de ce mémoire, qui seront déposés dans la section

(1) Voir l'annexe, page 453.

militaire de l'exposition universelle, et vendus au profit de l'Académie. De cette manière, l'Académie prendra part au tournoi intellectuel de 1894.

M. Fernand Donnet dépose sur le bureau un travail intitulé :

Notes historiques relatives aux beaux-arts au XV^e^ siècle.

Il est décidé que ces notes paraîtront dans la prochaine livraison du bulletin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
Baron DE VINCK.

—

ANNEXE A.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ANVERS.

SECRÉTARIAT.

—

OBJET :
Cortège du Landjuweel.
LIQUIDATION DU BONI.

—

Anvers, le 16 décembre 1893.

Le Collège des Bourgmestre et Échevins
à l'Académie d'Archéologie de Belgique
(Mr LE BARON DE VINCK, Secrétaire).

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur la nécessité qu'il y a de terminer la liquidation des comptes du cortège du Landjuweel.

Ainsi que vous le savez, la plupart des sociétés participantes, en répondant à votre appel d'une manière enthousiaste et généreuse, ont notablement dépassé les ressources de leur caisse sociale et de la prime qu'elles pouvaient espérer obtenir. Il en résulte que certaines d'entr'elles se trouvent dans une situation obérée, malgré la gratification supplémentaire de 7000 francs que l'administration communale leur a distribuée au mois de février dernier.

Nous vous prions, en conséquence, de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour que le procès *Kieken*, qui, à ce qu'il paraît, retarde la liquidation du boni de fr. 6570,11, laissé par les comptes du Landjuweel, soit jugé dans le plus bref délai possible.

Il nous serait agréable, Messieurs, de savoir où en est cette affaire, afin de pouvoir rassurer les sociétés intéressées et obtenir à nouveau leur concours pour les fêtes projetées par nous pour l'année 1894.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Par ordonnance : *Le Collège*

Le Secrétaire, J. Van Rijswijck.

de Brauwere.

—

ANNEXE B.

A Messieurs les Bourgmestre et Échevins
de la ville d'Anvers.

Messieurs,

J'aurai l'honneur de communiquer à l'Académie d'archéologie de Belgique, dans la prochaine séance de février 1894, la lettre du 16 décembre que vous m'avez fait parvenir. Je crois pouvoir vous affirmer dès maintenant, que, *tout autant que le Collège,* l'Académie est désireuse de terminer les comptes du congrès de 1892, (dont faisait partie le Landjuweel), comptes qui n'ont que trop été retardés par une revendication judiciaire dont il n'est pas en son pouvoir de hâter la solution.

Dans sa dernière réunion du 3 décembre 1893, l'Académie s'est encore occupée de cette question.

Il me paraît nécessaire, Messieurs, de vous indiquer la nature du boni de frs. 6570.11, mentionné dans votre dépêche, au sujet duquel il semble que vous n'avez pas été exactement renseignés.

L'Académie a complètement satisfait à tous les engagements pris vis-à-vis des sociétés participant au cortège. Elles n'ont, de ce chef, rien à réclamer.

Seulement, la commission organisatrice pour reconnaître le dévouement des sociétés ayant participé au succès de la fête, résolut de leur abandonner tout le boni (encore fort incertain), qui pourrait résulter des diverses recettes faites par l'Académie, et qui existerait à la complète liquidation des comptes.

La commission organisatrice, en remettant ses pouvoirs à l'Académie, le 12 décembre 1892, lui présenta le *compte provisoire* de ses opérations, après une liquidation partielle, produisant le *boni éventuel* suivant :

En caisse	fr.	670.11
Reste à recevoir : soit comme subsides, soit comme produit de ventes d'armes, drapeaux, instruments de musique, etc., d'après évaluation approximative . .	»	6000.00
Total. .	fr.	6670.11
Il faut déduire les dépenses encore à liquider évaluées à	»	100.00
Reste. .	fr.	6570.11

Comme il était facile de le prévoir, ces espérances ne se sont pas complètement réalisées. Le produit de la vente des armes, etc., a été inférieur aux prévisions ; les dépenses à liquider supérieures aux calculs, ont été même augmentées notablement par suite des dépenses occasionnées par le procès qui nous est intenté par M. Kieken.

Il est profondément regrettable, Messieurs, que des membres de la commission, sans en avoir reçu aucun mandat de l'Académie, et sans être exactement renseignés sur la situation financière de l'opération, aient cru devoir faire connaître ce boni éventuel aux sociétés participantes.

Il en résulte :

1° Que, d'une part, les sociétés se sont cru un droit de partage à la somme absolue de 6570,11, somme qui, dans tous les cas, ne leur était réservée qu'à titre de *don* gracieux, après paiement de toutes les dépenses.

2° Qu'en signalant ce boni possible à l'entrepreneur Kieken, pour lequel l'affaire des estrades avait été désastreuse, on a fait naître chez lui l'espérance d'en obtenir une part à titre de dédommagement. De là le procès encore en instance.

Ces indiscrétions trouvent leur excuse dans l'ardent désir de stimuler le dévoûment des sociétés participantes. Aussi l'Académie, dans sa dernière séance, a-t-elle résolu, afin de ne pas les désavouer, de

liquider, à l'aide de ses faibles ressources, une partie du déficit mais en laissant, à charge du boni, *tous les frais du procès* engagé, dont il n'est pas possible de préjuger le résultat.

Aller au delà, serait compromettre l'avenir d'une société qui, depuis plus d'un demi-siècle, n'a cessé de rendre d'importants services à la ville d'Anvers.

J'espère, Messieurs, qu'après avoir pris connaissance de cet exposé de la conduite du bureau de l'Académie, vous reconnaitrez la légitimité de sa manière d'agir, et que vous aurez tous vos appaisements au sujet des soi-disant engagements qui n'auraient pas été tenus par elle.

Agréez, Messieurs, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Le Secrétaire général,
Baron DE VINCK.

Le Président,
Lt Général WAUWERMANS.

—

ANNEXE C.

SOCIÉTÉ
des
BIBLIOPHILES BELGES
séant à Mons.
—

Mons, le 5 février 1894.

A Messieurs les Président et Membres de la 8e session de la fédération archéologique et historique de Belgique, à Anvers.

MESSIEURS,

Le Bureau de la Société des Bibliophiles belges a l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 31 janvier, et de vous remercier de la confiance que vous mettez en lui, pour organiser, de concert avec les deux autres associations savantes de notre ville, le 9e congrès archéologique et historique, pendant le mois d'août de cette année.

Il vous prie, Messieurs, d'agréer l'assurance de sa haute considération.

Le Secrétaire.
P. WINS.

Le Président,
LÉON DOLEZ.

—

ANNEXE D.

Depuis la dernière séance les envois suivants ont été faits à la bibliothèque :

1° HOMMAGES.

Willem van Caster. De gebouwen der rechtbank van eersten aanleg, oud hof van Margareta van Oostenrijk, te Mechelen.

Jules Helbig. Lambert Lombard, peintre et architecte.

G. Cumont. Stations néolithiques de Verrewinckel et de Rhode Saint-Génèse.

J. th. de Raadt. Le registre de la confrérie de Sainte-Barbe en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles.

Alphonse de Witte. Recherches numismatiques. II.

Alexandre Sorel. Séjours de Jeanne d'Arc, à Compiègne.

Id. La maison de Jeanne d'Arc, à Domremy.

Id. La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne.

Id. Stanislas Maillard, l'homme du 2 septembre 1792.

Id. Le chateau de Chantilly pendant la révolution.

M. E. Dupont. L'homme considéré comme force géologique propre.

Id. Le régime frugivore est le régime naturel de l'homme.

Comte de Marsy. Les congrès archéologiques d'Abbeville et de Londres, en 1893.

Emile Travers. Les expositions retrospectives de Londres.

F. De Bas. Brieven van Prins Willem V aan baron van Lynden van Blitterswyk.

2e PÉRIODIQUES.

Termonde. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Annales, 2e série t. IV. 1, 2, 3 et 4 livr.

Anvers. Ons volksleven. 5e jaarg. 11e et 12e afl. 6e jaarg. 1e afl.

Bruxelles. Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Tome XXVI Nos 9, 10, 11, 12.

Huy. Cercle Hutois des sciences et beaux-arts. Annales t IX, 4e livr.

Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, tome IV, 1e part. et 5e livr.

ANVERS. Bulletin de la Société Royale de géographie d'Anvers, tome XVIII 1r fasc.

BRUXELLES. Précis historiques. 1894. Nos 1 et 2.

TOURNAI. Mémoires de la Société historique et littéraire. Tournai, tome XXIII.

MALINES. Cercle archéologique. Bulletin tome I, II, III, IV et supplément.

BRUXELLES. Société Royale belge de géographie. Bull. 17e v., No 6.

CHARLEROI. Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi, tome XIX, 1e livr.

LOUVAIN. Annalectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. T. XXIV, 4e livr.

BRUXELLES. Bulletin de l'Académie Royale de médecine de Belgique. T. VII, nos 10, 11.

BRUXELLES. Annuaire de l'Académie Royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. 1894.

PARIS. Polybiblion T. LXIX, 12e livr., t. LXXII, 1e livr.

PÉRIGNEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. T. XX, 6e livr.

GRAZ. Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark. XLI Heft.

ID. Beiträge zur kunde steiermärtischer geschichtsquellen. 25 jahrg.

OISTERWYK. Algemeen nederlandsch familieblad. Xe jaarg., nos 9, 10, 11 en 12.

MIDDELBURG. Levensberichten van Zeeuwen. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen. IVe afl.

ID. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen. Archief. 7e deel, 3e stuk.

LEIDEN. Maatschappij der nederlandsche letterkunde. Handelingen en mededeelingen. 1892-93.

ID. Id. Levensberichten der afgestorven medeleden. 1893.

AMSTERDAM. Oud Holland. 1e jaarg., 3e afl.

ROMA. Notizie degli Scavi di antichita comunicate alla R. Accademia dei Lincei. Luglio 1893. Agosto.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel, tome XXVII, fasc. 8, 9, 10.

GÄRLITZ Neues Lansikisches magazin. Im auftrage der Oberlanfikischen gesellschaft der Wissenschaften 69 B, 1 & 2 H.

MÜNCHEN. Monatschrift des historischen Vereins von Oberbayern. Dec. 93. Janv. 94.

COPENHAGUE. Mémoires de la Société Royale des antiquaires du Nord. 1892.

Id. Aarboger for nordisk oldkyndighed og historie. II R., 8 B.. 3 H. 4 H.

WASHINGTON. Smiths unian Institution. 8th annual report of the bureau of ethnology.

Id. Id. Bibliography of the chinookan languages, by J. Pilling.

DAVENPART. Proceedings of the Davenport academy of natural sciences. Vol. V, part. II.

BOSTON. Proceedings of the American Academy of arts and sciences. vol. XIX.

ST-LOUIS. Transactions of the Academy of Sciences. vol. VI. nº 2 à 8.

TOKYO. Imperial university of Japan. The Calendar for the year XXV-XXVI Meye.

MOSCOU. Bulletin de la société impériale des naturalistes de Moscou, 1893, nº 1.

BATAVIA. Notulen van de algemeene- en bestuursvergaderingen van het Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen. Deel XXXI, afl. 1, 2.

ID. Tijdschrift voor Indische taal, land- en volkenkunde. Deel XXXVI, afl. 4, 5, 6.

ID. Nederlandsch Indisch Plakaatboek. 11e deel.

ID. Dagh register gehouden uit Casteel Batavia. Anno 1664.

CATALOGUES.

LEIPZIG. Karl W. Hiersemann. Kunstgewerbe, nos 131 et 132.

LA HAYE. Martinus Nyhoff. nº 216, 217, 249 et Pièces historiques.

PARIS. Georges Rapilly. Livres d'Art, nº 6.

JOURNAUX.

Bruxelles. Le moniteur de la brasserie. nº 1791.
Paris. Mélusine. Tome VI, nº 10.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. A. BLOMME,

Président de l'Académie pour 1894.

Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque, nous devions procéder à l'installation du lieutenant-général Henrard. J'étais votre interprète en regrettant les motifs de santé qui l'empêchaient d'occuper le fauteuil présidentiel, et j'exprimais l'espoir de le voir bientôt parmi nous. Son indisposition est malheureusement restée permanente et j'ai dû continuer ma suppléance. Vous avez été privés de son éminente direction; je ne pouvais faire tout le bien que vous attendiez de lui, mais j'ai tenté d'être à la hauteur de son dévoûment. Confiants dans l'avenir, nous faisons des vœux pour retrouver l'occasion prochaine, qui permettra de replacer notre cher confrère à la tête de la Compagnie, de reconnaitre ainsi et ses hautes qualités et ses nombreux services.

Quant à moi, je fais un nouvel appel à votre bienveillance, à vos sympathies, aux sentiments de cordiale confraternité qui vous animent, persuadé que votre concours ne me manquera jamais pour assurer à nos travaux tous les succès désirables.

Il me reste, Messieurs, à obéir aux traditions. J'ai cru ne pouvoir mieux remplir ce devoir, qu'en vous parlant de l'objet même de nos recherches, du but que nous poursuivons.

Lorsque, il y a plus de cinquante ans, notre Compagnie choisit le titre d'*Académie d'archéologie*, elle ne prévoyait ni l'immensité du champ qu'elle ouvrait à ses investigations, ni la variété des matières dont elle s'imposait l'étude. Le terme *archéologie* éveillait alors dans l'esprit une notion circonscrite. Confondant l'archéologue et l'antiquaire, Millin définissait notre science : « La connaissance de tout ce qui a rapport aux mœurs et aux usages des anciens ; l'étude des monuments » ; il visait les civilisations classiques. D'après l'Académie française, « *l'archéologie* est la science des monuments de l'antiquité ». Quoiqu'elle maintienne sa définition, l'usage admet un sens beaucoup plus étendu. L'empire de l'archéologie est devenu si vaste, qu'il est même difficile de lui assigner des limites. S'il est possible de la définir, je dirais volontiers, en serrant de plus près son étymologie, que c'est la science des origines, dans l'acception la plus large de ce mot. Toutes les branches des connaissances, dans lesquelles l'homme exerce sa féconde activité, ont leur archéologie ; dans toutes les sciences, dans tous les arts, la théorie et la technique réclament une histoire primitive, qui nous révèle leurs premiers bégaiements.

Il est peut-être utile aujourd'hui de jeter un coup d'œil sur la route parcourue, d'énumérer les provinces annexées par l'archéologie, et de déterminer ses dernières frontières. En dressant cet inventaire scientifique, nous croyons devoir insister de préférence sur les questions nouvellement posées qui attendent une solution définitive.

Parmi les sciences de date récente, l'archéologie préhistorique doit occuper le premier rang, à raison même de son objet. Lorsque, en remontant le courant des âges, la géologie eut dévoilé les origines de notre globe, établi les stratifications diverses qui forment son écorce ; lorsque la paléonto-

logie eut reconnu l'existence de nombreux débris de la faune primitive, des découvertes opportunes permirent l'étude du problème de la première apparition de l'homme.

En parlant devant vous, je ne puis omettre de rappeler que notre compatriote Schmerling fut un des précurseurs de la science nouvelle. Il partagea le sort commun à beaucoup d'inventeurs, et fut condamné sans avoir été entendu.

Malgré les défiances qui l'accueillirent d'abord, l'archéologie préhistorique se permit bientôt toutes les audaces qu'inspire l'enthousiasme de la jeunesse. Cédant au désir de s'affranchir de la périphrase, elle crut à la nécessité d'une terminologie savante, et voulut établir une méthode prématurée. Elle admit, pour la généraliser, la succession normale des divers états de civilisation, dont elle constatait les traces. Une chronologie systématique trop absolue ne tint aucun compte des influences de temps et de lieux. Il eut fallu d'abord réunir des matériaux plus abondants, éviter des théories hâtives, et ne pas appliquer à l'humanité, si variable dans ses manifestations sociales, les lois constantes de la géologie. Devançant un avenir possible, même probable, la science préhistorique affirma, sans preuves suffisantes, l'existence de l'homme tertiaire. Sinon chez tous, du moins chez beaucoup de ses adeptes, l'âge mûr et les déceptions vinrent calmer des ardeurs si vives. Plus maîtresse d'elle-même, elle doit longtemps encore se borner à l'étude de l'époque quaternaire, et attendre de recherches nouvelles, d'investigations plus rigoureuses, une certitude qui fait encore défaut.

Soit que l'on soutienne l'immuabilité des espèces zoologiques dans leurs types physiques, la descendance des races humaines d'une même souche, soit que l'on admette avec les polygénistes que ces races sont nées d'une façon indépen-

dante sur différents points du globe, soit enfin que l'on accepte le transformisme et son monogénisme nouveau, il faut reconnaître que le langage articulé est le principal caractère distinctif de l'homme. C'est par cette faculté qu'il se différencie des anthropomorphes, et peut se flatter d'être le roi de la nature. A ne considérer la linguistique que comme science naturelle, son objet se bornerait à l'étude des organes de la parole, mais le problème de l'origine du langage est complexe, et ne relève pas uniquement de la physiologie. Dès les temps les plus anciens, des systèmes nombreux, des conceptions métaphysiques diverses, tentèrent des solutions, qui n'ont pu quitter le domaine de la pure hypothèse.

Si cette question captivante de l'embryogénie du langage n'est pas mûre, si l'on n'a pu pénétrer le mécanisme de la naissance de la parole, la linguistique proprement dite, la philologie comparée, sont établies sur des bases scientifiques. Les évolutions des langues qui, comme des êtres vivants, naissent, croissent, dépérissent et meurent, permettent de constater des stratifications successives, la superposition de couches morphologiques plus hautes sur des couches inférieures: le monosyllabisme, l'agglutination, la flexion, se succédant pour arriver à l'étage analytique moderne des principaux idiomes de l'Europe. De l'observation de ces divers phénomènes, on induit les éléments constitutifs du langage, les lois de la phonétique et la structure des langues. Leur classification en familles, leur groupement, semblent définitivement arrêtés; la parenté qui les lie à des souches communes est établie, et, dans l'état actuel de la science, les divisions paraissent irréductibles. Nous devons signaler cependant que des maîtres de la linguistique ont déjà exprimé l'opinion que les langues aryennes et sémitiques dérivent d'une même source; qu'à leur tour les

langues khamitiques présentent des analogies frappantes avec les idiomes que nous venons de citer. Comme conséquence, on devrait admettre l'existence d'une langue primitive, ayant donné naissance à toutes celles qui ont la flexion en commun. Cette aspiration à une unité relative est peut-être tendancielle. Dans tous les cas, des arguments étymologiques seraient insuffisants; il faudrait constater des analogies de structure. Toute étude poursuivie dans ce but, devrait avoir pour point de départ la reconstitution idéale de la grammaire des langues communes des trois grandes familles d'idiomes infléchis, condition première d'une comparaison féconde. Nous n'en sommes pas là; ce desideratum est à classer, pour le moment, avec l'homme tertiaire.

A côté de la faculté du langage articulé, l'homme dès l'origine de son apparition, se distingue par une autre caractéristique: la religiosité. Cette disposition naturelle de l'esprit manifeste rarement une activité extérieure, créatrice de conceptions religieuses: édifier un corps de doctrines, fonder un culte, appartient à des individualités d'exception. A l'état passif au contraire, la religiosité est universelle, et répond au besoin de l'humanité, consciente de sa dépendance, de saisir l'infini sous des noms et des formes différents. En dehors et au-dessus de toute dogmatique, le sentiment de soumission, cette sublime aspiration de l'âme vers le monde de l'au — delà, cette recherche des causes, se trouvent à la racine de toutes les religions. La période préhistorique, celle de la formation des idées religieuses, échappe nécessairement à l'investigation directe; mais, en appliquant à l'histoire de ces idées, les procédés de la paléontologie, la science a tenté de se rendre approximativement compte des éléments primitifs. Les formes plus ou moins bien conservées à l'époque historique, permettent de tenter une reconstruction

des types originaux. C'est là la mission délicate que s'est imposée la science des religions. Appliquée à la mythologie, à l'étude de l'évolution des croyances païennes et des rites, la méthode comparative, qui, dans d'autres domaines, a produit de si magnifiques résultats, fournit à l'hiérographie des contributions du plus haut intérêt. Les figures et les images, que conservent les bétyles, les pierres gravées et les intailles, sont souvent d'une interprétation difficile ; la symbolique scrute les mystères de leur génération, pénètre leur sens caché, et établit la succession des métamorphoses mythiques.

Tout en reposant sur des données scientifiques positives, les matières que nous venons d'effleurer ont cependant un caractère spéculatif accusé et quelquefois inquiétant. L'épigraphie nous ramène sur un terrain moins hypothétique et exploité de longue date. Nous pourrions même la passer sous silence, si elle n'était la source, souvent unique, où l'archéologie puise ses renseignements les plus précieux. Bien des civilisations mortes, bien des langues perdues, n'ont laissé aucune autre trace : la pierre seule témoigne de leur existence.

La littérature lapidaire ne disposait que d'anciens recueils, dont les textes, souvent altérés, n'étaient pas soumis à une critique suffisante. La publication des *Corpus* d'inscriptions grecques, latines et sémitiques, est venue combler de regrettables lacunes, et permet de tirer de ces documents toute l'utilité qu'ils comportent.

Les textes sémitiques et cunéiformes, les monuments de l'Extrême-Orient, fournissent un nouveau contingent d'informations, dont l'étude est loin d'être achevée. Grâce à de savants travaux, poursuivis avec persévérance, bon nombre de ces inscriptions peuvent passer cependant du domaine de

la philologie pure dans celui de l'histoire. La stèle de Mesa, l'inscription d'Esmunazar, les documents épigraphiques recueillis dans le nord de l'Arabie, à Medaïn-Saleh, en Numidie, ont jeté un jour nouveau sur les civilisations antiques.

De même que l'alphabet arabe, les caractères cunéiformes ont servi à la transcription de textes, appartenant à différentes familles linguistiques. Le déchiffrement des inscriptions trilingues achéménides, est parvenu à la certitude, du moins en ce qui concerne la première et la troisième colonne: les textes perses et assyriens. Des doutes sérieux planent encore sur la nature de la langue de la seconde colonne. On n'a pu fixer l'état civil de cet idiome, lui donner un nom, déterminer le groupe linguistique auquel il doit définitivement appartenir.

Les inscriptions de Van ont résisté à diverses tentatives de lecture; d'après certaines présomptions, elles seraient apparentées à l'idiome, que cachent les hiéroglyphes hittites, dont nous nous réservons de parler tantôt.

Malgré un corps de textes relativement nombreux, un problème alphabétique résolu, l'étrusque continue à tourmenter les linguistes. Traité successivement par des procédés d'analyse très divers, il persiste à garder son mystérieux secret. Rappelons, à titre de curiosité, qu'au XVI^e^ siècle, le Brugeois Schrickius, s'escrimant contre un texte ombrien qu'il croyait étrusque, se vanta d'avoir découvert que les Lucumons parlaient le flamand.

Des tentatives ingénieuses ont été faites pour déclasser le gaulois; pour attribuer à la famille des langues latines, cet idiome que la science a toujours considéré comme celtique.

Le dace reste une énigme, et le basque, du reste sans importance historique ou littéraire, conserve des origines ignorées.

Aucune famille linguistique n'offre, pour l'étude de l'agglutination, du polysynthétisme, des ressources aussi complètes que les nombreuses langues de l'Amérique précolombienne. Puissent-elles nous renseigner un jour sur les origines historiques du Nouveau-Monde, nous dévoiler la civilisation des Incas, dont nous ne connaissons pour ainsi dire que la céramique.

Parmi les recherches se rattachant à l'épigraphie, il en est une qui, dans une sphère plus modeste, a provoqué de nombreuses investigations. Signalés depuis plus d'un siècle à l'attention des chercheurs, mais peu connus à raison même de leur rareté, les cachets d'oculistes romains, répandus surtout dans l'ancienne Gaule, ont été étudiés avec un soin méticuleux, et soumis à une critique rigoureuse. Recherchés avec ardeur, ces petits monuments permettent de dresser une longue nomenclature de médecins spécialistes, et des divers collyres employés par la thérapeutique oculaire.

Longtemps déjà la numismatique forme l'une des branches principales de l'archéologie. Il suffira de mentionner quelques-uns des nouveaux chapitres de cette science, consacrés aux monnaies de la Gaule et de la Grande-Bretagne, aux *sceatta* saxons, et aux bractéates ; de rappeler que la chronologie des dynasties orientales a pu, en mainte occurrence, lui emprunter ses documents les plus certains.

Votre attention devrait être appelée sur bien d'autres sujets. Les races humaines et leurs divisions, l'histoire des mœurs et des usages, le folklore et son arsenal de traditions populaires, appartiennent à nos études Comment passer sous silence et l'ère gallo-romaine, qui en Belgique ouvre les portes de l'histoire, et l'époque franque, plus rapprochée de nous et cependant plus brumeuse? Mais le temps

me presse ; il me tarde de vous parler de l'archéologie dans ses rapports avec l'art, des civilisations anciennes, récemment tirées de l'oubli.

Abandonnant à l'esthétique la tâche difficile de définir le beau et son essence subjective, l'archéologue s'applique à l'étude des manifestations de l'art et de ses formes palpables ; il établit la succession des styles, leurs influences réciproques, leurs applications industrielles. Des connaissances théoriques approfondies ne suffisent pas ; il lui faut la vision, la manipulation des choses, une pratique constante de toutes les ressources qu'offre la comparaison ; il doit saisir les analogies et les dissemblances, se pénétrer du faire personnel de l'artiste, avoir l'intuition de la technique. Grâce aux communications rapides, à l'organisation admirable des musées de nos capitales, à des catalogues aussi complets que savants, nous pouvons désormais abréger le long apprentissage que nécessite l'art de voir.

A dater de la Renaissance, les antiquités classiques de la Grèce et de Rome ont été scrutées dans tous leurs détails, mais combien de champs artistiques inexplorés il y a cinquante ans !

L'art chinois et japonais, si multiple dans ses formes, fournissait des éléments aux cabinets de curiosités ; — son histoire restait inédite, malgré sa haute antiquité. Dans l'Empire du milieu, à l'époque archaïque, la sculpture ne produisit que des bronzes répondant aux exigences du rituel. L'introduction du culte fondé dans l'Inde par Cakya-Mouni, la doctrine préexistante du Tao, créèrent des types hiératiques, qui pendant longtemps furent la seule expression d'un art immobilisé. L'importation des procédés chinois de la fonte, les mêmes préoccupations religieuses, poussèrent les artistes du Japon dans des voies identiques. A côté du

bronze, le jade, pierre de Yu, certains quartz et la stéatite furent surtout employés par les sculpteurs chinois. Le jade, dur et impérissable par excellence, vibrant et sonore comme le métal, servit à la fabrication d'un matériel officiel, destiné aux cérémonies du culte et aux insignes hiérarchiques des fonctionnaires. Malgré de grandes difficultés techniques, l'ouvrier fouille profondément, sans perdre la légèreté ou la grâce, et notre admiration reste hésitante entre sa patience et son prodigieux talent.

D'abord murale, la peinture chinoise emprunta bientôt aux tissus de soie et au papier sa matière subjective. Nous ne pouvons la suivre dans son évolution historique, ni énumérer ses différentes écoles, nous bornant à constater, que l'abandon des sujets religieux développa le genre du paysage, la peinture de fleurs et d'animaux. Les peintres chinois résistèrent longtemps à toute action étrangère; leur décadence, commencée vers le XVI^e^ siècle, ne devint un fait accompli qu'à la fin du XVIII^e^. Au Japon, la peinture fut l'expression la plus complète de l'art. Ses origines sont encore obscures et son histoire ne s'ouvre qu'à la fondation de l'académie impériale de Tosa. Celle-ci ne dut rien à l'influence de la Chine et se rattache plutôt aux miniaturistes persans; très soigneuse dans l'exécution, elle peignit surtout des objets inanimés, des fleurs, des oiseaux, quelquefois sur fonds d'or. La dynastie des Kano et les peintres de leur école furent les représentants des conceptions esthétiques chinoises. Au XVIII^e^ siècle, avec Outamaro, la peinture japonaise acquit un caractère plus personnel, sortit de la convention et obéit à des tendances réalistes. Le dessinateur Hokousai eut un sentiment très vif de la nature; l'intensité de ses croquis, son humour inépuisable, le placent hors de pair.

La fabrication des laques est la plus glorieuse spécialité de l'industrie de l'Extrême-Orient. Quel que soit le mérite des Chinois en cette matière, leurs œuvres, peintes et sculptées, n'ont jamais atteint la perfection des merveilleux travaux des artistes du Nippon.

La céramique chinoise se distingue avant tout par ses inimitables porcelaines. Après de longs essais, l'on obtint, vers le milieu du IX^e^ siècle, des produits translucides, durs et sonores, brillants comme un miroir, minces comme du papier. Le XV^e^ siècle vit l'épanouissement de cette industrie. D'abord bleu, le décor parcourut bientôt la gamme complète des couleurs, pour acquérir toute sa puissance et sa perfection sous le règne de l'empereur Khang-hi. Au Japon, les poteries et les faïences caractérisent la céramique, et constituent un véritable art national. Pendant longtemps, on ne connut en Europe que les porcelaines d'Imari et d'Arita, imitation des produits similaires de la Chine. La poterie primitive, les anciens grès de Bizen, les faïences de Kioto, de Satsouma et d'Owari ne pénétrèrent en Occident, qu'après la révolution de 1868 et l'ouverture du Japon. Dès lors, on put se rendre compte de l'incomparable supériorité des potiers, de leur instinct des lois de la décoration, de la puissance de leur modelé. Les grandes pièces surdécorées à Tokio, ne passent plus pour des produits véritables de Satsouma, et l'on sait que cet établissement princier ne fabriqua que de merveilleux objets de petite dimension, comparables à de vrais bijoux. Des incrustations de faïence sur laque, nous offrent peut-être la création la plus rare et la plus précieuse de la fantaisie japonaise.

De récentes expéditions au Tong-King, dans l'Annam, au Cambodje et dans le royaume de Siam, ont révélé l'existence d'une civilisation antique, affirmée par des monuments d'un

puissant intérêt. Quoiqu'il ait été l'objet de savantes recherches, l'art Khmer n'a pas encore son histoire.

En quittant l'Extrême-Orient pour marcher à l'ouest, on rencontre l'immense péninsule indienne. A toutes les époques, l'anthropomorphisme si varié du panthéon brahmanique y fournit aux artistes de nombreux thèmes. Ils puisaient à une source intarissable : les divinités védiques, les avatars de Vichnou, les idoles bouddhiques, la mythologie des Pourânas ainsi que le mobilier religieux, leur permettaient de varier indéfiniment les types de leurs créations. Les métaux précieux, le bronze, le cuivre et l'étain furent les matières premières qui servirent à la fabrication de vases, de patères et de chandeliers. Pour ces chefs-d'œuvre, la ciselure, la gravure et l'incrustation empruntèrent souvent à une flore brillante leurs principaux motifs. Les armes de luxe, damasquinées, incrustées d'ivoire, se distinguent autant par leur richesse, que par l'originalité du dessin. Les joyaux indiens se font remarquer par l'éclat des perles, des diamants et des émaux ; la délicatesse des sertissures et des filigranes. A l'époque mongole, certains jades furent incrustés de gemmes. Avec leur vif sentiment de la couleur, les artistes de Delhi créèrent ainsi des œuvres ravissantes, de la plus grande rareté. Nous ne pouvons abandonner l'art hindou sans signaler : les mosaïques, le travail du bois de santal, les panneaux sculptés, les laques, les tapis et les étoffes.

L'art primitif de la Perse, satrapie médique, n'a point laissé de traces. Ses premières manifestations accusent le style assyrien, modifié, à dater de l'avènement de Cyrus, par l'influence grecque. La conquête de l'Egypte par Cambyse introduisit un nouvel élément dans l'architecture et la sculpture : les monuments des Pharaons contribuent à leur tour à la formation du style éclectique des Achéménides. L'histoire

de la civilisation fournit de fréquents exemples d'une action esthétique ou autre, exercée par les vaincus sur les vainqueurs. Cette triple origine de l'art perse éclate d'une manière très significative sur un bas-relief représentant Cyrus muni de quatre ailes, à l'exemple des génies assyriens, tandis que son visage rappelle sa race, et que des urœus ornent sa coiffure. Malgré sa composition hétérogène, cet art possède cependant quelques types personnels ; on peut surtout citer les chapiteaux bicéphales, trouvés à Persépolis et à Suse.

Les doctrines, les prescriptions de l'Avesta, prohibaient la construction de temples. La divinité ne pouvait revêtir aucune forme humaine, et les représentations symboliques d'Ormuzd ne furent admises que par tolérance. L'architecture religieuse se bornait à élever les autels voués au culte du feu, à bâtir des édicules utilisés pour les rites funéraires. A l'imitation de l'Egypte, Darius construisit des hypogées, creusés dans le flanc des montagnes comme ceux de Beni-Hassan.

Tout en copiant les Assyriens, malgré des influences extérieures successives, la glyptique des Perses possède un caractère original, qui la différencie et permet un classement précis.

L'estampage et l'émaillerie de la brique, cette industrie spéciale, qui prit naissance en Chaldée, avait prodigué ses produits à Babylone. Transportée en Perse, elle fit d'immenses progrès sous le règne des successeurs de Cyrus. A Suse, elle eut son complet épanouissement, et y couvrit d'une décoration chatoyante les façades du palais d'Artaxerxès Mnémon.

A une époque relativement moderne, la céramique des Persans prit un nouvel essor, subit de notables transformations, tout en conservant des souvenirs de ses origines anti-

ques. Se pliant aux besoins usuels de la vie, elle fabriqua des faïences, improprement appelées porcelaines persanes, et des imitations imparfaites de l'industrie de la Chine, que l'on peut attribuer peut-être à des ouvriers émigrés de ce pays. Plus tard encore, des œuvres, moins artistiques, eurent une certaine affinité avec les poteries stannifères, dont la découverte, au commencement du XIVe siècle, est attribuée aux Arabes. Des vases plus ou moins translucides, à dessins gaufrés et ajourés, à couverte brillante, sortirent des ateliers de la Karamanie.

L'ancienne fabrication que nous venons de signaler à Suse, eut des fortunes diverses, et prit un grand développement à la suite de la conquête arabe. Depuis des siècles les Persans connaissaient le secret des couvertes métalliques. L'application de ce procédé se généralisa et produisit les merveilleux carreaux, que les disciples de Mahomet utilisaient pour l'ornementation des murailles et des dômes de mosquées. Des assemblages de plaques en terre cuite constituèrent même des pierres tombales, sur lesquelles la piété des fidèles exigea la reproduction de sourates du Koran. L'emploi des caractères coufiques fit de ces inscriptions un motif ornemental aussi nouveau qu'élégant.

Sous le règne de Shah Abbas, la céramique entra dans une période de décadence, elle a perdu aujourd'hui son antique splendeur, et n'a plus aucune des précieuses qualités qui la distinguaient naguère.

L'origine du tissage des tapis doit être placée à une date très reculée, mais les notions historiques sur cette industrie si célèbre, ne remontent pas au-delà du commencement du XVIIe siècle, époque de son apogée. Malgré l'insuffisance d'un outillage très primitif, rien n'égale la perfection des tapis du Kurdistan, la finesse des Khilim à deux faces, le

velouté des carpettes des nomades turcomans. Les châles, signalés dès le XIII^e^ siècle par Marco Polo, ne sont pas de beaucoup inférieurs aux cachemires des Indes. La laine, très fine, d'une espèce particulière de chèvres blanches, est la matière première de leur fabrication. La richesse des broderies, autant que la souplesse, fait surtout mérite des tissus de Kerman, tandis que Yezd doit sa réputation à des châles de soie.

Les bas-reliefs de Persépolis, la numismatique des Arsacides et des Sassanides témoignent de la haute antiquité de l'industrie des brocards d'or et d'argent. Tout fait supposer que les riches présents qu'Haroun-al-Raschid envoya à Charlemagne, provenaient de la Perse.

Ce n'est qu'à dater de la conquête arabe que l'histoire peut affirmer chez les Persans, le travail spécial de l'acier, du bronze et du cuivre. Des encensoirsliturgiques, datant d'avant l'ère mahométane, conservés par les Guèbres, sont les seuls restes d'un art antérieur; il en est de même des talismans et des amulettes. Parmi les procédés de damasquinage, le plus ancien, qui présente de grandes analogies avec la taille d'épargne des émailleurs, a été employé pour l'ornementations des armes et armures de luxe et de quelques pièces de choix. Cette ancienne technique est aujourd'hui tombée en désuétude; malgré son abandon, les œuvres contemporaines des damasquineurs atteignent encore un haut degré de perfection. Le bronze et surtout le cuivre étaient ciselés et gravés; des incrustations, du métal blanc appliqué en relief, complétaient quelquefois le décor, varié par l'étamage et la découpure à jour.

Si l'art de la Perse eut à ses débuts des facteurs divers ; si nous avons pu dire qu'il était la résultante de forces combinées, nous devons constater qu'à son tour, il devint

initiateur. L'Islamisme triomphant, marchant à l'hégémonie du monde, fut le véhicule de cette action civilisatrice. Les califes abassides avaient plus de vertus guerrières que de culture, leurs rudes sujets pouvaient gagner des batailles, mais, de même que Rome demanda des artistes à la Grèce, Bagdad dut avoir recours à la Perse. Le style mauresque naquit de cette intervention. Avec les Arabes, des colonies d'artistes persans se répandirent au loin et vinrent en Espagne pour y bâtir l'Alhambra. S'il faut en croire certaines traditions, la ville de Xérès, en Andalousie, devrait son nom à Shiraz, capitale de la Perse méridionale.

L'ordre géographique que nous avons adopté, nous amène à placer ici l'archéologie chaldéo-assyrienne qui, à raison de son antiquité, devrait précéder ce que nous venons de dire au sujet de la Perse. A ses débuts, notre Compagnie vit l'aurore d'un jour nouveau éclairant l'histoire de la civilisation dans les vallées du Tigre et de l'Euphrate. Les recherches poursuivies depuis lors, de nombreux travaux, une riche littérature, ont assis cette science sur des bases solides, et lui ont donné un droit de cité définitif dans l'archéologie classique. Quoique les fouilles entreprises à Khorsabad, Koyoundjick et Birs-Nemrod aient fourni une abondante moisson, ni Ninive, ni Babylone n'ont révélé les traces les plus anciennes de l'architecture, de la sculpture et des arts industriels de la Mésopotamie des Grecs. L'exploration d'une série de monticules, à Tello, de 1877 à 1881 ; de nombreux tertres à Mughéir, Warka et Abu-Sharein, ont prouvé que la basse Chaldée, centre originel de la culture orientale, dispute peut-être à la terre des Pharaons les premiers essais de la plastique. Bien des *tells* gardent, du reste, leurs trésors, et nous réservent probablement une connaissance plus parfaite des éléments primitifs, que mirent en œuvre les fondateurs de

Babel et des villes chaldéennes mentionnées dans la Genèse.

Si les notions acquises sur les empires d'Assyrie et de Chaldée permettent de reconstituer leur histoire, l'archéologie de peuplades voisines, connues sous le nom d'Hittites ou d'Héthéens, a mis à l'ordre du jour de la science un problème nouveau. Malgré les renseignements que nous donnent la Bible, les textes égyptiens et cunéiformes, la question n'est pas sortie des limbes de l'incertitude. Distribués sur une aire très étendue, les Hittites forment des îlots de populations erratiques en Cappadoce et en Asie-Mineure. Le centre de leur domination s'établit dans la Syrie, et spécialement au nord de l'Euphrate à l'Oronte. Ils y fondèrent une confédération homogène, dont Kadesh et Karkémish furent les principales forteresses. Les représentations figurées donnent à l'Hittite un type physique spécial, qui le distingue, au point de vue anthropologique, des populations sémitiques ambiantes. Tout accuse chez lui des caractères ethnographiques dénotant une origine septentrionale, sans qu'on ait pu le classer dans un groupe déterminé.

Leurs rares inscriptions sont en hiéroglyphes d'un style particulier. Une simple énumération des nombreuses langues disparates à l'aide desquelles on a essayé de les déchiffrer, serait déjà bien longue ; impossible, la justification de l'un ou l'autre des systèmes proposés et de leurs audaces philologiques. Dans l'état actuel de nos connaissances, même depuis la découverte précieuse de la bulle bilingue du roi Tarkudimme, tout est vague et douteux. Ce qui semble plus ou moins établi, malgré de sérieuses contradictions, c'est que la langue des inscriptions hittites ne serait ni sémitique ni indo-européenne, et procéderait d'une famille encore incertaine. Précisant davantage, on a désigné le groupe

alarodien, dont le géorgien est, selon toute probabilité, le représentant moderne dans le Caucase.

Dépourvu d'originalité, procédant des traditions assyriennes, l'art hittite a cependant des caractéristiques, que l'on a pu constater dans les diverses stations qui ont fourni ses produits. Ceux-ci empruntent un cachet personnel, impliquant une communauté d'origine, aux inscriptions, aux détails du costume, aux attributs et à la symbolique, représentée surtout par un aigle à deux têtes. Sauf des ruines de palais royaux, l'architecture n'a pas laissé de traces, et un torse fragmenté est le seul spécimen de la statuaire. La sculpture est surtout rupestre. Dieux et déesses, guerriers et chasseurs décorent des bas-reliefs, des dalles de revêtement ; des cortèges religieux déroulent leurs théories sur le flanc rocheux des montagnes. Le modelé, insuffisant, a peu de saillie, et les types sont sans variété.

La glyptique dénote un art plus avancé ; elle a produit des cylindres épigraphiques, des sceaux et des intailles. Si le style des personnages rappelle l'Assyrie, la décoration a son cachet spécial. Parmi ses principaux motifs, il faut citer une large bordure d'entrelacs et de spirales.

Les recherches longtemps poursuivies en Troade par M. Schliemann, les explorations de M. Calvert, ont excité un légitime enthousiasme. Hissarlik et Hanaï-Tépé nous livrent des matériaux archéologiques du plus haut intérêt ; mais l'âge des monuments exhumés, leur destination et leur caractère, soulèvent de vives controverses, qui réclament un contrôle sérieux. La civilisation de Troie a-t-elle rayonnée ? Les palais de Tirynthe, le trésor de Mycènes, accusent, paraît-il, des affinités et appellent la comparaison. Toutes les découvertes plaideraient en faveur de la thèse, qui fait des rives du Pont-Euxin, de la Propontide et de la mer Egée le

centre d'une ancienne civilisation orientale, que l'art classique des Hellènes serait venu remplacer.

Chez les Phéniciens, il semble que des préoccupations mercantiles et le contact constant avec des peuples voisins aient empêché le développement d'un art national. A Tyr et à Sidon, dans les nombreuses colonies fondées dans le périple de la Méditerranée, l'architecture religieuse et civile n'a laissé que de rares épaves, relevant d'ailleurs de l'art assyrien et égyptien. Une grande quantité de statues, taillées en ronde bosse, et de nombreuses figurines en terre cuite, provenant de l'île de Chypre, se distinguent par un style étrange, qui donne l'impression fugitive d'une véritable originalité. L'influence extérieure est cependant incontestable, mais le Cypriote, hésitant entre les modèles opposés et déjà abatardis qu'il recevait de la Phénicie continentale, crée des œuvres hybrides, qui peuvent tromper à première vue. En résumé, l'imitation se manifeste dans toutes les branches de l'art, sans exclure une certaine liberté d'action. Des coupes en bronze, en métaux précieux, repoussées, ciselées et gravées, justifient la réputation d'habileté des artistes phéniciens ; le mélange des motifs de décoration leur donne une physionomie particulière. La perfection de la technique et l'élégance des formes caractérisent les bijoux et les objets de parure.

L'archéologie égyptienne a poursuivi sa marche triomphale, tenant tout ce que promettaient ses glorieux débuts ; il suffira de signaler ses progrès constants.

La révélation du vrai sens religieux des temples, l'étude approfondie du rituel funéraire, ont dégagé l'idée philosophique, cachée sous les apparences du polythéisme. L'Égypte croyait à l'immortalité de l'âme, à la responsabilité humaine. Selon le *Livre de Morts*, l'âme du juste, divinisée après l'épreuve du jugement, se prépare dans l'*Amenti* à de nou-

velles existences, tandis que celle du méchant subit l'anéantissement comme châtiment suprême. Cette modalité de la peine rappelle invinciblement la solution que donne, par antithèse, le Nirvâna bouddhique.

Le déchiffrement des inscriptions monumentales, des papyrus, les travaux philologiques qu'il comporte, concourent à l'établissement complet de la syntaxe et de la grammaire; à la restitution chronologique des dynasties, base certaine d'une histoire définitive.

Des fouilles, pratiquées dans les nécropoles du Fayoum et de Hawara, ont mis au jour des documents fort intéressants pour l'art du portrait dans l'antiquité, et spécialement sur ses procédés à l'époque de la civilisation gréco-romaine, qui se développa en Egypte sous les Ptolémées et les successeurs d'Auguste. Les tableaux les plus anciens de la collection Graf sont peints à l'encaustique ; des panneaux postérieurs le sont en détrempe, et leur dessin est moins parfait. Ces portraits étaient enchassés dans les bandelettes de la momie, sur la face du défunt. Ils affirment l'existence dans la vallée du Nil de populations mêlées : le type sémitique coudoie celui du véritable égyptien, tandis que d'autres figures, sans caractère déterminé, ne fournissent aucun indice ethnographique.

De nombreux débris de vêtements en toile et en laine, trouvés dans les tombeaux de la Haute-Egypte, surtout à Akhmin, l'ancienne Panopolis, datent de l'occupation romaine et du règne des empereurs byzantins. A l'exception d'étoffes presque toutes en soie, conservées dans les châsses, l'archéologie ne disposait pas d'éléments pour l'étude des textiles à cette époque reculée. Ces découvertes ont donc comblé une lacune importante, et permettront une étude complète de la matière.

Des broderies à l'aiguille sur toile, des tissus en laine, des

gausapes et des *amphimalles*, dont l'aspect pelucheux rappelle nos manteaux de bain, prouvent que l'industrie, abandonnant peu à peu ses procédés primitifs, conquit une technique plus perfectionnée, et employa même des métiers de haute-lisse. Le brillant coloris des trames, la variété des nuances et surtout les dégradations les plus délicates de la pourpre, fournissaient aux tisseurs une riche palette. L'ornementation a des caractères très variés. De rares spécimens ont les qualités distinctives de l'art grec classique, d'autres imitent des œuvres de la décadence romaine ou de l'école byzantine. Des dessins géométriques, traités à la manière des mosaïques, se développent en motifs courants, ou encadrent des sujets divers : des soldats armés de boucliers, des centaures, des chasseurs, des natures mortes. La figure d'Apollon et celle d'Hermès se distinguent plutôt par la délicatesse du travail que par l'exactitude du trait. Le nom de ces divinités est inscrit en caractères grecs d'une basse époque, et l'ensemble a des rapports frappants avec les peintures murales des maisons pompéennes. Le style primitif de l'Assyrie et de la Phénicie manifeste son influence dans la représentation de groupes d'animaux se poursuivant avec des attitudes expressives. L'iconographie chrétienne, ses personnages nimbés, ses croix, ses emblèmes, parfois modifiés par le monophysisme des Coptes schismatiques, apportent leur contingent décoratif, que l'art arabe viendra compléter après la conquête.

La genèse de l'art grec reste très discutée, et bien des théories se trouvent en présence. Faut-il admettre sa dérivation de l'art oriental, ou lui attribuer des origines autochtones ? Tout système absolu semble devoir être repoussé; toute solution exige des tempéraments. En admettant qu'à Tirynthe et à Mycènes on ait exhumé les témoins d'une civilation

primitive, destinée à disparaître ; Délos, Eleusis, les statues archaïques trouvées à l'Acropole d'Athènes, sont évidemment les premières manifestations du génie hellénique, attestant son indépendance. Rien n'égale l'idéale perfection de l'art grec arrivé à l'âge viril ; la radieuse majesté des œuvres de ses grands maîtres. Son domaine semblait universel, lorsque les exquises figurines de Tanagra sont venues le révéler sous un aspect tout nouveau. La grâce et la noblesse de l'expression, une fantaisie capricieuse et géniale animent ces groupes et ces statuettes, auxquels une polychromie fine et discrète donne toutes les apparences de la vie. Un modelé délicat corrige la banalité résultant du moulage; les draperies, traitées avec hardiesse, accusent l'anatomie ; la composition est parfaite et l'intensité du rendu si merveilleuse, que l'on a pu comparer ces terres cuites à une transcription plastique des petits chefs-d'œuvre de l'Anthologie grecque.

En clôturant ce rapide examen, nous constatons à regret que notre dénombrement des matières archéologiques est nécessairement incomplet et en même temps trop touffu. Si nous avons eu l'occasion d'enregistrer de nombreuses conquêtes, nous ne pouvons nous targuer cependant de valoir beaucoup plus que nos devanciers. L'immuable splendeur du vrai éclairait le génie de Platon; la seule supériorité de nos sciences, c'est qu'elles sont plus analytiques. L'érudition moderne possède l'immense avantage de pouvoir puiser dans le riche trésor de notions accumulées par le travail des siècles, et de mettre en œuvre, par des classifications plus ou moins rigoureuses, les observations recueillies par des générations successives. Grouper les phénomènes d'une façon systématique, créer des types plus ou moins factices, répondant à l'état actuel de nos connaissances et parfois à nos illusions,

établir des modes d'investigation scientifique, tel est le but que nous devons imposer à notre activité, sans oublier que nos méthodes n'ont qu'une valeur très relative, et sont dépourvues de permanence. Quelque formidable que soit aujourd'hui l'armement scientifique, nos travaux restent soumis aux lois du progrès, mais si bien des solutions sont réservées à l'avenir, certaines matières nous permettent d'abandonner, comme on l'a fait en chimie, les procédés de l'analyse pour affronter la synthèse.

SÉANCE ORDINAIRE DU 1r AVRIL 1894.

Présidence de M. Blomme, président.

Sont présents: MM. Blomme, Président; A. Goemaere, Vice-Président; F. Donnet, bibliothécaire; L. Theunissens, trésorier; Baron de Vinck de Winnezeele, secrétaire; P. Cogels, A. de Ceuleneer, A. de Witte, Edm. Geudens, Alph. Goovaerts, Jos. Schadde, l'abbé Van den Gheyn, Van Wint, membres titulaires.

Se sont excusés: MM. P. Errera, H. Hymans, Comte van der Straten-Ponthoz.

La séance est ouverte à 1 1/2 heure.

Le procès-verbal de la dernière séance, (4 février), est adopté.

M. le Président communique à l'assemblée, le programme du Xe congrès des Orientalistes, session de Genève, et la lettre de M. Ed. Naville, président, tendant à y faire représenter l'Académie.

Pris pour notification. (Voir annexe A).

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications, périodiques et autres, parvenues à la bibliothèque. (Voir annexe B).

Le Cercle historique et archéologique de Gand et la Société

royale de numismatique de Bruxelles, demandent l'échange de leurs publications avec celles de l'Académie.

Accordé.

M. A. de Witte a la parole pour une communication. Il fait connaître à ses collègues la découverte, faite il y a quelques années, à Deurne-lez-Anvers, dans la propriété de M. P. Cogels, d'un statère Gaulois, du type dit à l'Epsilon (Voy. de la Tour, atlas de monnaies Gauloises, N° 8746).

Il profite de la circonstance, pour faire circuler quelques *aurei Nord-Belges* et complète cette exhibition par un aperçu du monnayage de la Gaule-Belgique.

En terminant, M. de Witte constate que les souvenirs de l'époque Gauloise sont rares dans la province d'Anvers, et qu'à ce titre, la trouvaille de M. Cogels a son intérêt.

M. le président, aux applaudissement des membres, remercie l'orateur de son intéressante causerie.

M. le secrétaire donne lecture des rapports de MM. De Ceuleneer et Siret, sur le travail de M. Ch. J. Comhaire : « les premiers âges du fer et du bronze en Belgique. » (Voir annexes C et D.)

Après quelques observations de MM. Blomme, P. Cogels, etc. l'Académie décide, l'ouvrage ayant des longueurs, de prier M. Ch. J. Comhaire, de vouloir se borner à la publication de certaines parties les plus intéressantes de son travail, p. ex. les tableaux statistiques, les planches, les conclusions, et une introduction de 3 ou 4 pages. La question, ayant été soumise au vote, est adoptée.

M. le secrétaire écrira dans ce sens à M. Ch. J. Comhaire.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre du B^on^ van Havre, se rapportant à la recherche de l'auteur du triptyque de Maria-ter-Heide.

M. Fern. Donnet, au sujet de la rectification du nom du restau-

rateur que fait le Bon van Havre, dit qu'il a consulté le *Journal d'Anvers* de l'époque, et qu'il y a puisé le renseignement.

Quant aux recherches sur le peintre Johannes que propose l'honorable correspondant, elles prendraient un travail de plusieurs années, les archives de cette époque ne possédant pas de table.

L'académie croit avoir fait tout son devoir au sujet du tableau de Maria-ter-Heide, et décide de passer à l'ordre du jour.

MM. Emile Travers et Tahon remercient l'assemblée pour leur nomination.

M. A. de Witte demande la parole. Il annonce qu'une assemblée extraordinaire annuelle de la Société Royale de numismatique de Belgique se tiendra cette année, à Anvers, le 27 mai à 10 ½ heures. Il prie M. le Président de l'Académie de vouloir assister avec ses collègues à cette réunion.

La compagnie décide de recevoir la société Bruxelloise à l'Hôtel de ville et nomme une délégation composée de MM. les membres du bureau, MM. Schadde et Wauwermans, pour recevoir la compagnie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 2 ½ heures.

Le Secrétaire,
Baron de Vinck de Winnezeele.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1ᵉʳ AVRIL 1894.

Présidence de M. Blomme, Président.

La séance est ouverte à 1 heure.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'assemblée procède 1°) à l'élection de deux membres titulaires :

MM. De Vlaminck, et Baron de Borrekens sont élus.

2°) à l'élection de deux membres correspondants :

MM. Léon Naveau et Ch. J. Combaire sont élus.

Plusieurs places de membres correspondants étant vacantes, l'assemblée propose les candidatures suivantes :

1° les candidatures antérieures :

MM. L. Blomme ; l'abbé P. Daniels ; Comte O. Legrelle ; major van Vinckeroy.

MM. Schadde, Cogels, de Witte et Donnet proposent, en outre : MM. le vicomte B. de Jonghe, Président de la Société Royale de numismatique de Belgique, à Bruxelles, L. Gife, architecte provincial.

L'assemblée décide de discuter ces candidatures à la séance de juin ; l'élection aura lieu à la séance du mois d'août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 1 1/2 heure.

Le Secrétaire,

Baron de Vinck de Winnezeele.

ANNEXE A.

A Monsieur le Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique,

à Anvers.

Genève, le 8 février 1894.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous envoyer ci-joint le programme du X^e^ Congrès international des Orientalistes, qui doit avoir lieu à Genève, du 3 au 12 septembre 1894.

Nous espérons que le corps scientifique dont vous êtes le

Président voudra bien accorder au Congrès de Genève, comme aux précédents, l'appui de son intérêt bienveillant, et nous serions heureux de le voir représenté dans ce concours de savants de tous les pays.

Veuillez donc, Monsieur, nous faire savoir si la société que vous présidez a l'intention d'envoyer au Congrès un ou plusieurs délégués, et nous transmettre les noms des savants auxquels ce mandat aura été confié.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Au nom du Comité d'organisation,
Le Président,
Edouard NAVILLE.
Correspondant de l'institut de France.

Xe CONGRÈS INTERNATIONAL DES ORIENTALISTES.

SESSION DE GENÈVE.

Nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à la décision qui a été prise à Londres, en septembre 1892, le Congrès international des Orientalistes tiendra sa Xe session à Genève, du 3 au 12 septembre 1894.

Cette session sera présidée par M. le professeur Edouard Naville, correspondant de l'Institut de France.

Nous venons donc vous inviter à prendre part à ce Congrès, qui, nous l'espérons, réunira en grand nombre, à leurs confrères suisses, les savants étrangers qui font de l'Orient et de ses langues, l'objet de leurs travaux.

Le Comité d'organisation a décidé que le Congrès de Genève comprendrait les sections suivantes :

I. Inde et langues aryennes.

II. Langues sémitiques.

III. Langues musulmanes (arabe, turc, persan, etc.).

IV. Egypte et langues africaines.

V. Extrême-Orient.

VI. Grèce et Orient (Grèce archaïque, Asie-Mineure, Hellénisme, Byzance).

VII. Géographie et Ethnographie orientales.

Toutefois, si le nombre et la nature des travaux annoncés rendent cette mesure nécessaire, le Comité facilitera volontiers la formation de sous-sections, par exemple d'une sous-section pour les langues aryennes et d'une autre pour l'Assyriologie.

Une prochaine circulaire fournira divers renseignements complémentaires et fera, en particulier, connaître le prix de la carte de membre.

Le Comité d'organisation
du X^e^ Congrès international des Orientalistes.

Genève, février 1894.

—

ANNEXE B.

Depuis la dernière séance la Bibliothèque a reçu les envois suivants :

I° Hommages d'auteurs.

Paul Errera. Adolphe Quetelet.

Id. Les Waréchaix.

Victor Tahon. Compte rendu des travaux du Congrès archéologique de Charleroi 1888.

Id. La forgerie du fer chez les Francs.

Victor Tahon. Les origines de la métallurgie au pays d'Entre-Sambre et Meuse.

Id. Les armes Franques et leur fabrication en Belgique.

Id. Excursion de la Société archéologique de Charleroi à Lille et Tournai

Id. Note sur le générateur multitubulaire.

Léopold Taskin et Victor Tahon. La fabrication du fer par le puddlage mécanique.

Victor Tahon. Rapport sur la situation de la Société archéologique de Charleroi.

Cte Alb. d'Auxy de Launois. Un raviestissement au Hainaut en 1426.

Dr C. Bamps. Note sur un denier inédit de Louis I, comte de Looz.

Dr C. Bamps et E. Geraets. Notice historique sur les anciens moulins banaux.

Id. Hasselt jadis.

Fernand Donnet. Une nomination dans la garde bourgeoise à Anvers, au XVIIe siècle.

Fernand Donnet. Un changement de sceau et d'armoiries à Anvers, en 1401. La famille Clarensone.

Armand de Béhault de Dornon. Le canon d'Edimbourg Mons-Mieg (XVe siècle.)

Félix Hachez. Recherches sur l'auteur d'un atlas de l'Europe Occidentale du XVIIe siècle.

Th. de Raadt. Une commande de tapisseries Bruxelloises, en 1701.

Id. Note sur Pierre d'Enghien, seigneur de Kestergat, un jeton d'or et sa famille.

Id. Volkundige mengelingen.

Id. Verzameling van grafschriften en wapens van Gornichem.

Id. Le registre de la confrérie de Sainte Barbe.

Dr C. Bamps. Le Limbourg primitif.

Georges Jacquemin. Emploi rationnel des levures pures sélectionnées pour l'amélioration des boissons alcooliques.

Baron de Baey. Une châsse de la Cathédrale D'Astorga.

J. B. Vervliet. Volkswijsheid in beeld en schrift.

Fernand Donnet. Le triptyque de Maria-ter-Heide.

Edouard Daveluy. Blankenberghe illustré.

F. Hachez. Le campement de Belmoncel à Harmignies.

Id. Épitaphes et armoiries recueillies dans des églises du Hainaut.

Id. Armoiries de familles alliées aux Croy.

Id. Visites de l'archiduchesse Marie Elisabeth, à Mons, en 1734 et 1739.

Id. Conflit entre le mayeur et les échevins de Mons, 1717-35.

Id. Voyage du comte de Calenberg en 1743.

Id. Quelques éphémérides montoises du XVIII^e siècle.

Id. Ardrien du Mont de Holdre et son histoire du Hainaut et de Mons.

Id. Description et histoire de Mons traduite de l'anglais.

Edw. S. Morse. Latrines of the East.

Id. If public libraries, why not public museums ?

Id. A curious aino toy.

A. Blomme. Charles De Smet.

J. B. Vervliet. Schelle. Geschiedkundige aanteekening.

Emile Tandel. Les communes Luxembourgeoises. vol. VII A et B 2 vol.

Alphonse de Witte. Notes sur quelques poids monétaires intéressant les Pays-Bas, de la collection de M. Jules Rouyer.

Fernand Donnet. Notes historiques relatives aux Beaux-Arts au XV^e siècle.

D^r C. Bamps. Aperçu sur les découvertes antérieures à la domination romaine, faites dans le Limbourg.

Dr C. Bamps. Le Limbourg primitif ou aperçu sur les découvertes d'antiquités.

Id. Idem. 2e partie.

Id. Notice sur une médaille inédite de St. Benoit.

Id. Le Paelsteen.

Id. Une décoration de la révolution liégeoise de 1789.

Id. Le sarcophage de Saint Trudon à Kermpt.

Id. La recherche de la paternité imposée aux sages femmes par le magistrat de Hasselt.

Id. Note sur un poids ancien de la ville de Hasselt.

Id. Recherches historiques sur l'atelier monétaire de Hasselt.

Id. Tableau général des anciennes mesures du Limbourg.

Id. Considérations sur les blocs erratiques d'origine scandinave dans la Campine Limbourgeoise.

Id. Histoire du local occupé par la société littéraire de Hasselt.

Id. Notes historiques sur Hasselt.

Id. Recherches sur l'origine des fers à cheval que l'on exhume aux environs de Hasselt.

Id. Les oiseaux des environs de Hasselt.

Id. Note sur une découverte d'exemplaires d'un des plus anciens journaux Liégeois.

Id. Recherches sur les journaux et les recueils périodidiques imprimés à Hasselt.

Id. Recherches bibliographiques concernant l'ancien pays de Liège.

Id. Historische opzoekingen over de oude Hasseltsche drukkers.

Id. Mise à l'index par le magistrat de Hasselt du Marianum Hasletum.

Id. Les fêtes jubilaires de la Virga Jessé.

Dr C. Bamps. Petite chronique inédite de 1797-98.

Id. Recherches sur le Mey-liedje.

Id. Note supplémentaire sur le Mei-lied.

2° PÉRIODIQUES.

Bruxelles. Bulletin des Commissoins royales d'art et d'archéologie. 32e année, nos 3 et 4.

Id. Revue Belge de numismatique, 1894, 1e et 2e livr.

Termonde. Cercle archéologique. Annales. 2e série L. V. 2e livr.

Id. Publications extraordinaires, n° 5 (J. Broeckaart. Dendermondsche drukpers.)

Namur. Annales de la Société archéologique. Tome XX, 3e livr.

Bruxelles. Annales de la Société d'archéologie. Tome VIII, livr. II.

Id. Académie Royale de médecine de Belgique. Bulletin, tome VIII, nos 3 et 4.

Liège. Bulletin de l'institut archéologique Liègeois. Tome XXIII, 2e et 3e livr.

Id. Rapport sur les travaux de l'institut archéologique Liègeois en 1893.

Bruxelles. Précis historiques. Bulletin mensuel des missions Belges. Tome XLIII, nos 5 et 6.

Anvers. Société Royale de Géographie d'Anvers. Bulletin, tome XVIII, 4e fasc.

Enghien. Cercle archéologique d'Enghien. Annales, tome V, 1 et 2 livr.

Bruxelles. Société Royale Belge de Géographie. Bulletin XVIIIe année n° 2.

Bruxelles. Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Bulletin, tome 27, Nos 3 et 4.

Anvers. Ons volksleven, 6e jaarg. 4e afl.

Gand. Messager des Sciences historiques.

GAND. Bulletin du Cercle historique et archéologique. 2e année, N° 1.

AMSTERDAM. Oud Holland. 12e jaarg. 1e afl.

OISTERWYCK. Algemeen Nederlandsch familieblad. XIe jaarg. Nos 1, 2, 3 et 4.

SAINT DENIS. La correspondance historique et archéologique. 1e année. N° 3.

MALINES. Société d'Emulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais. Bulletin-Revue 1893. 4e livr.

DUNKERQUE. Annales du Comité Flamand de France. Tome XX.

PARIS. Polybiblion. Tome LXXIIe 4e et 5e livr.

PERIGUEUX. Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XXI. 2e livr.

METZ. Jahr Buch der gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde. Ve jahrg. 1e H.

STRASBOURG. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace. Bulletin mensuel, tome XXVIII, n° 2, 3.

MUNICH. Monatschrift des historischen Vereins von Oberbayern, III jahrg. n° 4 & 5.

LEIPZIG. Königl. Sachsichen gesellschaft der Wissenschaften. B. XIV (Die Alexandrinische torentik).

AUGSBURG. Zeitschrift der historischen Vereins für Schwaben und Neuburg. 1892-93.

ROME. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. accademia dei Lincei.

NAPLES. L'Oriente. Rivista del. R. Instituto orientale in Napoli.

MILWANKEE. Bord of trustees of the puplic museum of the city of Milwankee. 11st annual report 1893.

BRUXELLES. Annales de la Société d'Archéologie. Tome VIII 1 livr.

GAND. Bulletin du Cercle historique et archéologique. 1r année nos 1, 2, 3 et 4.

GAND. Messager des Sciences Historiques. 1893, 4e livr.

Bruxelles. Bulletin de l'Académie royale des sciences des lettres et des beaux-arts de Belgique. Tome 27, nos 1 et 2.

Id. Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique. Tome VIII. Nos 1 et 2.

Id. Précis historiques. Tome XLIII, nos 3 et 4.

Anvers. Ons Volksleven. 6e jaarg. 2e afl.

Bruxelles. Société d'archéologie. Annuaire. Tome V.

Id. Société Royale Belge de Géographie. Bulletin 18e année no 1.

Anvers. Société Royale de Géographie d'Anvers, Bulletin. Tome XVIII, fasc. 2 et 3.

Poitiers. Bulletins de la société des antiquaires de l'Ouest. 4e trim. 1893.

Paris. Polybiblion. Tome LXXII, 2e livr., 3e livr.

Périgueux. Bulletin de la Société historique et Archéologique du Périgord, tome XXI, 1e livr.

Metz. Mémoires de l'Académie de Metz, XXe année 1890-91.

Munich. Monatschrift des historichen vereins von Oberbayern, febr., Marz. 1894.

Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace. Bulletin mensuel, tome XXVIII, no 1.

Leipzig. Berichte über die verandlungen der Königlich Sächsischen gesellschaft der Wissenschaften. Philol. hist. classe 1893, II et III.

Roma. Notizie degli scavi di antichita comunicate alla R. accademia dei Lincei. Sept. 1893.

Naples. L'Oriente. Anno I. No 1.

Padoue. Atti e memorie della R. accademia di scienze lettuere ed arti in Padova. Vol. IX.

Copenhagen. Aarböger for nordisk oldkyndighed og historie, undgivne af det Kongelige nordiske oldskrift. Selskab. 9 B I H.

Lund. Acta Universitatis Lundensis. T XXIX. 1 & 2.

3e CATALOGUES.

Leipzig. Karl. W. Hiersemann. N° 131 glasmalerei, n° 134 decorations malerei, n° 139 Decorative plastik, n° 138 buchgewerbe.

Alost. J. Van Branteghem, n° 183.

Paris. Revue des autographes. XXIXe année, n° 165.

Berlin. Mayer und Muller. Classische philologie, n° 137.

Nancy. Le Bouquiniste Lorrain, n° 19.

Oisterwijk. Geslachtkundige werken van het genialogisch en Heraldisch archief.

Oisterwijk. Jaarboek van den Nederlandschen adel, 1, 2, 3, 4 en 5e jaargang.

—

ANNEXE C.

Second rapport sur le mémoire de M. Comhaire: *L'âge du bronze et l'âge du fer en Belgique et dans le Sud de la Hollande.*

M. Comhaire a renvoyé à l'Académie le mémoire sur lequel j'avais eu l'honneur de présenter un rapport à la Compagnie, à la séance du 18 juin 1893. En revisant son travail, l'auteur a tenu compte de quelques observations de détail, que j'avais cru devoir présenter; quant au fond, le mémoire n'a subi aucun changement.

On aurait pu cependant s'attendre à une révision sérieuse, à une refonte du mémoire. J'avais exprimé l'avis que le mémoire de M. Comhaire aurait gagné à être plus condensé, plus concis. L'auteur n'a pas cru devoir entrer dans cette voie; il a même étendu son travail qui a actuellement cinquante huit pages in-folio, d'une écriture très serrée, alors que primitivement il n'en comportait que cinquante. Je le regrette, car, avec plus de concision, le travail de M. Comhaire aurait plus d'unité, plus de clarté; la lecture en aurait

été plus utile et aussi plus agréable. L'auteur a pour but de faire un relevé complet des trouvailles de l'âge du bronze et de l'âge du fer, faites dans nos contrées, afin d'arriver ainsi à des conclusions problables pour ces deux périodes préhistoriques pour notre pays. Mais pourquoi compliquer cet exposé qui est déjà assez long et assez compliqué de digressions sur des objets qui n'ont quelquefois qu'un rapport bien éloigné avec le sujet principal du mémoire? Pourquoi cette multiplicité d'indications bibliographiques? Ouvrages sur les Bohémiens, notes sur la civilisation de Villanova, sur les trouvailles d'Eygenbilsen, etc. etc. Tout cela ne peut qu'allonger, qu'alourdir le travail, qu'en rendre la lecture pénible et conséquemment peu fructueuse. Je me permettrai de signaler aussi que les expressions si souvent répétées de : savant professeur, archéologue éminent, et d'autres du même genre, tout cela est bien démodé et ne saurait avoir sa place dans un travail scientifique.

Il y a là une bibliographie si étendue qu'on se demande si l'auteur a bien pu consulter tous les ouvrages qu'il cite, alors surtout que l'indication des travaux flamands et allemands est bien souvent incorrecte. Et,chose curieuse, malgré ces indications bibliographiques par trop nombreuses, l'auteur cite souvent des travaux de valeur secondaire et oublie les ouvrages les plus importants. Je n'en cite qu'un seul exemple. M. Combaire cite à maintes reprises l'histoire des Gaulois, d'Amédée Thierry, mais j'ai cherché en vain l'indication du travail de Zeuss : *Die Deutsche und ihre Nachbarstämme* (München, 1837) qui, quoique ayant paru il y a de longues années, n'en doit pas moins encore être constamment consulté par tous ceux qui s'occupent de l'ethnographie de nos provinces. De plus, il y a des trouvailles indiquées jusqu'à trois fois, dans le texte, dans les tableaux et dans la légende des planches.

Je ne veux multiplier ces critiques et je me résume. Le tra-

vail de M. Comhaire a une importance scientifique incontestable; son relevé des monuments de l'âge du bronze et de l'âge du fer de notre pays est le plus complet qui ait été fait jusqu'à ce jour. Il y aurait donc une utilité réelle à ce que l'Académie puisse l'insérer dans ses Annales. Mais pour qu'un travail pareil déjà assez compliqué par sa nature même puisse être vraiment utile, il doit être clair, précis; on ne doit y rencontrer aucun détail qui soit étranger au sujet.

J'ai donc l'honneur d'en proposer l'impression à l'Académie à la condition expresse que l'auteur en éloigne tout ce qui ne contribue pas directement à l'intelligence du sujet traité, que la partie bibliographique soit réduite au strict nécessaire et que les planches ne soient pas publiées à part, mais qu'une case spéciale soit réservée dans les tableaux à la reproduction des principaux monuments. Ces planches rejetées à la fin du mémoire seraient d'une reproduction fort coûteuse et d'une utilité très contestable. Je demande aussi que la carte promise par l'auteur soit soumise aux rapporteurs avant d'être envoyée au graveur.

Le Rapporteur,
ADOLF DE CEULENEER.

ANNEXE D.

Nous avions, M. de Ceuleneer et moi, demandé une révision du travail de M. Comhaire; celui-ci ne révise guère, il augmente. C'est fâcheux.

A part quelques corrections faites, les incohérences, certaines contradictions et la prolixité restent. Cette étude n'a pas gagné à être remise sur le métier, en clarté, concision et valeur scientifique. Je me rallie complètement aux conclusions de mon honorable collègue.

Mars 1894. HENRI SIRET.

Concours.

Les différentes questions mises au concours par l'Académie d'Archéologie sont:

1e Question.

Faire l'histoire de l'orfèvrerie dans une des neuf provinces en Belgique. L'émaillerie est comprise dans l'orfèvrerie.

N.-B. L'attention des concurrents est appelée sur les notes recueillies par M. Pinchart et qu'a acquises la Bibliothèque de Bruxelles.

2e Question.

Faire l'histoire des sociétés de rhétorique et de leur influence politique et littéraire en Belgique.

Prix 500 Frs. et une médaille en vermeil.

Terme pour la remise des manuscrits: 31 décembre 1894.

Secrétaire : M. le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, Avenue des Arts, 139, à Anvers.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE.

XVII

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1894.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
" velin	8	"
Couverture non imprimée	1	"
imprimée	2	"

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
" velin	4	"

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	"
" de 3 à 6 feuilles	2	"
" de plus de 6 feuilles	4	"

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DES MEMBRES TITULAIRES

DU 3 JUIN 1894.

Présidence de M. A. Blomme, président.

Sont présents: MM. A. Blomme, Président; L. Theunissens, trésorier; Baron de Vinck de Winnezeele, secrétaire; P. Cogels, Edm. Geudens, Jos. Destrée, F. Baeckelmans, Eug. Geefs, le chanoine Van Caster, Schadde, E. Varenbergh et le Lieut'-Général Wauwermans.

Se sont excusés: MM. H. Hymans, A. Goemaere, H. Siret.

La séance est ouverte à 1 heure.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

L'assemblée discute les candidatures à deux places de membres correspondants.

L'élection aura lieu à la prochaine séance.

Aucun autre point ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée à 1 h. 1/4.

Le Secrétaire,
BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 1894.

Présidence de M. A. Blomme, Président.

La séance est ouverte à 1 h. 1/4.

Sont présents: MM. A. Blomme, Président, L. Theunissens, trésorier, Baron de Vinck de Winnezeele, secrétaire, F. Baeckelmans, P. Cogels, Jos. Destrée, Eug. Geefs, Edm. Geudens, Jos. Schadde, le chanoine Van Caster, E. Varenbergh, Lieut'-Général Wauwermans, membres titulaires, MM. Van Bastelaer, l'abbé Van den Gheyn, J. B. Van Wint, membres correspondants et M. le Baron van Hâvre, membre honoraire.

Se sont excusés: MM. le comte A. de Ghellinck, A. Goemaere, H. Hymans, Léon Naveau, Albrecht De Vriendt et H. Siret.

Le procès-verbal de la séance du 1er avril dernier est lu et adopté.

M. le Président rappelle dans les termes suivants la réception que l'Académie a faite le dimanche, 27 mai dernier, à la Société Royale de Numismatique de Belgique:

« En ouvrant aujourd'hui la séance, nous devons vous faire part d'un évènement heureux, qui témoigne des bonnes relations que notre Compagnie entretient avec les corps savants du pays. La Société royale de numismatique de Belgique nous ayant annoncé son intention de se réunir à Anvers, le dimanche 27 mai dernier, votre bureau a pris les mesures nécessaires pour assurer à nos confrères la réception la plus cordiale. MM. Schadde et le Lieutenant-Général Wauwermans, conseillers de l'Académie, se joignirent à nous pour concourir à l'accomplissement de notre tâche. Votre président a prononcé une allocution, dont voici le texte:

« La Société royale de numismatique de Belgique, fondée il y a » plus de cinquante ans, n'a cessé pendant sa longue carrière de donner » des preuves de son amour de la science et de sa féconde activité. Pour » étendre le champ de son influence, elle a l'heureuse habitude de » convoquer annuellement ses membres, en assemblée extraordinaire, » dans l'une ou l'autre ville du pays. Ces pélerinages scientifiques » obtiennent les meilleurs résultats: ils éveillent en province le goût » des études, que vous poursuivez avec tant de succès, et révèlent par- » fois des richesses encore ignorées.

« L'Exposition Universelle, son immense et légitime intérêt, vous » imposaient cette année le choix de notre métropole commerciale et » artistique. Vous ne pouviez rester indifférents aux luttes grandioses » pour le progrès, dont elle est le théâtre; aux victoires pacifiques que » toutes les nations du monde sont appelées à y remporter, Anvers, la » patrie de nombreux maîtres médailleurs: des de Vriendt, des Jonghe- » linck, des Roettiers, a d'ailleurs des attraits tout particuliers pour » des numismates. L'Académie d'archéologie de Belgique compte dans » son sein plusieurs membres de votre Compagnie. Nos Annales doivent » à votre bibliothécaire un savant mémoire, apprécié avec la plus » grande faveur. En écrivant l'*Histoire monétaire des comtes de Lou-* » *vain, ducs de Brabant et marquis du Saint-Empire romain*, M.

» de Witte a élevé à la numismatique brabançonne, un monument » que l'on peut considérer comme définitif.

» Je suis aussi heureux que flatté de l'honneur, qui m'échoit aujourd'hui, d'être l'interprète de notre Académie pour vous souhaiter la bienvenue, pour vous dire l'excellence des sentiments de » confraternité qui nous animent à votre égard, et le haut prix que » nous attachons à vos travaux.

» Lorsque nous vîmes le jour, le 4 octobre 1842, vous n'étiez né » que depuis quelques mois. Pendant un demi-siècle, par des voies » différentes, nous avons tendu au même but, en nous efforçant de » faire revivre les souvenirs du passé. Vos études ont eu la supériorité qui est l'apanage des spécialistes. En nous occupant tour à » tour de toutes les branches de l'archéologie, en dispersant nos » forces, nous ne pouvions prétendre à la même perfection. Mais, il » nous appartient d'affirmer que notre dévouement à la science » répond à vos ardeurs; qu'une fraternelle union doit nous conduire, » sous le même drapeau, à de nouvelles conquêtes »

» Au nom de la société qu'il préside, M. le vicomte B. de Jonghe nous a adressé de vifs remerciments, protestant à son tour de toutes les sympathies de nos confrères numismates. Il a voulu nous laisser un gage durable de leur reconnaissance en nous envoyant, dès le lendemain, la lettre que voici :

Bruxelles, 28 mai 1894.

Monsieur le Président,

Je viens, au nom de la « Société royale de numismatique de Belgique », vous témoigner toute notre gratitude pour la réception si aimable et si cordiale que l'Académie d'archéologie de Belgique a bien voulu faire à notre société.

Tous les membres présents à la réunion d'hier conserveront le meilleur souvenir de leur excursion à Anvers, et je suis heureux Monsieur le Président, de pouvoir être l'interprète de leurs sentiments.

Veuillez agréer, Monsieur et honoré Collègue, avec mes remercîments les plus vifs, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Vte Baudouin de Jonghe,

Président de la Société royale de numismatique de Belgique.

M. le secrétaire dépouille la correspondance. Il donne connaissance de la circulaire du 1r mai dernier qu'il a envoyée à tous les membres de l'Académie, en vue de les engager à prêter leur collaboration aux travaux de l'Académie. (Annexe A).

Il ajoute que MM. A. De Vlaminck, le chanoine Delvigne, Jos. Destrée, de Radigues de Chennevières, Alph. Wauters et H. Schuermans, ont gracieusement promis leur concours.

Ensuite il est donné lecture des lettres échangées entre M. le secrétaire, MM. A. de Ceuleneer, Siret et Ch. J. Comhaire, au sujet du mémoire de ce dernier, intitulé : Les premiers âges du fer et du bronze en Belgique.

L'Académie décide de rappeler à l'auteur, que les conclusions de ses rapporteurs, admises par elle, sont sans appel, et qu'en conséquence, elle ne peut accepter de faire trancher la question par un arbitre choisi par M. Comhaire.

Le mémoire est renvoyé à son auteur et ne sera plus accepté.

L'Académie exprime à M. Comhaire ses regrets de ne pas le voir se soumettre à sa décision, et espère avoir bientôt l'occasion d'imprimer un autre de ses ouvrages.

La parole est donnée à M. Jos. Destrée, pour l'exposé de sa proposition :

« De la nécessité de dresser un catalogue raisonné des fresques » conservées dans le pays, à l'instar de ce qui a été fait en Angleterre.» (Annexe B).

La savante causerie a été écoutée avec grand intérêt par l'Académie, qui ne ménage pas ses applaudissements à l'auteur.

La conclusion pratique que M. Destrée voudrait voir adopter est celle-ci : « Voir réunir les documents, dessins, calques, etc., se rapportant à la peinture murale ».

M. Destrée fait circuler ensuite une photographie représentant Saint Georges d'après une fresque de l'église de Hal et le catalogue du musée de sculpture comparée du Trocadéro où l'on voit un sujet analogue. Se basant sur de nombreux points de ressemblance existant entre cette fresque et une statuette ornant un retable sculpté pour la chartreuse de Dijon, par Jacques De Baerze de 1390 à 1399, il croit que la peinture a été exécutée vers la même époque et émane de la même école que le retable. C'est donc à tort que des critiques

ont vu dans la fresque dont il s'agit une production de l'école tournaisienne.

M. le baron van Hâvre n'est pas tout à fait de cet avis. Toutefois l'Académie se rallie à l'opinion de M. Destrée.

Quand un ensemble aura été obtenu, quand les éléments d'un travail auront été réunis, l'Académie jugera ce qu'elle pourra faire pour sa publication.

Cette conclusion est adoptée.

L'assemblée entend ensuite lecture du mémoire de M. de Witte, intitulé : *Un triens inédit du monétaire Theudegisilus.* (Annexe C).

M le Président fait connaître à l'assemblée que la date règlementaire de la prochaine séance, 5 août, coïncidant avec la tenue du Congrès de la Fédération, IX^e^ session, à Mons, il conviendrait d'avancer la date de la réunion.

Il propose de fixer la prochaine séance au dimanche, 29 juillet.

Adopté.

Le bureau, par l'organe de son Président propose à l'assemblée de se réunir une fois l'an, en séance solennelle, suivie d'un banquet.

L'expérience a été faite par plusieurs sociétés similaires, et elle a atteint son but, en facilitant les rapports amicaux entre les membres.

Cette motion étant favorablement accueillie, il est décidé, que cette année, l'Exposition Universelle étant encore ouverte, cette séance solennelle aura lieu le jeudi 18 octobre et tiendra lieu de la séance réglementaire du 7 octobre.

La séance s'ouvrira à 10 1/2 h. du matin et le banquet à 6 h. du soir.

Le bureau est chargé de l'organisation.

M. B. van Bastelaer obtient la parole pour une communication relative à un pavement en carreaux vernissés du XII^e^ siècle.

Cette intéressante conférence, avec plans à l'appui, paraîtra aux annales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 h. 45.

Le Secrétaire,

BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

ANNEXE A.

Anvers, le 1 mai 1894.

Monsieur et honoré Collègue,

J'ai l'honneur de vous rappeler les articles 49 et suivants des Statuts de l'Académie d'Archéologie de Belgique. Les publications de l'Académie, (Annales et Bulletin), sont ouvertes à tous les membres, honoraires, titulaires et correspondants. Leur tirage atteint près de 400 exemplaires.

Depuis quelque temps, le zèle des collaborateurs parait se ralentir, et l'Académie souffre d'une diminution dans l'envoi des manuscrits. Aussi me vois-je forcé de faire un appel à votre savante et dévouée collaboration.

J'ose espérer que vous lui ferez l'honneur d'y répondre.

Je vous prie de m'adresser les mémoires, opuscules, etc. que vous auriez en préparation.

L'Académie sera très honorée de recevoir vos travaux : elle sera heureuse de mettre en lumière dans le cercle de ses relations, le résultat des différentes recherches auxquelles vous consacrez votre talent.

Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous prie d'agéer, Monsieur et honoré Collègue, l'assurance de mes sentiments de considération les plus distingués.

Le Secrétaire,
Baron de Vinck de Winnezeele.

—

ANNEXE B.

Inventaire illustré des anciennes fresques conservées en Belgique.

Proposition de M. Jos. DESTRÉE.

Depuis quelques années l'attention des érudits et des artistes a été attirée sur l'emploi de la polychromie dans les édifices religieux et

civils du pays. Ils sont bien rares aujourd'hui, s'il en existe encore, les critiques qui s'opposent, d'une manière absolue à l'emploi de la couleur dans le parachèvement de certaines œuvres d'art.

Il a été prouvé, en effet, que les anciens ont fait un usage constant de la polychromie. Sous ce rapport les artistes du moyen-âge suivirent les mêmes traditions que les artistes grecs des plus belles époques.

Et de nos jours que d'efforts déjà tentés, pour échapper à la tyrannie de ces doctrines fausses qui se sont accréditées à la faveur d'une connaissance imparfaite de l'art grec-romain ! Seulement pour renouer avec succès la chaîne violemment rompue de l'enseignement traditionnel, le seul moyen expédient est d'étudier les vestiges qui ont échappé à la destruction presque systématique, dont les fresques ont été l'objet. Il importe en particulier, au point de vue belge d'inventorier, de décrire, et le cas échéant de reproduire toutes les anciennes peintures murales qui subsistent encore dans nos provinces.

Cette tâche serait une œuvre de piété filiale à l'égard de nos ancêtres dont nous avons trop souvent méconnu le glorieux héritage ; elle constituerait, d'autre part, une entreprise des plus fructueuses tant pour l'archéologie que pour l'enseignement artistique proprement dit.

Ces anciennes fresques contiennent, en effet, foule de données précieuses pour l'iconographie et le costume, des modèles excellents pour l'emploi judicieux et rationnel de la polychromie.

Les Anglais, qui se sont portés avec tant d'ardeur à l'étude des questions artistiques, ont attaché une grande importance aux fresques conservées dans leurs monuments. Naguère, un inventaire en a été dressé avec le plus grand soin et il est à la veille d'avoir une seconde édition. Dans ce travail chaque fresque est décrite d'une façon sommaire et des tables donnent les sujets représentés et les édifices où ils se trouvent. Le seul reproche que l'on serait tenté de faire à cette publication c'est de n'être pas éclairée par quelques reproductions.

Il faut encore citer l'ouvrage récent de MM. Gielis et Laffilée, superbe recueil de planches en couleurs reproduisant les fresques les plus célèbres de la France. La plupart des sujets importants sont accompagnés de détails exécutés à une grande échelle. Manié avec discernement, cet album peut rendre à l'architecte et au peintre des services vraiment signalés ; il permet, en effet, d'étudier avec la dernière précision les procédés qui ont été en vogue en France du XII^{e} siècle jusqu'à l'avènement de la renaissance.

Les fresques n'ont pas été en Belgique l'objet d'un dédain systématique. M. De Buschere, Mgr. Voisin, MM. Heltbig, Cloquet, Dosveld, ont publié des études d'un grand mérite. M. l'abbé Van den Ghein s'est appliqué avec beaucoup de succès à faire connaître les caveaux funéraires décorés de peintures qui ont été découverts dans les Flandres.

Dans ces conditions, nous avons cru qu'il ne serait pas inopportun de recueillir systématiquement toutes les données relatives aux anciennes fresques. Nous avons soumis notre projet à notre excellent confrère M. l'abbé van den Ghein, qui a bien voulu consentir à partager notre tâche.

Maintenant, qu'il nous soit permis, MM. et chers confrères, de faire appel à votre concours bienveillant pour recevoir tels renseignements qui favoriseront l'exécution du travail projeté. Déjà d'habiles artistes ont bien voulu nous promettre de nous seconder.

Si l'Académie agrée notre proposition il nous semble possible de prévoir, dès à présent, l'exécution d'un album de planches pourvu d'un texte explicatif.

—

ANNEXE C.

Un triens inédit du monétaire Theudegisilus.

Depuis la récente publication des importants répertoires de MM. de Belfort et Prou : *Description générale des monnaies mérovingiennes* et *Les monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque Nationale*, les recherches sur l'abondant numéraire des rois de France de la première race sont devenues autrement faciles qu'avant l'apparition de ces deux grands ouvrages, qui se complètent si utilement l'un l'autre.

Ce sont là, en effet, d'excellents instruments d'étude, surtout pour les amateurs désireux de faire connaître au public les pièces intéressantes qu'ils rencontrent ; car l'on est quasi certain qu'un triens est inédit, s'il n'est cité ni par M. Prou, ni par M. de Belfort. C'est cette

certitude qui nous décide à reproduire la monnaie suivante, qui fait aujourd'hui partie des collections du musée du Steen, à Anvers, et dont nous devons la connaissance au savant archiviste de cette ville, M. Pierre Génard et à M. le baron de Vinck, secrétaire de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

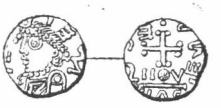

Buste barbare, en profil gauche, la tête ceinte d'un diadème perlé, orné au sommet d'un croissant. MET-. . ., en légende rétrograde interne.

Rev. Sur un globe reposant sur un large degré, une croix grecque dont chacune des branches se termine par deux globules. Légende rétrograde interne: TEVDEG(I)SILVS. Dans le champ, séparé par le globe, le chiffre V-II, rétrograde.

Or d'assez bonne qualité. Pds. = 1.18.

Cette pièce, veut bien nous écrire M. Génard, a été trouvée jadis à Anvers par M. P. Bourla, architecte communal, à l'endroit où s'élevait le bâtiment connu sous le nom de Groot Wafelhuis. Ce local, construit sur l'ancien cimetière de St.-Georges, fut démoli, en 1867, et, sur son emplacement, l'architecte Suys, fils, construisit l'église actuelle de St.-Georges.

M. de Belfort, sous les numéros 2908 à 2917 de sa *Description générale des monnaies mérovingiennes*, reproduit dix pièces variées du monétaire Theudegisilus, présentant toutes, uniformément, un buste barbare en profil droit.

Le nom de la ville est écrit METALS, METVLS, METALS, parfois on lit METTE ou METTES FIET. Quant au nom du monétaire, il offre les variantes orthographiques : TEVCEGISILVS, TEVDEGISILVS, TEVDENISLVS, THEVAECESILVS, THEVDECISILVS, THEVDEGISILVS.

Le *Catalogue de la Bibliothèque Nationale*, nos 928, 1011, 1012 et 1013, donne, lui aussi, quatre pièces signées par le même monétaire, toujours au buste barbare à droite.

M. Prou classe la première, à la légende METTES FIET, THEV-

DECISILVS, à la ville de Metz et les trois autres, à l'inscription METALS-TEVD.EGISILVS, à un atelier indéterminé de la Belgique Première, qu'il appelle Metals. En celà, il diffère d'opinion avec M. de Belfort qui laisse à Metz toutes ces monnaies, que la légende soit METTES ou METALS — METATS.

Il nous semble que l'inscription, au droit de la pièce d'Anvers, doit se lire METALS ou mieux METATS ; les triens sur lesquels le nom de l'atelier est écrit METTES ou METTE, portant tous, à la suite de ce nom, le verbe FIET, qui ne pourrait trouver place sur notre exemplaire.

Quant à la légende du revers, elle offre une variante nouvelle du nom du monétaire, TEVDEGISILVS, qui ne peut se lire que Teucdegisilus ou Tegdegisilus, selon que l'on prend le 3e signe pour un V et un C liés ou pour un G renversé de l'une des formes particulières, indiquées par MM. Engel et Serrure à la page 100 du tome 1er de leur *Traité numismatique du moyen-âge.*

Enfin le chiffre VII, du champ du revers, indique, comme l'a établi M. Deloche, le poids de la pièce en siliques.

En résumé, le triens d'Anvers, — dont la fabrication remonte sans doute à la deuxième moitié du VIIe siècle, — est la première monnaie connue du monétaire Theudegisilus offrant, au droit, un buste en profil gauche et sa légende donne une leçon de plus du nom du monétaire. Cette pièce doit être classée, soit à l'atelier de Metz, si l'on adopte l'opinion de M. de Belfort, soit à l'atelier indéterminé de Metals, si l'on suit la prudente réserve de M. Prou. Il ne nous appartient pas, à nous étranger à la numismatique mérovingienne, de trancher cette délicate question.

Alphonse DE WITTE.

ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

PROTECTEUR SA MAJESTÉ LE ROI

BULLETIN

4me SÉRIE DES ANNALES.

2me PARTIE

XVIII

ANVERS

IMPRIMERIE Ve DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1894.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES.

Texte: La feuille de 16 pages: [1]

Papier du Bulletin	4	centimes.
» velin	8	»
Couverture non imprimée	1	»
imprimée	2	»

Titre et faux-titre.

Papier du Bulletin	2	centimes.
» velin	4	»

Brochage: de 3 feuilles au moins	1	»
» de 3 à 6 feuilles	2	»
» de plus de 6 feuilles	4	»

[1] Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

SÉANCE ORDINAIRE DU 29 JUILLET 1894

A 1 HEURE.

Présidence de M. A. BLOMME, *Président.*

Sont présents : MM. A. Blomme, président, A. Goemaere, vice-président, Fern. Donnet, bibliothécaire, baron de Vinck, secrétaire, P. Cogels, Eug. Geefs, P. Génard, Edm. Geudens, H. Hymans, Jos. Schadde, H. Siret, A. de Witte, membres.

Se sont excusés : MM. A. Goovaerts, Eug. Soil, comte de Ghellynck d'Elseghem.

M. le Président prend la parole pour féliciter deux membres de l'Académie, MM. Geefs et Van Kuyck, de la grande distinction qu'ils ont obtenue, diplôme d'honneur, pour la reconstitution du quartier vieil Anvers, à l'exposition universelle d'Anvers de cette année.

La distinction échue à ces deux membres honore toute l'Académie. Aussi M. le Président est-il l'interprète de toute la compagnie, en présentant à ces deux collègues ses compliments les plus chaleureux et les plus cordiaux. L'assemblée ratifie ces paroles par ses applaudissements.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 juin dernier.

La rédaction en est adoptée sans observations.

M. Fern. Donnet communique une affiche émanant de la société nationale pour la protection des sites et des monuments.

L'objet de cette circulaire rentrant dans les attributions de l'Académie, sera étudié avec soin.

Le dépôt de cette circulaire sur le bureau de l'Académie est ordonné.

M. le Président donne ensuite la parole à M. P. Cogels.

Cet honorable membre fait une communication très intéressante sur : Paul van der Doort, graveur anversois et l'Amphitheatrum sapientiæ de Henri Khunrath. (Annexe A.)

M. le Président remercie M. P. Cogels de son savant travail, dont il propose l'insertion au bulletin.

M. Fern. Donnet, bibliothécaire, dépose sur le bureau la liste des ouvrages parvenus pour la bibliothèque. (Annexe B).

Il donne quelques explications au sujet des négociations pendantes entre l'Académie d'archéologie et M. le Directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, à Anvers, concernant le transfert de notre bibliothèque dans un des locaux de l'ancien musée de peinture.

Ces explications montrant à l'évidence les avantages que retireront les membres de l'Académie, du déplacement projeté de la bibliothèque, procurent à M. Donnet les remerciments de l'assemblée, qui le prie de vouloir s'occuper de l'aménagement des locaux.

MM. Blomme, président, et Goemaere, vice-président, sont désignés comme délégués de l'Académie auprès du Congrès littéraire et artistique qui se tiendra à Anvers au mois d'août prochain.

M. le secrétaire est chargé d'informer M. le président du Congrès de la délégation de l'Académie.

M. A. de Witte obtient la parole. Au sujet des observations faites par M. Cogels sur l'orthographe du mot: l'aloi, la loi, cité à la première page de son ouvrage: *Histoire monétaire du Brabant* il fait remarquer que dans maints documents monétaires, on lit: loy. Exemples: « monnaie à 23 carats de loy. » « Les monnaies de France sont altérées et de mauvaise loy. » Ménage et du Haillan vont plus loin, car ils écrivent: » La corruption du langage dit alloy, mais il faut dire: loy.

C'est ainsi que parle aussi M. Bouteroue. (Littré, étymologie du mot aloi).

Lorsque Isidore de Séville, dans la 1re moitié du VIIe siècle, résumant la doctrine monétaire de son temps, émettait la pensée que l'on a traduite en français par: *il y a trois choses essentielles dans la monnaie : la matière, la loi et la forme,* il ne pouvait être question, dans l'esprit de l'évêque, que de la *lex*, émanant de l'autorité souveraine et déterminant le titre légal des espèces.

C'est pourquoi, en citant Isidore de Séville, M. de Witte a cru devoir écrire, comme l'a fait M. de Lavcleye, et bien d'autres, la *loi* et non l'*aloi* pour rendre aussi exactement que possible, la pensée de l'écrivain goth. Il a, d'ailleurs, adopté tout naturellement le mot aloi, partout ailleurs, dans son *Histoire monétaire du Brabant.*

M. P. Cogels, insiste sur son opinion et donne des preuves à l'appui.

Les deux avis peuvent donc se soutenir. M. A. de Witte a raison, et M. P. Cogels n'a pas tort.

MM. Fern. Donnet et le baron de Vinck sont nommés délégués de l'Académie d'archéologie de Belgique au Congrès des sociétés d'histoire et d'archéologie de Mons, IX[e] session des congrès de la Fédération.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 1 h. 1/4.

Le Secrétaire,
BARON DE VINCK DE WINNEZEELE.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUILLET 1894.

A 1 1/2 HEURE.

Présidence de M. A. BLOMME, *Président*.

Sont présents: MM. Blomme, président, A. Goemaere, vice-président, Fern. Donnet, bibliothécaire, baron de Vinck, secrétaire, P. Cogels, Eug. Geefs, P. Génard, Edm. Geudens, H. Hymans, Jos. Schadde, H. Siret, A. de Witte, membres.

Se sont excusés: MM. Alph. Goovaerts et Eug. Soil.

Après un échange d'observations entre MM. Hymans, Cogels et le bureau, au sujet de quelques détails d'administration intérieure, il est procédé à l'élection de deux membres correspondants régnicoles.

MM. Bilmeyer, architecte à Anvers, et le vicomte B. de Jonghe, président de la société royale de numismatique de Belgique, sont élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
B[on] DE VINCK DE WINNEZEELE.

ANNEXE A.

PAUL VAN DER DOORT.

GRAVEUR ANVERSOIS ET L'AMPHITHEATRUM SAPIENTIÆ DE HENRI KHUNRATH

PAR PAUL COGELS,

membre titulaire de l'Académie.

Parmi les graveurs anversois pour ainsi dire inconnus on peut citer Paul van der Doort.

Le Blanc (1) se référant à Nagler le mentionne comme graveur au burin ayant travaillé à Anvers en 1602, mais il ne cite aucune œuvre de lui. Le même auteur s'appuyant sur la même autorité mentionne encore un Pieter van der Doort, graveur à l'eau forte et éditeur, ayant travaillé à Hambourg en 1600. Il cite de lui une marine de format in-folio, en largeur.

Kramm (2) rapporte que P. van Doort est renseigné par Bryan comme un graveur néerlandais, ayant exclusivement travaillé au burin et ayant fidèlement suivi la manière de Corneille Cort.

Le nom de *van der Doort* ne figure pas dans les « Liggeren » de la Gilde de St.-Luc, mais on y trouve celui de Corneille van der Dort, reçu franc maître en 1555. D'autre part on lit dans la biographie d'Abraham van Diepenbeeck, insérée dans la troisième édition du catalogue du Musée d'Anvers, que ce peintre épousa en secondes noces, à Schelle, le 13 mai 1652, Anne van der Dort, parente de Jean van der Dort, curé de St.-Willebrord. MM. Stockmans et de Raadt (3), dans leur histoire de la commune de Schelle, la nomment Anne van Dort. Sous cette forme le nom se rencontre dans les *Liggeren* porté par des personnages ayant pour prénom Balthasar, Corneille, Gaspard, Henri et Jean entre les dates extrêmes de 1496 et 1573. Sont-ce là des formes différentes du nom d'une même famille? Nous ne saurions nous prononcer à cet égard. Nous ignorons égale-

(1) Manuel de l'amateur d'estampes.

(2) De levens en werken der hollandsche en vlaamsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters.....

(3) Geschiedenis der gemeente Schelle. — Lier in 8°.

ment à quelle famille se rattache Abraham Van der Dort auteur du catalogue de la collection de tableaux du roi Charles Ier d'Angleterre. Quoi qu'il en soit de ces problèmes généalogiques, nous pensons qu'en présence de la pénurie de renseignements constatée plus haut, il ne sera pas sans intérêt de signaler à ceux de nos confrères qui s'occupent des graveurs anversois et qui voudraient juger du savoir-faire de Paul van der Doort un ouvrage contenant plusieurs planches dues à son burin.

Cet ouvrage, à vrai dire assez rare, est intitulé :

Amphitheatrum sapientiæ æternæ solius veræ, christiano-Kabalisticvm divino magicum, nec non physico-chymicvm, tetriunum, catholicon instructore Henrico Khvnrath Lips : Theosophiæ amatore fideli et Medicinæ *utriusqz* Doct... Magdebvrgi, Apud Levinum Braunss Bibliopolam in aureo cornu venale exponitur anno M. DC. VIII.

Quoique le privilège soit de 1598 et que le texte soit daté de 1602, l'œuvre n'était pas complètement achevée au moment de la mort de l'auteur et ne parut que grâce aux soins de son ami Erasme Wolfart. Nous avons trouvé la mention des éditions suivantes, toutes de format in-folio, que nous faisons suivre de l'indication de nos sources :

Magdebourg, 1608 (Lenglet du Fresnoy ; Van Hulthem, 8633).

Hanau, 1609 (Chaufepié ; de Bure ; Biog. de Michaud ; Brunet).

Hambourg, 1611 (Lenglet du Fresnoy).

Francfort, 1653 (Lenglet du Fresnoy ; de Bure ; Brunet).

On voit dans le Dictionnaire de Chaufepié (1) que l'existence de plusieurs éditions a été mise en doute.

Nous ferons remarquer à ce sujet que l'exemplaire, dont nous avons reproduit le titre ci-dessus, et qui repose à la Bibliothèque Royale à Bruxelles, (fonds Van Hulthem) porte à la fin l'indication : HANOVIÆ Excudebat Guilielmus Antonius MDCIX.

Quant à l'édition de 1653, dont nous avons un exemplaire sous les yeux, elle n'est autre que l'édition primitive dont le titre a été renouvelé. Il y a, sauf pour le feuillet du titre, bien entendu, identité entre les deux sortes d'exemplaires. De Bure (2) avait déjà constaté en

(1) Nouveau dictionnaire historique et critique. T. III, 1753.

(2) Bibliographie instructive. Volume de la jurisprudence et des sciences et arts, Paris, 1764, page 246.

1764 ce fait, qu'une provenance commune de l'officine de Hanau, les mêmes erreurs dans la pagination et la concordance des filigranes du papier du volume et des planches concourent à établir. Il y donc lieu d'admettre qu'il n'existe de *l'Amphitheatrum Sapientiæ* complet, qu'une seule édition dont le titre a été changé en 1653 et a pu l'être en 1611. L'exemplaire, daté de 1609, décrit par de Bure manque de titre proprement dit et cet auteur qualifie à tort de frontispice le feuillet de titre ajouté en 1653.

La multiplicité de ces changements prouve d'ailleurs la difficulté de la vente de l'ouvrage.

On trouvera dans le dictionnaire de Chaufepié et dans les biographies de Feller et de Michaud (1) des renseignements sur l'auteur. Lenglet du Fresnoy (2) donne aussi quelques détails sur ses ouvrages. Il nous suffira de dire que Khunrath était un chimiste allemand, de la secte de Paracelse, qu'il naquit en Saxe, en 1560, et qu'après avoir été reçu docteur en médecine à Bâle, en 1588, il pratiqua son art à Hambourg où il demeurait en 1598, puis à Dresde où il mourut en 1605. On s'accorde à le représenter comme un écrivain obscur et superstitieux, très entêté de la pierre philosophale, dont il prétendait posséder le secret. L'examen le plus superficiel de son livre permet de confirmer ces appréciations. Les planches qui accompagnent le volume et qui sont toutes de sa composition sont curieuses. Il s'y évertue à donner une idée de sa conception philosophique du monde et pour y parvenir il a recours à des allégories visiblement inspirées par les préoccupations diverses dont le titre de son ouvrage donne une idée. Dans une d'entre elles il a eu recours à des allégories grotesques en introduisant dans sa composition des personnages à têtes d'animaux et des monstres qui appartiennent, sans conteste, les uns à la même famille ou si l'on veut à la même faune que ceux dont Breughel et Rabelais ont constitué leurs étonnantes ménageries et dont les autres retrouvent leur descendance modernisée dans l'œuvre de Granville. Ce n'est pas ici le lieu de faire une étude de tératologie fantastique. Sans nous y arrêter davantage nous signalerons donc

(1) L'auteur de l'article, Weiss, le nomme Kunrath ou Khuenrath, en indiquant pour ce nom deux orthographes qui diffèrent précisément de celle que nous voyons adoptée dans l'*Amphitheatrum*. Lenglet du Fresnoy écrit Conradt ou Kunrat et aussi Kunrath. Chaufepié écrit Kunraht.

(2) Histoire de la philosophie hermétique. La Haye 1742, 3 vol. in 12.

uniquement cette page pour marquer vers quel symbolisme bizarre tendait l'esprit qui inspirait les planches de l'*Amphitheatrum sapientiæ*.

Les planches signées par Paul van der Doort ne sont pas datées. Les autres, et ce sont de loin les plus importantes, sont datées de 1602. Ces dernières ne portent pas de nom de graveur. Peut-être sont-elles de Johan Diricks van Campen qui grava à Magdebourg en 1602, le portrait de Khunrath, placé en tête de l'ouvrage. (1)

La forme circulaire qu'affectent les gravures signées par van der Doort, l'absence de date et la manière différente dont les sujets sont traités, bien qu'ils soient les uns et les autres de l'invention de Khunrath, permettent en tout cas de classer les planches en deux séries.

Nous considérerions volontiers les planches dues à van der Doort comme postérieures aux autres, si Brunet n'affirmait en parlant de l'*Amphitheatrum* « que les 10 figures de cet ouvrage avaient paru séparément dès 1602, avec un frontispice sans date, (2) le portrait de l'auteur le privilège et une table. »

Chaufepié sur l'autorité de Mollerus (3) admet la probabilité de l'existence de cette édition de 1602.

Notre exemplaire (1653) contient un frontispice anonyme daté de 1602, le portrait de l'auteur, cinq planches sans nom de graveur, quatre planches signées par van der Doort et une planche satyrique, sans nom de graveur, représentant un hibou avec des lunettes, entre deux flambeaux allumés posés en sautoir.

L'inscription qui se trouve dessous: was helffen fakeln, licht oder briln, so die levt nicht sehen wollen, n'a pas besoin de commentaires.

Sauf celle-ci qui occupe une page simple, les neuf autres planches sont doubles.

Nous venons de dire que les estampes gravées par van der Doort sont au nombre de quatre.

(1) Khunrath y est représenté à l'âge de 42 ans, ce qui donne raison aux auteurs qui le font mourir à l'âge de 45 ans en 1605. Voir le dictionnaire de Chaufepié.

(2) La date se trouve cependant sur le frontispice, mais elle n'y est pas à la place habituelle et se trouve comprise au milieu des divers motifs de la composition.

(3) Cimbr. Literat, T. II, p. 440.

La première (1) représente un vaste laboratoire. Au fond se trouve une sorte de tribune supportée par quatre colonnes et surmontée d'un fronton triangulaire portant l'inscription : DORMIENS VIGILA.

A l'avant-plan à gauche on voit l'auteur lui-même, agenouillé, les bras écartés, devant une table sur laquelle sont deux livres ouverts, placée sous une tente couverte d'inscriptions. Vers le haut de cet ORATORIVM, sur des lambrequins garnissant la partie supérieure, à laquelle se rattachent les draperies qui retombent jusqu'à terre, se trouvent inscrites une à une les lettres qui composent le nom de Khunrath. En face, sous une vaste cheminée, supportée par des colonnes, est installé le LABORATORIVM. Sur le manteau de la cheminée se voient les armoiries de l'auteur avec la devise NEC TEMERE NEC TIMIDE. (2) Au premier plan et se profilant dans la longueur de la pièce se présente une grande table chargée d'instruments de musique et d'objets divers. Il serait trop long de tout citer et de relever les inscriptions prodiguées depuis l'une des poutres du plafond jusque sur les fioles et les cornues du chimiste. Les nombreux objets représentés suffisent pour donner à cette planche, gravée avec soin, un sérieux intérêt archéologique.

Sur un carreau du dallage, entre la table et le trait qui entoure l'estampe, on lit : *HF Vriese pinxit.*

Sous l'estampe et contournant le trait : *Henricus Khunrath Lips* : *Theosophiæ amator et Medicinæ utriusq*; *Doctor* DEI *gratia inventor*: *Paullus vander doort Antwerp scalpsit.*

Le diamètre est de 0m212, sans le trait.

Les trois autres planches sont consacrées à l'interprétation d'idées philosophiques ou religieuses et remplies d'inscriptions en latin ou en hébreu. La souscription est la même que pour la première sauf que sur deux d'entre elles on lit : *Antwerpi* après le nom du graveur. Le diamètre varie de 0m213 à 0m218.

De tout ce qui précède il résulte que sans pouvoir contester l'assertion de Nagler et de Le Blanc d'après laquelle van der Doort aurait gravé à Anvers en 1602, il faut admettre qu'il a travaillé en Allemagne vers

(1) Dans notre exemplaire rien n'indique l'ordre dans lequel les planches doivent se suivre. A la fin du volume on trouve une note disant qu'il ne faut pas avoir égard aux indications données dans le corps de l'ouvrage à ce sujet.

(2) Sur le frontispice on voit deux médaillons avec les mots : NEC TVMIDE NEC TIMIDE et les armoiries entourées de la sentence : VIRTUTIS COMES INVIDIA.

cette même époque, puisque le privilège de l'*Amphitheatrum sapientiæ* est de 1598 et que l'auteur d'après les dessins duquel il gravait est mort à Dresde en 1605. L'indication d'Anvers semble résulter d'une mauvaise lecture de la signature des estampes. Celles que nous avons sous les yeux portent évidemment l'abréviation d'*Antwerpiensis* et non d'*Antwerpiæ*. Enfin la date de 1602 contribue elle-même à combattre l'opinion du séjour du graveur à Anvers à ce moment, parce qu'elle résulte visiblement de l'association, dans un même ouvrage, de pièces signées par lui avec des estampes portant toutes cette même date.

Il reste à découvrir des œuvres de Paul van der Doort exécutées à Anvers. Celles sur lesquelles il semble que l'on s'est appuyé pour dire qu'il a travaillé dans cette ville, en 1602, sont précisément, à notre avis, celles qui donnent lieu de supposer qu'il résidait alors à l'étranger.

ANNEXE B.

Depuis la dernière séance la Bibliothèque a reçu les envois suivants:

1° HOMMAGES.

Eugène Soil. Les bâtiments de l'hôpital Notre Dame, à Tournai.

Id. Documents relatifs à des tapissiers d'Audenaarde, Bruxelles, Paris, etc.

Id. Les couvreurs de la tour Pontoise à la cathédrale de Tournai.

Id. Le Yorkshire et le Nord-Est de l'Angleterre.

Edmond Van der Straeten. Aldenardiana en Flandriana.

A. Blomme. De l'extension de l'archéologie depuis cinquante ans, un discours prononcé le 11 février 1894, à l'Académie d'Archéologie de Belgique.

X. Twee jubelfeesten bij de Minderbroeders kapucienen te Antwerpen.

Jules Colens. L'église Saint Jean à Bruges.

Ernest Matthieu. Les fondeurs de cloches Nivellois. — Jean Tordeur.

J. Th. De Raadt. In memoriam. (Edw. van Ballaer).

Id. Les miniatures de Cassel signées du monogramme HB.

Id. Een zweedsche kist met wapens.

Id. Bestellung von Brüsseler kunstwirkereien für das Dusseldorfer Schloss. (1701).

Id. Itegem et ses seigneurs.

Nicolò Rutelli. Explications sur quatre fac-simile.

G. Van Vloten. Recherches sur la domination arabe sous le khalifat des Omayades.

Joh. Pascoli. Phidyle. Carmen.

Bⁿ Alfred de Loë. Rapports sur les fouilles exécutées par la Société d'Archéologie de Bruxelles.

G. D. Bom, H. Gzn. Vlaemsche druckers uit het tweede en derde tijdvak der Renaissance.

Félix Hachez. Séjours de Jehan Lhermite à Mons et au château de Bettisart, en 1586 et 1602.

Id. Un manuscrit copié à Mons pour la doyenne Hermine en 1269.

Id. Addition à la notice sur les armoiries de familles alliées aux Crÿ.

Karl Wolfskehl. Germanische Werbungssagen.

Bernard Rieger. Die Hessen Darmstädtischen landstände und der absolutismus.

Eduard Otto. Die bevölkerung der stadt Butzbach während des mittelalters.

Edmund Lücken. Zur syntax montchrestiens.

Samuel Krauss. Zur griechischen und lateinischen lexikographie aus jüdischen quellen.

Karl Bernbeck. Zur kritik der Denkwürdigkeiten der Markgräfin Friederike S. W. von Bayreuth.

Paul Jörs. Die reichspolitik Kaiser Justinianans.

John William Bearder. Uber den gebrauch der prepositionen in der altschottischen poesie.

Georges Cumont. Quelques poids monétaires de ma collection.

Id. Monnaies découvertes dans le cimetière Franc de Ciply.

Id. Lettre à M. Joh. W. Stephanik, au sujet des tiers de sou d'or à la légende Triectum.

Clément Lyon. Manifestation Wilmart.

Constant Casier. Cantinnes de la ville d'Aerschot, de Neder Assent et de Caggevinne.

Chanoine Delvigne. Un artiste chrétien, le baron Béthune.

J. de Rey Pailhade. Le temps décimal.

Ed. Piette. L'époque éburnéenne et les races humaines de la période glyptique.

Alphonse de Witte. Médaille religieuse de Notre Dame de Bon Secours, à Bruxelles.

Chanoine V. Barbier. Histoire de l'abbaye de Malonne.

Andrea Verga. Della vita e degli scritti di Giuseppe Baronio, medico Milanese.

2° PÉRIODIQUES.

Bruxelles. Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Bulletin. 64e année, Tome 27, nos 5, 6, 7 et 8.

Id. Recueil des ordonnances des Pays Bas. 2e série, Tome I.

Id. Précis historiques. N°7 avec supplément. Tome XLIIIe, nos 8, 9 et 10.

Id. Académie Royale de Médecine de Belgique, Bulletin, IVe série, Tome VIII, nos 5, 6 et 7.

Id. Société d'Archéologie de Bruxelles, Annales, Tome VIII, livr. III.

Anvers. Ons Volksleven, 6e Jaargang, 5e, 6e, 7e en 8e aflev.

Liége. Bulletin de l'Institut Archéologique Liègeois, Tome XXIV, 1e livr.

Gand. Messager des Sciences Historiques, 1894, 2e livr.

Anvers. Société Royale de Géographie d'Anvers, Bulletin, Tome XIX, 1r fasc.

Bruxelles. Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux Arts de Belgique. Mémoires couronnés et mémoires des Savants étrangers, Tome LIII. Mémoires de l'Académie, Tome LII.

Nivelles. Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles, Tome V, 2e livr.

Bruxelles. Bulletin des commissions royales d'Art et d'Archéologie, 32e année, nos 5, 6, 7 et 8.

Charleroi. Documents et rapports de la Société Paléontologique et Archéologique, Tome XIX, 11e livr.

St-Nicolas. Annales du Cercle Archéologique du Pays de Waas, Tome XIV, 4e livr.

Bruxelles. Société royale Belge de Géographie, Bulletin, 18e année, nos 3 et 4.

Id. Revue Belge de Numismatique, 50e année, 3 et 4e livr.

GAND. Bulletin du Cercle Historique et Archéologique, 2e année, nos 2 et 3.

MONS. Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, Ve série. Tomes IV et V.

PARIS. Bibliothèque de l'école des Hautes Etudes. Sciences philologiques et historiques, 98e fasc.

LIMOGES. Registres consulaires de la ville de Limoges, Tome V.

ID. Bulletin de la Société Archéologique et historique du Limousin, Tome XL, 2e livr et tome XLI.

COMPIÈGNE. Bulletin de la Société historique de Compiègne, Tome VII.

LE HAVRE. Recueil des publications de la Société Havraise, d'études diverses, 1892, 4e livr, 1893, 1e, 2e, 3e et 4e livr.

ID. Fêtes du centenaire de Casimir Delavigne.

TOULOUSE. Bulletin de la Société Archéologique du midi de la France, nos 11 et 12.

MONTPELLIER. Académie des Sciences et Lettres de Montpellier. Mémoires de la section des lettres, 2e série, tome I, nos 1, 2 et 3.

ORLÉANS. Société Archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin, Tome X, nos 148, 149, 150 et 151.

BORDEAUX. Société Archéologique de Bordeaux, Tome XVI, 3e et 4e fasc, Tome XVII, 1, 2, 3 et 4 fasc.

DOUAI. Société d'Agriculture des Sciences et des Arts centrale du département du Nord. Bulletin agricole 1891.

ID. Mémoires. Tome III.

NIMES. Mémoire de l'Académie de Nimes, VIIe serie, Tome XIV et XV.

PARIS. Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques, 1892, n° 4, 1893, nos 1 et 2.

ID. Id. Section des sciences économiques et sociales. 1892, n° 2. 1893.

ID. Id. Bulletin Archéologique, 1892, n° 4, 1893, n° 1.

BEAUNE. Société d'Histoire, d'Archéologie et de Littérature de l'arrondissement de Beaune. Mémoires, 1891 et 1892.

GRENOBLE. Bulletin de l'Académie Delphinale, 4e serie, Tome 6.

AMIENS. Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. 1892, nos 3 et 4, 1893 nos 1, 2 et 3.

ABBEVILLE. Bulletin de la Section d'Émulation, 1892 nos 1, 2, 3 et 4, 1891, 1, 2, 3 et 4.

ABBEVILLE. Mémoires, Tome 18, I et II.

ROUEN. Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles lettres et Arts de Rouen. 1891-92 et 1892-93.

NANCY. Mémoires de l'Académie de Stanislas. 5e série, tome X.

AIX. Mémoires de l'Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles lettres. Tome XV.

ID. Id. Séance publique, 1893.

PARIS. Société nationale des Antiquaires de France. Mémoires, 1891.

ID. Bulletin. 1891 et 1892.

ID. Revue de l'histoire des religions. Annales du musée Guimet, Tome XXVII, nos 1, 2 et 3. Tome XXVIII, nos 1, 2 et 3. Tome XXIX, no 1.

ID. Bibliothèque d'études, Tome II, (les lois de Manou).

ID. Annales. (Le Zend Avesta), Tomes 24 et 25. (Histoire des monastères de la Basse Egypte.

ROUBAIX. Mémoires de la Société d'Émulation, Tome XIV.

ANGERS. Mémoires de l'Académie des Sciences et Belles lettres d'Angers. Tome I.

ARRAS. Mémoires de la commission départementale des monuments historiques du Pas de Calais. Tome I, III et Ve livr.

ST.-OMER. Société des antiquaires de la Morinie. Bulletin historique, Tome IX, 1, 2, 3 et 4e fasc.

ID. id. Les chartes de St.-Bertin, Tome III.

EVREUX. Recueil des travaux de la Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles lettres de l'Eure, IVe série, tome X.

COMPIÈGNE. Société historique, procès-verbaux, II 1893. Cartulaire de l'abbaye de St.-Corneille de Compiègne, par l'abbé Morel.

NANCY. Mémoires de la Société d'archéologie Lorraine et du musée historique Lorrain. Tome XLIII.

TOULOUSE. Académie des Sciences, inscriptions et belles lettres, 9e série, tome V.

BEZIERS. Société archéologique, Scientifique et Littéraire. Bulletin, Tome XVI, 1e livr.

CAEN. Académie nationale des Sciences, Arts et Belles lettres. Mémoires 1893.

CHAMBERY. Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie. Mémoires et documents. Tome XXXII.

PARIS. Polybiblion. Tome LXXII, 6-7-8-9e livr.

Périgueux. Société historique et archéologique du Périgord. Bulletin, Tome XXI, 3 et 4e livr.

Poitiers. Société des antiquaires de l'Ouest. Bulletin, 1r et 2e trim. 1894.

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts de la Basse Alsace. Bulletin mensuel, Tome XXVIII nos 4 et 5.

Landshut. Verhandlungen des historischen Vereines für Niederbayern. 30 band.

Nürnberg. Naturhistorischen geselschaft. Abhandlungen. X band II heft.

Hermannstadt. Verhandlungen und mittheilungen des Siebenburgischen vereins für naturwissenschaften in Hermannstadt XLIII jahrgang.

Strasbourg. Bulletin de la société pour la Conservation des monuments historiques d'Alsace, 1894.

Leipzig. Königlich Sächsische gezellschaft der Wissenschaften. Verhandlungen der philologisch historischen classe. XIV band, no VI.

Metz. Mémoires de l'Académie de Metz. 3e série, XXIe année.

Wiesbaden. Annalen des vereine für Nassauische Altertumskunde und geschichtsforschung, XVIe band.

Metz. Jahr Buch des gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde, Ve jahrg., 2e heft.

Bonn. Jahrbücher des vereine von alterthumsfreunden, in Rheinlande. heft XCV.

Munich. Monatschrift des historischen vereine von Oberbayern. III jahrg. no 6, 7/10,

Rome. R. Accademia dei Lincei. Notizie degli scavi di antichita. Indice topografice 1893. Gennario, Marzo, Maggio et Aprile 1894.

Naples. L'oriente. Rivista trimestrale. Anno I no 3.

Vienne. Kaiserlichen Akademie der Wissenschaften Sitzungsberichte. CXXIX band.

Archiv fur osterreichisch geschichte 78, 79 und 80 band.

Lund. Université Royale. Sveriges offentliga bibliothek. Accessions katalog no 8.

Amsterdam. Verslagen en mededeelingen der Koninklijke Akademie van Wetenschappen. 3e Reeks, 10e deel.

Id. Jaarboek van de K. Akademie van Wetenschappen, 1893.

Oisterwijk. Algemeen Nederlandsch familieblad, XI^e Jaarg, n^os 5, 6, 7 en 8.

Bois-le-Duc. Handelingen van het provinciaal genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noord-Brabant, 1891-1893.

Batavia. Bataviaasch genootschap van Kunsten en Wetenschappen.

Id. Notulen van de algemeene en bestuurvergaderingen, Deel XXXI, afl. 3 en 4.

Id. Tijdschrift voor Indische taal- land- en volkenkunde, Deel XXXVII, afl. 1, 2 en 3.

Id. Verhandelingen, Deel XLVIII, 1^e stuk, (Bimaneesch-Hollandsch Woordenbock door Jonker).

Id. Id. 2^e stuk, (Verklaring van de meest bekende Javansche raadsels in proza door Ranneft).

Washington. Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution, 1893.

Id. Ninth annual report of the bureau of Ethnology, 1887-8,

Id. Bibliography of the Salishan languages.

Rio de Janeiro. Archivos do Museu nacional, Vol. VIII.

Bone. Académie d'Hippone. Comptes rendus des réunions, 2, 3 et 4^e trimestres 1893.

Moscou. Bulletin de la Société Impériale des naturalistes de Moscou, 1893, n^os 2 et 3.

3° CATALOGUE.

J. van Brantheghem, à Alost, n^os 185 et 186.

Georges Rapelly, à Paris, n° 9.

La Haye. Martinus Nyhoff. Catalogues: 1° Histoire et sciences militaires. 2° Dernières acquisitions, n° 251. 3° Archief voor Nederlandsche kunstgeschiedenis.

RAPPORT

SUR

le Congrès Archéologique et Historique de Mons.

La Fédération archéologique et historique de Belgique qui tenait ses dernières assises à Anvers, lors du jubilé cinquantenaire de l'Académie d'archéologie, avait décidé de prendre pour siège de la neuvième session de ses travaux, la ville de Mons. Trois sociétés se partagent dans la capitale du Hainaut, la direction du mouvement intellectuel; ce sont: la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, la Société des Bibliophiles Belges et le Cercle Archéologique. Mues, par un sentiment de fraternelle émulation, ces sociétés résolurent d'organiser de commun accord le Congrès Archéologique, et l'on put voir, spectacle rare et digne d'éloges, les présidents des diverses associations diriger à tour de rôle les travaux du Congrès, et arriver au plus brillant et au plus fructueux des résultats.

L'Académie d'archéologie de Belgique dans sa séance bi-mensuelle de juillet avait délégué pour la représenter à Mons : MM. le baron de Vinck de Winnezeele, secrétaire et Fernand Donnet, bibliothécaire et secrétaire-adjoint.

C'est à ce titre, que le second, suivant les usages antérieurs, se permet de vous donner un compte-rendu succinct des travaux du Congrès et des excursions qui en furent l'attrayant corrolaire.

L'ouverture du Congrès eut lieu le dimanche 5 août, dans les salons de l'hôtel de ville. Cette première partie des cérémonies d'ouverture était présidée par le bureau du dernier Congrès d'Anvers, ayant à sa tête le lieutenant-général Wauwermans. Les congressistes furent reçus dans la grande salle de la maison communale par le Collège échevinal ayant à sa tête M. l'échevin Lescarts, par les autorités militaires et d'autres personnalités de marque. Les mem-

bres du Congrès leur furent présentés par notre honorable collègue, le général Wauwermans. Après quelques paroles de bienvenue prononcées par le délégué de l'autorité communale, le vin d'honneur circula.

Quelques instants plus tard, les congressistes se réunirent dans une salle voisine. Le général Wauwermans ayant résumé les travaux de la fédération depuis la dernière session, remit ses pouvoirs au bureau de la IX^e^ session. M. Houzeau de Lehaie, à qui la présidence de la première journée était échue, dans un discours érudit et éloquent, passa en revue les avantages que procure l'étude de l'archéologie dans la recherche de la vérité.

L'après-midi de cette journée fut consacrée à la visite de la ville de Mons. L'hôtel de ville construit en style gothique tertiaire, date du XVI^e^ siècle ; un campanile en style Renaissance le surmonte. On remarque dans la façade une curieuse petite figure de quadrupède très populaire à Mons, un élégant balcon, ouvrage de ferronnerie du XVII^e^ siècle et quelques bas-reliefs. Les salles intérieures ont été récemment restaurées ; nous y signalerons un joli plafond du XVII^e^ siècle, quelques tapisseries provenant des ateliers de Bruxelles, plusieurs tableaux et portraits de mérite. La bibliothèque publique composée d'environ soixante mille publications, renferme également quelques raretés bibliographiques, entr'autres plusieurs manuscrits de valeur, ornés de précieuses miniatures, et des impressions incunables de prix, telle la Bible des Pauvres. Le rez-de-chaussée du même local sert de musée archéologique. On y a réuni une intéressante collection d'objets provenant des environs de Mons et datant des époques préhistoriques, romaines, médiévales, etc.

Non loin de là se trouve le Beffroi. Entouré d'un square verdoyant, il s'élève sur une colline, où l'on jouit d'une fort belle vue sur la ville de Mons et ses environs. La tour actuelle, élevée à la place de constructions fort anciennes du XIII^e^ siècle, qui subsistèrent jusqu'aux dernières années du XVII^e^, fut bâtie à la fin de cette dernière époque. De style Renaissance, surmontée d'une flèche en bois, elle renferme un remarquable carillon du siècle passé.

C'est dans le square qu'existent encore quelques restes de l'antique château de Mons. Citons surtout un bâtiment de style Roman que l'on croit être le dernier vestige de la chapelle castrale datant du XI^e^ siècle, et où l'on peut encore voir de curieuses fresques, malheureusement

assez mal conservées, et représentant des scènes tirées de l'Apocalypse. Plus loin, ce sont encore des restes de murs et des débris des fondements du donjon primitif.

Mais pour l'archéologue, le monument le plus intéressant que possède Mons, est sans contredit l'église Sainte-Waudru. L'histoire et la description de ce temple vénérable sont trop connues pour que nous en fassions une description détaillée. Bornons-nous à rappeler que les travaux de construction commencés en 1450, ne furent suspendus qu'à la fin du XVII^e^ siècle. Cette antique collégiale est bâtie en style ogival flamboyant assez simple. Les lignes si pures et si élancées de sa nef, donnent à tout le monument, un caractère religieux qui frappe le visiteur dès son entrée, mais que déparent malheureusement de nombreux ornements des XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Le temple possède plusieurs verrières de mérite, peintes pour la plupart au XVI^e^ siècle. De nombreuses statues et bas-reliefs en albâtre ornent différentes parties de l'église. Les bas reliefs du maître-autel, et nombre de statues que renferme l'église sont l'œuvre du sculpteur Jacques du Breucq. Mentionnons encore quelques intéressantes pierres tombales du XV^e^ siècle, le cénotaphe en pierre d'Alix de Namur morte en 1169, et enfin le char de Sainte-Waudru, « le car d'or, » œuvre très curieuse de la fin du XVII^e^ siècle, qui dans les processions sert à transporter les reliques de la patronne de l'église.

Le trésor de la collégiale renferme encore quelques précieux joyaux, entr'autres des reliquaires du XII^e^ siècle, une croix abbatiale du VIII^e^ siècle, et d'autres belles pièces d'orfèvrerie des XV^e^ et XVI^e^ siècles. N'oublions pas non plus de mentionner dans l'église Saint-Nicolas-en-Havré, entièrement décorée en styles Louis XV et Louis XVI, et garnie de quelques sculptures de valeur, un superbe ornement sacerdotal, donné à l'église au XVII^e^ siècle, et dont les médaillons brodés représentant la Danse des morts, est de confection évidemment plus ancienne. Malheureusement plusieurs médaillons manquent ; toutefois ces lacunes seront comblées sous peu, car la reconstitution des pièces disparues a été entreprise par la plus érudite et la plus aimable des artistes archéologiques.

La première journée fut clôturée par un banquet, servi dans les bâtiments du théâtre. Cette fête fut admirablement réussie tant sous le rapport de l'organisation que sous celui de la franche cordialité qui ne cessa de règner parmi les convives.

Le programme de la seconde journée comportait plusieurs excursions dans les environs de Mons. De nombreux breacks emportent les congressistes à travers les futaies du bois d'Havré, pour les mener au château d'Havré, appartenant à la famille de Crœy. Cette demeure seigneuriale fort vaste, est aujourd'hui très délabrée et endommagée par des mouvements de terrain causés par les galeries de charbonnage qui minent les sous-sols. Le château bâti sur l'emplacement d'une ancienne forteresse féodale conserve encore grand air. Deux puissants donjons et diverses tours flanquent l'édifice. A l'intérieur, il faut signaler des caves voûtées ressemblant à des cryptes, une chapelle gothique assez élégante, quelques lambris du XVII^e^ siècle, et enfin une salle d'armes remarquable par les modillons historiés, et ornés de blasons, qui supportent les poutres, et par les sculptures d'animaux qui garnissent les murs.

Après avoir quitté Havré, et avant d'arriver à Ville-sur-Haine, on s'arrêta pendant quelques instants sur une colline dominant de vastes plaines, témoins de plusieurs faits historiques. M. Emile de Munck, voulut bien décrire aux excursionnistes les évènements dont ces parages furent témoins. C'est là, dans la plaine, près d'un petit bois, qu'eut lieu vers la fin du XI^e^ siècle un sanglant combat, dernier épisode de la bataille de Mortes-Haies. Robert le Frison y défit complètement l'armée de la comtesse Richilde. La tradition de ce sanglant évènement s'est perpétuée dans les noms des lieux environnants. Ainsi on trouve des propriétés appelées « Bonnier de sang », « Hurée au sang » etc. Au siècle passé d'autres combats se livrèrent encore dans ces plaines. Le souvenir de ces épisodes semble également être rappelé par le nom d'une petite chapelle, appelée la Chapelle à tombois (à tombeaux), dont la fondation est fort ancienne, et qui est bâtie au bord de la route sur un tertre escarpé. Non loin de là, dans une propriété privée, à Ville-sur-Haine, se trouve un remarquable mégalithe, qui fut découvert récemment lors de la construction d'un mur. Ce menhir érigé à l'époque préhistorique, a été probablement à la suite de l'une ou l'autre circonstance, couché dans une fosse. Une propriété voisine portait de temps immémorial le nom de « Bonnier à la grosse pierre. » Aujourd'hui, des mesures spéciales dues à l'initiative de M. de Munck vont être prises pour redresser et conserver ce vestige si intéressant des siècles passés.

Le midi, après un repos bien mérité dans le beau village du Roeulx, nous fûmes visiter le château, qui appartient également à la famille de Crœy. Cette vaste demeure seigneuriale est construite en style du XVII[e] siècle; elle renferme une quantité d'œuvres d'art, de nombreux portraits de famille, des porcelaines de valeur, une épée offerte par Charles V à un prince de Crœy. Le parc très boisé et coupé de belles pièces d'eau, est immense, et offre des points de vue fort pittoresques. Il renferme les restes d'une antique abbaye de femmes, et quelques vestiges des remparts qui entouraient le château primitif.

En regagnant Mons, on fit à mi chemin une courte halte pour visiter la chapelle de Bon Vouloir. Ce petit édifice religieux est pittoresquement bâti au milieu de propriétés boisées ; il date du XVII[e] siècle, et est dédié à la Sainte-Vierge, qui y est vénérée sous le vocable de Notre Dame de Bon Vouloir. C'est un lieu de pélérinage en grande vénération auprès des habitants des environs qui inscrivent pieusement leurs vœux sur les murailles du bâtiment, en ayant soin de les dater et de les signer. La chapelle contient quelques objets intéressants, entr'autres un autel en marbre donné par l'archiduchesse Isabelle et une robe pour la Vierge, offerte par la reine Marie de Médicis. Le petit temple sert de lieu de sépulture à la famille de Crœy.

Une agréable surprise était réservée aux congressistes, à leur sortie de la chapelle : un lunch offert de la façon la plus cordiale et la plus aimable par M. et Mme de Munck dans leur coquette maison de campagne.

Un peu plus loin s'étend une vaste plaine entre Beaulieu, Bon Vouloir, Saint-Symphorien et Villers-Saint-Ghislain. C'est là comme l'a prouvé M. de Munck que campa le duc de Malborough avant la bataille de Malplaquet, en septembre 1709. Il rencontra le prince Eugène de Savoie. Le souvenir de ce dernier général a été conservé dans ces parages, et depuis cette époque une petite auberge porte pour enseigne : « Au prince Eugène ».

Le mardi avait été choisi pour faire une excursion au delà de la frontière. Nous allâmes visiter Valenciennes. Cette ville séparée de nos provinces, et conquise par Louis XIV en 1677, conserve encore son aspect Wallon, et offre entièrement les mêmes caractères que Mons. Elle ne possède plus que peu de monuments. L'église St. Géry a perdu tout caractère par suite de nombreuses restaurations. Le square

qui s'étend devant l'église contient une très jolie statue d'un enfant célèbre de Valenciennes, le peintre Watteau. L'hôtel de ville, où les congressistes furent fort aimablement reçus par le maire, fut bâti aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, rebâti au XVII^e^ et complètement restauré pendant le siècle suivant. Valenciennes possède un musée de peinture fort riche et qui renferme bon nombre de toiles capitales. On peut y admirer un beau triptyque de Rubens représentant la prédication, le martyre et la sépulture de St.-Étienne. Plus loin, ce sont des portraits, œuvres de Pourbus, des toiles de valeur de van Dyck, de Crayer, de Jordaens, de Wauwermans, et surtout des œuvres de Louis et François Watteau. Outre quelques antiquités et d'assez nombreuses sculptures, dont plusieurs œuvres de Carpeaux, le musée possède également une tapisserie de haute lisse de toute beauté, représentant un tournoi.

La bibliothèque communale dont la plus grande partie provient de celle que les Jésuites, lors de la suppression de leur ordre, durent abandonner à l'État, renferme quelques fort remarquables manuscrits enrichis de miniatures et datant de l'époque Bourguignonne et des siècles antérieurs. Dans le même bâtiment se trouvent également la bibliothèque et les collections Benezech. Signalons parmi ces curiosités une toile d'assez vastes proportions, quoique de peu de mérite artistique, et représentant l'intérieur de l'église des Jésuites d'Anvers (Saint-Charles Borromée), avant l'incendie.

A remarquer encore quelques anciennes maisons à la façade recouverte d'ardoises.

De Valenciennes le vicinal nous conduit en traversant un pays industriel jusqu'à la petite ville de Condé. Située aux confins de l'Escaut et de la Haine, elle a une origine fort ancienne, et possède deux châteaux. Le premier dont la fondation remonte au XII^e^ siècle, eût à soutenir plusieurs sièges, et fut plusieurs fois rasé. Il appartint successivement aux familles d'Avesnes, aux Chatellon, aux Bourbon la Marche, aux Lalaing, aux Crÿ, etc.; aujourd'hui il sert d'arsenal. Plusieurs parties anciennes existent encore, notamment deux tours massives qui flanquent la porte d'entrée. Nous pûmes les examiner à loisir..... de l'extérieur. Condé possédait une seconde seigneurie, qui était connue sous le titre de Bailleul. Les bâtiments du château datent du XV^e^ siècle. Cette demeure seigneuriale a appartenu pendant les siècles passés aux Condé, de la Hamaide, de Rogendorf, de Lalaing, de Crÿ. Aujourd'hui elle sert de bibliothèque et de musée

c'est du moins ainsi que les catalogues baptisent pompeusement les quelques objets disparates qui ont trouvé un abri dans l'ancien château féodal. Dans l'enceinte de la mairie, au milieu de débris sans nom, se trouvent réunies dans une cour marécageuse, trois anciennes dalles funéraires non dépourvues de mérite. L'une d'elles rappelle le souvenir d'un Lombard, Guillaume Garet, mort en 1317. Si nous relatons encore la place où s'élevait autrefois la maison des bateliers, nous aurons énuméré à peu près les principales curiosités archéologiques de Condé.

Le vicinal nous reprend ensuite pour nous mener par un chemin pittoresque jusque dans les beaux bois qui entourent le château de l'Hermitage. Cette demeure princière qui appartient également à la famille de Cröy, date du commencement de ce siècle. Ce qui en constitue le principal attrait, c'est le parc magnifique qui l'entoure, et dont les futaies séculaires s'étendent jusqu'aux frontières de Belgique.

Au sortir du bois l'on arrive à Bon-Secours. Une statuette de la Vierge trouvée attachée au tronc d'un arbre de la forêt devint le but de nombreux pélérinages. Une chapelle fut bâtie, des habitations l'entourèrent bientôt. Aujourd'hui cette charmante localité tout en attirant encore la foule des pèlerins,est devenue un très agréable endroit de villégiature pour les habitants de Mons, Valenciennes et des communes voisines. Une église nouvelle a remplacé l'antique chapelle. Elle est due au talent de notre collègue, M. l'architecte Baeckelmans.

Le retour s'opère par Peruwelz que nous ne faisons que traverser pour rentrer à Mons et assister à la séance du soir du Congrès.

Une dernière journée d'excursion, et non la moins intéressante nous était réservée pour le mercredi 8 août. Nous étions conviés à visiter le cimetière Franc existant dans les propriétés de M. Léopold Bernard à Mesvin, Spiennes et Ciply. Cette vaste nécropole, découverte en 1879, est d'une richesse sans pareille. Plus de onze cents tombes ont été méthodiquement fouillées et étudiées par MM. De Pauw et Hublard. Elles ont fourni une riche moisson d'antiquités réunies dans un musée adjacent au château du propriétaire. On peut y admirer des objets de tout genre formant le mobilier des tombes : des urnes, des armes, des bijoux, des ossements d'animaux, des ustensiles divers.

Il nous fut donné d'assister à l'ouverture de plusieurs tombes.

L'une d'elles offrait beaucoup d'intérêt. Elle renfermait le squelette d'un chef Franc de grande taille. A l'extrémité des pieds, à gauche, se trouvait déposée une urne parfaitement conservée; à sa droite un grand scramasaxe ; près du bras gauche une épée, un long coutcau, plus loin un fer de lance, des pointes de flèches, plusieurs clous et une fibule. Il est à remarquer que parmi cette innombrable quantité de tombes franques datant des VI^e^ et VII^e^ siècles on a découvert également quelques sépultures gauloises et romaines, semblant indiquer que les conquérants s'étaient même emparés du champ de repos de leurs ennemis vaincus, pour y creuser leurs tombes à la place qu'occupaient celles des races antérieures.

La seconde partie de l'excursion consistait en une visite aux dépôts préhistoriques de Spiennes. Un petit chemin de fer Decauville, conduit les excursionnistes à travers un pays accidenté, coupé de nombreuses vallées creusées par les méandres capricieux de ruisseaux rapides, jusqu'au pied du plateau de Spiennes. En creusant des tranchées pour la construction du chemin de fer de Mons à Chimay, on fit en 1867 la découverte d'un immense dépôt d'ustensiles de l'âge de la pierre. Il fut prouvé qu'en cet endroit existait un vaste atelier. De nombreux puits furent découverts qui avaient servi à l'extraction des silex en rognons, propres à la confection des armes et ustensiles. D'innombrables éclats de silex, des débris d'ustensiles, d'armes non achevées et d'outils ébauchés furent recueillis. Des pièces bien taillées se rencontrent par ci par là au milieu de ces monceaux de débris. Suivant toutes les probabilités l'atelier de Spiennes fournissait des haches et d'autres armes dans les Flandres comme dans l'Ardenne. Elles étaient taillées sur place, et il est plus que probable, comme le fait fort bien remarquer M. Houzeau, que le polissage était exécuté par l'acquéreur. Des fouilles furent pratiquées en notre présence; le propriétaire du terrain avait gracieusement accordé aux excursionnistes l'autorisation d'emporter les objets découverts. Usant de cette latitude, il nous a été possible d'emporter quelques couteaux, de jolies haches et d'intéressants nuclei découverts en notre présence.

Pour nous reposer de nos fatigues, une réception charmante nous attendait au château de Belle Vue. M. et M^me^ Léopold Bernard eurent l'amabilité d'offrir aux excursionnistes un lunch des plus réconfortants. Nous quittâmes cette demeure hospitalière en emportant le

meilleur souvenir des aimables propriétaires, et de leur si cordiale réception.

Il me reste à vous rendre compte de la partie théorique du congrès, des travaux des sections. Mais le dépôt tardif du présent rapport résultant de la remise de la séance de l'académie, coïncidant avec la publication du compte rendu des travaux du congrès, ce serait de la témérité pour moi que d'essayer de résumer les savants travaux que des plumes plus autorisées vous soumettent tout au long. Notons toutefois que le congrès, avant de clôturer ses séances, a décidé de se réunir l'année prochaine à Tournai. Le cercle archéologique de Gand a exprimé le vœu de voir la XI[e] session se tenir dans la capitale de la Flandre Orientale.

La Fédération des Sociétés d'histoire et d'archéologie, née à Anvers, sous les auspices de l'Académie d'archéologie de Belgique, semble donc assurée d'un avenir prospère et plein de promesses.

En terminant ce rapide compte rendu, rendons un hommage bien mérité aux organisateurs de la neuvième session de la Fédération. Pour tous les congressistes, le souvenir de l'accueil si cordial et si franchement hospitalier qu'ils ont reçu à Mons, restera vivant dans leur mémoire et dans leur cœur.

Anvers, 12 novembre 1894.

PAVEMENT MOSAÏQUE

EN

Petits Carreaux Céramiques du XII^{e} siècle

TROUVÉ DANS

UNE PRAIRIE A RAGNIES

LIEU DIT

FERME DU POMMERŒUL.

PAR D. A. VAN BASTELAER

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI.

Introduction.

Une partie du village de Biercée, canton de Thuin, qui il y a 50 ans était encore entièrement boisée, est aujourd'hui habitée et forme un important hameau nommé : *Bois de Villers*. C'est une région remplie de souvenirs anciens. Appelé en 1882, par un ami, habitant la localité, qui désirait trouver à fouiller une station antique, j'allai sur les lieux et, nous basant sur le nom même du hameau, nous cherchâmes dans le voisinage quelque coin ayant laissé au peuple un souvenir légendaire où l'on pourrait faire utilement quelques recherches. L'ancienne dénomination donnée à une clairière, dite *Place à mouches*, que le diable et les sorcières hantaient, au dire de la légende populaire, appela notre attention et quelques moments suffirent pour y découvrir, au *Bosquet Janot* entre le bois de Biercée et le bois de Villers, des substructions et des débris de tuiles romaines à rebord. C'étaient les restes d'une habitation de cette époque. Voyez sur la petite carte ci-dessous, au point R^{3}. Les ruines ne furent pas fouillées, le propriétaire n'y ayant pas consenti.

Ces bois offrent plusieurs points à explorer et où se trouvent certainement des fouilles à faire.

Là même, à l'extrémité du village, à quelques centaines de mètres plus loin, près du *Bosquet Janot*, sur une langue du territoire de Ragnies qui descend jusqu'à la Sambre, dans un gai vallon, on nous montra un tertre égalisé et transformé en prairie, dépendant d'une ferme voisine fort bien bâtie au XVI[e] siècle par les moines de l'Abbaye de Lobbes et possédée aujourd'hui par la famille Hazard de Fontaine Valmont. Il était évident qu'il s'agissait d'une ruine et nous eûmes bientôt fait de retirer du tas, des briquettes plates ou carreaux rectangulaires allongés du moyen âge.

C'était une fouille à faire et nous savions que M. Hazard serait heureux de nous y autoriser. Voyez sur la petite carte ci-dessous au point M[1].

*
* *

La région est une des plus archéologiques que l'on puisse supposer: A quelques minutes au S. O. le village de Fontaine Valmont, les *Castelains*, immenses campagnes remplies de restes romains, de médailles, d'objets, de pierres luxueusement taillées, souvent de dimensions gigantesques; le cimetière franc du Hombois; deux ou trois cimetières belgo-romains, etc. Au S., Ragnies avec deux villas belgo-romaines dont l'une est encore à fouiller. A l'O. Thuillies, Bonstienne, Strée, toutes localités antiques où nous avons fouillé. Au N. E. enfin, La Buissière et ses cimetières francs et romains.

Les stations archéologiques suivantes se touchent en quelque sorte là autour. Elles sont nouvellement révélées.

Au village de Biercée sur un coin de terre nommé *Le Charnier* ou *Charnia* qui donne son nom à un hameau, à une fontaine, et à un petit ruisseau se jetant là tout près dans le *Ruisseau des Villers* situé à la limite N., vers Thuin. Là fut trouvé un cimetière belgo-romain, non fouillé encore. Voyez la petite carte ci-dessous, au point R[2].

Un ouvrier terrassier affirme même en outre avoir rencontré en défonçant le terrain, les ossements d'un ou de deux cadavres ayant aux côtés des armes fort détruites. S'agirait-il de tombes franques dans un cimetière séparé, ou dans le même cimetière que les tombes romaines, à la manière du

cimetière belgo-romano-franc de Strée situé non loin de Biercée?

Le mot de *Charnier* est caractéristique. Plusieurs terrains de cimetières antiques ont conservé ce nom.

Le cimetière belgo-romain fouillé sur le territoire de Charleroi est sur l'emplacement de l'ancien *Charnoy* ou *Chaurnoi* et l'antique chemin du *Charnoy*, devenu aujourd'hui rue du *Charnoi*, aboutissait au cimetière avant la forteresse.

M. Baudot a fouillé en Bourgogne un cimetière de l'époque franque, sur le territoire de la commune de *Charnay*.

On a publié d'autres exemples analogues.

A quelques 300 m. à l'E. du cimetière du Charnier, cité plus haut, l'on a trouvé des décombres antiques: mortier, ciment, tuiles romaines; c'est aussi une fouille à faire. Le terrain, comme c'est le plus souvent et comme c'était encore pour le cimetière du Charnier est un antique bien communal; il appartient à la ville de Thuin. Voyez sur la petite carte ci-dessous, au point R^1.

A la limite O. du terroire de Biercée, sur la commune de Ragnies, se trouve au point R^3 de la petite carte, dans une clairière du *Bois du Pommerœul*, la *Place à Mouches* dont nous avons dit un mot en commençant.

Enfin, sur la même commune, le long de la *Route du Sartiaux* à la barrière n° 6, la société de Charleroi a fouillé une habitation belgo-romaine de peu d'importance. Voyez sur la petite carte ci-dessous au point R^4.

A un kilomètre à l'O., sur la rive gauche de la Sambre se trouvent les ruines du fameux château, ou oppidum de *Grigniart*. Voyez la petite carte ci-dessous, au point C^1.

Il faut joindre à ce qui précède, m'assurent des habitants de Biercée sérieux et dignes de foi, quantité de dépôts de *crayats de Sarrasins* et de minerais de fer dans les parties boisées du village.

La plupart des souvenirs antiques précédents ne se rapporteraient-ils pas surtout à l'ancienne forteresse de Grignard, reliée directement au terrain archéologique qui nous occupe par un gué et un antique chemin portant le même nom et conduisant aux voies romaines de Bavay vers le Rhin? Nous

le pensons, car Grignard, siège principal des Grudiens, tributaires des Nerviens, devait être un centre de grande importance.

Extrait Cadastral de Biercée. Section A et de Ragnies Section A

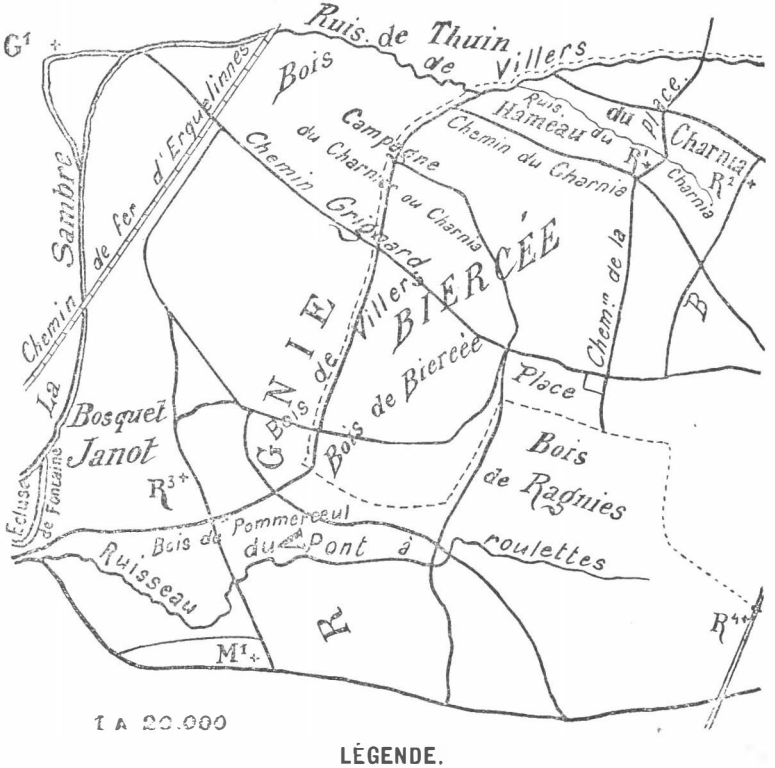

LÉGENDE.

Marques — *Significations.*

G¹ Ruine du Château Grigniart, oppidum gaulois, puis forteresse romaine, puis Château du moyen âge, étudié et fouillé (1),

(1) Voy, notre mémoire sur: *Grignart. Fouilles faites par la Société archéologique de Charleroi.*

R¹ Substructions d'habitation romaine signalées par M. Marchand de Biercée, non fouillées.

R² Cimetière romain signalé par M. Delhaye de Biercée, non fouillé. Près du même point un ouvrier a trouvé des cadavres armés qui semblent être francs.

R³ Substructions romaines au lieu dit *Place à moucles*, non fouillées.

R⁴ Substructions romaines fouillées par la société de Charleroi presque vis-à-vis de la Barrière n° 6 de la *Route du Satiaux*.

M¹ Ruines de la maison du Pommereul dont la fouille fait l'objet du présent mémoire.

Les alentours sont détaillés sur la petite carte.

B *Chemin des Bonnettes*.

La continuation du *Chemin de la place* vers le N. prend le nom de *Chemin de la Borne*.

L'emplacement. — Documents.

La fouille fut décidée et M. Hazard voulut en faire les frais, puisque le terrain lui appartenait et qu'il était lui-même amateur et collectionneur d'objets archéologiques. Il me pria d'y prêter ma direction.

Je commençai par explorer l'alentour et j'y découvris les restes bien visibles d'un mur d'enceinte presque carrée, en grosses pierres irrégulières et brutes, enceinte s'étendant surtout vers l'O. et dont il fut impossible de dresser le plan même approximatif. Toujours est-il qu'elle mesurait sans doute près de 150 mètres de côté et que la base de la muraille avait 3 mètres d'épaisseur.

En contre-bas, vers l'O., et s'étendant sur les propriétés voisines, est encore bien visible l'emplacement d'un vaste étang de deux hectares, aujourd'hui devenu prairie et formé par l'eau du *Ry du Pont à roulettes* qui coule un peu plus loin vers la Sambre. Les restes des berges et du déversoir en sont encore visibles aujourd'hui.

Le *Pont à roulettes*, auquel ce nom fait allusion, dépendait probablement de l'habitation qui nous occupe.

Vers le haut de l'étang et du ruisseau sont les traces de trois viviers de 30 mètres chacun, dont les digues sont enlevées; mais dont les déversoirs destinés à les séparer, ressèrent encore aujourd'hui le passage du ruisseau. A côté est une fontaine vive.

Une carte locale datant du XVII[e] siècle au moins, indique que déjà à cette époque cet étang était supprimé.

Quant au tertre qui marque encore l'emplacement des bâtisses, il mesure une centaine de mètres; mais nous n'avons dans la fouille, retrouvé la trace des constructions que sur un carré de 25 mètres environ.

Il était toutefois évident pour les travailleurs que ce n'était là qu'une partie des bâtiments. Voici le croquis du terrain fouillé et des environs, à l'échelle de 1 à 2500.

***

Extrait Cadastral de Rognies
Section A

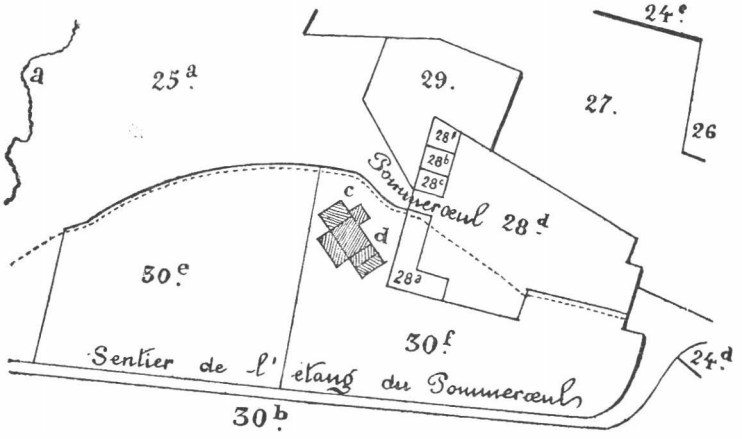

LÉGENDE.

N[os] des parcelles	*Noms des propriétaires*
24d, 24e, 25a, 26, 27, 30b, 30f	Alfred Dupont-Duquesne à Douai et consorts.

28a 28b 28c 26d 28f	Jules Hazard-Delame à Leers Fosteau.
a	Ruisseau du Pont à roulettes.
c	Ruines du Pommerœul.
d	Cave des Sarrasins.

***

Il s'agissait d'une habitation, grande et importante, appartenant à l'Abbaye de Lobbes, car la ferme nouvelle dont nous avons dit un mot, bâtie entre le XVe et le XVIe siècle sur l'emplacement voisin, le fut par cette abbaye et lui appartenait. Dès 868 du reste Biercée était une possession de cette communauté. (1)

La ferme primitive du *Pommerœul* fut détruite en 1406 et voici dans quelles circonstances. Les Liégeois exaspérés de l'oppression insupportable de leur Prince-Évêque Jean de Bavière qui, sans avoir reçu les ordres sacrés, leur avait été imposé, avaient dépossédé ce souverain.

Jean implora l'aide de son frère Guillaume, comte de Hollande et de Hainaut quatrième du nom; puis pour réduire ses sujets il dévasta la frontière entre le Hainaut et le pays de Liège, vers Thuin, avec l'aide de quelques seigneurs hennuyers, sans l'assentiment du comte Guillaume, occupé ailleurs. Ils étaient venus « ardoir sur le pays de Liège (2) ».

Pour faire cet exploit Jean avait quitté Mons le dimanche 12 décembre 1406, sans laisser deviner son projet aux magistrats de cette cité où il recevait l'hospitalité (3). Les échevins de

(1) Voy. le *Polyptique des biens de cette abbaye sous le roi Lothaire* dans les *Mém. de la soc. des sciences du Hainaut* 2e série T. IX, p. 318.

Les *Doc. et Rap.* de la société de Charleroi T. II, p. 85, ont confondu *Biercée* avec *Berzée*, en reproduisant la même pièce.

(2) *Compte de 1407 du Baillage du Hainaut. Archives du Nord à Lille.*

(3) « Lidit Jehans se party de la ville de Mons par diemenche dou matin XIIe jour de décembre l'an XIIIJ c VI (*), environ IIIJ xx chevaux, et estaient en sa

(*) 1406.

Mons n'apprirent cet évènement que le vendredi 17 décembre, par un prêtre de La Buissière, messir Jehans Baudrez, qui apporta la nouvelle que le feu avait été mis autour de Thuin, avait commencé à la maison du « Pumerœl » (1) et avait brûlé plusieurs villas et la maladrerie de Thuin (2).

Les magistrats fort peu disposés à épouser une guerre pour soutenir un souverain étranger, protestèrent aussitôt auprès du magistrat de Thuin (3), mais ce fut en vain, la guerre était allumée et elle se continua.

François Vinchent en effet nous apprend qu'au commencement de 1407 Guillaume, comte de Hainaut « défendit aux Hennuyers le commerce et le trafic avec les Liègeois, com-

compagnie Mons Jehan de Jeumont (*), Mess. Floris de Bruxelles et plusieurs autres ».

Dans un manuscrit in folio en parchemin du XVe siècle intitulé : *Mémorial de plusieurs affaires de la ville, de 1402 à 1552. Fol° CCVJ v^so* et *CCIX r^to*, aux *Archives communales de Mons* N° 5047. — Voy. *Episode du règne de Jean Bavière* par Lagrois p. 24.

(1) *Pumerœl*, aujourd'hui *Pommerœud* et quelquefois *Pomerœil* et *Pomerœud*.

(2) « Item, et sur chou, le venredy enssuivant dou matin, Mess Jehan Baudez, Prestres, demorant à la Buissière, aporta nouvelles à Mons, que feul estait celui jour bouttet entour Thuing et avait encommenchiet à une maison nommée le Pumerœl, et avait ars plusieurs villes et le maladrie de Thuing. » Lacroix, Ibid, p. 25.

(3) « Le venredy et samedi XVIJ et XVIIJ décembre sour ce que nouvelles estaient venues le dit venredy que Mons. de Liège, qui le dimence en devant partis s'était de la ville de Mons, d'ou matin, avait fait bouter les feuls ou pays de Liège, entours Thuing, se tinrent li eskevin ensamble pour faire plusieurs ordonnances servans à le warde de la ville » *Comptes de la Massarderie* 1406, *de la ville de Mons* reposant aux archives communales. « *Compte pour une année accomplie à la nuit de Toussains en l'an mil quatre cent sept*, »

Ces mêmes comptes constatent que Jean avait brûlé La Buissière, Barbençon, Boussu-lez-Walcourt. Lacroix, ibid. p. 39 et L. Devillers. *Documents relatifs à l'expédition de Guillaume IV contre les Liégeois 1407-1409*, page 10.

« Et il fut adont écrit par devers ceux de Thuing en fourme de faisance (**) que ce que lidit Jehans de Baivière fait avait d'arsin et de pillage sour le pays de Liège, Mons. le Ducq (Guillaume) riens ne savait, ne point ne volait le fait advoer. » (***). Lacroix, ibid. p. 29.

(*) Seigneur de Marchiennes-au-Pont, dit l'auteur en note.
(**) De déclaration.
(***) approuver.

mandant à ses officiers de faire courses sur le pays de Liège »(1).

Le duc de Bourgogne lui-même prit fait et cause contre les Liègeois pour Guillaume de Hainaut.

L'année suivante le Duc vainqueur accorda la paix aux Liègeois, mais aux conditions les plus dures. Le traité de paix stipulait la démolition de la forteresse et château de Thuin (2).

Marchiennes-au-Pont, Châtelet et Fontaine-l'Evêque avaient été dévastés et brûlés par les Bourguignons (3).

Les ruines. — La cave.

Sous le tertre qu'ont formé les décombres se voit une cave antique construite en large voûte de plain ceintre faite en gros moellons et mortier d'une dureté remarquable. L'accès en est facile encore actuellement ; un large escalier fait de 10 épais linteaux de pierre grossièrement équarris y descend. La plus grande partie est extérieure et semble avoir toujours été indépendante des appartements dont, d'ailleurs, elle supportait une partie vers le S. Elle mesure 11m sur 4m et en hauteur 3m de voûte en plein de ceintre surbaissé. La porte d'entrée est de même forme et paraît fort ancienne.

L'appareil de construction n'offre rien de bien remarquable. Les moellons sont grossiers et tirés du voisinage ; le mortier est dur et résistant.

Cette cave porte vulgairement dans la contrée le nom de *Cave des sarrasins*. La légende n'en dit rien de plus et n'ajoute aucun commentaire. Mais si la cave manque de légende, elle a son histoire authentique et relativement moderne que je vais dire en quelques mots.

C'était à la fin du siècle dernier la ferme du Pommerœul, qui avait été exploitée pendant une centaine d'années par la

(1) Voy. *Annales du Hainaut*, livre VII an 1407.

(2) Voy. *Ann. du Hainaut* par Vinchant. An 1408, indication de l'acte de sentence formulé par le duc de Bourgogne et porté à Lille le 23 octobre.

(3) Voy. D. Devillers. *Documents relatifs à l'expédition de Guillaume IV contre les Liégeois* 1407-1409. Pag. 6.

famille Mascart, était occupée par un sieur *Walhu*, qui n'avait pas lieu de se féliciter de la prospérité de ses affaires. La culture n'allait pas et la chance ne le favorisait guère! Sa sœur demeurait avec lui, veillant sur la basse-cour de la ferme et un peu sur le bétail. Un jour le vacher lui montra une pièce d'or qu'il venait de trouver, disait-il. Elle voulut en avoir le dernier mot et le domestique lui raconta que, fatigué de vaguer par une pluie fine avec son troupeau, dans l'herbe du tertre voisin de la ferme, il entra se mettre à l'abri dans la *Cave des Sarrasins* et en enfonçant par désœuvrement son bâton dans les décombres d'un vieux mur, il y vit tout à coup reluire un louis d'or, qu'il s'empressa de ramasser, naturellement. La demoiselle se fit conduire au lieu de la trouvaille, puis en fit part à son frère, le fermier. Le vacher fut facilement écarté, des recherches furent faites, on démolit le vieux pan de muraille et on le trouva rempli d'or. Il s'agissait d'une fortune importante, dit-on. Toujours est-il que le fermier passa d'un état précaire avéré et fort grave, dans un état de large prospérité, qui lui permit de remplir toutes ces obligations et de reprendre une vie opulente.

L'habitation. — La Poterie trouvée.

Les bâtiments de la ferme du Pommerœul s'allongeaient sur une vaste entendue. Une grande partie des fondations même avaient disparu ; mais une autre partie, dont nous avons pu croquer le plan, avaient échappé à la destruction. Le pavement des pièces existait encore, protégé depuis des siècles par l'herbe d'une prairie fort ancienne. Nous avons pu mettre ce pavement à découvert en enlevant seulement le gazon et en faisant quelques terrassements.

C'est la partie importante de la fouille, celle qui nous occupera dans ce mémoire d'une façon toute spéciale.

Le travail préliminaire du déblai produisit quantité de tessons de poterie de terre de toutes qualités, dont beaucoup offrent de l'intérêt et tous viennent confirmer la date du pavement au-dessus duquel ils se trouvaient.

Nous allons d'abord décrire méthodiquement ces tessons

en affectant à chacun la marque systématique qu'ils portent au Musée de Charleroi, où ils reposent,et en les datant conformément à une méthode qui nous est personnelle et que nous justifierons plus loin.

Poterie en terre fine, blanche ou grise, de bonne façon, plus ou moinsdure, non vernissée, mais noircie au feu étouffé ou à la fumée. XIII siècle.

MMA^{v} 9^{1}. — Grande partie d'une écuelle en terre grise, fine, de forme élégante quoique simple, d'un diamètre de 0^{m}40.

MMA^{vi} 27^{1}. — Morceau d'une grande écuelle ou assiette en terre grise fine, noircie à la fumée ou à l'étouffée, de très bonne forme, mesurant environ 0^{m}36 de diamètre. Voy. la coupe fig. 15.

Terre tendre blanche, rose ou rouge, couverte de vernis plombifère transparent rouge, jaune ou vert jaspé ou chiné à la façon des poteriés à vernis plombifère primitifde Savigny. XIII^{e}-XIV^{e} siècles.

MMA^{II} 15$^{1-3}$. — Larges tessons d'une écuelle semblable à celle de nos laiteries modernes, mais reposant sur trois pincées à trois ou quatre doigts, large de 0^{m}25, haute de 0^{m}08 ; en terre commune rouge vernissée à l'intérieur, avec un rebord droit et un bec. Voyez fig. 14 et 33.

MMA^{II} 15$^{4-6}$. — Idem, d'un rose jaunâtre foncé.

MMA^{II} 23^{1}. — Tesson d'un plateau ou assiette d'environ 0^{m}24 de diamètre, avec un marly large de 0^{m}04 de bonne forme, en terre rosée, couverte d'une fine engobe blanche et d'un vernis jaspé vert sur le dessus. Le dessous est brut et seulement taché de vert. Voyez la coupe du bord, fig. 16.

MMA^{II} 50^{1}. — Même tesson que MMA^{II} 23^{1}, de forme semblable de terre identique, peu cuite, vernissée rouge au plomb. Voyez fig. 17.

MMA^{II} 52^{1}. Tesson de plateau commun, sans marly, ou plutôt de soucoupe, ou large goblet, de même terre que MM^{II} 50^{1}. Voyez fig. 18.

MMA^{II} 52^{2}. — Idem, d'un même vase de galbe différent, mais de même terre. Voyez fig. 11.

MMA^{II} 53^{2}. — Pied d'un pot au feu, vase en forme de mar-

mite de cuisine antique, sphérique, à trois pieds courts, à deux anses verticales, en terre rouge grisâtre vernissée de façon rudimentaire d'un vernis gris acier, sale, au manganèse.

Cette forme de vase, tout en s'améliorant, fut employée pendant des siècles entiers, jusqu'au XVIII[e]. Notre dessin est la forme la plus commune de ces vases. Voyez fig. 27.

MMA[II] 53[3]. — Idem, de couleur rouge.

MMA[II] 53[4-5]. — Anses d'un même vase.

MMA[II] 38[2-3]. — Anses d'un même pot au feu que A[II] 53[2], mais de forme spéciale, plus grande et déprimée sur un côté en forme de casque, de façon à pouvoir s'appliquer dans la cheminée contre la muraille au fond du foyer. Cette forme est souvent renforcée de cordons saillants qui lui donnent une forme élégante. Nous en faisons le dessin fig. 21.

MMA[II] 54[1]. — Tesson d'écuelle semblable à MM[II] 15[1] en terre blanchâtre vernissée, jaune pâle.

MMA[II] 55[1]. — Idem, d'une écuelle de terre de forme plus grossière, dont la bordure est plus simple. Voy. fig. 20.

MMA[II] 56[1]. — Morceau du fond d'un grand vase épais et très grossier, en terre rosée, tachée de vernis au plomb primitif, reposant sur un large rebord saillant, modelé au pouce et portant de forts cercles de tournissage à la main. Cette base avait 0[m]13 de diamètre.

MMA[II] 24[1]. — Beau col de vase de 0[m]10 diamètre, entouré d'un bandeau appliqué au pouce qui fait le plus bel effet. La terre est blanche, fine et porte à peine une trace de vernis jaune sale sur le bord. Voy. fig. 29.

Ce col semble avoir appartenu à un grand pot de la forme dont nous donnons le dessin, fig. 24, pot qui fut trouvé dans une fouille au pied de l'antique château de Mons.

Terre grise ou rougeâtre, noircie à l'étouffé à la fumée, et de consistance dure, XIII-XIV siècles.

MMA[VI] 8[1]. — Morceau d'une grande écuelle de terre grise très dure, noircie à l'étouffée, mesurant un diamètre de 0[m]33, reposant sur trois fortes pinacées à trois doigts. Voy. la fig. 13 et l'objet reconstitué fig. 25.

MMA^{VI} 8^{2}. — Tessons presque identiques au dernier. Voy. fig 19.

MMA^{VI} 8^{3}. — Idem, un peu différent. Voy. fig. 12.

MMA^{VI} 8^{4}. — Idem, plus grossièrement fait, de même pâte mais d'autre galbe. Voy. fig. 10.

MMA^{VI} 11^{1}.— Morceau d'un vase en poterie très dure, grise, portant une forte anse mi-arrondie, anguleuse, percée à la panse d'un coup de poinçon donné intentionnellement avant la cuisson. Ce vase, de grande dimension, dont il est impossible de retrouver la forme ni la destination, était noirci partout, et surtout à l'intérieur, par un enduit de fumée fort noire et mince, semblable à l'enduit charbonneux que l'on rencontre souvent sur la poterie funéraire belgo-romaine. Une partie a conservé la trace de combustible flambant, ce qui pourrait faire supposer que peut-être ce vase a servi de réchaud.

MMA^{VI} 11^{2}. — Tesson forte semblable et plus dur.

MMA^{VI} 18^{6}. — Grande anse cylindrique, mi-circulaire, attachée à une partie du col droit d'un large goulot, sans ornement, mais de bonne forme. Terre rouge sale, noircie à l'extérieur par une cuisson étouffée. Voy. fig. 23.

D'après d'autres trouvailles faites à Farciennes, à Mons,etc. l'on peut affirmer qu'il s'agit ici du col d'une très grande cruche à large goulot, à une anse puissante boudinée, et à base ornée de grosses pincées artistiques. Le col portait aussi parfois de beaux ornements, comme le vase dessiné, fig. 24, trouvé au pied du Château de Mons.

MMA^{VI} 18$^{7-8}$. — Idem, de vases de dimensions plus grandes.

MMA^{VI} 18$^{9-13}$. — Idem, beaucoup plus petite.

Terre grise noire, non vernissée, de bonne qualité et assez fine, sans vernis. XIII-XIV siècles.

MMA^{VI} 16^{1}. — Bord d'un grand vase en terre noire grise, sans vernis ni enduit, fortement cuite et très dure. Il est d'une grande épaisseur et le col est orné de puissantes pincées disposées en oves profondes.

Il est difficile de se figurer quelle était la forme de ce vase. Voy. fig. 30 et 31.

M. Ch. Debove a trouvé les mêmes tessons à Élouges avec des objets du XIII^e et du XIV^e siècle et il avait été amené à donner au vase une forme analogue à notre fig. 22.

La coupe de notre tesson fig. 31 peut bien justifier en effet cette supposition.

MM A^VI 16^2. — Idem, un peu plus petit.

MM A^VI 16^3. — Idem, demi-proportion.

Terre fine, rouge, vernissée au plomb, de bonne forme et de bonne qualité. XIV^e siècle.

MMA^II 25^1. — Anse d'une grande écuelle ou terrine à deux anses, en terre rouge vernissée au plomb, fort ornée de pincées sur les deux arrêtes.

Cette anse, comme le goulot décrit ci-devant sous la marque MM A^II 24^1 (et le col MMA^VI 16^1. Voy. fig. 29, 30 et 31), appartient à une époque où le luxe de fabrication de la poterie était une large ornementation, un abus même des pincées, époque dont le musée de Ravesteen à Anvers renferme tant de spécimens remarquables, malheureusement tous à l'état de débris.

La grande expansion de cette phase de l'art céramique doit être reportée au XV^e siècle.

L'anse qui nous occupe devait appartenir à une terrine à deux anses horizontales avec bord et base portant une série d'ornements en larges pincées. Il n'est pas difficile d'en reconstituer les dessins d'après les vases trouvés à Élouges. Voy. fig. 22, 24, 28, 29, 30 et 32.

Grès rougeâtre salé, orné de bossettes. XIV^e-XV^e siècles.

MMA^x 670^1. — Grès primitif blanc gris à lustre salé, à base à bossettes pincées. Base large de 0^m12.

MMA^x 670^2. — Base de grès salé primitif, à bossettes.

MMA^x 670^3. — Idem, plus foncé.

Grès plus fin et plus gris. XV^e-XVI^e siècles.

MMA^x 671^1-2. Deux tessons de vases en pâte grise, dure

salée, de couleur blanche, à cercles de tournissage fort prononcés à l'intérieur.

MMA^{VI} 22^{1}. — Fond d'un petit vase en façon fusiforme particulière, conique, reposant sur un pied évidé. Cette forme a été rencontrée ailleurs. Elle était usitée aux XIV^{e}-, XV^{e} et XVI^{e} siècles, nous l'avons reconstituée, fig. 26.

*
* *

Je donne à cette étude de tessons une importance capitale; non pas au point de vue de la valeur comme objets archéologiques ou artistiques ; mais comme éléments des plus intéressants pour l'histoire de la céramique du haut moyen âge, céramique peu artistique en elle-même, mais qui mérite cependant d'être étudiée.

Ces tessons ont été soigneusement examinés par moi, et datés d'une façon tout à fait indépendante du pavement céramique qu'ils recouvraient que nous allons étudier et qui est daté par lui-même, à son tour, d'une façon précise, comme nous le verrons.

Pour la détermination je me suis servi des moyens que je viens d'indiquer.

Depuis de longues années je fais des recherches, des observations, des études sur la classification et l'histoire de la poterie romane et gothique. J'ai vu tous les musées et manié des milliers de vases et de tessons. J'ai suivi et vu de près toutes les trouvailles et les circonstances où elles étaient faites et je suis arrivé à un résultat fort satisfaisant. Le musée d'Anvers m'a été des plus utiles dans ce travail laborieux, que je compte un jour offrir à l'Académie d'archéologie de Belgique.

J'ai donc procédé méthodiquement avec les tessons du Pommereeul et me suis aidé des nombreux éléments dont je disposais.

Dans ces conditions l'on m'accordera bien que l'étude de ces tessons, fort succincte, ne laisse pas que d'être intéressante et utile, quoiqu'un peu aride. Elle offre d'ailleurs un autre intérêt indiscutable, si l'on se souvient que les trouvailles de tessons céramiques du haut moyen âge, réunis nom-

breux dans une fouille, sont excessivement rares. Car d'ordinaire ces restes se tirent de terre isolés et sans emporter avec eux, d'ordinaire, le moindre élément chronologique.

L'étude de ces tessons vient matériellement corroborer les dates que nous fournissent les extraits historiques que nous possédons sur les faits qui nous occupent. Ces faits eux-mêmes viennent renforcer les données de la classification que mes nombreuses recherches m'ont autorisé à appliquer à ces tessons. Ces données sont certifiées l'une par l'autre. Par ces considérations nous sommes amenés à une période antérieure au XIII^e^ siècle jusqu'au commencement du XV^me^. Cette dernière date est absolue, elle est historique.

Nous allons voir que la première n'est pas moins assurée, par l'étude du pavement en petits carreaux, ou carrelets, dont la découverte m'a engagé à écrire ce mémoire.

Le Pavement.

Notre découverte est sans doute fort intéressante à divers points de vue, mais surtout au point de vue de la grande étendue du pavement trouvé intact et du grand nombre de carreaux réunis en place.

De l'avis des auteurs compétents ces carrelages restés en place se rencontrent rarement, témoins Violet Leduc et autres écrivains. Pour la Belgique la mise à jour d'un pavement d'une vaste habitation entière, en mosaïque de petits carreaux de terre cuite, est unique, je pense.

Ce n'est pas étonnant, les carrelages en terre cuite n'étaient pas de grande résistance, ils s'usaient vite et les habitants avaient le temps d'en détruire plusieurs pendant la durée des habitations. Depuis les XII^e^, XIII^e^ et même XIV^e^ siècles, tous ces pavements ont été facilement abîmés et remplacés plusieurs fois par les carrelages en pierres ou en grands carreaux rouges non vernissés, dont la mode s'est perpétuée jusqu'à notre âge.

On a trouvé un peu partout, surtout dans les vieilles églises et les vieilles ruines de châteaux, des restes de mosaïque

en petits carreaux vernissés au plomb. Je puis citer surtout, au hasard de mes souvenirs :

Gand (Abbaye St.-Bavon).
Gand (Abbaye de Baudeloo).
Poilvache (Ruines).
Gerpinnes.
Viesville.
Namur.
Oignies.
Tronchiennes (Abbaye).
Pommerœul.
Fleurus (Chapelle).
Frasnes-lez-Gosselies (Chapelle).
Beaudour (Eglise).
Gosselies.
Anvers (Eglise St.-Michel).
Tournay (Eglise St.-Jacques).
Tournay (Eglise St.-Eleuthère).
Villers (Abbaye).
Châtelet.
Mons (Château).
etc., etc.

De presque toutes ces sources notre Musée de Charleroi possède quelques échantillons

Sauf à Gand (Baudeloo) et à Namur [1], où il s'agit de deux

(1) La riche découverte de Gand a été publiée par M. le Comte de Limburg Stirum, mais celle de Namur est inédite. Elle a été faite il y a longtemps par mon ami, M. Alf. Bequet, vice-président de la société archéologique de cette ville, et m'a été communiquée à l'occasion de ce mémoire. Je crois donc devoir en dire un mot ici.

Il s'agit du pavement en petits carreaux vernissés, d'une chambre, trouvé dans le sous-sol d'une vieille maison de la Place Saint Aubain à Namur. C'est un pavement de dessin remarquable.

Monsieur Bequet reporte ce pavement au XIV^e^ siècle.

En effet les carreaux qui sont ornés de dessins incrustés : lions et fleurs de lis, peuvent être de cette époque, où l'on employait encore en même temps les carreaux unis, mais rouges bruns, et jaunes ou verts pâles.

Les deux couleurs employées ici sont le jaune pâle et le rouge brun.

Les carreaux incrustés sont de fond jaune et d'incrustation rouge brune. Il s'agit d'un appartement de quatres mètres carrés, dont l'ornement principal était circulaire, accosté de quatre coins triangulaires remplis de demi-carreaux triangulaires eux-mêmes rouges et jaunes, alternés et accolés deux à deux.

appartements entiers, ces trouvailles se réduisaient seulement à quelques carreaux et nulle part il ne s'agissait de la trouvaille d'un pavement complet de tous les appartements d'une vaste habitation tout entière. Or c'est la chance qui nous est échue au Pommerœul.

Il fallait pour cela des circonstances toutes particulières. Un incendie complet, attisé volontairement du faîte à la cave de façon à ce qu'il n'y eût plus moyen de réparer les ruines, ni même d'en retirer les matériaux utiles. Quant au pavement en particulier, lors de cette destruction, au XV^e^ siècle, la mode de ces carrelages était entièrement passée et l'on ne pensa guère à enlever pour les utiliser ailleurs, les carreaux de la ferme et des pavements complètement surannés, usés et en aussi mauvais état que les vieilles constructions elles-mêmes. Du reste, les carreaux du Pommerœul ne sont pas beaux, ni de fabrication parfaite ; loin de là, et il nous est souvent venu à la pensée qu'il s'agissait de carrelages de second choix employés, après un premier triage, fait au profit d'appartements de la riche abbaye dont dépendait la ferme.

Cependant nous croyons que l'on pourrait dire à peu près la même chose de bien d'autres trouvailles analogues de la même époque.

*
* *

En général ces carreaux sont de teinte jaune sur engobe ; d'autres, sans engobe, sont jaunes, et à une époque postérieure rouges bruns excessivement cuits; les autres enfin sont verts

Le grand ornement circulaire était lui-même entouré de trois cercles formés chacun d'une série double de carrelets rouges et jaunes, en damier.

Entre ces trois cercles et le centre, limité lui-même en un petit champ circulaire, règnent huit rayons de carrelets jaunes incrustés d'un dessin rouge, répété sur toute la longueur du rayon, mais différent pour chacun : carreaux portant une fleur de lis, carreaux portant un lion et carreaux divisés diagonalement en quatre triangles dont deux jaunes et deux rouges.

L'espace qui sépare ces rayons est rempli, comme les coins de l'appartement, par des demi-carreaux triangulaires accolés deux à deux.

J'aurais voulu pouvoir donner un croquis exact de cet ensemble de dessin qui est fort joli, mais les mesures et les éléments nécessaires pour une reproduction me font défaut.

foncés, virant au noir et quelquefois complètement noirs, couleurs dues à l'oxyde de cuivre et même au peroxyde de manganèse employé.

Selon Violet Leduc (et divers auteurs ont reproduit cette assertion), il est probable que dès l'époque carlovingienne, au VIII^e^ siècle, on se servait de carrelages en très petits carreaux de couleur, pour imiter les mosaïques romaines *(opus Alexandri)*. Nos contrées du centre de l'Europe avaient trouvé ce moyen de suppléer aux marbres d'Italie, si variés de hautes couleurs, marbres qui font absolument défaut chez nous.

Toutefois l'on n'a pas retrouvé de restants de pareilles mosaïques fort antérieures au XII^e^ siècle, ce qui s'explique par leur peu de solidité, de dureté et de résistance à l'usure, quand ils sont en place.

Déjà avant le XI^e^ siècle l'on employait ces petit carreaux, ou *carrelets* pour les pavements mosaïques des églises, (témoins la crypte de St.-Michel à Anvers). On appliquait aussi ce procédé aux couvents, (St.-Bavon à Gand), aux grands châteaux, (Poilvache) etc. Ils appartenaient à l'architecture romane.

Puis, à la fin du XII^e^ siècle, et surtout au XIII^e^, ces pavements devinrent communs dans les habitations particulières.

Violet Leduc fait remarquer dans son *Dictionnaire de l'architecture* que, jusqu'au XII^e^ siècle, les pavements émaillés sont de tons très soutenus, très riches et de teintes foncées. Quelle qu'en soit la couleur, elle est sombre et le vert surtout est souvent noirâtre et comme brulé. Il faut attribuer ces défauts à une fabrication mal comprise dans l'origine et imparfaite. Les couleurs ou peintures des parois verticales, dit encore le même auteur, sont au contraire de teintes claires ; tandis qu'au XIII^e^ siècle c'est l'opposé : les pavements sont de teintes plus pâles, plus claires, plus brillantes et les parois verticales, où les parements sont peints de couleurs plus sombres et de tons plus vigoureux. A cette époque la couleur rouge foncée commence à être dominante dans le carrelage.

*
* *

Cependant aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, le but de la fabrication des carreaux ne fut plus la mosaïque simple. Il ne s'agit plus de petits carreaux unis. La fabrication se perfectionnant, l'on y substitua des carreaux incrustés de dessins divers. Chacun porta comme ornements séparés des incrustations, des dessins d'animaux, etc.

Les plus usités furent des dessins héraldiques : lions, fleurs de lis, licornes, griffons ; des hommes, des figures géométriques, etc. etc.

Souvent quatre carreaux assemblés formaient un sujet complet.

Ces détails appartiennent à l'époque et au style ogival.

Nous n'avons pas à nous occuper ici de ces perfectionnements qui amenèrent le luxe des briques et des plaques de cheminées à relief et à incrustations historiées et vernissées, qui devinrent si riches aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles.

Au pavement du Pommerœul quelques carreaux seulement, provenant évidemment d'un raccommodage postérieur, étaient ornés de lettres ce qui est plus rare. Nous en parlerons plus loin.

*
* *

La couleur sur carrelage qui nous occupe, était le jaune et le vert foncé et, par exception, le noir, dû au vert manqué au four, et pour quelques uns seulement le rouge brun.

Tous ces carreaux étaient de deux dimensions, l'une de 0^m^070 de côté et l'autre 0^m^046. C'est à dire en proportion sensible de 3 à 2. Quelques-uns mesuraient 0^m^055.

L'intérêt de cette proportion ressortira plus loin, quand nous examinerons l'harmonie des dessins combinés de la mosaïque.

Voici les grandeurs que nous avons mesurées sur des carreaux de diverses provenances:

Oignies		0^m^053
Gerpinnes	0^m^045	0^m^053

Viesville	»	0m070	
Poilvache	»	»	0m072
Frasnes-lez-Gosselies		0m058	
Tournay (St.-Jaques)	0m042	»	0m062
Tournay (St -Eusthère)	0m048	»	0m062
Beaudour	»	0m58	»

Toutes ces dimensions varient un peu.

Pour les couleurs, je les ai trouvées semblables partout.

Le nombre de carreaux que nous a procurés notre fouille est fort grand. Nous en avons rapporté au musée de Charleroi approximativement :

Grands.

Noirs	700
Jaunes	200
Verts	200
Rouges	40

Petits.

Noirs	4 000
Jaunes	2 600
Verts	200
Rouges	100

et en outre beaucoup de demi-carreaux triangulaires fabriqués tels.

Nous allons expliquer ce dernier fait en parlant de la fabrication industrielle de ces carreaux.

Une partie de ces carrelets ont été donnés à l'État et reposent au musée d'Antiquités du cinquantenaire à Bruxelles.

Aperçu technique sur la fabrication des petits carreaux céramiques.

Certains détails de la fabrication de ces petits carreaux, ou carrelets vernissés, ne laissent pas que d'offrir un certain intérêt et nous allons en dire un mot.

Cette fabrication était des plus simples. Les carreaux se

moulaient de la terre dont on pouvait localement disposer. Il suffisait de la monder et de la gâcher.

Ceux de Poilvache, de Gand, etc. sont de pâte blanche, ceux des environs de Charleroi sont de pâte rouge, plus ou moins foncée.

On les moulait rarement, peut-être jamais, isolément un à un. L'habitude était de les faire par groupes de 4 ou 9. C'est-à-dire par plaques composées et entaillées jusqu'à mi-épaisseur avant la cuisson et séparées ensuite au moment du placement par le maçon. Quelques autres étaient subdivisées en diagonales, de façon à avoir des demi-carreaux pour les nécessités du placement. Quelques pièces étaient même subdivisées par des diagonales de façon à obtenir des quarts de carrelets. Voyez les figures ci-dessous.

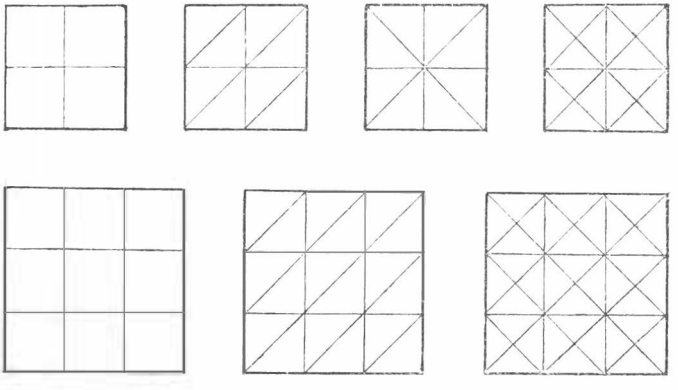

Toutes ces divisions sont indiquées, par le simple examen des pièces. Il est facile de constater l'entaille couverte par le vernis qui y a pénétré dans toute la profondeur, presque jusqu'à mi-épaisseur du carreau, qui était généralement de 0'025 à 0'050, s'y était incrusté et décelait ainsi à l'évidence, de quelle façon se faisait la division.

Ces quelques détails suffisent sur ce sujet. Nous allons parler de la partie principale de cette fabrication, qui est la pose des couleurs.

*
* *

La base des couleurs était le vernis plombifère. On sait que ce procédé de vernissage était employé communément chez les Egyptiens dès la plus haute antiquité et que les Romains, dans la suite, s'en servaient aussi, mais fort rarement.

Ils obtenaient déjà le vert, le jaune, le noir et le rouge de la même façon que nous ; seulement les exemplaires de leurs produits sont rares, soit que le procédé fut tenu secret par eux, selon les habitudes de l'antiquité, soit que la matière première naturelle fut rare et peu connue.

Toutefois les musées en renferment des spécimens authentiques et fort beaux à Mayence, à Boon, à Trèves etc., et même à Charleroi, où nous conservons un vase et quelques tessons verts.

Les exemples de vases vernissés au plomb du haut moyen âge sont nuls, au moins dans nos contrées et ce n'est que vers les XIII^e^ ou XIV^e^ siècles que nous trouvons quelques poteries rudimentairement et partiellement vernissées ou tachées tout simplement par place.

Il ne semble pourtant pas douteux que l'on eut cependant apprécié, avant ces temps, l'utilité de ce vernis imperméable pour la poterie. Mais jusqu'ici nous n'osons reporter avant cette époque les restes des vases vernissés que nous connaissons. En existait-il ? Nous ne savons. Toujours est-il qu'ils devaient être fort peu communs, peut-être par suite de la rareté de la matière vitrifiable naturelle, ou par suite du secret dans lequel les initiés tenaient comme chez les Romains, la connaissance de cette matière première et des caractères qui permettaient de la reconnaître ?

Toujours est-il avéré qu'au XI^e^ siècle au moins et même de l'avis général jusqu'au IX^e^ ou même au VIII^e^ l'on fabriquait des carreaux émaillés, ou plutôt vernissés, pour les carrelages mosaïques de luxe. Cette fabrication a donc chez nous devancé de beaucoup la fabrication de la poterie émaillée. La matière ou vernis transparent était, comme aujourd'hui encore, l'oxyde de plomb naturel, nommé *alquifoux* (*galène* pulvérisée).

Le vernis posé sur l'argile ferrugineuse, et rougissant par la cuisson, donne une couleur rouge foncée, et même brune, si le feu a été fort.

Mais les fabricants des XII^e^ et XIII^e^ siècles employaient fort rarement ce vernis transparent sur la terre ferrugineuse commune, devenant par la cuisson rouge ou brune, teinte dédaignée à cette époque.

Le noir s'obtenait en mêlant l'alquifoux avec le peroxyde de manganèse ou *pyrolucite*

Pour la couleur jaune et la couleur verte, il fallait prendre une précaution préalable. Ces deux vernis s'obtenaient au moyen de l'alquifoux pur pour le premier et au moyen du même alquifoux, mêlé de deutoxide de cuivre, pour le second; mais, comme les vernis obtenus étaient tout à fait transparents et auraient laissé voir la teinte de la terre, on était obligé, si elle était rouge, ce qui est le cas pour les carreaux du Pommerœul, de Gand, de Frasnes-lez-Gosselies, et d'autres que nous avons vus, de recouvrir le carreau d'une mince couche, ou *engobe,* de terre blanche sur laquelle on posait le vernis.

La teinte du vernis jaune était ainsi tout à fait mise en relief et l'effet obtenu était fort beau, à la condition cependant que l'argile blanche de la pâte renfermât une trace de fer ; car l'absence absolue d'oxyde de fer empêche le développement de la teinte jaune et maintient la teinte blanche.

Les carreaux de Poilvache sont de pâte blanche et l'engobe n'était pas nécessaire pour leur fabrication ; mais quelques-uns ont une teinte un peu rosée, due à une pâte un peu trop ferrugineuse elle-même.

Le manque d'expérience amenait souvent un accident : l'engobe éclatait et était enlevée sur une partie de la surface et le vernis, répandu alors sur cette partie redevenue rouge, ne faisait que la rendre rouge lustrée à côté de l'engobe lustrée en jaune.

Pour le vert le résultat était moins facile et moins sûr encore. Sur la pâte rouge mise à nu par l'éclat de l'engobe, le vert donnait une couleur noire. Il y a même plus, c'est que par une chaleur irrégulière et mal ménagée, ce qui arrivait souvent à cette époque de procédés empiriques, routiniers et peu rationnels, les produits employés se séparaient : le plomb se combinait et son silicate se fondait plus tôt que le sel de

cuivre dont il se séparait en partie, formant des taches jaunes, tandis que le deutoxyde de cuivre se rassemblait en partie par place, non fondu ni combiné, mais seulement mêlé à la masse fondue à laquelle il communiquait sa couleur noire ou verte très foncée, et en partie fondu formait encore par places un vernis d'un beau vert. Tout cela produisait une surface lustrée panachée ou tigrée, ou plutôt jaspée de noir ou vert et de jaune sur l'engobe blanche. Schayes a pu ainsi parler des carreaux verts chinés du XI^e^ siècle. Quant aux parties sur lesquelles l'engobe avait éclaté, le plomb de la composition leur donnait par place un lustre qui laissait transparer la terre rouge, et le cuivre leur communiquait par place aussi une teinte noire foncée sans apparence de vert. Cet effet est dû à la présence du peroxyde de fer, qui colore la terre en rouge et qui empêche l'oxyde de cuivre d'entrer en combinaison, le maintenant non fondu. Tous ces effets d'un feu mal conduit donnent des produits souvent nommés par les fabricants : *produits brûlés.* On les évite facilement aujourd'hui ; mais anciennement les rebuts étaient excessivement communs et abondants.

De fait une grande partie de carreaux verts étaient manqués à la fabrication, surtout quand la pâte en était rouge et qu'il fallait se servir d'engobe.

Nous n'avons rien à dire ici de la fabrication des briques à relief qui se faisaient par moulage, ni des carreaux ornés d'incrustation, bien que nous en ayons trouvé quelques uns au Pommerœul, comme nous allons le voir.

Carreaux incrustés.

Dans le pavement du Pommerœul nous avons trouvé plusieurs carreaux verts de 0^m^046 de côté ornés de dessins jaunes ; dessins du reste fort simples, faits par incrustation d'engobe partielle dans la pâte rouge de la pièce.

Ces carreaux sont au nombre de treize, dont deux se répètent deux fois et un trois fois, ce qui les réduit à neuf.

Ils étaient réunis l'un près de l'autre vers la hotte de la grande cheminée ; évidemment il ne faut pas y chercher la

moindre intention, ni la moindre signification. C'est un assemblage fait au hasard de quelques lettres gothiques et d'autres figures. Il ne faut y voir aucun choix, mais le simple effet du hasard qui a mis sous la main du maçon ces carreaux oubliés dans l'un ou l'autre coin, ce qui corrobore notre idée qu'il s'agit dans tout ce pavement d'un tas de matériaux dédaignés pour les appartements plus luxueux de la riche abbaye à laquelle appartenait la ferme du Pommereul. Ces carreaux ont sans doute appartenu à un lambris ou à un pavement luxueux, dans lequel avait été encastrée une inscription en caractères gothiques de formes usitées au XIII^e^ et au XIV^e^ siècles. Où était placée cette inscription? Que signifiait-elle? Qui l'avait faite et pourquoi? Nous ne pourrons jamais le savoir.

Nous donnons ci-après le dessin de ces carreaux incrustés. En voici l'indication.

Ce sont :

1° Trois exemplaires d'un dessin d'abeille au vol, si on les prend dans la position de notre figure (Voyez la pl., fig. 1.). Si on les considère retournés sens dessus-dessous, on pourrait peut-être y voir une fleur de lis héraldique au pied coupé.

2° Deux reproductions d'un objet indéterminable ; peut-être un écusson héraldique ou un U majuscule mal venu à la cuisson, avec le centre imparfaitement évidé, par un défaut de la fabrication, pendant laquelle le milieu serait resté tel parce que l'engobe a éclaté et a sauté par places. Voyez fig. 2.

3° Deux L majuscules. Voyez fig. 3.

4° Un B gothique. Voyez fig. 4.

5° Un E gothique. Voyez fig. 5.

6° Un d gothique, ou peut-être un J en le redressant sur un autre côté. Voyez fig. 6.

7° Un caractère indéterminable, où l'on peut voir la même lettre que la précédente un peu agrémentée d'une tête ou appendice peu explicable, qui a engagé quelques uns à y voir une représentation fantastique d'un animal, dragon ou ver, ou un autre objet d'imagination. Voyez fig. 7.

D'autres y voient simplement un T gothique rétrograde ; ou en le renversant sens dessus-dessous, un C ou un Q gothique rétrograde. Trop de solutions, pas de solution.

8° Un oiseau, peut-être un canard. Les pattes empêchent d'y voir une merlette héraldique, à moins que le fabricant ne se soit pas arrêté à ce détail, ce qui est fort probable. Voyez fig. 8.

9° Un Z rétrograde gothique. D'autres préfèrent le renverser sur le côté et y voir un N rétrograde, ou peut-être un H. Voyez fig. 9.

Il faut noter une particularité restée inexpliquée jusqu'ici et qui touche probablement au mode de fabrication de ces petits carreaux incrustés; je la signale sans chercher à l'expliquer. Chaque carreau porte sur la diagonale à égale distance du centre et du sommet de l'angle, deux points où le contact d'une pointe a empêché l'action du vernis, lors de la cuisson.

Je n'attache à ces faits aucune autre importance que l'indice du XIII^e^ siècle époque où les carreaux incrustés étaient déjà usités, et qu'indique aussi le cachet des lettres gothiques.

Partie Architecturale.

Au moyen de ces carreaux de trois couleurs, ressource tout à fait élémentaire, le maçon ancien, j'allais dire l'artiste, est parvenu à obtenir une variété et une richesse étonnante de dispositions et de dessins. Il a groupé d'abord ses petits carreaux en carrés d'ensemble offrant des types tous différents l'un de l'autre et formant chacun une mosaïque qui flatte l'œil. L'arrangement de ces carrés mosaïques, combinés eux-mêmes en vue de l'effet général, compose le pavement entier.

Pour le Pommercœul, et un peu du reste pour tous les pavements de ce genre au moyen âge, l'artisan a groupé autant que possible, ses carrés d'ensemble en lignes de mêmes types, propres à flatter l'œil et à produire un effet général, d'où se dégage une unité d'ornementation à laquelle concoure chaque pièce.

Toutefois, en conservant avec soin l'harmonie de cet effet général, l'artiste l'a cependant varié par des exceptions et des

interruptions inattendues qui ont pour but d'éviter que l'harmonie des séries en lignes ne devint de la monotonie.

Nous avons fait choix, pour notre planche, des parties du pavement où cette variété avait précisement été introduite par l'ouvrier. Les autres parties, dont la reproduction eut été superflue étaient composées de rangées de carrés mosaïques formés de façon moins variée.

On se rendra compte de tout ce travail artistique en examinant le dessin.

On sera étonné du grand nombre de types particuliers obtenus par les procédés si simples que nous venons d'exposer, alors que l'artiste est loin encore d'avoir employé toutes les ressoures et toutes les dispositions dont il pouvait user.

C'est ainsi qu'au moyen des carreaux de la petite grandeur et en formant partout le même carré d'ensemble de neuf carreaux de côté, entourés toujours d'un même encadrement commun aux carrés voisins, l'ouvrier a obtenu plus de vingt-cinq types mosaïques différents et il aurait pu en obtenir un nombre beaucoup plus grand.

Avec les grands carreaux employés à sept pour le côté du carré, plus l'encadrement commun, il n'a utilisé qu'une faible portion des types qu'il avait à sa disposition. Il aurait pu en augmenter considérablement le nombre.

Comme si l'artiste avait voulu laisser deviner les ressources dont il aurait pu disposer au besoin, il a mêlé les grands et les petits carreaux en plaçant plusieurs dispositions mosaïques des seconds, rangés par neuf, dans un encadrement commun formé de huit des premiers sur chaque côté. Il a introduit ces types mixtes dans la partie d'un appartement dont le reste du pavement était formé de tous les grands carreaux rangés en carrés de sept, plus l'encadrement. C'est une vraie fantaisie et l'on se demande pourquoi il a établi ce coin coupé d'un appartement dans un système particulier de carrelage et en diagonale.

Ailleurs, dans ses carrés composés, l'ouvrier a combiné d'une façon ingénieuse les carreaux entiers et les carreaux coupés en triangles. Est-ce pour utiliser les demi-carreaux et les quarts ? Et serait-ce un nouvel indice qu'il n'avait à sa dis-

position qu'un tas de carreaux d'occasion, dédaignés ailleurs, et qu'il fallait utiliser de toute façon ? Le résultat n'en serait que plus admirable ! Mais je préfère croire à une nouvelle fantaisie de la vanité artistique.

L'ouvrier a voulu prouver la fécondité de son imagination et les ressources qu'il pouvait trouver malgré les moyens restreints mis à sa disposition. Il a voulu montrer qu'il aurait pu, avec les mêmes moyens, faire bien plus encore et bien mieux qu'il n'avait fait.

On remarquera que, par une règle générale sans exception, tous ses carrés mosaïques sont posés en quinconce dans le sens diagonal de l'appartement.

Dans un des appartements les carreaux employés sont tous noirs au lieu d'être verts, et généralement pour les bordures des carrés mosaïques, l'artisan a choisi les carreaux noirs au lieu des carreaux verts.

Du reste nous avons dit que les carreaux noirs sont en réalité les carreaux verts non réussis.

*
* *

Ces carrelages céramiques avaient succédé à d'autres pavements en mosaïque, que nous voulons indiquer ici en passant sans nous y arrêter.

Vers l'an 1872 l'on renouvelait dans une vaste place de la ferme de l'abbaye de Soleilmont à Gilly, près Charleroi. En enlevant les dalles de pierre en très mauvais état, l'on découvrit les restes d'un ancien pavement composé uniquement de grosses ardoises du moyen âge équarries et de grandeurs variées, appropriées, et rangées en carrés séparés, d'environ $0^{m}40$, encadrés de quatre grandes ardoises et divisés diagonalement en quatre triangles remplis d'autres ardoises de grandeur progressive, dressées l'une contre l'autre et mises au mortier, depuis les côtés du carré jusqu'au centre. (1)

(1) Dans mon mémoire sur *La villa belgo-romaine de Villé sous la Neuf-ville à Montigny-sur-Sambre, 1878*, j'ai déjà parlé avec détail de cette espèce de carrelage. J'ai même donné le dessin de la dalle composée de Soleilmont, marquée MMS^{II} l^{r} au Musée de Charleroi.

On peut voir encore un exemple de pavement identique dans les vieux châteaux de Morialmé, de Flavion et de Miclmont sur l'Orneau si remarquables à plus d'un titre.

Dans le même château de Morialmé se voit aussi un pavement de dalles composées de même façon au moyen de briquettes en terre rouge de forme allongée et très plates.

Ce mode de carrelage dura d'ailleurs, comme d'habitude, longtemps encore après le nouveau pavement en céramique, et continua d'être appliqué surtout pour les pavements de fatigue, les corridores et même les cours.

Du reste les ardoises, ou des plaques irrégulières de schiste ainsi que les briquettes applaties et oblongues, ont servi bien longtemps encore après pour paver les cours et les trottoirs, dressées et maçonnées l'une contre l'autre, soit irrégulièrement et sans ordre, soit par lignes régulières, soit même rangées en dessins divers. Cette façon d'appareil rappelait l'appareil des Romains dit en arêtes de poissons ou *opus spicatum*.

Conclusion.

Ce mémoire ne comporte en réalité aucune conclusion. Les faits, l'observation et le raisonnement constatent qu'il s'agit bien d'un carrelage du XII^e^ siècle et placé peut-être au XIII^e^ dans un bâtiment qui cessa d'être habité dans les toutes premières années du XV^e^.

Tout cela vient confirmer ce que la science nous enseigne des carrelages anciens.

Quant à la poterie, cette étude vient corroborer la classification adoptée par nous, comme conséquence de l'observation, de l'étude de nombreuses trouvailles et des circonstances qui les entouraient.

Le cachet des caractères gothiques que portent les carreaux incrustés vient à son tour indiquer le XIII^e^ siècle pour la pose ou le raccommodage du pavement étudié.

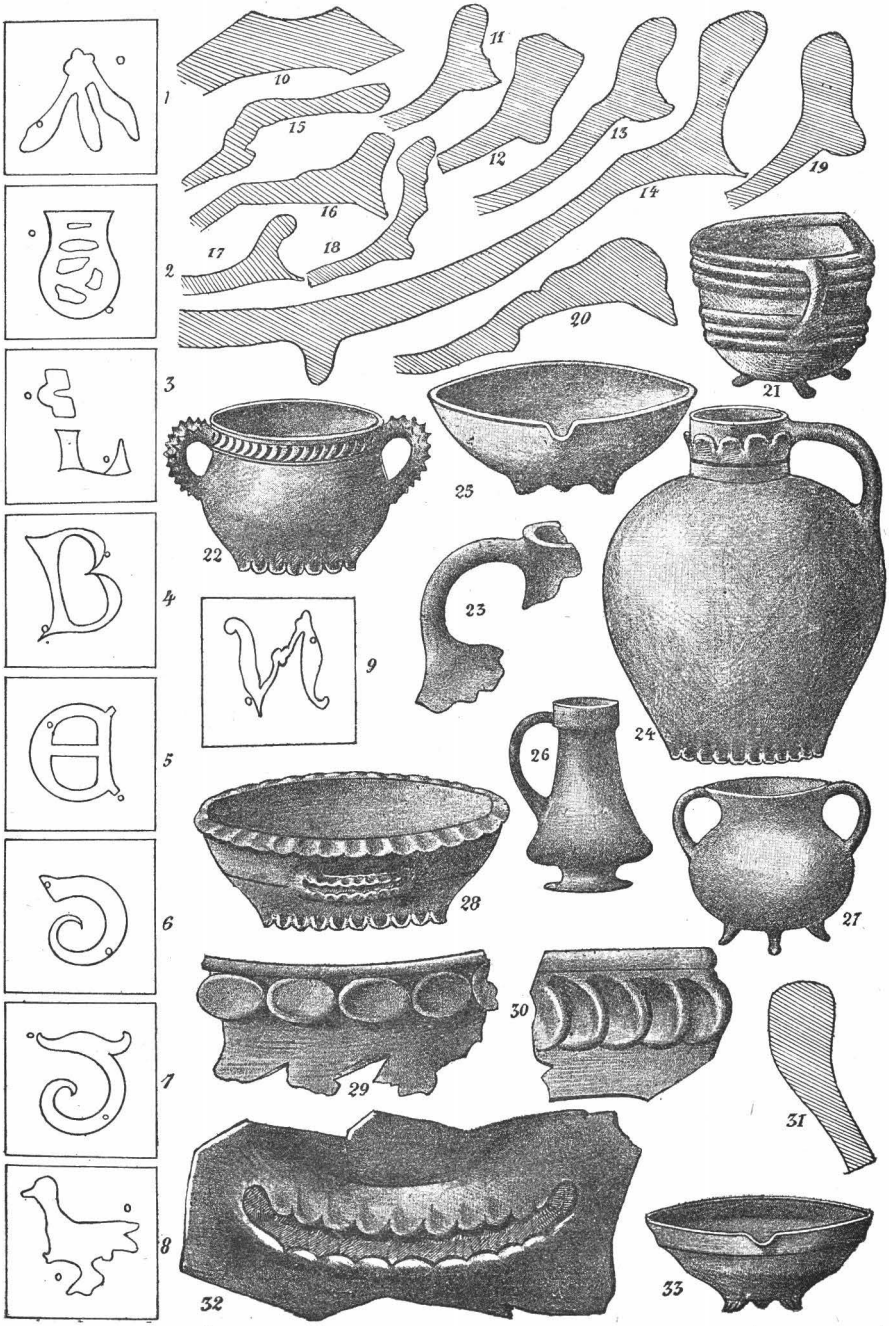
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33

LÉGENDE DE LA PLANCHE.

Numéros des figures.	Marques des objets.	Proportion des figures.	Renvoi aux pages du texte	Désignation des objets.
			Pages.	
1		1/2	550	Carreaux céramiques verts incrustés d'une figure ou d'une lettre jaune.
2		1/2	550	
3		1/2	550	
4		1/2	550	
5		1/2	550	
6		1/2	550	
7		1/2	550	
8		1/2	551	
9		1/2	551	
10	MMA^{VI} 8^{4}	2/3	537	Bord, en coupe, d'une écuelle.
11	MMA^{II} 52^{2}	2/3	535	Idem.
12	MMA^{VI} 8^{3}	2/3	537	Idem.
13	MMA^{VI} 8^{1}	2/3	536	Bord, en coupe, de l'écuelle. Fig. 25 plus bas.
14	MMA^{II} 15$^{1-3}$	2/3	535	Idem fig. 33 plus bas.
15	MMA^{VI} 27^{1}	2/3	535	Bord, en coupe, d'une assiette à marly en terre cuite.
16	MMA^{II} 23^{1}	2/3	535	Idem.
17	MMA^{II} 50^{1}	2/3	535	Idem.
18	MMA^{II} 52^{1}	2/3	535	Bord, en coupe, d'une soucoupe.
19	MMA^{VI} 8^{2}	2/3	537	Idem d'une écuelle.
20	MMA^{II} 55^{1}	2/3	536	Idem.
21	MMA^{II} 38$^{2-3}$	1/7	536	Pot au feu en terre commune, de belle forme.
22	MMA^{VI} 16^{1}	1/10	538	Pot à deux anses.
			538	
23	MMA^{VI} 18^{6}	1/4	537	Anse d'une cruche analogue à la figure suivante.
24	N^{os} 99, MMA^{II} 24^{1}	1/7	536	Grande cruche à large goulot.
			537	
			538	
25	MMA^{VI} 8^{1}	1/9	536	Ecuelle à bec. Même objet que la fig. 13 plus haut.
26	MMA^{X} 22^{1}	1/4	539	Pot à une anse.
27	MMA^{II} 53^{2}	1/7	536	Pot au feu commun.
28	MMA^{II} 25^{1}	1/9	536	Ecuelle ornée. Même vase que fig. 32 plus bas.
29	MMA^{II} 24^{1}	1/3	538	Bordure d'un vase de luxe analogue au n° 99, fig. 24 plus haut.
30	MMA^{VI} 16^{1}	1/3	537	Bord d'un vase analogue à la fig. 22, plus haut.
			538	
31	id.	1/3	537	Coupe de l'objet précédent. La face bombée, ou côté gauche, est la face externe où sont les pincées.
			537	
			538	
32	MMA^{II} 25^{1}	1/3	538	Anse d'un vase analogue à la fig. 28 plus haut.
33	MMA^{II} 15^{1}	1/7	535	Ecuelle dont la fig. 14 plus haut dessine la coupe.

TABLE.

Introduction 525
L'emplacement. — Documents. 529
Les ruines. — La cave 533
L'habitation. — La poterie trouvée. 534
Poterie en terre fine, blanche ou grise, de bonne façon, plus ou moins dure, non vernissée, mais noircie au feu étouffé ou à la fumée. XIII^e siècle 535
Terre tendre blanche, rose ou rouge, couverte de vernis plombifère transparent rouge, jaune ou vert jaspé à la façon des poteries à vernis plombifère primitif de Savigny. XIII^e-XIV^e siècles . . 535
Terre grise ou rougeâtre, noircie à l'étouffée, à la fumée, et de consistance dure. XIII^e-XIV^e siècles 536
Terre grise noire, non vernissée, de bonne qualité et assez fine, sans vernis. XIII^e-XIV^e siècles 537
Terre fine rouge, vernissée en plomb, de bonne forme et de bonne qualité. XIV^e siècle. 538
Grès rougeâtre salé orné de bossettes. XIV^e-XV^e siècles . . . 538
Grès plus fin et plus gris. XV^e-XVI^e siècles 538
Le pavement 540
Aperçu technique sur la fabrication des petits carreaux céramiques 545
Carreaux incrustés 549
Partie architecturale 551
Conclusion 554
Plan d'une partie du pavement mosaïque . . .
Planche de poterie . . . . . .
Légende de la planche 555
Table des matières. 556

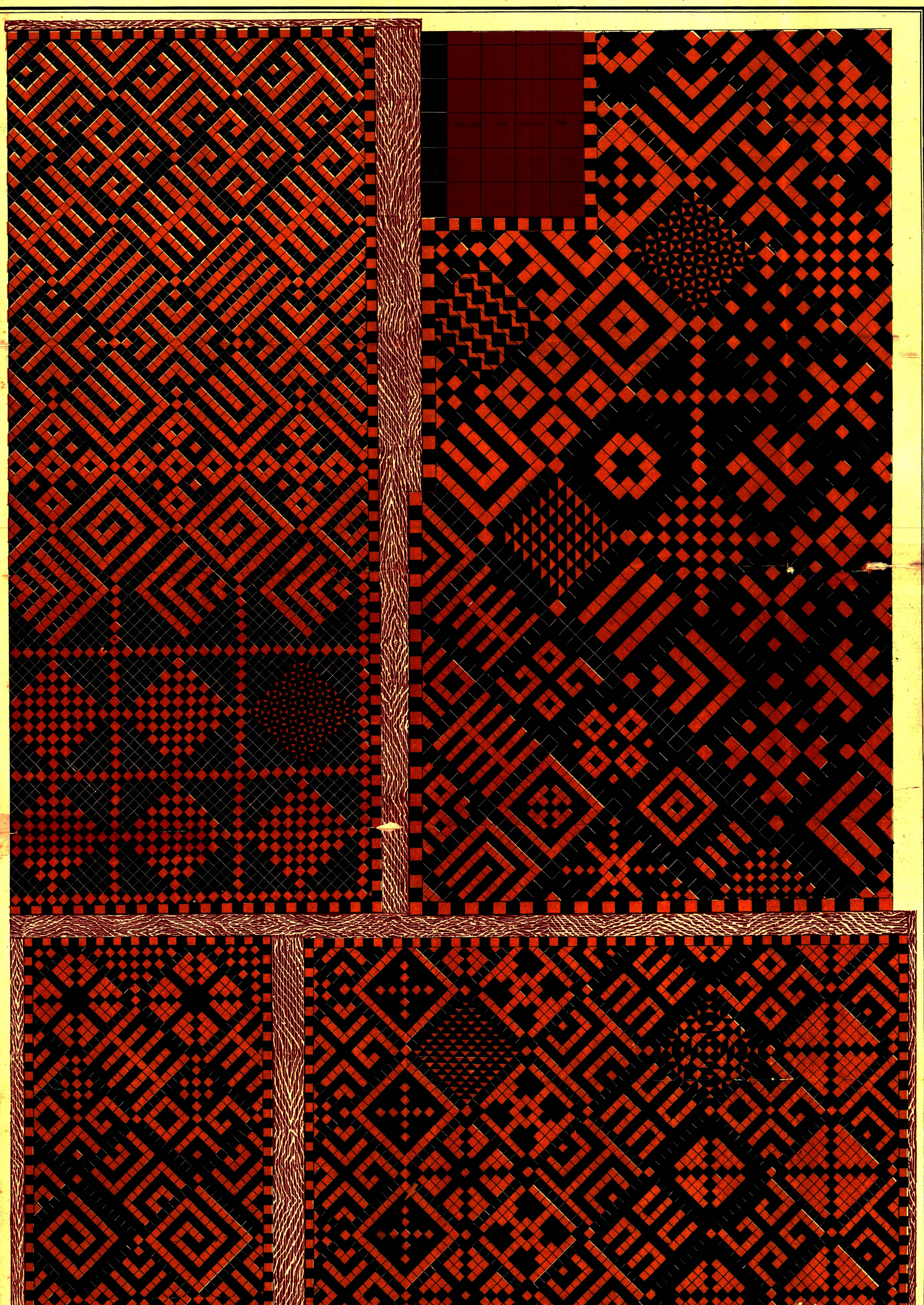

LA LIBRAIRIE DE MIGEOT

à Mons.

Gaspard Migeot fut l'un des plus célèbres imprimeurs de la ville de Mons. Né en cette ville, le 20 avril 1630, de Grégoire Migeot et de Françoise Devergnies, il alla apprendre l'art typographique à Paris, dans l'imprimerie de Charles Savreux. A son retour dans la capitale du Hainaut, il obtint du Roi des lettres patentes d'imprimeur et de libraire, le 7 décembre 1663 et établit ses ateliers, d'abord dans une maison de la rue de la Chaussée, à l'enseigne des trois Vertus, puis à la rue des Clercs.

Ce typographe, dont H. Rousselle nous a fait connaître dix-neuf impressions, est surtout fameux par la publication du *Nouveau Testament*, dit *de Mons*, œuvre de MM. de Port-Royal, dont la première édition porte la date de 1667.

Gaspard Migeot mourut à Mons le 22 avril 1703. Sa veuve Marguerite Lenoir continua, de 1704 à 1710, les entreprises de son mari et édita neuf ouvrages. Elle céda à son fils Gaspard Migeot, l'imprimerie et la librairie; de 1710 à 1745, date où il abandonna son établissement à Henri Bottin, on connaît quinze volumes sortis de ses presses.

Ces renseignements biographiques empruntés au consciencieux travail sur la *Bibliographie montoise* préciseront la situation d'une importante maison de librairie de la ville de Mons. Grâce à l'obligeance de son aimable possesseur, nous avons eu communication d'un manuscrit qui ne manque pas d'intérêt sous le rapport de notre histoire littéraire; c'est le livre d'annotations de réceptions d'ouvrages par les imprimeurs-libraires Migeot; les premiers renseignements datent de 1666, les derniers sont de 1727. Ce livre contenait au delà de 196 feuillets cotés, malheureusement des pages en ont été arrachées; c'est

un cahier in quarto recouvert de parchemin, d'une écriture cursive assez lisible.

Nous y trouvons de précieuses indications sur l'importance du commerce de la librairie à Mons de 1666 à 1727, et sur les besoins littéraires et scientifiques des habitants de la capitale du Hainaut.

La maison Migeot fut en rapport avec 68 imprimeurs ou libraires des provinces belges, de la France et de la Hollande. A Anvers, elle acheta, de 1666 à 1727, au célèbre établissement de Moretus de nombreux livres liturgiques; les églises et les communautés religieuses de la ville de Mons appréciaient la correction et la beauté des éditions de cette imprimerie qui a si justement fait la réputation de l'art typographique belge. A Jean-Baptiste Verdussen, marchand libraire à Anvers, rue Camerstrade, à l'enseigne des Cigognes, Migeot demandait, en 1698 et en 1699, quelques ouvrages liturgiques et des traités de théologie. Notre libraire était en relations avec Mlle Clauvet, marchande imagière et Van Soeet, tous deux d'Anvers, mais les pages qui les concernent ont disparu.

Migeot, ou plutôt sa veuve, eut des rapports de librairie avec l'abbaye de Bonne-Espérance où l'abbé Engelbert Maghe avait établi une imprimerie en 1703. Il eut été curieux de retrouver quelques souvenirs à ce sujet, une regrettable lacune dans notre manuscrit ne nous permet pas d'ajouter des détails au peu qu'on connaît sur l'établissement typographique de Bonne-Espérance. Nous en sommes réduits à la seule mention du répertoire alphabétique placé par Migeot en tête de son cahier d'annotations.

A Bruxelles, Migeot fit l'acquisition à Vleugart, imprimeur libraire, le 14 août 1666, de 6 exemplaires des « *Mémoires de Brantôme*, » 6 « *Ottoman*, » 6 « *Sonatus du P. Cerisier*, » 6 « *Zelotite.* » Le 22 août suivant, 24 exemplaires du livre intitulé : « *Dieu seul* ; » le 16 octobre et le 8 novembre, il fit revenir chaque fois 100 exemplaires du même ouvrage qui lui coûtait 2 sous ; en même temps il prenait 6 « *Abrégé du Roy d'Angleterre*, » 6 « *Recueil historique*, » 6 « *Poësies de madame la comtesse B.* »; le 13 novembre, il achetait 6 « *Amours du duc de Mantoue* » à 5 sous l'exemplaire.

L'année suivante, Vleugart lui adressa 39 exemplaires de l'ouvrage « *Bouclier d'estat* », à 7 sous le volume, et 12 « *Amours du palais royal.* » Migeot continua des relations de librairie avec Pierre Vleugart.

Foppens le jeune fournit un nombre important de publications au libraire montois ; dès 1666, il envoie : « *Thomas à Kempis opera,* » in-8° ; 2 « *Voyage d'Angleterre,* » in-12 ; la « *Vie de la donna Olimpia* » ; puis : « *Journal d'Anvers, 24 mars,* — *Famille Sainte,* — *Exercices du P. Chifletius* » ; encore : « *Remarques de Vaugelas,* — *Lettre de Berg,* — *Recueil historique,* — *Restitution de Grand,* — *Dictionnaire Oudin,* — *Dictionnaire italien,* — *Anima,*— *Rama,* — *Tractatus devolutis,* — *Vers de Fouquet* ». En 1667, Migeot achetait 52 « *Bouclier* » format in-12, et peu après 36 exemplaires de la seconde édition. En 1669, il recevait toute une collection d'ouvrages parmi lesquels les fables choisies et les contes et nouvelles de la Fontaine ; de 1699 à 1714, il fit encore de nombreux achats.

L'imprimeur Eugène-Henri Fricx fit également des livraisons de livres et d'un grand nombre de cartes et de plans en 1692 et de 1706 à 1710. Il nous a paru intéressant de faire le relevé des envois de ces dernières années, époque où Fricx montre une étonnante activité dans ses productions géographiques. (1)

Le 14 septembre 1706, Fricx envoyait à Mons, 40 plans à 6 patards pièce des villes de Bruxelles, Louvain, Lierre, Namur, Mons, Menin et Lille, ainsi que 2 cartes du pays de Waes. Le 26 septembre, 16 plans de Bruxelles, Lille, Mons et Menin, à un esqualin. Le 20 octobre, 16 plans de Mons, Bruxelles, Louvain, Namur et Menin. Le 1 novembre, 40 plans de Bruxelles, Lille, Louvain, Namur et Menin, et 10 cartes des environs de Mons. Le 8 novembre, 41 plans de Bruxelles, Lille, Louvain, Mons et Namur. Le 12 janvier de l'année suivante, 59 plans de Bruxelles, Lierre, Lille, Louvain, Menin, Mons, Namur et du pays de Waes. Le 21 février, 2 plans d'Ostende. Le 16 mai, 159 plans de Bruxelles, Dunkerque, Louvain, Menin, Mons, Namur et du pays de Waes. Le 24 mai, 60 plans parmi lesquels 2 d'Ath et 2 d'Ostende. Le 28 mai, 42 plans ; le 2 juin, 81 plans ; le 4 juin, 114 ; le 12, encore 16 ; le 23, 53 ; le 9 août, 7 plans dont 3 de la ville de Naples ; le 9 août, 63 plans et 2 cartes de la Provence ; le 25 août, 144 plans. En septembre, 10 plans dont 2 de Bruges ; en octobre, 22 cartes dont 3 de la mer. Le 10 avril 1708, Fricx envoie 12 cartes du pays de Waes ; en mai, 251 plans ; en

(1) Voyez la notice consacrée à cet imprimeur dans la *Biographie nationale,* T. VII, p. 302.

juin, 253 ; en juillet, 220 ; en août 202 dont 24 cartes de l'Artois ; le 6 septembre, 103 plans ; le 28 septembre, 6 plans de la bataille d'Audenarde à 10 patards. Le 13 octobre, Migeot reçoit 70 cartes du pays, et le 26 décembre, 40 cartes. Pendant l'année 1709, Fricx fournit le 9 février, 178 plans, en mars, 38 ; le 8 juillet, 40, plus un plan de Lille, en 4 cartes ; en juillet et août, 9 plans de Tournai, le 9 novembre, 6 plans de la ville et citadelle de Tournai, 6 plans de l'attaque de Mons, 6 plans de la bataille de Malplaquet ; le 13 décembre, 8 cartes des environs de Mons. Le 18 janvier 1710, 6 plans du siège de Mons ; de mars à juillet, 173 plans, en outre le 30 juillet, 6 plans de Béthune, et le 3 août, 2 plans de Douai avec les campements. En cinq années, Migeot écoula dans sa clientèle montoise au delà de 2400 cartes et plans gravés par Fricx. Ce débit considérable s'explique par l'intérêt majeur qu'avaient les habitants de la capitale du Hainaut à suivre les opérations militaires dont nos provinces étaient le théâtre pendant la guerre entre les armées alliées et la France.

Migeot se mit aussi en rapport avec le géographe de Fer.

Streel, marchand libraire à Liège, fournit à Migeot, en 1666, en échange d'exemplaires des « Constitutions du monastère de Port royal du S. Sacrement, » volume de 528 pages édité par ce dernier en 1665, les ouvrages suivants ; 6 *Chrestien intérieur*, — 3 *Exercices* du même, — 2 *Panégérique de Oudieme* — *Triomphe évangélique*, — 6 *calendrier spirituel*. » L'année suivante, » 27 *exercices du Chrestien intérieur*, — 12 *Dictionnaire Trigloton*, — 6 *Droit de la Reyne*, — 3 *psautier de Nostre-Dame*. » En retour, dit Migeot, « j'ai envoyé des Nouveau Testament. » Cette simple note montre bien que notre imprimeur a réellement publié la traduction du Nouveau Testament qui porte sa marque et qu'on avait essayé de contester comme impression montoise.

De Louvain, Migeot fit revenir quelques traités de théologie de la veuve Maes, en 1666 et en 1667, et cette dernière année de chez Nempé.

L'imprimeur tournaisien Jacques Vincent qui exerça cette profession de 1706 à 1727 fournit, de 1714 à 1720, un nombre assez considérable de livres ; parmi ses livraisons se rencontrent la plupart de ses productions typographiques. Au nombre de ces dernières, on peut signaler 27 exemplaires du *Candidatus rhetoricæ*, *A. P. Josepho*

Juvencio auctus, emendatus et perpolitus (1) à 9 patards chacun, les *Dialogi e selectis auctoribus excepti cum variis loquendi formulis*, dont Migeot reçut en deux envois 200 exemplaires à 3 patards (2); 31 volumes « *les Particules réformées, augmentées et rangées en meilleur ordre, par le R. P. Pomey* (3) », à 6 patards, et d'autres éditions classiques de Virgile, de Cicéron, de Phèdre, etc.: des dictionnaires grec-latin, des *Gradus ad Parnassum*. Le nombre d'exemplaires marque bien qu'il s'agit de livres employés dans l'un ou l'autre des collèges d'humanités de Mons. Vincent expédia en outre des livres de piété tels que 125 « *Instruction de la jeunesse dans la piété chrétienne* », par M. C. G., docteur de Sorbonne (4), à 10 liards ; 121 « *Methodus confessionis compendiaria* » du F. Claude Viexmontio (5) à 3 patards et demi, des semaines saintes, etc.

Migeot reçut également des publications de Louis Varlé, autre imprimeur tournaisien, de 1711 à 1742.

La foire annuelle qui se tenait à Mons au mois de novembre amenait des marchands de livres qui s'y installaient momentanément. En 1707, Migeot reprit à Josse de Grieck « estant à la foire » toute une série de volumes à prix réduit.

Comme nous l'avons vu, Gaspard Migeot avait fait chez Savreux à Paris l'apprentissage de l'art typographique. Établi à Mons, il profita des relations qu'il s'était faites lors de son séjour dans la capitale de la France, pour les besoins de sa librairie. En 1667, il recevait de son ancien patron « 2 *Géométrie*,— 12 *solliloques de Gerlac*, in 12 — 6 *Règles de solitaires*.» Dans le même envoi, se trouvaient des ouvrages fournis, par Le Petit, libraire, savoir : « 2 *Josephe*, in folio, — 2 *Entretien sur la peinture*, in 4°, — 3 *Panégyrique du P. Senault*, in 8°, — 6 *Combat spirituel*, in-12, — 6 *Vie de M. de Renty*, — 6 *Confessions de S. Augustin*, » in-12, — ainsi que par Lacaille 4 exemplaires de l' « *Année pastorale* » en 4 volumes in 4°.

Migeot reçut en 1670 un envoi notable du libraire Besoigne au Palais; en 1701, de Boudet, marchand libraire, des classiques et quelques nouveautés de librairie. Il fit aussi des achats chez Herissant

(1) Desmazières, *Bibliographie tournaisienne*, n° 660.
(2) Ibid., n° 665.
(3) Ibid., n° 681.
(4) Ibid., n° 662.
(5) Ibid., n° 678.

père,chez ses successeurs Nicolas et Claude Herissant, rue St.-Jaques à l'Annonciation,chez Claude Herissant, rue Neuve N.-D. à l'Espérance, enfin chez Pierre Herissant.

Non content de se fournir à Paris, Migeot fit encore venir des livres d'Amiens, de chez Germain Duneuf; de Douai, de chez la veuve Serrurier en 1667 et par l'intermédiaire du jésuite Josse, de chez Mairesse, libraire, de 1704 à 1716; de Lille, chez Cramé et chez Liévin Danel, de 1713 à 1722, — une famille d'imprimeurs dont un descendant s'occupe encore avec distinction de typographie — de Rouen, de chez Madame Oursel, enfin de Valenciennes chez Boucher en 1706 et 1707.

Au début de son installation à Mons, Migeot s'adressa également à Daniel Elsevier, à Amsterdam et il reçut le 12 juin 1666, les publications suivantes : 6 *Voyage d'Espagne*, in 12, — 3 *Vie de dom Olimpia*, — 6 *Lettres choisies de Balzac*, — 86 *comédies*, — 6 *journal des savants*.

Le livre de comptabilité de Migeot se rapportait plutôt à ses achats de livres, mais ne renseigne qu'exceptionnellement les envois d'ouvrages qu'il faisait aux libraires d'autres villes. Nous ne rencontrons qu'une page au sujet d'expéditions faites en 1706 au libraire Boucher à Valenciennes; elles comportent :

186 *Journée chrestienne ou le psautier de St. Bonaventure*, en blanc à 14 patards.
56 *Dictionnaire à 5 lettres*, en blanc à 15 patards.
300 *Livres au chiffre* (1), en blanc à 1 pat.
200 Petit cathésime.
100 Grand cathésime.
37 Grand heures.
24 *Phrases alen manuly*, en blanc à 8 part.
6 *Petitte chartes de Haynau*, in 8°, à 14 pat.
3 *Coutumes de villes*, in 4°, à 32 pat.
3 *Placarts*, in 4°, à 20 pat.
100 *Cathécimes de Cambray*.
24 *Pensées chrestiennes* à 6 liards.
25 *Doctrine chrestienne* ou cathésisme.
12 *Exercice de M. D'Artagnian*, en blanc.
12 *Voyage sur mer*, relié à 2 pat.

(1) Ne serait-ce pas l'*Introduction de l'Arithmétique*, par P. Lepoivre,cité par De Boussu, p. 431, ou tout au moins l'*Instruction nouvelle pour renseigner aux enfants à connoistre le chiffre et à sommer avec les Gets*, réimprimée plusieurs fois par Migeot, nº 406 de la *Bibliogr. montoise*.

Une note intercalée dans le cahier fait connaître le prix auquel on cédait aux libraires l'*Histoire générale du Hainau*, par le P. Delewarde, imprimée à Mons de 1718 à 1722 par la veuve Nicolas Preud'homme et Jean-Nicolas Varret. Les deux premiers volumes étaient laissés à 37 patards et quart, le 3e à 18 patards et demi, le 4e à 17 patards et demi, les 5e et le 6e à 28 patards et demi. L'ouvrage complet revenait à 5 florins 22 patards. Migeot vendit plusieurs exemplaires de cette publication à Liévin Danel, imprimeur à Lille.

Le cahier tenu par la librairie Migeot est au point de vue littéraire un document précieux. Il permet de constater l'importance du commerce de la librairie à Mons, de 1666 à 1727 ; il nous fait connaître les ouvrages classiques en usage dans les établissements scolaires ; il témoigne enfin des besoins intellectuels de la population montoise. Les livres liturgiques, les ouvrages de dévotion et, dans une mesure moindre, les publications relatives aux débats soulevés à cette époque avec une ardente passion par les doctrines jansénistes et le quiétisme trouvaient des lecteurs à Mons. Les livres historiques et les œuvres littéraires qui se publiaient en France, à Bruxelles et en Hollande, avaient leurs acheteurs. Il en était de même pour les publications géographiques.

Un fait d'ailleurs qui prouve encore toute l'intensité de la vie intellectuelle à Mons, c'était l'arrivée à la foire annuelle de colporteurs de livres, d'images et de peintures (1) qui s'installaient au milieu des forains et des marchands de mercerie, de quincaillerie, de jouets ou de friandises.

Les Montois lisaient donc et lisaient même beaucoup au temps où les Migeot tenaient une librairie. Ils lisaient des livres sérieux et prouvaient ainsi qu'ils savaient mettre à profit l'instruction qu'ils avaient su acquérir dans les nombreux et florissants établissements scolaires de leur ville.

ERNEST MATTHIEU.

Octobre 1894.

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons.* T. XVI, pp. 474-475.

Concours de l'Académie d'Archéologie de Belgique.

Concours.

Les différentes questions mises au concours par l'Académie d'Archéologie sont:

1e Question.

Faire l'histoire de l'orfèvrerie dans une des neuf provinces en Belgique. L'émaillerie est comprise dans l'orfèvrerie.

N.-B. L'attention des concurrents est appelée sur les notes recueillies par M. Pinchart et qu'a acquises la Bibliothèque de Bruxelles.

2e Question.

Faire l'histoire des sociétés de rhétorique et de leur influence politique et littéraire en Belgique.

Prix 500 Frs. et une médaille en vermeil.

Terme pour la remise des manuscrits: 31 décembre 1894.
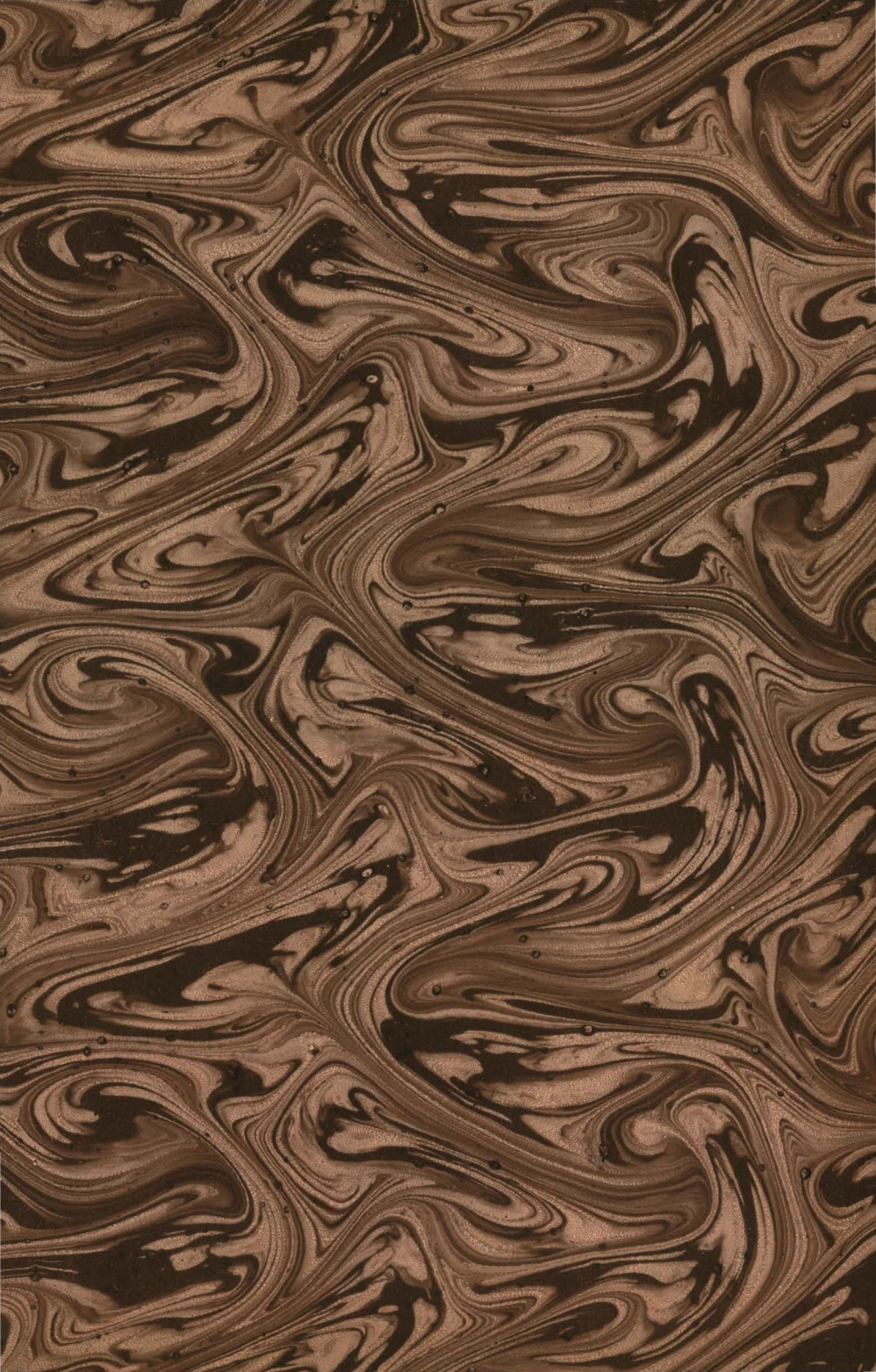
Secrétaire: M. le baron DE VINCK DE WINNEZEELE, Avenue des Arts, 139, à Anvers.